

ARCHIVES NATIONALES

**LES PROCÈS-VERBAUX
DU
DIRECTOIRE EXÉCUTIF
AN V - AN VIII**

**INVENTAIRE DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
ET DES MINUTES DES ARRÊTÉS, LETTRES
ET ACTES DU DIRECTOIRE**

postérieurs au
Recueil des actes du Directoire exécutif de Debidour

TOME VII

21 brumaire- 20 pluviôse an VII [11 novembre 1798- 8 février 1799]

(registres AF* III 13, folios 116 verso à 195 verso, et 14, folios 1 à 105 verso;
cartons AF III 554, plaquette 3734, à AF III 576, plaquette 3920)

par
Pierre-Dominique CHEYNET
Conservateur en chef aux Archives nationales

2002 (édition pour mise en ligne, 2006)

Sommaire

Présentation des tomes I à X des Procès-verbaux du Directoire..... 3

TOME VII

Séances du 21 au 30 brumaire an VII [11-20 novembre 1798]..... 4

Séances du 1er au 30 frimaire an VII [21 novembre-20 décembre 1798]..... 20

Séances du 1er au 30 nivôse an VII [21 décembre 1798-19 janvier 1799]..... 64

Séances du 1er au 20 pluviôse an VII [20 janvier-8 février 1799]..... 109

Présentation des tomes I à X des *Procès-verbaux du Directoire*.

L'inventaire des *Procès-verbaux du Directoire, an V-an VIII* prend la suite du *Recueil des actes du Directoire exécutif (Procès-verbaux, arrêtés, instructions, lettres et actes divers)*, par A. Debidour, Paris, 1910-1917, 4 vol. (Collection de documents inédits sur l'histoire de France), édition au jour le jour des registres des procès-verbaux du Directoire allant de la première séance du Directoire le 11 brumaire an IV [2 novembre 1795] au 15 pluviôse an V [3 février 1797].

Les *Procès-verbaux du Directoire, an V-an VIII* sont découpés en dix tomes, ici désignés sous les noms de fichier *pv1* à *pv10*:

- Tome I: 16 pluviôse- 10 prairial an V [4 février-29 mai 1797]
- Tome II: 11 prairial-5^e complémentaire an V [30 mai-21 septembre 1797]
- Tome III: 1^{er} vendémiaire-30 frimaire an VI [22 septembre-20 décembre 1797]
- Tome IV: nivôse-ventôse an VI [21 décembre 1797-20 mars 1798]
- Tome V: germinal-messidor an VI [21 mars-18 juillet 1798]
- Tome VI: 1^{er} thermidor an VI-20 brumaire an VII [19 juillet-10 novembre 1798]
- Tome VII: 21 brumaire -20 pluviôse an VII [11 novembre 1798-8 février 1799]
- Tome VIII: 21 pluviôse-10 floréal an VII [9 février-29 avril 1799]
- Tome IX: 11 floréal-10 thermidor an VII [30 avril-28 juillet 1799]
- Tome X: 1 thermidor an VII-17 brumaire an VIII [29 juillet-8 novembre 1799].

Dans l'inventaire, les mots en grands caractères renvoient au registre des procès-verbaux et ceux en petits caractères aux cartons du groupe des minutes des procès-verbaux de la sous-série AF/III.

Chaque tome est muni de son index détaillé, plus complet que l'analyse donnée dans l'inventaire pour les éléments nominatifs inventoriés (nominations de fonctionnaires locaux et arrêtés sur les militaires en particulier), constituant ainsi un index-inventaire), à raison de trois à cinq fichiers par tome, désignés sous les noms de fichier *pv + n° du tome + ind1, 2 etc.*

Dans les index, les renvois sont fait aux dates des séances du Directoire et non pas aux folios des registres des procès-verbaux et aux cartons du groupe des minutes des procès-verbaux de la sous-série AF/III. Pour trouver la cote des documents, se reporter à l'inventaire à la date de la séance indiquée dans la référence de l'index. L'astérisque après une date désigne toute précision non reprise dans le texte de l'inventaire de la séance indiquée.

Séances du 21 au 30 brumaire an VII [11-20 novembre 1798]

Séance du 21 brumaire an VII [dimanche 11 novembre 1798]

Présidence de Treilhard¹

(AF* III 13, folios 116 recto-117 recto; AF III 554, plaquettes 3734 et 3735)

Le Directoire ayant pris séance s'occupe de l'examen préparatoire de différens objets diplomatiques et militaires.

Messages aux Cinq-Cents.

Sur la remise en activité de la poudrerie de Toulouse², chemise du dossier de la commission spéciale créée par les Cinq-Cents le 23, mention d'un rapport du député Cazaux du 9 germinal an VII; et l'affectation des Capucins et des Jacobins de Bayonne à l'hôpital militaire au lieu du Grand Séminaire, insuffisant, soumission par Laborde, entrepreneur des fortifications, et plan des Capucins, avec 1^{er} et 2^e étage collés sur languettes, et des Jacobins, avec entresol et 1^{er} étage de même, visé par Bérard, directeur des fortifications, an VI, encre (AF III 554, plaquettes 3734, pièces 1-12 et 19-21, et 3735, pièces 22-25).

Finances.

Mode de règlement au trésor public des fonds que les communautés religieuses du Bas et du Haut-Rhin plaçaient auprès de particuliers sur simples obligations à 5% d'intérêt dont les hypothèques n'existent généralement plus ou sont prescrites³. Mandat d'arrêt et interrogatoire par le ministre de la Police générale de Langlois, s'étant engagé par écrit, copié, le 14 fructidor an VI, de payer 100 000 francs à qui ferait aboutir sa soumission de la forêt de Soignies (Dyle). Coupes de bois: communaux de Pallegney, et nationaux du Mont-Terrible: forêts de Courchavon, de la Côte de Miserez, commune de Miécourt, du Fahy à Porrentruy, de Montpargas à Ederswiler, et de Ziegelkopff ou Pierre-Pertuis, communes de Borrignon et Pleigne. Emploi provisoire de la prison du bailliage d'Eu en prison militaire. Nominations: inspecteurs des contributions de la Charente-Inférieure: remplacement de Lozeau⁴, décédé, par Louis Degenne, ex-administrateur municipal de Saintes, beau-frère du député Lemercier, parmi les candidats: Fleury, avocat à Marennes avant la Révolution, beau-frère du général Chasseloup-Laubat, et Guillet, commissaire municipal de Marennes, de la Dyle et de la Gironde; et contrôleur du bureaux de poste de Bruges et directeur et contrôleur de celui de Mont-de-Marsan, rapports de Gaudin, commissaire du Directoire près l'administration des postes⁵ (AF III 554, plaquette 3735, pièces 26-43 et 46-47).

Séance du 22 brumaire an VII [12 novembre 1798]

(AF* III 13, folios 117 recto-118 verso; AF III 554, plaquette 3736)

Loi.

[Du 21] accordant une pension viagère à la veuve de Maguin, commissaire central de la Sarthe assassiné au Mans le 22 brumaire an VI⁶ (AF III 554, plaquette 3734, pièces 13-14).

Message des Cinq-Cents.

[Délibéré le 16 et expédié le 19] sur le transfert des communes de Moncetz [-Longevas] et Sarry du canton de Pogny à celui de Châlons-sur-Marne *extra muros*⁷ (AF III 554, plaquette 3727, dossier du 16, pièces 10-11).

Guerre.

Ordre au général Colaud de se concerter avec les administrations centrales des départements réunis pour faire cesser *des abus de pouvoir et autres qui s'y commettent: le soldat s'y comporte comme en pays conquis* et commet des

¹ Treilhard exerça la présidence du Directoire jusqu'au 6 frimaire an VII et fut remplacé le lendemain par La Revellière-Lépeaux.

² L'une des dix poudreries sur les 21 existantes supprimées par arrêté du 12 germinal an IV (*Debidour*, tome II, pages 70-73).

³ Voir *tome X*, 26 thermidor: message aux Cinq-Cents proposant d'accorder une prime aux débiteurs de ces obligations qui se libéreraient en avance.

⁴ Paul-Augustin Lozeau, député de la Charente-Inférieure à la Convention et aux Cinq-Cents sorti en l'an V, nommé à ce poste le 11 frimaire an VI (*tome III*, index).

⁵ Martin-Michel-Charles Gaudin, ex-commissaire de la Trésorerie nationale, futur ministre des Finances sous le Consulat, nommé commissaire près l'administration des postes le 7 floréal an VI (*tome V*).

⁶ Voir *tome III*, 27 brumaire an VI, Justice, note.

⁷ Voir plus loin, 19 frimaire et 24 nivôse an VII: message du Directoire et loi du 23 nivôse.

pillages et des vols, application sans discernement du désarmement des habitants à *des patriotes courageux* ayant répondu à la voix des autorités; *on assure même, et ce fait est si étrange qu'il n'est pas possible d'y croire, que le général Béguinot¹ a fait fusiller vingt conscrits sous prétexte qu'ils n'avaient pas voulu marcher contre leurs compatriotes en état de rébellion armée*; ordre d'épurer les commissions militaires après l'acquittement de 15 brigands armés par celle de Gand. Secours au commissaire municipal de Leuze (Jemappes) dont la maison a été dévastée par les brigands (AF III 554, plaquette 3736, pièces 4-5, minutes de Merlin de Douai).

Justice.

Jugement de Denizart, administrateur municipal d'Arleux signataire du faux passeport de l'émigré rentré Sébastien Mailly ayant motivé l'arrêté du 24 vendémiaire² (AF III 554, plaquette 3736, pièce 14).

Marine et Colonies.

Confirmation du brevet de sous-lieutenant accordé par le général Hédouville, agent du Directoire à Saint-Domingue, à Courtois, et ajournement de celui de Maucune suivant décision du 15 brumaire³ (AF III 554, plaquette 3736, pièces 1-3).

Police générale.

Prêtres, déportation⁴. Fermeture du cercle constitutionnel de Pau composé d'anarchistes hostiles à la loi du 22 floréal an VI sur les élections et à l'établissement du droit de passe, dénoncés par les députés Fargues et Maluquer. Expulsion, après compte rendu de leurs interrogatoires par le ministre, du prussien Henri-Guillaume Bulow, arrêté à Paris en nivôse an VI, où il était venu treize mois plus tôt, avec passeport délivré par l'ambassadeur français en Suisse Barthélemy, pour solliciter la protection du gouvernement pour le prince de Loos et de Corvaren dans son procès avec l'ex-prince-évêque de Liège, et se préparant à se rendre à Rastatt auprès du sieur de Frontz, ministre du duc de Brunswick⁵; et de l'italienne Clementina Procacci, âgée de 25 ans, arrêtée le 27 prairial an VI *sous la prévention d'intrigues contraires à la tranquillité publique et à l'honneur national*⁶ (AF III 554, plaquette 3736, pièces 8-13 et 15-39).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 554, plaquette 3736, pièces 40-49. Nomination: commissaire municipal de Fontaine-sous-Jouy, commissaire près le tribunal correctionnel de Tournon [-sur-Rhône], et justices de paix non pourvues aux élections, *Alpes-Maritimes*, Villefranche [-sur-Mer];- *Corrèze*, Sornac;- *Rhône*, Anse [-sur-Rhône]; Lyon, divisions du Midi, arrondissement de l'Égalité, et de l'Ouest, *idem* de l'Ancienne-Ville;- *Seine*, Paris, division de l'Unité.

¹ Comme au tome précédent, toutes les références concernant la révolte de la Belgique sont récapitulées à la rubrique *Belgique, guerre des paysans* de l'index. Claude-Sylvestre Colaud, nommé commandant les départements réunis le 6 brumaire (*tome VI*) en raison de la Guerre des paysans. François-Barthélemy Béguinot, général employé dans la 24^e division militaire (à Bruxelles).

² *Tome VI*, à la date indiquée, Justice.

³ Séance où le Directoire confirme des promotions de militaires de la marine et des colonies (*tome VI*) et où celui-ci n'est pas relevé. La commission d'agent du Directoire à Saint-Domingue du général Gabriel-Marie-Théodore-Joseph d'Hédouville avait été signée par le Directoire le 25 nivôse an VI (*tome IV*).

⁴ Deux prêtres des Ardennes, un des Bouches-du-Rhône, Métayer, agent municipal des Mathes (Charente-Inférieure) destitué, ayant dit que s'il était déporté, *cela lui était égal, qu'il n'y avait que des honnêtes gens à Cayenne*, arrêté annulé le 6 fructidor (*tome X*) parce que dû à la malveillance du commissaire municipal, 2 de la Drôme, dont un qui, *protégé par une foule d'imbécilles...s'est vanté par écrit de se montrer impunément en tous lieux*, arrêté lors d'une visite domiciliaire caché sous le matelas d'un malade à l'hospice de Valence, Laurent Chapuy, de Beaurepaire (Isère), ordonné en 1791 à Annecy par l'évêque de Vienne (Charles-François d'Aviau du Bois de Sanzai, émigré, futur archevêque de Bordeaux en 1802) et que l'administration centrale a cru ne pas pouvoir déporter elle-même puisqu'il n'était pas fonctionnaire public lorsque la loi a exigé le serment, un de Bruniquel (Lot, auj.: Tarn-et-Garonne), cinq de la Meurthe, dont Bonard et Rainel, bénédictins à Saint-Nicolas [-de-Port] et Varangéville ayant organisé des pèlerinages auprès de la nommée Voiry, de Rosières [-aux-Salines] qui, *victime depuis quatorze ans du libertinage le plus abject, venait tout à coup d'être transformée en sainte à miracles*, deux du Mont-Blanc, en réalité du nouveau département du Léman, Jean-Baptiste-François Petit, prêtre à Presles [-en-Brie] (Seine-et-Marne), parti de Tinchebray (Orne) après la guerre de Vendée avec un passeport obtenu de l'agent municipal *le pistolet sous la gorge*, et qui *menace de brûler la cervelle à quiconque n'est pas de son parti et aux gendarmes qui tenteraient de l'arrêter*, et Grandpré, agent royaliste lors des élections de l'an V à Versailles et *ayant sous-tiré de ses sectaires une somme de plus de quarante mille francs*.

⁵ Peut-être à rapprocher de F⁷ 6169, dossier BP 1762: affaire de l'ex-baron de Bulow, an XII; voir aussi *tome X*, 3 vendémiaire an VIII: expulsion d'Henri Bollow, arrêté à Saint-Valery-sur-Somme sans passeport, se disant danois du duché de Holstein, se recommandant de Schlütter, agent d'Hambourg en France, présumé espion, ne semblant pas être le même que Bulow. Le sieur de Frontz n'est pas cité dans le *Repertorium der diplomatischen Vertreter*, qui ne connaît que Charles-Frédéric Häberlein comme représentant (chargé d'affaires) du duc de Brunswick-Wolfenbüttel au congrès de Rastatt.

⁶ Affaire non citée par AULARD, *Paris pendant la réaction thermidorienne et sous le Directoire*. La seule mention dans F⁷ (F⁷4373) est dans le groupe des arrêtés du Gouvernement de la sous-série.

Séance du 23 brumaire an VII [13 novembre 1798]

(AF* III 13, folios 119 recto-120 verso; AF III 555, plaquettes 3737 et 3738¹)

Lois.

[Du 22²]: radiant le député Beerenbrœck de la liste des émigrés; et prohibant l'importation de tabac étranger et créant une taxe sur la vente de celui en feuille et en poudre³ (AF III 554, plaquette 3734, pièces 15-18; AF III 555, plaquette 3737, pièce 10).

Message des Cinq-Cents.

[Délibéré le 21 et expédié le 23] demandant des renseignements sur l'ex-Compagnie des eaux de Paris (AF III 554, plaquette 3735, pièces 44-45, dossier du 21).

Affaires du Piémont⁴.

Lettres classées au dépôt particulier au général Joubert et à Eymar, ambassadeur en Piémont, chargé de demander l'approvisionnement des places françaises pour quatre mois et la mise à disposition de neuf mille hommes pour l'armée d'Italie, *les armemens extraordinaires qui se font en Piémont ne pouvant... que jeter des nuages sur les sentiments de cette Cour*, lettre que Joubert ne lui remettra qu'après s'être préparé: *il est bien vraisemblable que le refus du roi de Sardaigne sera suivi immédiatement de quelqu'agression de sa part. Le Directoire ne doute pas que vous serez en mesure de repousser cette attaque, mais encore de prendre de suite l'offensive*, copies au registre du bureau particulier, AF* III 19, pages 33-34. Lettre chargeant Perrochel, ambassadeur en République helvétique à Lucerne, ou en son absence Rapinat, commissaire près l'armée française en Suisse à Berne, de rappeler la nécessité d'armer 18 000 hommes de troupe, y compris ceux qui étaient au service du Piémont⁵ (AF III 555, plaquette 3737, pièces 1 et 8-9, minutes de Lagarde et Merlin de Douai).

Les ministres de la Guerre et de la Marine sont successivement introduits et prennent verbalement les instructions du Directoire sur différents objets.

Finances.

Arrêtés de distribution décadaire de fonds sur les exercices des ans V à VII. Autorisation au ministre de l'Intérieur d'ordonnancer des dépenses de construction et d'entretien des grandes routes sur le produit du droit de passe⁶ (AF III 555, plaquette 3737, pièces 2-7 et 13).

Police générale.

Émigrés, radiation⁷: Anne Ancillon, de Metz, veuve de Nicolas-Joseph Francque, officier au régiment de Bouillon au service de France mort en 1793, établie chez lui à Lamorteau⁸ en 1782; Prudent Gerbaulet, membre du comité révolutionnaire de Champlitte, inscrit par le district d'Is-sur-Tille; Jeanne Maisonneuve femme d'Aubert de Chessé, d'Angers, inscrite lors d'un séjour à Bordeaux en l'an II; Augustin-Joseph Perret, de Mont-Saint-Martin (Isère), inscrit lors d'un séjour à Lyon en l'an II et l'an III, radié provisoirement par le district de la Tour-du-Pin; François-Marie Philip père et Agricola-Ignace Philip fils, d'Avignon, l'un officier de santé à l'armée des Pyrénées-Orientales et l'autre employé aux

¹ La plaquette 3737 contient, pièces 14-16, la minute d'un message du Directoire du 23 vendémiaire an VII cité à cette date (*tome VI*) proposant d'appliquer la loi du 14 fructidor an VI sur les veuves et enfants des victimes de guerre à ceux des victimes de leur dévouement à la Liberté, et le rapport du ministre de l'Intérieur joint.

² Leurs deux expéditions authentiques se trouvent accidentellement classées dans le dossier du 21.

³ Arnould-Barthélemy Beerenbrœck, député des Deux-Nèthes aux Anciens admis par loi du 28 vendémiaire an VI (*tome III*, page 81), inscrit sur la liste des émigrés de la Dyle. Sur la seconde loi, voir *tome IX*, 11 prairial: loi du 9 fixant les droits d'exportation des tabacs à fumer et en carottes, omis ici, à la demande des producteurs du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

⁴ C'est par ces affaires que commence le procès-verbal de la séance sur le registre.

⁵ Le général Joubert, nommé général en chef de l'armée d'Italie le 23 vendémiaire, et le constituant Ange-Marie d'Eymar, nommé ambassadeur en Piémont le 4 du même mois (*tome VI*). Henri-François-Constance Maës de Perrochel, nommé à ce poste le 13 fructidor an VI, et Jean-Jacques Rapinat, beau-frère de Reubell, devant cesser ses fonctions de commissaire près l'armée française en Suisse avec ordre d'attendre l'arrivée de Perrochel, arrêté du 5 brumaire an VII (*tome VI*). Sur la levée des troupes de la République helvétique, voir aussi plus loin 4 frimaire (décisions du Directoire) et 12 frimaire (affaires non citées au procès-verbal), ainsi que AF III 150 A, dossier 703, pièces 25-28: copie d'une lettre du général Schauenburg sur les réticences du Directoire helvétique, envoyée par le ministre de la Guerre au Directoire le 7 frimaire an VII.

⁶ La loi y autorise le ministre, mais l'article 318 de la Constitution impose un acte formel du Directoire pour que les commissaires de la Trésorerie nationale visent ces ordonnancements. Nous continuons à désigner la taxe d'entretien des grandes routes sous l'appellation officieuse qui prévalait dans l'usage, mais que les actes du Directoire n'employaient que par accident.

⁷ Avec feuille de travail et cahier récapitulatif des affaires d'émigrés soumises au Directoire, y compris celles ajournées, dont on ne tient pas compte dans l'index. Ces deux documents accompagnent désormais systématiquement les arrêtés de radiation et de maintien pris les tridris et septidis de chaque décade.

⁸ Belgique, province de Luxembourg, auj.: commune de Rouvroly.

transports de celle des Côtes-de-Cherbourg¹; Marie-Sophie Risteanu veuve Jean-Paul-Marie Cottin, de Champlan, inscrite dans la Seine; Anne-Charlotte Saint-Pol veuve Duris, de Chatignonville, octogénaire. Maintien: Auguste d'Arbel fils, parti en Angleterre en 1792, détenu à la prison de la Force à Paris, inscrit dans la Seine²; Louis-Marie d'Aumont-Villequier de Pienne, rentré de Londres en 1792 et ayant donné un banquet à Cœuvres [-et-Valsery] avant d'y retourner, inscrit dans la Seine; Jean-Amable Andrand dit Lignerolles, de Riom, usant de faux certificats du 2^e bataillon de l'Eure et de résidence à Villeurbanne; Joseph Berthelot-La Durandière, président du tribunal du district de la Flèche condamné par la commission militaire d'Angers en l'an II, dont les héritiers n'auraient appris l'inscription en Maine-et-Loire en 1792 qu'après la loi du 19 fructidor an V³; Godefroi Breslé, notaire et greffier de la municipalité d'Artzheim [-über-Landau] (Bas-Rhin) et sa femme Madeleine Lex, émigrés à Bruchsal (Allemagne); Henriette-Bibienne Colbert-Sablé veuve Guy-François La Porte de Riantz, de Sablé [-sur-Sarthe], inscrite dans la Mayenne, usant de certificats de résidence contradictoires à Vauchamps (Marne) et Paris; Joseph-Martin Dubois, directeur des douanes de Valenciennes parti pour Nuremberg lors de l'évacuation par les Autrichiens; François-André et François-Pierre-Louis Geynet, de Wissembourg, emmenés par leur mère Marguerite Schmatz, remariée à un habitant de Bruchsal (Allemagne), le premier apprenti à Heidelberg, le second rentré avec sa mère en l'an V à Schaidt [-über-Bergzabern] (Bas-Rhin), où elle est morte; Jean-Baptiste Gilardin, né en 1781, enfant abandonné recueilli par son oncle François Holeau, curé de Romagne [-sous-Montfaucon], émigré avec lui, radié provisoirement par le district de Clermont [-en-Argonne]⁴; François-Germain-Thomas Le Barbier, de Cléville (Calvados), usant de fausse réclamation auprès du département; Jacob-Claude Le Mulier, de Saulieu, usant de faux certificats de résidence à la Pape, commune de Rillieux⁵, en partie reçus par lettre postée à Huingue; Henri Mairelet-Thorey, conseiller au parlement de Dijon déclaré suspect en 1793 par cette municipalité et retiré dans ses propriétés de Curciat [-Dongalon], mort en l'an V, maintenu pour réclamation tardive; Charles-Marie-Pierre-Félix Masson, d'Éclans [-Nenon], chevalier de Malte, usant de faux certificats de résidence à Cognac, inscrit dans le Jura et la Haute-Saône⁶; Joseph-François-Xavier de Pestre, comte de Seneffé, né à Bruxelles, banquier à Paris en faillite parti en 1791 pour Bâle; Nicolas-Louis Pommier, chanoine à Thouars condamné à mort en l'an II comme émigré par le tribunal criminel de la Vienne; Henri-Alexandre Roffiac-Verlhac, de Verlhac-Tescou, inscrit dans la Haute-Garonne, le Lot et le Tarn, usant de faux certificats de résidence à Marseille et dont les biens ont été vendus par le district de Montauban (Lot) en 1792 sans réclamation; Frédéric Roussel, de Sancey-le-Grand, émigré, déserteur, jugé comme brigand au Landeron (Suisse) en l'an II; François-Nicolas Spon, de Colmar, premier président au conseil souverain d'Alsace parti pour Londres en 1792 avec passeport; Simon-Pierre-Alexis Vatin, de Bohain [-en-Vermandois], employé au service du chauffage de l'armée du Nord en 1793, fait prisonnier par les Autrichiens, non rentré ensuite, puis s'étant engagé dans les fourrages de l'armée, usant de certificats contradictoires. Annulation d'un arrêté de l'administration centrale de la Seine du 8 thermidor an V déclarant non émigré Edmond-Charles [-Édouard] Genet, ambassadeur aux États-Unis destitué en brumaire an II pour malversation, resté aux États-Unis et y ayant épousé la fille de George Clinton, gouverneur de l'état de New-York⁷ (AF III 555, plaquette 3738, pièces 18-76).

Séance du 24 brumaire an VII [14 novembre 1798]

(AF* III 13, folios 120 verso-121 verso; AF III 555, plaquette 3739)

Message des Cinq-Cents.

[Délibéré le 22 et expédié le 24] demandant si tout le terrain de la maison de Balzac et consorts démolie à Paris, rue Saint-Barthélemy à la descente du pont au Change, était d'utilité publique (AF III 555, plaquette 3736, pièces 6-7).

Affaires de la République cisalpine.

Le Directoire consacre les premiers moments de sa séance à l'examen de la situation de la République cisalpine: lettres à l'ambassadeur Fouché et copie au général Joubert, minute[s] au dépôt particulier: ordre à Fouché de faire exécuter les précédents arrêtés du Directoire, que les deux Conseils cisalpins aient adopté le plan de finances de Faipoult ne

¹ Deux rapports distincts ne disant pas exactement s'ils sont effectivement père et fils l'un de l'autre.

² Arrêté sans rapport du ministre.

³ Radié le 2 germinal (*tome VIII*), rapport précisant qu'il avait été auparavant conseiller au présidial d'Angers, arrêté comme père d'émigré, libéré par les chouans et s'étant ensuite rendu à la citadelle d'Angers.

⁴ Maintenu puisque non rentré à ce jour bien qu'il ait à présent dix-sept ans.

⁵ L'actuelle commune de Rillieux-la-Pape (Rhône), alors département de l'Ain, dans le district de Montluel, d'où émanent un grand nombre de faux certificats de résidence d'émigrés vus dans les arrêtés du Directoire depuis l'an VI.

⁶ Voir aussi *tome VIII*, 6 floréal: réclamation rejetée.

⁷ Sur l'ex-ambassadeur Edmond-Charles-Édouard Genet, voir *tome II*, 23 prairial an V, Relations extérieures, note.

*change rien aux mesures qui ont été prises*⁸ (AF III 555, plaquette 3739, pièces 4-5, minutes de Lagarde, copies au registre du bureau particulier, AF* III 19, pages 34-35).

Finances.

Destitution d'Hibou, directeur de l'Enregistrement et des Domaines du Nord, et rectification d'abus dénoncés par Lothe, receveur à Bailleul, minute de Merlin de Douai: refus de recouvrer le riche mobilier de la succession du marquis de La Vieville, de Steenvoorde, renvoi en possession de la citoyenne Bierval, femme de l'émigré Frans Van Merris, sans restitution de la soulte reçue lors du partage avec la Nation, maintien en jouissance des enfants de l'émigré Henri De Coussemaker, délivrance aux parents du prêtre déporté Fidèle Defoor de biens appartenant à ses frères émigrés et de ceux de Pierre-Tibère Behaghel, curé d'Oudezele émigré, à ses héritiers, vente par le citoyen Top, de Bailleul, du mobilier de feu sa femme, la citoyenne Maricourt, mère d'émigré, sans versement de la part revenant à la Nation, lettres du député Declercq¹ à Merlin de Douai, et de Hibou, signant Lafresnoy, 1793 (AF III 555, plaquette 3739, pièces 15-18).

Guerre.

Rappel de Malte de Régnaud de Saint-Jean-d'Angély, dont les pouvoirs de commissaire civil provisoire seront exercés par le général commandant, et des généraux Chanez et Vaubois, devant se rendre à Paris sur le champ². Confirmation de nominations dans l'artillerie: 1^{er} à 5^e et 7^e régiments à pied et 7^e à cheval³ (AF III 555, plaquette 3739, pièces 2 et 13-15).

Police générale.

Ordre au ministre de faire interroger Dalmas, juge au tribunal civil de l'Ardèche⁴. Destitution et jugement du président de la municipalité de Neufchâteau (Forêts) et de l'agent municipal pour refus de marcher contre les séditieux convoqués par des prêtres le 11 brumaire sous prétexte de célébrer l'office des morts *mais en effet pour y jurer la mort des républicains*, qui ont pillé le bureau du droit de passe et la maison commune dont ils ont jeté les papiers et registres. Prêtres, déportation⁵ (AF III 555, plaquette 3739, pièces 23-28 et 35).

Relations extérieures.

Communication par le ministre d'une note, reprise par lui⁶, de l'ambassadeur turc demandant un passeport. Sursis jusqu'à arrêté ultérieur à celui du 8 sur les sujets neutres et alliés embarqués sur des navires britanniques⁷: et invitation aux gouvernements alliés et neutres de rappeler leurs sujets dans ce cas. Création d'une commission de commerce à Ancône chargée du commerce de la Corse, de Malte, des îles de l'Adriatique et de l'archipel et de l'Égypte, membres Émile Gaudin, Mangourit et Constantin Stamaty⁸ (AF III 555, plaquette 3739, pièces 1 et 3).

⁸ Joseph Fouché, futur ministre de la Police générale, conventionnel de la Loire-Inférieure, nommé ambassadeur en cisalpine le 4 vendémiaire (*tome VI*). Guillaume-Charles Faipoult, envoyé à Milan pour surveiller les finances de cette république le 13 prairial an VI (*tome V*). Les arrêtés du Directoire des 3 et 4 brumaire (*tome VI*) annulaient la destitution et le remplacement par Brune, général en chef de l'armée d'Italie, de députés et de membres du Directoire exécutif cisalpins.

¹ Honoré Declercq, receveur de l'Enregistrement à Bailleul élu aux Cinq-Cents en l'an VI.

² Michel-Louis-Étienne Régnaud, dit de Saint-Jean-d'Angély, employé par Bonaparte en l'an V comme rédacteur du journal *la France vue de l'armée d'Italie*. Sur les fonctions confiées par Bonaparte aux généraux Chanez et Vaubois, voir *tome V*, 2 germinal an VI, décision du Directoire, note.

³ Dont promotion pour duplicata de F.-Joseph Ménageur chef de bataillon à la suite du 7^e d'artillerie à cheval à compter du 3 vendémiaire an III / 24 septembre 1794: le futur général François-Joseph Hauser dit Ménageur, promu provisoirement à ce grade à la date indiquée par le représentant en mission Gillet et confirmé par le Comité de salut public le 11 / 2 octobre 1794 (*Recueil des Actes du Comité de salut public*, tome XVII, page 181, et *Six*), bien qu'il n'ait jamais appartenu au régiment que donne notre minute, mais, lors de sa promotion, au 6^e d'artillerie à pied.

⁴ Le député à la Législative Joseph-Benoît, sous le coup d'un mandat d'amener devant le Directoire du 22 thermidor an VI (*tome V*, Justice) comme auteur de l'écrit royaliste *À mes concitoyens* lors des élections de l'an V.

⁵ Trois prêtres émigrés du Calvados rentrés en l'an V, dont un né à Rouen, et deux de Seine-et-Oise, dont le curé de Jouy-Mauvoisin ayant affiché des écrits incendiaires à Mantes au début de l'an VI, détenant des armes et de la poudre.

⁶ Et non conservée ici.

⁷ Arrêté les assimilant à des pirates (*tome VI*, à la date indiquée ici).

⁸ Les îles cédées à la France par le traité de Campo-Formio: Céphalonie, Corfou, Zante, désignées sur le registre, et dépendances formant les départements provisoires de Corfou, de la Mer Égée et d'Ithaque. Émile Gaudin, auparavant nommé secrétaire de légation en Turquie (*tome VI*, 16 fructidor an VI). Sur Michel-Ange-Bernard Mangourit [du Champ-Duguet], voir *tome III*, 24 brumaire an VI, Relations extérieures, note. Le grec Constantin Stamaty, fils d'un boyard de Moldavie, avait été envoyé par Desforgues, envoyé extraordinaire à Constantinople, à Hambourg, où il fut nommé vice-consul en septembre 1793. Nommé en l'an IV consul général des provinces turques au-delà du Danube, il n'avait pas eu l'agrément de la Porte, et avait été nommé chancelier de ce consulat par le Directoire le 20 frimaire an V (*Debidour*, tome IV, page 439). Voir aussi *tomes VIII*, 28 ventôse, suppression de cette commission, maintien de Stamaty à Ancône *pour une mission secrète à Ancône ou dans les lieux qui lui seront désignés*, et de Mangourit comme consul, et nomination d'Émile Gaudin ministre plénipotentiaire près le landgrave de Hesse-Darmstadt, et *X*, 16 fructidor, compte des dépenses secrètes du ministère des Relations extérieures, paiement à Stamaty, membre de l'agence d'Ancône, pour des impressions en grec jointes, frimaire an VII.

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 555, plaquette 3739, pièces 21-22. Feuille de brevet de pension du ministère de l'Intérieur: un article.

AF III 555, plaquette 3739, pièces 29-34 et 36-38. Nomination de justices de paix non pourvues aux élections, *Haute-Garonne*, Beaumont [-de-Lomagne]: Bordes, administrateur du district de Grenade, ex-maire, juge¹, et assesseurs; Cintegabelle; Montgiscard;- *Ourthe*, Butgenbach; Fléron.

Séance du 25 brumaire an VII [15 novembre 1798]

(AF* III 13, folios 122 recto-123 recto; AF III 555, plaquettes 3740 et 3741)

Message aux Cinq-Cents.

Sur l'affectation partielle de l'abbaye et jardin des Dunes de Bruges à l'école centrale (AF III 555, plaquette 3740, pièces 19-22).

Finances.

Envoi au ministre des messages des Cinq-Cents sur la Compagnie des eaux de Paris et l'affaire de Balzac et consorts². Nomination d'un contrôleur du bureau de poste de Rennes. Autorisation d'exporter du bois des départements de la rive gauche du Rhin aux Pays-Bas avec taxation à 5%³ (AF III 555, plaquette 3740, pièces 14-18 et 25).

Guerre.

Rapports classés au dépôt particulier sur le retour dans différents ports des navires de la seconde expédition partie de la Rochelle vers l'Irlande, et présentant *le tableau analytique de la situation du travail sur la conscription*⁴. Arrêtés sur le personnel, dont destitution de Meurisse, commandant la place de Malines, pour manque de zèle et d'activité *lors de l'invasion momentanée de cette place par les brigands*⁵; nomination des quatre derniers chefs de brigade, de 36 chefs de bataillon, et de capitaines, lieutenants et sous-lieutenants des 16 nouvelles demi-brigades⁶; envoi à trente myriamètres de Paris comme fusillier vétéran de l'invalidé François

¹ Il remplace le juge nommé de nouveau par le Directoire le 24 fructidor an VI, parent d'un assesseur à un degré prohibé.

² Voir respectivement au 23 et au 24.

³ Voir aussi *tome VIII*, 26 nivôse: autorisation de procéder à ces exportations jusqu'au 1^{er} vendémiaire an VIII sans visite préalable des agents de la Marine ni production du certificat prévu, aucune tournée n'ayant pu avoir lieu.

⁴ Ces deux rapports sont conservés dans le groupe des rapports du ministre de la Guerre, AF III 149, dossier 702, pièces 136-140; au second est joint un tableau des armées et des divisions militaires où l'on dirigera les conscrits. Les pièces suivantes de ce dossier (141 à 145) sont un supplément secret à la feuille de travail du ministre du 25 brumaire sur l'armée d'Italie, avec rapport et tableau des dates d'arrivée à Milan des troupes détachées de l'armée de Mayence.

⁵ Voir aussi AF III 152 B, dossier 715, pièce 21 (dossier sur la Guerre des paysans dans le groupe de la Guerre de la sous-série): destitution provisoire de Meurisse par le général Béguinot, 1^{er} brumaire an VII.

⁶ Créées par arrêté du 25 vendémiaire (*tome VI*). Nominations faites comme les premières, du 19 brumaire (*ibidem*) avec cahiers donnant les unités desquelles ces officiers avaient été réformés et leurs états de service, et ne désignant pas les demi-brigades nouvelles auxquelles ils seront affectés. Ces éléments et ceux des nominations du 28 brumaire (plus loin) sont repris intégralement à l'index, où ils sont récapitulés à la rubrique *Demi-brigades*. Parmi les nommés, Charles Goury et François-Antoine Nicolas, connus de *Quintin*, chefs de brigade et de bataillon réformés de l'ancienne 31^e division de gendarmerie (division qui n'est pas citée dans les arrêtés d'organisation de la gendarmerie des 15 messidor an V et 5 ventôse an VI, *tomes II et IV*), et de nombreux capitaines et lieutenants de la même à incorporer dans ces grades dans l'une des nouvelles demi-brigades à former à Rennes, le futur général Armand Philippon, adjudant général chef de brigade (mesure inconnue de *Six*), Chaperon, ex-chef du 4^e bataillon de l'Aube, attaché à la suite des 179^e puis 20^e demi-brigades, réintégré pour traitement de retraite le 25 pluviôse an VI (*tome IV*, Guerre, note), et ici dit avoir auparavant démissionné pour continuer à exercer ses fonctions de greffier du tribunal du district de Troyes, et parmi les autres chefs de bataillon, les futurs généraux Marcognet (Louis-Pierre Binet de), Pierre-Armand Pinoteau, alors adjudant général chef de brigade admis au traitement de réforme le 17 brumaire an VI (*tome III*), et François-Antoine Teste, et d'autres chefs de bataillon connus de *Quintin*, ainsi que Lefebvre, chef de bataillon aux Chasseurs francs du Calvados, à côté de capitaines de la même unité, Dittelin, chef de bataillon à la Légion de la Montagne, et Reynaud, chef de bataillon réformé de la 30^e demi-brigade, fils du conventionnel de la Haute-Loire Claude-André-Benoît, démissionnant le 29 nivôse (plus loin); un certain Vincent, capitaine du 18 messidor an V, date à laquelle nous ne l'avons pas trouvé au *tome II*, adjoint à l'adjudant général Chasseloup, qui pourrait être Barthélemy Vincent, connu de *Quintin* comme adjoint à cet adjudant général, mais, selon ces auteurs, capitaine dès l'an IV, un capitaine Reubell, réformé de la 70^e demi-brigade, et le futur général Pierre-François-Marie-Auguste Dejean, lieutenant à la 28^e demi-brigade réformé, ex-aide de camp de son père le général Jean-François-Aimé, dont le cahier des états de service rappelle sa promotion de sous-lieutenant par arrêté du Directoire du 18 thermidor an IV cité par *Debidour*, tome III, page 270, note 2 (nomination annulée le 29 frimaire), d'anciens membres de la légion de police, dont Baaly, également ancien des Cent-Suisses, un certain Kœhler, promu lieutenant à la légion polonaise en l'an V, plusieurs anciens militaires des colonies dits

Coulon, dénoncé par le général Berruyer, commandant les Invalides, pour avoir refusé de se retirer à la succursale de Versailles et critiqué l'administration des Invalides par écrit et *dans toutes les tabagies du Gros-Caillou et notamment dans celle de Jean-Baptiste Gomigeon*, et réintégré aux Invalides par ordre du ministre surpris par le chef de division anarchiste Pignières récemment destitué, minute de Lagarde, rapport du ministre sur l'envoi de Coulon à Épinal¹. Envoi au ministre des pièces prouvant que l'ex-commissaire des guerres à Sens Robert Varennes en a continué les fonctions après sa destitution par arrêté du Comité de salut public du 10 brumaire an IV copié ici avec son brevet de réquisition de Jacques Teigny, tanneur à Pont-sur-Yonne² (AF III 555, plaquettes 3740, pièces 1, 5-13 et 31-32, et 3741, pièces 33-40).

Intérieur.

Hommage au Directoire par Jean-Joseph Smits, imprimeur à Paris, de la 5^e édition du *Dictionnaire de l'Académie*, lettre de Smits joignant copies d'un décret de la Convention du 1^{er} complémentaire an III certifiée conforme par le commissaire de l'Instruction publique Ginguéné, et de la renonciation du 29 brumaire an IV de son associé Claude-François Maradan par devant Ballet, notaire à Paris³. Lettres au ministre: lui renvoyant son projet de cahier des charges générales pour l'adjudication des barrières⁴ avec quelques observations; et lui envoyant le message des Cinq-Cents sur les communes de Moncetz [-Longevas] et Sarry⁵ (AF III 555, plaquette 3740, pièces 23-24 et 26-30).

Marine et Colonies.

Présentation par le ministre du contre-amiral Blanquet⁶, *lequel rend compte au Directoire des événemens survenus à l'armée navale en Égypte*. Nomination d'un lieutenant de port à Port-Louis⁷ (AF III 555, plaquette 3740, pièces 2-4).

Séance du 26 brumaire an VII [16 novembre 1798]

(AF* III 13, folios 123 verso-125 recto; AF III 555, plaquettes 3742 et 3743)

Lois.

[Du 24]: rendant exécutoires à dater de leur réception par l'administration centrale de chaque département la loi du 12 vendémiaire an IV et celles envoyées dans les départements y compris ceux réunis par la loi du 9 du même mois qui n'y avaient pas été publiées suivant la forme officielle lors de l'arrivée officielle de celle du 12⁸; et sur des assemblées primaires de l'Oise: Babœuf, Chantilly, Sacy-le-Grand et Senlis (AF III 555, plaquette 3739, pièces 6-12).

Message des Cinq-Cents.

[Délibéré le 23 et expédié le 26] sur la demande de secours de Jean-Pierre-Louis-Dominique Hainzelin, ex-contrôleur des domaines d'Alsace, âgé de 94 ans, père de dix défenseurs de la Patrie dont trois ont été égorgés à Francfort, et ayant dix-sept petits-enfants aux armées (AF III 555, plaquette 3737, pièces 11-12, dossier du 23).

Message aux deux Conseils.

Demandant de compléter *le système des finances* pour l'an VII et annonçant un prélèvement momentané de 50 millions, sauf remplacement sur les arriérés de contributions directes (AF III 555, plaquette 3742, pièces 3-6).

rattachés à la Guerre par l'arrêté du 9 vendémiaire an VI (*tome III*, Marine et Colonies, arrêté sur l'organisation des troupes des colonies). Un ancien capitaine d'un bataillon de volontaires de la Haute-Marne ayant donné sa démission depuis deux ans et demi est recommandé par Pierre-Antoine Laloy, député de ce département aux Anciens, et par le secrétaire général du Directoire Lagarde. On note que plusieurs capitaines manquent d'instruction, un étant même noté comme ne sachant ni lire ni écrire, et qu'un autre *a du civisme et de la moralité; il n'est bon qu'à rester chez lui*. Une ampliation du 22 floréal an VII pour brevets de sous-lieutenants signés le lendemain est jointe ici.

¹ Voir aussi *tome X*, 25 thermidor: réintégration aux Invalides de Coulon, n'ayant refusé de se rendre dans une compagnie de vétérans qu'à cause de ses infirmités. Pignières ou Joseph-Justin Pignère-La Boulloy, chef de la 5^e division du ministère de la Guerre (voir *tome VI*, 6 vendémiaire an VII, note). Gomigeon, officier invalide élu aux Cinq-Cents par l'assemblée électorale de la Seine siégeant à l'Observatoire en germinal an VI dont la loi du 22 floréal avait annulé les opérations.

² Voir *tome VI*, 4 vendémiaire, Guerre: jugement de cet ex-commissaire pour ces faits.

³ Claude-Nicolas Ballet, titulaire de l'étude LXIV de 1780 à 1807 (index des notaires parisiens de *l'État des inventaires des Archives nationales*, tome IV, fonds divers, 1986). L'imprimeur Maradan figure dans l'état des ordonnancements du ministère de l'Intérieur de vendémiaire à floréal an VII pour un acompte sur *l'Histoire des animaux* d'Aristote (*tome IX*, 17 prairial).

⁴ Du droit de passe. On n'a ici que la minute de la lettre du Directoire.

⁵ Voir au 22.

⁶ Armand-Simon-Marie de Blanquet du Chayla, nommé inspecteur des côtes de la Méditerranée le 18 ventôse an VI (*tome IV*). Ce compte-rendu n'est ni ici ni dans le groupe Marine et Colonies de la sous-série.

⁷ Nom révolutionnaire: Port-Liberté. Le registre parle d'une nomination pour six mois au lieu de six ans sur la minute.

⁸ Le décret de la Convention du 9 vendémiaire an IV est celui sur la réunion de la Belgique à la France. Celui du 12 détermine le mode de publication des lois.

Message aux Cinq-Cents.

Sur le transfert du tribunal correctionnel d'Hesdin à Saint-Pol [-sur-Ternoise]¹ (AF III 555, plaquette 3743, pièces 30-31).

Décisions du Directoire².

Lettres classées au dépôt particulier, copies au registre du bureau particulier, AF* III 19, pages 35-36 et 42-43: à Joubert lui annonçant l'envoi de Botot *pour lui communiquer des vues du Directoire relativement à l'armée d'Italie*; à Fouché: ordre de faire procéder, suivant l'arrêté du Directoire du 28 vendémiaire, à l'acceptation de la constitution de la République cisalpine *dégagée des changemens qui y ont été faits en dernier lieu* et à la convocation des assemblées primaires pour élire les municipalités, les juges devant l'être provisoirement par le corps législatif, réponse de Fouché sur papier à en-tête et vignette gravée demandant de surseoir à la tenue des assemblées primaires à cause de la reprise des hostilités, 12 frimaire, lettre de Botot au président du Directoire, de Turin le 11 frimaire, annonçant que Joubert va entrer en Piémont et notant la mésentente entre Fouché et Joubert d'une part, et Amelot, Faipoult et Trouvé, revenu à Milan, de l'autre³; affiches: *Message de l'ambassadeur de la République française au Directoire exécutif cisalpin* du 9 frimaire an VII sur l'esprit public dans cette république après une tournée du général en chef de l'armée d'Italie aux frontières, suivi de la traduction italienne et d'une proclamation en italien du Directoire cisalpin du 10, (Milan), *dalla Tipografia nazionale, et Liberté Égalité. Au quartier général à Milan le 12 frimaire an 7^e. Ordre. Le général en chef ordonne que l'extrait des dépêches suivantes soit communiqué à l'armée*: extraits de lettres de Championnet annonçant la défaite des Napolitains à Terni le 7, et à Fermo le 9, Milan, imprimerie Veladini⁴; et à Perrochel, ambassadeur en Suisse, sur des arsenaux indûment mis à disposition de l'armée française, et des fournitures à cette armée: relevé par Darbellay, chanoine économiste, Rolle, secrétaire capitulaire, et L.-A. Luder, prévôt du Grand Saint-Bernard, des troupes passées du 27 avril au 31 octobre 1798 et des fournitures de vivres (AF III 555, plaquettes 3742, pièces 1-2 et 7-16, et 3743, pièces 22-23, minutes de Lagarde, brouillons en partie de Reubell).

Intérieur.

Secours à Sisco, garçon de bureau du Directoire malade⁵ (AF III 555, plaquette 3743, pièce 24).

Justice.

Renvoi devant le tribunal civil de la Loire-Inférieure comme dépourvue de caractère diplomatique de l'affaire de la prise du navire *le Censor*, construit à Åbo, armé en frégate par le suédois Joseph Bremer, frété par le capitaine Éric Wegreen à Pierson fils et compagnie pour transporter de Riga du bois et des mâts soi-disant pour Lisbonne et en réalité pour la marine française, capturé par le corsaire *l'Entreprise*, puis par un corsaire britannique et enfin par le corsaire *la Vengeance*⁶. Publication dans les départements réunis de la loi du 16 germinal an II sur les comptes des receveurs des consignations et commissaires des saisies réelles supprimés par celle du 23 septembre 1793 qui y est déjà publiée⁷. Infirmité d'un commissaire près le tribunal correctionnel de Prüm (Sarre) nommé par Rudler, commissaire du Directoire dans les départements de la rive gauche du Rhin (AF III 555, plaquette 3743, pièces 27, 29 et 34).

Relations extérieures.

Communication par le ministre de lettres de Berlin et de Munich et d'un projet de nouvelles instructions aux plénipotentiaires au congrès de Rastatt⁸.

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 555, plaquette 3743, pièce 28. Feuille de brevet de capitaines aux 11^e et 16^e dragons⁹.

¹ Voir *tome IX*, 27 floréal an VII: loi de la veille à la suite de ce message, avec modification du ressort de ceux de Béthune et de Montreuil-sur-Mer, et dans AF III 33, pièces 15-126 (*Les Archives du Directoire*, page 174).

² C'est par ces affaires que débute le procès-verbal sur le registre.

³ François-Marie Botot, secrétaire de Barras, envoyé pour une semblable mission auprès de Bonaparte le 12 vendémiaire an VI (*tome III*), élu invalidé de la Seine aux Cinq-Cents en germinal an VI, frère du futur général Botot-Dumesnil. Sur Antoine-Léon-Anne Amelot de Chaillou, voir *tome VI*, 27 fructidor an VI, Finances, note. Charles-Joseph Trouvé, ex-ambassadeur en République cisalpine nommé plénipotentiaire près le duc de Wurtemberg le 4 vendémiaire (*ibidem*).

⁴ Le Directoire répond à la première de ces deux lettres le 19 frimaire (plus loin).

⁵ Vincent-Marie Sisco, né à Bastia (*les Archives du Directoire*, index).

⁶ Voir *tome IV*, 14 ventôse an VI, Marine et Colonies: arrêté ordonnant la remise à la marine de cette cargaison, acquise par l'intermédiaire de Delamarre, négociant français à Stockholm, sans préjudice de paiement ultérieur. Åbo, nom suédois du port de Turku, sur la côte méridionale de la Finlande.

⁷ La loi du 21 septembre 1793 ordonnait le versement des dépôts faits par ces officiers publics supprimés par la loi du 30 septembre 1791 dans les caisses de la Trésorerie nationale et celles des receveurs de districts sous le contrôle de la régie de l'Enregistrement.

⁸ Affaires non représentées ici.

⁹ Dont le futur général François Grouvel dans le second régiment, promotion que *Six* date du 7 juin 1798 / 19 prairial an VI et que nous n'avons pas trouvée à cette date. L'auteur le dit du 15^e dragons, mais c'est bien du 16^e que parle un dossier sur sa promotion de chef d'escadron provisoire par Dubois, commissaire du gouvernement dans les départements provisoires de la

AF III 555, plaquette 3743, pièces 32-33 et 35-47. Nomination: d'un commissaire et d'un substitut près les tribunaux du Golo, et justices de paix non pourvues aux élections, *Ain*, Champagne [-en-Valromey];- *Ourthe*, Aubel; Hannut; Herstal; Liège, justices des quartiers d'Amercœur et d'Avroy;- *Seine-Inférieure*, Saint-Jacques-sur-Darnétal;- *Haute-Vienne*, Saint-Barbant¹.

Séance du 27 brumaire an VII [17 novembre 1798]

(AF* III 13, folios 125 verso-129 verso; AF III 556, plaquettes 3743 à 3751²)

Lois.

[Du 26] sur les assemblées primaire de Songeons, section de l'Orient, et communales d'Hénonille, Liancourt [-Saint-Pierre], Loconville et Thibivillers (AF III 555, plaquette 3742, pièces 17-21; AF III 556, plaquette 3744, pièce 25).

Message des Cinq-Cents.

[Délibéré le 24 et expédié le 27] sur des secours aux parents de Gaillard Barbe, de Moissac, promu lieutenant par le général Brune pour être entré le premier en haut des remparts de Fribourg (Suisse), tué d'un boulet trois jours plus tard au pont de Neuenegg (AF III 555, plaquette 3739, pièces 19-20, dossier du 24).

Messages aux Cinq-Cents.

Le Directoire ayant pris séance, le ministre de l'Intérieur est introduit et entretient le Directoire d'une multitude d'objets dépendans de son ministère. Après différens rapports, ce ministre présente et fait adopter 34 projets de messages: sur le remplacement des maisons de prêt où l'indigence trouve son dernier terme par l'usure infâme qui préside aux secours meurtriers qu'elle va y puiser par des monts-de-piété régis au profit des hôpitaux, mention de l'envoi au journal le Rédacteur; le moyen de suppléer à l'absence d'agents municipaux non élus par les citoyens par l'effet de leur mauvaise volonté, à l'occasion de l'imposition locale demandée pour la commune de Saint-Laurent-de-Muret pour payer E. Bunot-Mendras, commis par la municipalité de Marvejols aux fonctions d'agent municipal faute d'élection en l'an V, chemise du dossier de la commission des Cinq-Cents créée le 1^{er} frimaire; répondant à celui des Cinq-Cents du 22 messidor an V sur les travaux pour la navigation de l'Orne et les réparations au port de Cæn en proposant d'imprimer le rapport de la commission nommée par le Directoire le 17 germinal an VI et d'en suivre les recommandations, en grande partie reprenant les conclusions techniques de l'ingénieur en chef Cachin, en disculpant son prédécesseur Lefébure tant pour sa conduite des travaux que pour sa gestion des dépenses, et arrêté du Directoire ordonnant l'exécution provisoire des travaux décrits par la commission; proposant: de refuser l'octroi demandé par la commune de Falaise sur les marchands de la foire annuelle de Guibray, destiné, suivant l'usage de plus d'un siècle, à l'entretien du corps des pompiers, dépense communale ordinaire que la ville a les moyens de payer autrement; et de créer un poste de professeur de langues vivantes près chaque école centrale, vous mettez le comble à cet édifice imposant en joignant à l'étude des langues anciennes celle des langues modernes... et la jeunesse, déjà enrichie des dépouilles de l'Antiquité, le sera également de celles des peuples qui nous environnent, mention de l'envoi au journal le Rédacteur; sur la demande de maintien du tribunal de commerce de Tinchebray, la création d'un octroi pour les dépenses locales de Bordeaux; l'affectation des Ursulines de Quimper à tous les tribunaux de la ville et à une caserne de gendarmerie; et le retrait de la vente des biens nationaux de l'île Louvier, pour continuer à servir d'entrepôt de bois à brûler à Paris, sans la louer à une compagnie pour ne pas faire monter le prix du bois, mais en la plaçant sous le contrôle du bureau central; la création d'une troisième foire annuelle à Dourdan pour en avoir à chaque saison avec les deux autres et celle qui se tient à Saint-Mesme; transmettant un cinquième envoi de procès-verbaux d'assemblées primaires et communales irrégulières et les procès-verbaux des assemblées primaires de Cazères et des quatre sections de Dax ainsi que ceux des assemblées communales de Candresse, Narosse, Saint-Vincent [-de-Paul] et autres de ce canton; le transfert du cimetière de Locminé hors de l'enceinte de la commune; les ventes de communaux par les communes d'Annay-la-Côte à Lazare Courtot; Étaule et Fagnon (Ardennes) à des citoyens natifs de ces communes; Saint-André-en-Terre-

mer Égée (AF III 196, dossier 905, pièces 93-94), où il est dit aide de camp du général Chabot. Notre futur général est peut-être le même que Grouvelle, lieutenant au 16^e dragons, dont on a le brevet le 13 prairial an V (*tome II*, index).

¹ Remplacement de Jean-Michel Desbordes, invalidé comme parent d'émigré, dénoncé par lettre de Rivaud, conventionnel du département, alors député de la Seine aux Anciens, à Merlin de Douai en messidor an VI (AF III 21A, dossier 70 j, pièces 30-32, *Les Archives du Directoire*, page 125); voir aussi *tome X*, 22 fructidor, message des Cinq-Cents du 19 précédent sur sa plainte contre son interdiction par le ministre de la Justice, et 11 vendémiaire an VIII, Justice: admission de sa réclamation en reconnaissant que s'il est bien gendre et beau-frère d'émigrés, son élection comme curé constitutionnel de Saint-Symphorien [-sur-Couze] en 1791 constitue une fonction publique au choix du peuple et qu'il en a constamment exercé d'autres depuis.

² La plaquette 3744 contient, pièces 26-28, la minute d'un arrêté du 27 vendémiaire an VII sur les secours aux militaires blessés et invalides vu à cette date au *tome VI* et la plaquette 3745 un arrêté du 27 frimaire an VII promouvant l'adjudant général Musnier général de brigade (pièce 31).

Plaine à Pierre Rapeneau, charron; et Void [-Vaçon] à François Perlin, coquetier, pour construire une maison; l'arrentement d'une autre par l'hospice civil de Bourgoïn [-Jallieu] et l'intérêt d'autoriser les hospices à faire de même pour celles leur appartenant pour éviter les frais de réparation; des échanges par celles d'Ayeneux (Ourthe, *auj.*: commune de Soumagne): échange de terrains avec Charles Doutremont, qui fera des embellissements au marché, et Joseph Rodberg, qui démolira un bâtiment servant de repaire à des brigands sur une route; la Chaumusse avec Pierre-Simon Paris pour construire un chemin vicinal vers les routes de Paris à Genève et de Chalon-sur-Saône en Suisse; Largny [-sur-Automne]: échange d'un marais avec des terres du citoyen Fournier fils; Orgelet avec le citoyen Camuset Semur [-en-Auxois]: échange de la halle, en ruine, contre les Jacobins, appartenant à Alenquer, Melot et Mignot; et Vic [-sur-Seille]: échange de bâtiments remis à l'armée contre les Carmes, pour la municipalité, la gendarmerie, l'école, la justice de paix et le tribunal correctionnel; de l'hospice civil d'Argentan: partie de maison léguée à l'hospice en 1745 par Catherine Goupil veuve Dufresne contre des terrains de Jean-Nicolas Collin, de Saint-Loyer [-des-Champs], propriétaire du reste de la maison; et maison et jardin de la Charité Saint-Laurent, appartenant à la maison de secours à domicile de Clermont-Ferrand contre des terres de Pierre-Antoine Lecourt; des demandes d'impositions locales sur les habitants de Chatelblanc, Gacé pour payer ce qui est dû à l'ancien maire Philairie¹, et Nanton pour payer le plan de l'assiette des contributions en 1792 à Philibert Petit, géomètre à Sennecey-le-Grand, chemise du dossier de la commission des Cinq-Cents créée le 29 brumaire; les transferts: des cantons d'Arrou à Courtalain et Cassagnes [-Bégonhès] à Salmiech; et de la commune d'Herbighen de celui de Tournehem [-sur-la-Hem] à celui de Licques, situé entre les deux, chemise du dossier de la commission des Cinq-Cents créée le 1^{er} frimaire, plan figuré des deux cantons, encre, adresse signée d'une quarantaine d'habitants (AF III 556, plaquettes 3744, pièces 1-20, 3745, pièces 32-35 et 39-65, 3746, pièces 66-104, 3748, pièces 123-138, et 3749 pièces 150-159 et 178-183).

Finances.

Remise toutes les décades par les receveurs aux receveurs généraux des départements du produit, en numéraire ou en traites, des coupes ordinaires de bois nationaux en l'an VII. Autorisation au ministre de la Marine et des Colonies de disposer de ce même produit pour la compagnie Blanchard aîné, sauf 15 millions affectés pour la compagnie Thiéry. Approbation: de la soumission des banquiers Carrié et Bézard, pour un service de 8 millions sur les contributions de l'an VII, et d'un traité joint entre le ministre des Finances et Julien Ouvrard, banquier, pour un autre de 10 millions (AF III 556, plaquette 3745, pièces 35-39).

Intérieur.

Destitution: membres des administrations centrales de l'Aube, dont Bouillé, oratorien, et Jaillant, président, septembriseur puis juré au Tribunal révolutionnaire venu dans le département après la Terreur², anarchistes, remplacés par

¹ Sur Cæn, voir *tome II*, 23 messidor an V, message des Cinq-Cents de la veille, note. Le message sur Falaise est dit répondre à celui des Cinq-Cents du 2 thermidor an VI dont on n'a pas trouvé mention au *tome VI*, mais cette imposition avait été autorisée par loi du 27 thermidor an V (*tome II*, au lendemain). Un autre exemplaire de celui sur les professeurs de langues vivantes est dans AF III 108, dossier 93, pièces 122-123, avec le tableau des départements ayant fait des demandes en ce sens. Le tribunal correctionnel de Tinchebray devrait être transféré à Domfront, l'administration centrale en ayant demandé cinq, un par ex-district. Sur l'octroi de Bordeaux, voir *tome IX*, 24 floréal: loi de la veille créant cet octroi, avec tarif des droits par matières très détaillé, notamment pour les matériaux de construction; une erreur sur le prix des pierres de Bourg et dites de Dudon fait l'objet d'un message du Directoire du 22 messidor et d'une loi rectificative du 4 thermidor (*tome IX*, à la première date et au 6 thermidor). Sur l'île Louvier, voir aussi *tome V*, 9 messidor an VI, Finances, note. Sur Dourdan, voir plus loin, 23 frimaire: loi de la veille à la suite de ce message. Le message d'envoi de procès-verbaux d'assemblées ne donne que le total de 57 cas dans six départements, éléments non retenus à l'index. Sur Locminé et Annay-la-Côte, voir *tomes VIII*, 22 pluviôse, et *X*, 7 vendémiaire an VIII: lois de la veille. Les particuliers d'Étaule et Fagnon, nommés au procès-verbal et repris à l'index, achètent des terrains pour construire leurs maisons suivant un usage local, qui, à Étaule, paraît réservé aux nouveaux mariés; pour Étaule, voir aussi *tome IX*, 19 floréal: loi de la veille à la suite de ce message. Sur Saint-André-en-Terre-Plaine, voir *tome X*, 6 fructidor: loi du 4 précédent. Sur Ayeneux, voir *tome VIII*, 14 ventôse: loi de la veille à la suite de ce message. Celui sur la Chaumusse est dit répondre à celui des Cinq-Cents du 8 messidor an VI qu'on ne trouve ni au *tome V* ni dans la série C; voir *tome X*, 2^e complémentaire: loi de la veille. Sur Orgelet, voir *tome V*, 14 germinal an VI, message des Cinq-Cents. Sur l'hospice d'Argentan, voir *tome VIII*, 27 germinal: loi de la veille à la suite de ce message. Sur Chatelblanc, voir plus loin, 14 pluviôse: loi de la veille à la suite de ce message. Sur Clermont-Ferrand, voir *tome IX*, 7 thermidor, loi de la veille autorisant également un échange avec un autre citoyen, objet d'un message du Directoire du 19 floréal an VI (*tome V*). Sur Gacé, voir *tome V*, 27 prairial an VI: message des Cinq-Cents, note.

² Jaillant, président de la municipalité de Neuville [-sur-Vannes] nommé administrateur central le 26 vendémiaire an VI (*tome III*, index). Suivant Jean-René Suratteau, *Les élections de l'an VI et le coup d'État du 22 floréal*, Paris, les Belles Lettres, 1970, c'est le constituant Jean-Jérôme Jaillant qui aurait été élu à l'administration centrale en germinal an VI. Les notices du constituant de *Roman d'Amat et Lemay* ne coïncident pas avec les éléments ici donnés. Elles semblent reprises d'Émile Socard, *Biographie des personnalités de Troyes et du département de l'Aube*, Troyes, librairie Léopold Lacroix, 1882, qui fait du constituant un modéré, écarté pour cette raison d'une réélection à Législative - ce qui, comme on le sait, est historiquement impossible -, puis procureur criminel du département en 1800. En revanche, le passé révolutionnaire donné à notre administrateur central semble mieux s'appliquer à un homonyme, dont la bibliographie auboise citée ici ne parle pas: Jean-Nicolas Jaillant, commissaire de la Commune de Paris nommé juge suppléant au Tribunal criminel du 17 août 1792 (*Tuetey, Répertoire général des sources manuscrites de l'histoire de Paris pendant la Révolution*, tome VII, n° 901), bien

Feugé et Raverat, commissaires municipaux de Montsuzain et Chesley, et Sissous, député à la Législative, d'Eure-et-Loir¹ et de la Meuse-Inférieure: S.-J. Bousmart et Gerardi, auteurs d'un imprimé joint du 3 brumaire publiant une lettre de l'administrateur central Fontenelle précédemment destitué se défendant d'être anarchiste, et la lettre de candidature de J. Pierssens, 4 pages, sans titre, s.l., transmise par Chenard, président de l'administration centrale², minute de Merlin de Douai; municipalités: l'Aigle *extra muros*, Bracieux et Vigneulles [-lès-Hattonchâtel]: membres royalistes, Carbonne ne tenant pas l'état civil, Charleval (Eure) coupables de délits dans la forêt nationale de Lyons, Chaumes [-en-Brie]: adjoints municipaux de Beauvoir, Guignes, Suisnes (auj.: Grisy-Suisnes) et Verneuil [-l'Étang] prêtres travaillant le décadi, Ciney (Sambre-et-Meuse): membres signataires d'une délibération en faveur de Marchand, ex-prévôt du chapitre déporté par arrêté du 28 messidor an VI et détenu comme infirme à l'hospice Saint-Jacques de Namur³, Croisilles (Pas-de-Calais) fanatiques, Framecourt négligeant les lois sur les cultes et le calendrier républicain, Fressin: agents du chef-lieu incivique et de Wambercourt percepteur sous un nom de paille, Grisolles (alors: Haute-Garonne) incapables, Laniscat: agents du chef-lieu et de Plussulien négligents, Monchy-Breton, Richelieu: agents de Braye-sous-Faye et la Tour-Saint-Gelin ne respectant pas les fêtes décadaires⁴, Vendôme anarchistes; agents municipaux: Aulaines (Sarthe, auj.: commune de Bonnétable) et Avoise royalistes, Boussu (Jemappes) s'étant fait payer par les habitants de Montrœul [-sur-Haine] comme commissaire à la visite des chemins⁵, Bruz incivique, le Chevain exagéré, Comblessac et Neuville [-sur-Touques] fanatiques, Masnuy-Saint-Pierre (Jemappes, auj.: commune de Jurbise) n'affichant pas les lois et tolérant les bals du dimanche, Mont-l'Évêque ayant détourné des effets appartenant à la République en l'an II, Poursu-Saint-Rémy rendant exécutoire un rôle de contributions foncières de l'an V grevant la forêt d'Hautmont-Feschère située sur le territoire de la commune de Bouillon⁶ malgré le vœu de la municipalité de Douzy et l'ayant fait signer à l'adjoint en état d'ivresse, Restigné refusant de remettre l'état civil à la municipalité de Bourgueil pour protéger un conscrit réfractaire, et Saint-Ouen-de-Thouberville ayant remplacé le bonnet de l'arbre de la Liberté par une croix; adjoints: Saint-Erblon (Ille-et-Vilaine) n'ayant pas un an de résidence et délivrant des passeports⁷; Savigny [-en-Cheptaine] ne faisant pas respecter le décadi⁸; et Vuillery ayant travaillé le 18 fructidor an VI et dansé à la fête patronale le 23⁹. Destitution et jugement: Rœrmond (Meuse-Inférieure), président de la municipalité et agent du chef-lieu ayant levé des contributions foncières dépassant le montant fixé par l'administration centrale, et destitution d'autres membres, dont les agents d'Herten ayant arboré des signes féodaux et de Maasniel ayant exercé comme ministre du culte lors d'un rassemblement fanatique; agents: Alet [-les-Bains] admettant l'émigré Moular comme témoin de trois actes de naissance, la Bellière pour certificat de civisme à un chouan condamné aux fers, Courgenay laissant ses enfants sonner la cloche et Vaudry ayant inscrit comme journaliers 17 étrangers à sa commune, dont 15 prêtres réfractaires; et adjoint municipal de Bize-et-Nistos¹⁰ ayant conduit des habitants enlever du bois de la forêt nationale de cette commune. Nomination des municipalités du Midi, du Nord et de l'Ouest de Lyon. Autorisation de poursuites en justice contre: des ex-officiers municipaux de Bains [-sur-Oust] par Ameline, d'Avessac, en paiement de laines saisies sur ordre de cette commune et du district de Redon par Maury, ex-officier municipal de Redon; l'ex-agent municipal de Corbie pour détournement du produit de la vente d'arbres communaux; l'ex-maire et

qu'on ignore s'il avait des attaches aubois et que son nom ne figure pas dans la liste des membres du Tribunal révolutionnaire en 1793. On ne trouve aucune mention de l'un ni de l'autre dans les index du *Recueil des Actes du Comité de salut public*, ni dans ceux des sous-série F⁷, AF II et AF III des Archives nationales. L'ex-oratorien Bouillé est l'un des administrateurs élus en l'an VI cités par Suratteau, *op. cit.*, et ne semble pas être Michel Bouille, commissaire municipal de Troyes nommé bibliothécaire de l'école centrale le 15 germinal an VI (*tome V*). Feugé ou Feugez, commissaire municipal de Montsuzain nommé administrateur central le 27 vendémiaire an VI, puis de nouveau commissaire municipal le 3 germinal suivant (*tomes III et V*, index). Noël Raverat, administrateur central, remplacé comme commissaire municipal de Chesley le 14 frimaire an VI, puis de nouveau commissaire municipal le 12 thermidor suivant (*tomes III et VI*, index). Le député à la Législative Pierre-Louis Sissous est dit ex-constituant dans le rapport du ministre. L'administrateur central Patin, ici destitué comme incapable, est nommé le 2 ventôse (*tome VIII*) commissaire municipal de Villenauxe [-la-Grande], le ministre faisant valoir qu'il n'avait été destitué que parce que manquant de connaissances comme administrateur central, mais qu'il convient pour un poste de commissaire municipal.

¹ Dont Berroy ou Berroys, officier de santé à Châteauneuf [-en-Thymerais], incapable, voir plus loin 18 frimaire et 19 nivôse: défense de cet administrateur central par la municipalité de Chartres *intra muros* et rejet de sa réclamation, et *tome IX*, 28 messidor: réintégration.

² Sur Bousmart, voir *tome V*, 22 messidor an VI, Justice, note. Louis-Silvain Chenard, futur élu aux Cinq-Cents.

³ Voir *tome V* à la date indiquée, Police générale, note.

⁴ Le rapport précise qu'il s'agit de deux prêtres suspendus comme tels par l'administration centrale d'après une décision générale du prédécesseur du ministre à laquelle le Directoire avait trouvé des inconvénients.

⁵ De concert avec Cambier, président de la municipalité de Thulin, et les agent et adjoint de Montrœul (auj.: commune d'Hensies) destitués et jugés le 28 messidor an VI (*tome V*).

⁶ Cette forêt est toujours située sur le territoire de la commune de Bouillon, alors Ardennes, auj.: Belgique, province de Luxembourg.

⁷ À la place de l'agent municipal (loi du 10 vendémiaire an IV).

⁸ Ayant déclaré: *Travaille qui veut le jour du décadi, sans cela, à quoi bon cet arbre de la Liberté, il faudrait donc le couper.*

⁹ Soit le dimanche 9 septembre 1798, jour de la Saint-Omer. Le 18 fructidor était évidemment le jour de la fête nationale anniversaire du coup d'État de l'an V.

¹⁰ Auj.: communes de Bize et de Nistos (Hautes-Pyrénées).

des officiers municipaux de Marconnelle par Leflon, entrepreneur à Hesdin, en paiement de sommes dues par contrat pour reconstruire l'église, l'agent municipal Éloi ayant à bon droit réclamé que la commune ne soit pas elle-même poursuivie, et l'ex-agent municipal de Pardies [-Piétat] ayant ordonné des réparations et constructions sans adjudication légale et au rabais et des coupes de bois communaux irrégulières, et remplacé le rôle des contributions par un autre écrit de sa main. Réorganisation des bureaux de poids public, par remise en activité des anciens bureaux dits Poids le Roi *comme moyen de propagation du nouveau système des poids et mesures et de garantie*, pétition de Brillas et compagnie, mention de l'envoi au journal *le Rédacteur*. Habillement des garçons de bureau des différents ministères¹. Poursuite de l'activité de la faïencerie et fabrique de terre de pipe du citoyen Bayard à Bellevue (commune de Toul) autorisée par arrêt du Conseil d'État de 1773 pour quinze ans. Brevet d'invention sur papier à vignette gravée à Pierre Dolffus, de Bonnelles, pour l'impression de maroquins et peaux de chamois imitant la soie et le velours². Confirmation de Villier professeur d'histoire à l'école centrale de Maine-et-Loire remplaçant Papin³, qui n'a pas rejoint l'armée depuis que le Directoire lui a retiré son congé militaire pour incivisme. Nomination: d'inspecteurs du droit de passe dans le Jura, la Lozère: Serre, ex-employé à Flessingue, recommandé par le député Malès, et les Pyrénées-Orientales, d'un officier de santé aux bains d'Aix [-les-Bains] et d'un inspecteur adjoint aux eaux minérales du Mont-Dore. Rapports sur: le transfert de l'administration centrale du Var à Draguignan annoncé pour la 3^e décade de brumaire par délibération de cette administration du 29 vendémiaire⁴, Bailly dit Saint-Paulin, frère du premier maire de Paris, de Versailles, ayant sollicité une place, copie d'un rapport de Denis, commissaire municipal: *beaucoup d'originalité, homme honnête, bon mari, aimant la musique et la danse quoique l'exécutant mal. Pour patriote, non, il ne l'est pas. Il vit, comme tant d'autres, indifférent dans son coin*; Mahieux, ex-juge de paix d'Argenteuil royaliste n'ayant pas obtenu un passeport pour avoir un emploi dans le département de Jemappes; la perception du droit de passe dans l'Aude, billet de Merlin de Douai comparant son montant à ceux de l'Ariège, de la Haute-Garonne et de l'Hérault, plus élevés, lettre de Roumens, inspecteur du droit de passe de l'Aude, accusant l'administration centrale et les juges de paix de négligence, rapport de l'administration centrale réfutant l'accusation que lui fait celle de l'Hérault de ne faire payer le droit que depuis l'entrée dans le département au lieu d'à partir de la barrière précédente, *Tarif général pour la perception de la taxe d'entretien des routes dans le département de l'Aude, 14 prairial an 6*, Carcassonne, imprimerie du département, 77 pages; et un mémoire de Roussilhe-Morainville joint demandant l'exclusivité de l'exportation de grains vers l'étranger en échange de l'approvisionnement d'un mois d'avance de Paris pour l'hiver, proposition à la suite de l'annulation du bail de Garçon-Rivière, Roustan et compagnie par arrêté du 7 messidor an VI⁵, le ministre proposant d'ajourner à cause de la baisse du prix du grain due à la surproduction (AF III 556, plaquettes 3746, pièces 105-110, 3747, pièces 111-119, 3748, pièces 120-122 et 139-149, 3749, pièces 161-170, 174-177 et 184-191, et 3751, pièces 233-315).

Police générale.

Mise en état de siège du canton d'Arbusigny⁶ après plusieurs attaques à Groisy de gendarmes convoyant des détenus à Chambéry et l'envoi de la force armée par l'administration centrale en l'an VI. Émigrés, radiation: Jean-Charles Bellengreville, d'Huchenneville, vice-commissaire du commerce et de la marine à Rotterdam; Antoine Chancel-Barbadeaux, de Périgueux, capitaine au 31^e d'infanterie parti aux îles du Vent en 1791, prisonnier de guerre à Sainte-Lucie échangé en l'an III; Jean-Antoine-Daniel-Léopold Knœpffer, ex-bernardin, et sa sœur Thérèse, de Bitche, partis dans le commerce du vin pour Deux-Ponts puis Mannheim, accusés en 1793 d'espionnage contre l'armée de la Moselle; Jean-Joseph Leconte-Nonant-Raray, inscrit dans le Calvados, dément incarcéré à Charenton puis Villejuif depuis 1766⁷; Marie-Anne-Laurence Leveau, divorcée Louis Calenge, femme Guillaume Bonnacarrère, de Paris, inscrite par le district de Montvilliers, incarcérée pendant la Terreur; Marie-Marguerite-Françoise de Manneville veuve Dufay, femme Leroy, de Pont-Audemer; Luc Miard-Lablardière, de Saint-Laurent [-du-Tencement], ex-juge de paix de Montreuil [-l'Argillé]; Marie-Angélique Sainte veuve Toussaint Cornulier⁸, inscrite par le district d'Ancenis, morte à Versailles en l'an III, à la requête de sa fille Rose-Anne Cornulier, veuve du Merdy-Catuëlan. Maintien: Jean-Charles-Borromée

¹ L'arrêté décrit cet habillement, comprenant notamment un gilet chamois au lieu du bleu, ressemblant trop au costume des députés. Il est dit que le gilet rouge des garçons de bureau du Directoire sera progressivement remplacé.

² Apparemment Pierre Dollfus, de la famille des industriels mulhousiens, directeur d'une manufacture d'impression sur tissus à Thann puis Guebwiller, membre de la société des amis de la Constitution de cette ville, établi à Paris sous la réaction thermidorienne, où il avait fondé une maison de commerce, et dont la manufacture de Guebwiller avait périéclité en 1795 (*Nouveau Dictionnaire de biographie alsacienne*, en cours de publication par la Fédération des sociétés d'histoire et d'archéologie d'Alsace, qui ne cite ni le brevet ni le domicile en Seine-et-Oise).

³ Sur cette affaire, voir *tome VI*, 15 thermidor an VI, Guerre, note.

⁴ Voir *tome VI*, 24 vendémiaire, message des Cinq-Cents, note.

⁵ Sur ce marché pour la création d'un dépôt de farine à Paris, voir *tome III*, 9 brumaire an VI, Intérieur, note. Sur Roussilhe-Morainville, voir *tome II*, 23 messidor an V, Marine et Colonies, note.

⁶ Mont-Blanc, en réalité Léman depuis la création de ce dernier département.

⁷ Voir *tome IV*, 4 ventôse an VI, Police générale, autorisation à sa femme Marie-Reine-Victoire Darcet, émigrée du Calvados, de Poncé [-sur-le-Loir] (Sarthe), à rester en France sous la surveillance de sa municipalité.

⁸ Ou Marie-Angélique-Sainte Cornulier veuve Toussaint Cornulier. À rapprocher de Toussaint-François-Joseph Cornulier, rentier à Paris, émigré inscrit par le district d'Ancenis, condamné à mort par le Tribunal révolutionnaire, radié à la requête de la citoyenne Saint-Pern sa veuve: 17 frimaire an VII. Notre émigrée doit sans doute s'appeler Saint-Pern.

Austet, chanoine parti de Metz en 1791 pour le pays de Luxembourg; Esprit-Martin-Alexandre Barbier et Jean-Louis de Pellamourgue, de Buis [-les-Baronnies] et Cassaniouze, usant de faux certificats de résidence à Lyon; Louis-Marie-François Boisjourdan, inscrit dans la Mayenne, parti prendre les eaux d'Aix-la-Chapelle en 1791, mort en 1792 à Cochem (Allemagne); Marie-Pierre Dumellenger, émigré de l'Orne arrêté près de Chinon sous le nom de Jacques Lacour, de Cæn, frère du tonsuré Jean-Baptiste-Hyacinthe, maintenu par le Directoire le 13 ventôse an V¹, d'un militaire disparu et d'un imbécile; le constituant Marie-Eusèbe Hermann baron de Landenberg-Wagenbourg, prétendu suisse par sa sœur; les frères Charles, Philippe-Frédéric et Christophe Hœn, barons de Beblenheim, capitaines au régiment de Deux-Ponts et au 19^e d'infanterie et officier au 9^e d'infanterie émigrés en 1792; Pierre-Ambroise La Forest d'Armaillé, de Paris, inscrit en Maine-et-Loire, incarcéré comme suspect pendant la Terreur, maintenu pour réclamation tardive; Joseph Lévi, négociant à Brumath rentré en l'an V; Rosalie-Marc-Marie-Thérèse Rancher-La Ferrière femme de l'émigré Alexandre-François-Roger du Pouget dit Nadaillac, des Hermites, inscrite à la suite du maintien de son mari en l'an VI², émigrée avec lui à Altona puis Berlin; Anselme-Louis Rousseau, de Condé-sur-Escaut³, soi-disant marchand établi à Mons (Belgique), et sa femme Catherine Dumoulin (AF III 556, plaquettes 3744, pièces 29-30, et 3750, pièces 194-232).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF* III 19 (registre du bureau particulier), page 36: copie d'une lettre annonçant au général Joubert la demande de passeport de l'ambassadeur de Naples en France, *peut-être le prélude d'attaques de la part de la Cour de Naples*.

Séance du 28 brumaire an VII [dimanche 18 novembre 1798]

(AF* III 13, folios 129 verso-131 verso; AF III 557, plaquettes 3752 à 3754)

Lois.

[Du 27] sur la vente des biens nationaux⁴; et annulant un décret de la Convention du 14 fructidor an II qui annulait la cassation de jugements du tribunal du district de Saint-Omer dans l'affaire Gouthier et Dourlens (AF III 556, plaquette 3744, pièces 21-24; AF III 557, plaquette 3754, pièce 45).

Messages des Cinq-Cents.

[Du 27] sur le transfert du cimetière de Belleville (Rhône); et demandant communication du bail de la poste aux lettres⁵ (AF III 556, plaquettes 3743, pièces 25-26, et 3749, pièces 172-173). Délibéré et expédié le 28, avec accusé de réception du Directoire sans date, rappelant le message précédent demandant le nombre de militaires pensionnés et ayant droit à pension⁶ (AF III 557, plaquette 3752, pièces 8-9).

Affaire de la Caisse des comptes courants.

Arrêtés secrets sur la caisse des comptes courants et la caisse du commerce dite de la rue Vivienne: versement par la Trésorerie nationale d'un million deux cent mille et cent mille francs, rapport du ministre des Finances Ramel daté de la nuit du 28 au 29. *Les administrateurs de la caisse des comptes courants adressent au Directoire leur déclaration sur la situation de la caisse et leur engagement de payer le montant des billets émis par elle. Le Directoire ordonne que ces deux actes seront rendus publics*, minute de Ramel, affiche: *Arrêté du Directoire exécutif concernant la caisse des comptes courants du 28 brumaire an VII*, texte suivi de l'engagement des administrateurs et actionnaires de la caisse⁷ de payer les billets de la caisse à concurrence de 13 944 000 francs, montant de ceux signés par Augustin Monneron directeur général, disparu hier. Mandat d'amener devant le Directoire contre Augustin Monneron et son frère Louis, minute

¹ Tome I, où ce prêtre détenu à Angers n'est prénommé que Hyacinthe.

² Nous ne l'avons pas trouvé dans les tomes précédents. Voir aussi tome IX, 18 floréal: rejet de sa réclamation.

³ Nom révolutionnaire: Nord-Libre.

⁴ Voir tome X, 26 thermidor: message du Directoire proposant de réduire les frais accessoires versés aux départements en vertu de cette loi par les acquéreurs de maisons, bâtiments et usines, et 11 vendémiaire an VIII, nouveau message sur les inconvénients de cette loi quant aux ventes de maisons, bâtiments et usines, à propos de celle du château de Chantilly.

⁵ Sur Belleville-sur-Saône, voir tomes IX, 19 floréal, message du Directoire en réponse, et X, 11 thermidor: loi du 8 précédent autorisant l'échange de terrains entre la commune et le citoyen Denavi. Sur le second message, voir plus loin, 19 frimaire: message du Directoire en réponse.

⁶ Message du 29 vendémiaire (tome VI à cette date). Celui inventorié ici n'est pas cité dans les procès-verbaux du Directoire et nous ne le citons à la date de son adoption par les Cinq-Cents que par commodité.

⁷ Dont les noms figurent sur l'affiche et sont repris à l'index; ils sont plus nombreux que ceux des administrateurs cités par l'*Almanach national* de l'an VII, où l'on trouve le nommé Pérignon comme conseil de la Caisse, et ne figurent pas tous dans la liste des banquiers de Paris du même ouvrage, plusieurs étant des financiers précédemment rencontrés pour des traités de fournitures et de finances, comme Amelin, Vanrobais et compagnie, ou comme députés du commerce de Paris pour l'emprunt pour la descente en Angleterre ou comme commissaires pour cet emprunt (tomes IV et V, 1^{er} nivôse et 3 germinal an VI). Les frères Jean-Joseph-Augustin Monneron, député de Paris à la Législative, directeur général de la Caisse, et Jean-Louis Monneron, député de Pondichéry à la Constituante, nommé agent particulier du Directoire aux îles de France et de la Réunion le 5 brumaire an VII (tome VI).

de Merlin de Douai; copie conforme par Pérignon, homme de loi à Paris, d'un mémoire reçu de Louis Monneron, alors à Bordeaux, rappelant être parti de Paris le 25 brumaire, avoir appris par dépêche le 1^{er} frimaire la disparition de son frère, dont il assure avoir ignoré la situation et dont il pense qu'il n'a pas détourné des fonds et n'a pu que faire des placements sur des maisons incertaines pour les soutenir, 15 frimaire; lettres de Louis Monneron se portant candidat au ministère de la Marine et des Colonies, rappelant ses fonctions d'agent maritime au Cap de Bonne-Espérance puis à Ceylan avant la Révolution, époque où l'un de ses frères a escorté une ambassade de Tipoo-Sahib en France, avant d'être désigné par le Comité de salut public comme intendant général d'une expédition projetée aux Indes, 29 germinal an VI, puis se défendant d'être agent des Britanniques en rappelant qu'il fut le seul français des Indes embarqué de force vers l'Europe en 1778 (AF III 557, plaquettes 3752, pièces 10-11, 3753, pièces 36-41, et 3754, pièces 42-44, copie des arrêtés du Directoire au registre du bureau particulier, AF* III 19, pages 37-38 et 41-42).

Guerre.

Pièces classées au dépôt particulier: lettre à l'ambassadeur en Suisse sur l'organisation de six demi-brigades auxiliaires à cause de troubles causés en Suisse par le refus de la conscription: recrutement par enrôlement de volontaires opéré par six colonels au choix du Directoire helvétique, solde avancée par la France, avec organisation régimentaire détaillée suivant projet de Scherer, dont uniformes *aux couleurs nationales helvétiques sur le modèle français...* *Si le Directoire helvétique témoignait de l'inquiétude sur l'éloignement possible de l'armée suisse, on pourra annoncer qu'elle ne sera employée que dans la Suisse même ou sur les frontières avoisinant la Suisse. Mais il ne faudra prendre cet engagement que dans le cas où cela seroit indispensable pour le succès de l'opération*; ordre au ministre d'indiquer *par quels motifs il ne s'est pas conformé aux ordres du Directoire* pour les généraux Avril et Delarue, le premier devant être muté de la Charente-Inférieure dans le Calvados et remplacé par le second¹, et la régie intéressée des fournitures des Invalides, qui lui avait été envoyée en projet et qu'il a fait adjuger au rabais sans faire un rapport préalable au Directoire, minutes de Merlin de Douai, copies au registre du bureau particulier, AF* III 19, pages 36-37 et 39-41. Nomination de capitaines, lieutenants et sous-lieutenants des 16 nouvelles demi-brigades², et à des emplois à la 64^e demi-brigade d'infanterie de bataille et au 2^e bataillon de sapeurs (AF III 557, plaquettes 3752, pièces 6-7 et 12-20, et 3753, pièces 21-26 et 33-35).

Intérieur.

Envoi au ministre du message des Cinq-Cents sur Hainzelin³ (AF III 557, plaquette 3752, pièce 4).

Justice.

Refus de déclarer de bonne prise celle du navire portugais *Nostra Senora del Carmen, San Antonio y Animas*, capitaine Manuel Dos Santos, appartenant à Don Luis-Francisco De Macida, chargé de fer, planches et *marchandises sèches* à Lisbonne, en nivôse an VI sur la côte marocaine à l'amarrage près de Safi par le corsaire nantais *la Vénus de Médicis*, propriétaire Jean Renou, commandé par Charles Bailly fils, qui a fait conduire cette prise à la Corogne par le lieutenant Brieuque, en jugement au tribunal civil de la Loire-Inférieure⁴. Rejet d'une demande de cassation d'un jugement du tribunal criminel de Rhin-et-Moselle par Pierre Delwaage et compagnie et Creutz, d'Aix-la-Chapelle⁵. Renvoi: devant ce tribunal de Pierre Ziegler, de Ballweiler [-über-Sankt-Ingbert] (Sarre), et annulation de sa condamnation pour coups de baton et de pierres à Angélique Braun, morte cinq jours après, par celui de la Sarre sur déclarations complexes d'homicide, d'homicide volontaire et d'homicide prémédité; et devant l'administration centrale du Var de Jean-Zaccharie-Laurent Crudère⁶ pour statuer s'il est émigré de Toulon suivant les lois des 20 fructidor an III et 2 vendémiaire an IV et annulation d'une sentence de la commission militaire le déclarant non émigré pour n'avoir pas

¹ Les généraux Jean-Jacques Avril et Louis-Michel-Charles-Thomas Delarue (dit ici Larue). Le Directoire s'étonne que les ordres donnés par le ministre pour cette mutation, suivant des instructions du Directoire dont on n'a pas trace dans les procès-verbaux, aient été suivis d'un contordre. D'après *Six*, c'est en Charente-Inférieure que servait Avril, avant de passer dans le Calvados en mars 1799 (il était commandant la subdivision de Cæn dès le 27 nivôse, plus loin), tandis que l'auteur place le second dans la 14^e division militaire (Cæn).

² Mêmes types de pièces que pour les nominations du 25 précédent. Les conclusions du rapport de Bourotte, commissaire ordonnateur, chef du bureau militaire du Directoire, tendant à exclure deux candidats sous-lieutenants ne sont pas suivies par le Directoire, notamment pour Lemoine, fils de l'ex-député du Calvados Joachim-Thadée-Louis, jadis nommé sous-lieutenant à la garde du Corps législatif et n'ayant pu rejoindre. Le Directoire raye sur la minute deux capitaines proposés par le ministre, dont un certain Séguin-Piégon, aide de camp du général Malartic (Anne-Joseph-Hippolyte de Maurès de), général qui avait défendu les îles de France et de la Réunion en l'an II, et était alors à l'île de France, où il mourut plus tard. Plusieurs nominations de capitaines font double emploi avec les nominations du 25.

³ Voir au 26.

⁴ Le navire portugais s'était jeté à la côte pour échapper au corsaire. Le ministre estime fondées la plainte de l'Empereur du Maroc contre la violation de son territoire et sa revendication de la prise, que les ennemis n'hésitent pas à agir de même en pareil cas n'excusant pas les captureurs.

⁵ Faute d'avoir consigné sous dix jours l'amende requise pour les recours en cassation. Les détails de l'affaire ne sont pas dits.

⁶ Courtier à Marseille, soi-disant fédéraliste, agent des émigrés à Toulon en 1793, maintenu le 23 frimaire (plus loin); voir aussi *tome VIII*, 14 germinal: rejet de sa réclamation argumentée par le fait d'avoir été mis hors la loi comme membre du comité des sections de Marseille, dont la Convention s'était bornée à casser l'existence et à citer à sa barre ses principaux membres.

participé à la prise de la ville par les Britanniques et le renvoyant devant le tribunal criminel des Bouches-du-Rhône comme complice de l'assassinat des nommés Espié et Sambuc (AF III 557, plaquettes 3752, pièces 1 et 5, et 3754, pièces 48-19).

Police générale.

Rejet des réclamations des prêtres déportés Soulle, de Villeteuse¹, et Nicolas Viochet, de Maligny². Annulation de la déportation³ de Zeller, curé de Feulen (Forêts), ayant aidé l'armée française pendant le blocus de Luxembourg et fausement accusé d'avoir contrevenu aux lois. Déportation de Louis Barbier, missionnaire de Tournai arrêté à Lille lors des visites domiciliaires, chez lequel on a trouvé entre autres les imprimés *Catéchisme des rois* et *Ma foi et ses motifs*⁴. Prohibition du journal *l'Optimiste* de Rouen, imprimé par Thomas, pseudonyme de Robert, suite de divers journaux prohibés, et dernièrement, de *l'Observateur français*⁵ (AF III 557, plaquettes 3753, pièces 27-32, et 3754, pièces 46-47).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 557, plaquette 3754, pièces 50-70. Nomination: 1^{er} et 2^e substitués près les tribunaux du Nord et justices de paix non pourvues aux élections, Forêts, Arlon; Bastogne; Bitburg; Clervaux; Diekirch; Dudeldorf; Echternach; Étalle; Fauvillers; Grevenmacher; Hesperange; Houffalize; Mersch; Ospern (auj.: commune de Redange); Remich; Rœdt (auj.: commune de Waldbredimus); Vianden; - Moselle, Sarrelouis⁶: Toussaint, officier de santé.

Séance du 29 brumaire an VII [19 novembre 1798]

(AF* III 13, folios 132 recto-134 recto; AF III 557, plaquettes 3755 et 3756⁷)

Loi.

[Du 28] sur la révision des sentences arbitrales attribuant aux communes des forêts que la République *prétendait* nationales⁸ (AF III 557, plaquettes 3752, pièces 2-3, et 3755, pièce 3).

Message aux Cinq-Cents.

Pour suspendre provisoirement l'application à l'horlogerie de Besançon de la loi du 19 brumaire an VI sur le titre des matières d'or et d'argent pour ne pas augmenter ses charges et favoriser l'importation de montres de contrebande⁹ (AF III 557, plaquette 3756, pièces 39-40).

Finances.

Révocation du contrôleur de la poste aux lettres de Nice, minute de Merlin de Douai, mention d'une intervention du commissaire central Massa¹⁰. Remplacement de Lemort-Laroche, membre de la commission de la comptabilité intermédiaire mort le 20 vendémiaire an VII¹¹, par Teissier, chef de division à la même (AF III 557, plaquette 3756, pièces 31-32 et 41-42).

Guerre.

¹ Voir *tome V*, 22 prairial an VI, Police générale, note.

² Constituant, voir *tome VI*, 22 fructidor an VI, Police générale, note.

³ Par arrêté du 6 pluviôse an VI (*tome IV*).

⁴ Déportation annulée le 6 brumaire an VIII sur intervention des députés de son département affirmant qu'il était assermenté et n'avait ces écrits chez lui que pour étudier les moyens de combattre leurs thèses.

⁵ Voir *tome IV*, 22 pluviôse an VI, Police générale, prohibition du *Bulletin* de Rouen, continuation des journaux *le Compilateur* et *l'Observateur de l'Europe*, note.

⁶ Nom révolutionnaire: Sarrelibre.

⁷ Plaquette comprenant une chemise vide pour le 30.

⁸ Les jugements, sauf ceux confirmant des sentences rendues sous l'Ancien Régime en faveur des communes, doivent être remis sous un mois aux administrations centrales pour que les commissaires près les tribunaux se pourvoient contre ceux qu'elles reconnaîtront susceptibles d'être réformés; les autres jugements seront transmis au ministre des Finances qui aura deux mois pour faire appel.

⁹ Voir *tome VII*, 3 germinal, loi de la veille maintenant les règlements de la manufacture nationale d'horlogerie de Besançon et le titre et la surveillance des matières d'or et d'argent du Jura, du Mont-Terrible et de la Haute-Saône.

¹⁰ Ruffin-Castus Massa, député des Alpes-Maritimes à la Convention et aux Cinq-Cents sorti en l'an VI, nommé commissaire central le 7 prairial an VI (*tome V*).

¹¹ Sur Lemort-Laroche, voir *tome VI*, 1^{er} thermidor an VI, Finances, note. Il s'agit en fait du bureau de liquidation de la comptabilité intermédiaire.

Deux rapports du ministre, classés au dépôt particulier, sur la situation des départements réunis¹. Confirmation de promotions, en majeure partie faites par Bonaparte, Hoche, Augereau et Laveaux². Cessation de fonction, retraite et traitement de réforme du général Sibaud, employé dans la 8^e division militaire³. Propositions de promotions aux 8^e de cavalerie, cuirassiers, et 2^e hussards; feuille de brevet des chefs de brigade Béranger et Fuzy⁴. Formation des divisions et escadrons de gendarmerie, répartition des brigades et lieutenances et fixation des résidences des lieutenants⁵. Transfert à Lille de Jean-Baptiste Vandernoot, frère *du fameux Henri*, arrêté à Berg-op-Zoom par les soins du général Hatry, le nommé Mottman paraissant réfugié à Emmerich⁶ (AF III 557, plaquettes 3755, pièces 4-7, 13-15 et 20-27, et 3756, pièces 28-30).

Intérieur.

Rapport approuvé sur l'intérêt d'un traité pour le libre transit entre la France et la République batave comme celui accordé par la France aux marchandises bataves vers la Suisse et l'Espagne, pour éviter d'exposer aux dangers de la course les navires accostant en République batave, qui doivent réembarquer vers les ports français, et faciliter le commerce d'Anvers, dont les marchandises sont obligées de passer par les Pays-Bas, l'estuaire de l'Escaut étant toujours rempli de corsaires. Tableaux comparatifs des anciennes et nouvelles mesures: délai de quatre décades aux 46 départements retardataires sous peine de payer les commissaires que le ministre enverrait pour terminer ce travail⁷. Rapport rejeté par le Directoire sur les inconvénients de l'exemption du droit de passe pour les conducteurs d'artillerie⁸. Adoption et publication du règlement du Théâtre des Arts manuscrit joint, 23 pages. Paiement de provisions à la femme de l'ex-Directeur Carnot sur les arrérages de traitements de celui-ci séquestrés dans la caisse du Directoire. Autorisation aux héritiers d'Armand Dangosse de poursuivre l'exploitation de mines de fer et forges de Louvie-Soubiron, Arthez-d'Asson et Isale⁹. Permutation entre l'ex-conventionnel Armonville, inspecteur du droit de passe de l'Oise, et Courtois, des Ardennes¹⁰ (AF III 557, plaquettes 3755, pièces 8-12, et 3756, pièces 33-38 et 47-52).

¹ Ces rapports ne sont pas conservés ici, ni dans le groupe Guerre de la sous-série, que ce soit parmi les rapports du ministre ou dans le dossier sur la Guerre des paysans (AF III 152 B, dossier 715), où l'on a, en revanche, plusieurs rapports sur ces départements en frimaire.

² Dont: confirmation de la promotion de Joseph-Antoine-Marie-Michel Mainoni, chef de la 44^e demi-brigade à l'armée d'Helvétie, au grade de général de brigade, et de celles des futurs généraux Jacques-Marie Cavaignac et Jean-Baptiste Jacquin, chefs d'escadron aux 24^e chasseurs à cheval et à la suite du 10^e, et Mansuy-Dominique Roget de Belloguet, chef de brigade au 13^e dragons. La promotion provisoire accordée par le général Augereau ne précise pas l'armée à laquelle appartenait le bénéficiaire. Celle due au général Laveaux (Étienne Maynaud-Bizefranc de), alors député de Saint-Domingue aux Anciens, se rattache à l'époque où il commandait l'armée du Nord de cette colonie.

³ Sur le général Jacques-François Sibot, dit Sibaud, voir *tome II*, 23 fructidor an V, Guerre, note.

⁴ Les propositions à ces deux régiments sont en réalité prises par le Directoire le 1^{er} frimaire, date à laquelle la feuille de brevet cite un arrêté du Directoire qui ne se trouve pas dans le dossier de la séance correspondante. Sur les chefs de brigade à la garde du Directoire Béranger et Louis Fuzy, voir *tome VI*, 17 brumaire an VII.

⁵ Nominations dans les mêmes conditions que celles de l'an VI (*tome IV*, 5 ventôse an VI), et à la suite de la nomination des chefs de division et des lieutenants d'augmentation (*tome VI*, 28 vendémiaire an VII). Comme au *tome IV*, à la rubrique Gendarmerie de l'index, nous citons les chefs de brigade et d'escadron dans l'ordre des circonscriptions, les noms des capitaines et lieutenants étant récapitulés dans la liste des autres militaires de la gendarmerie et indiqués au nom des villes de résidence. On trouvera au nom de chaque département le numéro de l'escadron de gendarmerie dont il relevait - un escadron couvrant deux départements et une brigade, dite ici: inspection, regroupant deux escadrons - et la liste des villes sièges d'une lieutenance de gendarmerie. Les tableaux de résidence et de nomination sont inscrits sur des formulaires imprimés, et n'ont pas été remplis pour les 25^e et 26^e inspections (divisions), comprenant respectivement les 49^e et 50^e escadrons (Rhin-et-Moselle et Roër, et Sarre et Mont-Tonnerre), non plus que pour le département du Léman. Pour la 26^e division (Corse), seuls le chef de brigade et les deux chefs d'escadron sont nommés.

⁶ Henri-Charles-Nicolas Vandernoot, chef de la révolution de Brabant de 1787. On lit dans la *Biographie nationale publiée par l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique*, tome XVII (rubrique: NOOT, VANDER), qu'il s'était retiré à Bois-le-Duc à plusieurs reprises et que le Directoire l'en avait fait expulser en 1796, ce qui n'apparaît pas dans *Debidour*. Ni le frère cité ici (peut-être Vandernoot, de Wakken, mandat d'amener comme responsable de la Guerre des paysans, ou Jean-Baptiste Vandernoot, chanoine d'Anderlecht retiré à Bruxelles déporté pour la même raison, *tome VI*, 8 et 14 brumaire an VII, index) ni le nommé Mottman (peut-être le batave prénommé G.-W. ayant détourné des biens du prince de Nassau qu'il gérait, possédant des biens dans les Deux-Nèthes, *tome V*, 4 messidor an VI) ne sont cités par la *Biographie*; Vandernoot est remis en liberté provisoire le 6 brumaire an VIII (*tome X*) comme vieillard infirme et paisible dont l'arrestation en République batave, prétextée par la notoriété de son frère, était irrégulière. Emmerich (Allemagne, Rhénanie-du-Nord-Westphalie), est proche de la frontière néerlandaise.

⁷ Voir *tome IV*, 3 nivôse an VI, Intérieur, arrêté demandant ces tableaux sous trois mois. Ces 46 départements ne sont pas désignés.

⁸ Par arrêté du 9 brumaire (*tome VI*, Guerre). Le rapport du 29 n'est pas conservé ici.

⁹ Louvie-Soubiron et Arthez-d'Asson, communes des Basses-Pyrénées. La mine d'Isale pourrait être près de la forêt, du lac et du pic d'Isabe, en amont de la première et à l'ouest des Eaux-Chaudes. La concession en avait été faite par arrêt du Conseil d'État du 14 mai 1754. Un arrêté du 19 frimaire (plus loin) corrige le prénom de Dangosse en Jean-Paul.

¹⁰ Nommés le 14 brumaire (*tome VI*). Le rapport du ministre de l'Intérieur dit que *cet arrangement les rendrait tous deux aux départements où ils ont pris naissance*, ce qui est exact pour Michel Courtois, de Beauvais, dit militaire blessé dans l'arrêté du

Marine et Colonies.

Rejet de demandes de navires par Saint-Léger pour la course et par Thoinet pour ravitailler Saint-Domingue; rapport classé au dépôt particulier sur l'approvisionnement de Malte¹. Levée du séquestre mis à Carthagène en l'an IV sur des prises faites par des corsaires armés par l'actuel député Barthélemy Aréna sur lettres de marque délivrées par Saliceti, alors commissaire du gouvernement à l'armée d'Italie, arrêté à ne faire connaître par le ministre que lorsque les fonds du ministère permettront de rembourser les marchandises qu'on aura employées pour le service². Passeport pour Saint-Domingue à Michel Bouvet, de Beaufay, jardinier ayant fait des défrichements à la Nouvelle-Angleterre. Rapport sur un arrêté d'Hédouville, agent particulier à Saint-Domingue pour encourager les négociants neutres et par conséquent américains à approvisionner la colonie, même en cas d'hostilités, *le gouvernement fédéral ayant fait passer des bills tous plus désavantageux les uns que les autres* (AF III 557, plaquette 3755, pièces 16-19).

Le Directoire arrête qu'il chômera demain décadi et ajourne sa séance à après-demain premier frimaire.

Séances du 1^{er} au 30 frimaire an VII [21 novembre-20 décembre 1798]

Séance du 1^{er} frimaire an VII [21 novembre 1798]

(AF* III 13, folios 135 recto-136 recto; AF III 558, plaquette 3757)

Le Directoire ayant pris séance s'occupe de l'examen préparatoire de différens objets diplomatique[s] et militaires.

Loi.

[Du 29 brumaire] prolongeant d'un an celle du 29 nivôse an VI³ sur les brigandages et assassinats sur les grandes routes (AF III 557, plaquette 3755, pièces 1-2).

Message aux Cinq-Cents.

Pour affecter la maison nationale du Puy-Garreau, dépendance du Collège de Poitiers, au pensionnat de l'école centrale (AF III 558, plaquette 3757, pièces 10-13).

Guerre.

Promotions aux 8^e de cavalerie et au 2^e hussards. Envoi au ministre du message des Cinq-Cents sur Gaillard Barbe⁴ (AF III 558, plaquette 3757, pièces 7-9).

Marine et Colonies.

Promotion de militaires de la marine. Nomination d'un lieutenant de port au Croisic (AF III 558, plaquette 3757, pièces 1-6).

Police générale.

Prohibition des journaux *la Correspondance des représentants du peuple Stevenotte, Dessaix, Dethier et autres*, suite du *Journal des hommes libres*, du *Persévérant*, du *Républicain* et du *Journal des Francs*, rapport mentionnant notamment la publication d'une lettre de Lucien Bonaparte au journaliste Despaze niant avoir refusé d'engager un domestique parce qu'il avait un certificat du second: *lorsque j'aurai besoin de domestiques, comme leur condition est de servir, votre recommandation sera très puissante et comme rédacteur du Fanal et comme auteur des Cinq hommes*⁵; et la *Feuille du*

14 et ici notaire, mais non pour Armonville, né à Reims. Ce dernier, dont *Kuscinski, Dictionnaire des Conventionnels*, connaît la nomination dans les Ardennes, démissionna le 29 nivôse (plus loin, index), ce que l'auteur ne dit pas.

¹ Affaires non représentées ici. Le rapport sur Malte est dans le groupe des rapports du ministre (AF III 206, dossier 943, pièces 25-26).

² Christophe Saliceti, conventionnel de la Corse, élu du Golo aux Cinq-Cents en l'an V, comme Antoine-Joseph Aréna, dit l'aîné pour le distinguer de Barthélemy Aréna, élu du même département aux Cinq-Cents en l'an VI, dont il s'agit ici. L'affaire porte sur la prise des bâtiments *les Trois-Frères* et *l'Étoile* par le corsaire *la Fortunée*, un autre navire conduit à Alicante par le corsaire *le Patriote*, capitaine Castellini, ayant été libéré du séquestre en l'an VI sur ordre verbal de Barras. Le séquestre venait de ce que les consuls à Alicante et Carthagène, comme le ministre, ignoraient une lettre du Directoire du 8 germinal an IV validant les lettres de marque émanant de Saliceti. Peut-être cette validation découle-t-elle implicitement d'une lettre de cette date à Saliceti (*Debidour*, tome II, page 45) approuvant *toutes les mesures que vous avez prises pour améliorer la situation de l'armée*.

³ *Tome IV*, à cette date.

⁴ Voir au 27 brumaire. Une lettre du ministre de la Guerre du 6 frimaire jointe à la minute annonce au Directoire qu'il transmet ce message à celui de l'Intérieur, dont relèvent ces secours.

⁵ *La Correspondance...*, suite immédiate du *Journal des Francs* prohibé le 26 fructidor an VI (*tome VI*), reprenant dès le 4 frimaire sous le titre de *la Tribune nationale* (*Martin et Walter*, périodiques, n° 1274). Joseph Despaze, né à Bordeaux,

bon citoyen, suite du *Journal du soir de la rue de Chartres*, de la *Petite Poste*, de la *Glace* et de l'*Ami de l'ordre*, soutenant les réacteurs du Midi et présumée rédigée en partie par Maurice Méjan, compatriote du député Rabaud le jeune, rédacteur des précédents journaux, lettre de ce dernier, propriétaire du journal: *Je cherche en vain dans mon journal un seul article qui mérite répréhension... Si vous m'accordez cette justice (d'annuler la prohibition), elle satisfera mon ambition et ne m'engagera cependant pas à reprendre l'entreprise de ce journal que je vous déclare ne plus vouloir continuer*¹ (AF III 558, plaquette 3757, pièces 14-18).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 558, plaquette 3757, pièces 19-20. Nomination de la justice de paix de Chantilly non élue en l'an VI.

Séance du 2 frimaire an VII [22 novembre 1798]

(AF* III 13, folios 136 verso-138 verso; AF III 558, plaquettes 3758² à 3760)

Messages des Cinq-Cents.

[Délibérés le 29 brumaire et expédiés le 2 frimaire] sur une transaction entre la commune de Dinteville et la citoyenne Sauvebeuf, propriétaire de l'ex-domaine; et la remise à celle de Chaumont (Haute-Marne) d'une église en ruine pour construire une halle³ (AF III 557, plaquette 3756, pièces 43-46, dossier du 29 brumaire).

Message aux Cinq-Cents.

Rappelant celui du 8 ventôse an V⁴ sur la désignation d'agents particuliers pour les sections de commune avec envoi d'un référé, non joint, du tribunal civil de la Marne (AF III 558, plaquette 3759, pièces 40-41).

Finances.

Envoi au ministre du message des Cinq-Cents sur le bail à ferme de la poste⁵ (AF III 558, plaquette 3759, pièce 24).

Intérieur.

Envoi au ministre de celui sur Belleville (Rhône). Destitution du président de la municipalité de Clermont (Oise) incivique et du commissaire municipal, remplacé par Tribout, ex-administrateur de l'hospice de la Garde (AF III 558, plaquettes 3759, pièce 25, et 3760, pièce 120).

Justice.

Renvoi devant le tribunal civil de la Loire-Inférieure de la prise du navire danois *la Fortune*, capitaine Jans-Hansens Guldager, chargé à Lisbonne de bois de campêche, de mélasse et de sucre pour le négociant génois Pierre Badano, par le corsaire *le Solide* près du cap Sparte (Maroc) et conduit à Algesiras (Espagne). Destitution et jugement de l'agent municipal de Robecq aidant les déserteurs⁶. Mandat d'arrêt contre Lécurel, directeur du jury de Gray logeant chez lui le curé réfractaire de Rigny. Maintien du traitement du garçon de bureau de l'Imprimerie de la République⁷.

rédacteur du journal *le Fanal* (n° 440 du même ouvrage), avait notamment publié *les Cinq Hommes*, Paris, chez l'auteur, 1796, et *Vie privée des cinq membres du Directoire ou les Puissans tels qu'ils sont*, Paris, imprimerie du Bureau central des abonnements, s.d. (*Martin et Walter*, auteurs, et *Roman d'Amat*).

¹ Journal rédigé par Rabaud le jeune, paru du 1^{er} vendémiaire au 2 frimaire an VII (n° 452 de *Martin et Walter*, qui n'en fait pas la suite de ceux ici cités et auxquels il ne donne pas Rabaud le jeune comme rédacteur). Maurice Méjan, dont il s'agit ici à moins que le rapport du ministre de la Police générale ne fasse confusion sur les prénoms, est moins connu que son frère cadet Étienne, comme lui né à Montpellier, qui fut l'un des rédacteurs du *Courrier de Provence* de Mirabeau, collabora aux comptes-rendus des débats de la Constituante dans le *Bulletin*, devenu *le Moniteur*, avec notamment Rabaud-Saint-Étienne, et fut ensuite secrétaire des commandements du prince Eugène de Beauharnais, vice-roi d'Italie, qu'il suivit à Munich après la chute de l'Empire. Maurice, avocat au parlement de Provence, auteur d'un ouvrage de droit au début de la Révolution, est cité comme auteur de divers écrits sous la Restauration. Voir aussi plus loin, 24 nivôse, levée des scellés sur les presses de Pierre Hy, imprimeur de ce journal.

² Plaquette contenant, pièces 12-18, le compte-rendu mensuel du ministre de la Justice sur les progrès de l'administration des départements provisoires de la rive gauche du Rhin, datant en réalité du 4, classé ici en surchargeant la date de la minute sans doute parce que les rapports précédents sur ce sujet étaient tous du 2 de chaque mois.

³ Voir *tomes VIII*, 9 ventôse: message du Directoire sur l'achat de l'église Saint-Michel par la commune à cet usage, et *IX*, 29 prairial au soir: loi de la veille.

⁴ *Tome I*.

⁵ Voir au 28 brumaire. Même observation pour celui sur Belleville-sur-Saône au paragraphe suivant.

⁶ Destitué définitivement le 9 ventôse (*tome VIII*) après condamnation par le tribunal correctionnel, arrêté qui donne son nom: Norbert Coquille, que l'on n'a pas ici.

⁷ Maintenu à 900 francs, montant fixé par l'arrêté du 8 ventôse an V (*tome I*) sur le traitement des agents de l'Imprimerie de la République parce qu'il doit toujours être présent lorsque l'atelier fonctionne, soit 12 ou 13 heures par jour, y compris le décadi, par dérogation à celui du 29 vendémiaire an VII sur les traitements des agents de bureau du ministère des Finances, en réalité de ceux de tous les ministères (*tome VI*).

Ordre de requérir du Tribunal de cassation la désignation du tribunal civil compétent pour les amendes et dommages et intérêts incombant aux communes des départements des Forêts et de l'Ourthe à cause du brigandage sur leur territoire pendant la rébellion. Cassation d'une ordonnance du directeur du jury de Dax déchargeant le nommé Vergès de sa caution pour Joseph, voiturier à Bayonne condamné à amende pour injures et menaces contre les préposés du droit de passe. Approbation de levées par Rudler, commissaire du Directoire dans les départements de la rive gauche du Rhin, de séquestre de biens du comte d'Oberndorff et du baron de Reibeld, de Mannheim, ministre et agent de l'Électeur palatin, à Lamsheim et à "Bœsingen" et Gernersheim¹ (AF III 558, plaquette 3759, pièces 19, 22-23, 38-39 et 42-45).

Police générale.

Prêtre, déportation². Prohibition de journaux: *le Courrier de l'Escaut* et celui dont le titre flamand signifie *Avis pour le canton de Malines*, reprenant des papiers ministériels de Londres, des *Gazettes* de Presbourg et Leyde et du *Mercur* de Ratisbonne des *bruits allarmans pour relever les espérances des ennemis de la République*: retour de l'ambassadeur Sieyès de Berlin, capture et emprisonnement de Bonaparte à Constantinople; et celui imprimé à Liège par Henri Delloye sous les divers titres de *Pétition*, de *Journal général de l'Europe* et de *Premier estaminet de Liège*, reprise de ses journaux prohibés *le Troubadour liégeois*, *les Soirées liégeoises* et *l'Éburon*³. Mandats d'amener contre des membres de la révolte de Belgique⁴ et Pay-Morand, noble, chef de brigands à Valréas, émigré présumé radié provisoirement par le district d'Orange rentré lors de la réaction royale (AF III 558, plaquette 3759, pièces 26-37).

Relations extérieures.

Signature par le Directoire d'une convention entre le ministre et l'ambassadeur piémontais Balbo sur les biens des corporations cisalpines en Piémont et des paiements à la France, classée au dépôt particulier, copiée au registre du bureau particulier, AF* III 19, pages 43-44. Communication par le ministre de lettres diplomatiques de Berlin, Naples et Rome; approbation d'un achat de descriptions bataves par la ville de Lubeck; ordre à Florent-Guiot de rester à Zurich jusqu'à nouvel ordre; autorisation au ministre de délivrer un passeport à l'ambassadeur de Naples⁵.

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 558, plaquette 3759, pièces 20-21. Feuille de brevet de pension du ministère de l'Intérieur: un article.

AF III 558, plaquette 3760, pièces 46-119 et 121-145. Nominations administratives et judiciaires.

- Commissaires municipaux, *Ardèche*, Saint-Martin-de-Valamas: remplacement d'un royaliste ayant pris le parti prudent de démissionner;- *Ardennes*, Novion [-Porcien]: remplacement d'un ivrogne;- *Bouches-du-Rhône*, Orgon;- *Dordogne*, Saint-Cyprien: Vialen, notaire;- *Dyle*, Jauche: Bonnardel, muté de Montaigu⁶;- *Eure-et-Loir*, Champrond [-en-Gâtine]; Sainville: Besnard-Guérin, marchand à Chartres⁷;- *Forêts*, Houffalize: destitution du commissaire ayant fui à Marche, à vingt lieues, dès les premiers bruits de l'approche des brigands;- *Gard*, Villeneuve [-lès-Avignon]: Mercurin, administrateur du district de Beaucaire, fils aîné du juge de paix;- *Golo*, canton de Tuda: remplacement d'un commissaire provisoire rebelle pendant la guerre civile;- *Indre*, Azay-le-Ferron: Jean Rideau, administrateur du district de Montmorillon;- *Landes*, Sabres;- *Léman*, Thonon [-les-Bains];- *Loiret*, Gidy; Vrigny: Bertheau, chef de bureau du district de Pithiviers, arrêté de l'administration centrale le nommant commissaire provisoire, an IV;- *Lys*, Harelbeke; Rumbek: Jean-Baptiste Duhaut, ex-greffier du tribunal criminel, né à Frasnès [-lez-Anvaing] (Jemappes); Ypres;- *Marne*, Cormicy: remplacement d'un commissaire dominé par sa femme, qui assiste aux fêtes de l'ancien calendrier et l'avait forcé à démissionner de sa place d'administrateur municipal⁸;-

¹ Alors: Mont-Tonnerre.

² Antoine-Léopold Caüet, de Nanterre, disant que *l'armée de Bonaparte étoit allée dans l'Inde se faire sodomiser* etc., et, de la Liberté peinte sur l'autel de la Patrie: *elle ressemble à une catin du Palais-Royal. Elle peut bien être grasse, s'étant abreuvée du sang des Français*.

³ Voir *tome II*, 20 fructidor an V, Police générale, note.

⁴ À part l'agent municipal de Neufchâteau (Forêts), ils sont de Bruxelles, du reste du département de la Dyle et de celui des Deux-Nèthes, dont Urban, propriétaire du journal *l'Écho* de Bruxelles: Louis-Joseph Urban, détenu des départements réunis sur lequel le ministre prend les ordres du Directoire le 22 floréal (*tome IX*), libéré le 6 brumaire an VIII (*tome X*) comme ayant été rédacteur du journal *L'Écho ou feuille politique et littéraire de Bruxelles*, confondu avec le journal de Paris *le Courrier universel ou l'Écho de Paris, des départemens et de l'étranger* dont l'arrêté du 16 fructidor an VII porte bien déportation de son auteur, Wasselin. L'index reprend leurs noms à la rubrique *Belgique, Guerre des paysans*. Dans plusieurs cas, il s'agit de fils de personnes plus ou moins précisément désignées. Voir aussi *tome IX*, 22 floréal: renvoi d'un de ces individus de Bruxelles et d'un autre des Deux-Nèthes en conseil de guerre de la 24^e division militaire.

⁵ Affaires non représentées ici. Florent Guiot, dit Florent-Guiot, constituant, député de la Côte-d'Or à la Convention et aux Anciens jusqu'en l'an V, résident de France près les Grisons.

⁶ Où il a été maltraité par les habitants qu'il voulait entraîner contre les brigands: *sa confiance a été bientôt trahie et ces mêmes habitans qu'il vouloit conduire à la défense de leurs propriétés deviennent ses assassins*.

⁷ *Qui, d'après la stagnation de son commerce, s'est déterminé à transporter son domicile dans le canton*.

⁸ Il a ensuite repris un emploi administratif pour en toucher le traitement et est continuellement en discussion avec l'administration auprès de laquelle il est placé; il semble vouloir se dédommager par la domination qu'il veut s'arroger sur elle de la subordination à laquelle il est réduit dans son ménage.

Meuse, Triaucourt¹;- *Meuse-Inférieure*, Rœrmond: Bailly, ayant pris les armes pour étouffer l'insurrection qui se disposait à éclater... dans la nuit du 7 au 8 [brumaire], remplaçant Bavier, qui, tout récemment, avec une poignée de patriotes, a su comprimer l'insurrection, muté à Tongres;- *Morbihan*, Ploërdut: Dominique-Guy Lefebvre, secrétaire du district du Faouët, ex-juge de paix et commissaire de Kernascléden;- *Oise*, Creil: remplacement de Joly, notaire, destitué; Savignies: remplacement d'un agent des Noailles;- *Pas-de-Calais*, Saint-Martin [-Boulogne]: Créqui, ex-officier au 7^e chasseurs à cheval, remplaçant Verlingue, démissionnant pour s'occuper d'une manufacture de faïence;- *Hautes-Pyrénées*, Castelnau-Rivière-Basse;- *Saône-et-Loire*, Salornay [-sur-Guye]: Chevalier, notaire à Sailly;- *Sarthe*, Saint-Maixent; la Suze [-sur-Sarthe];- *Seine-et-Marne*, Crouy [-sur-Ourcq]: Huyard jeune, employé du district de Meaux, remplaçant un commissaire ayant démissionné dès que le commissaire central lui a demandé de s'expliquer sur des plaintes contre lui; Mormant: remplacement du conventionnel Fayau, malade, démissionnant²;- *Deux-Sèvres*, Amailloux;- *Vendée*, le Gué [-de-Velluire]: remplacement d'un ivrogne; le Tablier, remplacement d'un négligent³;- *Vosges*, Rouvres [-en-Xaintois]: Mersey, nommé de nouveau⁴;

- et justices de paix non pourvues aux élections, *Dyle*, Mellery (auj.: commune de Villers-la-Ville);- *Haute-Garonne*, Revel *extra muros*;- *Gers*, Plaisance;- *Loire*, Montbrison;- *Meuse-Inférieure*, As; Beringen; Hasselt; Heers; Herk [-de-Stad]; Looz; Saint-Trond;- *Oise*, Sacy-le-Grand; Senlis, lettre du député Bézard à Merlin de Douai;- *Haute-Saône*, Héricourt.

Séance du 3 frimaire an VII [23 novembre 1798]

(AF* III 13, folios 139 recto-141 recto; AF III 558, plaquettes 3761 et 3762⁵)

Lois.

[Du 2] sur les dépenses du ministère de la Justice en l'an VII; et les élections communales d'Écultot (Seine-Inférieure, auj.: commune de Gonnevill-la-Mallet), Harfleur et Morgny [-la-Pommeraye] et primaires d'Amancey, Cuse [-et-Adrisans], Doudeville, Nancray, sections du Nord et du Sud, Nods et Vaucluse⁶ (AF III 558, plaquettes 3758, pièces 1-11, et 3761, pièce 8).

Message aux Cinq-Cents.

Transmettant la soumission non jointe de la perception de la taxe sur le tabac par une compagnie non désignée (AF III 558, plaquette 3761, pièces 13-14).

Finances.

Arrêtés de distribution décadaire de fonds sur les exercices des ans V à VII. Ordonnement de crédits au ministre de la Justice pour l'an VII (AF III 558, plaquette 3761, pièces 1-5).

Guerre.

Ordre au ministre de rendre compte de l'approvisionnement de guerre et de bouche de Corfou que le général Chabot⁷ déclare être nul, minute de Merlin de Douai (AF III 558, plaquette 3761, pièce 11, copie au registre du bureau particulier, AF* III 19, page 44).

Intérieur.

Compte-rendu oral du ministre sur *la situation satisfaisante de la Caisse des comptes courants, dont le crédit se rétablit*⁸. Adoption du programme du ministre pour la fête de l'anniversaire de la punition du dernier roi des Français, à publier au *Bulletin des lois*⁹; décision de la célébrer à Paris au Temple des Victoires comme en l'an VI, avec plus de gradins et en garnissant les côtés de nattes pour que les bruits de pas ne couvrent les discours (AF III 558, plaquette 3761, pièces 15-16).

¹ Auj.: commune de Seuil-d'Argonne. Rapport sans minute d'arrêté, qui se trouve jointe au dossier de sa destitution le 11 floréal (*tome IX*) comme anarchiste à l'assemblée électorale.

² Joseph-Pierre-Marie Fayau, conventionnel de la Vendée (voir *tome IV*, 5 pluviôse an VI, affaires non citées au procès-verbal, note).

³ Au point qu'*aucun rôle* (de contributions) *de l'an 5 n'est terminé*.

⁴ Ne pouvant accepter le poste de commissaire près les tribunaux de l'Allier à cause de la maladie de sa femme (voir *tome VI*, 15 brumaire, note).

⁵ La plaquette 3761 contient, pièce 4, une feuille de brevet de capitaine de la garde du Corps législatif du 14 frimaire.

⁶ Commune du département du Doubs.

⁷ François-Jean Chabot, général commandant en chef les départements provisoires de Corfou, d'Ithaque et de la mer Égée. Rentré en France après la capitulation de Corfou à condition de ne pas servir contre les alliés pendant dix-huit mois, il fut envoyé à l'armée d'Angleterre le 17 vendémiaire an VIII (*tome X*), date que Six ne rapporte pas en notant son service à l'armée de l'Ouest en 1799 et 1800.

⁸ Affaire non représentée ici.

⁹ Alors qu'en l'an VI, on n'avait publié qu'une déclaration demandant aux municipalités de transmettre les procès-verbaux de la fête. Le Temple des Victoires de Paris est l'église Saint-Sulpice.

Marine et Colonies.

Quarantaine des navires venant du royaume de Naples et des Deux-Siciles où on ne l'a pas appliquée à Naples au retour d'Égypte de l'escadre britannique et invitation aux républiques ligurienne et romaine de faire de même (AF III 558, plaquette 3761, pièces 9-10).

Police générale.

Établissement par les administrations centrale dans la décade de la liste des journalistes sujets à la déportation par les lois des 19 et 22 fructidor an V, et tenue d'un registre des déclarations de ces individus à clore dans un délai de deux mois. Émigrés¹, radiation: Antoine-Marie-Charles Bauyn dit Péreuse, noble, capitaine réformé des Dragons de Conti, de Péreuse (Seine-et-Marne, commune de Jouarre), incarcéré pendant la Terreur; Louis-Isaac Berr, négociant à Nancy, et Jean-Maurice Faventines, fermier général mort à Puteaux en 1793, inscrits dans les Vosges pour des biens dans le district de Saint-Dié et dans l'Hérault pour ses propriétés à Montagnac; Guillaume Boulvrais, tanneur d'Alençon, Marie-Thérèse Duhamel, de Montreuil-sur-Mer, et Jean-Baptiste-Augustin-Madeleine Percin-Mongailard dit Favas, né à Toulouse, habitant Paris, volontaire à la 1^{ère} compagnie des éclaireurs de Valenciennes fait prisonnier de guerre à Quiévrain (Belgique) en août 1792, inscrits dans la Mayenne, la Somme et la Haute-Garonne; François Chieza père, de Beaucamp, commune de Châtelraould [-Saint-Louvent], inscrit par confusion avec ses deux fils et son neveu émigrés²; Marc Dolle, négociant, inscrit dans l'Isère après avoir quitté Grenoble pour Lyon puis Paris, incarcéré sous la Terreur, présenté par le député Vitet comme patriote persécuté; Antoine-Joseph-Tranquillain Dion, noble de Maresquel-Ecquemecourt, propriétaire à Molliens-le-Vidâme³; Jean Loreton-Dumontet, de Vareilles (Saône-et-Loire), inscrit pendant qu'il était filateur à Lyon, acquitté par la commission militaire de la ville, puis volontaire au 84^e d'infanterie mort au combat de Fougeray près Nozay le 1^{er} prairial an III; François Pinet, de Gap, maintenu par erreur après avoir été radié provisoirement le lendemain de son inscription en l'an II; Charles-François Saint-Blaise, de Metz; Jean-Baptiste Teillet, de Périgueux, maréchal des logis chef au 16^e dragons à l'armée d'Italie; Jean-Artaud Viry du Moutet, de Culhat. Maintien: Charles-François d'Aloigny, marquis de Rochefort, inscrit dans la Seine et les Deux-Sèvres, usant de fausse réclamation auprès du premier département, et dont le domestique, arrêté à Thouars en 1793, affirme l'avoir suivi à l'armée des émigrés; Antoine Arragonès, des Martres-de-Veyre, usant de faux certificat de résidence à Lyon et réclamation au district de Lons-le-Saunier; Antoine-Charles d'Arzac, né à Grèzes (Lot), usant de faux certificats de résidence à Lyon, émigré notoire reconnu par les administrateurs du district d'Aurillac; Jean-Baptiste Chambon, des Vans, et Louis-Charles de Ruellan du Tiercent dit de La Ballue, inscrit dans l'Ille-et-Vilaine et dont les sœurs ont obtenu le partage des biens avec la Nation, tous deux usant de faux certificats de résidence à Orléans; François Blein, de Valence (Drôme), contrôleur des péages du prince de Monaco, émigré rentré arrêté à Neuf-Brisach en l'an III; Philippe-Ignace Bosquet, de Bomy, receveur du seigneur de Trézennes (commune d'Isbergues) enfui à Aire [-sur-la-Lys] en 1791 après une fusillade chez lui, puis émigré en Allemagne, rentré en l'an III, soi-disant cultivateur; Gaspard Christen, de Balschwiller, présenté par sa mère Catherine Silbermann comme agriculteur et âgé de plus de 25 ans; le constituant Antoine-Charles-Gabriel de Folleville, de Manancourt (auj.: Étricourt-Manancourt), ayant fui des poursuites comme fédéraliste mais ne justifiant pas de sa résidence; Jean-Bretagne-Charles-Godefroi duc de La Trémoille, émigré en octobre 1789, mort à Chambéry en 1792, et son fils Charles-Auguste-Godefroi, abbé condamné à mort par le Tribunal révolutionnaire⁴, radiations demandées par Henriette-Louise-Françoise d'Argouge, veuve Antoine-Philippe Godefroi La Trémoille, autre fils du premier; Charles-Nicolas-Joseph Lavaulx, de Langres, ex-capitaine de frégate soi-disant établi marchand de vin à Cornol (Mont-Terrible), en réalité rescapé de l'expédition de Quiberon⁵; Jean-Baptiste Nutein et Guillaume Rossignol, professeur au collège et vicaire de Saint-Paul d'Orléans n'ayant ni prêté serment ni obéi aux lois sur la déportation⁶; François-Joseph et Marie-Élisabeth-Françoise Potteau, de Lille, émigrés à Taintignies⁷, revenus pendant l'occupation autrichienne percevoir des fermages à Watrelos suivant le député Fauvel; Louis-François-Xavier Ramon-Lavergne, parti d'Ahun en 1792, soi-disant employé chez Gregorius Mees, négociant à Rotterdam, radiation demandée par sa mère Jeanne-Marie Maranbaud veuve Ramon; Nicolas Thurn, de Florimont, comte et chanoine à Lure, parti en 1792 soigner son frère à Saint-Gall (Suisse); Henri Tresch, de Masevaux; Jacques-Norbert Vandeschoor, grand bailli de la principauté de Thorn (Meuse-Inférieure), parti représenter la comtesse de Thorn au congrès de Rastatt (AF III 558, plaquettes 3761, pièces 17-19, et 3762, pièces 20-85).

Séance du 4 frimaire an VII [24 novembre 1798]

(AF* III 13, folios 141 recto-143 recto; AF III 558, plaquettes 3763 à 3765)

¹ Sans feuille de travail du ministre, mais avec cahier récapitulatif.

² Rapport tendant au maintien pour réclamation tardive.

³ Dans le texte: Moyen-Vidain, district d'Amiens, au pays de sa femme, où il n'a jamais résidé: Molliens-le-Vidâme, auj. Molliens-Dreuil.

⁴ Le 27 prairial an II (Arch. nat. W 387, dossier 900).

⁵ Suivant une lettre écrite de Pompierre disant que *Monsieur le comte est revenu de Quiberon*.

⁶ Et donc de la classe des autres prévenus d'émigration, n'ayant réclamé qu'en l'an V.

⁷ Belgique, Hainaut, auj.: commune de Rumes.

Lois.

[Du 3] sur la répartition des contributions foncières, 155 articles; [du jour] créant une contribution sur les portes et fenêtres (AF III 558, plaquettes 3761, pièces 6-7, 3763, pièces 24-25, et 3764, pièce 26).

Message des Cinq-Cents.

[Du jour] demandant des renseignements sur la situation des départements de l'Ouest¹, et motion d'ordre du même jour du député Le Gorrec contresignée par ses collègues Bachelot, Bohan, Faisant, Laudren et Porte envoyée au Directoire par Gleizal et Le Vasseur, secrétaires rédacteurs du Conseil², au nom du bureau, demandant des mesures de salut public et évoquant des brigandages dans les cantons de Moncontour [-de-Bretagne] et Quintin, la pendaison vers la fin de thermidor an VI ou en vendémiaire an VII dans une forêt d'un commissaire municipal des environs de Rostrenen âgé de 72 ans et d'un prêtre constitutionnel de la région de Callac [-de-Bretagne], l'assassinat de cinq patriotes, la plupart fonctionnaires, près de Guerlesquin, et celui d'un agent municipal près de Tréguier par une bande armée suivie du pillage de sa maison, apostille de Lagarde sur l'irrégularité de cet envoi (AF III 558, plaquette 3765, pièces 60-62).

Décisions du Directoire.

Réimpression, publication et affichage dans les communes des départements réunis des arrêtés des 22 ventôse et 4 germinal an VI interdisant aux belges démissionnaires de l'armée autrichienne non rentrés en l'an II ni dans les trois mois suivant la publication de la loi du 25 brumaire an III dans ces départements d'y séjourner, arrêtés à envoyer également au commissaire du Directoire dans les pays de la rive gauche du Rhin et à l'envoyé extraordinaire en République batave pour y faire arrêter ceux qui se présenteraient pour rentrer dans les départements réunis. À la lecture d'une lettre de Vienne annonçant l'arrivée d'un courrier de Naples sur l'attaque imminente de la République romaine, lettres aux généraux Schauenburg et Joubert chargeant le premier de faire activer la levée des 18 000 hommes de troupe suisses et le second d'avertir le général Championnet, minutes de Lagarde, ajouts de Treilhard, copies au registre du bureau particulier, AF* III 19, page 45. Envoi au ministre de la Police générale d'un rapport du commissaire municipal de Nantes sur l'arrestation d'un individu sur le point de s'embarquer sur le navire *le Furêt*, et ordre au ministre de rechercher les employés de la marine complices, pas de minute, copie de la lettre au ministre au même registre, AF* III 19, pages 44-45³ (AF III 558, plaquettes 3763, 1 et 23, 3764, pièce 45, et 3765, pièces 54 et 75).

Guerre.

Ordre au ministre de faire un rapport pour savoir si les rebelles assiégés à Diest (Dyle) s'en sont échappés à la suite de négligences ou de corruption (AF III 558, plaquette 3765, pièce 73).

Intérieur.

Remplacement des deux administrateurs centraux de la Meuse-Inférieure destitués le 27 brumaire par Jacobi, ex-membre de l'administration centrale des pays entre Meuse et Rhin, commissaire municipal de Wittem, et Wilmar, ex-membre de l'administration de l'arrondissement de Maastricht, juge de paix de Meerssen, lettre du député Rœmers à Merlin de Douai, minute de celui-ci (AF III 558, plaquette 3765, pièces 77-78).

Justice.

Rapport du ministre sur les progrès de l'administration des pays de la rive gauche du Rhin en brumaire an VII, notamment: remplacement du commissaire du Directoire dans ces départements Rudler, en congé de santé pour un mois, par Mutot, vœu de rattachement à la France de sept communes non désignées, création d'un tribunal correctionnel et d'un arrondissement de recettes à Birkenfeld (Sarre), projet du ministre de publier un recueil des arrêtés publiés par Rudler, conséquences du manque de numéraire chez les agriculteurs du fait de la baisse du cours des grains sur les rentrées des contributions, zèle des habitants pour les travaux faits gratuitement sur les routes dans le Hunsrück, suppression des anciens bureaux de douane sur la Meuse, la Moselle et autres rivières navigables de l'intérieur des quatre nouveaux départements, tableau de vérification des caisses publiques; pièces imprimées: arrêtés de Rudler du 3 brumaire an VII intitulé *Suite du règlement sur la suppression des droits féodaux*, 8 pages, imprimé par André Crass, imprimeur du département du Mont-Tonnerre à Mayence, et des 5, 7 et 12 brumaire sous le titre d'*Extrait du registre des arrêtés du commissaire du gouvernement dans les quatre nouveaux départements de la rive gauche du Rhin* rendant exécutoires les arrêtés et règlements du commissaire dix jours après leur réception par les administrations centrales, sur la police des passeports et le transit des marchandises françaises et des marchandises étrangères à destination de la France sur le Rhin, affiches bilingues imprimées

¹ Voir plus loin, 8 nivôse, le message du Directoire en réponse.

² Les députés signataires de cette motion d'ordre sont élus de l'Ouest (des Côtes-du-Nord, comme l'auteur de celle-ci, du Finistère et du Morbihan), excepté Porte, représentant de la Haute-Garonne, ex-adjutant général. Les secrétaires des Cinq-Cents sont le conventionnel de l'Ardèche Claude Gleizal et le député de la Meurthe à la Législative et à la Convention Antoine-Louis Le Vasseur, qui gardèrent leur fonction jusqu'en 1814.

³ Voir *tome VI*, 3 brumaire, affaires non citées au procès-verbal: arrestation de Régnier-Rohaut, de Servais, émigré rentré, ordre au commissaire municipal de Nantes de faire arrêter un individu se disant parent du général Hédouville et se préparant à embarquer pour Saint-Domingue à bord du navire *le Furêt* en rade de Mindin (auj.: commune de Saint-Brévin-les-Pins) armé par la maison Bernard et Canet, de Nantes, ex-capitaine de dragons, qu'Allard, négociant de Saint-Domingue, pourra reconnaître. La lettre du commissaire central à laquelle répond le Directoire est conservée avec les pièces du 3 brumaire.

la première par Crass et les deux autres par Pfeiffer, également imprimeur du département du Mont-Tonnerre à Mayence, et circulaire bilingue du 3 brumaire an VII aux administrations centrales et municipales et aux directeurs et receveurs de l'Enregistrement, imprimée par Pfeiffer, 4 pages (AF III 558, plaquette 3758, pièces 12-18, classées au dossier du 2). Annulation pour vice de forme de la condamnation par le tribunal criminel de la Sarre de Léonard Pauli, de Speicher (Forêts), pour fausse monnaie sur mandat d'arrêt du juge de paix de Birkenfeld au lieu du directeur du jury (AF III 558, plaquette 3765, pièce 74).

Police générale.

Annulation de la nomination d'un curé secrétaire de la municipalité d'Argenteuil, minute de Merlin de Douai¹. Prohibition du journal *la Tribune nationale*, de l'imprimerie de la rue [-Saint-] Thomas du Louvre, reprise de la *Correspondance* de Stévenotte² et autres déjà prohibés. Prêtres, déportation³. Libération d'Henri Pigeot, prêtre d'Inglange⁴. Envoi à l'hospice de Mont-de-Marsan de Peybernard, curé de Saint-Cricq⁵ âgé et infirme. Libération de Desmaretz, ex-juge au tribunal civil d'Eure-et-Loir, Quieulin, de Sauceux (commune de Louvilliers-lès-Perche) et de la fille Ricordo, du Mesnil-Thomas⁶. À la demande des députés Abolin, Gerla, Roger Martin et Pérès, décision de ne pas déporter Romiguière fils, ancien collaborateur du journal *l'Antiterroriste*⁷, de Toulouse longtemps avant le Dix-Huit Fructidor, qui n'y écrivait que les articles sur les spectacles. Mandat d'amener contre 59 conspirateurs de la révolte des départements réunis⁸ (AF III 558, plaquettes 3764, pièces 46 et 50-51, et 3765, pièces 52-53, 55-59 et 64-72).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 558, plaquette 3763, pièces 2-22. Rappel de Fouché, ambassadeur en République cisalpine, remplacé par le conventionnel Rivaud, alors député de la Seine aux Cinq-Cents, également nommé commissaire du Directoire pour l'exécution des arrêtés des 4 et 17 brumaire sur les changements opérés par le général Brune dans les autorités constituées de cette république, lettres d'Amelot, commissaire du gouvernement en Italie, contre Fouché: *la conduite de l'ambassadeur depuis son arrivée a malheureusement fait plus de mal à ce pays que la folie du général Brune*, et sur les atermoiements des Piémontais pour les fournitures à l'armée française, de Rivaud, sur papier à en-tête et vignette gravée, sur des articles des journaux de Gênes hostiles au vœu de rattachement du Piémont à la France et transmettant des pièces, en partie en italien, d'une enquête sur des gratifications que Fouché se serait fait payer à son départ, où il a pris les chevaux de l'ambassade, original d'une lettre du Directoire cisalpin à Rivaud, signée du président Luosi et du secrétaire général Canzoli, vignette gravée légendée *A. Appiani inv.*, ventôse an VII, et de Fouché, à Paris, au Directoire se défendant contre les accusations de détournements et d'avoir été vu *revêtu de mon costume, allant bras dessus bras dessous dans les rues de Milan avec des sans-culottes. Cette idée est assurément très burlesque mais la vérité est que je n'ai jamais été à pieds et que je suis constamment sorti dans ma voiture*, 18 nivôse an VII, copie des arrêtés du Directoire au registre du bureau particulier, AF* III 19, supplément page 1.

AF III 558, plaquette 3765, pièces 76 et 79. Nomination de Rigoine, commissaire national près le tribunal du district de Sarrebourg, commissaire près les tribunaux de l'Allier, et à la justice de paix d'Écommy.

Séance du 5 frimaire an VII [dimanche 25 novembre 1798]

(AF* III 13, folios 143 verso-145 verso; AF III 558, plaquettes 3766 à 3768)

¹ Parce qu'il *montre, dans l'exercice de ces fonctions, un esprit d'opposition au progrès des institutions républicaines*. Le ministre est chargé de faire un rapport sur sa conduite comme curé. Son nom n'est pas donné.

² Prohibée le 1^{er} frimaire.

³ Un prêtre de Gindorf (Forêts, auj.: Allemagne) refusant de remettre l'état civil en prétendant qu'on aurait pillé ses papiers, le responsable d'une rébellion à Selles-sur-Cher (Loir-et-Cher) en l'an II et deux de Maine-et-Loire: Duboueix, d'Angers, et Marchand, curé de Barace, dont la déportation est annulée le 7 thermidor (*tome IX*), le premier, dénoncé comme anarchiste, ayant été nommé conservateur des Hypothèques et étant sur le point de se marier, et l'autre, accusé de fanatisme, étant assermenté, administrateur central patriote en 1793 et agent municipal de sa commune lors de son arrestation. Entre-temps, un arrêté du 26 (plus loin) annulait déjà la déportation du premier à la demande du commissaire central, qui estimait qu'il avait cédé à une certaine exaltation.

⁴ Voir *tome III*, 25 frimaire an VI, Police générale, note.

⁵ Sans doute Saint-Cricq-Villeneuve, la plus proche de Mont-de-Marsan des trois communes des Landes du nom de Saint-Cricq. Le rapport du ministre dit qu'il n'aurait tenu des propos contre-révolutionnaires que dans un moment d'ivresse; l'arrêté le dit placé provisoirement à l'hospice par l'administration centrale le 25 messidor an VI, au lieu de le faire déporter suivant l'arrêté du Directoire du 2 fructidor an V, dit du 2 frimaire dernier par le ministre. Malgré ces références, ce prêtre n'apparaît pas dans les actes du Directoire antérieurement.

⁶ Voir *tome III*, 15 brumaire an VI, Police générale, note, pour le premier, et *tome VI*, 14 vendémiaire, affaires non citées au procès-verbal, note, pour les deux autres.

⁷ L'un de ceux prohibés par la loi du 22 fructidor an V.

⁸ Tous du département de l'Escaut, en majorité anciens baillis, bourgmestres et greffiers. Leurs noms sont repris à la rubrique *Belgique, guerre des paysans* de l'index. Voir aussi *tome IX*, 22 floréal: renvoi d'une partie de ces individus en conseil de guerre de la 24^e division militaire.

Message aux Cinq-Cents.

Répondant à celui du Conseil du 16 fructidor an VI¹ demandant des cartes et des renseignements topographiques pour fixer les arrondissements forestiers, en indiquant qu'on ne peut connaître exactement l'étendue des forêts nationales à cause des restitutions aux émigrés radiés définitivement et aux familles des condamnés, et des ventes en cours de celles d'une superficie inférieure ou égale à 150 hectares (AF III 558, plaquette 3768, pièces 66-68).

Finances.

Modalités d'exécution de la loi du 28 vendémiaire² sur les paiements des rentes et pensions aux créanciers de la République. Création près chaque armée hors du territoire de la République d'un commissaire civil, d'un contrôleur des recettes et dépenses et d'un caissier chargé du recouvrement et de la garde des fonds et des valeurs prises sur l'ennemi, et détermination de leurs fonctions. Hypothèques: perception des droits créés par la loi du 11 brumaire an VII³ par les receveurs de l'Enregistrement; création de trois bureaux dans le Léman à Bonneville, Genève et Thonon [-les-Bains]. Désignation des bureaux de douane pour l'exportation des ouvrages d'or et d'argent: par terre à Turnhout (Deux-Nèthes), Cologne (Roër), Mayence (Mont-Tonnerre), Coblenche (Rhin-et-Moselle), Strasbourg, Saint-Louis⁴, Pontarlier, Versoix (Ain), Lanslebourg, Béhobie⁵ et Ainhoa, et par mer: Anvers, Ostende, Dunkerque, Calais, Saint-Valery [-sur-Somme], le Havre, Saint-Malo⁶, Nantes, la Rochelle, Bordeaux, Bayonne, Agde, Sète⁷, Marseille, Toulon et Nice. Administration des poudres et salpêtres: affectation provisoire de l'infirmerie de l'abbaye Saint-Pierre de Gand en plus des parties déjà affectées par arrêté du 5 fructidor an VI⁸; autorisation aux administrateurs de créer un poste de commissaire chargé des détails des recettes et dépenses. Confirmation du partage d'un bois indivis avec le citoyen Pelet-Bonneville provenant des religieuses de Sainte-Élisabeth de Nancy à Chambrey. Refus de reconnaître les mineures Richelieu, Armande-Marie-Antoinette et Simplicité-Armande du Plessis-Richelieu, héritières de Louis-Sophie-Antoine du Plessis-Richelieu-Fronsac, mort en 1791, copropriétaires avec la République des domaines de l'émigré Richelieu-Chinon leur frère: domaine de la Ferté-Bernard et bois en Indre-et-Loire et dans la Vienne, sauf leur droit à portion coutumière d'après la coutume du Maine, demande d'ampliation par Leduc, avocat, 1834. Coupes de bois: communaux d'Anoux pour réparer des fontaines, lavoirs, pont et puits, Iré-le-Sec et Vaux-les-Palameix; et d'arbres et perches de houx de la forêt de Rennes pour l'arsenal. Ordonnancement de fonds au ministre de l'Intérieur pour les dépenses des prisons en l'an VII. Envoi au ministre des messages des Cinq-Cents sur Chaumont (Haute-Marne) et Dinteville⁹ (AF III 558, plaquettes 3766, pièce 1, 3767, pièces 40-47, et 3768, pièces 54-65 et 69-76).

Guerre.

Mise en état de siège de Bruxelles, où les conscrits *ont refusé formellement de se présenter* sauf quatre, dont *deux français d'ancienne origine*, minute de Merlin de Douai. Nominations dans la cavalerie. Emploi à l'armée d'Italie des adjudants généraux Buget, Liébault, remplacé dans la 8^e division militaire par l'adjudant général Vicose, et Sarrazin¹⁰. Commandants de place: Bergues, nomination, Ostende: maintien à de Muscar avec grade de chef de brigade¹¹ (AF III 558, plaquettes 3767, pièces 38-39 et 47-50, et 3768, pièces 51-53).

Intérieur.

Ordre au ministre de prendre à la Trésorerie nationale une rescription sur le payeur général de l'armée d'Italie en échange de fonds qu'il y déposera, minute de Merlin de Douai au dépôt particulier (AF III 558, plaquette 3767, pièce 37, copie au registre du bureau particulier, AF* III 19, page 46).

Marine et Colonies.

¹ Tome VI, séance du lendemain.

² Tome VI, séance du lendemain, loi sur le paiement des rentes et pensions du 2^e semestre de l'an VI en bons au porteur pour le paiement des contributions et des patentes.

³ Tome VI, séance du lendemain.

⁴ Haut-Rhin, nom révolutionnaire: Bourg-Libre.

⁵ Auj.: commune d'Urrugne (Pyrénées-Atlantiques).

⁶ Nom révolutionnaire: Port-Malo.

⁷ Graphie ancienne: Cette.

⁸ Voir tome VI, à cette date, Finances, note.

⁹ Voir au 2.

¹⁰ Les futurs généraux Claude-Joseph Buget (voir tome VI, 5 fructidor an VI, Guerre, note), Charles-Antoine Liébault (*Six le dit* aux armées d'Italie depuis juin 1796, puis de Naples, et ignore cet arrêté et ses fonctions, que confirment l'*Almanach national* de l'an VII, à la 8^e division), et Jean Sarrazin (voir tome IV, 24 pluviôse an VI, Relations extérieures, note). Vicose, adjudant général à l'armée d'Italie réformé le 28 ventôse an V (tome I).

¹¹ Voir tome VI, 13 brumaire, Guerre, note.

Saint-Domingue: délivrance de passeports¹; confirmation de la promotion d'un chef de bataillon par Hédouville (AF III 558, plaquettes 3766, pièces 18-26, et 3767, pièces 27-36).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF* III 19, registre du bureau particulier, supplément, pages 1-3. Copies d'une lettre annonçant au général Joubert le remplacement de Fouché, qui a entravé l'exécution des arrêtés du Directoire des 4 et 17 brumaire, par Rivaud, et assurant le général de la confiance du Directoire, et de l'annulation de l'arrêté du 4 vendémiaire nommant Fouché ambassadeur. AF III 558, plaquette 3766, pièces 2-16: mandat d'amener Fouché devant le Directoire pour être entendu sur les inculpations dont il est prévenu avec ordre de quitter Milan le jour même et le territoire cisalpin sous deux jours; lettre de créance de Rivaud² et instructions: arriver comme simple voyageur sans se faire annoncer et rencontrer Botot, qui lui obtiendra un rendez-vous avec le général Joubert sans dévoiler ses fonctions; lors de ce rendez-vous, lui annoncer la volonté du Directoire de faire exécuter ses arrêtés de brumaire, puis remettre à Fouché les arrêtés du Directoire le remplaçant et l'expulsant d'Italie; si le général Joubert s'engage à aider Rivaud, faire occuper par l'armée le lieu des séances des deux conseils cisalpins, convoquer les députés qui y siégeaient avant le 28 vendémiaire sauf ceux connus pour leur incivisme, leur immoralité et leur haine pour la France, et réunir les membres du Directoire de cette époque en obtenant d'avance d'Alessandri et Soprani leur démission, faire une proclamation *courte et énergique*, fermer les cercles et supprimer quelques journaux si nécessaire; lettre de Rivaud sur papier à en-tête annonçant que Fouché est à Turin, où le général Suchet l'a fait échapper aux recherches pour son mandat d'amener, 4 nivôse; procès-verbaux et rapport de François Roger, chef d'escadron commandant la gendarmerie de l'armée d'Italie, sur l'échec de sa recherche de Fouché à Turin³.

AF III 558, plaquette 3766, pièce 17. Copie par le ministère des Relations extérieures d'une lettre des conservateurs de santé de Marseille sur le respect des règles de la quarantaine, même envers les courriers français arrivant du Levant.

Séance du 6 frimaire an VII [26 novembre 1798]

(AF* III 13, folios 145 verso-147 recto; AF III 559, plaquettes 3769 et 3770)

Lois.

[Du 4] sur des assemblées communales de la Seine-Inférieure: Bois-Guillaume, Douvrend, Écalles-Alix, Folny (auj.: Fresnoy-Folny), Gournay [-en-Bray], Hautot [-sur-Mer], Manneville-la-Goupil, Mannevillette, Merval (auj.: Brémontier-Merval), Offranville, Ourville [-en-Caux], Saint-Gilles-de-la-Neuville, Saint-Jacques-d'Aliermont, Saint-Jouin [-Bruneval], Saint-Valery [-en-Caux], Sommersy et Tourville [-sur-Arques] (AF III 558, plaquette 3754, pièces 27-44; AF III 559, plaquette 3769, pièce 11).

Guerre.

Ordre au ministre de rappeler le général Massol, commandant la 7^e division militaire (à Grenoble) *aux principes de la subordination de la force militaire à l'autorité civile*, et destitution de Dulin, adjudant de place, et Brun, concierge du dépôt des réquisitionnaires de la ville, minute de Merlin de Douai, mention d'une lettre de Génissieu⁴ renvoyée au ministre de la Justice (AF III 559, plaquette 3770, pièces 12-16).

Justice.

Cassation d'un référé du tribunal civil des Bouches-du-Rhône sur sa compétence en matière de requête civile dans l'affaire de la saisie du navire *Alte Freundschaft* ou *L'Ancienne Amitié*, capitaine Jean Ohlsen, par le corsaire *le Hardi*, de Marseille. Annulation de l'arrêté du 3 brumaire⁵ décernant mandat d'arrêt contre l'ex-agent municipal de Toulonjac, déjà poursuivi pour les mêmes faits et relaxé par le directeur du jury de Villefranche [-de-Rouergue]. Rapports sur les juges parents d'émigrés ou nobles et sur François Batbedat, cousin de Madame Tallien, accusé d'avoir participé aux troubles d'Aire [-sur-l'Adour] et Dax en l'an V et coupé l'arbre de la Liberté de Vicq [-d'Auribat] en l'an VI⁶ (AF III 559, plaquette 3770, pièces 29-32).

¹ Les bénéficiaires sont repris à l'index. Parmi eux, Dupeyrat jeune, armateur à Dunkerque devant livrer des marchandises dans cette colonie.

² Que son départ précipité de Paris la veille n'a pas permis de lui remettre.

³ Cachet légendé GENDARMERIE NATIONALE FORCE A LA LOI, trois exemplaires (pièces 6 à 8).

⁴ Jean-Joseph-Victor Génissieu, ex-ministre de la Justice puis substitut du commissaire du Directoire près le Tribunal de cassation, réélu député de l'Isère aux Cinq-Cents en l'an VI. Les événements sont expliqués par un arrêté du 14 subordonnant l'accès à la maison d'arrêt à la permission de la municipalité visée par le commandant militaire. Voir *tome IX*, 5 messidor, Guerre: annulation de la destitution de Dulin, remis au traitement d'activité de son grade avec l'assurance d'être réintégré à Grenoble dès que son remplaçant aura pu être muté ailleurs.

⁵ *Tome VI*, Intérieur, à la date indiquée, comme recevant chez lui le prêtre réfractaire Lacout.

⁶ Ce personnage est cité dans les dossiers sur les assemblées électorales du département de l'an VI du groupe des affaires départementales de la sous-série (AF III 269, pièces 177-221, inventaire dactylographié au CARAN) comme auteur de dénonciations contre son homonyme Louis-Samson, président de l'administration centrale et élu invalidé aux Cinq-Cents, parent de l'ambassadeur espagnol François de Cabarrus - le père de Mme Tallien - récusé par le Directoire le 1^{er} pluviôse an

Police générale.

Émigrés, radiation: les deux prêtres frères du député Poncet-Delpech nommés Jean Poncet, l'un vicaire général du diocèse de Lodève et l'autre bénédictin de celui de Montauban, partis pour l'Espagne avec passeports, maintenus sur la liste des déportés. Prêtres, déportation¹; rejet de la réclamation de Bruslon, prêtre à Vouvray². Levée des scellés sur les presses des journaux prohibés *l'Indiscret* et *le Nouvelliste*, appartenant à Louis Quiber-Palissaux, récemment nommé imprimeur de la régie des hôpitaux militaires³. Mandat d'amener contre des Belges ayant participé à des rassemblements armés à Kapellen, Ramsdonk et Tisselt⁴ (AF III 559, plaquettes 3769, pièces 17-19, et 3770, pièces 20-28).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 559, plaquette 3770, pièces 33-41. Nomination: du commissaire et du substitut près les tribunaux de la Vendée, et de justices de paix de Maine-et-Loire non pourvues aux élections: Brissac [-Quincé]; Feneu; le Louroux [-Béconnais]; la Meignanne; Pouancé; Saint-André-de-la-Marche; Saint-Martin-du-Bois; Segré.

Séance du 7 frimaire an VII [27 novembre 1798]

(AF* III 13, folios 147 verso-150 verso; AF III 559, plaquettes 3771 à 3773)

Présidence du Directoire.

Passation de la présidence et du sceau de Treillard, dont les trois mois sont écoulés, à La Revellière-Lépeaux⁵.

Lois.

[Du 6] créant un droit de bac sur les bacs, bateaux et passe-cheval établis ou à établir aux traverses des cours d'eau et canaux navigables⁶; et sur des assemblées communales des Alpes-Maritimes: Castellar, Gorbio, Guillaumes, Isolabona, Rochetta [-Nervina]⁷ et Saint-Étienne [-de-Tinée]; et primaires de l'Aveyron: Estaing, la Selve, Varen et Villecomtal (AF III 559, plaquettes 3769, pièces 1-10, et 3771, pièce 5).

Message aux Cinq-Cents⁸.

Sur la création d'un 4^e arrondissement de recette de l'Ardèche à Privas⁹ (AF III 559, plaquette 3771, pièces 9-11).

Finances.

Ordre au ministre de remettre les rapports et tableaux servant aux arrêtés décadaires de distribution de fonds, et de recommencer à remettre ses feuilles quotidiennes de situation des finances en repartant de l'époque où il avait cessé de le faire, minute de Lagarde, tableau pour la distribution décadaire du 23 vendémiaire an VII et rapport du ministre, 11 frimaire. Mode de restitution des trop-perçus sur les contributions antérieures à l'an V. Confirmation des ventes de domaines nationaux par les agents de la République en Italie et autorisation aux commissaires civils de vendre les domaines acquis à la République *dans les pays ennemis ou conquis ou alliés*, note de Bary, chef du bureau des archives du Louvre, sur l'absence d'un rapport du ministre sur cet arrêté en original dans les archives de la Secrétairerie d'État et en minute dans celles du ministère des Finances, 1817. Correction d'erreurs dans les arrondissements des bureaux de garantie des matières d'or et d'argent de la Moselle et de Vaucluse: rattachement de l'ex-district d'Apt au bureau d'Avignon au lieu d'Aix¹⁰ (AF III 559, plaquettes 3771, pièces 4-11, et 3772, pièces 16-20 et 38-39). Remise par le ministre du tableau des mutations de la régie de l'Enregistrement pour la 3^e décade de brumaire, dont Thiézat, beau-

VI (*tome IV*), propriétaire du château de Vicq, où le bruit courait que se tenait une assemblée électorale scissionnaire.

¹ Deux prêtres de l'Yonne ayant le même nom de famille.

² Déporté le 12 vendémiaire (*tome VI*, Police générale, note).

³ Sur ces deux journaux, voir *tome V*, 6 germinal an VI, Police générale, note.

⁴ La minute ne donne qu'une liste de 83 personnes, reprises à l'index comme les précédents, sans mention de domicile ni distinction entre les trois rassemblements, les deux premiers étant dans la Dyle (auj.: communes de Glabbeek et Capelle-aux-Bois) et le troisième dans les Deux-Nèthes (auj.: commune de Willebræk). On a une grande majorité d'individus de même nom de famille et souvent de même prénom, ainsi neuf Moens comptant trois prénoms portés deux fois et quatre Henri De Mæyer: certains pourraient être cités plusieurs fois comme participants à plus d'un des trois rassemblements.

⁵ C'est par cette délibération que commence le procès-verbal sur le registre. La Revellière-Lépeaux fut remplacé par Barras le 7 ventôse (*tome VIII*) à l'issue de ses trois mois de présidence.

⁶ Sans doute à la suite d'un message du Directoire du 11 fructidor an V (*tome II*) demandant la généralisation d'une loi du 16 brumaire précédent autorisant le Directoire à affermer la perception des droits de passage et de bac existant à Paris et Poissy.

⁷ Ces deux communes étant dans le canton de Perinaldo, auj.: Italie, province d'Imperia.

⁸ Au Conseil des *Anciens* sur le registre par erreur.

⁹ Voir *tome X*, 19 thermidor: loi de la veille créant ce nouvel arrondissement, mais le plaçant à Aubenas, et 16 brumaire an VIII, Finances: délimitation de son arrondissement en modifiant ceux des recettes de Joyeuse, Privas et Tournon.

¹⁰ Où il avait été porté par erreur, ce district appartenant à l'origine au département des Bouches-du-Rhône.

père du général Marescot, nommé garde-magasin du Timbre à Tours (AF III 558, plaquette 3764, pièces 47-49, classé au dossier du 4, date de la lettre d'envoi par les régisseurs de l'Enregistrement au ministre).

Guerre.

Compte-rendu des mesures prises par le ministre et les généraux Jourdan, commandant en chef l'armée de Mayence, et Lefebvre, commandant le Haut-Rhin, *pour faire cesser l'état de dénuement où se trouvent les conscrits réunis à Belfort*. Mise en état de siège des cantons de Lacaune et Murat [-sur-Vèbre], canton où sont rassemblés *des prêtres insoumis, des assassins royaux et des émigrés* et où l'on enverra en secret des troupes de l'Aveyron, de l'Hérault et du Tarn. Rejet de la réclamation de Laas ou Delaas, adjoint du Génie royaliste à Dax¹. Brevet pour tenir rang de chef de brigade de Muscar, remplacé comme chef d'une demi-brigade nouvelle par le général de brigade Bourdois. Envoi à l'armée d'Helvétie du général de brigade Chabran, remplacé dans la 8^e division militaire par le général Spital. Nomination du général de division Meynier, remis en activité, commandant en chef de la 18^e division militaire, remplaçant le général Chapsal, élu du Puy-de-Dôme aux Anciens. Adjudants généraux: remise en activité de Juncker dans la 11^e division militaire avec ordre de se rendre sur le champ à Bayonne, remplaçant Lamarque, nommé à l'armée d'Angleterre, et de Tristan Brission dans la 21^e division militaire, remplaçant Lantal, muté dans la 12^e à la place de Peste-Turenne-Laval, envoyé à l'armée de Mayence²; emploi de Collin à cette armée. Mutation de Dubreton, commissaire ordonnateur en chef de l'armée d'Angleterre, à ce poste à Rome³, remplacé provisoirement par le commissaire ordonnateur Perroud, Jean-François Lambert, nommé commissaire ordonnateur en chef à Rome le 3 brumaire étant maintenu commissaire ordonnateur divisionnaire dans la République cisalpine. Autorisation d'admettre provisoirement les maréchaux des logis et brigadiers de gendarmerie sans emploi dans les corps de cavalerie pour remplacer les sous-officiers chargés de l'instruction des recrues (AF III 559, plaquettes 3771, pièces 6-8 et 12-13, et 3772, pièces 26-37).

Marine et Colonies.

Rapports classés sur: la situation politique de l'île de France d'après Soret, horloger, parti de la colonie sur le *Neptune* avec 230 hommes de troupe, capturé par les Britanniques, conduit à Cork, puis passager sur un navire portugais pris par le corsaire français *le Huron* et débarqué à Bordeaux: *il résulte en général des rapports du citoyen Soret que le comité de sûreté publique exerce à l'isle de France l'autorité la plus absolue, qu'une grande partie des habitants redoute l'affranchissement subit des Noirs et craint qu'il ne soit envoyé de France des forces pour faire exécuter la loi qui donne la liberté aux hommes de couleur*; la réparation des écluses de Slykens au retour de l'ingénieur Sganzin, qui en dirigeait les travaux⁴; et un arrêté non joint d'Hédouville sur la police de l'[agri]culture. Passeport pour Saint-Domingue (AF III 559, plaquette 3771, pièces 21-25).

Police générale.

Envoi au ministre du message des Cinq-Cents sur les départements de l'Ouest⁵. Émigrés⁶, radiation: Perrine-Renée Allard veuve Desportes et Marie-Élisabeth du Passage, d'Angers et Bonnelles⁷; Jeanne-Françoise Barral veuve Fontanges, noble d'Aurillac, libérée par le Tribunal révolutionnaire en l'an III; Marie-Thérèse Beurrey veuve Daniel-Louis-Henri Chateignier, noble de Fontenay-le-Comte⁸; Marie-Marthe Chabons femme Achille-Amand Gély-Montcla, de Grenoble, François-Antoine Davy-Chavigné, habitant à Paris et Étrepay, et Albert-François de Stapens, noble de Lille, radiés provisoirement par les districts de la Tour-du-Pin, Angers et Béthune; François Dailly, de Fontainebleau, capitaine aux Invalides, et Françoise-Angélique Richard-Lanoirie, de Château-Gontier, inscrits par ceux de Lauzerte et Segré; François-Timoléon Chassepot, né à Pissy, habitant Amiens, inscrit au lieu de son frère; Gabriel-Barthélemy-Romain Filhot, conseiller au parlement de Bordeaux condamné à mort par la commission militaire de la ville en l'an II, inscrit dans la Gironde et en Seine-et-Oise; François-Maurice-Benoît Lostende-Reignefort, d'Isle, ex-capitaine au 84^e d'infanterie, incarcéré au Séminaire de Limoges sous la Terreur; César-Édouard Louvel, d'Oisemont, ex-garde du

¹ Destitué le 3 floréal an VI (*tome V*, Guerre, voir note) et défendu par le député Frégeville.

² Les généraux Edme-Martin Bourdois de Champfort, précédemment général de brigade pour retraite le 24 messidor an V (*tome II*), Joseph Chabran, adjudant général à l'armée d'Italie lors de sa promotion au grade de général de brigade le 4 prairial an V (*tome I*), alors commandant les Bouches-du-Rhône (*Six*), Nicolas-Philippe-Xavier Spital (voir *tome VI*, 27 vendémiaire an VII, Guerre, note), Jean-Baptiste Meynier, réformé en l'an IV (*Six*), Chapsal (que cet auteur dit remplacé par le précédent en janvier 1799). Les adjudants généraux Georges-Philippe-Reinhard-Louis Juncker (*Quintin*, qui ne connaît pas cet arrêté et d'après lesquels il était en fonction à Bayonne depuis plusieurs années et aurait un temps été désigné pour l'armée d'Italie, nommé commandant la place de Lyon le 17 pluviôse, plus loin, puis remplacé à Lyon le 15 messidor, *tome IX*, arrêté également ignoré de ces auteurs), Jean-Maximilien Lamarque, futur général (mesure connue de *Six*), Peste-Turenne-Laval, envoyé à cette armée le 17 brumaire (*tome VI*), et Colin ou Collin (voir *ibidem*, 2 vendémiaire, Guerre, note).

³ Jacques-Toussaint-Paul Dubreton (voir *tome IV*, 23 nivôse an VI, Guerre, note).

⁴ Réparations après les dégâts causés par le coup de main britannique contre Ostende de l'an VI (voir *tome V*).

⁵ Voir au 4.

⁶ Feuille de travail et cahier récapitulatif joints.

⁷ Arrêtés sans rapports du ministre.

⁸ Nom révolutionnaire: Fontenay-le-Peuple. Affaire demandée par La Revellière-Lépeaux.

corps; Noël Nicot, droguiste à Lyon, inscrit pendant un séjour à Cruis; Jeanne-Barbe Sivry veuve Claude-François Hardy, maître de forges à Longuyon, mère de l'émigrée femme Leduchat-Rivage. Libération et annulation de l'inscription de Claude-Bernard-Jean-Madeleine-Germain Loppin dit Montmort, de la Boulaye, radié définitivement par arrêté du Comité de salut public du 6 floréal an III et incarcéré en l'an VI comme inscrit sur le bulletin des demandes de radiation. Maintien: Louis-Alexandre-Céleste-Toussaint du Brénil-Héliion dit Guéronnière, baron des Étangs (commune de Massignac), usant de faux certificats de résidence à Paris et d'études chez un chimiste et un ancien directeur des études de l'École militaire; Guillaume-Louis-Jean-Baptiste Crétin, d'Arbois, sous-lieutenant dans la légion de Mirabeau¹, usant de faux certificat de résidence à Lyon; Dominique Delatte, de Marseille, soi-disant négociant, ayant séjourné à Annecy, et Jean Hulin, émigré de la Manche à Tournai en 1791, renvoyé devant son département d'origine par la commission militaire de Bruxelles en l'an VI²; Marie-Catherine-Françoise Lanier, de Colmar, soi-disant partie prendre les eaux à Soleure (Suisse); François Dauchamp et son associée Françoise Drian, négociants à Nancy, partis avec Louis, frère du premier, créer un commerce à Luxembourg, mais n'étant pas auparavant dans l'usage d'aller à l'étranger pour le négoce, sursis pour Louis, engagé en 1793 dans les hussards de la Moselle et radié provisoirement comme rentré avant l'âge de quatorze ans, en attente de justifier de sa résidence, et maintien pour l'associée et pour François, arrêté à Nancy en l'an II; Adélaïde-Luce-Madeleine Gallard-Béarn-Brassac veuve Caumont-La Force, partie de Paris pour Pontoise en 1789 et émigrée en Espagne en 1791, sa fille Antoinette-Marie-Françoise Caumont-La Force, son gendre Hippolyte-César-Guigues Moréton-Chabrilan³, et Antoine Dupuis et Claude Pradier, leurs domestiques, remis en possession de leurs biens par l'administration des Basses-Alpes comme fédéralistes sur faux certificats de résidence à Manosque en 1793, partis de Barcelone pour Malaga et capturés dans le golfe de Valence par la frégate française *la Minerve*; Jacques-Florimond Lavenne-Choulot, de Beaumont-la-Ferrière, passé en Angleterre en 1792 soi-disant envoyé pour affaires à Douvres par son beau-père Jean Millon, entrepreneur des fortifications d'Aire [-sur-la Lys]; Chrétien Pfeffel, de Colmar, propriétaire à Fortschwihr, ministre du duc de Deux-Ponts en Bavière, se disant étranger bien que fils d'un naturalisé français et lui-même juriconsulte pour le droit allemand auprès du ministre des Affaires étrangères jusqu'en 1792⁴; Pierre Quesnay, gardien des capucins de Valognes, maintenu pour réclamation tardive; Louis-Philippe-Henri Saunhac, ex-officier, de Villelongue (Aveyron, auj.: commune de Cabanès), usant de faux certificat de résidence à Poligny⁵ (AF III 559, plaquettes 3772, pièce 40, et 3773, pièces 41-93).

Séance du 8 frimaire an VII [28 novembre 1798]

(AF* III 13, folios 150 verso-152 verso; AF III 559, plaquette 3774).

Lois.

[Du 7]: ordonnant de réimprimer celle du 3 floréal an IV sur la surveillance de la Trésorerie nationale par le Corps législatif; et sur les assemblées primaires de Labastide-de-Lévis et Puycelci (AF III 559, plaquettes 3771, pièces 1-4, et 3774, pièce 10).

Décisions du Directoire.

Dispositions sur Rome: cessation de fonction de la commission française à Rome établie le 12 pluviôse an VI, lettres à Dupont, membre de cette commission, l'invitant à *repandre ses importantes fonctions* en France, et à Saint-Martin, secrétaire de la même *l'assurant de son estime et du plaisir que le Directoire aura à utiliser ses talents de nouveau sitôt que l'occasion de le faire se présentera*; nomination des autres membres de la commission: Bertolio ambassadeur près la République romaine, avec signature de ses pleins pouvoirs, copiés au registre du bureau particulier, AF* III 19, page 46: autorité supérieure en matière civile et politique, les généraux en chef et commandants civils et militaires devant déférer à ses réquisitions; et Florens secrétaire de légation à Rome, et appointements des deux derniers, minutes en partie de Lagarde⁶. Nomination d'Amelot et Faipoult commissaires

¹ Régiment émigré levé par Mirabeau-Tonneau.

² Arrêtés sans rapports du ministre.

³ Plutôt qu'Hippolyte-César Guignes-Moréton-Chabrilan (voir *tome IV*, 23 pluviôse an VI, épuration de municipalités, Montélimar, note).

⁴ Chrétien-Frédéric Pfeffel (Colmar, 1726-Paris, 1807), résident du duc de Deux-Ponts en Bavière en 1763 et employé au ministère français des Affaires étrangères de 1767 à 1791, fait l'objet d'une notice détaillée du *Nouveau dictionnaire de bibliographie alsacienne*, publication en cours de la Fédération des sociétés d'histoire et d'archéologie d'Alsace, ainsi que d'une autre dans la *Deutsche Biographische Enzyklopädie*, K.-G. Saur, 2001, édition sur disque compact. Il avait notamment été directeur de la section d'histoire du Palatinat à l'Académie bavaroise des sciences et chargé de questions relatives aux biens des princes d'Empire en Alsace au début de la Révolution, avant d'émigrer en Allemagne après la fuite du Roi à Varennes.

⁵ Jura.

⁶ Dupont, nommé substitut du commissaire près le Tribunal de cassation le 29 floréal an VI (*tome V*, affaires non citées au procès-verbal, note), poste qu'il retrouve le 12 frimaire (plus loin), et Antoine-René-Constantin Bertolio, nommés membres de la commission de Rome le 13 messidor suivant (*ibidem*). Joseph-Antoine Florens et Louis-Pierre de Saint-Martin, beau-frère du sculpteur Pajou, nommés membre et secrétaire de la commission le 12 pluviôse an VI (*tome IV*); le dernier fut

civils près les armées françaises dans les Républiques cisalpine et romaine, et de Michel Metzger, frère du député, employé dans la banque à Augsbourg et Vienne emprisonné comme patriote pendant deux ans, et Méchin contrôleurs des recettes et des dépenses près les mêmes, lettre du député Metzger à Reubell, candidat du ministre des Finances: Parseval, adjudant général de cavalerie, jadis chargé des négociations sur le diamant *le Régent* à Berlin¹ (AF III 559, plaquette 3774, pièces 1-9 et 15-21).

Guerre.

Ordre de faire rejoindre les armées à deux conscrits dont les pères *se vantent d'avoir obtenu...des exemptions de service militaire*, minute de Lagarde, rapport du ministre indiquant que le premier est de l'âge de la réquisition et en convalescence et que le second, maître de poste de Boisseuil, va rejoindre (AF III 559, plaquette 3774, pièces 11-14).

Justice.

Réimpression et envoi à tous les tribunaux de commerce des édits et réglemens et lois anciennes et nouvelles, énumérés, sur le commerce. Annulation des nominations à la justice de paix de Belleville (Rhône)², places pourvues par l'assemblée primaire de l'an VI (AF III 559, plaquette 3774, pièces 34 et 38).

Police générale.

Ordre aux commandants de la force publique des départements *où des bandes de brigands se montrent le plus fréquemment* de se déplacer d'un département à l'autre sur réquisition des autorités civiles pour les rechercher et les poursuivre³. Mandats d'amener contre: Besné, accusateur public des Côtes-du-Nord⁴ ayant ordonné de libérer le chef de division de chouans Duval-Legris, celui-ci, Louise Texier sa femme, Garnier-K[er]jigen son beau-frère, Idrio dit Capet et Jeanne et Marie Chautart, rapport sur Duval-Legris, condamné à mort par commission militaire puis renvoyé devant le tribunal criminel, objet d'une première tentative de libération par le brigand Duviquet, depuis exécuté, ayant fait assassiner un habitant de Trébry qu'il avait contraint de signer un billet de 600 francs en sa faveur, le chouan Mairesse, qui avait eu le courage de dévoiler ses crimes et est mort empoisonné, et Robin, agent municipal de Plessala qui avait donné des renseignements sur lui, tué par Decarfourt, officier de Duval⁵; et l'américain Télor, de Charleston, logeant à Paris, dénoncé par un négociant du Havre comme agent des Britanniques et peut-être responsable de l'échec de la division Bompard sur les côtes d'Irlande⁶. Émigrés: expulsion comme émigrée de Louise-Alexandrine Coucault d'Avelon femme de l'émigré des Andelys Alphonse-Daniel Boisdennemets, née à Avelon (Oise, commune de Blacourt), n'ayant pu émigrer avec son mari dont elle était enceinte, découverte cachée à Orléans avec un passeport danois d'Altona⁷; inscription de Benoît-Joseph-Domitien Laurent, absent de Landrecies depuis 1793; arrestation et jugement en commission militaire de Pierre-Louis-Guillaume Lambert, ex-garde du corps de Louis XVI, d'Arnay-le-Duc⁸, acquitté sous le faux nom d'Eustache Esse par usurpation de l'identité d'un enfant trouvé de Vaise (auj.: Lyon) par une commission militaire composée d'officiers de la 8^e demi-brigade d'infanterie légère dont plusieurs en relations avec la maison de la femme de Lambert (AF III 559, plaquette 3774, pièces 22-33).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF* III 19, registre du bureau particulier, supplément pages 5-6. Copie d'une lettre transmettant ses instructions à Rivaud, ambassadeur en République cisalpine.

nommé suppléant au Tribunal de cassation le 6 germinal (*tome VIII*).

¹ Michel Metzger, frère du député du Haut-Rhin aux Cinq-Cents Jean-Ulrich. Sur Méchin et Parseval, voir respectivement *tomes VI*, 8 thermidor an VI, Relations extérieures, note, et *I*, 17 pluviôse an V, Guerre, note.

² Le 8 vendémiaire (*tome VI*, affaires non citées au procès-verbal).

³ Départements désignés sur la minute: Ardèche, Aveyron, Calvados, Cantal, Côtes-du-Nord, Dyle, Escaut, Finistère, Forêts, Jemappes, Hérault, Ille-et-Vilaine, Haute-Loire, Loire-Inférieure, Lozère, Lys, Manche, Mayenne, Meurthe, Meuse-Inférieure, Mont-Tonnerre, Morbihan, Deux-Nèthes, Nord, Orne, Ourthe, Bas-Rhin, Rhône, Sambre-et-Meuse, Sarthe, Tarn; ceux de la Roër et de la Sarre sont rayés. Un arrêté du 14 ventôse (*tome VIII*) ajoutant l'Aude et l'Ariège à cause de brigandages dans le canton d'Espezal est signalé par une note du dossier.

⁴ Voir aussi plus loin, 9 pluviôse, Intérieur: secours à son fils, aîné de treize enfants, l'ayant suivi à Paris et logé à tour de rôle chez les députés du département.

⁵ Voir AF III 51 A, dossier 188, pièce 73 (*Les Archives du Directoire*, page 309): copie d'un rapport du chef de brigade Champeaux, président du conseil de guerre de la 13^e division militaire, sur les aveux d'Ignace Mairesse, arrêté avec le chef chouan Legris-Duval, 9 frimaire an VI, et F⁷ 6147, dossier B.P. 496: affaire Duval-Legris, Duviquet, Mairesse, Besné et autres chouans des Côtes-du-Nord (an VI-an VII).

⁶ Peut-être James Taylor, américain, filateur au Havre, an VI-an VII (F⁷ 7340^A, dossier B⁵ 6733).

⁷ Alphonse-Daniel, vicomte de Boisdennemets, ex-garde du corps du roi (F⁷* 2539, F⁷ 3331, dossier Prusse, n^o 7, an V, 5631 et 5790, dossier 5, pièce 125, O³ 2565, dossier 4, et 2575), et sans doute F⁷ 5844: Alphonse-Daniel Boisdennemets (*sic*), émigré de la Seine, à côté d'un Alexandre-Daniel Boisdennemets, émigré de l'Eure. Voir peut-être aussi F⁷ 5793, minute 50: la femme Coucault et ses deux filles, émigrées de l'Oise.

⁸ Nom révolutionnaire: Arnay-sur-Arou. Cet émigré est inconnu des fichiers des émigrés des Archives nationales.

AF III 559, plaquette 3774, pièces 35-37. Nominations: Seine-et-Oise, tribunal civil, suppléant; justices de paix non pourvues aux élections, *Bouches-du-Rhône*, Châteaurenard;- *Landes*, Mont-de-Marsan *intra muros*¹.

Séance du 9 frimaire an VII [29 novembre 1798]

(AF* III 13, folios 152 verso-156 verso; AF III 559, plaquettes 3775 à 3778²)

Lois.

[Du jour]: ordonnant le séquestre des biens dont les parents d'émigrés avaient la jouissance provisoire en indivis avec la République; et fixant au 1^{er} germinal an VII le délai pour produire les titres des créances sur la République à liquider suivant les lois des 9 vendémiaire et 24 frimaire an VI³ (AF III 559, plaquette 3775, pièces 1-3).

Messages aux Cinq-Cents.

Sur: l'achat par les communes de Neuvy-le-Roi d'un terrain à Bille, notaire, pour transférer le cimetière, et de Pont-du-Château de la maison de l'émigré Montboissier à Heyraud et Théludon pour la municipalité, les écoles de garçons et de filles, la justice de paix, la gendarmerie et la maison d'arrêt; l'échange du bâtiment de l'hospice de Saint-Amand [-Montrond] contre celui des Capucins, et de terrains de celui de Joigny avec Pérille, receveur de l'Enregistrement; des ventes de communaux de Langeac pour réparer la maison commune, Raon-aux-Bois pour réparer les chemins et payer des dettes, la Tour-du-Pin: vente d'une partie des bâtiment et terrain des Récollets en ruine pour réparer les ponts et la maison d'arrêt et construire sur le reste la maison commune, et Vitrey [-sur-Mance]; et l'affectation de la maison nationale Cossé-Brissac à Paris au service du timbre des cartes à jouer⁴ (AF III 559, plaquettes 3775, pièces 10-27, et 3776, pièces 39-44 et 80-84).

Finances.

Acquittement par le Trésor public des lettres et paquets adressés aux juges de paix, accusateurs publics, commissaires près les tribunaux correctionnels et des départements. Traitement annuel des conservateurs des Hypothèques et de leurs agents particuliers sur projet de Jollivet, conservateur général des Hypothèques⁵. Délivrance de nouveaux brevets aux militaires jouissant de pensions représentatives des Invalides en application des lois entre 1790 et l'an II. Nomination de Loysel, ex-inspecteur des postes de l'armée d'Angleterre, à ce poste à celle de *la Romagne*, rapport de Gaudin, commissaire central du Directoire près l'administration des postes. Coupes de bois de la forêt nationale de Corday-Moulins (Saône-et-Loire, commune de Poisson) et communaux de Montarlot [-lez-Rioz] incendiés (AF III 559, plaquettes 3776, pièces 28-29 et 33-38, et 3777, pièces 53-56).

Guerre.

Incorporation dans les demi-brigades les plus proches de leurs domiciles et après remplacement des maîtres de poste de la conscription et de la 1^{ère} réquisition et des postillons de la 1^{ère} réquisition. Places militaires, commandants: nomination du général Lebley à Dunkerque, remplaçant le général Dessaubaz, nommé dans la gendarmerie; cessation de fonction du chef de bataillon Senault, à Bruxelles, remplacé par l'adjudant général Deverchin. Emploi de l'adjudant général Fontaine dans son grade à l'armée de Mayence⁶ (AF III 559, plaquette 3777, pièces 71-76).

Intérieur.

¹ Nomination d'assesseurs, dont Bié, administrateur du district.

² Plaquette contenant une chemise vide pour le 10 frimaire.

³ *Tome III*, 9 vendémiaire an VI (loi du jour fixant les dépenses ordinaires et extraordinaires de l'an VI) et 25 frimaire suivant. Voir aussi *tome VIII*, 23 pluviôse: message aux Cinq-Cents proposant de rectifier la loi du 9 frimaire an VII sur les créances de l'État et présentant des observations sur le mode pour constater la solvabilité des émigrés et l'exécution des deux lois de l'an VI ici citées.

⁴ Neuvy-le-Roi et Pont-du-Château, noms révolutionnaires: Neuvy-la-Loi et Pont-sur-Allier. Sur Pont-du-Château, voir *tome VIII*, 21 germinal: loi du jour à la suite de ce message autorisant également l'achat des moulins sur l'Allier de même origine; sur Saint-Amand-Montrond, voir plus loin, 17 pluviôse: loi de la veille à la suite de ce message. À Joinville, le receveur échange sa terre de 221 ares contre une de 76 ares valant moitié moins; voir aussi *tome IX*, 19 floréal: loi de la veille à la suite de ce message. Sur Langeac, voir *tome VIII*, 9 ventôse: loi de la veille à la suite de ce message; sur la maison Cossé-Brissac, voir *tome VI*, 19 fructidor an VI, Finances, note.

⁵ Jean-Baptiste Jollivet ou Jolivet dit Baralère, député de Seine-et-Marne à la Législative.

⁶ Pas de minute pour Dunkerque. Sur le général Dessaubaz, voir *tome III*, 25 vendémiaire an VI, Guerre, note. Le général Claude-Marie Lebley, réformé de l'armée d'Italie le 28 ventôse an V (*tome I*, prénommé par erreur François-Gilles à l'index de ce tome). François-Joseph Deverchin, général en 1793, employé au grade d'adjudant général après la Terreur, mesure connue de *Six*, rapportée le 17 et transformée en emploi dans les neuf départements réunis. Sur l'adjudant général Fontaine, voir *tome VI*, 19 brumaire, Guerre, note.

Présentation par le ministre de Suvée, directeur de l'école française de Rome¹, et de ses élèves: discours de Suvée manuscrit, signé et résumé de la réponse du président du Directoire disant *que les talents et le patriotisme que l'instituteur et les élèves ont développés sont pour le Directoire un sûr garant qu'ils honoreront leur Patrie, et il les exhorte à se proposer constamment ce but dans leurs études et leurs travaux*. Droit de passe, nomination d'inspecteurs: Allier, Cher et Landes, et receveurs: Ariège, Aveyron, Charente, Cher, Dordogne, Doubs, Drôme, Dyle, Gironde, Jemappes, Lys, Haute-Marne, Meuse, Meuse-Inférieure, Oise, Bas-Rhin, Sarthe, Seine, Seine-Inférieure, Deux-Sèvres et Somme². Confirmation de Thomas Eddrop-Guillot, de Saint-Omer, professeur de dessin à l'école centrale né à Londres d'une anglaise morte avant d'avoir pu se marier avec son père, lui-même de Louhans, et venu en France à l'âge de deux ans, que l'administration centrale considère étranger. Brevet d'invention sur papier à en-tête et vignette gravée à Jean-Gerhard Bönninger, de Paris, pour *des tableaux à l'huile exécutés par un procédé mécanique* appelé mécanographie. Destitution d'administrateurs centraux de la Gironde pour négligence dans les contributions à la demande du ministre des Finances³, et des Deux-Sèvres: Proa, à juger, ex-commissaire municipal de Mougouin ayant payé sa contribution foncière à Thorigné par un billet de fourniture de paille au magasin militaire de Saint-Maixent [-l'École] en substituant son nom à celui du fournisseur. Municipalités, nominations: Aumont [-Aubrac], Digne, Fauvillers (Forêts) et Vessey; destitutions: Alet [-les-Bains]: membres cooptés par ceux destitués le 3 vendémiaire, la Canourgue royalistes, Duras ayant rédigé des plaintes contre un officier de gendarmerie venant exécuter un mandat d'arrêt contre des déserteurs ayant participé à un rassemblement à Villeneuve-de-Péchagut⁴, Fauquembergues: agents et adjoints d'Audunthun, Dennebrœucq, Reclinghem, Saint-Martin-d'Hardinghem et Wandonne (auj.: commune d'Audunthun) ayant convoqué des assemblées pour la conservation des églises, Marignane, canton refuge de brigands, Mechelen (Meuse-Inférieure) et Orgelet fanatiques, Plogastel-Saint-Germain: président ivrogne et immoral, Soissons *extra muros*: agent et adjoint de Vaurezis ayant travaillé le 10 thermidor, jour de la fête de la Vieillesse, agents municipaux: Anloy-et-Framont (Forêts)⁵ n'allant pas aux séances de la municipalité de Paliseul, Bailly-Carrois (Seine-et-Marne, auj.: Grandpuits-Bailly-Carrois) percepteur, Bourdon ayant toléré la procession de la Saint-Marc et *donné pour excuse qu'il était pris de vin ce jour-là*, Bricon refusant la lecture des lois à l'église et absent le 30 vendémiaire lors d'une manifestation violente des habitants contre la fête décadaire, Carcassonne-cité s'étant rendu de nuit chez une femme maltraitée par des membres de la force armée l'accompagnant, Chamblanc convoquant au culte le dimanche et le célébrant, Condé [-sur-Marne] n'ayant pas célébré la fête de la Fondation de la République et laissant convoquer au culte à son de caisse, Prunelli [-di-Fiumorbo] secrétaire du podestat pendant l'invasion britannique, le Ribay confiant l'état civil à un citoyen sans qualité, Saint-Mards [-de-Fresne] négligent, Saint-Paterne violent, Villotte (Marne, auj.: Luxémont-et-Villotte) ne respectant pas le décadi; et adjoints de Siecq condamné à amende par le juge de paix de Beauvais [-sur-Matha] pour non-respect du calendrier républicain, et Viry (Jura) cultivant des terrains communaux devant être amodiés. Destitution et jugement: administrateurs municipaux du Tech signataires d'une pétition invoquant le droit du peuple à l'insurrection du préambule de la constitution de 1793 pour l'instituteur de Prats-de-Mollo réquisitionnaire; agents de Barraix [-Bussolles] logeant un prêtre déporté rentré chez lui, la Fouillouse pour faux acte de naissance de réquisitionnaire, Guémar ayant perçu de l'argent en sus du prix de vente de cimeaux et branchages de la forêt de Neuwald et des Rousses aidant les étrangers sans passeport à s'évader; adjoint de Bonneval (Haute-Loire) recevant le culte réfractaire chez lui. Refus d'autoriser Énard, cordonnier à Luxembourg, à poursuivre Glavet et Seyler, appariteur de la municipalité et commissaire de police pour arrestation arbitraire alors qu'il les avait en réalité insultés⁶. Ordre au ministre de prendre de nouveaux renseignements sur un projet de dépôt de mendicité à Belle-Île et de faire estimer des statues proposées par Bazan, marchand d'estampes à Paris: 15 moulages en bronze sur l'antique qui embelliraient le jardin du palais du Directoire et ont l'agrément de l'architecte Chalgrin, que le marchand veut échanger contre des glaces, faciles à vendre pour lui mais qui serviraient à garnir des portes d'armoires du Muséum d'histoire naturelle abritant *une série précieuse d'animaux préparés qui se détériorent* (AF III 559, plaquettes 3775, pièces 7-9, 3776, pièces 30-32 et 45-50, 3777, pièces 51-52 et 77-79, et 3778, pièces 85-153).

Marine et Colonies.

Rapport approuvé sur l'intérêt de faire des constructions navales au port du Passage⁷ en en demandant l'usufruit à l'Espagne pour profiter de la meilleure qualité du fer espagnol et de la capacité et du moindre coût des ouvriers biscayens. Nomination d'un capitaine et de deux lieutenants de port à Nantes (AF III 559, plaquette 3777, pièces 57-63).

Police générale.

¹ Rétabli par le Directoire le 23 fructidor an VI (*tome VI*).

² Listes de noms de chefs et sous-chefs, quelques commis, parfois dits anciens militaires, nommés par barrière, sauf dans la Gironde où ces précisions ne sont pas indiquées, éléments non repris à l'index.

³ Parmi leurs remplaçants: Monbalon, bibliothécaire de l'école centrale, et Journu-Auber, ex-député à la Législative.

⁴ Auj.: Villeneuve-de-Duras. L'événement date de nivôse an VI; la minute note les noms de trois déserteurs, cités à l'index.

⁵ Ces deux villages, ensuite communes distinctes de la province belge de Luxembourg, sont de nos jours respectivement rattachés aux communes de Libin et Paliseul.

⁶ À rapprocher de l'arrêté du 17 fructidor an VI (*tome VI*) refusant au voisin de ce commissaire municipal l'autorisation de poursuivre celui-ci et le commissaire de police dans une affaire de servitude de passage due à l'hostilité envers les Français.

⁷ Pasajes-de-San-Juan, sur la rive espagnole de la Bidassoa.

Instructions au ministre sur Louis Monneron, arrêté à Bordeaux: l'interroger à son arrivée à Paris et le faire garder à son domicile, ne le mettre en arrestation que si l'instruction l'exige, minute de Lagarde. Ordre de faire un rapport sur la levée par l'administration centrale de Loir-et-Cher de la saisie près de Blois d'une voiture transportant des fusils et des pistolets vers les environs de Niort, minute de Merlin de Douai, rapport du ministre de la Guerre joint¹ (AF III 559, plaquette 3775, pièces 4-6).

Le Directoire arrête qu'il donnera demain 10 frimaire aux membres du corps diplomatique l'audience qu'il a coutume de leur accorder le premier décadi de chaque mois. Il s'ajourne pour ses travaux à primidi².

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 559, plaquette 3777, pièces 64-70. Cessation de fonction d'Auberon, commissaire ordonnateur en chef de l'armée d'Italie, minute de Lagarde, copie au registre du bureau particulier, AF* III 19, page 46; lettre du ministre de la Guerre au commissaire ordonnateur Blanchon lui annonçant sa nomination à la place d'Auberon; lettre du général Joubert sur l'inexpérience de Blanchon, *Auberon ne peut être remplacé - il a fait des merveilles avec moi - que par Villemazy, Dubreton ou d'autres enfin qui ont déjà donné des preuves de grands talents*, et mention de l'annulation de la cessation de fonction d'Auberon par lettre du Directoire à Joubert du 27 frimaire.

Séance du 11 frimaire an VII [1^{er} décembre 1798]

(AF* III 13, folios 156 verso-157 verso; AF III 560, plaquette 3779)

La majeure partie de la séance est consacrée à l'examen préparatoire de différens objets diplomatiques, administratifs et militaires.

Finances.

Augmentation du traitement des administrateurs et employés de la Loterie nationale, établissement dont les *succès assurent au trésor public un bénéfice tel qu'on pouvait l'espérer*. Liquidation des créances sur les émigrés radiés provisoirement sur le mode prescrit pour celles sur les émigrés maintenus définitivement, à faire par les administrations centrales des départements et, à Paris, par le liquidateur de la dette des émigrés. Attribution aux bureaux centraux de Bordeaux, Lyon, Marseille et Paris et aux commissaires près ces bureaux des fonctions confiées aux municipalités par la loi du 23 brumaire sur le droit sur le tabac: réception des déclarations des fabricants, estimation des quantités produites et décisions en cas de réclamation (AF III 560, plaquette 3779, pièces 9-10 et 14-17).

Intérieur.

Sur proposition du secrétaire général Lagarde, secours à Avrouin-Desportes, ex-employé au cabinet topographique du Directoire³ (AF III 560, plaquette 3779, pièces 11-13).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 560, plaquette 3779, pièces 1-5, minutes de Treilhaud. Ordre: à Perrochel de faire hâter la levée des 18 000 hommes de troupe suisses et d'envoyer la loi et l'arrêté helvétiques rappelant les suisses au service de la Sardaigne à Eymar, ambassadeur en Piémont; et à ce dernier d'envoyer ces troupes à l'armée d'Italie, copies au général Joubert.

Séance du 12 frimaire an VII [dimanche 2 décembre 1798]

(AF* III 13, folios 157 verso-158 verso; AF III 560, plaquette 3780)

Lois.

[Du 11] sur l'organisation des dépenses départementales, municipales et communales, 32 pages manuscrites⁴, et fixant leur montant pour l'an VII; [du jour] fixant celles du ministre des Finances pour l'an VII (AF III 560, plaquettes 3779, pièces 6-8, et 3780, pièces 4-6).

¹ Rapport à rapprocher d'un autre de ce ministre, en date du 15, dans AF III 150 A, dossier 703, pièces 49-50, sur l'échec de l'interception d'un envoi de sabres vers Niort, où, suivant le commissaire central, aucun soulèvement n'est à craindre, et peut-être de l'affaire des armes envoyées au nommé Pavie de Poitiers (plus loin, 16 pluviôse), saisies à Amboise le 24 nivôse puis relâchées et interceptées à Port-de-Piles.

² L'audience annoncée ici ne fait l'objet d'aucune mention au registre des procès-verbaux et on n'a aucune minute du 10.

³ Voir *tome IV*, 9 pluviôse an VI, Guerre, note.

⁴ Voir aussi *tome VIII*, 23 pluviôse: message aux Cinq-Cents demandant l'application de certains articles de cette loi à la reddition des comptes antérieurs à l'an VII.

Message des Anciens.

[Du jour] s'ajournant au 14 (AF III 560, plaquette 3780, pièce 14).

Finances.

Envoi au ministre du compte des dépenses de celui de la Justice en l'an VI et de deux états de celles ostensibles de l'ex-ministre de la Police générale Dondeau¹, pièces non jointes ici (AF III 560, plaquette 3780, pièces 1-3).

Guerre.

Radiation de l'invalidé Gibert du contrôle des Invalides, pétition jointe de l'intéressé refusant d'aller à la succursale de Versailles et renonçant à sa place d'invalidé après avoir été acquitté par le tribunal criminel de la Seine au sujet de l'adresse imprimée qu'on lui attribuait et parce qu'il a ouvert un cabaret au Gros-Caillou, lettre du ministre de la Police générale à Lagarde sur la surveillance exercée contre l'intéressé² (AF III 560, plaquette 3780, pièces 9-11).

Justice.

Nomination de Dupin, commissaire central de la Nièvre, et Duport substitués au Tribunal de cassation, et de Balmain, Derazey, consul à Civitavecchia, Havin, Legars, homme de loi, et Rous suppléants³ (AF III 560, plaquette 3780, pièces 15-17).

Police générale.

*Le ministre fait au Directoire plusieurs rapports préparatoires sur différentes affaires dont la décision a été ajournée*⁴.

Relations extérieures.

Rapports sur: *les mesures qu'il conviendrait de prendre pour la liberté qui doit être accordée aux ottomans et aux français de retourner dans leur patrie*, des craintes exprimées par la Toscane: *le Directoire indique au ministre les bases de la réponse à faire*; et des modifications, approuvées par le Directoire, à la réponse à M. de Staël, ambassadeur de Suède, sur l'admission de Lamarque, pièces retirées par le ministre⁵.

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 560, plaquette 3780, pièces 7-8. Deux feuilles de brevets de pension du ministère de la Guerre.

Séance du 13 frimaire an VII [3 décembre 1798]

(AF* III 13, folios 159 recto-160 recto; AF III 560, plaquettes 3781 à 3783)

Message aux Cinq-Cents.

Demandant un supplément de fonds pour le ministre de la Marine et des Colonies au titre de l'an V⁶ (AF III 560, plaquette 3781, pièces 2-3).

Finances.

Arrêtés de distribution décadaire de fonds sur les exercices des ans V à VII avec état des caisses de la Trésorerie nationale et des départements, parmi les affaires sans sortie de fonds: négociations avec la ville de Lubeck pour la marine par l'intermédiaire de Barillon⁷. Nomination d'inspecteurs des contributions directes: Finistère, Ille-et-Vilaine et Basses-Pyrénées⁸ (AF III 560, plaquette 3781, pièces 4-7 et 13-17).

¹ Nicolas Dondeau, ministre du 25 pluviôse au 27 floréal an VI, nommé administrateur de la Loterie nationale par intérim le même jour (*tome V*).

² Sur ce personnage, voir *tome VI*, 6 thermidor an VI, message des Cinq-Cents, note. La pétition, qui n'est pas de sa main, est signée *Gibert, rue Dominique au Gros-Caillou*.

³ Sur Dupin, voir *tome V*, 12 germinal an VI, Justice, note; sur Duport, *ibidem*, 29 floréal an VI, affaires non citées au procès-verbal, note. Jacques-Antoine Balmain, député du Mont-Blanc à la Convention et aux Cinq-Cents jusqu'en l'an V, que *Kuscinski, Dictionnaire des conventionnels*, dit élu juge au Tribunal de cassation par son département. Jean-Joseph-Eustache Derazey, député de l'Indre aux Anciens jusqu'en l'an V, nommé consul le 26 floréal an V (*tome I*). Sur Havin et Rous, voir *tome V*, 14 messidor et 2 prairial an VI, affaires non citées au procès-verbal, notes.

⁴ Il n'y a pas de minute. Cette mention termine le procès-verbal de la séance sur le registre.

⁵ Affaires non représentées ici. Le roi de Suède ayant refusé de recevoir un régicide, François Lamarque, député de la Dordogne à la Législative, à la Convention et aux Cinq-Cents jusqu'en l'an VI et invalidé en floréal, avait été autorisé à séjourner à Hambourg. Voir aussi *tome VIII*, 2 germinal, Relations extérieures: interruption de son traitement à la date du 10 ventôse, à la quelle il avait quitté cette résidence. Lamarque fut réélu aux Cinq-Cents par la Dordogne en l'an VII.

⁶ Voir *tome VIII*, 13 ventôse: loi de la veille à la suite de ce message.

⁷ Probablement Jean-Joseph-François-Alexandre Barrillon, commissaire des actionnaires de la Caisse des comptes courants.

⁸ Dont remplacement pour une raison inconnue de l'ex-député Jean Vidal dans ce dernier département.

Guerre.

Arrêtés sur le personnel, dont emploi de l'adjudant général Puthod à l'armée d'Italie et traitement de réforme en attente de pension au général de brigade Grondel¹. Ordre au général Schauenburg, ayant, de sa propre autorité, déclaré français les objets de fabrication française des arsenaux suisses, de se rétracter, alors qu'une grande partie de l'artillerie suisse a été fondue en France, minute de Merlin de Douai, copie au registre du bureau particulier, AF* III 19, page 47 (AF III 560, plaquette 3781, pièces 1 et 8-12).

Intérieur.

Ajournement d'un projet du ministre sur l'organisation de la régie de l'octroi de bienfaisance de Paris².

Marine et Colonies.

Communication de lettres de Malte par le ministre, qui les a retirées et *prend les ordres verbaux du Directoire sur différens objets*³.

Police générale.

Émigrés, radiation⁴: Jeanne-Françoise-Charlotte d'Avrillé veuve Louis Brossard, de Château-Gontier; Joseph-Gaspard Berneron, d'Avignon; Henri-Camille Colmont-Vaugrenand, officier de cavalerie, de Pommiers (Rhône), radié provisoirement par le district de Louhans puis condamné à mort par le Tribunal révolutionnaire⁵; Marguerite-Angélique Costé-Saint-Suplix, veuve Nicolas-Florimond Huchet-La Bédoyère, de Paris, inscrite dans le district de Montivilliers⁶; Anthénor-Jean-Pierre Decaux, ex-capitaine de cavalerie, de Cherbourg; Louis-Stanislas Le Normand-Champflé, noble du Mans, en surveillance à Saint-Germain-en-Laye; Michel Oulif, négociant à Metz, ex-employé de la boucherie de l'armée à Thionville; Nicolas-Louis Pommeraye, maître des comptes, de Rouen, mort en l'an IV⁷; Edme-Jacques Robequin, marchand de bois à Marcilly-sur-Seine, et Marie-Henriette-Charlotte-Dorothée Rothelin, divorcée de Charles-Armand-Jules Rohan-Rochefort, de Neaufles⁸, inscrits dans l'Aube et les Hautes-Pyrénées. Maintien: Pierre-François-Henri Bouvet dit Louvigny, de Courgains, soi-disant membre du 3^e bataillon du Finistère embarqué à Paimbœuf pour Saint-Domingue sur le navire *le Jean-Charles* et mort en 1793⁹; Mathieu Saily, de Blâmont, baron, officier de l'Empire émigré à Luxembourg en 1791¹⁰; Jean-Baptiste Schirmer, employé au district de Colmar, parti pour Bâle en juillet 1792, rentré puis expulsé sur ordre de la municipalité de Colmar, fils d'Antoine, avoué; les commandeurs de l'ordre de Malte Charles-Eusèbe Truchsess, retiré à Trèves, maintenu par le district de Colmar, et Pierre Zurhein, soi-disant parti de Morschwiller-le-Bas en Allemagne depuis 1766, retiré à Nordheim chez son frère Antoine, président de la chambre électorale de Mayence; Pierre Schauenburg, noble de Jungholtz, capitaine au 53^e d'infanterie ayant quitté le service en 1792, soi-disant établi à Luxembourg depuis 1780; et les émigrés du Mont-Blanc officiers de l'armée sarde partis après le 1^{er} août 1792 Charles et Louis Bazin-Duchemai frères, de Saint-Jean-de-la-Porte, Joseph de Bieu, et ceux de Chambéry Jean-Baptiste Doucieux et sa femme Françoise Barlettier, François-Marie Lagrange dit Chaumont, Joseph-François-Marie Martinel¹¹, et Jean-François et Louis-François-Marie Pacoret, radiation des deux derniers demandée par Anne Gaime, femme du second (AF III 560, plaquette 3782, pièces 18-66).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 560, plaquette 3783, pièces 67-118. Nominations de commissaires municipaux, *Aisne*, Viels-Maisons;- *Hautes-Alpes*, Baratier: remplacement d'un démissionnaire turbulent et en conflit avec le commissaire central Bontoux;- *Aude*, Alzonne: remplacement de Gaillard, notaire, démissionnaire;- *Corrèze*, Meymac: Jean-Baptiste Pic, prêtre constitutionnel marié, préféré à un autre prêtre constitutionnel candidat du député Marbot;- *Dyle*, Montaigu: Jean-Jacques Thomas, chef de division des

¹ Le futur général Jacques-Pierre-Louis-Marie-Joseph Puthod, réformé en l'an IV (*Six*, qui connaît cet arrêté). Grondel (Jean-Philippe Goujon de), né en 1714 à Saverne où il mourut en 1807, maréchal de camp en 1788, retiré du service mais ayant exercé le commandement de la garde nationale de Nemours en 1792-1793 (*Roman d'Amat*).

² Affaire non représentée ici. Voir plus loin, 29 frimaire: organisation de cette régie, sur proposition, adoptée, du ministre.

³ Aucune minute.

⁴ Les affaires d'Avrillé et Costé-Saint-Suplix sont respectivement demandées par Merlin de Douai et Reubell.

⁵ Le 17 messidor an II (Arch. nat., W 460, dossier 937).

⁶ Il s'agit de la grand-mère de Charles-Angélique François Huchet de La Bédoyère, le futur colonel fusillé au début de la seconde Restauration (*Roman d'Amat*, rubrique *Huchet de La Bédoyère*, ne la prénomme qu'Angélique).

⁷ Voir aussi *tome VIII*, 4 floréal: confirmation de la levée du séquestre des biens de la succession de cet émigré dévolus à la fille Amable-Marie-Louise, veuve Éléonor-Marie-Pierre Baudouin, femme Louis-Paul Le Cordier, d'Haubourdin.

⁸ Eure: Neaufles-Auvergny ou Neaufles-Saint-Martin?

⁹ Le rapport fait état du témoignage du général Josnet-Laviollais sur la présence dans ce bataillon de deux militaires du nom de Bouvet, l'un de Niort et l'autre, fréquentant les officiers, des environs d'Alençon, tous deux morts en 1793.

¹⁰ *Pour satisfaire aux réglemens militaires de l'Empereur qui ordonnaient que tout officier pensionné par lui mangerait sa pension dans ses états*.

¹¹ Voir aussi *tome VIII*, 27 pluviôse, affaires non citées au procès-verbal: ordre à l'administration centrale du Mont-Blanc de ne pas surseoir à la vente des biens de cet émigré à la demande d'Eymar, commissaire du Directoire près le gouvernement provisoire du Piémont.

équipages d'artillerie de l'armée de Sambre-et-Meuse réformé;- *Eure*, Verneuil [-sur-Avre] *extra muros*: Frédéric Villette, administrateur du département puis du district;- *Ille-et-Vilaine*, Gévezé: destitution de François Guillet, notaire, partisan des chouans;- *Indre-et-Loire*, Sainte-Maure [-de-Touraine]¹;- *Jura*, les Petites-Chiettes (auj.: Bonlieu); Saint-Julien: Bailly, ex-lieutenant d'artillerie de marine, garde-magasin dans la commune;- *Landes*, Tartas: remplacement de Darribaude, nommé professeur de législation à l'école centrale;- *Lys*, Dikkebus: Henri Calliau, ex-greffier du juge de paix à Tielt²; Langemark [-Poelkappelle]; Meulebeke (auj.: commune d'Ypres): remplacement de Caus, nommé juge de paix à Tielt²; Masson, employé au bureau de l'Enregistrement de Tielt, remplaçant Guillier, nommé juge de paix de Pervijze³; Pervijze (auj.: commune de Dixmude); Wakken (auj.: commune de Dentergem);- *Maine-et-Loire*, Beaupréau;- *Moselle*, Hellimer: Gross, ex-aide de camp du général Hoche, remplaçant Jean-Guillaume Albert, nommé commissaire près le tribunal correctionnel de Sarreguemines, candidat: Rœk, administrateur du district de Sarreguemines; Sarreguemines: remplacement de Serva, nommé président du tribunal criminel;- *Deux-Nèthes*, Kontich: remplacement de Jean Vandenberghe, n'ayant pas renseigné le commissaire central sur les événements de la rébellion, lettre de l'intéressé, membre de la société libre d'agriculture d'Anvers⁴;- *Nièvre*, Saint-Pierre-le-Moûtier: Gabriel-François Robin aîné, lettre de candidature de l'an IV rapportant avoir été procureur au présidial puis juge de paix destitué par le représentant en mission Laurenceot en l'an III parce que parent de plusieurs membres du comité de surveillance de la commune;- *Ourthe*, Kronenburg [-über-Blankenheim];- *Saône-et-Loire*, Chagny;- *Deux-Sèvres*, la Chapelle-Thireuil: destitution de Jouffrault⁵, ex-chef de bureau de l'administration centrale ayant écrit et intercalé dans le registre des arrêtés du district de Niort un faux arrêté de radiation provisoire de l'émigrée d'Auzance-Cugnac.

Séance du 14 frimaire an VII [4 décembre 1798]

(AF* III 13, folios 160 verso-162 verso; AF III 560, plaquettes 3784 à 3786)

Message des Cinq-Cents.

[Délibéré le 12 et expédié le 14] sur la plainte de la veuve Pouyet, soumissionnaire partielle du domaine national du Bois-Louis attribué à d'autres particuliers par des représentants en mission pour y établir une manufacture⁶ (AF III 560, plaquette 3780, pièces 12-13, dossier du 12).

Message aux Cinq-Cents.

Proposant de rétablir l'interdiction de séjour des forçats libérés près des bagnes (AF III 560, plaquette 3784, pièces 35-37 et 49-50).

Décisions du Directoire.

Lettre aux ministres des Finances et de l'Intérieur sur la demande de transit en France de diverses marchandises par des habitants des montagnes de Suisse qui ne trouvent plus de débouchés dans l'Empire et invoquent la clause de la nation la plus favorisée du traité d'alliance entre la France et la République helvétique. Expulsion de Rome et des territoires occupés par les armées d'Italie des français n'ayant pas de commission et de tous ceux, même commissionnés, dont la présence en Italie seroit nuisible à cause de leurs relations ou de leur conduite; instructions au ministre de la Guerre: mesure applicable même dans les localités où il n'y a pas de corps de troupe français⁷. Lettre à l'ambassadeur en République helvétique sur les propositions du Directoire helvétique pour la levée des troupes suisses, rapport du ministre de la Guerre (AF III 560, plaquette 3784, pièces 2-5 et 27-28, minutes en partie de Merlin de Douai et de Treillard classées au dépôt particulier et copiées au registre du bureau particulier, AF* III 19, pages 47-49).

Justice.

Mesures sur la police dans les départements de la rive gauche du Rhin à cause des *efforts faits par les rebelles de la ci-devant Belgique pour propager le feu de la révolte* dans ces départements (attroupements armés à Hüttingen

¹ Remplacement d'un commissaire déjà destitué puis réintégré et s'avérant négligent.

² Le 8 vendémiaire (*tome VI*), arrêté le disant ex-commissaire sans nommer la localité, et ensuite nommé commissaire municipal d'Harelbeke (plus haut, 2 frimaire).

³ Le 12 vendémiaire (*tome VI*), arrêté le disant commissaire municipal sans nommer la localité.

⁴ Il est nommé de nouveau le 3 brumaire an VIII (*tome X*), le rapport du ministre Quinette exposant qu'il reprochait au contraire au commissaire central de ne pas avoir répondu à ses dépêches.

⁵ Philippe-Joseph-Victor Jouffrault, du Bufféau, nommé à ce poste le 13 floréal an VI (*tome V*) sans mention de son ancienne fonction.

⁶ Demande de renseignements à cause de l'imprécision de ceux donnés par sa pétition. La lettre d'envoi du message au ministre des Finances du 17 indique que la plaignante est de Bayonne, le collègue étant dit provenir du collège de Pau dans un message aux Cinq-Cents du 19 pluviôse (plus loin) sur la concession du collège de Lescar aux manufacturiers irlandais O. Morand, Travers et compagnie. Voir *tome IX*, 5 thermidor, message du Directoire envoyant des pièces complémentaires en réponse.

⁷ Cet arrêté est énoncé d'une façon particulièrement vague sur le registre comme portant que *différens individus seront, dans les cas exprimés audit article, expulsés des territoires occupés par l'armée d'Italie et l'armée de Rome*. Les contrevenants doivent être traduits en commission militaire comme espions. Voir *tome VI*, 21 fructidor an VI, Relations extérieures, note.

(Forêts), enlèvement des commissaires municipaux d'Arzfeld [-über-Neuerburg] (*ibidem*) et de Schönberg [-über-Hermiskeil] (Sarre), enlèvement de l'arbre de la Liberté de Prüm; dans la Roër: arrestation de plusieurs conscrits à Aix-la-Chapelle, cas de menaces contre des protestants avec profanation de sépultures, prétendus miracles d'une croix dans le canton de Geilenkirchen, d'une vierge près de Geldern et de Jansen, jardinier à Neuss, visionnaire): ordre aux quatre administrations centrales de rendre compte dans la décade au commissaire du Directoire Rudler de l'exécution des lois sur la police des cultes pour que celui-ci dénonce au Directoire les prêtres dangereux, ordre aux supérieurs des maisons religieuses de remettre aux commissaires municipaux la liste des religieux membres de leurs maisons et de les prévenir *chaque fois qu'un religieux s'absentera, même pour une seule nuit*. Règlement d'un conflit entre la municipalité de Grenoble et le général Massol sur la police de la maison d'arrêt où les visiteurs entrèrent sur autorisation de la première visée par le commandant militaire¹. Jugement de l'agent municipal de Vignory pour coupes illégales de bois communaux. Secours provisoire à Frédéric-Charles Kesling, pensionnaire du prince de Nassau-Sarrebruck comme ex-capitaine aux Hussards de Royal-Nassau au service de France, retiré à Rémelfing. Renvoi devant l'administration centrale de la Haute-Saône du contentieux entre Claude-Marie Bouillerot et Michel Lelièvre sur une vigne du clos du presbytère de Laître (commune de Molay) vendue nationalement. Annulation de jugements des tribunaux criminels: de la Roër contre Jean-Louis Schmitz, cabaretier à Krefeld, pour vol en uniforme à Oppum; et de la Sarre contre Nicolas Pirsch et Chrétien Scheppers, de Trèves, pour vol². Référé rejeté du tribunal civil du Morbihan sur la prise du navire suédois *la Résolution*, commandé par le capitaine Pendork-Neale, britannique, parti de Goteborg, pris à l'île de France en l'an IV de retour de Madras (AF III 560, plaquettes 3784, pièce 1, et 3785, pièces 29-31, 38-40 et 45-48).

Police générale.

Prohibition du journal *la Lumière*, reprise du *Journal des hommes libres* formellement déclarée au ministre par Vatar, imprimeur du second. Déportation de prêtres de la Dyle et de la Lys: cantons de Dixmude et Lo [-Reninge] meneurs de la guerre civile³. Mandat d'amener contre des rebelles du département de Jemappes dénoncés par le commissaire municipal de Tournai sur renseignements fournis par Six, juge de paix de Celles⁴ (AF III 560, plaquette 3785, pièces 31-35 et 41-44).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 558, plaquette 3761, pièce 4. Feuille de brevet de Lefranc, capitaine des grenadiers du Corps législatif, arrêté au bas d'une lettre de Réant, quartier-maître des grenadiers, au ministre de la Guerre, classé au dossier du 4 frimaire.

AF III 560, plaquette 3786, pièces 51-70. Nominations judiciaires (justices de paix non pourvues aux élections sauf exception), *Ain*, Champagne [-en-Valromey]: assesseurs, dont Joseph Trépoz, notaire, à charge d'opter;- *Aube*, Fay [-lès-Marcilly]; Trainel;- *Dordogne*, tribunaux, substitut;- *Eure-et-Loir*, Chartres, tribunal correctionnel, commissaire;- *Forêts*, Neufchâteau;- *Léman*, tribunal civil, juges; Genève, tribunal correctionnel, commissaire: Millet, administrateur du district de Carouge⁵;- *Lys*, tribunal civil, juges, dont Billabois-Boismont, suppléant au tribunal du district de la Charité [-sur-Loire], et suppléants, dont Henri Ysenbrant, juge de paix de Bruges;- *Nièvre*, Neuvy-sur-Loire;- *Saône-et-Loire*, Cuisery.

Séance du 15 frimaire an VII [5 décembre 1798]

(AF* III 13, folios 162 verso-164 recto; AF III 560, plaquette 3787)

La séance est consacrée en partie à la discussion préparatoire de différentes affaires diplomatiques, administratives et militaires.

Décisions du Directoire.

Circulaires: aux sept ministres leur ordonnant de remettre au secrétariat du Directoire les pièces de sa correspondance politique (reçue) qui leur sont envoyées pour faire un rapport ou pour en prendre connaissance; et à ceux des Finances, de la Marine et des Colonies, de la Police générale et des Relations extérieures de faire de même pour ceux de leurs rapports portant une décision du Directoire à la suite: *ces approbations sortent, il est vrai, de la forme ordinaire des arrêtés mais elles n'en sont pas moins des actes exécutoires authentiques et formels*. Lettres

¹ Voir plus haut, 6 frimaire, Guerre.

² Ces deux jugements sont annulés pour vice de forme.

³ Figurant sur deux listes reçues par le ministre depuis l'arrêté général de déportation des prêtres fauteurs des troubles de la Guerre des paysans du 14 brumaire (*tome VI*). L'indexation de ces données est faite comme pour la liste du 14 brumaire an VII et les noms sont récapitulés de même à la fin de la rubrique des deux départements. On y remarque l'abbé et des moines de Saint-Pierre de Lo (auj.: Lo-Reninge, Flandres-Occidentales).

⁴ Voir aussi *tome IX*, 22 floréal et 14 prairial: renvoi d'une partie de ces individus en conseil de guerre de la 24^e division militaire, et 4 messidor, Police générale: libération de Jean-Baptiste Leblanc, d'Escanaffles (auj.: commune de Celles), âgé de dis-huit ans, ayant échappé après six heures aux rebelles le forçant de les suivre sous la menace.

⁵ Et commissaire municipal de Viry, où il est remplacé le 3 pluviôse (plus loin), ce qui n'est pas précisé ici.

classées au dépôt particulier: à l'ambassadeur en République cisalpine¹ sur l'annonce par un officier français de l'interdiction de la tragédie *Mérope* sur ordre de l'ambassadeur français et du commandant de la place de Milan, au lieu de la faire annoncer par le bureau central de Milan: *Vous devez sévèrement tenir la main à ce que le gouvernement cisalpin parle lui-même dans tous les actes qui concernent l'administration intérieure du pays. Il faut sans doute qu'il ne fasse rien que de conforme aux intérêts de la République française et qu'il fasse ce que dirigent ces mêmes intérêts. Mais c'est en son nom et par votre insinuation non ostensible que tout doit se faire*; et au ministre des Relations extérieures: faire déclarer par Perrochel, ambassadeur en République helvétique, qu'en cas de guerre avec l'Autriche, la France ne fera pas la paix tant que des créances suisses sur Vienne ne seront pas payées (AF III 560, plaquette 3787, pièces 1-6, 9 et 21, copies des deux lettres ci-dessus au registre du bureau particulier, AF* III 19, pages 50-51).

Guerre.

État de siège à Anvers, minute de Merlin de Douai. Confirmation: de promotions de chefs de bataillon sous-directeurs des fortifications par arrêté du Comité de salut public du 15 floréal an III; et des nominations d'officiers du 3^e bataillon de sapeurs formé à Boulogne-sur-Mer par amalgame des 1^{er}, 3^e et 8^e bataillons anciens². Gendarmerie: nominations, en majorité par permutation, de lieutenants dans l'Ardèche, le Cher, l'Isère, le Tarn, la Vendée et la Vienne; remplacement des villes de résidence de lieutenants de Billom, la Rochefoucauld et Saint-Chély [-d'Apcher] par Thiers, Ruffec et Marvejols³ (AF III 560, plaquette 3787, pièces 15-20).

Marine et Colonies.

Rapport classé au dépôt particulier sur les avantages et les désavantages de la course⁴. Maintien du pavillon servant aux signaux sur la maison du citoyen Tortereau aux Sables-d'Olonne, ville où il n'y a plus de clochers, malgré un jugement du tribunal civil ordonnant sa destruction à cause d'inondations qu'il cause à la maison de la veuve Sauzeau. Sauf-conduit à Martel, négociant à Bordeaux, pour transporter au Portugal les meubles et objets achetés en France par le dernier ministre venu du Portugal⁵. Approbation du tableau des emplois vacants et des nominations de la marine présenté par le ministre (AF III 560, plaquette 3787, pièces 7-8 et 10-13).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 560, plaquette 3787, pièce 14. Ordre à Joubert de demander sa démission à Bachmann, colonel d'un régiment suisse en Italie, aristocrate, et, en cas de refus, d'en rendre compte au Directoire qui demandera sa destitution au Directoire helvétique, minute de Lagarde, copie au registre du bureau particulier, AF* III 19, pages 49-50.

Séance du 16 frimaire an VII [6 décembre 1798]

(AF* III 12, folios 164 recto-165 verso; AF III 560, plaquette 3788)

Lois.

[Du 14] sur les assemblées: primaire et communale de Courgains, primaires de Digoïn, Marolles [-les-Braults], Semur [-en-Brionnais], la Suze [-sur-Sarthe] et Villefranche [-de-Rouergue], et communales de Bissy-la-Mâconnaise et Rully (Saône-et-Loire), et de la Sarthe: Aillières et Beauvoir (auj.: Aillières-Beauvoir), Coulans [-sur-Gée], Dangeul, Lignièrres-la-Carelle, Monhoudou, Montigny et Thoigné (AF III 560, plaquettes 3784, pièces 6-24, et 3788, pièce 11).

Déclaration de guerre aux royaumes de Naples et de Sardaigne.

Le Directoire exécutif ayant pris séance, il est fait lecture d'une dépêche extraordinaire des généraux Joubert et Championnet annonçant que la Cour de Naples venait de mettre le comble à ses perfidies en faisant attaquer par ses satellites les troupes françaises stationnées dans le territoire de la République romaine. À ces lettres est jointe copie d'une lettre du général napolitain Mack⁶ au général Championnet contenant des menaces de la part de ce général. Messages aux deux conseils proposant de déclarer la guerre au roi de Naples et au roi de Sardaigne qui, faisant cause commune avec les ennemis de la France, couronne ainsi une longue suite de

¹ Lettre au citoyen Fouché sur le registre, bien que Fouché ait été rappelé le 4, et à l'ambassadeur sur la minute sans mention de son nom.

² Suivant l'arrêté du 5 pluviôse an VI (*tome IV*) réduisant le nombre de ces bataillons de 12 à 4.

³ Ces changements corrigent les nominations du 28 vendémiaire (*tome VI*) et les résidences fixées le 29 brumaire (plus haut).

⁴ Rapport non conservé ici ni dans le groupe des arrêtés de ce ministre de la sous-série AF III, où l'on ne trouve qu'une note accompagnant à l'origine ce rapport, dit communiqué au ministre des Relations extérieures le 6 nivôse (AF III 206, dossier 943, pièce 35).

⁵ Antonio d'Araujo de Azevedo, arrêté et incarcéré au Temple puis expulsé (*tomes IV et V*, 8 nivôse et 8 germinal an VI).

⁶ Charles, baron de Mack de Leiberich, général au service de l'Autriche, alors à la tête de l'armée napolitaine.

forfaits envers la République française, signés par Barras, Merlin de Douai et Reubell. Loi du jour portant déclaration de guerre au Roi des Deux-Siciles et à celui de Sardaigne¹ (AF III 560, plaquette 3788, pièces 1-2 et 12-15).

Guerre.

Ordre de faire annuler la nomination du général réformé [Guérout-] Lapalière² membre d'un conseil de guerre dans les départements réunis, lettre de l'intéressé à Barras demandant confirmation de sa nomination par le général Colaud (AF III 560, plaquette 3788, pièces 16-17).

Justice.

Le ministre *prend verbalement les ordres du Directoire sur différents objets*. Nomination du constituant Target suppléant au Tribunal de cassation (AF III 560, plaquette 3788, pièces 26-27).

Police générale.

Prohibition des journaux *le Fanal*³, présentant *les mêmes maximes qui caractérisoient les feuilles périodiques dont la loi du 22 fructidor an V a justement frappé les auteurs*, minute de Merlin de Douai, lettre du ministre au président du Directoire notant l'absence de mention du nom de l'employé du secrétariat [général du Directoire] ayant rédigé une expédition d'arrêté sur le journal *la Lumière*; et la *Gazette van Antwerpen*, Jean-Henri Van Soest imprimeur, publiant *des nouvelles fausses et propres à fomenter les espérances contre-révolutionnaires des ennemis intérieurs de la République*, n° 20 du 10 frimaire an VII joint, 4 pages, écrivant que les rebelles de Diest étaient organisés en bataillons et compagnies soldées⁴. Mandat d'amener contre Henri Delloye, journaliste à Liège, publiant sa feuille plusieurs fois prohibée sous le titre actuel du *Liégeois français* et s'obstinant à *égarer l'opinion publique par un système combiné de diffamation contre les autorités constituées et le gouvernement*⁵ (AF III 560, plaquette 3788, pièces 19-25).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 560, plaquette 3788, pièce 18. Feuille de brevet de pensions de la Guerre.

Séance du 17 frimaire an VII [7 décembre 1798]

(AF* III 13, folios 165 verso-168 verso; AF III 560, plaquettes 3789 et 3790)

Lois.

[Du 16] sur les assemblées primaires de Cayres, Charleval (Eure), Domart [-en-Ponthieu], Moislains et Pont-Saint-Pierre et communales de Cambron⁶ et Davesnecourt (AF III 560, plaquettes 3788, pièces 3-10, et 3789, pièce 5).

Finances.

Mise en activité au 1^{er} nivôse de bureaux de garantie des matières d'or et d'argent: Charente (bureau d'Angoulême), Charente-Inférieure (la Rochelle et Saintes), Côte-d'Or (Dijon et Semur [-en-Auxois]), Jura (Lons-le-Saunier), Saône-et-Loire (Mâcon) et Seine-Inférieure (Dieppe, le Havre et Rouen). Fixation des frais de bureau pour l'an VI des caissiers et des commissaires nationaux des monnaies⁷. Bois communaux: Leschères [-sur-le-Blaiseron] pour reconstruire des chemins, des fontaines et des ponts, Provenchères (Haute-Marne)⁸ pour régler des sommes dues à l'entrepreneur Poignée, Thol-lès-Millières et Varennes [-en-Argonne] pour réparer des fontaines et des pompes publiques. Recépage de bois de la forêt de Chaume (Saône-et-Loire, commune de Pouilloux) incendiés en germinal an VI. Postes:

¹ La réception de cette loi termine le procès-verbal de la séance sur le registre.

² Marin Guérout-Lapalière, employé à l'armée du Nord en 1793, suspendu comme noble puis incarcéré pendant la Terreur, réformé en l'an III, acquéreur de biens nationaux en Belgique et alors retiré à Bruxelles (*Roman d'Amat*; il figure dans *Six* à la rubrique LAPALIÈRE (Marin-Guérout)).

³ *Le Fanal*, gazette historique, politique et littéraire, rédacteur Depaze (*Martin et Walter*, périodiques, n° 440; la collection décrite s'arrête au 16 frimaire an VII).

⁴ Ce périodique est inconnu de *Martin et Walter*, du *Catalogue collectif des périodiques du début du XVII^e siècle à 1939 et des Journaux et gazettes français et étrangers de la Révolution à la Commune conservés aux Archives nationales. AD XX^A et AD XX^B*. Catalogue par D. Habib, Paris, Centre historique des Archives nationales, 1998.

⁵ Voir l'arrêté du lendemain prohibant son journal.

⁶ Cambron, commune de la Somme, dite du canton de Montdidier sur l'expédition de la loi, en réalité de celui de Moyenneville et auj.: de celui d'Abbeville.

⁷ Montants dégressifs suivant l'activité de ces établissements: le maximum de 150 francs aux caissiers et 100 francs aux commissaires des monnaies de Bayonne et Perpignan, respectivement 100 et 50 pour celles de Bordeaux, Lille, Nantes et Strasbourg, aucun montant pour les caissiers et 50 francs pour les commissaires de celle de Lyon et de l'atelier monétaire de Limoges qui n'ont pas été en activité.

⁸ Provenchères-sur-Marne ou Provenchères-sur-Meuse, auj.: communes de Fronville et de Val-de-Meuse?

création de bureaux à Vic-sur-Aisne et dans le Mont-Terrible à Bienne avec bureaux de distribution à Courtela[r]y et [la] Neu[ve]ville; nomination d'un contrôleur de celles de l'armée de Rome. Dépôt de l'état des destitutions et nominations de la régie de l'Enregistrement pour la 1^{ère} décade de frimaire, classé au dossier du 14, date de la lettre d'envoi par les régisseurs au ministre, dont destitution de Dehons, receveur à Montfaucon [-en-Velay] royaliste. Envoi au ministre du message des Cinq-Cents sur la veuve Pouyet, de Bayonne¹ (AF III 560, plaquettes 3784, pièces 25-26, et 3789, pièces 20-28 et 30-39).

Guerre.

Rapports classés au dépôt particulier sur les opérations des armées en Italie, les renforts envoyés à l'armée de Mayence et la situation, la solde, les subsistances et l'approvisionnement de l'armée française d'Helvétie². Rapport proposant d'accorder un nouveau délai aux conscrits de la Dyle, des Deux-Nèthes et d'une partie de l'Escaut, dont beaucoup *sont conduits à la révolte par la crainte même des punitions qu'ils ont encourues par leur conduite passée*³. Emploi à l'armée de Mayence du général de brigade Humbert et de l'adjudant général Duprat aîné, et dans les départements réunis des adjudants généraux Deverchin, nommé commandant de la place de Bruxelles le 9, et Grysperre⁴. Nomination d'adjudants-majors des 16 demi-brigades nouvelles⁵. Proclamation aux armées *pour les exhorter à venger dignement les longues perfidies des cours de Naples et de Turin*, minute signée par Barras, La Revellière-Lépeaux et Treillard, mention de l'envoi aux journaux *l'Ami des lois, le Bulletin décadaire et le Rédacteur*. Confirmation de nominations dans la cavalerie et traitement de réforme de Leblanc, lieutenant au 18^e dragons, jusqu'au paiement de sa retraite. Ordre au ministre d'adresser journallement copie des correspondances des généraux en chef sur la position, les mouvements et les opérations des armées, et de remettre l'état des généraux, adjudants généraux, commissaires des guerres et autres officiers d'état-major des armées, et celui des magasins et des approvisionnement des armées et des places de première ligne (AF III 560, plaquette 3789, pièces 8-19 et 29).

Marine et Colonies.

Nomination d'un sous-ingénieur constructeur (AF III 560, plaquette 3789, pièces 5-7).

Police générale.

Émigrés, radiation: Toussaint-François-Joseph Cornulier, rentier à Paris, inscrit par le district d'Ancenis, condamné à mort par le Tribunal révolutionnaire, à la requête de la citoyenne Saint-Pern sa veuve⁶; Jeanne-Catherine Cunin et Nicolas George ci-devant Schlaincourt, de Metz, respectivement propriétaires à Vatomont et à Cuvry; André-Antoine Duprelle, receveur de l'Enregistrement à Gerberoy, inscrit dans la Seine-Inférieure pour un bien à Saumont-la-Poterie; Jean et Nicolas Étienne, fils du notaire de Dieuze Nicolas Étienne, engagés dans la garde nationale à 15 et 18 ans, entraînés à l'étranger par la perfidie d'officiers du régiment de Hesse-Darmstadt, aussitôt rentrés en France et engagés au 1^{er} bataillon des chasseurs belges, le premier ayant servi en Vendée puis à l'armée de Rhin-et-Moselle, réformé, et le second tué à Solre près Mons⁷; François-Marie-André Falguyretes, de Millau, ex-militaire; Jean-François Laroque, de Monsac, inscrit par le district de Monflanquin; Jacques-Étienne-Charles-Victor Flavigny, de Saint-Clair-d'Arcey, et Amélie-Joséphine-Catherine Migien femme Étienne Lavienne, de Rouen, inscrits dans l'Orne et la Côte-d'Or; Anne-Henriette Lechangeur veuve Marc-Antoine Humbert, de Nancy; Pierre-François-Thérèse-Xavier Sevin, de Ferrensac, chevalier de l'ordre de Malte, ancien officier au régiment d'Enghien. Maintien: Philippe-Gabriel-Maurice-Joseph d'Alsace d'Hénin-Liétard, connu sous le nom de prince de Chimay, parti en Russie puis à Florence en 1775, et sa femme Laure-Auguste Fitz-James, dame d'honneur de Marie-Antoinette, inscrits dans la Seine, n'ayant réclamé qu'en l'an III; Claude-Louis-Jean-Bernard

¹ Voir au 14.

² Rapports classés dans le groupe des rapports du ministre de la sous-série, AF III 150 A, dossier 703, respectivement pièces 64-70 (sur les plans de campagne de Championnet contre les napolitains et de Joubert contre le Piémont), 73-74 et, en date du 16, pièces 58-59. Voir dans le même dossier, pièces 63-68, deux rapports du 17 sur des tentatives d'empoisonnement des eaux des environs du camp français de Tende par des piémontais, et des assassinats de soldats français avec la complicité du gouverneur de Suse.

³ Pas de mention de décision du Directoire sur le registre ni sur la minute. L'avant-dernier arrêté cité au paragraphe Police générale prouve que le Directoire a écarté cette suggestion, d'ailleurs opposée à la thèse que la révolte de Belgique ne serait pas due à la conscription mais au fanatisme, ce qui avait motivé les arrêtés de déportation de prêtres du 14 brumaire.

⁴ Le général Jean-Joseph-Amable Humbert, commandant le détachement débarqué en Irlande à la fin de l'an VI (*tome VI*, 29 thermidor an VI), prisonnier de guerre échangé. Le futur général Jean-Étienne-Benoît Duprat, né en Avignon comme son frère cadet le conventionnel girondin (mesures connues de *Six*). Sur le général Deverchin, voir plus haut, à la date indiquée ici. L'adjudant général Thomas-Joseph-Guillaume de Grysperre, mesure connue de *Quintin*.

⁵ Annulation de la nomination le 13 brumaire de neuf d'entre eux, de la 63^e demi-brigade actuellement à l'armée d'Italie, et d'un autre, malade, et nomination de 22 autres.

⁶ Condamné à mort avec sa femme Amélie-Laurence-Céleste Saint-Pern le 1^{er} thermidor an II sous le nom de François-Joseph Cornuillier (Arch. nat. W 423, dossier 953). À rapprocher de Sainte (Marie-Angélique, sans doute: Saint-Pern), veuve Toussaint Cornulier, morte à Versailles en l'an III, émigrée du district d'Ancenis radiée le 27 brumaire à la requête de sa fille Rose-Anne Cornulier, veuve du Merdy-Catuélan.

⁷ Solre-sur-Sambre, Belgique, Hainaut, auj.: commune d'Erquelinnes, et non Solre-Saint-Géry, près de Beaumont (Hainaut).

Burgat, d'Auray, usant de faux certificat de résidence à Montluel et réclamation devant le département de Saône-et-Loire, inscrit dans ce département; François Clément, né à Lignon, domestique du duc de Crussol l'ayant suivi en 1791 à Bruxelles puis Emmerich (Allemagne), arrêté à Anvers en l'an VI, inscrit dans la Seine; Louis-Julien Dusargues-Vernon dit Fabre, de Joyeuse, ancien de l'armée de Condé, usant de fausse réclamation, exécuté après jugement comme émigré rentré en l'an VI par la commission militaire de la 19^e division militaire¹; Jean-Baptiste Limbourg, propriétaire de forges, son frère Joseph, docteur en médecine, Marie Borriver, femme du second, leurs enfants Albertine-Catherine, Marie-Anne, Philippe-Jean-Baptiste et Philippine et leurs domestiques Marie Buffenet, Pascal Cornet et Thérèse Gilles, tous de Theux (Ourthe), émigrés à Wertheim (Allemagne) en juillet 1794, rentrés le 3 fructidor an V bien qu'ayant eu permission de rentrer du représentant en mission Meynard en l'an III; Jean-Baptiste Liprandi fils, sa femme Marie Maranjani et leur fils, de Nice, soi-disant négociants, émigrés en septembre 1792; Jacques Mellon, de Saint-Pern, chouan insoumis, inscrit avant la rébellion; Pierre-Charles-Fortuné Moréton-Chabrilan, inscrit dans la Seine, usant de faux certificat de résidence à Montbrison (Loire) et mandat d'arrêt du Comité de sûreté générale comme fédéraliste²; Jean-Baptiste-Michel Piot, fils d'un négociant de Bapaume, émigré à Mons (Belgique), maintenu pour réclamation tardive; Marie-Anne-Joséphine-Thérèse-Antoinette Taubenheim veuve Matzen, de Thann, née à Fribourg-en-Brisgau (Allemagne), émigrée à Bâle; Guillaume-Antoine et Sébastien-Henri-Joseph Truchsess, de Ribeauvillé, le second soldat au régiment suisse de Reinach, radiation demandée par leurs père et mère Eberhard-Henri Truchsess et Marie-Ursule Zurlin. Application aux départements réunis, où il sera affiché, de l'arrêté du 27 vendémiaire sur les réquisitionnaires et conscrits des départements limitrophes de l'Espagne retirés dans ce pays, arrêté *qui n'en contient pas moins des dispositions communes à tous les départemens de la République*: inscription sur la liste des émigrés des conscrits des départements réunis ayant abandonné leur domicile et n'ayant pas justifié avoir rejoint l'armée au 10 nivôse, et séquestre de leurs biens et de ceux de leurs parents et autres ascendants, minute de Merlin de Douai. Prohibition du journal *le Liégeois français*, minute de Lagarde³ (AF III 560, plaquettes 3789, pièces 40-41, et 3790, pièces 42-88).

Séance du 18 frimaire an VII [8 décembre 1798]

(AF* III 13, folios 168 verso-171 recto; AF III 561, plaquettes 3791 et 3792)

Lois.

[Du 17] sur les assemblées primaire et communale de l'Aigle et communales de la Baroche [-sous-Lucé] et Bretonnelles (AF III 560, plaquette 3789, pièces 1-4; AF III 561, plaquette 3791, pièce 6).

Messages aux Cinq-Cents.

Sur la création de tribunaux de commerce à Châtillon-sur-Seine et correctionnel à Sarre-Union⁴ (AF III 561, plaquettes 3791, pièces 12-13, et 3792, pièces 35-36).

Guerre.

Refus de réintégrer Goulhot, ex-chef de bureau du ministère de la Guerre destitué sur ordre du Directoire, pétition de l'intéressé affirmant que sa seule erreur était de n'avoir pas rappelé le commis principal Doreau, autorisé en floréal an VI par Joubert, alors chef de la 5^e division, depuis député de l'Hérault, à aller à Bourges pour affaires de famille, en fait parti pour Rome⁵ (AF III 561, plaquette 3791, pièce 11).

¹ À Lyon. L'Ardèche relevait de la 9^e division militaire à Montpellier.

² Arrêté portant des cachets collés sur le papier de la pièce produite, et dont ni l'archiviste gardien des papiers du comité, ni Maas, archiviste du Directoire, gardien des registres, n'ont trouvé mention. Le rapport indique qu'il est cité dans une note de Bacher, secrétaire-interprète de la légation de France en Suisse, comme agent des Britanniques sous le nom de La Chapelle, qu'il a été arrêté à Lausanne et est incarcéré à Carouge. Le Directoire prononce en même temps son expulsion de France. Sur cet émigré, frère d'Hippolyte-César-Guigues, radié le 7 (plus haut), voir *tome IV*, 23 pluviôse an VI, épuration de municipalités, Montélimar, note.

³ Journal d'Henri Delloye (voir au 17, Police générale).

⁴ Voir *Les Archives du Directoire*, page 174: demande de création d'un tribunal de commerce à Châtillon-sur-Seine, an IV-an V, *tome IX*, 22 prairial: loi de la veille créant ce tribunal, et *tome VIII*, 8 ventôse: loi de la veille créant le tribunal correctionnel de Sarre-Union.

⁵ Philippe-Jean-Baptiste Goulhot, ex-receveur des aides à Marigny (Manche), chef du bureau des vétérans nationaux, des invalides et des pensions des officiers à la 5^e division du ministère (état du personnel du ministère de la Guerre du 5 brumaire an VI, AF III 28, dossier 96, pièce 13, *Les Archives du Directoire*, page 159), sous-intendant militaire anobli en 1817 cité par *Roman d'Amat* dans la notice de son fils Achille-Félicité de Goulhot de Saint-Germain, sous-préfet sous la Monarchie de Juillet, député de la Manche en 1849 puis sénateur sous le Second Empire. Sa destitution n'est pas signalée auparavant. Louis Joubert, conventionnel de l'Hérault élu aux Cinq-Cents en l'an VI, commissaire des guerres promu commissaire ordonnateur le 27 brumaire an VI (*tome III*) ne figure pas dans l'état du personnel de l'an VI précité ni parmi les chefs de division du ministère des *Almanachs nationaux* de l'an VI et de l'an VII.

Justice.

Augmentation du traitement du greffier du tribunal de commerce de la Seine jusqu'à *la moitié des produits de son greffe*, compte de ces produits de fructidor an VI à brumaire an VII¹. Jugement de Riancourt, ex-administrateur municipal de Cherbourg, pour passeport sans autorisation ni témoin à l'émigré René Briard, soi-disant américain, arrêté par des marins d'Herqueville (Manche) en tentant de fuir en barque. Approbation de l'annulation² par le ministre d'un jugement du tribunal criminel de la Roër sur Jean-Marie Farina et Jacques Tossetti, marchands à Cologne, pour importation de sucre de contrebande (AF III 561, plaquette 3792, pièces 33-34 et 37-39).

Police générale.

Destitution de Dubourg, commandant la garde nationale de Vire, l'ayant réunie malgré l'interdiction de la municipalité pour donner des punitions à ceux qu'elle avait réquisitionnés sans l'avertir comme guides d'un détachement envoyé par le général Dufour pour des visites domiciliaires³. Prêtres, déportation⁴. Scellés sur les presses: d'une nouvelle suite du *Journal des hommes libres* sous le titre du *Consolateur*, déclaré par Mesnil, rédacteur, et Martin, imprimeur, en même temps que celle de la *Lumière* par Vatar; et du journal *le Phénix*, publiant *des nouvelles fausses et tendant à rallentir l'empressement des conscrits à rejoindre l'armée*, et mandat d'amener contre la citoyenne Wuiet, propriétaire rédactrice, n° 84 du 17 frimaire an VII, 4 pages, joint, annonçant le massacre de la garnison française de Rome, deux minutes différentes signées, l'une sans date et l'autre de Lagarde⁵; limitation de celui sur les presses de Tournachon, de Lyon, à celle qui servait au journal *le Courrier de Lyon* prohibé par la loi du 22 fructidor an V, dont il laissait l'usage à son prote Duval à titre de salaire. Mandat d'amener contre des meneurs de la révolte en Belgique⁶ (AF III 561, plaquette 3791, pièces 7-8 et 16-32).

Relations extérieures.

Communication par le ministre d'une lettre de Toscane annonçant l'occupation de Livourne par les Britanniques; ordre: de répondre à l'ambassadeur batave que, malgré l'abolition des droits féodaux par la constitution batave, il faut payer ceux que réclame le roi de Prusse dans cette république, et d'insister pour la libération de Napper Tandy, arrêté à Hambourg, et de *déclarer qu'un refus à cet égard sera regardé comme un acte d'hostilité*, pièces retirées par le ministre⁷. Paiement d'un présent d'arme de la manufacture d'armes de luxe de Versailles au prince Henri de Prusse excédant la somme inscrite dans l'arrêté du 2 vendémiaire an V⁸. Secours à Jean-Paul-Étienne Bonhomme, employé du ministère retraité en l'an IV, et à l'ex-sous-chef du dépôt des archives Poisson⁹. Supplément de traitement à Belleville, chargé d'affaires en République ligurienne, *en raison des fonctions nouvelles qui lui sont confiées* (AF III 561, plaquette 3791, pièces 1-3).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 561, plaquette 3792, pièces 40-57. Destitution et remplacement de Marceau, commissaire municipal de Chartres *intra muros* dénoncé par le député Maras comme ennemi du gouvernement, par son collègue *extra muros* Maugars, également remplacé, lettre de la municipalité en faveur de l'administrateur central Berroys, nommé par le Directoire après le Dix-Huit Fructidor sur proposition de Maras, alors commissaire central, 6 frimaire an VII¹⁰;

¹ Le traitement qui lui était fixé par l'arrêté du 28 thermidor an VI mettant en régie les greffes des tribunaux civil, des criées et de commerce de la Seine (*tome VI*, Justice) ne lui permettant pas de payer les salaires de ses commis greffiers et autres.

² La *cassation* dans le texte, terme que nous n'employons pas pour éviter la confusion entre l'annulation de jugements des tribunaux des départements provisoires de la rive gauche du Rhin par le ministre et les réquisitions en cassation de jugements des tribunaux de l'intérieur de la France par le Tribunal de cassation et par l'intermédiaire du commissaire du Directoire près ce Tribunal que nous désignons par convention par l'expression *Cassation*.

³ Georges-Joseph Dufour, général commandant la 14^e division militaire à Cæn. On avait caché ces visites domiciliaires à Dubourg pour n'y employer que *des vrais républicains*.

⁴ Douze prêtres de l'Indre dont les lieux de résidence ne sont pas donnés et quatre de l'Yonne, dont le curé d'Aillant [-sur-Tholon] faisant sonner la cloche pendant les orages, ce dont l'agent municipal a dressé procès-verbal pour lequel il a été *gravement insulté*, et un du canton de Vézennes diffusant des catéchismes contenant des prières pour le Roi, la Reine et le Pape.

⁵ Ce numéro ne figure pas dans la collection assez lacunaire recensée par le *Catalogue collectif des périodiques du début du XIX^e siècle à 1939* et *Martin et Walter* (périodique n° 1196, indiquant comme rédacteur C. Wuiet au masculin). Voir plus loin, 22 nivôse, levée des scellés sur les presses de son imprimeur Louis Rubas à la demande de députés de l'Ain.

⁶ Neuf du département des Forêts, dont la veuve Bergh, ex-directrice de la poste aux lettres d'Arlon, et Charles Gobaud, notaire à Vianden, un de la Meuse-Inférieure et un de l'Ourthe.

⁷ Et non jointes ici, non plus que l'affaire suivante. Sur l'irlandais James Napper Tandy, arrivé à Hambourg après l'échec de l'expédition française en Irlande de septembre 1798 et jeté aux fers à la demande de l'ambassadeur britannique, voir *Les Archives du Directoire*, page 113, note.

⁸ Arrêté cité par *Debidour*, tome III, page 674. Ce prince, frère du roi Frédéric II, s'était toujours montré ami de la France.

⁹ Sur Poisson, voir *tome I*, 29 ventôse an V, Relations extérieures, note.

¹⁰ Nicolas-Séverin Marceau, frère du général (voir *tome IV*, 5 pluviôse an VI, affaires non citées au procès-verbal, note); Maugars, nommé le 14 frimaire précédent (*tome III*). Berroys ou Berroy, destitué le 27 brumaire (plus haut).

- et nominations judiciaires (justices de paix non pourvues aux élections sauf exception), *Ardèche*, Tournon, tribunal correctionnel, commissaire: Benoît, notaire à Villefort (Lozère);- *Côte-d'Or*, Châtillon [-sur-Seine]; Minot;- *Maine-et-Loire*, Feneu: René Marais, de Grez-Neuville, membre du conseil général du district de Châteauneuf [-sur-Sarthe];- *Seine-Inférieure*, tribunaux, commissaire: remplacement de Lecontour, nommé substitut du commissaire près le Tribunal de cassation¹, et 1^{er} et 2^e substitués;- *Vaucluse*, tribunal civil, juge;- *Vendée*, Aizenay;- *Vosges*, Épinal, tribunal correctionnel, commissaire.

Séance du 19 frimaire an VII [dimanche 9 décembre 1798]

(AF* III 13, folios 171 recto-175 verso; AF III 561, plaquettes 3793 à 3797)

Lois.

[Du jour] réglementant le service général des postes aux chevaux². [Du 18] affectant l'Archevêché d'Auch à l'administration centrale et aux tribunaux civil et criminel³ (AF III 561, plaquettes 3791, pièces 4-5, et 3793, pièces 9-10).

Messages aux Cinq-Cents.

Pour fixer un droit uniforme d'entrée sur l'huile de poisson, rare depuis qu'on n'en reçoit plus des américains, mention d'une pétition de Besançon père et fils, négociants à Amiens; sur: les assemblées primaires de Gray-la-Ville et Saint-Fortunat [-sur-Eyrieux] et communales d'Arbus; la création d'une galerie d'art à l'Évêché de Grenoble; des échanges de biens des hospices de Cambrai avec Charles-Pierre-Joseph Dupin à la Rosière, commune d'Étrœungt; et de Gray: maison dite des Enfants de la Patrie contre des prés du meunier Joseph Kornprobst; les transferts des communes de Moncetz [-Longevas] et Sarry du canton de Pogny à celui de Châlons-sur-Marne *extra muros*, et de la municipalité de Mars-la-Tour à Chambley [-Bussières], commune plus centrale et plus patriote; la création de deux foires à Jambles à la place de celle de deux jours dite Apport du 25 août, chemise du dossier de la commission des Cinq-Cents créée le 22 frimaire, délibération de la municipalité; répondant à celui des Cinq-Cents demandant communication du bail de la poste en exposant les raisons pour lesquelles le Directoire a adopté ce mode de ferme intéressée et en demandant la réforme du tarif de 1759 *afin d'assurer un produit de cette branche des revenus publics tel qu'on est en droit de l'espérer*; et proposant de refuser d'échanger la ferme des Graviers à Fontenay-le-Fleury, provenant de la liste civile, contre la maison du nommé Mille, inutile au Muséum d'histoire naturelle car située de l'autre côté de la rue Poliveau, bien qu'il dise avoir fait une partie des formalités avant la loi du 27 brumaire an VI⁴ (AF III 561, plaquettes 3793, pièces 5-8 et 13-17, 3794, pièces 33-38 et 47-48, 3795, pièces 51-56 et 69-73, et 3796, pièces 85-93).

Finances.

Approbation de soumissions par Amelin, Vanrobais, Déjoli et compagnie et Minaud pour fourniture de l'habillement des conscrits contre le produit de la contribution sur les portes et fenêtres à concurrence de 17 millions, et par Lanchère fils, Lanoue et Gehier dit Milaire pour celle de l'équipage de l'artillerie, des transports militaires et des remontes contre le produit des postes à concurrence de 7 millions, lettre du ministre à Lagarde sur l'erreur de copiste désignant le produit des domaines au lieu de celui des douanes en cas d'insuffisance de celui des postes⁵. Autorisation: à la Trésorerie nationale de passer un traité avec Barillon pour une négociation de fonds, au ministre de la Marine et des Colonies d'ordonner ces fonds pour le même sur l'exercice de l'an VI et à la compagnie Moyse Mayer, chargée du casernement dans les départements de la rive gauche du Rhin, de payer l'adjudication des coupes de bois de l'an VII dans ces départements à concurrence de 800 000 francs en ordonnances du ministre de la Guerre sur son service. Règlement sur le droit de navigation du canal du Centre, la police de cette navigation et l'ordre de marche dans les écluses. Mainlevée du séquestre des biens de Marie-Anne de

¹ Le 24 vendémiaire (*tome VI*).

² Les routes sur lesquelles les postes aux chevaux ont le monopole sont celles de Paris à Rouen et Caen, à Amiens, Arras et Lille, à Saint-Quentin, Valenciennes et Bruxelles, à Mézières (Ardennes), à Strasbourg par Châlons-sur-Marne et Metz ainsi que par Châlons-sur-Marne et Nancy, à Troyes, Dijon et Besançon, à Troyes, Langres et Belfort, à Bayonne par Orléans, Limoges et Toulouse et par Orléans, Poitiers et Bordeaux, à Lyon par Auxerre et Chalon-sur-Saône et par Moulins, au Mans et Nantes, au Mans à Alençon, Rennes et Brest, et de Lyon à Marseille et de Marseille à Bordeaux.

³ À la suite d'un message du Directoire du 29 floréal an VI (*tome V*).

⁴ Le message sur Saint-Fortunat est dû au dépôt d'un procès-verbal d'assemblée scissionnaire le 30 prairial an VI. Grenoble a d'importantes collections d'objets d'art mais ne peut avoir un musée en l'absence d'école des beaux-arts. Sur les hospices de Cambrai et Gray, voir *tome IX*, 23 prairial et 4 messidor, lois de la veille. Sur les communes de Moncetz et Sarry, voir plus haut, 22 brumaire, message des Cinq-Cents, note. Le message sur Mars-la-Tour rappelle celui du 28 pluviôse an V (*tome I*). La foire de Jambles tombait le jour de la Saint-Louis. Sur le bail de la poste, voir plus haut, 28 brumaire.

⁵ Voir aussi *tome VIII*, 29 pluviôse: réduction de la délégation de fonds faite pour le second service.

Forbach, de Deux-Ponts, douairière de Christian IV de Deux-Ponts, émigrée radiée définitivement le 23 nivôse an V¹ et dont les enfants sont radiés provisoirement ou définitivement comme étrangers, lettre du ministre des Relations extérieures. Remise provisoire au ministre de la Guerre d'un emplacement de corps de garde à Besançon: déplacement de celui situé dans l'hospice des Enfants-Trouvés, dont il diminue la valeur, dans le passage entre le quai de l'hospice et la place d'Abondance en y construisant un entresol². Bois communaux, coupe: Bellignat, Besançon dans la forêt de Chailluz³ en partie incendiée, pour rembourser une partie d'un emprunt pour achat de grains en l'an III, Gérauwilliers (Meuse,auj.: Badonvilliers-Gérauwilliers) pour réparer des fontaines et des puits, et Saint-Julien (Vosges) pour réparer des fontaines et des ponts; aménagement de ceux repris par la commune de Traves sur le seigneur. Recépage d'un hectare de bois incendié dans le parc de Boulogne⁴ le long de la route de la porte Maillot à la Muette le 30 thermidor an VI (AF III 561, plaquettes 3794, pièces 39, 44-46 et 49-50, 3795, pièces 57-67 et 75-80, et 3796, pièces 81-82 et 98-99).

Guerre.

Lettres classées au dépôt particulier aux généraux Championnet le félicitant de ses premiers succès au reçu de ses lettres des 8 et 10 de Terni et Macerata⁵: laisser une garnison à Ancône, garder les défilés de Camerino et se porter contre le corps principal de l'armée napolitaine, et Joubert: le Directoire a appris par une dépêche de Botot avant le courrier de Joubert la marche de l'armée française contre le Piémont après le refus du roi d'accepter les propositions de Joubert, et lui envoie copie de la déclaration de guerre; nécessité de lutter contre les dilapidateurs, *qui, en enlevant à la République des ressources absolument nécessaires pour l'entretien de l'armée, rendent encore le nom français odieux et préparent ainsi de nouvelles résistances par le désespoir des peuples*; chasser les britanniques et les napolitains de Livourne et, s'il y a lieu, de Lucques: *ses trésors et son artillerie seraient pour eux une ressource qu'il faut conserver aux républicains*; utiliser si possible les troupes piémontaises ou faire *qu'elles ne puissent être dangereuses dans aucun cas. La désertion, la déroute en auront vraisemblablement diminué le nombre, le reste doit subir une révolution heureuse dont l'expulsion des officiers aristocrates sera la base. Il faut que les soldats commencent à sentir le bienfait d'un nouveau régime: qu'ils contribuent pour une première fois au choix de ceux qui les commanderont* (AF III 561, plaquette 3794, pièces 41-43, copies au registre du bureau particulier, AF* III 19, pages 41-43).

Intérieur.

Réforme du régime administratif des hospices de Paris: exercice de leur surveillance par le bureau central à titre de délégation de l'administration centrale de la Seine⁶; mise en adjudication des fournitures à dater du 1^{er} nivôse par parties séparées, à charge pour les entrepreneurs de créer des ateliers dans les hospices, divisés en cinq entreprises: des malades et de la maternité, des maisons de Bicêtre et Montrouge, de l'hospice de la Salpêtrière, de ceux des incurables et des vieillards avec les infirmeries des Petites-Maisons, et des hospices pour enfants indigents et orphelins, et liste des fonctions restant déléguées à la commission administrative: régie des biens, admission des indigents, rédaction des états de journées, de population et de moralité. Réforme de l'administration intérieure de l'hospice d'aliénés de Charenton, dont la direction économique a été confiée au constituant Coulmiers⁷ et dont la surveillance médicale sera assurée par l'École de médecine de Paris, en y transférant les aliénés traités au grand hospice de Paris, ex-Hôtel-Dieu⁸. Modalités d'exécution de la loi du 26 fructidor an VI⁹ réservant la moitié des recouvrements d'arriérés des contributions foncières de l'an V et de l'an VI aux dépenses des hospices et des enfants de la Patrie. Mise en ferme de la perception du droit de passe dans les départements de la Seine, de Seine-et-Marne et Seine-et-Oise dans quatre décades et, dans les autres départements dès la fin de travaux préparatoires pour lesquels le ministre adresse des instructions détaillées aux administrations centrales¹⁰. Adoption du cahier des charges du bail du canal du Centre en régie intéressée, joint avec estimation détaillée des travaux de réparation et d'amélioration. Renvoi de

¹ *Debidour*, tome IV, page 651: inscrite dans la Moselle, née en France, mais radiée comme étrangère car de parents étrangers et ne venant en France chaque année que pour la belle saison dans ses propriétés de Forbach.

² Voir plus loin, 19 nivôse: message aux Cinq-Cents.

³ Forêt communale au nord de la ville.

⁴ Le bois de Boulogne, auj.: commune de Paris.

⁵ La première des lettres de Championnet est reprise en extrait dans un ordre du jour imprimé de Joubert du 12 frimaire (plus haut, 26 brumaire).

⁶ Ce qui complète l'arrêté du 23 brumaire an V (*Debidour*, tome V, pages 264-265) chargeant le bureau central de Paris de cette surveillance en application de la loi du 16 vendémiaire précédent confiant l'administration des hôpitaux à une seule commission par municipalité. Voir aussi plus loin, 3 et 29 nivôse, Finances: sursis à exécution de cet arrêté jusqu'à ce que le compte de sommes avancées aux hospices de Paris ait été réglé, puis annulation de cet arrêté et admission des ordonnances du ministre de l'Intérieur, et *tome VIII*, 9 ventôse, Intérieur: attribution à ce ministre, au lieu du Directoire, de la réception des soumissions pour ces hospices.

⁷ François Simonnet d'Escolmiers, dit de Coulmiers, député du clergé de la prévôté et vicomté de Paris hors les murs. Rien n'indique ici comment cette fonction lui a été conférée. Elle lui est attribuée dès son retour d'émigration après la Terreur par *Lemay*, et seulement en 1802 à sa sortie du Corps législatif par *Roman d'Amat* dont la notice est donc à corriger sur ce point. Coulmiers fit ensuite scandale pour ses liens d'amitié avec le *marquis* de Sade

⁸ Conformément à l'arrêté du 27 prairial an V (*tome II*) portant règlement de l'hospice de Charenton.

⁹ *Tome VI*, séance du lendemain.

¹⁰ On en ignore la nature.

la demande de contribution particulière pour frais d'illumination de la ville de Nantes en l'an VII à se pourvoir directement devant le Corps législatif¹. Ordre au ministre de rédiger une instruction pour uniformiser le jaugeage des tonneaux suivant les nouvelles mesures². Interdiction au contrôleur de la maison intérieure du Directoire de délivrer du linge, du charbon, de la lumière et des objets d'ameublement à quiconque autre que les Directeurs et le secrétaire général, et reprise des effets donnés à tout autre, excepté aux officiers de la garde du Directoire. Rectification d'une erreur de prénom dans l'arrêté du 29 brumaire sur les mines et forges de Louvie-Soubiron et autres. Nomination d'un inspecteur du droit de passe en Saône-et-Loire. Secours à Mazéas, ancien professeur au collège de Boncourt à Paris³. Refus d'un supplément de traitement demandé par Félix Desportes, ex-commissaire du gouvernement à Genève, par lettre à Devèze, chef de la 1^{ère} division du ministère⁴. Destitution, municipalités: Audruicq: membres incapables, Caudecoste: président semant la discorde et inculpé de faux, Chantilly: destitution et remplacement de la majorité des membres royalistes suivant une liste présentée par les députés Bézard, Bosquillon et Danjou, notamment le président Leriche⁵, qui, depuis sa suspension par l'administration centrale, fait fonction de vérificateur de la conscription et protégerait des jeunes gens de la manufacture de l'anglais Potter, l'agent du chef-lieu faisant *les mariages dans le temple de la Raison en présence des croix et des bondieux*, Riquet, secrétaire en chef disposant de liasses de passeports signés en blanc, Pierre-Louis Cornillole, agent et curé de Coye [-la-Forêt], ami du juge de paix Brulon, et les adjoints de Saint-Léonard (auj.: Avilly-Saint-Léonard) instituteur quittant sa classe pour aller chanter la messe et Saint-Maximin ex-garde chasse de l'émigré Condé, Donnemarie [-Dontilly]: membres fanatiques après l'affichage d'un placard incendiaire au chef-lieu, Guînes: adjoints du chef-lieu et de Campagne [-lès-Guînes] incapables, Ille [-sur-Têt]: président ayant acheté une vigne à l'émigrée Marie Casemajor en partance pour l'étranger pour obéir à la loi du 19 fructidor an V et agent du chef-lieu ayant toléré un attroupement avec voies de fait contre le président le 18 fructidor an VI, l'Isle [-sur-Serein]: agents de Dissangis et Civry [-sur-Serein] exerçant comme percepteurs, Lamargelle: président d'opinion contraire à l'affermissement de la constitution de l'an III et convaincu de subornation de témoins, Louhans: membres ayant nié à l'administration centrale la réalité de brigandages et de chant du *Réveil du peuple*, Merdrignac: président ivrogne, Soligny [-la-Trappe] et Taulé: membres fanatiques, et Tours [-sur-Meymont]: agent de Ceilloux illettré⁶, et remplacement de membres démissionnaires; agents: Alvimare traduit devant le tribunal correctionnel d'Yvetot pour escroquerie, Angivillers ayant fait labourer ses terres le 1^{er} vendémiaire, Biermont cachant un attentat à l'arbre de la Liberté, Étoges pour anticipation sur un terrain communal, Marcq (Jemappes, auj.: commune d'Enghien) tolérant les signes extérieurs du culte et n'appliquant pas les mesures contre l'épizootie, Pontlevoy fanatique et n'ayant pas un an de résidence, [Saint-] André-de-Cubzac faisant travailler le décadi et laissant les marins du passage de Cubzac [-les-Ponts] *vexer les courriers et les voyageurs*, [Saint-] Senoch négligent, Saint-Sulpice (Loire, auj.: Sainte-Foy-Saint-Sulpice) fanatique et Talairan ayant exercé comme percepteur, parti de la commune sans rendre son compte et errant *en vagabond dans les lieux circonvoisins en se portant à des excès qu'il répugne de retracer*⁷; adjoints: la Feuillie (Seine-Inférieure) ayant provoqué quatre jours de fête du culte romain et Macquelines (Oise, auj.: commune de Betz) ne respectant pas le décadi; agents et adjoints: Fouronnes fanatiques et Geaune après l'enlèvement d'un déserteur aux gendarmes. Destitution et jugement, agents: Boissettes se servant de l'adjoint comme homme de paille pour s'adjuger une vente d'arbres provenant de la veuve Legendre, mère d'émigré, dans le parc d'Ozembray⁸, Breuschwickersheim refusant de désigner le sonneur de cloche, Céprie pour faux acte de naissance de conscrit, la Fare [-les-Oliviers], jugé avec l'ex-commissaire municipal de Berre [-l'Étang]⁹ pour s'être fait payer avec le capitaine de la garde nationale pour libérer les émigrés Lazare Pascal père et fils, Lans [-en-Vercors] ayant aidé à s'évader son beau-frère prêtre réfractaire rentré, Saint-Germain [-lès-Arlay] refusant d'accompagner les gendarmes à la recherche de déserteurs et réquisitionnaires fuyards, Veschem ayant fait arrêter un gendarme pour l'empêcher d'arrêter un voyageur refusant de montrer son passeport, Villers-le-Temple (Ourthe) ayant fait

¹ Le Directoire n'accède pas à la demande de la municipalité de faire un message aux Cinq-Cents parce que cette contribution avait été autorisée pour l'an VI par loi du 6 nivôse an VI (*tome IV*, séance du lendemain).

² Cette instruction, qui n'est pas conservée ici, est en réalité déjà rédigée par le bureau des poids et mesures du ministère, l'arrêté du Directoire ayant pour objet de charger le ministre d'exécuter un article de la loi du 1^{er} brumaire an II chargeant l'ex-commission des poids et mesures de la rédiger.

³ Jean-Mathurin Mazéas, professeur de mathématiques et de philosophie au collège de Navarre (le collège de Boncourt était en face), auteur d'ouvrages scientifiques avant la Révolution (*Catalogue des imprimés de la Bibliothèque nationale*), mort à Paris en 1801. La Convention lui avait voté des gratifications le 14 nivôse an III. Il n'apparaît pas dans les procès-verbaux du Directoire avant cet arrêté, qu'il aurait obtenu grâce à plusieurs de ses anciens élèves employés au ministère de l'Intérieur.

⁴ Desportes avait été chargé de préparer l'annexion de Genève. Devèze, procureur-syndic du district de Versailles, chef de division en brumaire an VI (*Les Archives du Directoire*, index).

⁵ Déjà destitué le 3 brumaire (*tome VI*) pour avoir fait célébrer en une seule fois les fêtes nationales du Quatorze-Juillet et du Neuf-Thermidor, puis celle du 1^{er} vendémiaire par 14 personnes en tout *y compris les fonctionnaires publics et la garde nationale*.

⁶ L'adjectif est employé dans les documents, ce qui est exceptionnel à l'époque.

⁷ Et qui ne sont pas davantage expliqués.

⁸ Lieu inconnu du *Dictionnaire topographique du département de Seine-et-Marne* par Henri Stein et Jean Hubert, Paris, Imprimerie nationale, 1954. L'expression "parc d'" fait penser au bois connu sous le nom de parc de Folembay, dans l'Aisne, et Ozembray au nom de la commune d'Ons-en-Bray (Oise), qui ne peuvent évidemment correspondre à celle de Boissettes.

⁹ Destitué pour ce fait le 12 brumaire (*tome VI*).

enlever les cloches par les habitants, Vitreux et l'ex-adjoint ayant inscrit l'émigré rentré Charles Pidancier sur le tableau des citoyens de la commune, ce qui lui a permis d'obtenir un passeport de la municipalité de Gendrey, et adjoint de Narnhac (Aveyron, aujourd'hui commune de Saint-Geniez-d'Olt) recevant le culte réfractaire chez lui. Jugement de l'ex-agent municipal de Farges [-lès-Chalon] complice du prêtre réfractaire Poindrot. Remplacement de la commission établie par l'administration centrale de la Dyle à la place de la municipalité d'Hérinnes faute d'élection par des agents aux frais de chaque commune (AF III 561, plaquettes 3793, pièces 11-12 et 18-27, 3794, pièces 28-32, 40 et 68, 3796, pièces 83-84, 94-97 et 100-106, et 3797, pièces 109-185).

Justice.

Impression et affichage dans toutes les communes de la République de la loi portant déclaration de guerre à Naples et à la Sardaigne, du message du Directoire la précédant et de sa proclamation aux armées, minute de Lagarde (AF III 561, plaquette 3796, pièces 107-108).

Marine et Colonies.

Compte rendu du ministre sur les mesures prises pour le curage du port de Sète, pièce classée au dépôt particulier; autorisation verbale de faire sortir une frégate pour une mission secrète; rapport sur la nécessité de changer le lieu des négociations sur le port de Flessingue¹.

Relations extérieures.

Lettre à Perrochel sur la levée des 18 demi-brigades helvétiques suivant la convention du 9 frimaire jointe signée par lui avec Bégos, ministre des Relations extérieures helvétique, rapport de Scherer (AF III 561, plaquette 3794, pièces 1-4, copie de la lettre du Directoire au registre du bureau particulier, AF* III 19, page 52).

Le Directoire arrête qu'il chômera demain décadi vingt frimaire et ajourne sa séance à après-demain vingt-un du courant.

Séance du 21 frimaire an VII [11 décembre 1798]

(AF* III 13, folios 176 recto-177 recto; AF III 561, plaquette 3798²)

La séance est en grande partie consacrée à la discussion préparatoire de différentes affaires politiques, civiles et militaires.

Messages des Cinq-Cents.

[Délibérés le 18 et expédiés le 21] sur les demandes: d'imposition locale sur les habitants du canton de Bourth pour reconstruire le pont de Francheville; et de transfert de la Marne à l'Aube de communes non désignées proches du confluent entre la Seine et la rivière de l'Aube³ (AF III 561, plaquette 3791, pièces 9-10 et 14-15).

Finances.

Inventaire des glaces, *une des parties du mobilier national qui offre le plus de ressources pour le trésor public, et de tout ce qui reste du mobilier* par les préposés de l'Enregistrement dans les maisons affectées au service militaire et à un service public quel qu'il soit, sauf celles des ministres, les arsenaux et magasins militaires, et sans recenser les effets de campement, de casernement et autres d'approvisionnement de la Guerre et de la Marine. Rejet de la réclamation du citoyen Triadou renvoyée par les Cinq-Cents le 18 germinal an VI contre l'arrêté du 29 prairial an V⁴ attribuant à Deler un bois du chapitre de Saint-Étienne de Toulouse à Pompertuzat. Attribution à Marchand, représenté par les citoyens Chevalier, de terres provenant de la fabrique de Longuesse soumissionnées indistinctement avec d'autres de même provenance à Condécourt et Sagy par le citoyen Allard. Nomination de Rapinat et Parseval et de Rudler et Horrer, de Nancy, ex-administrateur, commissaires civils et contrôleurs des recettes et des dépenses des armées d'Helvétie et de Mayence⁵ (AF III 561, plaquette 3798, pièces 4-14).

¹ Affaires non représentées ici ni dans le groupe des rapports du ministre de la sous-série.

² Contenant une chemise vide pour le jour précédent.

³ Sur le premier message, voir *tomes VIII et X*, 29 germinal et 22 thermidor: message du Directoire sur une contribution de la commune de Francheville pour reconstruire le pont sur l'Iton, sans rappel du message des Cinq-Cents, et loi du 21 thermidor. Sur le second, voir *tome X*, 3 brumaire an VIII: message du Directoire en réponse, donnant les noms des voituriers par eau d'Arcis-sur-Aube à l'origine de la demande et la liste des communes concernées: Anglure, Bagneux, Baudement, Clesles, Granges [-sur-Aube], Marcilly [-sur-Seine], Saint-Just [-Sauvage] et Saron [-sur-Aube]; le rapport du ministre de l'Intérieur envoyé avec ce message n'est pas conservé avec sa minute.

⁴ *Tome II*. L'acte de renvoi par les Cinq-Cents n'est pas cité en l'an VI.

⁵ Jean-Jacques Rapinat, beau-frère de Reubell, nommé commissaire du gouvernement près l'armée française en Suisse le 8 floréal an VI (*tome I*). Celui des frères Parseval nommé ici est l'adjutant général chargé de diverses missions pour les

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 561, plaquette 3798, pièces 1-3. Lettre d'envoi d'instructions à Rivaud sur la Cisalpine et note de Reubell sur la remise au Directoire le 24 frimaire d'une liasse contenant des instructions secrètes au même¹.

Séance du 22 frimaire an VII [12 décembre 1798]

(AF* III 13, folios 177 recto-178 verso; AF III 561, plaquettes 3799 à 3801)

Message aux deux Conseils.

Leur donnant des *détails* sur *la longue suite de perfidies des cours de Naples et de Turin*: accueil de l'escadre de Nelson à Augusta et Syracuse, aide à celle-ci pour franchir le détroit de Messine à la poursuite de Bonaparte, qu'on croyait alors à Malte, île subitement revendiquée par le royaume de Naples après notre conquête, mouvements populaires contre des navires français mouillés à Girgenti, Messine et Trapani, menace de mort contre les marchands qui approvisionneraient Malte, réception triomphale de l'escadre de Nelson à son retour d'Égypte, ordre au gouverneur d'Orbitello de barrer l'entrée des présides de Toscane aux troupes françaises venant empêcher les britanniques de s'approvisionner, inertie du gouverneur de Porto-Baratti lors de l'enlèvement d'un corsaire français par les Britanniques dans le port; en Piémont, assassinat de français, soutien aux barbets², organisation d'une bande de sicaires par le duc d'Aoste, frère du roi, marche des troupes piémontaises sur Oneille lors de l'attaque napolitaine contre Rome (AF III 561, plaquette 3799, pièces 1-4).

Autre message aux Cinq-Cents.

Proposant de clore l'emprunt national ouvert par loi du 16 nivôse an VI³ (AF III 561, plaquette 3799, pièces 15-16).

Guerre.

Confirmation de l'organisation de la 94^e demi-brigade à Brest le 1^{er} frimaire an V avant le départ de l'expédition d'Irlande par Hoche, qui a procédé à des remplacements d'officiers infirmes ou allemands sans instruction ne pouvant pas apprendre le français, tableau des nominations et des remplacements⁴, rapport de Bourotte, commissaire ordonnateur du bureau militaire du Directoire, an VI (AF III 561, plaquette 3800, pièces 19-25).

Intérieur.

Annulation de la nomination d'un prêtre secrétaire de la municipalité de Vendresse et destitution du commissaire municipal qui s'en remettait à lui (AF III 561, plaquette 3801, pièces 52-54).

Justice.

Rejet de demandes de cassation de jugements du tribunal criminel de la Sarre acquittant Nicolas Kœnig, vigneron à Lieser, de complicité de vol d'un cheval, et condamnant François Leuss maréchal à Neroth, pour violences avec effusion de sang contre Pierre Suhr, laboureur (AF III 561, plaquette 3800, pièces 46-47).

Police générale.

Finances, dont le convoiement du diamant *le Régent* lors de ses dépôts en caution à l'étranger, candidat au même poste près l'armée de Rome (plus haut, 8 frimaire), et non son frère, nommé commissaire du Directoire près la saline nationale de Saltzbronn le 5 floréal an VI (voir *tome I*, 17 pluviôse an V, Guerre, note). Rudler, nommé commissaire du Directoire dans les départements provisoires de la rive gauche du Rhin le 14 brumaire an VI (*tome III*). On a ici une lettre de remerciement d'Horner à un Directeur qu'il appelle son *patron*. Peut-être d'agit-il de Louis-André Horner, ex-militaire, nommé inspecteur du droit de passe de la Meurthe à la place de son père, nommé receveur de la Loterie nationale à Nancy (*tome VI*, 8 fructidor an VI).

¹ Les instructions à Rivaud sur la République cisalpine sont en réalité du 24 (plus loin, affaires non citées au procès-verbal).

² Brigands opérant aux frontières entre le Piémont et les Alpes-Maritimes.

³ Il s'agit de l'emprunt patriotique pour la descente en Angleterre (*tome IV*, séance du lendemain). Voir plus loin, 4 nivôse: loi de la veille à la suite de ce message.

⁴ Dont le futur général Pierre-Charles Lochet, chef de brigade (prénommé ici Jean-Charles, mesure connue de *Six*) et Louis-Cyriaque Striffler, chef de bataillon (mesure connue de *Quintin*). Les noms de ces militaires, énumérés à partir du grade de sous-lieutenant, y compris des officiers de santé, sont repris à l'index (rubrique: *Demi-brigade*), sans tenir compte de leur répartition entre l'état-major de la demi-brigade et ses trois bataillons, suivant lesquels les tableaux les énumèrent. Sauf les sous-lieutenants, ils ont en majorité des noms de famille germaniques. Pour ceux que Hoche avait écartés parce que malades ou âgés et qui sont admis au traitement de réforme, nous avons leurs états de service complets, avec dates et lieux de naissance; excepté un ancien soldat de l'armée prussienne pendant la Guerre de Sept Ans né en 1735 dans un lieu non identifié appelé Stellertingenbourg par l'état nominatif, ils sont tous nés en France, en majorité en Alsace et en Lorraine septentrionale.

Prêtres, déportation¹; déportation de neuf prêtres de la Dyle fomentateurs de la révolte dans le canton de Nivelles, déjà arrêtés et envoyés à Valenciennes². Annulation de celle de cinq prêtres assermentés de la Meuse-Inférieure compris dans l'arrêté du 14 brumaire. Levée des scellés sur les presses du journal *le Censeur dramatique*³. Mandats: d'arrêt contre Charles-Henri-Marie Desnos, émigré de la Mayenne et de la Seine rentré chez son père Charles-Louis, émigré radié le 7 messidor an VI⁴ par *le fruit d'une ruse*, et d'amener contre André Cecaldi, de Vescovato, Étienne Petrigiani, de Venzolasca, et Jean-Pierre Savelli, de Corbara, conspirant pour livrer la Corse aux Britanniques, que l'administration centrale du Golo a ordonné de faire arrêter et conduire dans un autre département de la République, disposition illégale contre laquelle ont réclamé les deux premiers, détenus à Brignoles, le troisième étant en fuite⁵ (AF III 561, plaquette 3800, pièces 26-41 et 48-49).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 561, plaquette 3799, pièce 12. Extrait communiqué par le ministère des Relations extérieures, d'un courrier des conservateurs de santé de Marseille accusant réception de l'arrêté du 8 brumaire⁶, par eux transmis au consul français à Barcelone et aux liguriens, cisalpins, romains et toscans *qui sont dans l'usage d'agir de concert avec eux en pareilles rencontres*.

AF III 561, plaquette 3801, pièces 50-51 et 55-109. Nominations administratives et judiciaires:

- commissaires municipaux, *Aisne*, Saint-Quentin: remplacement de Duplaquet, nommé chef de bureau au ministère de la Police générale⁷; - *Ardennes*, Châtel [-Chéhéry]; - *Côte-d'Or*, Beaune⁸; Saulx-le-Duc: remplacement de Lamiral, nommé garde général forestier⁹; Viévy; - *Côtes-du-Nord*, "Saint-Gilles"¹⁰; - *Eure-et-Loir*, Voves: Bouchet, agent national du district de Dreux, remplaçant un ivrogne; - *Gard*, Saint-Hippolyte [-du-Fort]: destitution de Lavergne pour faux certificat de mariage à réquisitionnaire; Saint-Maurice [-de-Cazevieille]; - *Jura*, Mont-sous-Vaudrey: Claude-François Magdelaine, notaire à Vaudrey¹¹; - *Marne*, Courgivaux: Jean-Baptiste Bonnaire, prêtre marié né à Dompierre [-sur-Helpe], dans le département depuis plus d'un an, remplaçant un ivrogne payé par les réquisitionnaires; - *Meurthe*, Jaillon: Dominique-François Balland, militaire blessé, frère d'un administrateur central, du commissaire municipal de Gondreville et de deux membres de la 48^e demi-brigade à l'armée d'Helvétie, remplaçant un ivrogne vénal; - *Oise*, Chambly: Martin, ex-notaire à Neuilly [-en-Thelle]; - *Ourthe*, Fraiture (auj.: commune de Tinlot): Henri-Gabriel Thirion, notaire; Verviers: Huberty fils, ex-administrateur central, négociant; Villers-le-Temple; - *Puy-de-Dôme*, Neschers; - *Bas-Rhin*, Hochfelden; - *Haut-Rhin*, Ensisheim: nomination du candidat du député Albert¹², préféré à l'officier retraité Peste-Turenne, candidat du commissaire central; - *Saône-et-Loire*, Sully; - *Seine-Inférieure*, Saint-Valery [-en-Caux], canton divisé entre royalistes et anarchistes, remplacement d'Havard,

¹ Un prêtre de Lille, trois de la Haute-Saône et un du canton de Mézilles (Yonne) exerçant *sur les habitants une influence si funeste qu'à son instigation ils ont mieux aimé renoncer aux droits de citoyen que de prêter le serment de haine à la royauté*.

² Les listes récapitulatives de ces prêtres et des suivants sont, comme pour ceux déportés le 14 brumaire (*tome VI*) à la fin de la rubrique des deux départements de l'index. Parmi les premiers, il y en a en réalité un d'Alost (Escaut) et quatre du département de Jemappes; on a fait des renvois aux rubriques de ces deux départements.

³ Presses appartenant à l'imprimeur Dejean. Le rapport précise que le rédacteur et propriétaire de ce journal prohibé le 14 messidor an VI (*tome V*) parce que *monsieurisant* les acteurs est Grimod de La Reynière, le futur auteur de *l'Almanach des gourmands*, ce que confirme *Martin et Walter*.

⁴ *Tome V*, à cette date.

⁵ Voir *tome IX*, 6 prairial, instructions orales au ministre de la Police générale pour la libération des deux premiers, et Arch. nat. F⁷ 6190, dossier BP 2455: Ceccaldi et Petrigiani, corses exilés de leur département, an VII.

⁶ Sur le respect de la quarantaine en France et en Italie, même pour les courriers venant d'Égypte (*tome VI*).

⁷ Charles-Vincent Duplaquet, constituant, nommé commissaire municipal le 12 thermidor an V (*tome II*), figure dans les comptes de l'ex-ministre de la Police générale Le Carlier du 28 floréal an VI au 8 brumaire an VII (*tome VIII*, 17 ventôse) comme chef de la 1^{ère} section du bureau particulier à partir du 1^{er} messidor an VI. Ses fonctions sous le Directoire sont inconnues de *Roman d'Amat* et de *Lemay*, qui le dit commissaire de police de sa ville sous le Consulat. Voir aussi *Les Archives du Directoire*, page 270: lettre du ministre de la Police générale Duval du 29 brumaire an VII sur le recrutement d'un collaborateur pour Duplaquet au ministère.

⁸ Ordre du 2 nivôse au ministre d'envoyer la commission de celui nommé ici, le Directoire refusant le candidat du conventionnel Marey et de son collègue Oudot, alors député du département aux Anciens. Bien que cela ne soit pas précisé ici, il s'agit du commissaire *intra muros*.

⁹ Nom révolutionnaire: Saulx-la-Montagne. Pierre Lamiral, employé du district d'Is-sur-Tille, nommé commissaire municipal le 29 germinal an V (*tome I*).

¹⁰ Le département comptait deux cantons de Saint-Gilles, mais il s'agirait plutôt de Saint-Gilles-Pligeaux, où un nommé Legall est commissaire démissionnaire le 21 frimaire an VI (*tome III*), que de Saint-Gilles-le-Vicomte, auj.: Saint-Gilles-les-Bois, qu'on aurait sans doute désigné sous son nom révolutionnaire de Bellevue, et où un commissaire est nommé le 16 germinal an V (*tome I*). Toutefois, aucun des deux alors nommés ne s'appelait Deriennic, ici décédé et remplacé par Henri Le Gall, secrétaire de la municipalité.

¹¹ Également nommé ce même jour juge de paix, avec nomination d'assesseurs, et noté comme ayant opté pour le poste de commissaire municipal.

¹² Jean-Bernard Albert, constituant, député du Haut-Rhin à la Convention et aux Cinq-Cents, alors de la Seine aux Anciens.

démisionnaire, appelé par le ministre de la Police générale¹; - *Vaucluse*, Malaucène: remplacement de François Brun, fondateur de cuivre, fabricant de poudre clandestin; - *Yonne*, Égriselles-le-Bocage²;
- et nominations judiciaires, *Lys*, tribunal civil, suppléant, et justices de paix d'Anost, Mont-sous-Vaudrey et Tombeboeuf.

Séance du 23 frimaire an VII [13 décembre 1798]

(AF* III 13, folios 178 verso-181 recto; AF III 562, plaquettes 3802 à 3804)

Lois.

[Du 22] sur: l'Enregistrement, 55 pages manuscrites; l'affectation du couvent Saint-Jean-Baptiste des Augustins déchaussés de Nice à l'école centrale et la création d'une foire aux bestiaux de trois jours le 4 ventôse à Dourdan³; et les assemblées primaires de Châteauneuf [-sur-Cher], Culan et Villequiers (AF III 561, plaquette 3799, pièces 5-11; AF III 562, plaquette 3802, pièce 1).

Message des Cinq-Cents.

[Du 22] demandant l'avis des Domaines et de l'administration centrale sur le transfert du poste de douane de Champagné [-les-Marais] à la maison nationale de l'Écluse au lieu-dit les Portes-du-Chapitre⁴ (AF III 561, plaquette 3799, pièces 13-14).

Finances.

Arrêtés de distribution décadaire de fonds sur les exercices des ans V à VII avec état de situation des caisses de la Trésorerie nationale et des départements, dont autorisation d'échange par Herbiniaux de bons de retraite de religieux des départements réunis contre des achats de biens nationaux dans ces départements, paiements à Blanchard pour l'entreprise générale des vivres de la Marine et à la compagnie Thiéry pour celle du chauffage et du luminaire; lettre de Lagarde au ministre sur la présentation de ses tableaux de situation d'emploi des fonds de la Marine. Approbation d'un traité sur une négociation de fonds en rescriptions bataves avec les députés de la ville de Lubeck représentés par Lang, Hupais, Gelot et compagnie, banquiers à Paris. Envoi au ministre du message des Cinq-Cents sur le canton de Bourth⁵ (AF III 562, plaquettes 3802, pièces 4-10, et 3803, pièces 35 et 38).

Guerre.

Création d'une administration chargée des recettes et dépenses de l'Hôtel des Invalides et succursales en régie intéressée du 1^{er} nivôse an VII, date de la fin du service de la compagnie Philippe, adjudicatrice actuelle, jusqu'au 1^{er} vendémiaire an IX, et nomination de Drulhe, contrôleur actuel, commissaire du Directoire près cette administration⁶, de Fréminville quartier-maître, et de régisseurs généraux: Arnoult, actuel soumissionnaire, Detaille et Pelletier, actuels munitonnaires, Lhoier, ex-directeur des subsistances militaires, et Prévereau, actuel adjudicataire. Arrêtés sur le personnel, dont nomination de Nicolas-Louis Abbé capitaine à la suite du 8^e dragons pour prendre rang et traitement de réforme représentatif de pension à l'ex-général de brigade Bard⁷. Lettres: à Jourdan sur la forteresse d'Ehrenbreitstein dont Sieyès, ambassadeur en Prusse, rapporte que le chargé d'affaires de la République batave a appris de M. d'Haugwitz qu'elle avait été ravitaillée et que *nous sommes fort contents du général... il s'est conduit comme un galant homme*⁸; et demandant au ministre d'envoyer le chef de brigade d'Herville⁹ inspecter l'approvisionnement des places de la rive gauche du Rhin d'Huningue à Breda, minutes de Lagarde, copies au registre du bureau particulier, AF* III 19, page 54 (AF III 562, plaquettes 3802, pièce 11 et 3803, pièces 23-34).

Intérieur.

¹ On ne sait à quel titre.

² Remplacement d'un commissaire royaliste aux élections de l'an V, bien que militaire obscur avant la Révolution et parvenu au grade de chef de bataillon.

³ Ces deux lois font suite aux messages du Directoire des 29 messidor an VI (*tome V*) et 27 brumaire (plus haut).

⁴ À Triaize. Ce message fait suite à celui du Directoire du 29 messidor an VI (*tome V*).

⁵ Voir au 21.

⁶ L'ex-député Drulhe, nommé contrôleur des Invalides le 15 thermidor an VI (*tome VI*).

⁷ Le futur général Abbé, prénommé Louis-Jean-Nicolas par *Six* et Jean-François-Nicolas par *Roman d'Amat*, ensuite chargé par Suchet d'apporter au Directoire le tableau de Gérard Dow *l'Hydropique* ou *le Paralytique* de la galerie du roi de Sardaigne à Turin et promu chef d'escadron pour sa conduite lors de la prise de Novare (plus loin, 24 nivôse et 3 pluviôse). Antoine-Marie Bard, général réformé en l'an III après les guerres de Vendée; *Six* ne connaît pas cet arrêté et le dit admis à la retraite en 1811. Retiré dans sa région d'origine, il commanda les gardes nationales en Bourgogne contre les troupes autrichiennes en 1814.

⁸ Christian-Heinrich-Kurt von Haugwitz von Krappitz, ministre prussien des Affaires étrangères. La lettre du Directoire relève que les prussiens ont caché exprès à Sieyès le nom du général français. Sur cette affaire, voir plus loin au 25, Guerre.

⁹ Le futur général Herville (Jean-Baptiste-Michel-René Durand d'), voir *tome IV*, 27 nivôse an VI, Guerre, note.

Nomination d'un inspecteur du droit de passe dans le Calvados. Envoi au ministre du message des Cinq-Cents sur les communes proches du confluent de l'Aube avec la Seine¹ (AF III 562, plaquette 3802, pièces 12-15).

Marine et Colonies.

Nomination aux 2^e et 4^e demi-brigades d'artillerie de marine à Lorient et Brest. Promotion de Charles Flotte, faisant fonction de commissaire aux détails de l'inscription maritime à Marennes, sous-commissaire de la marine (AF III 562, plaquette 3802, pièces 16-20).

Police générale.

Émigrés, radiation²: Pierre-François-Paulin Barral, propriétaire des forges d'Allevard, radié provisoirement dans l'Allier en l'an II pour des biens dans le district de Moulins; Marie-Charlotte Laisné veuve Saily, d'Orléans, inscrite en Eure-et-Loir. Maintien: les membres de l'escadron des dragons du Tarn à l'armée des Pyrénées-Orientales déserteurs à l'ennemi à Peyrestortes en septembre 1793 Auguste et Jean Bessery-Rivals frères, de Lavour, non rentrés, Joseph-Alexandre Rieumes, de Lavour, acquitté par la commission militaire de Montpellier qui l'a cru prisonnier de guerre sans vérification, et Joseph-Antoine Carla-Bouffil, de Fiac, mort en prison en l'an IV avant de comparaître devant la commission militaire de Toulouse où le tribunal criminel le renvoyait avec le précédent; Louis Auvray, de Paris, auditeur des comptes, parti soi-disant avant 1789 pour Genève puis Venise; Marie-Joseph-Alexandre Bremono-Vichet fils aîné, de Montpellier, parti se perfectionner en peinture et musique en Italie en 1792, rentré l'année suivante, rapport demandé par La Revellière-Lépeaux³; Esprit Clapier dit Saint-Jean, chanoine et seigneur de Saint-Jean-de-Pargnier à Gémenos, soi-disant fédéraliste, parti de Toulon avec les Britanniques; Élisabeth-Victoire-Pauline Clapiers femme Navailles, de Paris, inscrite dans le Var, usant de faux certificats de résidence à Montluel et Thueyts; Jean-Zacharie-Laurent Crudère, courtier à Marseille, agent des émigrés à Toulon en 1793, soi-disant fédéraliste⁴; Guillaume Decombes, peintre à Paris, inscrit dans le Puy-de-Dôme, n'ayant réclamé qu'en l'an V et produisant une attestation par Durand-Maillane et Dugué-Dassé affirmant comme anciens membres du comité de législation⁵ qu'on n'y enregistrait pas les pétitions et qu'on avait égaré les siennes; François-Charles-Victor Guichard, de Saint-André-du-Valjouais (Manche, auj.: commune de Gavray), produisant une attestation du batave Breukelman dont il aurait été le précepteur, mais dont le père a payé en 1792 la taxe sur les parents d'émigrés; Céleste-Octave Kempff d'Angreth, de Guebwiller, grand capitulaire de l'ordre teutonique, commandeur de Bâle et de Mainau (Allemagne), émigré en Suisse en 1791; Jeanne-Catherine Lachaux femme du peintre italien François Casanova, née à Bruxelles, partie en 1791 pour Liège puis Duisburg (Allemagne), abandonnée par son mari, inscrite dans la Seine, recommandée en l'an V par Chépy, défenseur officieux au Tribunal de cassation, chez lequel elle logeait⁶; François Lefer dit Lasandre, français né à Cadix, parti en 1791 comme négociant de Saint-Malo pour Londres puis Cadix, où il était associé d'une maison sous la raison sociale de Magon, Lefer frères et compagnie, ensuite retourné à Londres, détenteur d'un passeport de consul espagnol à Saint-Malo en l'an V, s'étant successivement dit français et espagnol, sa femme et leur femme de chambre Hélène Carreau; Louise-Angélique Moreau, ouvrière en linge, femme de Pierre-Alexis Le Tourneur, ex-commis du régisseur des bois du prince de Condé à Senlis⁷; Jacques Raymond fils, de Castelnaudary, officier de cavalerie noble, usant de faux certificats de résidence à Auzat par des témoins fanatisés par le prêtre déporté Maillot; Marie-Catherine-Louise Riquetti femme Clapier, de Paris, inscrite dans la Seine et le Var, usant de faux certificat de résidence à Montluel; Martin Stochle, fils d'autre Martin chirurgien de Wintzenheim, parti dans la principauté de Furstemberg comme précepteur de deux enfants et non rentré depuis 1791; Martin Walter, secrétaire privé du prince de Salm-Salm retiré à Anholt (Allemagne), français puisque né à Erstein. Levée provisoire du séquestre des biens d'Henri-François-Lucrétius⁸ Blacons, constituant, émigré inscrit dans la Drôme, embarqué en 1792 comme passager sur le navire *le*

¹ Voir au 21.

² Exceptionnellement, le registre énumère les radiations après les maintiens.

³ Voir *tome IX*, 28 prairial, rejet de sa réclamation, où il est dit fils d'un conseiller à la cour des aides de Montpellier.

⁴ Voir aussi plus haut, 28 brumaire, Justice.

⁵ C'est de ce comité que relevaient les affaires d'émigration.

⁶ Voir aussi *tome VIII*, 3 ventôse: rejet de sa réclamation, argumentée sur le fait que son mari l'avait abandonné en 1782 et qu'elle avait fait des voyages à Liège, en Hollande et en Prusse pour aller le voir, en plus d'un voyage à Rome en 1787 pour voir son fils, depuis rentré en France, et inscription sur la liste des émigrés de son mari le peintre François ou François-Joseph Casanova. Né à Londres de parents vénitiens, établi à Paris en 1757, peintre du Roi et membre de l'Académie de peinture de Paris, marié en secondes noces à Jeanne-Catherine de La Chau, il était parti pour Vienne en 1783 et mourut à Brül (Autriche) en 1802. Il était frère de Jean-Baptiste Casanova, également peintre, directeur de l'Académie de peinture de Dresde et écrivain d'art réputé, et surtout de l'aventurier Jacques Casanova de Seingalt, l'auteur des célèbres *Mémoires*. Le fils de François, peut-être prénommé Michel, aurait été son élève puis celui de David sous l'Empire (*Dizionario biografico degli Italiani*, Rome, Istituto della Enciclopedia italiana, et *Thieme et Becker*).

⁷ Ne pouvant invoquer l'exception pour les ouvriers laboureurs. Voir aussi *tome VIII*, 27 pluviôse: réclamation rejetée.

⁸ Prénom écrit *Lucrétin* sur le registre. Henri-François-Lucrétius d'Armand de Forest de Blacons, député du Dauphiné à la Constituante, né à Grenoble, émigré en 1792 pour les États-Unis, aurait rencontré Talleyrand, alors arrivé de Londres en 1793, à Philadelphie, puis aurait été l'un des fondateurs de la ville d'Asylum (Pennsylvanie), où il aurait tenu une auberge. Rentré en France en 1801, il se suicida à Paris en 1805 pour échapper à des dettes (*Lemay*, qui nomme sa mère Calvière de Boncouan, *alias* de Boucoiran).

Magnifique parti de Nantes pour Léogane (Saint-Domingue) pour échapper à ses créanciers puis installé à Philadelphie, à la requête de sa mère Madeleine Calvière-Boucoiran (AF III 562, plaquettes 3803, pièces 40-41, et 3804, pièces 42-85).

Affaires non citées au procès-verbal.

Note sur l'artillerie napolitaine à adresser au ministre de la Guerre et aux généraux Joubert et Championnet (AF III 484, plaquette 3016, pièces 1-2, classée au dossier du 23 frimaire an VI).

Séance du 24 frimaire an VII [14 décembre 1798]

(AF* III 13, folios 181 recto-182 recto; AF III 562, plaquette 3805)

Loi.

[Du 23] sur l'assemblée communale de Langonnet (AF III 562, plaquette 3802, pièces 2-3).

Message des Cinq-Cents.

[Délibéré le 22 et expédié le 24] sur un échange frauduleux de bois à Jussey entre le dernier roi des Français et Richard Foillenot, conseiller au parlement de Besançon¹ (AF III 561, plaquette 3799, pièces 17-18, dossier du 22).

Message des Anciens.

[Du 23] s'ajournant au 26² (AF III 562, plaquette 3803, pièce 39).

Message aux Cinq-Cents.

Demandant la remise par l'archiviste de la République au ministre des Finances des poinçons de la fabrication des assignats pour celle des bons au porteur de la loi du 28 vendémiaire³ (AF III 562, plaquette 3805, pièces 19-21).

Guerre.

Lettre classée au dépôt particulier au vice-amiral Pléville-Le Pelley sur *des bruits répandus sur l'armée d'Égypte*: mort de Bonaparte, soit dans une assemblée des chefs du pays au Caire, soit dans les rues de cette ville, soit dans un combat contre les arabes, et perte d'Alexandrie qu'auraient annoncé deux courriers arrivés à Constantinople le 17 novembre, ordre d'interroger le courrier resté en quarantaine, copie au registre du bureau particulier, AF* III 19, pages 55-56; rapport de Pléville-Le Pelley, de Gênes, sur les détails que lui a appris ce courrier, actuellement ayant terminé sa quarantaine, parti du Caire le 13 brumaire, date à laquelle Bonaparte était en pleine santé, et du 18 d'Alexandrie pour arriver sans escale à Ancône après vingt-six jours de traversée, et joignant copie d'une lettre de son neveu Dumanoir-Le Pelley, commandant des armes à Alexandrie, annonçant que la Haute et la Basse Égypte sont tranquilles et que le général Desaix a défait Mourad bey⁴. Annulation de l'exemption de service du fils du royaliste Macquart, de Lille, lettres du député Lesage-Senault accusant Pioncé, chirurgien de l'hôpital militaire de Lille, royaliste, et du commissaire central du Nord François dénonçant cette exemption au député, lui affirmant que les bataves important des grains du Nord les revendent aux Britanniques et que les ouvriers des manufactures de tabac de Dunkerque vont partir en République batave à cause du nouveau droit sur le tabac (AF III 562, plaquette 3805, pièces 10-12 et 15-17).

Justice⁵.

Mainlevée du séquestre des biens de Damien-Hugo Schmittburg, de Mayence, parti lors du siège et inscrit comme émigré mais rentré avant la reddition aux Français (AF III 562, plaquette 3805, pièce 18).

¹ Voir *tome IX*, 18 messidor, Finances: confirmation de cet échange en 1787 (bois des cantons du Clolois, de la Fourée et de la Vaivre cédés à Foillenot contre ceux de Bois-Benart et du Rachot-Caley). L'échange a été suivi d'une transaction la même année entre la commune et l'intéressé, qui a cédé une partie de bois contre l'extinction du droit de pacage sur les autres, qu'il a défrichés en prairies. D'après le rapport joint à cet arrêté, les habitants de Jussey avaient mis en doute la qualité des experts, conseillers au parlement de Besançon comme Foillenot et dirigés par un de ses parents également apparenté au ministre Calonne, au cours d'une procédure ouverte après qu'ils aient envoyé leur bétail en 1790 dans les bois cédés à Foillenot. L'échange avait ensuite été ratifié par jugement du tribunal civil en fructidor an V.

² À septidi vingt-six de ce mois sur l'expédition authentique du message, erreur rectifiée sur le registre.

³ Loi sur le paiement des arrérages de rentes et pensions du 2^e semestre de l'an VI en bons au porteur pour le paiement des contributions directes et des patentes (*tome VI*, 29 vendémiaire an VII). Voir plus loin, 27 frimaire, loi donnant l'autorisation.

⁴ Pléville-Le Pelley, ex-ministre de la Marine et des Colonies, commandant des armes des ports de l'Adriatique, conclut ainsi: *Tout était bien dans l'Égypte le 6, même le 9 novembre. Pour qu'on ait su le contraire à Vienne le 3 décembre, c'est à dire 24 jours après en supposant deux jours pour l'action, il faudrait admettre que le courrier n'eût mis que 22 jours à se rendre du Caire à Vienne.* Pierre-Étienne-Marie Dumanoir-Le Pelley, futur vice-amiral, député de la Manche sous la Restauration. Mourad-bey, chef des Mamelouks, battu par Bonaparte à la bataille des Pyramides puis à plusieurs reprises par Desaix en Haute-Égypte.

⁵ Exceptionnellement, le registre mentionne, mais sans les énumérer, des nominations à des emplois vacants relevant de la Justice que rien ne distingue de celles que nous inventorions régulièrement dans la partie Affaires non citées au procès-verbal, où l'on trouvera celles de ce jour.

Police générale.

Ordre de rechercher un petit-neveu de l'évêque de Soissons envoyé à Paris par sa mère, émigrée en Espagne, pour obtenir sa radiation cité dans des lettres non jointes remises au ministre, mention de lettres de l'évêque de Castres à la princesse de Chimay et à l'évêque de Soissons¹, minute de Merlin de Douai (AF III 562, plaquette 3805, pièce 22).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 562, plaquette 3805, pièces 1-9 et 13. Lettres: à Joubert refusant sa démission pour raison de santé, lettres du général de Milan le 17 offrant sa démission et demandant trois mois de congé, et de Turin le 19 annonçant avoir remis le commandement de l'armée d'Italie à Moreau et défendant le commissaire ordonnateur en chef Aubernon et Matera², qu'il a retrouvé à Turin; au même et à Championnet, minute de Lagarde: si l'armée française entrait en Toscane avant la déclaration de guerre de l'Autriche, proclamer *que ce n'est que pour en expulser les Napolitains et les Anglais... que d'ailleurs le Grand Duc, en éloignant de lui toute influence ennemie, peut rester tranquillement dans ses états, qu'on ne changera rien aux formes du gouvernement ni à la religion et qu'on y respectera les propriétés*; et à Rivaud: envoi de l'ordre, joint, aux ex-ambassadeurs Fouché et Trouvé de quitter Milan sous vingt-quatre heures et la République cisalpine sous trois jours; ne pas convoquer les assemblées primaires, mais poursuivre les changements dans le Corps législatif cisalpin en enlevant ceux envoyés comme otages aristocrates à la citadelle de Nice il y a deux ou trois ans; *il est inutile de vous répéter que vous ne devez agir dans tout cela que par insinuation et que l'autorité française ne doit pas se montrer en vous à découvert dans tout ce qui concerne l'organisation et les actes du gouvernement cisalpin*.

AF III 562, plaquette 3805, pièces 23-30. Nominations judiciaires: *Gard*, tribunaux, commissaire³ et 2^e substitut;- *Haut-Rhin*, tribunal civil, annulation de la nomination d'un suppléant à une place non vacante; et justices de paix non pourvues aux élections, *Loire*, Boën; Montbrison *intra muros*; Saint-Étienne, canton de l'Est;- *Sambre-et-Meuse*, Villance (auj.: commune de Libin); Wellin.

Séance du 25 frimaire an VII [15 décembre 1798]

(AF* III 13, folios 182 verso-185 recto; AF III 562, plaquettes 3806 et 3807)

Messages aux Cinq-Cents⁴.

Transmettant la balance des recettes et des dépenses pour l'an VII en demandant *de promptes mesures pour élever la recette au niveau de la dépense*; sur: la vente de biens nationaux grevés de baux à vie, emphytéotiques et à rente; le mode de paiement des biens nationaux par les adjudicataires en exécution des lois des 16 brumaire et 9 germinal an V; l'autorisation aux étrangers créanciers primitifs et directs de la République pour cause de fournitures venant de leur sol d'acheter des biens nationaux en payant la moitié en numéraire et l'autre en créances sur leurs fournitures, lettre de Ramel annonçant à Lagarde une démarche de Signeul⁵; et la création d'un arrondissement de recette à Delémont, le poste de receveur de Porrentruy, seul du Mont-Terrible, ayant été supprimé par la loi du 17 fructidor an VI confiant la recette du chef-lieu au receveur général (AF III 562, plaquettes 3806, pièces 1-2, et 3807, pièces 27-28, 31-35 et 43-46).

Finances.

Établissement par la régie de l'Enregistrement d'un état des maisons et domaines militaires pouvant être vendus comme biens nationaux. Autorisation: d'échange de maisons réunies au Muséum d'histoire naturelle avec Baudoin, recevant les maisons et terrains dits de la Grande-Forêt et des Armes de France provenant des Miramionnes, au coin de la rue de Seine-Saint-Victor et du quai Saint-Bernard, et avec Defaux et Ratry recevant en indivis le reste de la maison de Baudoin⁶; et de remise à Lefebvre, Deschamps, Dubault, Poirée et Soussignon d'une maison passage des Jacobins, en dédommagement de la résiliation du bail emphytéotique d'une maison provenant de l'abbaye Saint-Victor réunie au Muséum. Coupes de bois: communaux de Brienne [-le-Château], Clouange pour construire la maison de l'instituteur et réparer celle du pâtre et des chemins, Courcelles (Meurthe) pour réparer des fontaines et des ponts, Dolaincourt pour réparer des fontaines, la maison du pâtre et des chemins, indivis de la Francheville, Semeuse et Villers [-Semeuse], Huilliécourt pour construire des abreuvoirs et des fontaines, et Montribourg (Haute-Marne,auj.: commune de Châteauvillain) pour reconstruire deux ponts; et nationaux: forêts des Randouillères, partie de celle de Mortagne [-sur-Sèvre] provenant de l'émigré Bigot, dite de la Reine à Véry, toutes deux après des incendies, et de Rihoult (Pas-de-Calais, communes de Clairmarais et Arques). Partage de bois indivis entre la République et la commune de

¹ Jean-Marc de Royère et Henri-Joseph-Claude de Bourdeille, évêques de Castres et de Soissons.

² Sur le militaire napolitain Matera, voir *tome V*, 19 messidor an VI, Relations extérieures, note.

³ Remplacement de l'ex-député Bertezène (voir *tome IV*, 12 nivôse VI, affaires non citées au procès-verbal, nomination du commissaire central du département, note).

⁴ Sauf le dernier, rappelé par le Directoire le 17 germinal (*tome VIII*), ils sont envoyés au journal *le Rédacteur*.

⁵ Consul de Suède à Paris. Le message propose que le paiement soit fait sous trois mois et avant prise de possession.

⁶ Voir *tome IX*, 11 prairial: diminution de la soulte du premier et augmentation de celle des deux autres.

Schuttrange (Forêts)⁷. Aménagement d'une forêt de l'hospice civil de Strasbourg à Holtzheim. Maintien de Nicolas-Léger Moutard, libraire imprimeur à Paris, en jouissance d'une maison rue des Mathurins qu'il tenait en bail emphytéotique de l'abbé de Cluny passé en 1789⁸. Rejet de la demande par Tissot de restitution en nature ou en valeur de bijoux, numéraire et vaisselle d'argent saisis par le comité révolutionnaire de la section des Sans-Culottes de Paris, sauf liquidation suivant la loi du 24 frimaire an VI. Approbation de la soumission par Cachard d'un achat en rescriptions bataves dites payables après la paix pour le gouvernement chez Hogguer et compagnie, d'Amsterdam (AF III 562, plaquette 3806, pièce 4, et 3807, pièces 26, 29-30, 36-42 et 47-70).

Guerre.

Création d'un examen d'admission dans le génie des adjoints du génie, qui ne sont qu'attachés provisoirement. Arrêtés sur le personnel, dont secours aux veuves des généraux de division de cavalerie Bonnaud et de brigade Vergès, morts l'un de blessures le 10 germinal an V et le second à Ferrare et promotion de l'adjudant général Rivaud général de brigade et emploi dans les départements réunis⁶. Commissaires des guerres: rejet des réclamations des ex-commissaires Bezille, Cayrol, Gardelle, Gauthier et Michaud; refus de traitement de réforme à Boncourt, Darnaud et Marentin; traitement de réforme à Domont à la place de sa pension; mise au travail général des demandes de remise en activité de Maréchal, Rabou, Rebours-Labrosse et Tabourel; réintégration de l'ex-commissaire des guerres réformé Brisout-Barneville⁷. Envoi à Jourdan d'une note anonyme de Mayence du 15 sur l'introduction dans la place d'Ehrenbreitstein d'un paquet de dépêches par une nacelle descendant le Rhin dont les occupants ont maîtrisé la sentinelle montée à bord pour les accompagner jusqu'en aval du fort, minute de Lagarde, copie au registre du bureau particulier, AF* III 19, page 56 (AF III 562, plaquette 3806, pièces 7-8, 11-13 et 17-25).

Marine et Colonies.

Remise du tiers de la prise d'un lougre prussien monté par des contrebandiers anglais de Flessingue, chargé de genièvre pour Bilbao et s'étant échoué pour échapper à un bâtiment ennemi qui a réussi à emporter une partie de la cargaison avant d'être mis en fuite, aux militaires ayant aidé les douaniers de la brigade des Huttes-d'Oye (Pas-de-Calais, commune d'Oye-Plage). Promotion de militaires de la marine (AF III 562, plaquette 3806, pièces 5-6 et 9-10).

Police générale.

Ordre au ministre de remettre au Directoire son projet de message sur les départements de l'Ouest, minute de Lagarde (AF III 562, plaquette 3806, pièce 6).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 562, plaquette 3806, pièces 14-16. Feuilles de brevets militaires.

⁷ Sous le nom de Schuttringen correspondant à son nom allemand de Schüttringen, auj.: Grand Duché de Luxembourg.

⁸ L'administration centrale de la Seine ordonnait sa vente pour défaut d'enregistrement des lettres patentes, formalité en effet requise par une loi de 1791 pour les baux de l'espèce, mais à la charge du bailleur.

⁶ Les généraux François de Vergès, Jacques-Philippe Bonnaud, mort des suites de blessures reçues à la bataille de Giessen, et Olivier Macoux de Rivaud de La Raffinière, dit Rivaud.

⁷ Bezille, sans doute Claude-Guillaume, voir *tome IV*, 15 nivôse an VI, Guerre, note. Boncourt, destitué le 15 germinal an IV (*Debidour*, tome IV, page 91, voir aussi AF III 187, dossiers 862, pièce 49, et 865, pièce 74). Fils de Nicolas Brisout, ingénieur et inventeur d'une machine à filer le coton, Nicolas-Denis-François Brisout de Barneville, n'ayant pas assez de fonds pour reprendre la carrière industrielle de son père, s'était fait nommer commissaire des guerres mais put, à plusieurs reprises, se consacrer à l'industrie en interrompant ses fonctions de commissaire; il aurait été financé par la Convention pour ses fabriques de mousselines (la *Table des procès-verbaux* le cite le 7 frimaire an III pour un projet de création de fabrique de mousselines) et l'une de ses machines aurait été déposée au Conservatoire national des arts et métiers. Il fut aussi un joueur d'échecs réputé (*Roman d'Amat*), voir aussi AF III 187, dossiers 862, pièce 3, et 864, pièce 16. *Roman d'Amat* cite deux de Cayrol commissaires des guerres, tous deux royalistes: Sébastien-Guillaume de Cayrol et son frère cadet Louis-Nicolas-Jean-Joachim, député de la Nièvre sous la Restauration et littérateur; on trouve Cayrol, adjoint aux commissaires des guerres, dans le *Recueil des Actes du Comité de salut public*, tome XXIV, page 69, et le premier comme ex-commissaire des guerres dans AF III 189, dossier 869, pièces 57-58; c'est d'ailleurs Sébastien-Guillaume qui est remis en activité le 22 messidor (*tome IX*), où l'on voit qu'il n'avait pas été compris dans la réorganisation de l'an III. Charles Darnaud, commissaire des guerres employé dans le Mont-Terrible (AF III 189, dossier 872, pièce 14), et Darnaud, ex-commissaire des guerres, quartier-maître trésorier à la 98^e demi-brigade nouvelle (AF III 181, dossier 835, pièce 83), peut-être le même que Darnaud, nommé adjudant-major en demi-brigade nouvelle le 9 nivôse (plus loin, index), et quartier-maître trésorier à la 98^e demi-brigade nouvelle remplacé le 17 fructidor (*tome X*) parce qu'admis au traitement de réforme de commissaire des guerres. Gardelle, commissaire des guerres (*Recueil* cité plus haut, tome XVIII, page 264, voir aussi AF III 190, dossier 81, pièce 8: Gardette, ex-commissaire des guerres). Maréchal, commissaire des guerres (*Recueil* cité plus haut, tome XVIII, page 255). Marentin, ex-commissaire des guerres (AF III 193, dossier 893, pièce 49). Sur Jean-Marie Michaud, voir *tome VI*, 15 thermidor an VI, Guerre, note. Sur Rabou, d'Orléans, commissaire des guerres nommé inspecteur du droit de passe du Gers, voir *tome V*, 2 prairial an VI, Intérieur, note. Rebours-Labrosse, commissaire des guerres (*Recueil* cité plus haut, tome XXVI, page 117), ex-commissaire, AF III 194, dossier 897, pièce 297. Sur Tabourel, voir *tome V*, 9 floréal an VI, Guerre, note.

AF III 562, plaquette 3807, pièces 71-73. Nomination de Pernot, de Chalvraines, administrateur du district de Bourmont, commissaire municipal de Prez [-sous-Lafauche], candidat des députés Henrys-Marcilly et Laloy et de leurs collègues des Vosges Panichot et Poullain-Grandprey, préféré à celui du commissaire central¹.

Séance du 26 frimaire an VII [dimanche 16 décembre 1798]

(AF* III 13, folios 185 recto-186 verso; AF III 562, plaquettes 3808 et 3809)

Messages des Cinq-Cents.

[Du jour] sur l'assèchement des marais du canton de Fontvieille; [délibérés le 23 et expédiés le 26] sur une erreur du tarif des droits de navigation des canaux d'Orléans et du Loing sur le transport du charbon de bois; et demandant *des renseignements positifs sur les effets politiques et commerciaux de la loi du 27 nivôse an 6 et autres sur les prises maritimes*² (AF III 562, plaquettes 3802, pièces 21-21, et 3803, pièces 36-37, dossier du 23, et AF III 563, plaquette 3813, pièce 38, dossier du 28).

Affaire du Piémont³.

Messages annonçant aux deux Conseils, d'après une lettre de Joubert, la maîtrise de Turin et de tout le Piémont par l'armée française, à laquelle les troupes piémontaises et suisses sont réunies, l'établissement d'un gouvernement provisoire⁴ et le retrait du roi et de sa famille en Sardaigne, minute de Merlin de Douai. Lettre félicitant Joubert, déclarant s'en remettre à lui pour les mesures à prendre ultérieurement, et le chargeant de transmettre les félicitations du Directoire à Grouchy, lettre d'Eymar du 19 frimaire envoyant copie de l'acte de renonciation signé par le roi ce jour et l'acte de Joubert nommant un gouvernement provisoire, lettre des membres du gouvernement provisoire au Directoire: *la conquête que vous venez de faire, C. D.*⁵, *de plus de deux millions d'hommes à la liberté sans répandre une seule goutte de sang est l'événement le plus marquant et le plus glorieux dans l'histoire de la République française aux yeux du philosophe et du philanthrope. Le gouvernement provisoire du Piémont, organe de la Nation piémontaise, vous assure, C. D., de sa profonde reconnaissance* Lettre au ministre de la Guerre et à Eymar chargeant ce dernier, et non Amelot, de faire mettre les scellés sur les magasins et les caisses du Piémont (AF III 562, plaquette 3808, pièces 3-12 et 18-22, copies des lettres du Directoire au registre du bureau particulier, AF* III 19, pages 56 et 57).

Guerre.

Ordre de vérifier la démission de Charles-Jérôme Vallois, capitaine à l'ex-3^e demi-brigade provisoire actuelle 57^e, que son sous-lieutenant aurait remise sans son accord au conseil d'administration du corps⁶ (AF III 562, plaquette 3808, pièces 13-17).

Intérieur.

Refus d'admettre Félix-Auguste Plouyette, âgé de 25 ans, au concours d'entrée à l'École polytechnique (AF III 562, plaquette 3808, pièces 23-24).

¹ Jean-Nicolas Laloy, constituant, frère du député aux Anciens Pierre-Antoine.

² L'expédition du premier message est dans le dossier de la séance du 28 avec la minute de sa lettre d'envoi au ministre de l'Intérieur. Pour l'affaire des canaux d'Orléans et du Loing, dont le tarif adopté par la loi du 27 nivôse an V et venant d'être mis en application est repris de celui du canal de Briare, qu'on avait reconnu exorbitant pour le charbon de bois et réduit en pratique, voir *tomes VIII* et IX, 13 ventôse et 4 prairial: message du Directoire en réponse et loi de la veille rectifiant ce tarif. Sur les prises maritimes, voir plus loin, 13 et 22 nivôse: rapport, non joint au dossier de la séance, du ministre de la Marine et des Colonies, à communiquer à ses collègues de la Guerre, de l'Intérieur, de la Justice et des Relations extérieures, message du Directoire proposant que les contestations soient tranchées *administrativement*, et *tome VIII*, 19 ventôse: message des Cinq-Cents du jour demandant des renseignements complémentaires.

³ C'est par cette affaire que commence le procès-verbal sur le registre.

⁴ Les membres du gouvernement provisoire nommé par Joubert peuvent en partie être identifiés par le *Dizionario di bibliografia* italien: Innocenzo-Maurizio Baudisson, ex-professeur de droit canon destitué par le roi, connu pour un discours sur la chute des rois lors de la fête du 2 pluviôse an VII [21 janvier 1799] sur la place du château, devenue place Nationale de Turin, Bertolotti, Giovanni-Battista-Agostino Bon, collègue de Baudisson à la faculté de Turin également démis de sa chaire, mort le 14 mars 1799, Giuseppe-Carlo-Aurelio Bossi, diplomate expulsé de Saint-Petersbourg pour ses sentiments révolutionnaires, membre de la délégation de patriotes piémontais venant apporter au Directoire le vœu de rattachement à la France, pays où nous le connaissons comme préfet de l'Ain puis de la Manche et baron d'Empire sous le nom de Joseph-Charles-Aurèle Bossi, baron de Sainte-Agathe, exilé à Londres en 1814, mort à Paris en 1823, Giacomo-Ugo-Vincenzo-Emmanuele-Maria Bottone, chevalier de Castellamonte, ensuite membre du Directoire de la république subalpine, Brayda, Cavalli, Fasella, Fava, Favrat, Rocci, ex-secrétaire d'État, Saint-Martin, Sartoris, médecin, et Zulli, ex-président de la Chambre. Ce gouvernement fut supprimé par le Directoire le 3 ventôse et remplacé par des membres nommés par le remplaçant d'Eymar, le conventionnel de la Vendée Musset, nommé le 15 suivant (*tome VIII*).

⁵ Pour: Citoyens Directeurs.

⁶ Voir aussi plus loin, 5 pluviôse.

Justice.

Non exécution de l'arrêté du 26 thermidor an VI sur la mise en jugement de Sta, ex-commissaire central de Rhin-et-Moselle, dont Rudler juge la conduite inexcusable mais *plus envenimée par les feuilles publiques qu'elle ne méritoit* et qui a démissionné¹ (AF III 562, plaquette 3809, pièces 42-43).

Police générale.

Fermeture des cercles constitutionnels d'Agde, Béziers où l'on entretient chez les artisans et les manœuvriers l'espérance du partage des garrigues, Florensac tenant des séances nocturnes secrètes et Pézenas dirigé par Régis, manœuvrier, sous le nom de Marat. Prêtres, déportation². Annulation de celle de Duboueix, d'Angers³, dont le commissaire central juge qu'il a cédé au prestige d'une imagination exaltée. Mandat d'amener contre Kelchtermans, chef de brigands entrés à Peer (Meuse-Inférieure) le 29 brumaire, qui les a conduits chez les fonctionnaires publics pour les massacrer, puis à la municipalité et chez le préposé à la vente des poudres et salpêtre pour déchirer les registres. Destitution et jugement de l'agent municipal de la Brigade ayant pris la tête d'un soulèvement armé qui a tiré sur les troupes venues de Tende. Jugement de l'ex-président de la municipalité de Villers-Farlay ayant délivré seul des passeports à deux individus sous noms d'emprunt en l'an IV et en l'an V, du secrétaire et du commis secrétaire (AF III 562, plaquette 3809, pièces 27-41, 43-45 et 48-49).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 562, plaquette 3809, pièces 46-47 et 50-60. Nominations: suppléant au tribunal civil de l'Hérault et justices de paix non pourvues aux élections, Cher, Sancoins;- Marne, Fère-Champenoise; Saint-Mard-sur-le-Mont;- Bas-Rhin, Barr: Jean-Georges Blanck, administrateur du district, juge nommé de nouveau; Landau; Marmoutier; Obernai; Sélestat *intra* et *extra muros* ou Dambach; Strasbourg, 3^e arrondissement; Wasselonne;- Rhône, Anse [-sur-Rhône]: Desmas, notaire à Liergues, assesseur nommé juge.

Séance du 27 frimaire an VII [17 décembre 1798]

(AF* III 13, folios 187 recto-189 verso; AF III 563, plaquettes 3810 à 3812)

Loi.

[Du 26] autorisant la remise par l'archiviste de la République des poinçons ayant servi à la fabrication des assignats au Directoire pour celle des bons au porteur⁴; nomination dès réception de Reth, employé à la Loterie, commissaire du Directoire pour cette remise de concert avec ceux de la Trésorerie nationale (AF III 562, plaquette 3808, pièces 1-2, et AF III 563, plaquettes 3810, pièce 14; et 3811, pièces 32-33).

Affaires d'Italie⁵.

Lettres: à Championnet le félicitant de ses nouveaux succès: *le Directoire ne doute pas qu'une fois vos forces réunies, vous ne parveniez très rapidement à détruire l'armée napolitaine, à vous emparer des états de son perfide roi et à y établir le régime de la liberté et confirmant la promotion de Bruë chef de brigade au 19^e chasseurs à cheval faite par lui sur le champ de bataille à Civita-Castellana⁶; et à Joubert: lettre sur les émigrés et déportés qui sont en Italie, ordre de faire arrêter et conduire à l'île de Ré les plus dangereux et de faire sortir les autres du Piémont, des républiques cisalpine et romaine et de tous autres territoires occupés par l'armée française, et envoi d'une liste, non jointe, d'émigrés qui résidaient à Livourne et dont une partie serait passée au Piémont; et lui désignant plusieurs citoyens pour occuper des fonctions publiques en Piémont: *le Directoire a laissé en blanc le nom du commissaire du Directoire exécutif près le gouvernement provisoire du Piémont, ayant l'intention d'y nommer Eymar, qui, d'après le témoignage que vous en rendez, paroit s'être très bien conduit... Si cependant vous avez déjà nommé à cette place le citoyen Belleville comme il paroit que vous en avez eu le**

¹ Voir tome IV, 8 pluviôse an VI, affaires non citées au procès-verbal, note.

² Un prêtre de Chenay (Marne) ayant prononcé un discours contre le décadi en présence de la municipalité de Montmirail et menacé le commissaire municipal d'assassinat et d'incendie s'il ne faisait pas revenir un autre prêtre et refusait d'aller à la messe le dimanche, Kleckner, curé de Palzem (alors: Sarre) excitant le fanatisme des habitants du canton de Remich (alors: Forêts), sur l'autre rive de la Moselle, et 142 prêtres séditeux du département de Jemappes (commune d'Enghien et cantons de Jumet, auj.: commune de Charleroi, Soignies et Quevaucamps, auj.: commune de Belœil), dont la liste récapitulative est donnée à la fin de la rubrique du département, comme pour les autres prêtres des départements réunis déportés comme responsables des troubles de la Guerre des paysans depuis le 14 brumaire an VII.

³ Voir plus haut, au 4, note.

⁴ À la suite du message du Directoire du 24.

⁵ C'est par ces affaires que commence le procès-verbal sur le registre.

⁶ Louis-Urbain Bruë, suppléant du Morbihan à la Convention admis à siéger en frimaire an II, démissionnaire des Cinq-Cents en frimaire an IV pour reprendre sa carrière militaire, mesure connue de *Quintin*, qui le dit élu membre de la Convention en septembre 1792. *Roman d'Amat* omet sa présence à l'armée de Naples.

projet, laisser ce dernier dans cette fonction et envoyer Eymar comme consul général et chargé d'affaires à Gênes¹; et seconde lettre à Joubert lui demandant, si le repos lui est nécessaire, de rester dans l'arrondissement de l'armée d'Italie et de charger un officier du détail du commandement, l'autorisant à conserver Sera ordonnateur de l'armée piémontaise et le commissaire ordonnateur en chef Auberon, que le Directoire n'avait remplacé *que d'après le vœu que vous lui en aviez exprimé vous-même de vive voix*, à employer Matera, sauf à Rome (AF III 563, plaquettes 3810, pièces 2-6 et 21-23, et 3811, pièce 31, minutes en partie de Merlin de Douai, copies des lettres du Directoire au registre du bureau particulier, AF* III 19, pages 57-60).

Finances.

Remplacement du poinçon de recense par celui portant les lettres ET pour les ouvrages d'orfèvrerie déjà réalisés dans les provinces d'Alsace et de Lorraine où le droit de contrôle et de marque n'avait pas lieu ni dans les pays conquis et réunis². Nomination: de Gaudin, commissaire du Directoire près l'administration de la poste aux lettres, et des trois inspecteurs principaux des postes Boudin, ex-administrateur des relais, Boulanger et Plieger membres du conseil d'administration de la poste aux chevaux, Eymar et Duriez, ex-préposé de l'Enregistrement à Lille, commissaire civil et contrôleur des recettes et des dépenses de l'armée française en Piémont, Galatoire, receveur général des Alpes-Maritimes, inspecteur des contributions directes des Basses-Alpes remplaçant l'ex-député Peyre, refusant³, mutation de Gravier, receveur général des Bouches-du-Rhône, dans les Alpes-Maritimes, remplacé par Levacher, muté du Mont-Terrible où le remplace La Merlière, ex-commissaire de la Trésorerie nationale, et Robert, ex-directeur du bureau de poste de Carouge contrôleur de celui de Genève, préféré à Mouret, ex-contrôleur de celui de Ferney-Voltaire. Ouverture au 15 nivôse de bureaux de garantie des matières d'or et d'argent: Alpes-Maritimes (Nice), Calvados (Caen), Finistère (Brest et Quimper), Hérault (Montpellier), Isère (Grenoble), Mont-Blanc (Chambéry), Puy-de-Dôme (Clermont-Ferrand) et Haute-Vienne (Limoges). Envoi au ministre des messages des Cinq-Cents sur la maison nationale de l'Écluse et Foillenot⁴ (AF III 563, plaquettes 3810, pièces 1 et 17-18, et 3811, pièces 27-28 et 34-44).

Guerre.

Arrêtés sur le personnel, dont promotion de Musnier, adjudant général à l'armée d'Italie, général de brigade (AF III 556, plaquette 3744, pièce 31, minute de Lagarde, classée au dossier du 27 brumaire an VII), confirmation de Fonrobert adjudant de place à Lorient pour la durée de l'état de siège, nomination d'un commandant du fort de la Liberté de Cherbourg, destitution de Jobet, capitaine à la 70^e demi-brigade, et Ruthy, adjoint à l'adjudant général Fontaine, employés à l'expédition d'Irlande, et d'adjoints du génie, promotions aux 9^e, 16^e et 23^e chasseurs à cheval, et secours à la femme de Larrey, chirurgien en chef de l'armée d'Égypte, mention d'une demande de Bonaparte, du Caire, du 6 thermidor an VI, et aux familles d'un gendarme et d'un brigadier de gendarmerie d'Houffalize (Forêts) tués par les révoltés le 10 brumaire en rejoignant les troupes républicaines cernant Hosingen⁵ (AF III 563, plaquettes 3810, pièces 19-20 et 24-26, et 3811, pièces 29-30 et 48-53).

Police générale.

Émigrés, radiation: Charles-Martial Borie, militaire réformé, et François-Désiré Godet, de Capesterre [-Belle-Eau] (Guadeloupe), radiés provisoirement par les districts de Libourne et Lisieux; Denis-Marie Chenu fils⁶; Joseph-Augustin Duval, marchand tanneur à Fère-en-Tardenois, Nicolas-Denis Guillard, marchand tailleur à Provins, commissaire au recrutement des ouvriers pour fabriquer l'équipement des volontaires en 1792 nommé membre du conseil général de la commune en l'an III par le représentant en mission Guillemardet, et Louis-François-César Pelet, agent national forestier à Provins de 1768 à l'an IV, inscrits dans l'Aube, rapports tendant au maintien pour réclamation tardive; Jean-François

¹ Sur le registre et la copie au registre du bureau particulier, le nom d'Eymar, laissé en blanc, est noté comme inscrit le 17 pluviôse. Le dossier comprend une lettre du ministre des Relations extérieures du 19 pluviôse à Lagarde précisant que si Eymar a bien reçu l'arrêté du 4 annulant sa nomination de commissaire civil près l'armée française en Piémont (arrêté du 27 frimaire, plus loin, Finances), il n'a pas reçu celui le nommant commissaire près le gouvernement du Piémont, et une lettre d'envoi par Lagarde à Eymar d'une seconde expédition de cet arrêté avec mention de l'apposition de son nom par le Directoire en séance du 17 pluviôse.

² Ce poinçon sera apposé gratuitement pendant deux mois. Les ouvrages d'orfèvrerie de ces deux provinces étaient d'un titre plus fort que celui de France. Le rapport joint à cet arrêté est particulièrement détaillé.

³ Louis-François Peyre, député des Basses-Alpes à la Convention et aux Cinq-Cents jusqu'en l'an VI, nommé le 5 vendémiaire (*tome VI*).

⁴ Voir respectivement au 23 et au 24.

⁵ Le général Musnier de La Converserie (voir son brevet de chef de la 30^e demi-brigade le 23 prairial an V au *tome II*, Affaires non citées au procès-verbal. Le poste de Lorient avait été supprimé par arrêté du 11 brumaire an V cité par *Debidour*, tome IV, page 178, note, et il y avait été remis en activité à titre provisoire par le général en chef de l'armée d'Angleterre. Le futur général François-Xavier-Octavie Fontaine, employé à l'armée de Mayence (plus haut, 9 frimaire), dont la promotion au grade de général avait été refusée le 19 brumaire (*tome VI*) comme toutes celles faites provisoirement par le général Humbert après la descente en Irlande de l'an VI. La femme de Larrey, que Bonaparte avait emmené en Égypte après avoir été soigné par lui en Italie, reçoit ces secours sans doute après la naissance d'une fille, leur premier enfant.

⁶ Arrêté sans rapport. D'après le cahier récapitulatif, ce *sculpteur poëlier*, inscrit dans la Seine, est radié sans considération et son absence n'est pas réputée émigration.

Eusenon-Kersalaun père, de Paris, détenu à la caserne de la rue de Vaugirard sous la Terreur, inscrit dans le Finistère comme habitant à Rennes, avec maintien du séquestre de ses biens comme père d'émigrés; Joseph Freissinet dit Valady, de Montpellier puis Toulouse, inscrit dans le district d'Aurillac pour des biens à Vic [-sur-Cère]; Camille-Joseph-Henri et Philippe-Henri Girard frères, de Lourmarin, poursuivis comme fédéralistes; Edme-Pierre-François Godot, marchand de bois à Marcilly-sur-Seine¹, et Pierre Manoury, limonadier à Paris, inscrits dans l'Aube et en Seine-et-Oise; François Laborde, ex-receveur des consignations à Bordeaux, poursuivi comme fédéraliste par le comité de surveillance du département du Bec-d'Ambès; Alexandre-Jean Péan-Villehunault, de Saint-Samson [-sur-Rance], détenu à Dinan sous la Terreur, et sa femme Angélique-Jeanne-Josèphe Hingant; Abel Perrotin-Bellegarde, de Saint-Sorlin [-en-Valloire]², ex-capitaine d'infanterie, inscrit dans l'Isère pour des biens à Anjou; Alexandre Petit, de Montbard, lieutenant au 2^e bataillon de la Côte-d'Or puis adjoint aux adjudants généraux à l'armée des Pyrénées-Occidentales jusqu'à son exclusion en l'an IV comme prévenu d'émigration; Jeanne-Louise Raimondis, femme de Jacques-Germain de Pierre, de Sementron, ex-capitaine au 59^e d'infanterie, radiée provisoirement par le district de Draguignan. Maintien: Jean-Georges Berger, fabricant de papier à tentures à Paris parti pour Amsterdam en 1792; Marie-Jeanne-Henriette-Victoire Bombelles veuve Le Tellier-Louvois, inscrite dans la Seine, usant de faux certificats de résidence à Saint-Julien (Jura)³; Jean Boucher, cocher du marquis de Vibray à Aubigny [-les-Pothées], parti avec lui en 1791 pour Bruxelles, inscrit dans la Seine; Léonard Boucher-Faure-Vignerat, de Périgueux, soi-disant parti étudier le latin à Paderborn⁴; Ambroise Bouval, copiste et souffleur de théâtre à Paris parti à une date inconnue aux Pays-Bas, arrêté à Liège comme émigré en l'an IV; Claude-Thérèse Châtenay-Lanty veuve Dupleix, inscrite dans la Seine, soi-disant partie aux eaux d'Aix-la-Chapelle et n'ayant pas réitéré de réclamation après le rejet de la première en 1792; Norbert Cremers et Marc Decroës, vicaire et curé de Minderhout (Deux-Nèthes,auj.: commune d'Hoogstraten) ayant fait notifier leur installation à Castert en République batave par les échevins de Baarle-Nassau⁵; Pierre-François-Jean du Cluzel, de Paris, inscrit dans le Loiret et la Seine, usant de faux certificats de résidence à Bourg (Ain), Chalamont et Fontainebleau⁶; Jean-Félicité-Louis Durfort, ministre plénipotentiaire à Florence de 1784 à 1791 et à Venise l'année suivante, ne prouvant pas être rentré dans les trois mois suivant son rappel, inscrit dans l'Indre et la Seine; Marie-François-Auguste Dursus, fils d'un négociant de Valognes, soi-disant étudiant à l'université de Louvain en 1792 à l'âge de 25 ans; Jean-Baptiste Duvillard, de Paris, déserteur des Gardes wallonnes au service de l'Espagne; Pierre-Hyacinthe Florin, incrié en Saône-et-Loire, radiation demandée par sa femme Marguerite Jame avec faux certificat de décès à Conliège; Jean Guillaume Hilisberg, allemand, carrossier établi à Paris en 1764, parti pour l'Angleterre en 1792 et non rentré depuis; Frédéric Kroll, de Reichshoffen, principal ouvrier des forges de la famille de Dietrich dans cette commune et à Niederbronn [-les-Bains], soi-disant cultivateur; Pierre Laforêt, de Vesancy, comte et grand bailli d'épée du pays de Gex, soi-disant parti aux eaux d'Amphion (auj.: commune de Publier, Haute-Savoie) en juillet 1792; Charles-Lucien de Marenges, arrêté sous le pseudonyme de François de La Haye à Paris en l'an V en tentant de changer une fausse pièce de 48 livres, se disant suisse puis ancien vendéen sous le nom de Saint-Florien, inscrit dans la Seine, à déporter en Guyane; Louis-Hyacinthe Péan-Pomphily, noble de Saint-Malo soi-disant fédéraliste et ayant perdu la raison, chouan ayant fait sa soumission au général Vergès en thermidor an IV; Marie-Philippe Poan-Monthelon, parti de Paris en 1792 avec passeport pour Londres, où sa mort est rapportée de manière contradictoire; Marie-Joseph-Thérèse Saint-Père fils, noble inscrit dans la Loire-Inférieure, usant de faux certificats de résidence à Paris; Maximilien-Sidoine Séguier, fils d'un commissaire au Régiment de Limousin parti se perfectionner dans les sciences à l'université de Leyde en 1792, autorisé à rentrer l'année suivante et ne justifiant pas l'avoir fait, et son domestique Jean-Charles Calais, inscrits dans la Seine⁷; Antoine-Joseph Treca, fermier et non laboureur à Férin, sa femme et ses enfants; Gabriel Vivier-Lansac, d'Ortaffa, engagé dans l'armée espagnole⁸. Rejet des réclamations d'Henri et Patrice Galwey et de Marie-Madeleine Mauroy dite Villemoyenne femme de Bar et de sa fille Élisabeth-Memmie de Bar⁹ (AF III 563, plaquette 3812, pièces 54-135).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 563, plaquette 3811, pièces 45-47. Feuille de brevets de cavalerie, dont Verdière, aide de camp de son père, lieutenant au 21^e chasseurs à cheval¹⁰.

¹ Voir plus loin, 13 nivôse, arrêté précisant qu'il s'agit d'un citoyen de Paris originaire de Marcilly-sur-Seine, et non d'Edme Godot, marchand de bois dans cette commune

² Alors: commune de Moras-en-Valloire, commune distincte depuis 1880 (*Dictionnaire topographique du département de la Drôme* par J. Brun-Durand, Paris, Imprimerie nationale, 1891).

³ Dont un daté de l'an II mais sur le modèle annexé à la loi du 25 brumaire an III.

⁴ Faisant état d'une délibération de la municipalité de Périgueux le croyant sorti de France pour son éducation.

⁵ Castert, auj.: commune d'Hunsel, et Baarle-Nassau, Pays-Bas, Brabant-Septentrional.

⁶ Celui de Chalamont est censé signé par des citoyens qui n'ont jamais su le faire.

⁷ Voir *tomes VIII*, 3 ventôse: sursis à exécution, cet arrêté se fondant sur celui du Comité de législation du 13 nivôse an III qui radiait le premier, le domestique y étant dit originaire de Beauvais, et *IX*, 16 prairial: annulation, à la requête de sa veuve Marie-Anne Borel, de l'inscription de Séguier, arrêté le disant inscrit dans l'Oise.

⁸ Prétendant avoir été menacé de mort par des hussards français s'il restait dans son village, qu'il a quitté pour l'Espagne au lieu de se retirer dans l'intérieur du pays.

⁹ Maintenus les 3 brumaire et 27 vendémiaire (*tome VI*).

Séance du 28 frimaire an VII [18 décembre 1798]

(AF* III 13, folios 189 verso-191 recto; AF III 563, plaquette 3813)

Lois.

[Du 27] portant que l'armée d'Italie a bien mérité de la Patrie; et sur les assemblées primaires d'Argelès [-Gazost], Castelnau-Magnoac et Trie [-sur-Baïse], et communales d'Adé et Bernac-Debat (AF III 563, plaquettes 3810, pièces 7-13, et 3813, pièce 2).

Messages des Cinq-Cents.

[Délibéré les 27 et 26 et expédiés le 28] demandant des renseignements sur: la manufacture d'horlogerie de Besançon et les opérations de ses entrepreneurs, sujet d'une dénonciation¹; et le nombre d'ateliers monétaires et d'hôtels des monnaies à conserver ou établir à propos d'une demande de maintien de l'atelier de Limoges et de rétablissement de son hôtel des monnaies (AF III 563, plaquettes 3808, pièces 25-16, et 3810, pièces 15-16, dossiers des 26 et 27 frimaire).

Le Directoire exécutif ayant pris séance s'occupe de l'examen préparatoire de différens objets politiques et militaires.

Finances.

Autorisation aux commissaires civils près les armées françaises à l'étranger de se rendre partout où nécessaire et de nommer autant d'agents qu'il conviendra pour procéder aux mainmises, procès-verbaux et inventaires (AF III 563, plaquette 3813, pièce 37).

Guerre.

Destitution de Pradelles et Warmet-Janville, commissaires des guerres à Valenciennes et Lille², minutes de Merlin de Douai, mention d'une pièce justificative non jointe (AF III 563, plaquette 3813, pièces 33-34).

Intérieur et Marine et Colonies.

Envoi à ces ministres des messages des Cinq-Cents sur Fontvieille et les droits de navigation sur les canaux du Loing et d'Orléans et de celui sur les prises maritimes³ (AF III 563, plaquette 3813, pièces 32 et 38-41).

Police générale.

Prêtres, déportation⁴. Annulation de celle de deux prêtres d'Anvers le 14 brumaire (AF III 563, plaquette 3813, pièces 44-49).

Relations extérieures.

Secours à Hénin, ex-chef de division au ministère⁵ (AF III 563, plaquette 3813, pièce 1).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 563, plaquette 3813, pièces 2-31. Ordre à Rivaud de faire arrêter comme émigré André Briche, député du Bas-Rhin à la Législative, chef de division au ministère de la Guerre de la République cisalpine; rapport de Rivaud, sur papier à en-tête d'ambassadeur de la République française, sur l'échec de l'arrestation de Briche à cause des généraux Joubert et Suchet, note sur l'inventaire de ses papiers: double comptabilité comme associé de Joseph Ferratini, banquier à Venise, disparition de diamants; lettres de Haller en partie sur papier à en-tête d'administrateur des contributions et des finances de l'armée d'Italie, an V-an VI, note de Jean Briche, commissaire du Directoire près l'administration centrale du département de Corfou, à Comeyras⁶, à Ancône sur la république de Raguse, an VI.

¹⁰ Auguste-Ambroise Colin de Verdière, fils du général Verdière (Jean-Christophe Collin dit Verdière), promu sous-lieutenant à ce même régiment le 26 fructidor an V (*tome II*, où nous l'avons dit au 21^e hussards par erreur).

¹ Voit *tome VIII*, 29 ventôse: message du Directoire en réponse.

² Pradel, commissaire des guerres (*Recueil des Actes du Comité de salut public*, tomes XXI, page 651, et XXII, page 21), ex-commissaire (AF III 194, dossier 896, pièce 407), voir aussi plus loin 15 nivôse, rejet de sa réclamation, et *tome IX*, 3 thermidor: remise en activité. Warmé-Janville, ex-commissaire des guerres (AF III 195, dossier 900, pièces 301-304), remis en activité le 9 fructidor (*tome X*).

³ Voir ces trois messages au 26. L'expédition du premier est conservée ici.

⁴ Baur, curé de Mervelier (Mont-Terrible), dont des courriers à lui adressés de Bâle ont été saisis par la douane à Reinach, et l'ex-curé d'Estouches (Seine-et-Oise) ayant tenu des propos contre la conscription à Versailles.

⁵ Ex-premier commis, déjà secouru le 5 floréal an V (*tome I*).

⁶ Jean-André-François de Briche, né en 1760, que le *Nouveau dictionnaire de bibliographie alsacienne*, publication en cours de la Fédération des sociétés d'histoire et d'archéologie d'Alsace, dit ministre de l'Intérieur de la République cisalpine lors de la fondation de celle-ci, âgé d'environ 36 ans et chef de division au ministère de la Guerre de cette république d'après ce qu'écrit ici Rivaud, inscrit sur la liste des émigrés par le Directoire le 23 ventôse (*tome VIII*). *Kuscinski, Les députés à la*

AF III 563, plaquette 3813, pièce 50. Expédition authentique de l'acte de rejet par les Anciens du jour d'une résolution des Cinq-Cents du 13 vendémiaire n'admettant que la cassation comme moyen d'attaquer les jugements en dernier ressort.

Séance du 29 frimaire an VII [19 décembre 1798]

(AF* III 13, folios 191 recto-195 verso; AF III 563, plaquettes 3814 à 3817¹)

Messages aux Cinq-Cents.

Sur: les assemblées primaires d'Arjuzanx et, avec procès-verbal, Nant, et communale de Souprosse; la pension de la veuve de Lamblardie, inspecteur général et directeur des fortifications, et des secours annuels à ses enfants; la création de deux nouvelles foires à Beaugency, les trois existantes étant trop éloignées des vendanges; l'érection du hameau de Brasménil (Jemappes) en commune à transférer du canton de Quevaucamps à celui d'Antoing; déclarant nationaux des terrains dépendant du Collège de Libourne le long du mur de la ville que la commune veut aliéner; et sur l'échange entre l'ancien lit de la Marne à Châlons et le jardin des Plantes près du pont tournant au bout du cours dit d'Ormesson, appartenant à la commune, pour servir de jardin botanique à l'école centrale² (AF III 563, plaquettes 3814, pièces 18-19 et 26-30, 3815, pièces 37-39, 3816, pièces 62-67 et 96-101, et 3818, pièces 127-129).

Affaires d'Italie³.

Lettre à Rivaud sur les affaires intérieures de la République cisalpine: approbation de sa conduite contre les anarchistes, latitude de convoquer les assemblées primaires si la situation le permet, le Directoire *ne doute pas du départ de Fouché, Delaporte et autres que vous étiez chargé de renvoyer d'Italie*; lettre de Rivaud du 21 annonçant son arrivée à Milan le 16, la mauvaise disposition de Joubert, le soutien de Suchet aux anarchistes et l'appui qu'il a obtenu de Moreau, et rendant compte des changements faits par lui des membres du Corps législatif et du Directoire cisalpins⁴, l'exclusion du Directeur Alessandri et le refus de Lamberti et Sopransi, et la reprise des travaux de ces deux institutions encore incomplètes, *Message de l'ambassadeur de la République française au Directoire cisalpin*, signé par Fouché, 9 frimaire an VII suivi de *Proclama del Directorio esecutivo al popolo cisalpino* du 10, affiche bilingue, Milan, *Tipografia nazionale*⁵, *Journal général d'Italie*, n° 2 du 16 frimaire an VII, Milan, de l'imprimerie de Pougin, place des marchands n° 3086, pages 5-8⁶, et affiche bilingue sans date: proclamation au peuple cisalpin de Rivaud comme *commissaire chargé par le Directoire exécutif de la République française de l'exécution de ses arrêtés des 4 et 17 brumaire derniers qui déclarent nuls les changemens ordonnés par le général Brune dans le gouvernement de la République cisalpine*, précédé des deux arrêtés du Directoire, Milan, de l'imprimerie de l'armée d'Italie, place des marchands n° 3086. Lettre chargeant Eymar d'ordonner à Fouché de quitter Turin dans le jour et le territoire piémontais sous deux jours, minute de Merlin de Douai. Lettre à Championnet sur la conduite à tenir pour éviter les dilapidations dès son entrée à Naples: mise sous scellés de tous dépôts et collections de sciences et art, brouillon de La Revellière-Lépeaux (AF III 563, plaquettes 3814, pièces 1-13 et 3815, pièces 44-45, copies des lettres du Directoire au registre du bureau particulier, AF* III 19, pages 60-61).

Finances.

Coupes de bois: communaux dit le Buisson du Taureau ou de la Ville, indivis entre les communes de Gouhelans et Rougemont, de Dugny [-sur-Meuse] et Viry-Noureuil pour réparer des chemins et des ponts, et d'Hendricourt [-sous-les-Côtes], et nationaux de l'Aisne: bois de Bonnes, de la Chaupierre, de Coincy, des Églises, du Grand-Hureau, de Jouarre

Législative, lui donne par erreur les prénoms de son frère cadet André-Louis-Élisabeth-Marie, général d'Empire né en 1772; *Roman d'Amat* n'évoque pas sa présence en Italie et le *Nouveau dictionnaire*, op. cit., ne cite pas l'épisode de sa vie que nous avons ici. Le commissaire central à Corfou est son autre frère André-Jean-Élisabeth, né en 1766, nommé secrétaire général du Haut-Rhin en l'an X, sous-préfet de Trévoux puis Boussac sous la Restauration, enfin secrétaire général du Loiret de 1823 à 1832 (*Nouveau dictionnaire*, op. cit., et *Le personnel de l'administration préfectorale 1800-1880. Répertoire nominatif* par C. Lamoussière complété... par P. Laharie, Paris, Archives nationales, 1998). Rodolphe-Emmanuel de Haller, de Berne, banquier à Paris, administrateur général des subsistances de l'armée d'Italie, ensuite ambassadeur helvétique en République cisalpine, à propos duquel le Directoire intervient le 5 pluviôse (plus loin) pour empêcher son retour en Italie à la faveur de cette nomination. Cachet personnel (pièce 15). Pierre-Jacques Bonhomme de Comeyras, nommé à ce poste le 18 nivôse an VI et rappelé le 13 messidor suivant (*tomes IV et VI*).

¹ Plaquette contenant une feuille portant mention néant pour le 30 frimaire.

² Sur Beaugency et Châlons-sur-Marne, voir plus loin, 29 nivôse et 12 pluviôse: lois de la veille à la suite de ces messages. Brasménil et Roucourt,auj.: commune de Péruwelz; Quevaucamps, auj.: commune de Belœil (voir *tome IX*, 25 floréal an VII: loi de la veille à la suite de ce message). Sur Libourne, voir *tome V*, 3 prairial an VI, message des Cinq-Cents, note.

³ Ces affaires sont énumérées en milieu de séance et ensemble sur le registre.

⁴ Listes des membres du Directoire (Adelasio et Luosi, maintenus, Lamberti et Sopransi, démissionnaires) et des deux conseils au 20 frimaire conservés par Rivaud. Les noms sont repris à l'index.

⁵ Autre exemplaire de l'affiche conservée au dossier du 26 brumaire.

⁶ Périodique inconnu de *Martin et Walter* et du *Catalogue collectif des périodiques du début du XVII^e siècle à 1939*. L'imprimeur a la même adresse que celle donnée plus bas pour l'imprimerie de l'armée d'Italie.

(commune de Chartèves), du Prêtre et du Priolée¹, et forêt incendiée du Pont-à-l'Aulne dans la Meuse, provenant du monastère de la Chalade². Restitution à la République par la commune de Sceaux du produit des rétributions perçues sur les bestiaux de son marché à elle attribué par l'administration centrale de la Seine en 1792 dont se plaint Paulmier, agent municipal de Bourg-la-Reine³, ex-inspecteur de la caisse des droits de foire de Poissy et Sceaux (AF III 563, plaquettes 3815, pièces 55-60, et 3818, pièces 88-96).

Guerre.

Congé de santé au général de brigade Rivaud, malade à l'hôpital de Breda (Pays-Bas). Envoi à l'armée de Mayence de la compagnie des guides de l'ex-armée des Alpes stationnée à Bourgoin [-Jallieu]⁴. Nomination de lieutenants des 16 demi-brigades nouvelles⁵. Places militaires: cessation de fonctions et traitement de réforme de l'adjudant de celle de Valenciennes, confirmation de Després, rétabli adjudant de celle de Malines par le général Bonnard⁶ et promotion de capitaine à Joly, adjudant de celle de Chambéry, qui continuera ses fonctions en cette qualité. Emploi de l'adjudant général Martial Thomas⁷ à l'armée de Rome. Traitement de réforme en attente d'être remis en pied à Coliny, ex-chef du 2^e bataillon de la Meurthe, affecté à la suite de la 37^e demi-brigade dont ce bataillon fait partie⁸ (AF III 563, plaquette 3815, pièces 41-43 et 46-51).

Intérieur.

Refus de demander par message aux Cinq-Cents l'autorisation sollicitée par l'ambassadeur batave et soutenue par le député Bertrand d'exporter du bois de la Meurthe, de la Moselle, du Bas-Rhin et de la Sarre vers la République batave⁹. Rejet de la réclamation des ex-administrateurs centraux du Pas-de-Calais Debret et Gouillard contre leur destitution¹⁰, niant avoir fait des tournées dans le département avant les élections et défendus par Lesage-Senault, le premier ayant en effet été appelé au Tribunal révolutionnaire mais n'y ayant pas siégé. Ordre de prendre de nouveaux renseignements sur Castilhon, Lacroix et Laplace, président et administrateurs centraux de l'Hérault et le commissaire central Rey, accusés de faiblesse par les députés Louis Joubert et Curée, le ministre devant s'adresser au général Frégeville, à Viennet, cultivateur, et au frère de Castilhon, inspecteur des contributions du département, apostille du ministre: *laisser les choses comme elles sont* mais consulter le député Girot-Pouzol¹¹. Rapports du ministre sur l'impossibilité de présenter les affaires demandées sur la suspension de membres de la municipalité de Saint-Amand [-les-Eaux] et l'arrestation sur ordre de l'administration centrale du Liamone du commissaire central Defranchi, de Soccia, ex-commissaire municipal de Sorru-in-Giu, comme prêtre rétractataire, le député Cittadella n'ayant pas remis au ministre les pièces dont il est porteur. Rapports: classé au dépôt particulier sur le prix du blé dans la République et son exportation¹² et sur la fourniture de linge, bois et lumière aux personnes logées au palais du Directoire sans mention d'une décision de celui-ci, apostille du ministre: *laisser sur le bureau*. Organisation de la régie

¹ Bonnes, ancien nom de Bonnesvalyn, et Coincy, communes. Le bois de la Chaupierre n'a pas été identifié dans *Les noms de lieu du département de l'Aisne* par Jean-Claude Malsy, publié sous les auspices de la Société française d'onomastique, Paris, 1999-2001. Le bois des Églises, communes de Dommiers et Missy-aux-Bois; Jouarre, commune de Chartèves; les Hureaux, commune de Silly-la-Poterie; le bois du Prêtre est sans doute celui de Pétrét (commune de Monthiers) et celui du Priolée peut-être celui de Pringy, commune de Neuilly-Saint-Front.

² L'abbaye cistercienne de la Chalade, commune de Lachalade, en forêt d'Argonne.

³ Nom révolutionnaire: Bourg-Égalité.

⁴ Le ministre dit ne rien savoir du mauvais esprit que Merlin de Douai reproche à cette compagnie.

⁵ Remplacement de lieutenants nommés les 25 et 28 brumaire et depuis reconnus morts, démissionnaires ou nommés ailleurs.

⁶ Il occupera ce poste *pour le tems que ses services seront jugés nécessaires en cette qualité*. Le général Ennemond Bonnard, commandant la 24^e division militaire (à Bruxelles).

⁷ Le futur général Martial Thomas de Saint-Henry, mesure connue de *Six*.

⁸ Le général François Coliny, mesure connue de *Six*.

⁹ Isaac Bertrand, député du Bas-Rhin aux Cinq-Cents, dit que les scieries des Pays-Bas, plus puissantes, emploient du bois vieux, invendable en France. Le ministre refuse d'encourager de telles demandes contraires à l'interdiction d'exporter du bois.

¹⁰ Le 3 fructidor an VI comme membres de la coterie anarchiste de Coffin (*tome VI*, Intérieur). Le ministre est autorisé à les employer ailleurs que dans leur département.

¹¹ François Castilhon, Lacroix, de Castries, administrateur du district de Montpellier, et Laplace, de Servian, administrateur de celui de Béziers, nommés administrateurs centraux le 18 floréal an VI (*tome V*) à la place d'élus anarchistes, et Antoine-François ou François-Xavier Rey, nommé le 15 du même mois, ensuite élu invalidé aux Anciens en l'an VII. On apprend ici que le premier était frère de Pierre Castilhon, député à la Convention et aux Anciens sorti en l'an V, nommé inspecteur des contributions du département (et non de l'Ardèche comme l'écrit *Kuscinski, Dictionnaire des conventionnels*) le 11 frimaire an VI (*tome III*, index): leur parenté était inconnue de cet auteur et de *Roman d'Amat*, qui le suit à la lettre, l'un et l'autre notant qu'on a attribué au député une intervention de François, commandant la garde nationale de Sète, ville natale de Pierre, à l'Assemblée en 1790. Jean-François Curée et Louis Joubert, députés aux Cinq-Cents. Le général Frégeville (Charles-Louis-Joseph de Gau de), alors employé dans la 9^e division militaire (Montpellier), élu de l'Hérault aux Cinq-Cents en l'an VII. Le cultivateur Viennet n'est sans doute pas Jacques-Joseph, député du département à la Législative, à la Convention et aux Anciens jusqu'en l'an VI, élu invalidé à ce conseil l'année suivante, qui était de Béziers et avait eu une carrière militaire avant la Révolution. Jean-Baptiste Girot-Pouzol, conventionnel du Puy-de-Dôme, représentant en mission dans le Gard et l'Hérault en l'an III, à notre époque député du Puy-de-Dôme aux Cinq-Cents.

de l'octroi de bienfaisance de Paris: montant des frais de fonctionnement et des remises des trente contrôleurs et des trente receveurs, nombre, traitement et remises des employés des barrières sur les rues et ports. Autorisation d'exploitation des mines de houille de Grosménil, Chamblève, la Fosse, les Lacs, la Morlière et autres¹ pour cinquante ans à Jean-Gilbert Berthon et Antoine et Jean Rabussan-Lamothe frères, de Clermont-Ferrand. Maintien des rétributions annuelles de Grétry, Guillard et Piccini, seuls auteurs vivants ayant droit à pension d'après les anciens règlements de l'Opéra. Droit de passe, nomination d'inspecteurs dans l'Aveyron et le Mont-Blanc, réduction de 4 à 3 du nombre de ceux du Loiret. Destitution des administrateurs centraux des Alpes-Maritimes Dony, Oberty et Scudery, jugés avec leur complice Payani, ex-administrateur central destitué, pour *avoir vendu des arrêtés de radiation de la liste des émigrés* contre l'argenterie de l'émigré Lascaris², par l'intermédiaire de Ferrogio, de Turin, secrétaire de la citoyenne Piossasco, sœur de cet émigré. Destitution, municipalités: Cessenon protégeant les réquisitionnaires, Coupiac: président et autres après un attentat contre le commissaire municipal³, Feurs: membres fanatiques refusant de déposer les doubles de l'état civil, Fontevrault [-l'Abbaye], Longué [-Jumelles] et Vernoi: membres royalistes, Mervans ayant remis en activité, après annulation par l'administration centrale, une délibération de frimaire an VI portant *que tous les jours de l'année seroient librement employés depuis le matin jusqu'au soir à l'exercice du culte catholique* au motif que ce culte est le seul connu dans le canton, Morée: membres ne sachant ni lire ni écrire⁴, Rigny [-le-Ferron]: agent de Paisy [-Cosdon] incivique⁵, Saint-Émilion: président et agent du chef-lieu n'ayant pas célébré la fête du Dix-Huit Fructidor; agents municipaux: Deux-Acren⁶ refusant d'aider à repousser les brigands et de réquisitionner des logements pour la troupe, Guenrouet pour injures à des carabiniers dans un cabaret à Saint-Gildas-des-Bois, Hon-Hergies prêtre, refusant de désigner les citoyens devant faire partie de la colonne mobile⁷, Macey (Manche) convoquant une assemblée des habitants pour payer une amende infligée au prêtre Mutel, Modane ivrogne insultant les militaires se rendant en Italie, Saint-Florentin (Yonne) anarchiste, annonçant une insurrection générale et hostile au droit de passe, se vantant depuis sa suspension par l'administration centrale d'être bientôt réintégré et *méditant déjà ses vengeances, désignant ses victimes*, Selincourt (Somme,auj.: commune d'Hornoy-le-Bourg) suivant en écharpe la procession funèbre d'un abbé et Stamproi (Meuse-Inférieure) faisant payer les passeports et levant une taxe sur les propriétés rurales pour se dédommager de son temps; adjoint de Baudricourt ayant laissé sonner la cloche la nuit du 11 au 12 brumaire, fête de la Toussaint. Destitution et jugement, agents: le Détroit recelant chez lui des objets de l'église, Louvercy (Marne, auj.: Livry-Louvercy) pour faux état civil de son fils, jugé avec le secrétaire de la municipalité de Juvigny, Marigny [-Saint-Marcel]⁸ pour entrave à la recherche des déserteurs et réquisitionnaires, Saint-Christol (Hérault) pour manœuvres contre le départ des conscrits; et adjoint de Morancez pour discours séditieux le jour de leur départ. Réintégration de l'agent de Vernantois⁹. Jugement des ex-agents et adjoints d'Esclainvillers où l'affiche de vente aux enchères d'un terrain national acquis par le premier n'a été faite que sur sa porte¹⁰ et Montfrin complices d'une rixe dans une auberge suivie de l'assassinat d'un citoyen¹¹ et du secrétaire de la municipalité de Frohen-le-Grand pour faux certificat de résidence du nommé Roger, détenu au Temple¹²

¹² Rapport dans AF III 93 A, dossier 400, pièces 18-19, avec tableau des autorisations d'exportation accordées par le ministre de frimaire an VI à vendémiaire an VII.

¹ Haute-Loire, communes de Lapte pour la dernière citée ici, et de Sainte-Florine pour les autres, toutes indistinctement dites situées dans celles de Frugères [-les-Mines] et Sainte-Florine sur la minute.

² Sans doute le même que Jean-Paul-Augustin (lettres du commissaire central Massa à Merlin de Douai se défendant d'accusations du général Garnier, notamment à propos de l'argenterie de cet émigré, *Les Archives du Directoire*, page 129). L'affaire est évoquée dans le dossier du département du groupe des Affaires départementales (AF III 213, dossier 969, pièces 76-90, inventaire dactylographié au CARAN) sur les élections de l'an VII, à propos des agissements de Joseph Scudery, carme déchaux, frère de l'administrateur central Jean, destitué avec Oberty pour concussion. Voir aussi *tome VIII*, 8 germinal, rapport du ministre de la Justice dénonçant la partialité du directeur du jury de Nice les ayant fait remettre en liberté, et 8 floréal: arrestation et déportation de Joseph Scudery, augustin déchaussée de Contes, ayant tenté publiquement le 23 germinal d'assassiner Drogout, commissaire municipal de Puget-Théniers, membre de l'assemblée électorale de l'an VII qui avait mis en garde l'assemblée contre *les insinuations des voleurs et des concussionnaires*; *tome IX*, 13 messidor, Police générale: annulation de la déportation de Scudéry, aumônier au 2^e bataillon des Bouches-du-Rhône, ayant servi en Corse, envoyé acheter des grains à Dolceacqua et dans la Ligurie pendant la disette, nommé commissaire municipal de Contes, ayant démissionné et devenu instituteur, élu assesseur du juge de paix puis électeur en l'an VII, faussement accusé par le commissaire central d'avoir poursuivi, le stylet à la main, le commissaire municipal de Puget-Théniers, défendu par le député Gastaud; et *tome X*, 23 fructidor, Justice: renvoi de la procédure dans un autre département.

³ Sur lequel on n'a pas de détails.

⁴ L'agent de Pezou, suspendu avec ses collègues par l'administration centrale pour ce motif, est réintégré.

⁵ Ceux du chef-lieu et de deux autres communes suspendus pour ce motif sont réintégré, les faits ne les concernant pas.

⁶ Dit: *Grand-Æren, canton de Lessines*. Jemappes, auj.: commune de Lessines (Belgique, Hainaut).

⁷ Pour combattre l'insurrection en Belgique.

⁸ Haute-Savoie, *Mont-Blanc* dans le texte, en réalité alors: Léman: l'affaire se passe donc avant la création du département.

⁹ Voir *tome VI*, 23 vendémiaire, Intérieur.

¹⁰ Soi-disant comme c'était l'usage. L'indélicat a offert de donner de l'argent à la commune et de désintéresser les réclamants par quatre sacs de blé et autant de pommes par an.

¹¹ Les circonstances de cette affaire ne sont pas précisées.

¹² Voir aussi *tome IX*, 17 prairial, Police générale: maintien sur la liste des émigrés de Charles-Claude-Théodore Drée, de Saône-et-Loire, dont l'acte de décès à Frohen-le-Grand, inscrit en dernier sur un registre non clos ni paraphé, est dû à ce

(AF III 563, plaquettes 3814, pièces 17 et 20-25, 3815, pièces 52-54, 3816, pièces 61 et 68-87, et 3817, pièces 102-114, 116-126, 130-135, 143-159 et 161-172).

Marine et Colonies.

Arrêté sur l'armée navale de l'Océan, minute au dépôt particulier: mise en état de prendre la mer dès que possible, envoi d'un ordonnateur à Brest, copie au registre du bureau particulier, AF* III 19, pages 60-61. Compte-rendu oral sur les adjudications de la marine, *celles étrangères aux constructions navales étant avantageuses au service et conformes aux dispositions de l'arrêté du 9 fructidor an 6, il se propose de les revêtir de son approbation*¹. Approbation d'un état des mouvements et nominations de militaires². Nomination du capitaine de port d'Ostende³ (AF III 563, plaquette 3815, pièces 31-36 et 40).

Police générale.

Prêtre; déportation⁴ (AF III 563, plaquette 3814, pièce 16).

Le Directoire arrête qu'il chômera demain décadi trente frimaire et ajourne sa séance à après-demain premier nivôse.

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 563, plaquette 3817, pièces 115, 136-142 et 160-172. Nomination de commissaires municipaux, Gers, Monfort⁵; -Loire-Inférieure, Blain: Boudier, notaire, remplaçant Duhoux, agent royaliste aux élections de l'an V; Guéméné-Penfao: remplacement d'un ivrogne; Nozay: Heueux, fils du maître de poste, remplaçant Boutard, hébergeant son fils, prêtre réfractaire à faire arrêter par Dugeon, lieutenant de gendarmerie à Châteaubriant, lettre des députés Gourlay, Grelier et Villers; Saint-Gildas-des-Bois: Pichon, juge de paix de Guenrouet, remplaçant Tricot, ex-prêtre, ivrogne, lettre des députés Grelier et Villers à Lagarde recommandant Tricot, quoiqu'*aimant un peu trop le vin*, et Pichon, également ex-curé de Drefféac, juge de paix, an V; - Pas-de-Calais, Bapaume.

Séances du 1^{er} au 30 nivôse an VII [21 décembre 1798-19 janvier 1799]

Séance du 1^{er} nivôse an VII [21 décembre 1798]

(AF* III 14, folios 1 recto-2 verso; AF III 564, plaquette 3818)

Loi.

[Du 29 frimaire] transférant le canton de Fressin à Lebiez⁶ (AF III 563, plaquette 3814, pièces 14-15, et 564, plaquette 3818, pièce 1).

Message des Cinq-Cents.

[Délibéré le 28 frimaire et expédié le 1^{er} nivôse] sur la plainte de propriétaires de sources salées de la Meurthe contre les prétentions des fermiers des salines de la République (AF III 563, plaquette 3813, pièces 35-36, dossier du 28 frimaire).

Message aux Cinq-Cents.

Sur le remplacement de créances de la République sur les hospices de Buis [-les-Baronnies] et Mollans [-sur-Ouvèze] par d'autres dues par elle à ces communes (AF III 564, plaquette 3818, pièces 16-19).

Le Directoire ayant pris séance s'occupe de l'examen préparatoire de différentes affaires politiques, militaires et administratives.

Décision du Directoire.

secrétaire, en fuite pour le certificat du nommé Royer.

¹ Affaire non représentée ici.

² Promotion de membres de l'expédition du chef de division Castagnier, commandant les forces navales françaises dans les mers du Nord, contre les révoltés de Belgique sur les canonnières *l'Incommode* et *la Tempête* et les corvettes *l'Alerte* et *la Citoyenne*. La notice sur Jean-Joseph Castagnier dans *Quintin. Marine* ne parle pas de cette campagne. Les noms de ces marins sont énumérés à l'index aux rubriques de leurs bâtiments, auquel il faut ajouter un isolé (rubrique Castagnier). On trouvera à cette dernière rubrique de l'index du *tome X* les noms de deux militaires de la marine oubliés ici et promus le 12 thermidor.

³ Contrairement à l'habitude, il ne s'agit pas ici de confirmer un candidat proposé par délibération municipale.

⁴ Le fils du commissaire municipal de Nozay (voir ci-après, affaires non citées au procès-verbal).

⁵ Bien que cela ne soit pas dit ici, le commissaire destitué, Bernhiès, est anarchiste. La municipalité est à son tour destituée le 4 ventôse (*tome VIII*) pour l'avoir coopté adjoint municipal de Bajonnette.

⁶ À la suite d'un message du Directoire du 7 messidor an VI (*tome V*).

Envoi au général Jourdan des articles réglant la ligne de démarcation en l'avisant qu'ils résultent de traités secrets, minute au bureau particulier (AF III 564, plaquette 3818, pièce 4, copie au registre du bureau particulier, AF* III 19, page 62).

Finances.

Envoi au ministre des messages des Cinq-Cents sur les hôtels des monnaies et les sources salées¹. Jugement des ex-agent et adjoint municipaux de Breitenbach (Bas-Rhin) ayant vendu des bois communaux sans en verser le produit et y ayant autorisé le pacage des bestiaux, et du convenancier du domaine d'Assinet, à Plounévez-Moëdec, provenant de l'émigré Samson, pour abattage de cinq pieds de hêtre. Vérification par les agents de la maîtrise de Saint-Dié de l'emploi des bois accordés de l'an II à l'an V aux habitants de Fraize et Plainfaing dans les forêts de la citoyenne Régnier, veuve Clinchamps, de Metz². Confirmation de la vente d'une maison à Strasbourg en l'an II provenant de Michel Thomassin, émigré ensuite radié, à Schmitt représenté par Ulrich son cessionnaire. Rejet de la réclamation de la commune de Sarrebourg contre l'arrêté du 15 thermidor an VI sur la vente de prés communaux à Raphaël Mang³. Sans préjuger de son appartenance au Bas-Rhin ou au Mont-Tonnerre, confirmation du bail de la cense de Fruensburg⁴ par la municipalité de Wissembourg au nommé Jutz en l'an V et annulation de celui passé en vendémiaire an VII par le receveur des Domaines de Pirmasens aux anciens fermiers Jack et Pierre-Louis Waber (AF III 564, plaquette 3818, pièces 2-3, 5-12 et 20-23).

Intérieur.

Destitution et remplacement de quatre administrateurs municipaux de Chartres anarchistes, minute de Merlin de Douai, lettre du député Maras à Reubell, lettre de la municipalité contre la destitution du commissaire municipal Marceau⁵. Envoi au ministre du message des Cinq-Cents sur la manufacture d'horlogerie de Besançon⁶ (AF III 564, plaquette 3818, pièces 15 et 24-26).

Séance du 2 nivôse an VII [22 décembre 1798]

(AF* III 14, folios 3 recto-4 verso; AF III 564, plaquettes 3819 et 3820)

Message des Cinq-Cents.

[Délibéré le 28 frimaire et expédié le 1^{er} nivôse] sur le projet de canal de Paris à Tours du citoyen Lamarck (AF III 563, plaquette 3813, pièces 42-43, dossier du 28 frimaire).

Le Directoire exécutif ayant pris séance s'occupe de différentes affaires politiques et militaires.

Affaires d'Italie⁷.

Ordres de service aux généraux Championnet: veiller à faire arrêter et conduire en France le général Mack et le gouvernement napolitain, donner des renseignements sur la bataille d'Otricoli du 16 frimaire; et Joubert: satisfaction du Directoire sur les effets de ses mesures pour le Piémont; le Directoire précise qu'il ne lui a pas formellement ordonné de se porter en Toscane et à Lucques, mais de les occuper pour en chasser l'ennemi s'il y a lieu, pour la Toscane, différer son invasion pour ne pas donner à l'Autriche un prétexte pour déclarer la guerre, pour Lucques, *rien ne paroît s'opposer à ce qu'on favorise le parti des patriotes*. Ordre à Rivaud de faire rappeler l'ambassadeur cisalpin à Turin, qui *cherche à souffler dans cette ville le feu de la discorde* et dont les fonctions sont supprimées⁸. Lettre à Amelot, commissaire civil près l'armée

¹ Voir au 28 frimaire pour le premier message. Le registre porte que le second a été envoyé au ministre dès sa réception, mais on n'a pas de minute de lettre d'envoi, sans doute parce que le rédacteur du procès-verbal fait ici confusion, le ministre étant probablement en séance avec le Directoire lors de la réception du message, que le Directoire lui envoie le 4.

² Ces bois ne devaient servir qu'à réparer les bâtiments et instruments aratoires, ce que vérifiaient les agents gruyers du propriétaire. Comme celle-ci n'a plus agents gruyers et que ses bois sont dévastés, cette vérification est imputée aux habitants.

³ Voir *tome VI*, à cette date, Finances, note.

⁴ On n'a pas identifié ce lieu, qui faisait partie des "terres disputées" sous l'Ancien Régime (sans doute celles du bailliage de Bärbelroth) et se trouvait à notre époque dans le canton de Bergzabern (Bas-Rhin, auj.: Allemagne, Rhénanie-Palatinat).

⁵ Voir *tome X*, 3^e complémentaire: annulation de leur destitution, faite à la demande de l'administration centrale pour n'avoir pas combattu une épidémie à la prison, alors qu'ils n'étaient pas membres de sa commission de surveillance, et comme ennemis du gouvernement.

⁶ Voir au 28 frimaire.

⁷ Ces affaires, dont le titre est de nous, sont regroupées sur le registre après la mention liminaire de l'examen de diverses affaires par le Directoire. Les minutes sont en majorité écrites par Treillard sur des feuilles sans l'en-tête imprimé des minutes du Directoire, celle de la lettre à Rivaud étant de la main de Merlin de Douai.

⁸ Un arrêté du 6 pluviôse (plus loin, Police générale) ordonnant l'expulsion de Paris et de France du cisalpin Ciconiara nous permet d'identifier cet ambassadeur cisalpin en Piémont comme Francesco-Leopoldo Cicognara (*Dizionario biografico degli italiani*, Rome, Istituto della Enciclopedia italiana, tome 25, 1981), né à Ferrare, littérateur, nommé à diverses fonctions par Bonaparte à partir d'octobre 1796, notamment pour l'organisation de municipalités démocratiques à Imola et Ravenne puis au

française en République cisalpine, sur le Piémont: démenti de tout projet de l'annexer à la République cisalpine ou à la République ligurienne, combattre l'idée des membres du gouvernement provisoire qu'ils détiennent leurs pouvoirs du roi *qui est notre ennemi: ils n'existent que par la volonté du général en chef*, envoyer à Paris les tableaux, objets d'art, manuscrits, livres précieux des collections du roi et les pièces d'argenterie et objets précieux *faciles à réaliser ou susceptibles, par leur travail ou leur rareté, d'être envoyés à Paris*, en vérifiant le poids de l'argenterie, et traiter *du surplus avec l'administration provisoire aux conditions qui vous paraîtront les plus justes*. Lettre à Eymar approuvant sa conduite, lui annonçant sa nomination comme agent français en Piémont, pièces jointes: lettre d'Eymar sur papier à en-tête gravé d'ambassadeur en Piémont du 29 frimaire notant le zèle du général Grouchy à assurer *l'heureuse tranquillité qui règne dans tout le Piémont* et la nomination de dix nouveaux membres du gouvernement provisoire afin de représenter les provinces piémontaises, et joignant le texte imprimé de l'acte d'abdication du roi le 9 décembre 1798, français, signé Clauzel, adjudant général¹, et Raimond de Saint-Germain, écuyer, 2 pages, et des actes du gouvernement provisoire imprimés avec leur traduction française manuscrite, textes signés par Galli, président, et Gambini, secrétaire général, introduits par la devise *Libertà, Virtù, Eguaglianza* et commençant par les mots *Il governo provvisorio piemontese*, imprimés à Turin, *nella stampa nazionale, anno 7° repubblicano e primo della liberta piemontese*: du 20 frimaire commençant par les mots *Li 20 frimario anno 7° della Repubblica francese, giorno primo della liberta piemontese*: procès-verbal d'installation du gouvernement provisoire par Eymar et Grouchy, suivi de la décision décrétant que *la nazione piemontese, debitrice della sua liberta alla Repubblica francese, le giura eterna riconoscenza*,² décret à graver dans une salle du palais national et dans tous les lieux où les municipalités siègeront; du même jour commençant par les mots *Uomini liberi del Piemonte*: maintien provisoire des lois, des magistrats et des secrétaires d'État, dont les actes seront pris au nom de la nation piémontaise, abolition des titres de noblesse; du même jour: maintien du cours des billets de crédit sur les finances nationales; du même jour avec vignette gravée légendée *Governo provvisorio della nazione piemontese* publiant la liste des membres de la municipalité de Turin par ordre d'Eymar et du général Grouchy³; du même jour ordonnant la libération des détenus pour délits d'opinion publique; du 23 frimaire se constituant en cinq comités⁴ et instituant une présidence du gouvernement du plus ancien au plus jeune en changeant toutes les décades; du 24 frimaire supprimant le conseil des finances et la junte d'administration des publics, et réunissant la caisse de l'agence de l'économat et la caisse secrète de la secrétairerie du cabinet à la caisse des finances nationales; du 25 frimaire sur la réouverture de l'université et du collège des provinces, qui *hanno sommamente contribuito ad eccitare quel meraviglioso slancio della nazione piemontese verso la liberta*⁵; du 26 frimaire annonçant qu'on brûlera au pied de l'arbre de la Liberté les diplômes, armoiries, investitures et autres titres et chartes d'aristocratie, deux exemplaires; du 27 frimaire: interdisant les jeux de hasard; abolissant la question et les liens de primogéniture et de fidéicommiss, deux exemplaires; inscrivant sur un registre des dons patriotiques le nom de Pietro Barberis, maître cordonnier; affiches commençant par la devise *Libertà Virtù Eguaglianza* du 24 frimaire *Il comitato di sicurezza pubblica...ai corpi amministrativi e giudici* ordonnant la levée d'une garde nationale; et du 25 frimaire *Istruzioni del comitato d'amministrazione de' pubblici ai commissari per l'organizzazione delle municipalità*. Lettre blâmant les commissaires français à Rome d'avoir demandé à Joubert d'envahir la Toscane (AF III 564, plaquettes 3819, pièces 1-2 et 6-43, et 3820, pièces 44-45 et 47, copies des lettres du Directoire au registre du bureau particulier, AF* III 19, pages 62-65 et supplément, pages 9-10).

Finances.

Fonctions et traitement des commissaires civils, contrôleurs des recettes et des dépenses et receveurs caissiers des armées hors du territoire de la République. Nomination du receveur caissier de celle d'Helvétie (AF III 564, plaquette 3820, pièces 46 et 48).

Guerre.

Corps législatif cisalpin en novembre 1797. Cet ambassadeur cisalpin à Turin se lia avec Ginguéné et participa, entre autres manœuvres diplomatiques, à l'abdication du roi Charles IV. Il vint alors en France (son interdiction de séjour par le Directoire est mentionnée dans sa notice), passa en Belgique puis aux Pays-Bas et rentra à Milan peu avant la prise de la ville par les Autrichiens. S'échappant de Gênes assiégée, il revint à Paris, y retrouva Bonaparte en septembre 1799 et chercha à l'intéresser au sort des patriotes italiens réfugiés. Un temps suspecté d'unitarisme italien sous le Consulat, il devint conseiller d'État du Royaume d'Italie en 1805. Il abandonna ce titre et toute activité politique en 1807 après la mort de sa première femme et s'établit à Venise où il se consacra aux lettres, se remaria et devint président de l'Académie et de l'Athénée de la ville. Il publia en 1815 une étude sur le quadrige de Saint-Marc à l'occasion de la restitution des chevaux antiques par la France et conserva longtemps ses fonctions académiques malgré l'hostilité du gouvernement autrichien.

¹ Le futur général Bertrand Clauzel.

² Que la nation piémontaise, redevable de sa liberté à la République française, lui jure reconnaissance éternelle.

³ Les noms de ses membres sont repris à l'index.

⁴ *Di sicurezza pubblica, pulizia generale, annona e soccorsi all'indigenza* (de sécurité publique, police générale, ravitaillement et secours aux indigents), membres: Sartoris, Bertolotti et Cola; *di legislazione, giustizia, istruzione pubblica e culto* (de législation, justice, instruction publique et cultes): Favrat, Galli, Bon, Baudisson et Brayda; *di finanze, commercio, agricoltura, arti e manifatture* (de finances, commerce, agriculture, arts et manufactures): Bottone, Fasella, San-Martino, Fava et Bossi; *d'amministrazione de' pubblici, ponti e strade* (d'administration des biens publics, des ponts et chaussées): Cavalli, Rocci et Fava; et *delle relazioni estere e guerra* (des relations extérieures et guerre): Bottone, Bossi, Rocci et San-Martino pendant l'absence de Bossi. Ces comités siègent tous les jours, avant une réunion quotidienne du gouvernement provisoire qui statue sur leurs projets.

⁵ Qui ont puissamment contribué à susciter cet admirable élan de la nation piémontaise vers la liberté.

Arrestation et jugement des préposés aux fournitures, commissaires des guerres et gardes-magasins responsables de la livraison de culottes de serge de laine défectueuses pour l'habillement des nouvelles demi-brigades à Rennes, à la demande du général Moulin, commandant l'aile gauche de l'armée d'Angleterre par lettre jointe sur papier à vignette gravée envoyant un échantillon, non joint, et se plaignant aussi de chaussures *qui ne tiennent que deux jours de marche* (AF III 564, plaquette 3820, pièces 49-50).

Police générale.

Arrestation et déportation de tous les moines de l'abbaye de Tongerlo (Meuse-Inférieure,auj.: commune de Bree)¹ et mandat d'amener contre Gommarius Ronge, de Bocholt, père du moine Corneille, entretenant avec lui une correspondance criminelle l'excitant à la rébellion d'après des pièces trouvées sur les rebelles tués le 15 frimaire; déportation d'Henri-Joseph Melin, prêtre du canton de Woluwe-Saint-Étienne (Dyle, auj.: commune de Zantem), dont on a trouvé des lettres sur ces rebelles. Autres déportations de prêtres². Destitution et jugement de l'agent municipal d'Orthevielle logeant son fils réquisitionnaire déserteur. Levée des scellés sur les presses de Moreau, imprimeur du journal *les Nouvelles de Paris* prohibé le 16 vendémiaire, qui n'imprimait pas les précédents titres de ce journal (AF III 564, plaquette 3820, pièces 51-62 et 65-66).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 564, plaquette 3820, pièces 63-64. Destitution de Legozré, commissaire central du Finistère, remplacé par Renouard, lettre des députés Bergevin, Huon, Prat, Riou et Roujoux.

Séance du 3 nivôse an VII [dimanche 23 décembre 1798]

(AF* III 14, folios 4 verso-8 verso; AF III 564, plaquettes 3821 à 3825³)

Loi.

[Du 2] autorisant l'exportation du poisson (AF III 564, plaquettes 3819, pièces 4-5, et 3821, pièce 17).

Message des Cinq-Cents.

[Déliéré le 1^{er} et expédié le 3] sur l'assemblée primaire⁴ de Vinneuf, interrompue pour irrégularités le 1^{er} germinal an VI au soir par les agents municipaux du chef-lieu et de Courlon [-sur-Yonne], déclarant *qu'en conséquence tout ce qui avoit été fait par elle seroit brûlé en présence de ladite assemblée et qu'elle seroit convoquée de nouveau le cinq, ce qui a été exécuté* (AF III 564, plaquette 3819, pièces 13-14, dossier du 1^{er}).

Messages aux Cinq-Cents.

Répondant à celui des Cinq-Cents⁵ sur la réintégration de dix communes de la Dordogne à la Corrèze; sur: l'assemblée primaire de Saint-Sulpice (Tarn) où *des meneurs, sous prétexte d'alléger les opérations, parvinrent à faire former une commission chargée d'indiquer les candidats* et dont le procès-verbal, rédigé après la clôture de l'assemblée, n'est signé que par le président et un autre citoyen; l'achat de la bibliothèque des Bénédictins de Mouzon (Ardennes) par la municipalité pour ses séances; le transfert du canton d'Autricourt à Belan [-sur-Ource]; celui de la commune de Gevrolles de ce canton à celui de Montigny [-sur-Aube], chemise du dossier de la commission spéciale créée par les Cinq-Cents le 6 nivôse, adresse d'habitants de Gevrolles, une vingtaine de signataires, visée par la municipalité d'Autricourt siégeant provisoirement à Belan, plainte du président de la municipalité et des agents et adjoints du chef-lieu et de Grancey-sur-Ource et Riel-les-Eaux contre la demande, émanant du commissaire municipal, de transfert du canton à Belan; la distraction du hameau de Bernardswiller de la commune d'Obernai et son érection en commune distincte du canton *extra muros*⁶; l'ouverture de deux rues à Sélestat à travers les terrains des Dominicains et des Récollets entre la place d'Armes et la maison commune; l'installation de la maison d'arrêt de Montmédy dans le bâtiment national dit le Refuge, provenant de l'abbaye d'Orval⁷; et demandant la remise aux archives de la Marine des papiers de la

¹ Ils ne sont pas nommés sur la minute. Trois d'entre eux, Dewielde, Semens et Verwing, établis chapelains à Roosendaal (Pays-Bas) depuis l'an VI, y furent arrêtés par la force armée française; détenus à la Grande Force à Paris, ils sont libérés par arrêté du 6 brumaire an VIII (*tome X*), où ils sont dit des Deux-Nèthes, ce qui renvoie à Tongerlo, auj. commune de Westerlo).

² Un récollet des Alpes-Maritimes et un prêtre de la Haute-Saône; correction d'une erreur sur le domicile d'un autre prêtre de ce département déporté le 28 messidor an VI.

³ Le registre du bureau particulier (AF* III 19) renvoie à cette date à son supplément pour deux lettres du Directoire à Joubert et Championnet qui sont en réalité datées du 3 pluviôse an VII.

⁴ L'assemblée *communale de Vinneuf* sur le registre. Voir aussi *tome VIII*, 2 ventôse, Justice: rapport provisoire du ministre en attente de nouveaux renseignements, précisant que l'assemblée avait approuvé la destruction du procès-verbal parce qu'on n'avait pas prêté serment et s'était elle-même ajournée au 5.

⁵ Voir *tome VI*, 3 vendémiaire.

⁶ Voir *tome IX*, 18 prairial: loi du jour à la suite de ce message.

⁷ Belgique, à Villers-devant-Orval, auj.: commune de Florenville, province de Luxembourg.

commission des colonies créée par décret du 9 vendémiaire an III conformément à un arrêté des Cinq-Cents du 28 fructidor an V resté sans exécution, ces pièces ayant été conservées pour un rapport de Garran-Coulon¹ (AF III 564, plaquettes 3821, pièces 1-4 et 22-24, 3822, pièces 49-51 et 54-56, et 3823, pièces 57-62 et 69-80).

Finances.

Arrêtés de distribution décadaire de fonds sur les exercices des an VI et VII, avec tableau des fonds disponibles, et d'ordonnement de fonds au ministre de la Guerre, notamment pour l'approvisionnement de l'armée d'Helvétie. Nomination de receveurs caissiers près les armées françaises dans les républiques cisalpine et romaine et du contrôleur des recettes et dépenses de celle en Piémont. Sursis à l'exécution de l'arrêté du 19 frimaire² jusqu'à ce que le compte des sommes avancées aux hospices ait été réglé (AF III 564, plaquettes 3821, pièces 5-10, 3822, pièces 40-42 et 45, et 3823, pièces 65-66).

Guerre.

Permutation de lieutenants de gendarmerie dans l'Ardèche, le Cher, l'Eure et en Maine-et-Loire³. Nomination de l'adjudant général Margaron et du chef d'escadron Marula chefs de brigade au 1^{er} de cavalerie et au 8^e hussards. Envoi de Fournier, chef de brigade à la suite de ce dernier régiment, à la suite d'un régiment de hussards de l'armée de Mayence. Retraite du général de brigade Chapuy. Traitement de réforme du général de division Nadot dit Fontenay. Pension à titre de réforme de l'ex-général de division Mequillet⁴ (AF III 564, plaquette 3822, pièces 26-28, 34-39, 43-44 et 46).

Intérieur.

Approbation de la prolongation accordée par l'administration centrale de la Dyle pour la formation des listes de la conscription militaire en accordant le pardon à ceux qui rentrent dans leurs foyers, *on ne comptera plus parmi les rebelles aucun cultivateur*. Admission comme élève au Prytanée de Lebrun jeune, *auteur à l'âge de douze ans d'un poème qui annonce un génie distingué*⁵. Prolongation du délai du concours pour le monument à construire à l'emplacement du Château Trompette de Bordeaux⁶. Adoption du stère pour le bois de chauffage sur les ports flottables et navigables. Approbation du transfert de la concession des mines de houille de Saint-Georges-Châtelais (Maine-et-Loire,auj.: Saint-Georges-sur-Layon) à Antoine Rivaud, ex-négociant d'Orléans, acquéreur de la concession de Bonaventure Pauly par devant notaire⁷. Réduction au droit proportionnel de l'article 8 de la loi du 14 brumaire du droit de passe sur le charbon de terre de Rive-de-Gier⁸. Destitution: administration centrale des Landes royaliste, observations détaillées sur la situation du département où les royalistes prétendent que le gouvernement s'est servi des expéditions d'Égypte et d'Irlande pour se débarrasser des anarchistes et des républicains, notes d'un anonyme apostillées par Reubell⁹; Parent aîné, professeur d'histoire à l'école centrale de la Nièvre, ex-administrateur municipal

¹ Jean-Philippe Garran-Coulon, député de Paris à la Législative, du Loiret à la Convention et de la Loire-Inférieure aux Cinq-Cents sorti en l'an VI et nommé substitut près le Tribunal de cassation le 22 floréal an VI (*tome V*). C'est précisément en nivôse an VII que parurent les tomes 3 et 4 et dernier de son *Rapport sur les troubles de Saint-Domingue... imprimé par ordre de la Convention nationale et distribué au Corps législatif en ventôse an V*.

² Sur la réforme de l'administration des hospices de Paris.

³ Avec transfert des résidences de lieutenants de Sancerre à Vierzon et de Baugé à Segré.

⁴ Les futurs généraux Pierre Margaron et Jacob-François Marola dit Marula, mesures connues de *Six*, et François Fournier-Sarlovèze, dont *Six* ignore l'envoi à l'armée de Mayence. Les généraux René-Bernard Chapis dit Chapuy, défenseur de la Convention au Treize-Vendémiaire, dont *Six* ne sait rien entre son affectation à Noirmoutier en l'an IV et sa retraite en 1801, Charles-Nicolas Mequillet, mesure connue du même, et Henri Nadot-Fontenay, blessé à la bataille de Neerwinden en 1793, mesure inconnue de cet auteur.

⁵ Pierre-Antoine Lebrun, né et mort à Paris (1785-1873), dont on avait remis à François de Neufchâteau un essai de tragédie de *Coriolan*, ce qui lui valut en effet d'entrer au Prytanée de la rue Saint-Jacques et d'y poursuivre ses études après le transfert à Saint-Cyr. Il dut sa célébrité à une *Ode à la Grande Armée* publiée en 1805 que l'Empereur crut d'abord de Lebrun-Tondu. Élu à l'Académie française sous la Restauration, il fut nommé administrateur de l'Imprimerie royale en 1831, dont les ouvriers réclamèrent en cortège contre sa destitution en 1848, pair de France en 1839 et enfin sénateur sous le Second Empire.

⁶ Voir *tome II*, 23 fructidor an V, note sur la loi de la veille.

⁷ Le *Dictionnaire historique, géographique et biographique du département de Maine-et-Loire* de Célestin Port, tome III, 1878, page 370, rubrique *Saint-Georges-Châtelais*, cite notre arrêté en retraçant l'histoire de cette mine, mais désigne l'acquéreur comme Rivault-Verger, de Bellac.

⁸ *Indispensable aux fonderies de canon, aux fonderies de cuivre pour le doublage des vaisseaux, pour les arsenaux du Midi et le chauffage des troupes*.

⁹ Parmi les destitués les ex-députés Bernard Turgan, commissaire central lors de son élection aux Anciens par l'assemblée mère de l'an VII, et Lefranc (voir *tome V*, 6 prairial an VI, Intérieur, note), et parmi leurs remplaçants, Louis Durran, nommé de nouveau, et Arnaud Gazailhan, commissaire municipal de Parentis [-en-Born], futurs élus de l'assemblée scissionnaire aux Cinq-Cents, et Laurent Baffoigne, député à la Législative. Gazailhan est l'un des administrateurs centraux nommés par le Directoire le 16 thermidor (*tome X*) à la place des royalistes élus en l'an VII, notamment Lefranc.

de Nevers anarchiste dénoncé par le député Duviquet¹; municipalités: Bagnères [-de-Luchon]: membres négligents, Bernay (Eure) *extra muros*: agents municipaux de Menneval et Valailles après des rassemblements à des jours prohibés, Châtillon-Coligny²: membres fanatiques, Clamecy: membres ayant refusé la lecture et l'insertion au registre des délibérations d'une circulaire du commissaire central, Corlay: président condamné par le tribunal criminel pour calomnie³, l'Isle-de-Noé⁴, agents: Brie-Comte-Robert⁵ prêtre ne faisant pas respecter le décadi, ex-adjoint déjà destitué en l'an VI, Canals (Aveyron, auj.: commune de Cornus) ayant donné asile à des fugitifs condamnés à mort par le tribunal criminel⁶, Loubix (Basses-Pyrénées, auj.: Castéra-Loubix) exerçant comme percepteur⁷, Saint-Félix [-Lauragais] fanatique; adjoints de Poyanne recelant Rigal, prêtre émigré rentré d'Espagne, copies de pièces de procédure et de courriers de Bernard Farthouat, commissaire municipal, se plaignant d'une agression par des royalistes et dénonçant des quêtes de vin, et Saint-Aaron (Côtes-du-Nord, auj.: commune de Lamballe) pour refus d'ouvrir sa maison aux troupes et de les renseigner sur les brigands passés dans la commune le 12 frimaire; agents et adjoints: Lalanne (Gers)⁸ fanatiques et Sotteville [-lès-Rouen] pour faux certificats à des citoyens assujettis à la patente. Destitution et jugement: président de la municipalité de Niederbronn [-les-Bains] accusé par haine par l'agent du chef-lieu, destitué en même temps, de vol de chandelles et d'être payé par des émigrés⁹; agents municipaux de Longsdorf (Forêts, auj.: Grand Duché de Luxembourg, commune de Fohren) portant une cocarde noire et Saint-Martin-de-Cernières (Eure, auj.: Saint-Pierre-de-Cernières) ayant fait payer au-dessus du tarif un faux timbre sur un extrait d'acte de mariage. Refus d'autoriser des poursuites contre: Albitte Wallivon, commissaire municipal de Neuilly [-sur-Eure], par Toustain, ayant escroqué Deseine, traiteur à Paris, et Gay, pour l'acquisition du domaine du Valdieu¹⁰ et accusant Wallivon de vol d'argenterie pour couvrir ses escroqueries, des membres de la municipalité de Lestre accusés par Le Bienvenu-Dutoupp, royaliste, de violences à l'assemblée primaire, alors qu'ils n'ont fait que requérir le commandant de la colonne mobile Ruel de se mettre à la disposition du président de l'assemblée¹¹, et le secrétaire de la municipalité de Tilly [-sur-Meuse] ayant, comme percepteur des contributions¹², admis un coupon d'emprunt forcé en paiement d'une somme que le préposé du receveur général veut lui faire payer en numéraire ainsi que l'agent du chef-lieu (AF III 564, plaquettes 3821, pièces 18-21, 3822, pièces 33, 47-48 et 52-53, 3823, pièces 63-64 et 67-68, et 3825, pièces 168-172, 175-180, 183-188, 195-201, 214-232, 239-240, 247-248, 257-262 et 256-266).

Justice.

Ordre au ministre de rendre la lettre de Génissieu à Merlin de Douai que le Directoire lui avait communiquée sur l'affaire des militaires et du concierge de la citadelle de Grenoble¹³ (AF III 564, plaquette 3825, pièce 167).

Marine et Colonies.

Le ministre entretient verbalement le Directoire des dispositions à prendre pour l'armement de l'armée navale. Rapport sur l'embargo provisoire sur les navires devant partir pour Saint-Domingue à la réception de la nouvelle qu'Hédouville avait été chassé de l'île *qu'on supposait indépendante* (AF III 564, plaquette 3821, pièce 25).

Police générale.

Ordre au ministre d'annuler ses autorisations de mise sous surveillance dans les Alpes-Maritimes comme enfants envoyées à l'étranger pour leur éducation des nommées Foucard femme Bovès et Liprandi femme Clerici, émigrées en 1791 et 1792 à l'âge de 12 et 11 ans, et Victoire Gastaud femme Castellinard, et de présenter des rapports sur les demandes de radiation d'Avocat-Joseph Figuera, d'Èze, Dominique Vincent, négociant à Menton, et Abraham Vitta-Moyse, négociant à Nice et sa femme, minute de Merlin de Douai, rapport du ministre du 11 nivôse¹⁴. Émigrés¹⁵, radiation: Benoît Allard, cultivateur à Issy-les-Moulineaux¹⁶, inscrit en Seine-et-Oise pour des biens à Bièvres; Françoise Cursol veuve

¹ Voir *tome V*, 7 germinal an VI, Police générale, note sur le *Journal de la Nièvre*, dont il était le rédacteur.

² Nom révolutionnaire: Châtillon-sur-Loing.

³ On n'a pas de détail sur l'affaire.

⁴ Sous son autre nom de l'Isle-sur-Baïse.

⁵ Nom révolutionnaire: Brie-sur-Yerres.

⁶ Par celui de l'Hérault d'après l'arrêté du 29 (plus loin) destituant l'adjoint comme complice.

⁷ Et ayant menacé le nommé Latapy, porteur d'une contrainte contre le percepteur.

⁸ Lalanne, canton de Fleurance, ce qui exclut la commune de Lalanne-Arqué.

⁹ Destitution annulée le 11 thermidor (*tome X*) après disculpation de l'accusation de malversations.

¹⁰ La chartreuse du Valdieu, commune de Feings (*Archives départementales de l'Orne. Répertoire numérique de la série L. Administration révolutionnaire (1790-an VIII), tome V, table alphabétique*, Alençon, 1989).

¹¹ Qui l'a ensuite requis de faire entrer 12 hommes dans le local. Ruel, lui-même membre de l'assemblée, a eu tort d'y porter son sabre, mais aucun des participants n'a fait d'objections et la police de l'assemblée n'appartient qu'à son président.

¹² Fonction qu'il assumait parce que l'adjudication au rabais avait été infructueuse.

¹³ Voir plus haut, 6 et 14 frimaire.

¹⁴ Le rapport indique que seule la troisième est en France et sera expulsée. Vitta-Moyse et sa femme Esther Crémieu, émigrés maintenus le 13 (plus loin). Dominique Vincent, radié le 7 floréal (*tome VIII*).

¹⁵ L'affaire Jousbert est demandée par La Revellière-Lépeaux.

¹⁶ Nom révolutionnaire: Issy-l'Union. Bièvres, Seine-et-Oise, auj.: Essonne.

Gaufreteau, de Bellefontaine (Gironde, commune de Baron); Bernard-Henri-Louis Hue-Caligny, d'Huberville, et Jean-François-Marie Savy-Gardeil, capitaine au 74^e d'infanterie retiré à Douai pour blessures en 1792, radiés provisoirement par les districts de Valognes et Toulouse; Louis-Joseph Journet-Armand, de Châbons, ex-garde-magasin à l'armée des Alpes; Marie-Rose-Scholastique Joubert veuve Joubert (*sic*), de Saint-Hilaire-de-Loulay; Anne Lebrun veuve Chalmel, de Mayenne, inscrite à Lisieux sous le nom de veuve Chalmel; Cécile Le Peton veuve Antoine-François-Claude-Désiré Hurard, de Rouen, inscrite dans le Calvados; Louis-François-Jérôme Perbal, de Metz, adjudant général¹; Jacques-Jean-Baptiste Pollin du Moncel, de Bailleul (Orne); Denis-Louis-Bernard Vallée-Précourt, de Carentan, administrateur du district. Maintien: Frédéric-Christophe d'Argent, de Paris, fils d'un allemand, marié en 1788 à Ludwigsburg avec Marie-Christine Keller, d'Hambourg, engagé dans la compagnie hollandaise des Indes orientales puis homme de confiance du nommé Erbech avec lequel il est revenu à Paris en l'an IV; Armand Badereau, noble du département de la Vendée radié provisoirement dans la Loire-Inférieure en 1792 puis condamné comme rebelle; Jean-Michel-Victor-Baptiste Barrandon du Fraisse, ex-officier au régiment Viennois-Infanterie, inscrit dans la Lozère, usant de faux certificats de résidence à Paris et réclamation au département de la Seine; Guillaume Bienassis, limonadier à Paris, déserteur du régiment d'Aunis en 1776, parti pour Dantzic puis Vienne, enrôlé dans l'armée autrichienne, rentré en France en l'an IV avec passeport des magistrats de la ville de Coire; Philippe-Marie-Joseph Biré, de Rouen, inscrit dans la Loire-Inférieure, chouan, radiation demandée par son père Philippe Biré dit Mévellière; Jean-Joseph-François Bonnet, notaire à l'Isle [-sur-la-Sorgue] soi-disant fédéraliste, ensuite employé dans les entreprises des vivres et fourrages de l'armée d'Italie; Antoine Bourboulon *alias* Anthony Bonneuil, trésorier de la maison d'Artois et administrateur de la Caisse d'escompte parti pour l'Angleterre en 1787 avec la caisse du duc d'Artois, soi-disant parti pour Londres en 1792 avec passeport, inscrit à Paris²; Prosper-Marie-Pierre-Michel Charpentier-Saintot fils, de Paris, parti pour le commerce à Maastricht en 1791, maintenu pour réclamation tardive; la femme de l'ex-chef d'escadre Louis-Gabriel Dumaitz³, soi-disant partie pour l'Angleterre en 1791 à cause d'une mission que son mari devait ensuite y faire; Paul-François Emich, né à Dresde, professeur de harpe à Paris pendant 17 ans, retourné à Dresde en 1792 pour prendre la succession de son frère, manufacturier en cire, revenu à Paris en l'an V⁴; Adélaïde-Marie-Émilie Filleul veuve Flahault, de Paris, inscrite dans le Calvados et la Seine, usant de faux certificats de séjour à Paris et Altona⁵; André Fusillier, domestique de Paul d'Herville, seigneur de Limé, l'ayant suivi à Maastricht, inscrit par le district de Soissons; Antoine-Victor-Amédée Lafont-Savine, de Paris, maréchal de camp, propriétaire de la terre d'Aubigny (Seine-et-Marne, commune de Montereau-sur-le-Jard), parti aux eaux d'Aix-la-Chapelle puis à Neuchâtel, inscrit dans les Hautes-Alpes et en Seine-et-Marne; Louis-Henri-Casimir La Guiche, fils du duc Amable-Charles, inscrit dans la Seine, soi-disant parti en 1789 étudier à l'Académie de Lausanne⁶; Louis Lasnier, de Reims, fils d'un marchand de vin d'Ay, soi-disant voyageant dans la Flandre autrichienne pour son commerce et devenu fou après sa faillite, mais arrêté à Bruxelles en l'an VI avec un passeport d'étudiant et interrogé sans aucun signe de démence; Charles-Anne-Victorin Lasteyrie du Saillant, inscrit à Paris, propriétaire en Corrèze, soi-disant étudiant à Heidelberg, neveu de Mirabeau-Tonneau⁷ et présumé membre d'un régiment émigré; Marie-Louis-Raoul et Philippe-Charles-Gabriel Lebègue, l'un soi-disant envoyé en Pologne pour études et l'autre élève de la Marine débarqué en 1791 et en réalité chevalier de Malte, inscrits dans la Seine-Inférieure, radiation demandée par leur père Antoine-Raoul Lebègue dit Germiny; Joseph Lenoir *alias* Pas-de-Loup, de Saumur, ex-officier de carabiniers, rebelle chouan⁸; les frères Jean-Antoine-Hippolyte-Michel et Louis-Charles-Hippolyte Lhuard-La Cropte-Chantérac, nobles de Chantérac, soi-disant partis pour leur éducation en 1790⁹; Étienne Mausienne, inscrit dans la Seine, émigré au Danemark en 1791, arrêté en l'an V à Quillebeuf [-sur-Seine] au retour d'Altona; François Pille, commerçant à Nancy émigré en Suisse sous le coup

¹ Adjudant général chef de bataillon admis à la retraite le 25 vendémiaire (*tome VI*).

² Sur Bourboulon, voir aussi *tome II*, 14 messidor an V, Finances, note.

³ François-Louis-Côme-Gabriel Du Maitz de Goimpy-Feuquières, retiré du service en 1789, dont *Roman d'Amat* ne sait rien de cette date à sa mort en 1807 à Billancourt (Boulogne-Billancourt, auj.: Hauts-de-Seine), et ne mentionne pas l'épouse.

⁴ Radié le 2 germinal (*tome VIII*) à cause de témoignages favorables d'artistes.

⁵ La mère du futur général Auguste-Charles-Joseph Flahaut de La Billardière, connue sous le prénom d'Adèle et, sous l'Empire, sous le nom de Madame de Souza. Dans son introduction à *Les papiers du général Charles de Flahaut et de sa famille... 565 AP. Inventaire analytique*, Paris, Centre historique des Archives nationales, sous presse en 2002, Jean-Philippe Chaumont, chargé d'études documentaires à la section du XIX^e siècle, indique qu'Adèle Flahaut, émigrée à Londres en 1792 puis en Suisse, avait accompagné à Hambourg le futur roi Louis-Philippe, pour lequel elle était intervenue pour favoriser son départ en Amérique. Notre arrêté de maintien contredit la notice de *Roman d'Amat* sur le général Flahaut, qui affirme que sa mère, rentrée à Paris à l'été 1797, aurait été radiée de la liste des émigrés en octobre de cette même année. Voir aussi *tome IX*, 22 floréal: annulation de son maintien définitif, en reconnaissant qu'elle n'est pas l'émigrée du Calvados inscrite sous la dénomination de veuve Filleul l'aîné, de Falaise, avec maintien sauf à faire valoir sa réclamation et les pièces à l'appui.

⁶ Voit *tome VIII*, 6 floréal: sursis et maintien provisoire jusqu'à faire valoir sa réclamation en produisant les pièces à l'appui, où il est précisé qu'il serait resté à Lausanne jusqu'en l'an IV et servirait au 2^e d'artillerie à cheval à l'armée d'Italie.

⁷ André-Boniface-Louis Riqueti, vicomte de Mirabeau, frère cadet d'Honoré-Gabriel, surnommé Mirabeau-Tonneau à cause de son embonpoint, avait levé un régiment émigré dénommé légion de Mirabeau. Voir aussi *tome IX*, 2 prairial: rejet de la réclamation de cet émigré.

⁸ Voir *tome IX*, 24 floréal: sursis à cet arrêté et mise sous la surveillance des autorités avec maintien du séquestre de ses biens, le député Delorme affirmant qu'il s'est retiré sur ses terres près de Cholet en juin 1793 et n'a jamais pris les armes.

⁹ Voir *tome VIII*, 28 germinal: réclamation rejetée.

d'une contrainte par corps, radiation demandée par sa belle-mère veuve Liébaut; Pierre Pivert, né à Ormeaux (Seine-et-Marne, auj.: Lumigny-Nesles-Ormeaux), domestique du comte de Diodati, ministre plénipotentiaire du duc de Mecklembourg-Schwerin à Paris l'ayant suivi à Genève en 1792, inscrit dans la Seine¹; Abraham-Christophe-Pierre Poterat, de Paris, élève de la marine parti pour la Martinique sur la frégate *la Fidèle* puis membre de l'équipage de la frégate *la Ferme* qui s'est révoltée à Toulon en 1793 et engagé dans la marine espagnole en l'an IV, inscrit par le district de Beaugency, radiation demandée par son père Pierre²; Léonor-Anne-Gabriel Pracomtal, de Paris, inscrit dans la Nièvre, soi-disant envoyé à l'étranger pour études avec Jean Roussin son précepteur, que le ministre propose d'inscrire, radiation demandée par sa mère Claude-Gabrielle Perthuis veuve Pracomtal; Charlotte-Sophie Renneville dite Dufayelle, sociétaire de l'Opéra-Comique émigrée en 1792 à Spa; Marie-Françoise Roussel d'Espourdon femme du vicomte de La Cropte de Bourzac partie avec lui à Aix-la-Chapelle en 1791, y ayant accouché et rentrée en 1793, inscrite à Paris; les époux Routtier, de Paris, cuisinier et femme de chambre de l'émigré Bouville, radiation demandée par la citoyenne Prudhomme, sœur de l'épouse; Marie-Thérèse-Sophie Vielle femme Mailhard, de Paris, usant de certificats de résidence à Lyon signés par Richard, secrétaire greffier de la municipalité de Lyon connu comme auteur de faux, et soi-disant fédéraliste³; Charles-Marie-Auguste Vissec-Saint-Martin fils, de Saint-Martin-des-Combes (Hérault, auj.: commune d'Octon), noble âgé de 17 ans, usant d'une fausse réclamation au district de Lodève, soi-disant retiré pendant cinq ans chez un chapelier dans une commune rurale (AF III 564, plaquettes 3823, pièces 81-83, et 3824, pièces 84-166).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 564, plaquette 3822, pièces 29-32. Feuilles de brevet des généraux de brigade Destaing et Musnier-La Converserie, et du chef de brigade Bruë⁴.

AF III 564, plaquette 38252, pièces 173-174, 181-182, 189-194, 202-213, 233-238, 241-246, 249-256, 263-264 et 267-272. Nomination de commissaires municipaux, *Hautes-Alpes*, Baratier;- *Escaut*, Assenede: remplacement de Denede, assassiné par les brigands;- *Forêts*, Houffalize; Neuerburg: Hippert, ex-employé de la Trésorerie, français d'origine, habitant à Luxembourg, remplaçant un percepteur n'ayant pas rendu son compte;- *Gard*, Génolhac: Veirac, notaire;- *Gironde*, Blasimon: Clavau, officier de santé; Gensac: Battard-Laroquette, notaire; Guîtres; Lussac; Targon;- *Indre-et-Loire*, la Haye (auj.: Descartes): Dien, ex-receveur de l'Enregistrement déplacé par calomnie;- *Loire*, Saint-Bonnet [-le-Château]⁵;- *Lot*, Cabrerets; Gourdon: Mainiol, médecin, candidat: Hébrard, président de la municipalité de Payrac, garde du corps de Louis XVI devenu anarchiste;- *Mont-Blanc*, le Pont-de-Beauvoisin;- *Mont-Terrible*, Vicques;- *Moselle*, Goin;- *Nord*, Tourcoing *intra muros*: Gengembre, commissaire de police à Lille;- *Oise*, Noailles: Frain, administrateur du district de Beauvais, remplaçant Million, ex-prêtre, ne faisant pas appliquer le décadi; Tricot;- *Ourthe*, Bodegnée (auj.: commune d'Amay);- *Seine-et-Oise*, Montlhéry: Louis-Jacques Sanner, négociant, assesseur du juge de paix, présenté par le député Pellé;- *Vaucluse*, Avignon [*intra muros*]: remplacement d'un commissaire complaisant pour les conscrits;- *Vosges*, Saales: Dominique Rémy, ex-administrateur central, actuel chef de bureau au département, apostille de François de Neufchâteau, remplaçant Gérard, ivrogne et dirigé par deux prêtres constitutionnels *qui passent à la vérité pour patriotes mais sont d'une intolérance qui va jusqu'à la turbulence*;- *Yonne*, Ligny-le-Châtel: remplacement d'André, trop emporté contre son prédécesseur anarchiste.

Séance du 4 nivôse an VII [24 décembre 1798]

(AF* III 14, folios 8 verso-11 verso; AF III 565, plaquettes 3826 à 3828)

Lois.

[Du 3] sur la contribution personnelle, mobilière et somptuaire de l'an VII: deux lois, sur le taux et le mode de paiement avec tableau de répartition entre les départements et sur le mode d'assiette, de perception et de dégrèvement; la clôture de l'emprunt pour la descente en Angleterre; et créant un hôtel des monnaies à Marseille⁶ (AF III 564, plaquette 3821, pièces 11-16; AF III 565, plaquette 3826, pièce 13).

Messages aux Cinq-Cents.

¹ Le comte de Diodati, ministre plénipotentiaire du duc de Mecklembourg-Schwerin en France de 1781 à 1792 (*Repertorium der diplomatischen Vertreter*, ouvrage qui ne lui connaît pas d'autres fonctions diplomatiques et ne donne pas ses prénoms).

² Y a-t-il un rapport avec Pierre-Claude, marquis de Poterat, agent secret ou agent double en Souabe en l'an IV et l'an V?

³ Dans le rapport: *Il paraît étonnant qu'une femme ait été accusée de fédéralisme et qu'elle ait été poursuivie comme telle*.

⁴ Jacques-Zaccharie Destaing, chef de la 4^e demi-brigade, promu provisoirement par Bonaparte et confirmé le 17 brumaire an (tome VI). Le général Musnier de La Converserie et Bruë, conventionnel du Morbihan, promus provisoirement par Championnet et confirmés le 27 frimaire (plus haut).

⁵ Nomination d'un citoyen d'Estivareilles que le commissaire central a longtemps hésité à proposer parce que prêtre, mais républicain ardent n'ayant exercé le culte que *de tems à autre et par condescendance pour ses concitoyens*.

⁶ Sur les contributions, voir aussi tome VIII, 7 germinal: message du Directoire demandant si les retenues sur les salaires des fonctionnaires et salariés de la République ici prévues s'appliquent à la solde des militaires, aux indemnités des membres de l'Institut et autres cas particuliers. Sur les deux dernières lois, voir plus haut, 22 frimaire: message du Directoire et tome VI, 3^e complémentaire an VI, message des Cinq-Cents, note.

Sur: le traitement des juges et des commissaires près les tribunaux en l'an VII, la révision des jugements des conseils ou tribunaux maritimes à propos de la demande de révision du jugement déclarant le contre-amiral Dalbarade incapable de commander¹, et la création d'un tribunal correctionnel à Vouziers²; et soumettant à la sanction du Corps législatif la convention signée par l'ambassadeur français Perrochel et Bégos, ministre des Relations extérieures helvétique à Lucerne le 29 frimaire sur la mise à la disposition de la France d'un corps de 18 000 hommes de troupe, minute de Merlin de Douai, convention jointe ici avec arrêté du Directoire helvétique la signant³ et copiée au registre du bureau particulier, AF* III 19, pages 65-68 (AF III 565, plaquettes 3826, pièces 1, 8-9 et 16-18, et 3827, pièces 51-54).

Finances.

Destitution d'Ardant, directeur de l'Enregistrement des Hautes-Pyrénées royaliste, ex-employé ambulant de la régie en Lot-et-Garonne, accusé par une note anonyme d'avoir fait adjuger à bas prix au député Lacrampe les Capucins de Tarbes avec la complicité du receveur général Tursan d'Espagnet, lettre de Paganel demandant cette place pour le conventionnel Gertoux, minute de Merlin de Douai⁴. Envoi au ministre du message des Cinq-Cents sur les sources salées de la Meurthe⁵ (AF III 565, plaquettes 3826, pièces 25-27, et 3827, pièce 32).

Guerre.

Envoi aux armées des réquisitionnaires Mercurin, ex-administrateur central des Bouches-du-Rhône, et Dufay, officier de santé à l'hôpital militaire de Marseille, *qui travaillent avec Antonelle*⁶ à agiter les esprits et à soulever les bons citoyens contre le gouvernement; ordre de faire des rapports sur les changements de résidence décidés par le Directoire du général de brigade Dutilh, employé dans le Morbihan⁷, et d'Huché, chef d'escadron de gendarmerie de la Loire-Inférieure; permutation entre Narthès et Pagnon-Laborie, passant chefs des 1^{ère} et 14^e brigades de gendarmerie⁸ (AF III 565, plaquette 3826, pièces 19-22 et 24, minutes de Merlin de Douai).

Intérieur.

Destitution de l'agent municipal de Botans fanatique, brouillon de Reubell, lettre du ministre demandant les noms du canton et du département, *aucun des dictionnaires géographiques en usage dans ses bureaux ne donnant d'indice sur l'existence de cette commune*, complétée par le secrétariat général en renvoyant à l'*État général des départements, districts, cantons et communes de la République française* publié en l'an II. Rejet de la réclamation jointe de Teste-Lebeau, administrateur central de l'Isère destitué le 9 fructidor an VI, plusieurs exemplaires d'un projet d'arrêté non signé le réintégrant⁹. Ordre au ministre de remplacer Devèze et le prêtre Bessejon, chef et sous-chef de la 1^{ère} division du ministère anarchistes, et Dejean, alias Nicolas, secrétaire du lieutenant de police Lenoir puis de Decrosne avant la Révolution, entré au ministère sous Bénézech, employé de cette division royaliste¹⁰, minute de Merlin de Douai. Envoi au ministre du message des Cinq-Cents sur le canal de Paris à Tours¹¹ (AF III 565, plaquettes 3827, pièces 33-39 et 43-44, et 3828, pièces 91-93).

¹ Voir *tome V*, 18 floréal an VI, Marine et Colonies, note.

² Voir plus loin, 29 nivôse et 14 pluviôse: messages des Cinq-Cents réclamant l'avis du Directoire, qu'il n'a pas exprimé en transmettant au Conseil les demandes de la municipalité et de l'administration centrale, et du Directoire exprimant son avis favorable vu ceux des autorités locales transmis auparavant, et *tome IX*, 11 prairial: loi du 9 créant ce tribunal, tribunal, avec ressort sur l'ex-district de Vouziers et celui de Grandpré, distraits des tribunaux correctionnels de Reims et Sedan, ainsi que dans AF III 33, pièces 15-126: demande de transfert du tribunal correctionnel de Charleville à Vouziers, nivôse-germinal an VII (*Les Archives du Directoire*, page 174).

³ Cachet sur timbre sec collé légendé HELVETISCHE REPUBLIK VOLLZIEHUNGS-DIRECKTORIUM.

⁴ Les députés des Hautes-Pyrénées Baïce Gertoux, député à la Convention et aux Cinq-Cents sorti en l'an VI, et Pierre Lacrampe, conventionnel et député aux Cinq-Cents. Pierre Paganel, député de Lot-et-Garonne à la Législative et à la Convention, secrétaire général du ministère des Relations extérieures.

⁵ Voir au 1^{er}.

⁶ Pierre-Antoine, marquis d'Antonelle, député des Bouches-du-Rhône à la Législative, juré au Tribunal révolutionnaire - c'est lui qui fit clore l'instruction du procès des Girondins -, babouviste (voir *Les Archives du Directoire*, passim), élu invalidé aux Cinq-Cents en l'an VI et réélu en l'an VII, élection non validée au Dix-Huit Brumaire. Voir aussi *tome VIII*, 28 ventôse, Guerre: destitution de Mercurin, agent municipal du canton de Graveson, et envoi aux armées, où des ordres formels avaient ordonné de l'envoyer, minute de Merlin de Douai, et destitution du même comme commissaire municipal.

⁷ Le général Étienne Dutilh, muté le 7 (plus loin) dans la 14^e division militaire, commandant la Manche, à cause de rhumatismes (*Six*).

⁸ À Paris et Troyes.

⁹ Voir *tome VI*, à la date indiquée ici, Intérieur, note.

¹⁰ Cette affaire est présentée sur le registre par erreur comme concernant le ministre de la Guerre. Ces trois personnes figurent sur la liste des employés du ministère de brumaire an VI (AF III 28, dossier 95, pièces 1-2) inventoriée dans *Les Archives du Directoire*: Devèze, procureur syndic du district de Versailles, alors chef de division, Bessejoud ou peut-être Marc-Antoine Bessejon, de Montluçon (voir *op. cit.*, page 154, note 2, et *tome VIII*, 18 ventôse, Justice: nomination de Bessejon, ex-employé du ministère de l'Intérieur, administrateur central de la Roër) et Dejean, alors chef au bureau particulier du ministre (*ibidem*, page 155). Jean-Charles-Pierre Lenoir, lieutenant général de police, et son successeur Louis Thiroux de Crosne.

¹¹ Voir au 2.

Justice.

Référé rejeté du tribunal correctionnel de Saint-Quentin sur les peines contre le travail dans les forêts nationale le décadi suivant un procès-verbal de François Devillers, garde particulier de la forêt de Bohain [-en-Vermandois]¹. Jugement de l'ex-commissaire municipal, l'ex-secrétaire greffier et l'ex-adjoint municipal de Forcalquier pour passeports à deux réquisitionnaires déserteurs. Annulation d'un jugement du tribunal correctionnel de Bonn contre la douane². Transfert de la compétence de l'archiviste de la République à celle du ministre des Finances du bureau de triage des titres et fixation de son ordre de travail³. Tableau des progrès de l'administration des nouveaux départements de la rive gauche du Rhin en frimaire an VII, rapport détaillé du ministre sans pièces jointes sur les matières administratives, de police et de finances, comprenant des tableaux de vérification des caisses publiques, des versements et des subsistances militaires, notant en particulier l'avancement du travail du général Wirion sur la gendarmerie, des vols nocturnes à Mayence et des violences contre les douaniers dans la partie agricole de la Roër jouxtant la République batave, où la commune de Venray a été condamnée à verser une pension à l'enfant en bas âge du douanier Brillaud, assassiné en service, et l'envoi de troupes à Clèves et de trois gendarmes dans chaque commune de résidence des douaniers. Refus de confirmer Florimond receveur général de la Sarre, remplacé par Faily, commissaire central des Forêts et nomination d'Arnoul, administrateur central, à la place de Faily; destitution de deux autres administrateurs centraux des Forêts *n'ayant pas la maturité d'esprit nécessaire* et décision de les nommer conservateurs des Hypothèques dans les départements de la rive gauche du Rhin⁴; ordre au commissaire dans ces départements d'y mettre en activité le régime hypothécaire, minutes de Merlin de Douai. Décision de faire mettre en état le siège des tribunaux de la Marne à Reims⁵. À la demande du directeur du jury de Chartres, approbation de l'avancement demandé pour Levasseur, maréchal des logis de gendarmerie à Janville auquel est due l'arrestation de 153 membres de la bande de brigands d'Orgères [-en-Beauce], à nommer lieutenant de gendarmerie dans les départements de la rive gauche du Rhin⁶ (AF III 565, plaquettes 3826, pièces 14-15, 23 et 28-29, 3827, pièces 40, 45-46 et 49-50, et 3828, pièces 55-56 et 63-64).

Police générale.

Destitution: d'officiers de la garde nationale de Valenciennes pour *conduite contre-révolutionnaire lors la reddition de cette place*; et de l'agent municipal d'Éclaye (Sambre-et-Meuse, auj.: commune de Beauraing) fanatique encourageant les révoltés, trouvé chantant à l'église et dénoncé par Mutte, commandant le 34^e escadron de gendarmerie. Prohibition du journal flamand *Maastrichter Gazette* dont des extraits sur la guerre des paysans en brumaire sont traduits (AF III 565, plaquettes 3826, pièces 25-27, et 3827, pièce 32).

Relations extérieures.

Communication par le ministre, qui les a retirées, de lettres diplomatiques, notamment de Sieyès et Belleville et des agents secrets en Souabe⁷. Approbation d'un projet de lettre ici joint en expédition signée par La Revellière-Lépeaux, président, sur papier à en-tête et vignette du Directoire aux plénipotentiaires à Rastatt: les troupes russes avançant vers Cracovie, ordre de déclarer que ce serait une violation de la neutralité de la diète de Rastisbonne de les laisser entrer dans l'Empire, lettre des plénipotentiaires rendant compte de leur communication au congrès de la sommation faite par Masséna, commandant l'armée française d'Helvétie, au général autrichien d'évacuer les Grisons, 19 ventôse an VII. Secours à la veuve de Moissonnier, vice-consul à Baltimore (AF III 565, plaquette 3826, pièces 2-7 et 10).

¹ Le ministre observe que l'article 49 du titre 15 de l'ordonnance de 1669 sur les eaux et forêts défend d'y travailler le dimanche.

² Pour avoir omis de fixer par écrit les conclusions du commissaire du Directoire et reçu des témoignages contraires au procès-verbal des douanes sans qu'il y ait eu inscription de faux contre ce procès-verbal. Le fond de l'affaire n'est pas précisé.

³ Ni le Directoire ni le ministre n'ayant autorisé sur l'archiviste de la République, auquel la surveillance de ce bureau, successeur de l'agence temporaire des titres, avait été confiée par arrêté du 5 floréal an IV (*Debidour*, tome II, pages 217-218). Ce bureau doit rendre un rapport deux fois par mois au ministre des Finances, qui rend compte au début de chaque mois au Directoire de l'avancement du triage des papiers entre ceux qui doivent appartenir aux sections des archives domaniales et judiciaires, aux sciences et arts, à la diplomatie, à la partie politique et aux archives particulières des différents ministères. Il établit des états des papiers inutiles, qui ne seront mis au rebut que sur ordre du ministre des Finances, et adressera à chaque ministre la liste des titres qui pourront concerner ses attributions, avec ses avis sur leur conservation ou leur mise au rebut, les ministres donnant s'il y a lieu des instructions *pour prévenir la destruction des titres qui paroîtront devoir être conservés*.

⁴ La minute les présente comme déjà destitués; voir aussi *tome VIII*, 29 pluviôse: rejet de leur réclamation malgré l'appui du député Savary, et lettre du commissaire central Arnoul les accusant de s'attribuer tout le bien qu'a fait l'administration centrale et d'avoir *mendié des signatures* auprès d'habitants de Luxembourg et dans les bureaux de l'administration centrale. Trois administrateurs centraux sont nommés en remplacement, dont Duhattoy, commissaire municipal de Virton.

⁵ Où les place la loi du 19 vendémiaire an IV que le ministre de la Justice estime ne pas devoir être remise en question au profit de Châlons-sur-Marne.

⁶ Il est dénommé Pierre-Pascal Vasseur dans un rapport proposant de le nommer lieutenant de gendarmerie à Courtrai (Lys) joint à des arrêtés de nomination dans la gendarmerie du 25 ventôse et fut en définitive nommé à ce grade à Cologne (Roër) le 17 germinal (*tome VIII*). Sur la bande des brigands d'Orgères-en-Beauce, voir *tome IV*, 4 ventôse an VI, Justice, note.

⁷ Affaires non représentées ici.

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 565, plaquette 3828, pièces 57-62, 65-90 et 94-95. Nominations judiciaires: tribunaux civils du Cantal, du Liamone faute d'élection par l'assemblée électorale de l'an VI, et de la Lys, suppléants, et justices de paix non pourvues aux élections, Cher, Sancoins;- *Côtes-du-Nord*, la Roche-Derrien;- *Gard*, Montfrin¹;- *Haute-Loire*, Goudet; Saint-Privat [-d'Allier];- *Lot-et-Garonne*, Laplume;- *Lys*, Tielt;- *Meurthe*, Fénétrange;- *Meuse-Inférieure*, Meerssen²;- *Mont-Terrible*, Désandans;- *Oise*, Chantilly;- *Sambre-et-Meuse*, Gedinne.

Séance du 5 nivôse an VII [25 décembre 1798]

(AF* III 14, folios 11 verso-13 recto; AF III 565, plaquette 3829)

Finances.

Modalités de liquidation des dépôts volontaires ou judiciaires et de ceux faits dans les caisses publiques en vertu de décrets. Autorisation à la Trésorerie nationale de délivrer des rescriptions bataves à Perrégaux et Dallarde en échange de traites de Philadelphie. Approbation de traités passés par le ministre: avec les entrepreneurs des services de la guerre pour le paiement de leurs fournitures moitié en délégations sur les ventes de domaines nationaux et moitié en délégations sur les contributions³; et avec Carrié, Bézard et compagnie les obligeant à faire une avance employée en partie au retrait de diamants déposés chez Treskow à Berlin qu'ils recevront en nantissement (AF III 565, plaquette 3829, pièces 28-34). Remise par le ministre de l'état des mutations de la régie de l'Enregistrement de la 3^e décade de frimaire (AF III 565, plaquette 3826, pièces 30-31, dossier du 4, date de la lettre d'envoi des régisseurs au ministre).

Guerre.

Mesures pour rétablir l'ordre et assurer l'exécution des lois dans les départements de l'Ouest: transfert de Rouen à Rennes du quartier général de l'armée d'Angleterre, réunion à son commandement des 12^e et 22^e divisions militaires en lui retranchant les 1^{ère}, 15^e, 16^e et 24^{ème}, arrestation simultanée de tous les chefs chouans, traduction immédiate en conseil de guerre des brigands pris les armes à la main, mandat d'amener contre leurs complices ou ceux qui les aident. Vu le manque de sujets depuis l'entrée en vigueur en l'an V de l'obligation de sortir de l'École polytechnique, où l'on n'a eu que 20 candidats, ouverture à Châlons-sur-Marne d'un concours particulier d'entrée dans le génie pour les sujets de moins de seize ans civiques, attachés à la Révolution et connaissant les deux premiers volumes du cours de mathématiques de Bezout. Indemnité au général Humbert pour perte de chevaux, effets et équipement pendant l'expédition d'Irlande. Secours à la citoyenne Lévecque, femme d'un membre de l'expédition d'Égypte, venue à pied de Gênes à Paris (AF III 565, plaquette 3829, pièces 16 et 22-27).

Marine et Colonies.

Promotion du lieutenant de vaisseau Edmond Richer, commandant la corvette *la Bayonnaise* qui, en rentrant de Cayenne, a pris à l'abordage la frégate anglaise *l'Embuscade*, de force supérieure, et l'a conduite à Rochefort en tirant derrière elle la corvette dématée, au grade de capitaine, récompense à l'état-major et aux membres d'équipage en proportion du nombre de canons et obusiers capturés sur l'ennemi, et ordre au ministre de proposer d'autres promotions et des mesures pour secourir les familles des marins morts dans ce combat⁵. Secours à Bernier, ex-ordonnateur de la Marine à Dunkerque, et à Landais, ex-officier de marine⁶. Paiement au capitaine irlandais Kerr d'une partie des grains fournis à Marseille en l'an II⁷. Cessation de *toutes fonctions* du vice-amiral Lelarge, commandant les forces navales en rade de Brest⁸ (AF III 565, plaquette 3829, pièces 13-15 et 17-21).

¹ Correction d'une erreur de prénom dans un arrêté du 8 vendémiaire nommant des assesseurs.

² Remplacement du juge nommé administrateur central le 4 frimaire (plus haut).

³ Signataires: Mayesmayer pour l'entreprise du casernement dans les départements de la rive gauche du Rhin, Le Gouës et Dufosse et compagnie pour le casernement dans l'intérieur de la République, Tailleur et Dujardin pour l'habillement des vétérans, Lanchère fils pour l'artillerie et les remontes, Nicolas Haussmann (le député de Seine-et-Oise à la Législative et à la Convention) pour la compagnie Rochefort, chargée des subsistances, étapes et convois, Thierry (ou Thiéry) et compagnie pour le chauffage et la lumière des troupes, et Musset pour l'habillement et l'équipage. Un aperçu des dépenses des divers services militaires pour les neuf derniers mois de l'an VII est joint à ce traité.

⁴ Les deux premières à la Rochelle et Tours, les autres à Lille, Amiens (15^e et 16^e divisions réunies) et Bruxelles.

⁵ Promotion connue de *Quintin. Marine*, qui donnent à Richer les prénoms de Jean-Baptiste-Edmond. Voir plus loin, 15 pluviôse, *tomes VIII*, 9 et 19 ventôse, et *X*, 7 vendémiaire an VIII, et *Marine BB⁴ 119 (Fonds Marine. Campagnes, page 197, situant ce combat au large de l'île d'Aix le 24 frimaire an VII).*

⁶ Sur le registre, ce nom est devenu Landais-Desloges par erreur de lecture de l'expression: *et des longs services* (de Bernier) qui suit le nom de Landais sur la minute.

⁷ Il s'en était chargé par sentiment républicain à la demande de Pléville-Le Peley, alors en mission à Tunis et qui n'avait pas de vaisseaux à sa disposition, mais avait été arrêté comme prisonnier de guerre en débarquant à l'île d'Hyères.

⁸ Jean-Amable Lelarge, dénoncé par le général Hardy comme responsable de l'échec de la dernière expédition d'Irlande (*Six*). Voir aussi *tome VIII*, 12 germinal: rejet de la réclamation présentée par son beau-frère Olivier Bergevin, député du Finistère

Police générale.

À la lecture d'un mémoire joint des députés des Bouches-du-Rhône Chabert, Constant, Lejourdan, Natoire et Pélissier, mandat d'amener contre les juges au tribunal civil Faucon, de Marseille, Fauverge, ayant cassé un mandat d'arrêt contre Desmoulin, complice des massacres du fort Saint-Jean de cette ville, Laurans, faisant fonction d'accusateur public en germinal an IV, Mouret, ex-membre du Tribunal révolutionnaire et néanmoins complice des assassins de républicains, Simon, d'Aix, directeur du jury d'Arles ayant décerné un mandat d'arrêt contre Hardouin, commandant temporaire de la place, pour l'empêcher de s'opposer à la libération des assassins de républicains de l'an IV, Simon, d'Arles, ayant réclamé des armes pour rejoindre les troupes de Saint-Christol occupant la forteresse de Pont-Saint-Esprit en fructidor an V, et Tassé, directeur du jury de Marseille lors des massacres du fort Saint-Jean¹ (AF III 565, plaquette 3829, pièces 3-12).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 565, plaquette 3829, pièces 1-2. Lettre à Rivaud approuvant le remplacement du Directeur cisalpin Sopransi par Sabbati ou Mancini, *quant aux mesures à prendre pour réussir l'autre opération, le Directoire exécutif vous autorise à vous adresser au citoyen Amelot pour vous procurer tous les fonds qui vous paraîtront nécessaires*, minute de Merlin de Douai, note jointe sur les hommes politiques cisalpins Guicciardi, de la Valteline, n'a pas voulu rester ministre de l'Intérieur, attaché aux prêtres, Marescalchi, de Bologne: *on ne sait de quel bois il se chauffe*, Massucchelly, de Brescia, *très inégal, farceur, baladin*, Melzi, anti-autrichien mais hypocrite, Raimondi, patriote mais ami de Dandolo, *qui est à son tour ami de Moscati, employé de l'hôpital royaliste, autrichien, aristocrate, turc etc., tout excepté républicain et homme de bien*, Sabbati, appliqué, et Vertanati-Franchi, républicain.

Séance du 6 nivôse an VII [26 décembre 1798]

(AF* III 14, folios 13 recto-14 recto; AF III 565, plaquette 3830)

Loi.

[Du 4] maintenant les adjudications de biens nationaux à des communes ou des associations d'habitants faites sans fraude ni violence avant la loi du 24 avril 1793 les prohibant (AF III 565, plaquette 3826, pièces 11-12, et 3830, pièce 14).

Le Directoire consacre une partie de sa séance à l'examen de différentes affaires diplomatiques et militaires.

Intérieur.

Ordre de faire distribuer par les bureaux de bienfaisance du bois de chauffage aux familles nécessiteuses (de Paris) et de présenter demain un rapport sur le moyen *de rendre ces secours aussi abondants qu'il sera possible et de les prolonger aussi longtemps que durera la rigueur du froid* (AF III 565, plaquette 3830, pièce 15).

Justice.

Autorisation d'ordonnancer sur les dépenses imprévues du ministre les frais de déplacement des magistrats pour les jurys de nomination de la gendarmerie (AF III 565, plaquette 3830, pièce 22).

Police générale.

Prêtres, déportation². Destitution et jugement de l'agent municipal de Boersch encourageant un rassemblement contre l'arrestation de coupables de délits forestiers (AF III 565, plaquette 3830, pièces 18-21 et 33-34).

Relations extérieures.

Adoption d'un projet de lettre aux plénipotentiaires du congrès de Rastatt³.

aux Cinq-Cents, avec un précis justificatif prouvant qu'il avait permis à deux bateaux neutres d'appareiller le 20 fructidor parce qu'il avait la certitude que la division Bompard n'était pas prête à appareiller elle-même.

¹ Voir *tome IX*, 28 floréal: après leur interrogatoire par le ministre de la Police générale, renvoi des intéressés devant un officier de police judiciaire, rien ne prouvant en particulier que Simon d'Aix se soit présenté à la municipalité après le Dix-Huit Fructidor avec l'égorgeur Pagès afin d'obtenir qu'on recrute pour l'armée du comte de Saint-Christol, et les autres niant leur complicité avec les assassins de républicains. Voir aussi *tome VI*, 22 thermidor an VI: cassation du mandat d'arrêt par Simon, directeur du jury d'Arles, contre l'adjudant général Lazare Hardouin, commandant militaire de la ville en état de siège en l'an IV.

² Quatre prêtres d'Amenecourt, Freneuse, Rolleboise et Vétheuil (Seine-et-Oise) ayant *voué aux feux de l'enfer* l'irlandais Gallaher, curé de Villers-en-Arthies célébrant le culte le décadi, et qui *s'agitent en tous sens dans la vue de diriger à leur gré les prochaines élections*, et deux frères moines à Grimault (Yonne). Voir *tome X*, 27 fructidor: message des Cinq-Cents du 24 précédent sur l'intervention du conventionnel Jean-Baptiste Yger, commissaire municipal de Cany [-Barville], en faveur du prêtre de Freneuse, Benjamin Fouet, qui a défendu la Convention au Neuf-Thermidor.

³ Affaire non représentée. Peut-être y a-t-il confusion avec la lettre du 4.

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 565, plaquette 3830, pièces 25-32 et 35-37. Nominations judiciaires: *Haute-Marne*, justices de paix non pourvues aux élections, Andelot [-Blancheville]; Arc [-en-Barrois]; Doulevant [-le-Château] (auj.: commune de Blaiserives); Joinville; Longeau [-Percey]; Neuilly-l'Évêque¹; Parnoy [-en-Bassigny];-*Meurthe*, tribunal civil, suppléants²;- *Sarthe*, tribunaux, substitut; la Flèche, tribunal correctionnel, commissaire.

Séance du 7 nivôse an VII [27 décembre 1798]

(AF* III 14, folios 14 verso-18 verso; AF III565, plaquettes 3831 à 3835)

Lois.

[Du 6] affectant la maison nationale Cossé-Brissac au timbrage des cartes à jouer; sur l'agrandissement de la place de la Fromagerie de Lyon sur l'emplacement de l'ex-cimetière Saint-Nizier, plan encre couleur des lieux visé par l'administration centrale en germinal an V, lettres du député Cayre demandant à Lagarde une copie du plan, qui n'est pas conservé aux Archives de la République, pour la municipalité qui souhaite faire les démolitions en hiver, puis, sur son refus, lui adressant un employé de Camus, garde des Archives de la République, pour en faire une copie³; et sur les assemblées primaires du Locheur et de Saint-Martin-de-Fontenay et communales d'Audrieu, Missy, Pont-l'Évêque et Rots (AF III 565, plaquettes 3830, pièces 1-13, et 3831, pièce 18⁴).

Messages des Cinq-Cents.

[Du 6] demandant les procès-verbaux d'assemblées primaires de la Marne: Blacy, Courtisols, Pogny, Saint-Just [-Sauvage], Saint-Mard-sur-le-Mont, Sermaize [-les-Bains] et Sommepy [-Tahure]; et sur le transfert du tribunal correctionnel de Châtillon [-sur-Chalaronne] à Trévoux⁵ (AF III 565, plaquette 3830, pièces 16-17 et 23-24).

Messages aux Cinq-Cents.

Sur: l'acquisition par voie d'échange de maisons enclavées dans le plan de restauration du palais directorial: hôtel Vendôme, rue d'Enfer, appartenant au citoyen Isabelle, pour servir de caserne des vétérans près le Directoire, trois maisons appartenant à la compagnie Catoire rue de Vaugirard vis-à-vis de l'Odéon et cinq rues de Tournon et de l'Égalité à démolir pour former la place circulaire devant le palais; l'assemblée primaire d'Estourmel; l'exemption du droit de marque des matières d'or et d'argent pour les horlogers du Mont-Terrible, où le canton de Courtelary produit plus de cent mille montres par an, à l'instar de ce qui est demandé pour la manufacture nationale de Besançon; le transfert de la municipalité de Cabrerets à Lauzès, les réunions de la commune de Laborie-Geniez à celle de Sauliac [-sur-Célé], de celle d'Orniac à Lauzès, et de celles du Cayré et de la Toulzanie en une seule à transférer du canton de Cabrerets à celui de Limogne⁶; l'achat par la municipalité de la Haye-du-Puits du local de ses séances; un échange de terrains entre la commune de Blendecques et le nommé Joseph Herbout; et la réunion au jardin botanique de Rouen d'un terrain national en expropriant son soumissionnaire Eudel, directeur des poudres et salpêtres (AF III 565, plaquettes 3833, pièces 54-55, 58-69 et 72-74, et 3835, pièces 146-148).

Finances.

Arrondissements de recette du département des Forêts, modification⁷. Annulation des ventes de l'étang de Vendres par le département de l'Aude à Jean-Pierre Causnes et Louis Boyer, de Fleury, en l'an V, et confirmation de celle faite en l'an II à Louis Barthès, négociant à Narbonne, par le district, rapport du ministre sur le conflit sur la possession des atterrissements du cours de la rivière entre le duc de Fleury et Adrien-Gabriel-Armand de Villeras, de Béziers, seigneur de Lespignan, qui ont toujours été regardés comme appartenant au premier et ont été administrés par le département

¹ Sous son autre nom de Neuilly-lès-Langres.

² Remplacement de deux suppléants nommés par arrêté du 8 nivôse parce qu'ils ne sont pas de Nancy, alors que lors de l'élection des juges au tribunal civil, on doit également élire cinq suppléants dont trois de la commune siège du tribunal.

³ Sur ces deux lois, voir *tome VI*, 19 fructidor an VI, Finances, note, et *tome IV*, 7 ventôse an VI: message du Directoire.

⁴ La pièce 1 de cette plaquette est une fiche de renvoi aux arrêtés de promulgation de cinq lois du 6 pluviôse an VII classée ici par erreur pour le lendemain.

⁵ Les procès-verbaux de ces cantons de la Marne font l'objet d'un message d'envoi par le Directoire le 7 prairial (*tome IX*), qui observe que Blacy est une commune du canton de Loisy [-sur-Marne], dont l'assemblée primaire a été depuis traitée par la loi du 26 ventôse (*tome VII*, séance du lendemain). La dernière affaire était présentée au Conseil comme n'ayant pas été soumise au Directoire, ce que celui-ci infirme par sa réponse du 24 nivôse (plus loin) rappelant son message du 23 pluviôse an V (*tome I*).

⁶ Laborie et Geniez, auj.: commune de Sauliac-sur-Célé; le Cayré et la Toulzanie, auj.: commune de Saint-Martin-Labouval. Voir *tome X*, 16 brumaire an VIII: loi de la veille à la suite de ce message.

⁷ Correction de l'arrêté du 14 prairial an IV (*Debidour*, tome II, page 530, note 4) qui créait cinq recettes dans ce département: suppression de celle de Wiltz et création de celle de Diekirch. Comme il est de règle pour ces arrêtés, la minute donne la liste des cantons composant chaque arrondissement.

de l'Aude depuis le départ du duc¹. Autorisation aux commissaires de la Trésorerie nationale d'emploi de fonds pour le remboursement de l'emprunt *contre l'Angleterre* et signature de certificats de présence à leur poste des Directeurs Barras, La Revellière-Lépeaux, Merlin de Douai et Reubell, du secrétaire général Lagarde, du ministre des Finances Ramel et d'employés du Directoire actionnaires de l'emprunt: André Aubusson, Anne-Marguerite-Thomas Boutin, Agathon-Jean-François Fain, Pierre Husson et ceux au nom desquels il a pris des effets au porteur de l'emprunt le 17 prairial an VI, Michel-Gilles Lejollot, Philippe-Alexandre Lemolt, François-Ignace Maas et Jean-Baptiste-Louis Pierre. Approbation d'un traité entre le ministre et D'Hautmesnil pour un mouvement de fonds en lettres de change pour l'entretien des prisonniers de guerre français en Grande-Bretagne (AF III 565, plaquettes 3832, pièces 41-42, 3833, pièces 51-52, 56 et 70-71, et 3835, pièces 139-145).

Guerre.

Arrêtés sur le personnel, dont cessation de fonctions de Suchet et ordre de rentrer en France dans les deux jours, minute de Merlin de Douai, lettre de Rigaud, sur papier à en-tête d'ambassadeur, sur cet arrêté, envoi sur le champ du général Garnier, commandant les Basses-Alpes et les Alpes-Maritimes, à l'armée d'Italie, remplacé par le général de division Pouget, ex-commandant la place de Milan, qui rendra compte au ministre de son arrivée à Nice dans les six jours suivant la réception de cet arrêté; promotions à l'armée de Naples après la bataille du 14 frimaire; remise en activité de l'adjudant général Roberjot au grade de chef de bataillon avec traitement de réforme jusqu'à nomination à la première place possible; nomination de Mallet adjudant capitaine de la place de Valenciennes; traitement de réforme des généraux de division Chapuy-Tourville et Sauret et de brigade du génie Claude-Quentin La Chiche; emploi des généraux Boivin, Bonet, Dutilh, Lerivint et Roulland à l'armée d'Angleterre et dans les 2^e, 14^e, 25^e et 13^e divisions militaires et de l'adjudant général Guillet à l'armée d'Italie². Distribution de deux mois de solde d'active aux prisonniers de guerre rentrant³ (AF III 565, plaquettes 3831, pièces 23-27, et 3832, pièces 31-40 et 43-50).

Intérieur.

Rapport sur la reprise éventuelle de l'exportation de lin de Belgique vers la Suisse, affaire renvoyée à la discussion du traité de commerce entre la France et la République helvétique⁴. Rejet de la réclamation des administrateurs centraux de l'Eure destitués le 3 brumaire⁵ Pain, successivement royaliste puis anarchiste, et Rioust, accusé d'inconduite lors d'une tournée pour l'établissement du droit de passe, dont le ministre expose après enquête auprès du commissaire central Savary, qu'il n'a jamais tenu de propos contre le Directoire lors d'un dîner avec Savary, se dit en butte à l'hostilité du président Langlois pour avoir réussi à imposer qu'on tienne des délibérations alors que *les chefs de bureaux examinaient les affaires, rédigeaient les arrêtés suivant leurs affections ou leurs intérêts*, et de celle des inspecteurs du droit de passe Buzot et Girey-Duprey dont il a dénoncé les abus, et se prévaut d'avoir empêché la vente à bas prix du château de Bizy (commune de Vernon). Mandat d'amener contre les ex-administrateurs centraux du Liamone François Lecca, François-Marie Pandolfi et Antoine-Joanni Pietri et l'ex-commissaire central François-Marie Costa, prévenus de

¹ Voir *tome III*, 7 brumaire an VI, Finances, note.

² Suchet fut muté à l'armée de Mayence le 3 pluviôse (*tome VIII*), d'après *Six* comme chef d'état-major. Les promotions après la bataille de Civita-Castellana sont celles de deux officiers de la 11^e demi-brigade, dont Fernot, capitaine s'étant, bien que blessé, lancé sur l'artillerie ennemie et l'ayant prise, chef de bataillon, et de trois sous-officiers du 19^e chasseurs. L'adjudant général chef de bataillon Roberjot, frère du député (AF III 161, dossier 763, pièce 70, 181, dossier 834, pièce 21, et 194, dossier 897, pièces 339-341), nommé chef de bataillon dans une des demi-brigades nouvelles qui s'organisent à Grenoble le 29 nivôse (plus loin). Le conventionnel du Nord Charles-Philippe Mallet (voir *tome IV*, 22 ventôse an VI, note sur la municipalité de Marcoing). Les généraux Tourville (Charles-Bertin-Gaston Chapuis de), mesure inconnue de *Six*, Sauret (Pierre Franconin de La Borie dit), alors commandant de place à Ancône, mesure que l'auteur dit prise à sa demande tout en le confondant avec Étienne Sauret, président du tribunal criminel de l'Allier lors de son élection aux Cinq-Cents en germinal an VII, Claude-Quentin de La Chiche, ingénieur militaire avant la Révolution, commandant le camp de Soissons démissionnaire en 1792, mesure datée du 13 janvier 1799 / 24 nivôse an VII par le même, Jacques-Denis Boivin, mesure qu'il date du 23 décembre 1798 / 3 nivôse an VII, Jean-Pierre-François Bonet, révoqué pour perception de frais de table dans les pays de la rive gauche du Rhin le 28 pluviôse an VI (*tome IV*), Dutilh, suivant la décision du Directoire du 4 (plus haut), Gabriel-Jacques Lerivint et Henri-Victor Roulland, et le futur général Pierre-Joseph Guillet, chargé de recevoir les comptes du général Dutertre pour l'escorte des condamnés à la déportation du coup d'État le 30 fructidor an V (*tome II*), servant dans la 17^e division militaire, à notre époque commandant le Tarn dans la 9^e, que *Six* ne dit à l'armée d'Italie qu'en mars 1799, tout en connaissant sa promotion au grade de général le 12 thermidor (*tome X*); il est possible que l'affectation du futur général Guillet à l'armée d'Italie soit restée lettre morte, puisqu'un rapport du ministre de la Guerre du 8 fructidor (*ibidem*) sur les combats contre les insurgés royalistes de la Haute-Garonne et départements environnants dit que l'adjudant général Guillet a pris la tête d'une colonne partie de Toulouse pour reprendre la commune de Beaumont (Haute-Garonne) aux rebelles échappés de l'Isle-Jourdain (Gers).

³ Voir *tome VIII*, 23 ventôse, Guerre: arrêté restreignant l'application de celui-ci.

⁴ Il s'agit de décider si, malgré la prohibition générale d'exporter du lin de France, on autorisera les Suisses à importer du lin de Belgique comme avant l'annexion de ce pays. Le ministre y est défavorable puisqu'à cause de la prohibition, ces exportations se feraient en franchise de droit, ce qui pénaliserait les filatures françaises, dont la main d'œuvre est plus chère, et pousserait l'Espagne et la République batave, également nos alliées, à réclamer la même mesure.

⁵ *Tome VI*, à cette date.

conspiration en faveur du gouvernement anglais et s'étant maintenus en fonctions malgré l'arrêté du 27 vendémiaire déclarant les premiers interdits d'exercice de toute fonction publique et la destitution du commissaire central le même jour, et d'avoir fait arbitrairement incarcérer le commissaire central Defranchi dont ils avaient reçu la commission du Directoire et qui sera immédiatement libéré¹. Réorganisation de la municipalité d'Avallon: remplacement de démissionnaires. Destitution, municipalités: Étales, président ayant, comme percepteur en l'an V, perçu des sommes en excédent sur des rôles d'acompte signés de lui seul, Lestre: membres royalistes et Obernai *extra muros* avec jugement de l'agent municipal de Børsch responsable de l'enlèvement de trois coupables de délits forestiers²; agents municipaux: Ermenonville condamné à amende pour violation du décadi, Lamballe usant des appellations de *Madame et Monsieur* et n'ayant assisté qu'à une seule fête décadaire, *encore s'y est-il tenu à l'écart pour ne pas se réunir aux autres fonctionnaires publics*; et destitution et jugement de celui de Livry (Calvados) ayant prêté un cheval et les clés d'un appartement à Cæn au percepteur en fuite. Jugement d'un ex-administrateur municipal de Cherbourg pour passeport à l'émigré Briard, enfui d'Herqueville sur une barque volée à des pêcheurs qui l'ont arrêté³. Refus d'autoriser des poursuites contre: la municipalité de Saint-Germain-en-Laye pour l'arrestation de Louis-Georges Desroches, voyageant sans passeport et affichant des avis d'ouverture d'un cours d'instruction et de morale, qu'on avait omis de traduire aussitôt devant l'officier de police judiciaire; et l'agent de Soulières par le responsable d'une rixe ayant refusé de participer au nettoyage de l'abreuvoir et de la fontaine auquel l'agent avait convoqué les habitants. Réintégration de l'agent de Saint-Bauzille-de-la-Selve, suspendu par l'administration centrale pour s'être porté de nuit sans ordre chez l'agent et l'adjoint d'Aumelas à la recherche d'un prêtre réfractaire que l'adjoint avait hébergé précédemment⁴. Autorisation de poursuivre l'exploitation de la verrerie de Vannes [-le-Châtel] à Griveau, acquéreur de la concession délivrée à la femme Dereims en 1765 (AF III 565, plaquettes 3833, pièces 53, 57 et 75, et 3835, pièces 133-137, 149-154, 157-160, 165-166, 173-174, 177-178 et 185-186).

Justice.

Envoi au ministre du message des Cinq-Cents sur les agents de Vinneuf et Courlon [-sur-Yonne]⁵ (AF III 565, plaquette 3835, pièce 138).

Marine et Colonies.

Communication par le ministre de dépêches du général Toussaint-Louverture, commandant à Saint-Domingue (bureau particulier)⁶. Rejet de la réclamation du bureau central de Marseille contre l'annulation de ses nominations de percepteurs du droit de 20% sur les marchandises provenant du Levant⁷. Promotion de Tenon, sergent d'artillerie de marine, lieutenant de gendarmerie maritime des ports d'Alexandrie, Damiette et Rosette et à la 2^e demi-brigade d'artillerie de marine à Brest (AF III 565, plaquettes 3831, pièces 19-22, et 3832, pièces 28-30).

Police générale.

Émigrés⁸, radiation: Louis-Marie Brachet, noble de Bourbon-Lancy⁹ radié provisoirement par arrêté du représentant en mission Boisset en l'an III; Philippe-Robert Brion des Parcs, de Cæn; François-Pâris-Clément Bunel, de Rouen, inscrit dans le Calvados pour des biens à Sainte-Marguerite-des-Loges, et Marie-Françoise Lhomme femme Jean-Louis Corbin, de Bernay (Eure), déjà radié du Calvados pour des biens provenant d'elle dans la même commune¹⁰; Claude-Nicolas Carré, lieutenant général au bailliage de Metz, mort en l'an VI à Bouzonville et dont le secrétaire général du ministère de l'Intérieur est héritier¹¹; Jacques Lenoir, de Bullou, radié provisoirement par le district de Rethel; Antoine Pinson, garçon tapissier à Paris parti en 1791 chez son oncle, négociant à Moscou, rentré en l'an III; Pauline-Françoise Roye-La Rochefoucault

¹ Apostille de François de Neufchâteau: envoyer le dossier au ministre de la Justice pour le dossier d'un pourvoi en cassation et suspendre l'exécution de cet arrêté en attendant. Voir plus loin, au 9: renvoi de la procédure dans un autre département, *tomes VIII*, 4 germinal: rapport du ministre de la Justice sur l'état de la procédure instruite par le directeur du jury de Brignoles, qui ne dispose que d'une copie du mandat d'arrêt, les ministres de l'Intérieur ou de la Police générale ayant sans doute le dossier, celui de la Justice indiquant que Pietri serait à Paris pour faire annuler les poursuites et ses co-accusés en détention à Brignoles, et *IX*, 12 floréal: rapport du ministre de la Justice sur leur acquittement, et AF III 37, pièces 113-119 (*Les Archives du Directoire*, page 206): rapport du ministre de la Justice, 17-29 ventôse an VII.

² Arrêté faisant double emploi avec celui de la veille pour l'agent de Børsch.

³ Double emploi avec un arrêté du 18 frimaire.

⁴ Acte irrégulier *mais excusable à cause du zèle qui l'a dirigé*.

⁵ Voir au 3.

⁶ Affaire non représentée ici.

⁷ Par arrêté du 15 fructidor an VI (*tome VI*).

⁸ Apparition, à côté des tableaux récapitulatifs et feuilles de travail joints régulièrement à ces arrêtés, de rapports sur feuilles imprimées de grand format donnant le département d'inscription, l'identité, l'âge et la profession et les motifs de la mesure proposée, suivie de colonnes recensant les preuves produites, la nature et la date des pièces, les lieux de résidence, le temps de résidence prouvé, un *résumé des prétentions* et des *moyens de la proposition*. Ces imprimés, remplaçant les rapports sur papier à en-tête courant des rapports du ministre au Directoire, se généralisent ensuite, seules quelques affaires faisant par exception l'objet de rapports sur le papier ordinaire des rapports du ministre au Directoire.

⁹ Nom révolutionnaire: Bellevue-les-Bains.

¹⁰ La radiation de Corbin est en réalité du 13 nivôse (plus loin).

veuve Gontaut-Biron, inscrite dans la Somme, habitant à Soissons, arrêtée à Boves, radiation demandée par son neveu Armand-Joseph Béthune-Chârost, et Mathieu Verdier, secrétaire de l'évêque de Montpellier, tous deux condamnés à mort par le Tribunal révolutionnaire¹. Maintien: Joseph-Marie-Gaspard-André Castellane-Majastre, noble, soi-disant parti pour la Suisse avant 1789, mort à Zurich en l'an III, inscrit dans les Bouches-du-Rhône, la Seine et le Var; Pierre Charlonnie de La Blottais, de Paris, connu pour avoir parcouru la Vendée pendant la guerre et usant de certificats irréguliers, et ses fils Amand et Cécile-Désiré; Fleury Chauvot, de Montbrison (Loire), soi-disant voiturier; Athanase, Auguste-Charles-Henri et Nicolas Chuppin frères, et Alexandre-Louis de Culant², tous de Paris, les premiers émigrés à Londres puis Hambourg, et le dernier usant de faux certificats; Édouard-Charles-Victorien-René Colbert-Maulévrier, ministre plénipotentiaire près l'Électeur de Cologne rappelé en 1792 et soi-disant empêché de rentrer dans les trois mois par la grossesse de sa femme et la nécessité de mettre de l'ordre dans ses affaires³; Alexandre Delamotte fils et Jean Brunner, négociant et voyageur de la même maison de commerce à Reims, émigrés en 1790, inscrits dans le Calvados, le second produisant un certificat de vie à Vienne (Autriche) visé par l'ambassadeur français en 1790, se disant étranger venu à Reims vingt ans auparavant⁴; Louise-Élisabeth Dreux femme François-Charles Coucy, colonel des Grenadiers royaux, partie à son chevet à Louvain en 1792, n'ayant pas usé du délai obtenu du Comité de législation en l'an III de quatre décades pour se justifier, inscrite dans la Mayenne et la Sarthe; Waast-Robert-Constant Dupont, fabricant de drap d'Elbeuf émigré en 1791 sous le coup d'une contrainte par corps; André-Louis Lescarbotte-Beaufort, de Soissons, et Jean-Baptiste-Gabriel du Passage, de Cailloüel [-Crépy], soi-disant partis l'un pour son éducation à Londres et l'autre à l'étranger pour le commerce en 1792; César-Auguste Poulain-Mauny, inscrit dans la Seine, usant de faux certificats de résidence à Beuvrigny et Torigni [-sur-Vire]; Jean-Baptiste-Hélène Richard baron d'Überherrn (Allemagne), de Creutzwald, lieutenant colonel, évadé de la maison d'arrêt de Metz; Victor-Maurice Riquet-Caraman, lieutenant général, usant de certificats de résidence à Amsterdam en 1792, soi-disant parti visiter les canaux et écluses de Hollande dont il était propriétaire; Louise-Maximilienne-Caroline-Emmanuelle Stolberg-Guédern veuve Charles-Louis-Casimir Stuart comte d'Albany, née à Mons (Belgique), ayant habité à Paris de 1785 à 1792 avant de se rendre à Florence, ayant eu un double domicile et donc non étrangère; Pierre Thiroux-Monregard, intendant et administrateur général des postes mort à Rastatt (Allemagne) en 1792, soi-disant parti consulter le médecin Tissot à Lausanne, inscrit dans l'Eure, l'Orne et la Seine, radiation demandée par ses filles Thiroux veuves Choiseul-Beaupré et Pracomtal (AF III 565, plaquette 3834, pièces 79-132).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 565, plaquette 3831, pièces 1-3. Lettre à Rivaud en réponse à la sienne du 26 frimaire lui précisant que le Directoire ne peut plus prendre d'intérêt à Sabati, encore moins à Mancini et [qu'] il s'en rapporte entièrement à votre prudence pour les choix qui restent encore à faire [pour le Directoire et le Corps législatif cisalpins], l'invitant à se procurer des fonds auprès d'Amelot pour faire réussir l'autre opération, lui adressant des observations non jointes sur sa note et copie pour information des arrêtés rappelant les généraux Pouget et Suchet, continuez à signaler tous ceux qui seroient déplacés en Italie et qui pourroient y contrarier les vues du gouvernement, minute de Treilhard sur papier libre, copie au registre du bureau particulier, AF* III 19, supplément pages 10-11.

AF III 565, plaquette 3831, pièce 22. Feuille de brevet confirmant Sardou au grade d'ingénieur en chef des bâtiments civils du port de Toulon auquel l'avait nommé Fréron⁵.

AF III 565, plaquette 3835, pièces 155-156, 161-164, 167-172, 175-176 et 179-184. Commissaires municipaux, Péruwelz: remplacement d'un commissaire provisoire ayant battu et chassé son père et s'étant réfugié à l'approche des brigands chez le vicomte d'Arrondeau, repaire des prêtres de la région;- *Meuse-Inférieure*, Wittem;- *Moselle*, Bouzonville, billet d'Albert, député du Bas-Rhin, né dans cette commune;- *Oise*, Grandfresnoy: Normand, ex-administrateur central; Mouchy [-le-Châtel];- *Ourthe*, Couthuin (auj.: commune d'Héron);- *Puy-de-Dôme*, Beaumont;- *Rhône*, Saint-Igny-de-Vers: Ducroux fils, d'Aigueperse, administrateur du district de Villefranche [-sur-Saône];- *Saône-et-Loire*, Pierre [-de-Bresse];- *Tarn*, Castres: réintégration d'Aussenac, destitué le 15 brumaire, accusé par l'accusateur public Fossé d'avoir empêché l'arrestation du comte

¹¹ Le secrétaire général du ministère de l'Intérieur était un nommé Geoffroy (*Almanach national* de l'an VII), chef du bureau particulier du ministre (*idem* de l'an VI), peut-être le même que Nicolas Geoffroy, nommé secrétaire de la légation française aux conférences de Seltz (*tome V*, 26 floréal an VI) sous la direction de François de Neufchâteau.

¹ Arch. nat. W 397, dossier 921, et 429, dossier 965, jugements des 9 messidor et 5 thermidor an II. On inscrit le second sur la liste des déportés.

² Député de la noblesse du bailliage d'Angoulême à la Constituante, arrêté inconnu de Lemay qui le dit retiré dans son château d'Anqueville (Charente, commune de Saint-Même-les-Carières) après la fin de la session de la Constituante. Voir aussi *tomes VIII et IX*, 13 ventôse et 17 prairial: sursis à son maintien parce qu'il lui était difficile d'obtenir des certificats de résidence des diverses sections de Paris où il s'était logé tantôt en maison garnie tantôt dans des maisons particulières et qu'il avait dû ensuite se rendre à Abbeville pour y être soigné d'un ulcère carcinomateux à l'œil, et annulation de son inscription.

³ Édouard-Victorien-Charles-René Colbert, comte puis marquis de Maulévrier, nommé à ce poste diplomatique en 1785, aide de camp du maréchal de Castries dans l'armée des Princes.

⁴ Voir *tome VIII*, 23 pluviôse: radiation du premier, inscrit pour une rente à Martragny.

⁵ En 1792 d'après notre document, sans doute l'année suivante, où le conventionnel Stanislas-Louis-Marie Fréron fut envoyé en mission avec Barras pour le recrutement dans les Basses-Alpes et les Hautes-Alpes en mars, puis adjoint de Barras, représentant près l'armée du Var en mai.

de Brassac, mais défendu par le député Frégeville et le *général* Guillet¹, qui assure *que si l'arrestation de Brassac avait manqué, ce fut par un effet des précautions qu'on avait prises pour la rendre plus certaine en cherchant à lui inspirer assez de sécurité pour le surprendre plus sûrement.*

Séance du 8 nivôse an VII [28 décembre 1798]

(AF* III 14, folios 18 verso-20 verso; AF III 566, plaquettes 3836 à 3838)

Lois.

[Du 7] sur: les mentions obligatoires sur les actes des huissiers provisoirement conservés: lieu de résidence, tribunal du département d'exercice et patente; les dégrèvements de contributions directes de la Loire-Inférieure, de Maine-et-Loire, des Deux-Sèvres et de la Vendée pour l'an VII; les assemblées primaires et communales de Gaillac-Toulza et Saint-Félix [-Lauragais], primaires de Muret *intra muros* et Saint-Nicolas-de-la-Grave, section de l'Égalité, et comunales de Castagnac, Deyme, Layrac [-sur-Tarn], Muret et Saint-Plancard; [du 8] sur les assemblées primaire et communale de l'Isle-Jourdain, primaires d'Estang et Riscle, section du Temple, et communales du Houga et de Toujouse (AF III 565, plaquette 3831, pièces 4-17, et AF III 566, plaquette 3836, pièces 5-12).

Message des Anciens.

[Du jour] s'ajournant au 11 (AF III 566, plaquette 3836, pièce 31).

Message des Cinq-Cents.

[Du 7] dénonçant des assassinats commis par des brigands royaux dans la Sarthe: assassinat de Cosnard-Desportes, régisseur de la terre de Sablé [-sur-Sarthe], dans la cour de sa ferme à Précigné alors qu'il partait pour la foire de Sablé, et de Coutard et Fillon, de Morannes², qui s'y rendaient également, ce qui a porté *l'effroi et la consternation parmi les habitants des campagnes, la foire a été désertée, aucun commerce n'a été fait à Sablé*, de Duvivier, acquéreur de biens nationaux, *ses membres épars ont indiqué par quel horrible supplice cet infortuné avoit terminé ses jours*, et de Lhéritier, ex-militaire, secrétaire de la municipalité de Parcé [-sur-Sarthe], poignardé pour refus de délivrer des passeports, extorsion d'une rançon à Le Boul, administrateur de l'hospice du Mans, contre la vie sauve, enlèvement et séquestration dans un repaire pendant trois jours de Chenou, officier de santé à Brulon (AF III 565, plaquette 3833, pièces 77-78).

Message aux Cinq-Cents.

Sur la situation des départements de l'Ouest³: *l'Angleterre y poursuit toujours son affreux système de brigandage et d'assassinat,... vomit de tems en tems sur nos côtes des émigrés et des prêtres rebelles*, en demandant de *s'occuper promptement du perfectionnement de la loi sur la responsabilité des communes et à mettre sans délai en discussion la proposition du Directoire d'assurer la remise de la peine aux complices qui auront fait des révélations importantes et même des récompenses pour eux et pour tous ceux qui auront concouru efficacement à la destruction des brigands*, mention de l'envoi du message au journal *le Rédacteur*; adresses aux Cinq-Cents: sur la révision de la loi du 10 vendémiaire an IV sur la responsabilité des communes où des délits ont eu lieu: par le président du tribunal civil du Rhône sur le référé de l'affaire de Jean Bergeret, fabricant de soieries à Lyon assassiné en l'an IV, pluviôse an VII⁴, et adresse de Balp aîné, de Paris, se plaignant de la lenteur de la discussion sur cette loi au nom de Teisserenc, marchand tanneur à Lodève, dont le fils Olivier, revenu de l'armée d'Italie, a été assassiné en l'an V: *Citoyens représentans, le besoin de manger s'ajourne très difficilement*, nivôse an VII; observations des juges de paix d'Angers sur le projet de loi sur les passeports, ventôse an VII; projet de loi contre les brigands et les vagabonds par Leprince, commissaire de police à Rouen, germinal an VII; adresses sur la loi du 24 messidor an VII sur la répression du brigandage d'André, de Metz, lieutenant au 5^e d'artillerie à pied, proposant d'enrôler les jeunes de seize à vingt ans, et de François Legrand, de Valenciennes, demandant qu'on excepte de la déportation des parents d'émigrés des communes où il y a eu des troubles ceux acquéreurs de biens nationaux; textes d'articles pour les journaux adressés à Lagarde et à Fain sur la remise des peines par Th. Granville et Lemoine-Josse⁵, germinal-floréal an VII, n° 23 et 26 du *Mercure du Rhin* des 23 et 26 avril 1799, pages 89-91 et 101-104, publié à Neuwied; analyse, en 72 pages manuscrites, sans doute pour le secrétariat général du Directoire, des opinions émises aux Cinq-Cents dans les séances des 16 et 17 germinal an VII (AF III 566, plaquette 3837, pièces 32-59).

¹ Le rapport du ministre cite le général Guillet, commandant le Tarn: il s'agit de l'adjudant général, futur général, vu ce 7 nivôse dans les arrêtés de la Guerre.

² À rapprocher de Coustard fils aîné, dont le père et le beau-père ont été assassinés par les brigands, nommé commissaire municipal de Morannes (Maine-et-Loire) le 25 prairial (*tome IX*), remplaçant un commissaire assassiné un mois plus tôt.

³ Réponse au message des Cinq-Cents du 4 frimaire (plus haut à cette date). Sur le registre, l'envoi de ce message vient presque en fin de séance, après la réception de celui des Cinq-Cents sur la Sarthe.

⁴ Cachet légendé TRIBUNAL CIVIL DU DEPT DU RHONE (pièce 42).

⁵ Thuau-Granville, rédacteur du journal *le Rédacteur*, et Lemoine-Josse, journalistes "encouragés" par le Directoire, dont on a une série d'articles manuscrits dans AF III 45 (voir *Les Archives du Directoire*, notamment pages 235, note 5, et 241, note 5 également). Le second pourrait être le littérateur Jacques-Joseph Lemoine, né à Paris en 1770, chef de division au ministère de l'Intérieur au XIX^e siècle (dossier de personnel dans Arch. nat. F^{1b} I 272/5 sous les prénoms de Jacques-Paul).

Intérieur.

Envoi au ministre du message des Cinq-Cents demandant des procès-verbaux d'assemblées primaires de la Marne¹ (AF III 566, plaquette 3836, pièce 15).

Justice.

Renvoi en justice du conflit entre Antoine Laval, receveur général de la Vendée, et Guillaume Pelot sur un immeuble à Fontenay-le-Comte auquel la Nation pourrait être intéressée². Annulation de sentences de radiation d'émigrés: François Dufou, chef chouan du Morbihan émigré à Jersey, acquitté par le tribunal criminel de son département, Pierre-Joseph-Michel Légier, émigré des Bouches-du-Rhône libéré par une commission militaire d'Avignon, et Jean Tisserand, acquitté par celle de Besançon. Jugement de l'ex-agent municipal de Ceintrey pour fausse date de décès de Jean-Marie Bouillerot trois jours après la date réelle, à la demande du notaire Gérard Bouillerot³. Envoi au ministre du message des Cinq-Cents sur le tribunal correctionnel demandé à Trévoux⁴ (AF III 566, plaquette 3836, pièces 1-4 et 29-30).

Police générale.

Prêtres, déportation⁵. Libération à la demande du député Delneufcourt de Charles Deghilage, prêtre de la Dyle patriote, ayant perçu ses bons de pension ecclésiastique et les ayant employé à l'achat de biens nationaux, réfugié à Mons lors de l'arrivée des brigands⁶ (AF III 566, plaquette 3836, pièces 13-14 et 20-28).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 566, plaquette 3838, pièces 60-90. Nominations administratives et judiciaires:

- commissaires municipaux, *Aisne*, le Nouvion [-en-Thiérache]: remplacement de Pouillon, nommé agent forestier, candidat: Godelle, commissaire municipal de la Capelle, écarté parce que marié à une parente du juge de paix royaliste du Nouvion;- *Aude*, Conques [-sur-Orbiel]: remplacement de Meffre, nommé contrôleur des monnaies à Toulouse;- *Dordogne*, Bergerac *extra muros*: remplacement de Pinet-Saint-Nexant, démissionnaire⁷;- *Gard*, Saint-Chaptes: Bernardin Guibal, administrateur du district du Vigan⁸;- *Liamone*, Sartène: Fournier, victime des vexations de l'ex-commissaire central Costa, remplaçant Philippi, nommé administrateur central⁹;- *Loire*, la Fouillouse: destitution du commissaire n'ayant pas informé le commissaire central de dévastations par les brigands en frimaire¹⁰;- *Haute-Loire*, Loudes: remplacement d'un commissaire faisant des démarches intéressées pour un réquisitionnaire¹¹;- *Mayenne*, Fougerolles [-du-Plessis];- *Ourthe*, Limbourg;- *Pyrénées-Orientales*, Thuir: remplacement de Graffan-Sauveur, nommé receveur du droit de marque des matières d'or et d'argent;- *Sambre-et-Meuse*, Spy (auj.: commune de Jemeppe-sur-Sambre): Laliou fils, notaire;- *Seine-Inférieure*, Saint-Valery [-en-Caux];- *Vienne*, Dissay;
- et nominations judiciaires: premier et second substitués près les tribunaux de l'Ourthe, et justices de paix non pourvues aux élections, *Côte-d'Or*, Meursault;- *Sambre-et-Meuse*, Saint-Hubert.

Séance du 9 nivôse an VII [29 décembre 1798]

(AF* III 14, folios 20 verso-22 verso; AF III 566, plaquettes 3839 à 3841¹²)

Message des Cinq-Cents.

[Du 8] sur le rattachement définitif des communes de Göcklingen [-über-Landau], Impflingen [-über-Landau] et Insheim du Mont-Tonnerre au Bas-Rhin, canton de Billigheim (AF III 566, plaquette 3836, pièces 16-18).

Message aux Cinq-Cents.

¹ Voir au 7.

² À propos d'un conflit entre ces propriétaires de maisons et jardins dans la Grande Rue séparés par l'ex-mur de ville, que le premier reproche au second de percer au risque de le faire s'écrouler sur son fonds, le ministre répond négativement sur le point de savoir si ce mur était national. La ville est désignée sous son nom révolutionnaire de Fontenay-le-Peuple.

³ On ignore le lien de parenté. L'agent municipal porte un autre patronyme.

⁴ Voir au 7.

⁵ Deux prêtres de Bar-sur-Aube dont l'un a marié religieusement sans le consentement du père une mineure non mariée civilement pour cette raison, un prêchant le crucifix à la main à Lancrans (Léman, auj.: Ain), ordonné en l'an IV à Fribourg (Suisse), et donc non déportable comme fonctionnaire insermenté et trois du canton de Mennetou [-sur-Cher] (Loir-et-Cher).

⁶ Il est dit l'un des prêtres insermentés des départements réunis déportés le 14 brumaire (*tome VI*), où nous ne le trouvons pas.

⁷ Le général Jean Pinet de Saint-Nexant, frère du conventionnel Pinet, nommé le 13 frimaire an VI (*tome III*).

⁸ Voir *tome VI*, 25 vendémiaire, affaires non citées au procès-verbal, note.

⁹ Le 27 vendémiaire (*tome VI*), où il n'est dit que chirurgien dans cette commune.

¹⁰ L'arrêté ne donne pas son nom: Girard d'après celui nommant son successeur le 22 pluviôse (*tome VIII*).

¹¹ Le destitué avait été nommé le 6 brumaire an VI (*tome III*).

¹² La plaquette 3841 contient à la fin une feuille portant état néant pour le 10 nivôse / dimanche 30 décembre 1798 où il n'y eut pas de séance.

Sur la concession d'un terrain au nommé Moiret à Bouée près de la Loire à l'est de la chapelle Sainte-Anne pour y établir un chantier de construction navale (AF III 566, plaquette 3840, pièces 38-40).

Finances.

Adoption de la soumission par d'Hautmesnil d'un service en bons pour l'acquittement des débiteurs des domaines nationaux. Bois communaux: Brixey-les-Chanoines¹ et Chauffourt pour réparer des fontaines, Castelginest complètement *abroutis*² pour construire des fossés empêchant *l'approche des bestiaux*, Saucourt (Haute-Marne,auj.: Doulaincourt-Saucourt) et Vauquois. Exploitation et recépage de bois nationaux du canton de Bénévent [-l'Abbaye] dévastés. Poste aux lettres: transfert de celui de Dozulé à Dives [-sur-Mer]; création d'un bureau de distribution à Coigny (Aisne)³; nomination du contrôleur de celui de Nice et d'inspecteurs en Corse et à Cæn, Namur et Rouen. Restitution à F.-B. Boyer-Fonfrède⁴ de basins de sa manufacture de Toulouse saisis par erreur comme marchandises britanniques, achat par le gouvernement des deux pièces ayant servi à vérifier cette saisie et de celles qu'il avait exposées au Champ de Mars, à lui remettre pour servir à surveiller le blanchiment suivant le procédé de Berthollet, et décision de le charger de mettre sur ces pièces une contremarque légendée: *manufacture de F.-B. Boyer-Fonfrède à Toulouse vérifiée par ordre du gouvernement, an 6* (AF III 566, plaquette 3840, pièces 29-36 et 41-53).

Guerre.

Nominations dans les demi-brigades nouvelles, dont l'ex-commissaire des guerres Darnaud quartier-maître, billet de Bourotte, chef du bureau militaire; lettre ordonnant au ministre de préparer la nomination de plusieurs capitaines que le Directoire veut y employer de préférence à d'autres, et ajournement des propositions du ministre du 26 frimaire jointes ici⁵. Décision de nommer le chef de bataillon Guérimand, ex-commandant [de place] d'Avignon, à la première place vacante de son grade et l'ex-adjutant général Rondet capitaine de cavalerie⁶. Confirmation de nominations dans cette arme (AF III 566, plaquette 3839, pièces 14-28).

Intérieur.

Nomination aux 393 postes de la régie de l'octroi de Paris⁷ (AF III 566, plaquette 3841, pièces 54-66).

Justice.

Renvoi dans un autre département de la procédure contre l'ex-commissaire central et les trois ex-administrateurs centraux du Liamone (AF III 566, plaquette 3841, pièces 69-70).

Marine et Colonies.

Rapport sur l'arrestation à Orléans d'un bateau conduisant de Moulins à Nantes des canons de l'ancienne fonderie de marine supprimée que dénonce un article du journal *l'Ami des lois*⁸. Approbation d'un état de mouvement d'officiers militaires de la Marine⁹. Promotion de deux militaires de la Marine à la demande de Bonaparte après la bataille de Chébréis. Nomination du capitaine de port de Fécamp (AF III 566, plaquette 3839, pièces 3-9).

¹ Sous son autre nom de Brixey-sur-Meuse.

² Complètement broutés par le bétail.

³ À la place du bureau de poste supprimé le 17 vendémiaire an VI (*tome III*, index).

⁴ François-Bernard Boyer-Fonfrède, sans doute le frère, connu sous le prénom de François, du conventionnel (voir *tome III*, 29 vendémiaire an VI, Finances, note). L'exposition est celle de la fête de la Fondation de la République du 1^{er} vendémiaire an VII (*tome VI*).

⁵ La lettre au ministre ne donne ni les noms ni le nombre de ceux qui ont la préférence du Directoire. Ceux des candidats du ministre ajournés sont cités à l'index: parmi eux le futur général François-Gédéon Bailly de Monthion, aide de camp de l'ex-général Robert (Joseph-Louis-Armand Robert, général de brigade puis de division à l'armée de l'Ouest en 1793, proche de Carrier, suspendu en l'an II, remis en activité au grade d'adjutant général dans la 17^e division militaire le 13 juin 1795 d'après *Six*). L'auteur dit que Bailly de Monthion était à l'armée de Sambre-et-Meuse en l'an IV et en l'an V, fut promu capitaine le 5 septembre 1797 et nommé aide de camp du général Turreau le 17 septembre suivant / 19 fructidor et 5^e complémentaire an V, puis nommé aux armées d'Helvétie en 1798 et du Danube en 1799. En fait, Bailly de Monthion, qui n'est pas cité dans nos précédents tomes, fut nommé dans les demi-brigades nouvelles le 25 pluviôse (*tome VIII*, mesure inconnue de *Six*). Le projet d'arrêté donne aussi une longue liste de capitaines nommés les 25 et 28 brumaire à remplacer pour décès, démission ou nomination à d'autres emplois, qui n'ont pas été indexés.

⁶ Émile Rondet, ex-adjutant général (AF III 194, dossier 897, pièces 278 et 344-348).

⁷ Trois administrateurs centraux, un secrétaire en chef, un chef et un sous-chef de la comptabilité, un chef du contentieux, 4 inspecteurs généraux (noms repris dans l'index), receveurs et contrôleurs des barrières et des ports, préposés aux déclarations et au service actif, jaugeurs (non indexés).

⁸ Ce bateau avait des lettres de bateau où le chiffre VII de l'année était surchargé, mais était bien chargé de ce transport pour la marine. Son patron se trouvait être de l'âge de la conscription.

⁹ Dont démission de l'enseigne de vaisseau Jean-Marie-François Flottes pour s'occuper de son père le contre-amiral, infirme. Celui-ci n'est pas le contre-amiral Joseph de Flotte (de Flottes dans *Six*) commandant de marine à Toulon assassiné dans une émeute le 10 septembre 1792, mais le contre-amiral Paul de Flotte dit de Beuzidou, promu à ce grade en 1793, destitué comme noble peu après, mort en 1801.

Le Directoire arrête qu'il chômera demain décadi dix nivôse et ajourne sa séance à primidi prochain onze du courant.

Affaires non citées au procès-verbal.

AF* III 19 (registre du bureau particulier), page 19. Nouvel envoi à Bonaparte des arrêtés des 14 et 17 brumaire portant promotions militaires après la prise du Caire.

AF III 566, plaquette 3839, pièces 10-13. Feuilles de brevet du général de brigade Rivaud et des chefs de brigade Margaron et Marula aux 1^{er} de cavalerie et 8^e hussards.

Séance du 11 nivôse an VII [31 décembre 1798]

(AF* III 14, folios 23 recto-24 recto; AF III 566, plaquette 3842)

Message des Cinq-Cents.

[Délibéré le 8 et expédié le 11] sur les manufactures de toiles peintes et imprimées: possibilité de baisser les droits d'entrée sur les matières premières et d'augmenter ceux sur les indiennes fabriquées¹ (AF III 566, plaquette 3836, pièces 18-19, dossier du 8).

Message aux Cinq-Cents.

Sur la diminution du prix du bail emphytéotique de l'ex-cimetière Saint-Louis de Versailles aux citoyens Bouillon et Letrotteur pour la valeur de leurs constructions (AF III 566, plaquette 3842, pièces 13-15).

La séance est consacrée en grande partie à l'examen et à la discussion préparatoire de différens objets diplomatiques, politiques et militaires².

Finances.

Arrêté sur les formes des ordonnances de crédit des ministres et autres ordonnateurs. Décision de combler le terrain creux qu'occupait le cirque du jardin du Palais-Égalité détruit par un incendie. Liste des bureaux de douane pour l'exportation du tabac: par terre Cologne, Mayence, Coblenz, Worms, Spire, Strasbourg, Saint-Louis (Haut-Rhin)³, Pontarlier, Bienne, Morez, Versoix, Genève, Lanslebourg, le Boulou, Mont-Louis⁴, Ax [-les-Thermes], Ainhoa et du pas de Béohobie (Basses-Pyrénées, commune d'Urrugne) et par mer Anvers, Ostende, Dunkerque, Calais, Saint-Valery-sur-Somme, Dieppe, Rouen, le Havre, Honfleur, Cherbourg, Saint-Malo⁵, Brest, Lorient, Nantes, la Rochelle, Rochefort, Bordeaux, Bayonne, Saint-Jean-de-Luz, Port-Vendres⁶, Sète, Agde, Marseille, Toulon, Antibes et Nice. Jugement des ex-agent et adjoint municipaux d'Arconville pour vol de deux chênes parmi les bois à partager entre les habitants. Emploi provisoire du collège de Villaines [-la-Juhel], naguères réservé au tribunal correctionnel depuis transféré, en caserne de la gendarmerie (AF III 566, plaquette 3842, pièces 2-3, 7-8, 11-12, 16-17 et 20-21).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 566, plaquette 3842, pièces 1 et 9-10. Lettres accusant réception à Rivaud de la sienne du 30 frimaire de Milan datée de Paris par erreur et le chargeant de continuer ses efforts pour rétablir l'ordre dans la République cisalpine, minute de La Revellière-Lépeaux, et demandant à Joubert des nouvelles de Championnet, dont on ne sait rien depuis plus d'une décade, et l'informant de la déclaration faite au congrès de Rastatt en cas d'entrée des troupes russes dans l'Empire germanique: *vous devez vous tenir sur vos gardes. Le Directoire ne craint aucune surprise, il connoit votre prudence et votre activité*, copies au registre du bureau particulier, supplément pages 11-12.

Séance du 12 nivôse an VII [1^{er} janvier 1799]

(AF* III 14, folios 24 recto-25 verso; AF III 566, plaquette 3843)

Loi.

¹ Voir plus loin, 9 pluviôse: message du Directoire en réponse.

² Ces lignes sont introduites en marge par le titre *Conférence intérieure*.

³ Nom révolutionnaire: Bourg-Libre.

⁴ Nom révolutionnaire: Mont-Libre.

⁵ Nom révolutionnaire: Port-Malo.

⁶ Nom révolutionnaire: Port-la-Victoire.

[Du 11] sur l'échange d'une partie du Séminaire de Perpignan contre la tuerie civile, plan encre couleur des bâtiments par Margouet, architecte de la ville, prairial an VI⁷ (AF III 566, plaquettes 3842, pièces 4-6, et 3843, pièce 3).

Message aux deux Conseils².

Leur annonçant, au reçu d'une dépêche de Championnet, son entrée dans Rome après avoir battu en plusieurs combats l'armée napolitaine et le général Mack, et la marche de son armée contre Naples (AF III 566, plaquette 3843, pièces 5-8 et 17).

Justice.

Rapport sur l'importance de défendre les intérêts de négociants marocains venus contester deux prises maritimes: celle du navire ragusain *la Notre-Dame de Bon Conseil*, chargé de cire, poudre d'or, dents d'éléphant, sequins de Venise et ducats de Tunis, et celle, dont le ministre ignore les détails, d'un bateau maure allant à Gibraltar pris par le corsaire français *le Sans-Façon*, où le consul à Cadix a fait saisir une malle de poudre d'or et de pièces de monnaie parce qu'elle appartiendrait à un juif de Gibraltar et que la cargaison comprenait des pieds de commode de fabrication britannique, et rappel de l'affaire de la prise du navire portugais *Nostra Senora del Carmen, San Antonio y Animas* sur la côte près de Safi³. Annulation: de procédures faites sans autorisation préalable contre l'agent municipal de Balschwiller pour délit forestiers, que le Directoire autorise en chargeant le ministre de faire un rapport sur l'éventualité de poursuites contre des ex-officiers municipaux pour les mêmes faits, et l'ex-adjoint de Cuse [-et-Adrisans] pour faux en écriture publique⁴; de l'acquittement de l'émigré Jean Tisserand par une commission militaire de Besançon⁵; et de la réintégration comme notaire de l'ex-président de la municipalité de Bretoncelles destitué par le Directoire⁶. Renvoi devant une commission militaire des départements de la rive gauche du Rhin de François-Xavier Barbanson, émigré du Nord, employé au magasin d'habillement d'Aix-la-Chapelle, arrêté dans la Roër et traduit devant une commission militaire de Bruxelles. Jugement de l'ex-agent municipal de Mingoval pour faux en état civil afin de recueillir une *succession considérable* ouverte à Arras (AF III 566, plaquette 3843, pièces 1-2, 9 et 23).

Police générale.

Envoi au ministre du message des Cinq-Cents sur les assassinats dans la Sarthe⁷ et de nouveaux renseignements sur les juges au tribunal civil des Bouches-du-Rhône sous le coup du mandat d'amener du 5: copies de lettres du commissaire près le tribunal correctionnel de Tarascon au député Pélissier donnant des détails sur des irrégularités commises par Fauverge, ex-directeur du jury de cette ville, et sur sa partialité. Prêtre, déportation⁸. Mandat d'amener contre le juge de paix de Prüm (Sarre) dénoncé par le général Wirion⁹ pour protection ouverte aux rebelles (AF III 566, plaquette 3843, pièces 10-16 et 20).

Relations extérieures.

Envoi au ministre du message des Cinq-Cents sur les communes demandant leur rattachement définitif à la France¹⁰ (AF III 566, plaquette 3843, pièce 4).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 566, plaquette 3843, pièces 21-22 et 24-30. Nomination de justices de paix non pourvues aux élections, *Lys*, Bruges, 1^{re} section;- *Ourthe*, Limbourg;- *Sambre-et-Meuse*, Nassogne;- *Seine-Inférieure*, Gournay [-en-Bray]; Saint-Romain [-de-Colbosc];- *Haute-Vienne*, Oradour-sur-Vayres; Rochechouart; Saint-Mathieu; Saint-Yrieix [-la-Perche].

Séance du 13 nivôse an VII [2 janvier 1799]

(AF* III 14, folios 26 recto-28 recto; AF III 567, plaquettes 3844 à 3847)

Message des Cinq-Cents.

[Délibéré le 9 et expédié le 12] sur les abus *qui peuvent se trouver dans l'organisation de la marine* et les moyens de les réformer: message dénonçant des dépenses excessives comme l'absence de traitement de réforme pour les officiers en non-activité, le fait *qu'il existe de grandes administrations dans les ports où jadis il n'y avoit qu'un ou deux*

⁷ À la suite d'un message du Directoire du 19 messidor an VI (*tome V*).

² Le procès-verbal commence par cette affaire sur le registre.

³ Voir plus loin, 26 nivôse, Relations extérieures: remise à ses propriétaires marocains de la malle de poudre d'or et de pièces de monnaie saisie par le consul à Cadix. Sur l'irrégularité de la prise du navire portugais, voir plus haut, 28 brumaire.

⁴ Les circonstances ne sont pas précisées.

⁵ Double emploi avec un arrêté du 8.

⁶ Voir *tome IV*, 23 pluviôse an VI, Intérieur, note sur sa destitution comme président de la municipalité.

⁷ Voir au 8.

⁸ P.-J. Brasser, récollet du canton d'Heerlen (Meuse-Inférieure), pour propos contre la République.

⁹ Chargé de l'organisation de la gendarmerie des départements de la rive gauche du Rhin.

¹⁰ Voir au 9.

*préposés, que les places y sont multipliées et qu'elles sont surtout payées près de la moitié plus que sous l'Ancien Régime*¹ (AF III 566, plaquette 3839, pièces 1-2, dossier du 9).

Message aux Cinq-Cents.

Pour remplacer le droit de timbre sur les mandements et ordonnances de paiement par une retenue d'un millième (AF III 567, plaquette 3844, pièces 35-36).

Finances.

Arrêtés de distribution décadaire sur les exercices des ans V à VII avec état des fonds existant à la Trésorerie nationale et dans les caisses des départements, parmi les opérations sans mouvement de fonds: rescriptions en paiement d'alun de Rome à Laurent et Petit, payées sur la vente des bâtiments de la clouterie et de la pépinière de Versailles, exercice de l'an V. Attribution aux receveurs des départements de la rive gauche du Rhin des fonctions de receveurs caissiers près les armées de ces départements, le commissaire du Directoire et le contrôleur des recettes et des dépenses des mêmes départements faisant fonction de commissaire civil et contrôleur près l'armée française sur la rive droite, et nomination du receveur caissier près celle-ci. Nomination de l'inspecteur des contributions des Basses-Pyrénées. Obligation à Desnanots de remettre des reconnaissances admissibles en paiement de biens nationaux à lui remises avant l'arrêté du 29 germinal an VI² pour rentrer en possession de la maison provenant de l'émigré Laboirie à Bordeaux. Ordre au ministre de faire un rapport sur la levée du séquestre des biens de Montaut, seigneur de "Castelnau", et la conduite d'Abadie, receveur général du Gers, minute de Merlin de Douai, apostille renvoyant au dossier, plus bas, sur le commissaire central de ce département (AF III 567, plaquette 3844, pièces 1-7, 31-34, 37-39 et 43-44).

Guerre.

Règlement de l'école nationale de musique militaire, ex-école des trompettes, transférée du faubourg [Saint-] Denis de Paris à Versailles, rapport du ministre et autre rapport de prairial an VI. Mutation de Zaiguelins, commissaire ordonnateur de la 4^e division militaire, à l'armée d'Italie, division du Piémont. Nominations: dans les demi-brigades nouvelles, dont Fertou, lieutenant aide de camp du général Beauvais, de l'adjudant général Cacatte commandant le 6^e de cavalerie et de Mangeot, aide de camp chef de bataillon en pied au 10^e de cavalerie. Permutation entre les généraux Bonnard et Cervoni, précédemment commandant les 24^e et 2^e divisions militaires³, et des lieutenants de gendarmerie de Châtillon [-sur-Seine] et Dijon. Remise en activité de l'ex-sous-inspecteur des côtes de la Manche Buhot, nommé commandant des Sept-Îles⁴ avec traitement de capitaine, et de l'adjudant général Keck, à employer à l'armée de Mayence⁵. Ordre de proposer une nouvelle affectation pour Leblond, chef d'escadron de gendarmerie à Arras⁶, minute de Merlin de Douai (AF III 567, plaquette 3844, pièces 12-30).

Intérieur.

Destitution du président de la municipalité de Mirande anarchiste⁷, minute de Merlin de Douai et billet du député Desmolin (AF III 567, plaquette 3847, pièces 131-132).

Marine et Colonies.

Rapport, à communiquer aux ministres de la Guerre, de la Justice et des Relations extérieures, sur les effets politiques et commerciaux de la loi du 29 nivôse an VI sur les prises maritimes⁸. Don d'un sabre de la manufacture de Versailles à Poupeville, commandant le corsaire *la Rancune* ayant capturé quatre bâtiments ennemis dont un brick *armé et monté par des forces infiniment supérieures*, qu'il a conduits à Cherbourg et Perros [-Guirec], et ordre au ministre de faire un rapport sur les moyens d'employer *ce brave marin* au service de la République⁹ (AF III 567, plaquette 3844, pièces 10-11).

¹ Voir plus loin, 7 pluviôse, le message du Directoire en réponse.

² *Tome V*, à cette date.

³ Le général Jacques Beauvais, commandant le département de l'Ouest de Saint-Domingue, mort à la fin de l'an VII dans un naufrage en revenant en France. Le futur général Léonard Cacatte (mesure connue de *Six*), et Charles Mangeot (*Quintin*, où il est connu à ce régiment sans mention de cet arrêté). Les généraux Ennemond Bonnard et Jean-Baptiste Cervoni (mesures connues de *Six*).

⁴ Sans doute l'archipel des Côtes-d'Armor, près de la pointe de Ploumanac'h plutôt que celui du même nom dans le golfe du Morbihan, qui se situe en arrière de la ligne de batteries protégeant l'entrée du golfe au XIX^e siècle.

⁵ L'adjudant général Jean-Frédéric Keck, dit Le Hardi, né à Strasbourg (mesure connue de *Quintin*).

⁶ Chef du 29^e escadron (Nord et Pas-de-Calais).

⁷ Le conventionnel François Bousquet (arrêté cité par *Kuscinski, Dictionnaire des Conventionnels*); voir aussi *tome VIII*, 11 ventôse: destitution des membres de la municipalité l'ayant coopté comme adjoint de Moncassin.

⁸ Rapport non conservé ici ni parmi les rapports du ministre du groupe Marine et Colonies de la sous-série. Il s'agit d'une suite du message des Cinq-Cents du 26 frimaire (plus haut, à cette date).

⁹ Antoine-François-Joseph-Victor, nommé enseigne de vaisseau le 27 fructidor (*tome X*).

Police générale.

Émigrés, radiation: Étienne Arvillon dit du Rozay, chanoine à Suzay, déporté en Grande-Bretagne en 1792, inscrit dans la Seine-Inférieure, maintenu sur la liste des déportés¹; Marie-Thérèse Barbier, de Sancey-le-Grand, journalière ne sachant ni lire ni écrire, inscrite lorsqu'elle servait chez le citoyen Pourollet à Passonfontaine; Pierre Bouchier-Nouaillac, de la Chapelle-Montmoreau; Jean-Pierre-Vincent Boudoul, noble de Pézenas, enseigne de vaisseau à Toulon en 1792 justifiant ensuite de sa résidence à Paris; Françoise-Marguerite Boula, veuve Pâris-Labrosse en premières noces et Saint-Chamans en secondes, de Paris, radiée provisoirement par le district de Mondoubleau, attestation du député Hattingais; Antoinette Capisuchy-Bologne veuve Louis Foudras, noble de Chalon-sur-Saône, radiée provisoirement par le district de Lamarche; François-Bonaventure Caurentin-Mauconvenant, noble de Sainte-Suzanne (Manche,auj.: Prétot-Sainte-Suzanne)²; Jean-Antoine Chaumel, ex-agent de change à Bordeaux ayant séjourné à Lédats, radié provisoirement en Lot-et-Garonne en 1793; Louis-Antoine Clarac, de Tarbes, inscrit lorsqu'il était aide-commissaire des guerres provisoire à l'armée du Midi en 1792, ensuite commissaire des guerres à celle des Alpes; Jean-Louis Corbin époux de Marie-Thérèse Lhomme³; François-Félix Derouen, de Bosnormand, et Marie-Charlotte Lesage veuve Basile-Mathieu Houton, marchand fourreur à Cæn, inscrits dans la Seine-Inférieure et la Manche; François-Marie Legras-Demun, de Saint-Maixent, ex-capitaine de vaisseau, inscrit en Seine-et-Marne comme héritier Turgot; Henri Lestrade, d'Excideuil, ex-baron, inscrit lors d'un séjour à Paris; Jacques-François Pinceloup-Lamoustière, négociant au Mans, radié provisoirement dans l'Orne en l'an II; Claude-François Vaillant, receveur du district de Lons-le-Saunier, inscrit dans celui de Péronne (Somme), condamné à mort par le Tribunal révolutionnaire⁴. Maintien: les frères André-Antoine, Marc-Antoine et Victor Balsa, de Colombiers, doyen du chapitre de Conques, chanoine de Saint-Christophe [-Vallon] et prieur de Lunac et conseiller clerc au parlement de Toulouse; François Boéry, de Breil [-sur-Roya], soi-disant forcé de rejoindre l'armée sarde comme capitaine cinq mois avant la guerre, capturé lors de la prise de Saorge par les Français, radiation demandée par sa femme née Faraldo; les frères Joseph-Armand-Auguste et Joseph-René Bonald, de Rodez, soi-disant partis pour leur éducation en Suisse en 1792 d'après un certificat de Gross, pasteur protestant à Diesse⁵; Joseph Brandon, marchand mercier à Paris émigré à Amsterdam, rentré en l'an III; Charles-Antoine-Étienne Choiseul-Beaupré fils, comte, maréchal de camp, soi-disant parti en 1788 pour l'Italie, sa santé nécessitant des séjours dans les pays chauds, d'après des certificats de 1793, dont un du curé de la paroisse de la Madeleine de Paris, radiation demandée par sa mère Beauval veuve Choiseul-Beaupré⁶; Yves-Emmanuel Duchemin-Duboisard, émigré de la Seine, soi-disant parti pour dettes à Lausanne puis empêché de rentrer par maladie; Pierre-Jean-Claude Granier fils, de Villefranche [-de-Rouergue], garde du corps du roi émigré de Paris à Londres en 1792, soi-disant négociant parti pour une succession à la Grenade⁷; Armand-Charles-Emmanuel Hautefort, noble de Paris ayant obtenu un certificat de non émigration en se prétendant inscrit par homonymie⁸; Joseph Janelle, maître de billard à Toulon ayant quitté la ville au départ des Britanniques, rentré à Marseille en l'an III, invoquant l'exception en faveur des ouvriers, laboureurs et artisans et usant de faux certificats; Jacques-Marie Lanuguy-Tromelin-Boudin, officier de marine, émigré de Seine-et-Oise présenté par sa femme comme parti recueillir une succession à l'île Bourbon en 1791 puis habitant Orléans; Joseph-Dominique Lombard-Fergeux, de Besançon, officier du génie arrêté en armes à la frontière suisse en l'an V, soi-disant maître de forge et usant de faux certificats de résidence à Mont-sur-Monnet; Henri-Nicolas-François Mauléon-Savaillan, noble de Paris, usant de faux certificats de résidence à Brueil [-en-Vexin]; Jean Mélinan, de Mézin, chevalier seigneur de Treignan, mort à Mayence en 1792, radiation demandée par sa veuve Marie Castillon; Pierre Michoud, commis toilier à Lyon, condamné à mort par la commission militaire de la ville en l'an II, maintenu dans l'Isère pour réclamation tardive de ses héritiers⁹; Antoine-Charles-Étienne Petitbois d'Aunay, mort à Malte en 1793, radiation demandée par sa mère Marie-Élisabeth Lecordier, veuve Antoine-Jean Petitbois d'Aunay, de Varaville; François-Pierre-Olivier de Rougé, comte, inscrit dans la Seine, soi-disant naturalisé par le prince-abbé de Saint-Gall en 1783; Jacques-Édouard Renard, agent de change à Paris émigré à Londres puis Hambourg usant d'une dénonciation pour fédéralisme de la

¹ À rapprocher d'Arvillon-Suzay, chanoine de la cathédrale de Rouen et chapelain de Saint-Nicolas de Rocquigny (Seine-Inférieure), déporté en 1792, dont le domaine de Mouflaines (Eure, canton de Suzay) est attribué à un acquéreur batave le 27 nivôse (plus loin, Finances), sauf aux héritiers à se pourvoir en remboursement s'il était émigré radié définitivement dans l'Eure et la Seine-Inférieure.

² Maintien du séquestre de ses biens comme père d'émigré.

³ Voir plus haut, 7 nivôse, radiation de Marie-Thérèse Lhomme.

⁴ Jugement du 24 messidor an II (Arch. nat. W 413, dossier 948).

⁵ *Il est d'un ridicule bien grand de voir Bonald père déclarer qu'il a envoyé ses deux enfants en Suisse auprès d'un ministre protestant.* Malgré ce que pourrait laisser croire cette phrase du rapport du ministre, les prénoms ne sont pas ceux donnés par *Roman d'Amat* aux fils de Louis-Gabriel-Antoine de Bonald, théoricien du légitimisme sous la Restauration. Diesse, Suisse, canton de Berne, à notre époque: Mont-Terrible.

⁶ Né à Saint-Domingue en 1739, ayant notamment servi au Canada et à Saint-Domingue, émigré en 1789, rentré en 1814 avec Louis XVIII, année où il obtint le grade de lieutenant général (*Roman d'Amat*, qui ne donne pas la date de son décès et identifie sa mère sous le nom de Reine-Marie-Michèle de Beauval).

⁷ Voir *tome VIII*, 28 germinal: réclamation rejetée.

⁸ Radié le 2 germinal (*tome VIII*) parce que confondu avec un homonyme ayant une autre adresse parisienne que la sienne, arrêté complété le même jour par le maintien d'un émigré Hautefort inscrit sans prénoms, le rapport du ministre visant notamment Jean-Louis-Anne d'Hautefort, connu avant la Révolution sous le nom de Louis, comte d'Hautefort.

⁹ Radié définitivement le 6 germinal (*tome VIII*) sur intervention du député Chasset.

commune de Vernon (Eure); Marie-Jeanne-Louise Saluces-Polignac, incarcérée à Sens pendant la Terreur, émigrée de la Seine maintenue pour réclamation tardive; Alexis-Jacques Serre-Saint-Roman, soi-disant parti pour son éducation en 1788 avec Jean-Baptiste-Marie La Judée, son gouverneur, et François Daco, son domestique, produisant un acte de notoriété de Villejuif de l'an III, radié provisoirement par le district de Bourg-la-Reine¹, radiation demandée par sa mère Hélène-Françoise de Murard, veuve du conseiller au parlement de Paris Jacques Serre-Saint-Roman; Abraham Vitta-Moyse et sa femme Esther Crémieu, négociants partis de Nice après l'annexion, accusés d'avoir travaillé au ravitaillement de Toulon pendant l'occupation britannique et d'être rentrés pendant la réaction thermidorienne, mais défendus par le commissaire central comme *un des bons soutiens du peu de commerce qui subsiste à Nice*. Correction de l'arrêté de radiation du nommé Godot² (AF III 567, plaquettes 3845, pièces 47-86, et 3846, pièces 88-125).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 567, plaquette 3847, pièces 126-130 et 133-144. Nominations administratives, *Charente-Inférieure*, commissaire central: Pierre-Hector Savary, ex-administrateur central, remplaçant Lagarosse, révoqué à la demande des députés Chassiron, Delacoste, Joseph et René Eschassériaux aîné et jeune, Garreau, Laurenceau, Lemercier, Levallois et Vinet, parmi les candidats: Joseph-Marie-Gabriel Bouisseron, président de l'administration centrale³, notes sur des nominations dans le département par les députés Delacoste et Garnier de Saintes, an IV;- *Gers, idem*: Dauriel, ex-administrateur central, directeur du jury de Lombez, remplaçant Frix-David, royaliste, notes contre Frix-David, Abadie, receveur général, âme damnée de Frix-David, à remplacer par Michel Canteloup, ex-commissaire municipal de Saint-Clar, Huger, receveur à Lectoure agioteur, et accusant le député Gauran d'avoir *des intérêts* dans diverses places⁴, d'avoir fait déclarer Montaut, ex-seigneur de Castelnaud retiré dans le Calvados émigré après lui avoir proposé de composer avec lui, puis d'avoir favorisé Bernhiès, acquéreur d'une forêt du duc d'Esclagnac déclarée de 25 arpents au lieu de 100, billet du député Desmolin dénonçant des réunions anarchistes auxquelles le commissaire municipal de Miélan aurait reçu une convocation, et demandant, d'après son collègue Dauphole⁵, la destitution du commissaire municipal de Villecomtal [-sur-Arros], *l'Éveil des républicains amis de la constitution de l'an III et des acquéreurs de domaines nationaux dans le département du Gers*, n° 48 du 16 pluviôse an VII, pages 1-4, Pourquiès-Armagnac rédacteur⁶; Lectoure, commissaire municipal⁷ anarchiste;- *Nord*, Lille, *idem*: destitution d'un réquisitionnaire⁸;- *Seine*, bureau central de Paris, commissaire: Grangeret-Lagrange, chef du bureau de police de l'administration centrale, auteur d'odes sacrées et d'articles d'architecture dans *l'Encyclopédie*, notes du commissaire central Dupin proposant avec lui notamment Bacon fils, *qui connoit les fauxbourgs*, Bertrand, imprimeur, employé à la liquidation de la dette des émigrés, et Charpentier, chef du bureau d'instruction publique de l'administration centrale, frère d'un notaire.

Séance du 14 nivôse an VII [3 janvier 1799]

(AF* III 14, folios 28 recto-29 verso; AF III 567, plaquette 3848)

Lois.

[Du 13] portant que l'armée d'Italie a bien mérité de la Patrie; [du jour] ratifiant la convention du 29 frimaire sur la formation d'un corps auxiliaire de troupes helvétique, qui ne sera publiée qu'après l'échange des ratifications (AF III 567, plaquettes 3844, pièces 8-9, et 3848, pièce 6).

Messages des Cinq-Cents.

[Du 13] sur l'annulation définitive de la loi du 19 vendémiaire an IV plaçant l'administration centrale des Basses-Pyrénées à Oloron [-Sainte-Marie] et son placement définitif à Pau; [délibéré le 11 et expédié le 14] renvoyant au Directoire la demande de démolition de deux églises à Lille⁹ (AF III 566, plaquette 3842, pièces 18-19; AF III 567, plaquette 3844, pièces 45-46).

Guerre.

¹ Nom révolutionnaire: Bourg-Égalité. Voir aussi plus loin, 17 pluviôse: rejet de la réclamation de La Judée, soi-disant médecin parti se perfectionner à l'étranger, mais à l'âge de 46 ans, et *tome VIII*, 28 germinal: rejet de celle présentée par Hélène-Françoise de Murard, veuve Jacques Serre-Saint-Romain, conseiller au parlement de Paris, mère du premier.

² Voir plus haut, 27 frimaire.

³ Bouisseron, élu aux Anciens en germinal an VII. L'ex-commissaire central Lagarosse est nommé commissaire près le tribunal correctionnel de Saintes le 21 fructidor (*tome X*).

⁴ Comprendre: de s'être fait payer par divers candidats pour obtenir des places dans l'administration.

⁵ Jean-Pierre Dauphole, député des Hautes-Pyrénées à la Convention et aux Cinq-Cents.

⁶ Journal inconnu de *Martin et Walter* et du *Catalogue collectif des périodiques du début du XVIII^e siècle à 1939*. Le n° 49 du 19 pluviôse an VII est conservé dans le dossier du 4 ventôse suivant (*tome VIII*).

⁷ Commissaire *extra muros* d'après l'arrêté du 14 messidor qui réintègre celui ici destitué.

⁸ Commissaire *extra muros* d'après la mention de cette affaire au procès-verbal du 15.

⁹ Voir respectivement *tomes VIII* et *IX*, 9 ventôse et 11 floréal: message du Directoire en faveur de Pau, Oloron, peut-être plus centrale, étant entourée de montagnes, moins peuplée et plus près de la frontière, et loi du 9 floréal plaçant cette administration à Pau à titre définitif, et plus loin, 25 nivôse: message du Directoire en réponse.

Ordre à Joubert et Championnet de prendre des mesures pour l'exécution du bannissement des dilapidateurs et individus sans fonctions des territoires occupés par leurs armées (AF III 567, plaquette 3848, pièce 7, minute de La Revellière-Lépeaux, copie au registre du bureau particulier, AF* III 19, pages 68-69).

Justice.

Sur rapport, retiré par le ministre, sur des plaintes des membres de la régence prussienne auprès du commissaire du Directoire dans les départements provisoires de la rive gauche du Rhin, décision qu'il en sera conféré avec l'ambassadeur prussien pour qu'ils *arrêtent d'entraver les mesures du gouvernement français*¹. Renvoi en justice de la réclamation du nommé Hensch contre la vente par l'administration centrale des Forêts de la cense de Rollingen (auj.: commune de Mersch), achetée en 1686 par ses ancêtres aux commissaires de Louis XIV² (AF III 567, plaquette 3848, pièce 1).

Relations extérieures.

Communication et reprise par le ministre de lettres de Constantinople et Berlin³. Paiement de frais de missions secrètes à Joseph-Philippe Lefranc et Winand Moureau pour aller à Ancône s'embarquer sur le bateau qui leur sera indiqué, et Pierre Vandernoot pour une mission secrète dont il rendra compte (AF III 567, plaquette 3848, pièces 2-5).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 567, plaquette 3848, pièces 14-19. Nomination de justices de paix non pourvues aux élections, *Ardèche*, *Vessex*; *- Cher*, *Sancerre intra et extra muros*; *Sury-en-Vaux*; *- Loiret*, *Châteauneuf-sur-Loire*; *- Nièvre*, *Beaumont-la-Ferrière*.

Séance du 15 nivôse an VII [4 janvier 1799]

(AF* III 14, folios 29 verso-30 verso; AF III 567, plaquette 3849⁴)

Finances.

Envoi au ministre du message des Cinq-Cents sur Lille⁵. Bois communaux: Aubréville, Noncourt (Vosges, auj.: commune de Neufchâteau) pour construire une fontaine, un lavoir et un pont, et Pure pour réparer des chemins et des fontaines; aménagement de celui de la Chassagne attribué à la commune de Montjustin-et-Velotte par arrêt du Conseil du 19 décembre 1790. Fixation du cours des piastres d'Espagne circulant en Corse. Ouverture au 1^{er} pluviôse de bureaux de contrôle des matières d'or et d'argent: Ain (Trévoux), Aube (Troyes), Loiret (Orléans), Marne (Châlons-sur-Marne et Reims), Oise (Beauvais), Somme (Amiens), Vienne (Poitiers) et Yonne (Auxerre et Sens). Remise par le ministre de l'état des places vacantes et des nominations de l'Enregistrement pour la 1^{ère} décade de nivôse, dont: destitution de Parlon, receveur du timbre à Saintes, pour propos contre l'obligation de célébrer les mariages le décadi, et nomination de 4 mères, sœur et femme de défenseurs de la Patrie à des emplois de tourne-feuilles créés à Paris, classé au dossier du 14, date de la lettre d'envoi des régisseurs au ministre (AF III 567, plaquettes, 3848, pièces 11-13, et 3849, partie du 15, pièces 2-3, 8-14 et 16).

Guerre.

Destitution du commissaire municipal de Lille *extra muros* réquisitionnaire⁶. Rejet de la réclamation de Pradelles, commissaire des guerres destitué⁷, minute de Merlin de Douai (AF III 567, plaquette 3849, partie du 15, pièce 7).

Intérieur.

Envoi au ministre du message des Cinq-Cents sur Pau⁸ (AF III 567, plaquette 3849, partie du 15, pièce 15).

Marine et Colonies.

¹ Affaire non représentée ici.

² L'administration centrale ayant déclaré cette cense bien national après qu'il lui ait notifié ses titres de propriété et l'ayant fait adjuger malgré la procédure instruite par lui pour faire valoir ses droits. Rollingen, auj.: Grand Duché de Luxembourg, commune de Mersch.

³ Affaires non représentées ici.

⁴ Plaquette comprenant 18 pièces datées du 15, puis, avec nouvelle numérotation, 3 pièces datées du 16 se rattachant en fait à la séance du 17 nivôse.

⁵ Voir au 14.

⁶ Mesure prise en réalité le 13 (plus haut, affaires non citées au procès-verbal) et dite ici prise sur lecture par le ministre d'une lettre demandant qu'on vérifie s'il ne serait pas réquisitionnaire.

⁷ Le 28 frimaire (plus haut).

⁸ Voir au 14.

Envoi au ministre de celui sur les abus dans l'administration de la marine¹. Promotions de militaires de la marine² (AF III 567, plaquette 3849, partie du 15, pièces 1 et 4-5).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 567, plaquette 3849, partie du 15, pièce 6. Extrait par le ministère des Relations extérieures de la réponse de la commission de santé de Milan aux conservateurs de santé de Marseille sur la lutte contre la contagion risquée par l'incurie des Napolitains.

Séance du 16 nivôse an VII [5 janvier 1799]

(AF* III 14, folios 30 verso-34 recto³)

Réception des drapeaux conquis sur Naples.

Réception solennelle en audience publique et en présence du corps diplomatique de 21 drapeaux napolitains conquis dans la Romagne, apportés par le chef de bataillon Laraitrie, aide de camp de Championnet, textes des discours de Scherer, ministre de la Guerre, et de Laraitrie, et de la réponse de La Revellière-Lépeaux, président: *Rome vient de renaître! Rome est libre, libre pour toujours...* Remise à Laraitrie d'une paire de pistolets de la manufacture de Versailles.

Séance du 17 nivôse an VII [dimanche 6 janvier 1799]

(AF* III 14, folios 34 recto-35 verso; AF III 567, plaquettes 3850 et 3851)

Loi.

[Du 16] sur l'assemblée primaire de Layrac (AF III 567, plaquettes 3849, partie du 16, pièces 1-2, et 3850, pièce 7).

Message des Anciens.

[Du 16] s'ajournant au 18 (AF III 567, plaquette 3849, partie du 16, pièce 3).

Messages des Cinq-Cents.

[Délibéré le 13 et expédié le 17] sur la vente d'un communal de Montjoie [-en-Couserans] pour acheter une horloge et réparer des chemins et fontaine, lettre du ministre des Finances Lindet demandant le dossier à Lagarde, vendémiaire an VIII (AF III 567, plaquette 3844, pièces 40-42, dossier du 13). [Délibéré le 14 et expédié le 17] sur la pension de retraite de Nicolas Viénot, receveur de l'Enregistrement à Vincennes ayant eu 26 enfants (AF III 567, plaquette 3848, pièces 9-10, dossier du 14). [Délibéré le 9 et expédié le 17] sur l'ouverture d'une rue à Dijon, affaire qui n'avait pas été soumise au Directoire avant une résolution des Cinq-Cents du 26 floréal an VI rejetée par les Anciens le 25 prairial suivant⁴ (AF III 566, plaquette 3841, pièces 67-68, dossier du 9).

Finances.

Distribution extraordinaire de fonds aux ministres de la Guerre et de la Marine et des Colonies sur les exercices des ans V à VII. Création d'un second bureau de garantie des matières d'or et d'argent du Mont-Terrible à Saint-Imier à cause de l'importance des fabrications de boîtes de montres (AF III 567, plaquette 3850, pièces 1-6 et 8-9).

Intérieur.

¹ Voir au 13.

² Le futur vice-amiral Jean-Baptiste-Philibert Willaumez, capitaine de vaisseau ayant fait la campagne du tour du monde à la recherche de La Pérouse sous d'Entrecasteaux en 1791-1794 puis commandé la frégate *la Régénérée* aux Indes dans la division de Sercey, rentré en 1798 après un combat dans le détroit de Malacca puis un second près de Belle-Île, chargé d'écrire le voyage d'Entrecasteaux, promu chef de division, mesure connue de *Six*, et deux de ses seconds promus capitaines, dont Julien-Gabriel Bigot [de La Robillardière], commandant la frégate *la Seine* au combat du détroit de Malacca puis blessé après un combat honorable perdu près de Belle-Île en l'an VI, cité à la fête du 1^{er} vendémiaire an VII parmi les citoyens du Morbihan s'étant distingués par leur civisme (*tome VII*). Sa promotion est connue de *Quintin. Marine*, les auteurs disant qu'il avait été fait prisonnier de guerre lors du dernier combat, avait été échangé et placé auprès du ministre de la Marine et des Colonies après son échange et aurait reçu du Directoire les armes d'honneur le 22 novembre 1798 / 2 frimaire, ce que nous ne vérifions pas ici.

³ La plaquette 3849 contient 3 pièces datées du 16 mais se rattachant à la séance du lendemain.

⁴ Sur Montjoie-en-Couserans, voir *tome X*, 28 vendémiaire an VIII: message du Directoire en réponse. Sur Viénot, voir plus loin, 17 pluviôse: message du Directoire en réponse et *tome VIII*, 3 germinal: loi de la veille lui attribuant cette pension et l'orthographiant Viennot. Sur Dijon, voir plus loin, 14 pluviôse: loi de la veille.

Rapports sur la distribution de bois de chauffage aux citoyens pauvres de Paris par les bureaux de bienfaisance, et contre la proposition d'allumer des feux sur les places publiques comme sous l'Ancien Régime, pratique insuffisante et politiquement dangereuse¹. Ordonnancement de fonds extraordinaires pour le télégraphe dont les employés manquent de chauffage et subissent trois mois d'arriéré de salaire: *Comment retenir à leurs postes des hommes qui en sont chassés par le froid et la faim?* Dispenses d'âge pour le concours d'entrée à l'École polytechnique². Secours à Félix-Mathias Étiennez, ex-employé du ministère supprimé le 1^{er} brumaire (AF III 567, plaquette 3850, pièces 10-22).

Marine et Colonies.

Rapports sur: les lettres de marque pour l'armement en course; le compte-rendu de Raimond, ex-agent du Directoire à Saint-Domingue, la correspondance de l'agent du Directoire en Guyane, une proposition espagnole d'opération maritime, rapport retiré par le ministre, et la réponse de Niou, commissaire pour l'échange des prisonniers de guerre en Grande-Bretagne, au Transport Office sur une dépêche de M. Dundas³.

Police générale.

Émigrés, radiation: Louis-Bénigne-François Bert<h>ier [de Sauvigny], intendant de la généralité de Paris mort le 23 juillet 1789, inscrit en Seine-et-Oise; Louis-Étienne David et sa femme Anne-Félicienne Sage, musicien et professeur de clavecin partis en 1782 en Pologne et en 1774 à Saint-Petersbourg, Gabriel Faure-Fombelle, de Claix (Isère), incarcéré à Lyon pendant la Terreur, Jean-François Galland, négociant à Novéant [-sur-Moselle], ex-administrateur des transports de l'armée de Rhin-et-Moselle, Louise-Élisabeth Grimoult veuve Jean L'Étendart, du Boulay (Seine-Inférieure,auj.: commune de Nolléval), et les frères Jean et Michel Leudet, marchands vergetiers⁴ brosiers à Rouen; inscrits les deux premiers dans la Seine, les suivants dans l'Isère, la Meuse et l'Eure et les derniers dans le Calvados; Louis-François-Marie Giffard, noble de Saint-Sulpice-la-Pierre (Seine-Inférieure, auj.: commune de Saint-Maclou-de-Folleville); Charles Guillot dit Chambos, fils d'un médecin de Neufchâtel [-en-Bray] inscrit pendant ses études à Cæn; Marie Manoury veuve Belleau, morte en 1793 à Marolles (Calvados); Joseph-Anne Mestrallet, fabricant à Lyon, radié provisoirement par le district de Trévoux; Charles-Nicolas Osselin, conventionnel de Paris, condamné à la déportation puis à la mort par le Tribunal révolutionnaire⁵. Maintien: Jean-Louis-Arnolphe Desmiers dit d'Archiac-Saint-Simon, colonel de dragons, et sa femme Julie-Cécile-Félicité Legoux, de Besançon, soi-disant naturalisés par l'Électeur de Bavière en 1786, émigrés à Fribourg puis Soleure rentrés en l'an V; Antoine Espivent, de Nantes, officier de marine noble, se disant marchand colporteur, chouan, présumé membre de l'expédition de Quiberon, ayant fait sa soumission au général Gratien à Candé en l'an IV, époque où il produit un certificat de résidence à Nantes, renvoyé en commission militaire; Joseph Gaillard, prêtre à Ruffieu; Barbe Kadot-Sebville veuve Longannay, de Paris, soi-disant partie prendre les eaux à Bad⁶, inscrite dans la Manche; Jacques-Nicolas Lherbette, dont le père, négociant à Paris, ne présente que l'enregistrement de sa propre déclaration affirmant que son fils a été envoyé en Angleterre pour apprendre la langue et la pelleterie; Denis-François Olivet dit Chamole, maréchal de camp, âgé de 72 ans, et Anne-Joseph-Thérèse Olivet, capitaine de cavalerie, nobles de Besançon usant de faux certificats de résidence à Mont-sur-Monnet; Jean-Raymond Rancilhac-Chazelle, noble, député de Mauriac (Cantal) à la fête de la Fédération de 1790, disparu en 1791, usant de faux certificats de résidence à Boissise-la-Bertrand et Lyon; Pierre-César Sonnerat, de Paris, parti pour Bruxelles en 1789 puis à Trarbach⁷, où il est resté comme intéressé dans les mines jusqu'en l'an III; Charles-Antoine-François-Suzanne et Charles-Joseph-Sébastien Terrier, de Besançon, officiers de l'armée de Condé présentés comme partis pour leur éducation par leur mère Jeanne-Baptiste André d'Arnaud veuve Terrier; Nicolas Toupot, domestique né à Bovée [-sur-Barboure], arrêté sous un faux nom à Beauvais en l'an IV, inscrit dans la Seine (AF III 567, plaquette 3851, pièces 23-72).

¹ Le ministre explique que la distribution de bois à domicile est plus efficace que les foyers qu'on allumait autrefois pour avoir bonne conscience, parce que les pauvres se réchauffent le jour en bougeant et souffrent surtout du froid la nuit s'ils n'ont pas de bois chez eux; on les ferait sortir la nuit, seuls ceux du premier rang autour des foyers pouvant se réchauffer mais en s'exposant au froid sur la tête et ces rassemblements seraient mis à profit par les agitateurs.

² 45 dispenses d'élèves de moins de 16 ans, de conscrits et de deux réquisitionnaires, non retenus à l'index.

³ Aucune de ces affaires n'est représentée ici. Sauf le compte-rendu de mission de Julien Raimond agent à Saint-Domingue rappelé le 15 prairial an V (*tome II*) et la proposition d'une expédition navale espagnole, ces rapports sont dans le groupe des rapports du ministre de la sous-série, AF III 206, dossier 943, pièces 46-54, le premier accompagné de projets de formulaires imprimés de lettres de marque et de commission, le deuxième rapportant les craintes de l'agent du Directoire en Guyane (*à Saint-Domingue* sur le registre) Jeannet-Oudin (rappelé le 13 prairial an VI, *tome I*), sur le risque d'agitation chez les déportés installés à Conama, lieu mal choisi, et l'insuffisance de la garnison, et le dernier concernant la réaction britannique, exprimée par le secrétaire d'État Henry Dundas, à l'arrêt du 8 brumaire sur les sujets des pays alliés de la France et neutres embarqués sur des bâtiments britanniques. Sur le commissaire français Niou, voir *tome V*, 5 prairial an VI, Marine et Colonies, note.

⁴ Vergette: brosse à habits ou à tissus.

⁵ Jugements des 14 frimaire et 8 messidor an II (Arch. nat., W 300, dossier 298, et 397, dossier 920).

⁶ Bad, commune d'Opfenbach (Bavière), *Bath, en Souabe* dans le texte.

⁷ Auj.: Traben-Trarbach, Allemagne, Rhénanie-Palatinat, à notre époque: Rhin-et-Moselle.

Séance du 18 nivôse an VII [7 janvier 1799]

(AF* III 14, folios 36 recto-37 recto; AF III 568, plaquettes 3852 et 3853¹)

Finances.

Ouverture de crédits aux ministres de la Guerre et de l'Intérieur sur l'exercice de l'an VII et à celui de la Marine et des Colonies sur celui de l'an VI (AF III 568, plaquette 3852, pièces 6-11).

Guerre.

Lettres communiquant à Joubert et Jourdan des notes d'Alquier, résident de France en Bavière, sur l'armée autrichienne, lettre d'Alquier annonçant le départ de l'Empereur pour Brünn et la marche de troupes autrichiennes de la Bohême vers le Danube et de la Haute-Autriche vers la Bavière, rapportant le mécontentement des soldats croates et hongrois de l'armée autrichienne qu'on empêche *de prononcer le nom d'Oglou*² et dont on censure les lettres à leurs familles, et les efforts de M. de Hompesch³ pour lui cacher les engagements pris avec l'Autriche, listes de corps d'armée autrichiens devant entrer en Bavière, la lettre à Joubert le chargeant également de signifier au duc de Parme de ne pas donner asile au roi de Sardaigne, resté dans cette ville au lieu de s'embarquer pour la Sardaigne. Ordre de muter le capitaine de vétérans du château de Nantes, minute de Merlin de Douai (AF III 568, plaquette 3852, pièces 20-26, copies des lettres à Joubert et Jourdan au registre du bureau particulier, AF* III 19, pages 69-70).

Justice.

Rejet de la réclamation du juge de paix de la section du Sud de Dunkerque contre l'annulation de l'alternance semestrielle entre les deux justices de paix de la juridiction sur le port situé dans l'arrondissement du Nord⁴ Cassation d'une sentence arbitrale sur les obligations formées à l'époque de la circulation du papier monnaie entre les nommés Marion et Méric, déposée au greffe du tribunal civil de la Haute-Garonne. Annulation de jugements de celui de la Roër ordonnant la levée de grains saisis par les douanes: affaires Jean Hermsen, de Zyfflich, Janssen contre les douaniers de Mook, Lussen, marchand de grains à Geldern, Omes, agent municipal de Middelaar, et d'un inconnu contre les douaniers de cette commune (AF III 568, plaquette 3853, pièces 31-39).

Police générale.

Envoi à l'île de Ré de Jean-Jacques Terrasse, prêtre déporté de la Haute-Garonne traduit en commission militaire à Perpignan comme émigré par confusion avec un homonyme (AF III 568, plaquette 3853, pièces 29-30).

Relations extérieures.

Communication de lettres d'Alquier⁵ et d'une dépêche de Sieyès retirée par le ministre⁶. Paiements à: Desportes, ex-résident de France à Genève, pour un surcroît de dépenses de sa maison et de son secrétariat lors de la réunion

¹ Les pièces 27 et 28 de la plaquette 3852 sont deux listes de nominations faites les 3 et 4 nivôse an VI par Rudler, commissaire du Directoire dans les départements provisoires de la rive gauche du Rhin, notées comme pièces du dossier de la séance du 18 nivôse an VI, et dont la première porte un numéro 7 qui explique qu'elles aient été classées ici par erreur.

² De Passavan Oglou, pacha de Vidim, en révolte contre le sultan turc.

³ Sans doute Jean-Guillaume de Hompesch-Bollheim, membre du conseil secret de Dusseldorf, ministre plénipotentiaire de Juliers au congrès de Rastatt, ensuite ministre des Finances du royaume de Bavière.

⁴ Alternance instaurée le 18 thermidor an VI par l'administration centrale à la demande du plaignant.

⁵ Celles dont on envoie copies à Joubert et Jourdan, le procès-verbal sur le registre décrivant d'abord les affaires des Relations extérieures puis celles de la Guerre à la suite.

⁶ Affaire non représentée ici.

à la France, et à Louis-François Ferrières-Sauvebœuf pour une mission secrète à Alexandrie⁷ (AF III 568, plaquette 3852, pièces 4-5).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 568, plaquette 3852, pièces 1-3. Lettre du Directoire à Joubert sur son refus d'accéder aux réquisitions de Rivaud le 5 nivôse: *le gouvernement français ne fera jamais rien qui ne se concilie parfaitement avec l'honneur de la République et la sûreté de l'armée. Il vous a laissé la plus grande latitude dans les opérations¹ et cela doit vous suffire... Sans entrer dans des détails aujourd'hui superflus, le Directoire ne vous fera à ce sujet qu'une seule observation: Fouché étoit chargé de faire exécuter le premier arrêté du Directoire. L'a-t'il fait? N'a-t'il pas fait le contraire de ce qui lui étoit prescrit?... Le Directoire exécutif ne vous parlera plus de cet objet. Vous ne verrez sans doute dans cette dépêche qu'un effet de l'estime que vous lui avez inspirée et qu'un motif de plus de justifier sa confiance*, minute de Treilhard, et lettre personnelle du même à Rivaud, notamment sur la possibilité d'employer l'ex-Directeur cisalpin Sopransi en Espagne (AF III 568, plaquette 3852, pièces 1-3).

AF III 568, plaquette 3852, pièces 14-17. Feuilles de brevet de la cavalerie, dont l'adjutant général Ducheyron, chef de brigade au 9^e hussards².

AF III 568, plaquette 3853, pièces 40-56. Nomination d'un commissaire municipal à Bapaume et de justices de paix non pourvues aux élections, *Landes*, Saint-Justin;- *Lys*, Bruges, 1^{ère} section; Menin; Ostende, 1^{ère} et 2^e sections; Wervik;- *Meuse-Inférieure*, Echt; Heythuysen; Maaseik; Niederkrüchten; Venlo; Weert;- *Seine*, Pierrefitte [-sur-Seine];- *Seine-Inférieure*, Saint-Romain [-de-Colbosc].

Séance du 19 nivôse an VII [8 janvier 1799]

(AF* III 14, folios 37 verso-41 verso; AF III 568, plaquettes 3854 à 3858)

Lois.

[Du jour] sur: la liquidation de la dette des émigrés de la Seine; une imposition locale de la commune de Gacé; et le paiement de la solde des adjudants de la garde nationale de Paris en l'an VI; [du 18] transférant les huit communes du canton d'Orbais de l'Aisne à la Marne et les rattachant à l'arrondissement de recette et au tribunal correctionnel de Sézanne³ (AF III 568, plaquettes 3852, pièces 12-13, et 3854, pièces 1-4).

Messages aux Cinq-Cents.

Sur: des ventes de biens communaux de Buis [-les-Baronnies] pour réparer un moulin à farine et des fontaines et Frebécourt; le transfert du canton de Saint-Jean-de-Belleville à Saint-Martin [-de-Belleville]; l'échange par la commune de Nîmes des anciens égorgoirs contre les moulins à pompe des citoyens Larnac et Vitalis; une imposition locale de la commune des Martres-de-Veyre pour réparer une fontaine; la réunion de celle de Barbâtre à celle de Noirmoutier [-en-l'Île]; l'échange de la maison commune d'Issoire, qui servirait d'école, contre celle du tribunal

⁷ La rubrique que consacre *Roman d'Amat* à ce personnage note qu'il avait été chargé de mission en Orient par le ministère des Affaires étrangères dans les années 1780 et s'était fait l'ennemi de Choiseul-Gouffier, ambassadeur français à Constantinople, en le calomniant auprès du ministre. Les auteurs disent que "le gouvernement" l'envoya en Italie en 1799 pour surveiller Scherer, général en chef des armées d'Italie et de Naples. Il était en effet à Milan lorsque le Directoire lança un mandat d'arrêt contre lui le 6 floréal (*tome VIII*) comme espion provoquant à la désertion. Une lettre de lui jointe à cet arrêté, écrite de la prison du Temple le 11 prairial au président du Directoire, affirme que les causes des défaites des armées françaises en Italie sont dues à l'ambassadeur en République cisalpine Rivaud et à Scherer et note que le Directoire n'a certainement pas dû prêter attention aux dépêches que Ferrières-Sauvebœuf a envoyées au ministre des Relations extérieures. Nous orthographions son nom de famille tel qu'il est écrit dans les documents ici analysés et dans la signature de sa lettre de prairial, *Roman d'Amat* optant pour l'orthographe Ferrières-Sauvebœuf. Voir aussi *tome IX*, 19 floréal, affaires non citées au procès-verbal: arrêté chargeant le ministre de la Police générale de l'exécution du mandat d'amener, Ferrières-Sauvebœuf se trouvant en France, et 4 messidor, Police générale: libération après son arrestation à sa campagne de Montmort [-Lucy], se disant chargé par le Directoire d'une mission en Perse pour laquelle il traversait l'Italie lors de la reprise des hostilités, ayant écrit de Milan au ministre des Relations extérieures pour lui proposer de se rendre en Albanie pour obtenir le soulèvement du pacha de Scuderi puis, en attendant sa réponse, l'ayant instruit des désordres de l'armée d'Italie et de la conduite de Scherer, s'étant vu reprocher par Rivaud d'avoir sollicité du Directoire exécutif cisalpin l'envoi d'un émissaire auprès du Directoire pour demander de changer le système désorganisateur qui allait entraîner la ruine de l'armée et de la république cisalpine, ayant été emprisonné au château de Milan deux jours avant l'évacuation de la ville, s'étant échappé et étant rentré en France, et déclarant ne pas être émigré puisqu'ayant été arrêté en 1793 avant d'être libéré par jugement du Tribunal révolutionnaire du 28 frimaire an III (jugement dans W 494, dossier 482).

¹ Rayé sur la minute: *il vous a même confié, et continuera, le sens des opérations politiques.*

² Le général Nicolas Ducheyron (voir *tome V*, 17 germinal an VI, Guerre, note).

³ Sur Gacé et la garde nationale de Paris, voir respectivement *tomes V* et *VI*, 27 prairial an VI et 11 vendémiaire, message des Cinq-Cents, note. La dernière loi fait suite à un message du Directoire du 7 thermidor an VI (*tome VI*); voir aussi *tome VIII*, 22 pluviôse: message du Directoire proposant de rattacher ce canton à la recette et au tribunal correctionnel créés à Épernay par loi du 27 nivôse (plus loin, séance du 28).

correctionnel et de la maison d'arrêt, qui servirait à une halle aux blés et aux séances de la municipalité, en installant dans une partie des Bénédictines le tribunal, la maison d'arrêt, la justice de paix et un grenier d'abondance; le transfert de l'hospice civil d'Aurillac au couvent Saint-Joseph; l'assemblée primaire de Nanteuil-le-Haudouin; la mise à la disposition du ministre de la Guerre d'un passage à Besançon pour remplacer le corps de garde situé dans l'hospice des Enfants trouvés¹; et l'indemnité demandée par la veuve Cordier dite Nozay, ex-adjudicatrice des travaux des routes de l'inspection [des Ponts et Chaussées] de Senlis, pour la suppression de l'entretien des embranchements et chemins de traverse² (AF III568, plaquettes 3856, pièces 58-60 et 73-82, et 3857, pièces 90-92, 95-97 et 108-117).

Finances.

Bois communaux: Salmagne et Savonnières [-devant-Bar] pour reconstruire un pont; aménagement de ceux de Bretonvillers dits les Fobaz, les Lochards et la Suite de la Côte des Noues. Ordonnancement, pour régularisation sur l'an V, d'un remboursement à Baudouin, imprimeur du Corps législatif, pour le mobilier du local du Comité de sûreté générale, puis du ministère de la Police générale, dont il a été payé par compensation sur le prix des presses de l'imprimerie des administrations nationales. Nomination de l'inspecteur des contributions du Liamone. Envoi au ministre du message des Cinq-Cents sur Montjoie [-en-Couserans]³ (AF III 568, plaquettes 3856, pièces 55-57 et 84-85, et 3857, pièces 86-89 et 93).

Guerre.

Nominations et promotions militaires d'après des tableaux dits extraits de décisions décennaires préparés par le ministère et mentionnant les propositions acceptées ou refusées par le Directoire: états décennaire du bureau des officiers généraux du 30 vendémiaire, des propositions de réforme du 30 vendémiaire et de la 2^e décennie de vendémiaire, de nominations dans l'infanterie des 16 frimaire du 18 nivôse, de promotions de commandants et adjudants de places de la 2^e décennie de vendémiaire, de promotions d'aides de camp et adjoints aux adjudants généraux du 19 vendémiaire, et de promotions de chefs de bataillon, dont: ajournement de l'admission en pied de Ghigny, chef d'escadron à la suite du 2^e hussards, jusqu'à vérification de la situation de Schwartz, Cailler, nommé chef de la 96^e demi-brigade, Balland, nommé chef de bataillon à la 30^e demi-brigade d'infanterie légère remplaçant Guidal, promu adjudant général, Advinay, ex-aide de camp à l'état-major de l'armée d'Italie, capitaine en pied au 7^e d'infanterie, Danloup-Verdun, ex-capitaine au 4^e bataillon de Paris, adjoint à l'adjudant général Huart, capitaine d'infanterie⁴, passage dans la cavalerie de Becker, capitaine aide de camp du général Lefebvre, et d'Hackpil, lieutenant à la 106^e demi-brigade, attaché au 19^e chasseurs; réintégration dans son grade de Kuntz-Bellisaire, ex-chef du 14^e bataillon d'infanterie légère, à nommer à ce grade dans une demi-brigade nouvelle; places militaires: nomination de commandants de celles de Malines et Ypres et temporaire de celle de l'île d'Aix, poste créé; levée de la suspension de l'ex-adjudant lieutenant de celle de Sarrelouis⁵, traitement de réforme d'employés de celles de Bitche, Hesdin, Perpignan et du fort Queyras. Emploi du général Hardy à l'armée de Mayence⁶. Confirmation de promotions faites par Championnet à la suite de la bataille du 25 frimaire, dont l'adjudant général Bonnamy général de brigade⁷ et Laraitrie, aide de camp de Championnet, confirmé chef de brigade à la suite du 16^e dragons. Commissaires des guerres: mise au travail général de la remise en activité de l'ex-commissaire Maillot, refus de celles des ex-commissaires Codron, Perrin, Thiesse et Touret, refus de traitement de réforme à Gaugain, Charles-Antoine Lefebvre et Salès, renvoi dans la ligne de Rosel. Remise en activité à son grade de lieutenant de l'ex-général de brigade provisoire Bonnard, refus de celles de l'adjudant général réformé Josset-Saint-Ange et du général Houdetot, conversion de la pension du général de brigade Lombard en traitement de

¹ Sur Buis-les-Baronnies, voir *tome VIII*, 14 ventôse: loi du jour autorisant la vente de deux pièces de terre près les portes du Marché et du Portalet, de la maison servant au logement de la gendarmerie et de deux jardins attenants à l'Auditoire et au moulin inférieur; sur Frebécourt *ibidem*, 19 germinal: loi de la veille autorisant la commune à vendre les pâquis de la Charpenterie (lieu-dit non recensé par le *Dictionnaire topographique des Vosges* de Paul Marichal, Paris, Imprimerie nationale, 1941). Sur Saint-Jean-de-Belleville et les égorgoirs de Nîmes, voir *tome IX*, 12 prairial: lois de la veille. Sur les Martres-de-Veyre et Barbâtre voir *tome VIII*, respectivement 9 et 22 ventôse: lois du jour précédent. Sur Issoire et Aurillac, voir *tome IX*, 22 messidor et 7 prairial: *idem*. L'affaire de Besançon avait été autorisée provisoirement par arrêté du 19 frimaire (plus haut, Finances).

² Suppression décidée par l'intendant des Ponts et Chaussées La Millière en 1781. Les travaux sur ces embranchements, la plupart desservant des châteaux, étaient payés au même tarif à la distance que ceux sur les routes où ils étaient adjugés à des prix inférieurs au coût réel, l'un compensant l'autre. La veuve, dont le mari avait eu l'adjudication en 1772, serait, d'après le ministre de l'Intérieur, le dernier adjudicataire non encore indemnisé.

³ Voir au 17.

⁴ Charles-Étienne Ghigny, connu de *Quintin*, et sans doute le futur général François-Xavier de Schwartz, chef d'escadron de hussards fait prisonnier de guerre en octobre 1798 (*Six*). Hubert Cailler, promu général le 24 fructidor (*tome X*), mesures connues de *Six*, et Emmanuel-Maximilien-Joseph Guidal, également futur général (voir *tome III*, 5 brumaire an VI, Guerre, note). Advinay: sans doute Christophe Adviné (voir *tome V*, 27 messidor an VI, Relations extérieures, note). Le futur général Louis Danloup-Verdun, mesure inconnue de *Six*.

⁵ Moselle, auj.: Allemagne, nom révolutionnaire: Sarrelibre.

⁶ Sur le général Jean Hardy, voir *tome IV*, 28 pluviôse an VI, Guerre, note.

⁷ Le général Bonnamy (Charles-Auguste-Jean-Baptiste-Louis-Joseph, dit de Bellefontaine), mesure connue de *Six*. Il s'agit de la reprise de Rome par les Français.

réforme, et refus de conversion de celles des généraux Favart, Giacomoni, Lynch, Ravier et Teisseidre. Retraite du général d'Alais, ex-gouverneur de la Guyane¹. Destitution du capitaine commandant la 86^e compagnie de vétérans à Cæn (AF III 568, plaquettes 3854, pièces 5-28, et 3855, pièces 29-52 et 54).

Intérieur.

Rapports: classés au bureau particulier sur le résultat du commerce extérieur pour les six premiers mois de l'an VI et l'agence d'Afrique²; sur: le peu d'intérêt de former des élèves dans la technique des dessins à la plume de la citoyenne Riddenbosch, rapport au ministre de Bervic, Pommereux et Vincent estimant que ces dessins ne font qu'imiter imparfaitement les gravures³; et la retenue d'un vingtième sur les traitements des fonctionnaires pour le paiement de la contribution mobilière de l'an VII⁴. Refus d'indemniser Despréaux pour recherches minéralogiques dans le Calvados⁵. Création d'un jury d'instruction publique dans le Léman, conservation du Collège de Genève pour l'enseignement primaire et transformation de l'Académie en école centrale⁶. Remise à Ling et compagnie de la concession des mines de Saint-Symphorien-de-Lay indûment transférée au nommé Givre. Réintégration du président de la municipalité de Pagny-sur-Moselle suspendu à tort pour refus de payer le droit de passe. Destitution de Mesight, administrateur municipal d'Anvers coopté, ex-administrateur central destitué. Épuration, municipalités: Aubigny [-en-Artois], Bruguières, Castanet [-Tolosan] et Pulligny royalistes, Castets: agents et adjoints du chef-lieu et de Magescq n'ayant rien fait après le vol du courrier de la malle puis celui de la diligence de Bordeaux à Bayonne, Cirey [-sur-Vezouze], Fribourg (Meurthe), Morville [-sur-Seille] et Royaumeix fanatiques, Draguignan ayant calomnieusement écrit aux Cinq-Cents que l'administration centrale niait avoir reçu les lettres du ministre sur son transfert de Toulon⁷, Mailly après l'enlèvement de déserteurs aux gendarmes et un soulèvement le 10 brumaire, Rosheim inciviques, Saint-Amand [-les-Eaux], ville divisée en deux factions républicaines conduites par le commissaire municipal Lacour et son prédécesseur Langlé-Dubois⁸, et Saint-Étienne (Loire): nomination après l'annulation des élections⁹; agents municipaux: Attichy royaliste destitué et réélu, Brouvelieures ayant laissé sonner la cloche le 30 fructidor, jour de la fête du village¹⁰, la Chapelle-la-Reine¹¹ suspecté du vol de 33 kilogrammes de plomb de l'église d'Achères [-la-Forêt], Gripport pour refus de serment, Jousse¹², Mervans percepteur, Saint-Nicolas [-de-Port] ayant fait interrompre la fête du 1^{er} vendémiaire par un roulement de tambour de la garde nationale, Saint-Poncy fanatique, et Taugon-la-Ronde¹³ s'étant mutilé la main droite pour échapper à la réquisition avant son élection; adjoints: Fournols (Cantal,auj.: commune de Rézentières) assistant au culte réfractaire, et Sainte-Hermine ayant arraché l'écharpe de l'agent de [Saint-Étienne-de-] Brillouet que celui de Sainte-Hermine, devant s'absenter, venait de charger de le remplacer pour continuer à célébrer les

¹ Charles-Robert-André Bonnard, nommé général chef de brigade provisoire par le représentant en mission Boisset, rétrogradé au grade de lieutenant en l'an III, suspendu de ses fonctions d'agent militaire chargé de l'exécution des lois sur la première réquisition dans les départements d'Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Mayenne et Sarthe et traduit en conseil de guerre pour détournement en l'an IV, arrêté connu de *Six*, nommé à ce grade en demi-brigade nouvelle le 25 (plus loin), arrêté annulé le 16 messidor an VII (*tome IX*). L'adjudant général Jean-Michel Josset dit Saint-Ange, connu de *Quintin*. Le général de brigade César-Louis-Marie-François-Ange d'Houdetot, que le ministre de la Marine et des Colonies propose pour traitement de réforme, rentré de l'île de France (auj.: l'île Maurice) en septembre 1798 après y avoir été maréchal de camp avant la Révolution, président de l'assemblée coloniale en 1789, destitué par cette assemblée et ayant cessé ses fonctions en 1793 (*Six*), remis en activité pour emploi dans son grade le 29 nivôse (plus loin). Le général de brigade Lombard n'est pas cité par *Six*, voir: AF III 192, dossier 889, pièce 242. Les généraux Jean-Baptiste Favart, Gaspard-Vincent Giacomoni, Isidore Lynch, Alexis-Joseph Ravier de Jullière et Henri Teisseidre. Le général Charles-Guillaume Vial d'Alais, dit ici Dallais, nommé en Guyane en 1792.

² Non conservés ici. Le premier est dans le groupe des rapports du ministre de la sous-série avec un autre rapport du jour sur les rétributions dues à la régence d'Alger qui semble être notre second rapport (AF III 93A, dossier 400, pièces 30-34).

³ On envoie des secours à cette dessinatrice. Un billet du ministre note que l'examen de ses dessins lui avait été demandé par le Directoire le 7 frimaire. Le graveur Charles-Clément Bervic et le peintre François-André Vincent, membre de l'Institut; le troisième membre de ce jury n'est pas identifié.

⁴ Affaire non représentée ici.

⁵ Qu'il avait entreprises de son propre chef et sans aucun résultat. Il n'est pas minéralogiste et avait déjà sollicité le ministère en l'an IV.

⁶ En conservant ses auditoires (chaires), sauf celle de théologie, dont on ne gardera que le cours d'hébreu. Les noms des membres du jury nommés ici sont repris à l'index.

⁷ Voir *tome VIII*, 3 ventôse, Intérieur: réorganisation de la municipalité à la suite de sa destitution.

⁸ Commissaires *extra muros* d'après des arrêtés du 26 thermidor (*tome X*).

⁹ Voir *tome VI*, 9 brumaire: loi de la veille annulant l'assemblée primaire de la section de l'Égalité de la ville.

¹⁰ Le 30 fructidor an VI/ dimanche 16 septembre 1798, fête de la Saint-Cyprien.

¹¹ Nom révolutionnaire: la Chapelle-Égalité.

¹² Agent élu par l'intrigue, divorcé depuis deux ans, continue cependant à entretenir un commerce scandaleux avec celle qui fut sa femme, de tems à autre il l'attire chez lui de gré ou de force et de ce commerce sont nés deux enfants.

¹³ Aujourd'hui communes distinctes de la Charente-Maritime.

mariages¹; agents et adjoints: Guillestre complices de vol de drap à l'hospice d'Embrun, Saorge protégeant les barbets², et Saulxerotte fanatiques. Destitution et jugement: agent municipal de Naves (Mont-Blanc,auj.: commune de la Léchère) et ex-commissaire municipal de Feissons [-sous-Briançon] (auj.: Feissons-sur-Isère) protégeant l'émigré rentré Bond³, agent de Poulangy refusant de publier une promesse de mariage et maltraitant la future épouse, et agent et adjoint de Neuve-Église pour faux état civil de déserteur. Refus de faire juger l'agent municipal de Marbache pour complicité de bigamie de Jean-Charles Lainé, de la 188^e compagnie de vétérans, marié sur fausse publication de mariage à Strasbourg en l'an IV. Rejet des réclamations des ex-administrateurs centraux d'Eure-et-Loir Drouin, exerçant comme notaire, et Berroys, défendus par les députés Godard, Guillard et Judel, produisant pour le second des extraits de lettres de Maras, alors commissaire central, le priant d'accepter le poste d'administrateur central, puis, comme député, le disant incapable. Envoi au ministre des messages des Cinq-Cents sur les toiles peintes et la commune de Dijon⁴ (AF III 568, plaquettes 3857, pièces 94, 98-107 et 119-120, et 3858, pièces 121-180).

Marine et Colonies.

Le ministre...est entendu sur diverses affaires sur lesquelles il n'a été pris aucune décision écrite.

Le Directoire arrête qu'il chômera demain décadi 20 nivôse et ajourne sa séance à primidi vingt-un du courant.

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 568, plaquette 3856, pièces 61-72. Rapport du ministre de l'Intérieur, sans mention de décision du Directoire, sur Hennan, Louhienne et Poswick, élus administrateurs centraux de l'Ourthe par l'assemblée scissionnaire destitués le 6 prairial⁵, que la loi du 22 floréal ne concernait pas puisqu'elle ne portait que sur les députés du département, lettres de Poswick au ministre et à Treilhard, adresse de D.-H.-G. Demany, de Liège, floréal an VI, *Réponse à l'opinion du c^{em} Dethier, député au Conseil des Cinq-Cents, sur les élections du département de l'Ourthe au Corps législatif*, signé L.-P. Poswick, Paris, imprimerie des frères Hy, s.-d., 24 pages, et *Corps législatif. Conseil des Cinq-Cents. Rapport par Foncz (de Jemappes) sur les opérations de l'assemblée électorale de l'Ourthe... séance du 8 messidor an 6*, Paris, Imprimerie nationale, 6 pages.

Séance du 21 nivôse an VII [10 janvier 1799]

(AF* III 14, folios 41 verso-42 recto; AF III 568, plaquette 3859⁶)

La séance est consacrée à la discussion et à l'examen de différentes affaires politiques, administratives et judiciaires.

Finances.

Autorisation à la Trésorerie nationale d'employer au paiement des rentes et pensions du 2^e semestre de l'an VI un million en bons au porteur et rescriptions admissibles en paiement des contributions directes de l'an VII. Envoi au ministre du message des Cinq-Cents sur la retraite du citoyen Viénot⁷ (AF III 568, plaquette 3859, pièces 1-2 et 20).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 568, plaquette 3859, pièces 18-19. Lettre donnant à Joubert tous pouvoirs pour exécuter ou différer l'opération projetée contre Livourne: *le Directoire n'a, par sa dépêche du 2, suspendu cette expédition que pour ôter à l'Autriche tout prétexte de crier à l'agression*, minute de Merlin de Douai signée des cinq Directeurs, brouillon de Treilhard d'un autre texte.

Séance du 22 nivôse an VII [11 janvier 1799]

(AF* III 14, folios 42 recto-44 recto; AF III 568, plaquettes 3860 à 3862)

Lois.

[Du 21] sur: les assemblées primaires d'Ath et communales de Dour et du canton d'Enghien (Jemappes), et communales de la Seine-Inférieure: Angiens, Életot, Gerponville, Graville [-Sainte-Honorine] et Guerbaville (auj.: communes du Havre et de la Meilleraye-sur-Seine), Lanquetot, Saint-Eustache-la-Forêt, Saint-Nicolas-de-la-Taille, Saint-Vaast [-Dieppedalle] et Vatteville [-la-Rue]; et sur l'échange d'une grange de l'hospice civil de

¹ Voir *tome VIII*, 23 ventôse, Intérieur: destitution de l'agent pour avoir voulu faire délibérer la municipalité pour la réintégration de l'adjoint, puis faire appel au peuple lors de la fête décadaire du 30 nivôse.

² Brigands opérant aux frontières des Alpes-Maritimes et du Piémont.

³ Voir aussi *tome V*, 18 germinal an VI, destitution du commissaire municipal de Feissons incivique.

⁴ Voir au 11 et au 17.

⁵ *Tome V*, arrêté destituant les administrateurs centraux élus par chacune des deux assemblées électorales du département.

⁶ Plaquette contenant une feuille *néant* pour le 20 nivôse.

⁷ Voir au 17.

Châteauneuf [-en-Thymerais] contre des terrains du citoyen Dreux¹ (AF III 568, plaquettes 3859, pièces 3-17, et 3860, pièce 18).

Message aux Cinq-Cents.

Répondant² sur la législation sur les prises maritimes en proposant que les contestations en validité soient *en dernière analyse terminées administrativement*, mention de l'envoi au journal *le Rédacteur* (AF III 568, plaquette 3861, pièces 19-21).

Justice.

Rejet de la demande de transfert du tribunal civil du Gard à Uzès. Rapport de la main de Lambrechts, à la demande du Directoire, sur Grimaldi, prince de Monaco, intéressé dans la compagnie Baugé, qui avait obtenu la soumission en masse des coupes de bois des départements de la rive gauche du Rhin dénoncée par Schiervel, inspecteur des forêts de la Roër et annulée par le Directoire à la demande du ministre, et qui s'est depuis installé à Aix [-la-Chapelle], est devenu intéressé dans la compagnie Moyse Meyer et prétendait choisir les arbres à couper en dehors de l'inspecteur³, rapport transmis au ministre de la Police générale pour vérifier si Grimaldi n'aurait pas émigré. Rejet de l'opposition par le commissaire ordonnateur de la 5^e division militaire au jugement du tribunal civil du Bas-Rhin condamnant le négociant Hurter à payer des fournitures pour l'étape des troupes à Landau au boucher Léonard Clause suivant un marché entre particuliers (AF III 568, plaquettes 3860, pièces 1-2, et 3861, pièces 24 et 35).

Police générale.

Mandat d'amener contre des conspirateurs agitateurs des troubles de Belgique dans la Dyle⁴. À la demande des députés Deydier, Gauthier, Groschand-Dorimond et Vêzu, levée des scellés sur les presses de Louis Rubas, imprimeur du journal *le Phénix* prohibé le 18 frimaire, n'ayant fait que l'imprimer. Déportation hors de la République de l'émigré du Var Jacques Bernard, commis aux forges de Toulon, n'ayant pu obéir à la loi du 19 fructidor an V⁵ parce que détenu à Brignoles depuis le 14 fructidor an V. Prêtre, déportation⁶ (AF III 568, plaquette 3861, pièces 25-34).

Relations extérieures.

Lettre indiquant à Rivaud qu'il reste autorisé à se qualifier de commissaire pour l'exécution des arrêtés du Directoire des 4 et 17 brumaire *puisque votre mission à cet égard n'est pas encore entièrement finie*, minute au bureau particulier (AF III 568, plaquette 3860, pièces 3-4, copie au registre du bureau particulier, AF* III 19, page 70).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 568, plaquette 3862, pièces 36-103. Nominations: justices de paix non pourvues aux élections, *Indre*, Chabris; Châtillon [-sur-Indre];- *Landes*, Parentis [-en-Born]; le Saint-Esprit (auj.: Pyrénées-Atlantiques, commune de Bayonne); - et commissaires municipaux, *Aisne*, Coigny: Lenain, de Chaillevois, ex-commissaire des guerres; Wassigny: Lhoste-Sainte-Claire, de Vervins, ex-artiste dramatique puis inspecteur des transports militaires, remplaçant un commissaire provisoire ivrogne;- *Ardèche*, Chomérac: remplacement de Louis Salles, suspecté en l'an II comme commissaire du département pour l'achat de farine, récemment acquitté *par esprit de parti* de trafic de dispenses à réquisitionnaires⁷;- *Charente-Inférieure*, Ars [-en-Ré]: remplacement de Marcellat, notaire, démissionnaire; Montguyon; *Saintes intra muros*;- *Côte-d'Or*, Veuve [-sur-Ouche]; Vitteaux; - *Eure-et-Loir*, la Loupe⁸;- *Gard*, Montfrin; Saint-Hippolyte [-du-Fort] *extra muros* siégeant à Cros:

¹ À la suite d'un message du Directoire du 3 frimaire an VI (*tome III*).

² Plus haut, 26 frimaire.

³ Sur cette affaire, voir *tome V*, 1^{er} messidor an VI, Finances, note. Henri-Charles-Maurice Grimaldi, futur prince Honoré IV de Monaco. Léonard-Joseph Schiervel, d'Henri-Chapelle (Ourthe), juriste, nommé à ce poste par Lambrechts à la fin de l'an VI (Sabine GRAUMANN, *Französische Verwaltung am Niederrhein. Das Roerdepartement 1798-1814*, Essen, Klartext Verlag, 1990, page 133).

⁴ Voir aussi *tome VIII*, 26 pluviôse: ordre d'arrêter Henri Fiocardo, homme de loi à Bruxelles, au lieu de son frère Louis, impliqué ici par erreur; 22 ventôse: ordre d'arrêter Pauli, maître de poste à Cologne, et Picard, de Bruxelles, correspondant et beau-frère d'Henri Fiocardo, et 3 floréal: mandat d'amener contre Leimbach, vicaire à Cologne, rédacteur du journal *Staatsboth*, dont Pauli se déclare l'éditeur, qui avait incité à se soulever lors des troubles de la Campine de la guerre des paysans; et *tome IX*, 14 prairial: traduction en conseil de guerre de la 24^e division militaire d'Henri Fiocardo et Guillaume Picard, son beau-frère, employé au bureau de bienfaisance de Bruxelles, détenus au Temple, ayant transmis des renseignements erronés à des gazetiers de Deutz (en face de Cologne), Hambourg et la Haye, et libération de Pauli père, simple éditeur du journal *Staatsboth* dont le rédacteur Leimbach, vicaire, a échappé au mandat d'arrêt du 22 ventôse.

⁵ Obligeant les émigrés non radiés définitivement à sortir de France.

⁶ Un prêtre de Bléré ayant provoqué des mouvements contre l'inhumation d'un citoyen ayant refusé toute cérémonie religieuse.

⁷ Nommé le 9 brumaire an VI (*tome III*, Affaires non citées au procès-verbal, voir note).

⁸ Remplacement de Le Roy, *promu* administrateur central, qui ne figure pas parmi les élus de l'an VI d'après Jean-René SURATTEAU, *Les élections de l'an VI et le "coup d'État" du 22 floréal*, Paris, les Belles-Lettres, 1971, et que nous ne trouvons pas dans les arrêtés précédents, où nous n'avons que le nommé Rousseau, commissaire municipal de la Loupe, nommé administrateur central le 22 vendémiaire an VI (*tome III*, index) arrêté en partie corrigé le 27 suivant à cause d'erreurs d'identité.

Coustier, de Lasalle, ex-négociant, ex-adjutant à l'état-major de l'armée des Pyrénées-Orientales;- *Haute-Loire*, le Monastier [-sur-Gazeille]: remplacement du député Hillaire, élu suppléant au tribunal civil¹;- *Marne*, Anglure: Brasseur, employé de bureau de l'administration centrale; Avize; Ay: remplacement d'un valétudinaire âgé par son neveu; Charmont; Courtisols: Saguet, arpenteur à Cormicy, prisonnier de guerre en Grande-Bretagne pendant trois ans, remplaçant un exagéré ivrogne et payé par les réquisitionnaires; Hautvillers; Jâlons: remplacement d'un non-résidant, payé par les réquisitionnaires et *laissant dans la misère sa femme dont il s'est séparé par le divorce*; Loisy-sur-Marne et Vitry-en-Perthois: Gaillat, de Blacy, ex-juge de paix, et Bertrand-Béchuat fils aîné, tous deux administrateurs du district de Vitry [-le-François], remplaçant des exagérés ivrognes et ignorants; Saint-Amand [-sur-Fion]: Chappelot, ex-commandant de bataillon, employé aux contributions du même district, remplaçant Deloval, officier de santé²; Sommepy [-Tahure]; Thiéblemont [-Farémont]: Prieur, de Maurupt [-en-Montois], sous-secrétaire du district de Vitry, candidat; Person, ex-commissaire des guerres à l'armée de Sambre-et-Meuse, de Vitry-le-François, an IV; Vitry-le-François³;- *Meuse*, Arrancy [-sur-Crusne];- *Nièvre*, Moulins-Engilbert: remplacement de [Saint-] Guillier-Montcharmoy, nommé administrateur central⁴;- *Puy-de-Dôme*, Olliergues;- *Saône-et-Loire*, Charnay [-lès-Mâcon]: remplacement d'un fanatique responsable de ce que *les conscrits se sont refusés de se rendre aux armées*;- *Seine-Inférieure*, Mont-aux-Malades (auj.: Mont-Saint-Aignan);- *Seine-et-Oise*, Rosny [-sur-Seine] ou la Villeneuve-en-Chevrie;- *Deux-Sèvres*, Bressuire: Leclerc, ex-capitaine de grenadiers, muté de la Forêt-sur-Sèvre, remplaçant Morna, se révélant *être un prêtre tour à tour docile et réfractaire*; la Chapelle-Thireuil: Charles Houdet, ex-prêtre, chef de bureau à l'administration centrale;- *Tarn*, l'Isle-d'Albi (auj.: l'Isle-sur-Tarn);- *Var*, Brignoles: Balthazar Moutet, remplaçant Adrien Moutet, optant comme administrateur central;- *Vendée*, le Langon.

Séance du 23 nivôse an VII [12 janvier 1799]

(AF* III 14, folios 44 recto-46 recto; AF III 569, plaquettes 3863 à 3865)

Lois.

[Du 22] sur les assemblées primaires de la Lozère: Allenc, le Buisson, Langogne, le Malzieu [-Ville], Mende, la Parade (auj.: Hures-la Parade), Saint-Alban [-sur-Limagnole], Saint-Germain-du-Teil et Serverette; et celles de Berchem (Deux-Nèthes, auj.: commune d'Anvers) et Saint-Saulfieu; et annulant un arrêté des représentants en mission Couthon et Maignet de l'an II interdisant Joseph-Antoine Vigouroux, juge de paix de Randan, de toute fonction publique et d'assistance à toute assemblée populaire pour six ans⁵ (AF III 568, plaquette 3860, pièces 5-17; AF III 569, plaquette 3863, pièce 3).

Message des Cinq-Cents.

[Délibéré le 21, expédié et reçu le 23] sur la vente d'une des maisons de l'hospice de Saint-Jean-en-Royans pour payer la réparation de l'autre⁶ (AF III 568, plaquette 3859, pièces 21-22, dossier du 21).

Finances.

Approbation d'un traité entre la Trésorerie nationale et Blanchard aîné, fournisseur de la Marine, représenté par J. Ouvrard, le payant de ce qui lui est dû d'un traité du 17 prairial an VI sur des rescriptions bataves de 1799 à 1801 en deux millions sur les contributions de l'an VII et deux autres sur les ventes de biens nationaux (AF III 569, plaquette 3863, pièce 11).

Guerre.

Adoption des résidences des 106 brigades de gendarmerie des départements provisoires de la rive gauche du Rhin et nomination de deux chefs d'escadron, quatre capitaines et quatorze lieutenants⁷. Autres arrêtés sur le personnel,

¹ Jacques-Bernard Hillaire, député à la Législative, nommé commissaire municipal le 7 prairial an VI (*tome V*).

² *L'exercice de cette dernière qualité le rend dépendant des administrés.*

³ Nom révolutionnaire: Vitry-sur-Marne.

⁴ Voir *tome V*, 22 germinal an VI, Police générale, note.

⁵ Sans doute le juge de paix Vigouroux remplacé le 16 vendémiaire (*tome VI*) parce qu'invalidé.

⁶ Voir *tome VIII*, 29 pluviôse: message du Directoire en réponse, précisant qu'il s'agit de vendre la maison de la Providence, en ruines, servant aux orphelins indigents, pour réparer l'hospice des malades.

⁷ Dont le ministre proposera les affectations. Les 106 brigades (au lieu des 100 déterminées par l'arrêté du 9 pluviôse an VI) sont regroupées dans une 25^e division de gendarmerie, chef de division à Coblenz, comprenant les 49^e et 50^e escadrons, respectivement départements de la Roër et de Rhin-et-Moselle et du Mont-Tonnerre et de la Sarre (chefs d'escadron à Cologne et Mayence); chaque chef-lieu de département compte deux brigades. Ces éléments sont repris à l'index, la rubrique *Gendarmerie* donnant la liste des lieux sièges de brigade des quatre départements. Voir aussi *tome VIII*, 17 germinal: affectation des chefs de division et chefs d'escadron, capitaines et lieutenants, transfert de la brigade de Meisenheim (Sarre) à Birkenfeld (*ibidem*), suppression de celles de Brühl et Wordingen (Roër) et création de nouvelles brigades à Dormagen (*ibidem*) et à Münstereifel (Rhin-et-Moselle). Parmi les nominations, Hesmart, chef de brigade, ex-commandant du détachement de la 29^e division de gendarmerie ici nommé chef d'escadron et affecté au 49^e (Rhin-et-Moselle et Roër) à Cologne (Roër) le 17 germinal, pourrait être le même que le commandant des forces à cheval de Paris au Neuf-Thermidor cité par le *Recueil des actes du Comité de salut public*, tome 15, page 461, note 4.

dont confirmation de promotions aux 10^e et 17^e de cavalerie. Suspension de fonctions d'Hector Le<s>gros, adjudant général à l'armée d'Italie, devant aller *sans aucun délai près le ministre de la Guerre pour rendre compte de sa conduite*, minute de Merlin de Douai¹ (AF III 569, plaquette 3863, pièces 4-5 et 7-11).

Marine et Colonies.

Promotion de l'enseigne de vaisseau Audibert, commandant le corsaire *le Rusé* lieutenant de vaisseau, et condoléances à la famille du capitaine de vaisseau Fourmentin, commandant le corsaire *le Furét*, mort de blessures, après leur combat contre une corvette britannique supérieure en armement le 14 de ce mois (AF III 569, plaquette 3863, pièce 6). Annonce verbale par le ministre de l'annulation des adjudications des constructions navales à cause d'intrigues².

Police générale.

Émigrés, radiation: Anne-Marie-Louise Bernard-Boullainvilliers femme Clermont-Tonnerre, morte à Paris en 1781³; Catherine-Gertrude Chainel veuve Jean-Louis-Christophe Raiot, de Toul, inscrite par le district de Bruyères; Louis-Marie-René Chaourses, de Piacé, propriétaire de la métairie de la Dobardière (à Précigné), détenu au Mans pendant la Terreur, inscrit sous le nom de Saourses; Claude Gautrelet, notaire à Créancey; Étienne Maréchal, menuisier d'Amancey⁴; Jacques Marck, tailleur d'habits à Dettwiller, fait prisonnier en allant demander la libération du maire Jean Arnold, à la requête de sa femme Cartherine Rossler; Pierre-Paul-Denis Morin, de Vendôme, engagé au 7^e bataillon de la Sarthe, et ses sœurs Marie-Adélaïde et Marie-Victoire⁵; François Racine, commis principal de la navigation au Havre, inscrit dans la Seine-Inférieure lorsqu'il était employé de la douane à Calais; François-Xavier Sallier, de Barjols, caché comme fédéraliste et non émigré. Maintien: Louise-Marguerite-Victoire d'Angerville femme Labarthe, Marie-Anne-Émilie d'Angerville, et leur mère Marie-Victoire Turgot veuve d'Angerville, de Cæn, parties pour Londres en 1792 avec leur oncle et beau-frère Thomas d'Angerville, soi-disant pour l'accompagner dans une mission confiée par le ministre des Relations extérieures, en réalité trois mois avant qu'il ait reçu sa commission; Jean-Charles de Bar, noble de Saint-Oradoux-de-Chirouze, surnuméraire des gardes du corps du Roi, radié provisoirement par le district de Tulle; Marie-Josèphe veuve Emmanuel de Bavière et sa fille Amélie d'Hockimfeldt épouse Charles-Emmanuel d'Hautefort, de Villacerf, émigrées en 1791, se disant étrangères mais représentées aux assemblées bailliagères; Pierre-Claude Bouillard et Nicolas Henry, magasinier en sel et notaire à Sancy (alors: Meurthe), partis sous le coup de mandats d'arrêt du district de Briey pour s'être joints à l'ennemi et avoir fait emprisonner des patriotes, le second à la requête de sa femme Françoise-Théodorine Viard⁶; Louis Cachet-Montezan, noble, inscrit dans l'Ain et, sous son second nom, en Rhône-et-Loire, produisant un certificat de l'Électeur de Bavière de 1792 attestant de ses fonctions de ministre plénipotentiaire français depuis 1788⁷; Pierre-Louis Carré, de Saint-Pierremond, inscrit par le district de Grandpré, cuisinier, se disant au service d'un officier de cavalerie nommé Godart décédé à Ath (Jemappes), ville où il serait resté, ses papiers étant enfermés dans la malle de son maître; Marie-Joseph-François-Clair Favre, noble de Bourg [-en-Bresse], religieux de l'abbaye de Cîteaux, soi-disant parti à Fribourg (Suisse) en 1790 pour se marier⁸; la femme Galiffet veuve Richelieu, retenue à l'étranger pour raison de santé suivant une lettre au président de la section des Champs-Élysées (de Paris) en 1792; Pierre Geoffroi-Verdat, noble de Montluel, soi-disant parti étudier la botanique; Alexandre Gonzale-Le Cor, de Paris, officier de l'armée des Indes, chevalier de Saint-Louis, parti en 1792 pour Lisbonne soi-disant comme négociant, détenu à la prison de Belem, expulsé, passé à Gênes et rentré en l'an III; Louis Guillemain, de Paray [-le-Monial], soi-disant marchand, convoyeur de fonds pour l'armée de Condé; Marie-Suzanne-Antoinette Lachaize-Portalès, de Paris, inscrite dans l'Isère, usant d'un certificat de résidence à Lyon de 1791 à 1792 daté de l'an V; Claude-François-Gabriel Lamyre-Mori, de Paris, les frères Jean-Charles-Louis, Louis-Marie et Pierre-Antoine-Charles Mesgrigny et Pierre-Marie-Philippe des Réaux, tous quatre de Troyes, et Antoine Tauriac fils, de Millau, chevaliers de Malte⁹; Jacques-Marie Mallevault-Vaumorans, ex-

¹ Le futur général Jean-Hector Legros, suspendu après une altercation avec un commissaire civil le 20 octobre 1798 / 29 vendémiaire an VII (*Six*); voir aussi: AF III 192, dossier 890, pièces 77-82, et remis en activité le 17 thermidor (*tome X*).

² Affaire évidemment non représentée ici. Voir plus loin, 25 nivôse: destitution du sous-ingénieur constructeur Scheult, associé de la compagnie Pellagot, adjudicatrice d'une partie des constructions navales.

³ Affaire recommandée à La Revellière-Lépeaux par le député Talot.

⁴ À rapprocher de son homonyme Jean, également menuisier de cette commune, radié le 27.

⁵ Inscrits dans la Sarthe. Le rapport cite également François Morin, employé au ministère de la Justice jusqu'à son enrôlement en l'an II, puis mis en réquisition par le Comité de salut public pour la classification des lois, radié le 17 ventôse (*tome VIII*), arrêté le disant frère de ceux-ci et fils de Pierre-François, médecin à Châteaudun.

⁶ Deux rapports distincts.

⁷ Louis Cachet, comte de Montezan, ministre plénipotentiaire en Bavière de 1780 à mai 1792, auparavant en poste à Cologne (*Repertorium der diplomatischen Vertreter*). Contrairement à d'autres diplomates inscrits sur la liste des émigrés, il n'est pas maintenu pour n'être pas rentré après la fin de ses fonctions.

⁸ À rapprocher de Marie-François-Philibert Fabre-Longry, né à Bourg-en-Bresse, noble, émigré à Fribourg maintenu le 17 pluviôse (plus loin).

⁹ Voir aussi *tome VIII*, 13 ventôse: sursis pour les frères Mesgrigny et des Réaux, compris dans le traité de reddition de Malte du 24 prairial an VI et rentrés en France par Antibes après avis favorable d'une commission et sur ordre de Bonaparte; et *tomes VIII et IX*, 16 germinal et 28 prairial: rejet de réclamations pour Tauriac.

capitaine de vaisseau, sa belle-fille Adélaïde Nadau, Marie-Françoise-Céleste Nadau veuve Le Blond et ses enfants Jean-Baptiste-Charles et Marie-Charlotte-Célestine Le Blond, inscrits dans la Seine, ayant soi-disant résidé à la Guadeloupe jusqu'à l'invasion britannique, usant de passeports de Rouen pour New-York et de faux certificats de résidence à Paris, dénoncés par l'agent particulier du Directoire aux îles du Vent comme émigrés à Londres puis rentrés à Paris pour se faire radier à l'époque des premières négociations¹; François-Norbert-Xavier Mandel, d'Hochfelden, ex-abbé, puis employé aux Domaines et adjoint aux commissaires des guerres, accusé de s'être joint aux ennemis, inscrit en l'an III, arrêté à Strasbourg en l'an VI comme partisan de Pichegru; Balthazar-Louis-Bernard et Bernard-Ennemond Menthon aîné et cadet, inscrits dans l'Ain depuis 1793²; les frères Jean-François et Marc-Antoine Raymond-La Nougarède et Joseph-Marie-Noël Raymond-La Nougarède-Carla, de Castelnaudary, abbé, capitaine au régiment Royal-Vaisseau et capitaine d'infanterie, et renvoi de leur frère Blaise-Simon-Anne jusqu'à complément de dossier; Jean-François-Julien Roquetaillade, seigneur de Roquetaillade (Aveyron, commune de Monjaux) et ses fils Jean-Benoît et Marie-Joseph-Julien, émigrés avec passeports en 1793 *pour mettre leurs jours à l'abri du danger*; l'ex-député Pierre [-Antoine]-François Rémusat³, directeur d'hospices à Marseille parti en 1792 soi-disant comme négociant à Smyrne puis en Italie, ne justifiant pas avoir séjourné dans des pays neutres ou alliés; Antoine-Louis-Claude Saint-Germain d'Apchon, maréchal de camp, soi-disant parti de Paris en 1789 aux eaux d'Aix-les-Bains, usant de certificats de résidence contradictoires, inscrit dans l'Ain⁴; et les membres de la famille de Damas⁵ Charles, comte, maréchal de camp de l'armée de Condé, envoyé de Monsieur dans les départements de l'Ouest, Damas femme Groslier-Fouligny, Jean-François-Louis-Charles-César Damas, comte, gentilhomme d'honneur de Louis-Stanislas-Xavier Capet, et Claude-François Damas, tous quatre inscrits dans la Seine, Alexandrine-Victor-Éléonore Duniet-Damas, inscrite dans la Charente-Inférieure, Louis-Étienne Damas, comte de Crux, maréchal de camp de l'armée de Condé, inscrit dans la Nièvre, et Damas, ex-colonel au 72^e d'infanterie, Gaston Damas fils, Damas-Cormaisson, Anne-François-Henri Damas, capitaine de dragons, Henri-Antoine Damas et les fils Charles et Roger Damas, tous inscrits dans la Côte-d'Or (AF III 569, plaquettes 3864, pièces 12-52, et 3865, pièces 53-86).

Séance du 24 nivôse an VII [dimanche 13 janvier 1799]

(AF* III 14, folios 46 recto-48 recto; AF III 569, plaquettes 3866 et 3867)

Loi.

[Du 23] transférant les communes de Moncetz et Sarry du canton de Pogny à celui de Châlons [-sur-Marne] *extra muros*⁶ (AF III 569, plaquettes 3863, pièces 1-2, et 3866, pièce 13).

Message aux Cinq-Cents.

Répondant à celui du Conseil⁷ sur le transfert du tribunal correctionnel de Châtillon [-sur-Chalaronne] à Trévoux en renvoyant au message du Directoire du 23 pluviôse an V dont copie est jointe avec celle de ses pièces jointes, dont une carte des routes de la partie du département de Thoiry à Bourg, au confluent de l'Ain avec le Rhône, à Lyon et au cours de la Saône, encre couleur, copies de délibérations de l'administration centrale et des municipalités de Châtillon, Thoisy et Trévoux et d'une adresse d'habitants de Trévoux, an V (AF III 569, plaquettes 3866, pièces 19-20, et 3867, pièces 21-41).

Intérieur.

Dépôt au Muséum du tableau *le Paralytique*, corrigé en *l'Hydropique* sur la minute de Merlin de Douai, de Gérard Dow, remis à l'adjudant général Clauzel par le roi de Sardaigne avant son départ de Turin, lettre de Suchet⁸ au président du Directoire annonçant la prise de Novare sous la direction de l'adjudant général Musnier, et l'envoi, avec celui-ci, du capitaine de cavalerie Abbé⁹, chargés de drapeaux conquis et du fameux tableau de Gérard Dow connu sous le nom du

¹ De paix entre la France et la Grande-Bretagne en l'an V.

² Deux rapports distincts sans mention de lien de parenté.

³ Député des Bouches-du-Rhône aux Anciens invalidé par la loi du 19 fructidor an V. Il n'était pas encore inscrit sur la liste des émigrés, ce que fait ici le Directoire en le maintenant en détention. Voir aussi *tome IX*, 23 messidor: radiation définitive à la demande du député Baudin des Ardennes et malgré un rapport d'attente du ministre.

⁴ Radié le 2 germinal (*tome VIII*) parce qu'ici confondu avec son père Antoine-Marie, de Chambéry, lieutenant général au service de France cité dans un certificat de médecin de Turin comme parti prendre les eaux d'Aix-les-Bains en 1789, inscrit dans l'Ain et en Seine-et-Oise, maintenu le 3 germinal.

⁵ Rapport manuscrit et arrêté commençant ainsi: ... *considérant que la famille des Damas est une de celles appartenant à la ci-devant caste noble qui s'est montrée dans le principe en opposition au renversement de la tyrannie royale...*

⁶ Voir plus haut, 22 brumaire, message des Cinq-Cents.

⁷ Voir plus haut, 7 nivôse, message des Cinq-Cents, note.

⁸ Sur papier à en-tête et vignette de général de brigade chef de l'état-major général de l'armée d'Italie au quartier général de Reggio, 9 nivôse. Sur ce tableau, sans doute *la Femme hydropique*, de nos jours au Louvre, voir *Les Archives du Directoire*, page 106, note 2.

⁹ Le futur général Abbé (plus haut 23 frimaire, Guerre, note).

Paralytique, apostille de Lagarde notant que Musnier et les drapeaux ne sont pas arrivés, au contraire d'Abbé et du tableau (AF III 569, plaquette 3866, pièces 16-17).

Justice.

Décision d'écrire à l'ambassadeur prussien sur des plaintes auprès de l'administration centrale de la Roër de la part de la direction provinciale des droits du roi de Prusse d'Emmerich contre la suppression des péages sur la Meuse et la perception de celui sur les charbons prussiens venant du comté de Marck à Orsoy (Roër) et le maintien à Clèves d'une juridiction prussienne pour les habitants du comté de Marck¹. Mise au rebut *sans y faire aucune réponse* de toute pétition, *même par des étrangers*, désignant les fonctionnaires des départements de la rive gauche du Rhin *non par la qualité de citoyens mais par d'anciennes dénominations*. Non confirmation d'un juge de paix à Prüm (Sarre)². Renvoi devant l'administration centrale de Saône-et-Loire de poursuites par Jean Millot, négociant, contre les ex-officiers municipaux de Royer en paiement d'une réquisition de vin par le district de Louhans (AF III 569, plaquettes 3866, pièces 1-2 et 14, et 3867, pièces 45-46).

Police générale.

Prêtres, déportation³. Arrestation et déportation de l'émigré du Var Joseph Raynaud, né à la Valette [-du-Var], aspirant canonier de la marine ayant servi l'ennemi pendant le siège de Toulon, détenu à l'époque du Dix-Huit Fructidor comme complice d'assassinat. Levée des scellés sur les presses de Pierre Hy, imprimeur du journal prohibé *la Feuille du Bon citoyen*⁴ (AF III 569, plaquette 3867, pièces 42-44 et 46-54).

Relations extérieures.

Communication de lettres de Sieyès, retirées par le ministre⁵. Remise contre caution aux capitaine et équipage du corsaire *le Luron* de la cargaison du navire *l'Adélaïde* saisie sur une chaloupe de pêche espagnole, en attente de la décision sur le pourvoi en cassation contre le jugement du tribunal civil des Basses-Pyrénées l'attribuant à la République⁶. Paiement sur les fonds secrets du ministère au marocain Azialy pour rentrer à Tanger par Cadix (AF III 569, plaquette 3866, pièces 9 et 15).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 569, plaquette 3866, pièce 18. Feuille de brevets du général Bonnamy, de Cacatte chef de brigade, et de Mangeot, chef d'escadron aux 6^e et 10^e de cavalerie⁷.

AF III 569, plaquette 3867, pièces 55 et 57-58. Nomination de justices de paix non pourvues aux élections, *Forêts*, Neufchâteau;- *Sarthe*, la Suze [-sur-Sarthe];- *Vendée*, la Chaize [-le-Vicomte]: Charles-Louis-François Merland-Cambaudière, administrateur du district de la Roche-sur-Yon, secrétaire de la municipalité.

Séance du 25 nivôse an VII [14 janvier 1799]

(AF* III 14, folios 48 recto-50 recto; AF III 569, plaquettes 3868 et 3869)

Messages aux Cinq-Cents.

¹ Voir plus loin, 8 pluviôse, Justice.

² Sans doute celui sous le coup d'un mandat d'amener comme protégeant les rebelles du département voisin des Forêts à la fin de la Guerre des paysans de Belgique (plus haut, 12 nivôse).

³ Joseph Deval, de Boussac (Creuse), agent royaliste au Dix-Août, au Treize-Vendémiaire et au Dix-Huit Fructidor, avec lettre du député de l'Allier Maugenest joignant copie d'une sentence du présidial de Tulle le condamnant à dix ans de fers comme père d'un enfant caché en 1780, et notant qu'il est défendu par Boissin, ex-curé de Saint-Sauvier amnistié d'une autre condamnation aux fers pour vol de biens nationaux par le représentant en mission Bezout, et ayant abandonné sa femme et ses deux enfants après avoir mangé ses biens pour épouser sa belle-sœur, Lagrange, président de la municipalité de Saint-Sauvier ayant chassé sa femme *pour voir plus librement une belle-sœur de ce même Boissin*, Uberet, noble, présumé émigré, Deminitroux, commissaire municipal de Saint-Sauvier, chez lequel et avec les sœurs duquel Boissin et Lagrange *entretiennent le commerce le plus infâme* (voir aussi *tome VIII*, 24 pluviôse: destitution du président et du commissaire municipal de Saint-Sauvier et ordre au ministre de la Police générale de faire surveiller les individus impliqués dans cette affaire et d'examiner s'il y a lieu de déporter le prêtre Boissin, et *tome X*, 6 vendémiaire an VIII: annulation de sa déportation à la demande de Bourlaton, juge au Tribunal de cassation, et de Jean Debourges, député du département à la Convention et aux Anciens jusqu'en l'an VI, faisant valoir que cet ex-commissaire municipal de Boussac est marié et père de famille), et Perrot, curé de Savernat (auj.: commune de Saint-Martinien), ayant vécu deux ans avec une femme mariée; et deux prêtres de l'Yonne ayant remis les cérémonies du décadi au dimanche.

⁴ Voir plus haut, 1^{er} frimaire.

⁵ Et non jointes ici.

⁶ Sur cette affaire, voir *tome VI*, 2 thermidor an VI, Justice.

⁷ Suivant leur promotion le 19 nivôse pour le premier et le 13 précédent pour les deux autres.

Répondant négativement à celui du Conseil sur la demande de la commune de Lille de démolir deux églises, d'ailleurs appartenant à la République, dans le seul but d'en vendre les matériaux pour acquitter ses dépenses; et sur la révision des jugements des tribunaux maritimes, à propos de la demande de révision de celui de Dalbarade, commandant des armes à Lorient¹ (AF III 569, plaquettes 3868, pièces 12-14, et 3869, pièces 48-49).

Finances.

Arrêtés de distribution décennaires sur les exercices des ans V à VII avec état des fonds disponibles dans les caisses de la Trésorerie nationale et des départements. Règlement sur les travaux aux ateliers monétaires, à soumettre au ministre sauf les réparations urgentes des bâtiments. Abandon du droit de pâture de la commune de Saint-Vallier (Vosges) en forêt de la Voivre contre remise des arriérés de cens dus depuis le début de la Révolution². Confirmation de la vente de la cathédrale d'Arras et dépendances à Vandercaster à condition de démolir sous six mois, en retranchant les *clauses insolites et réserves insérées dans cet acte* par le département à cause du *regret qu'il a manifesté depuis longtemps de voir que l'un des plus beaux et des plus précieux édifices de la commune d'Arras (et qui avoit été réclamé postérieurement à la soumission dont il est frappé pour l'exercice du culte catholique pour tous les habitants de cette commune) ait été déclaré aliénable*. Création de relais de poste aux chevaux sur la route de Remiremont à Mulhouse, à Fresse [-sur-Moselle], Urbès et Thann³. Coupe de bois indivis entre les communes de Montmartin (Doubs,auj.: Huanne-Montmartin) et Tournans pour réparer des fontaines et des chemins. Dépôt par le ministre de l'état des mutations de la régie de l'Enregistrement pour la 2^e décade de nivôse. Envoi au même du message des Cinq-Cents sur Saint-Jean-en-Royans⁴ (AF III 569, plaquettes 3868, pièces 4-7, et 3869, pièces 35-47 et 50).

Guerre.

Fixation en valeur métallique des indemnités journalières aux gardes nationales quittant leur foyer pour défendre la République. Arrêtés sur le personnel, dont nomination de capitaines, lieutenants, sous-lieutenants et adjudants-majors des demi-brigades nouvelles, traitement de réforme du général Dallemagne, maintien de celui de l'adjudant général Vicose avec annulation de sa remise en activité le 5 frimaire, remplacé dans la 8^e division militaire par Lecat, confirmé au grade d'adjudant général, emploi du général Watrin à l'armée de Rome et des généraux Josnet-Laviolais et Peyron⁵ à celle d'Égypte. Ordre au ministre de faire réparer des armes énumérées sur une liste jointe se trouvant en nombre à Bayonne, Nantes et la Rochelle, minute de Lagarde (AF III 569, plaquettes 3868, pièces 1-3, 8-9 et 16-29, et 3869, pièces 30-34).

Marine et Colonies.

Remise en nature au fondé de pouvoir du député de Saint-Domingue Pétoniaud du café de son habitation versé dans les magasins de la République depuis son départ après son élection. Indemnités au commissaire de la marine et au syndic du quartier maritime d'Agde *dont les propriétés ont été ravagées à cause de leur zèle contre les marins fuyards et déserteurs*. Destitution de Scheult, sous-ingénieur constructeur de la marine *s'étant associé à la compagnie Pellagot, adjudicatrice d'une partie des constructions navales, de laquelle il devait surveiller les travaux* (AF III 569, plaquette 3868, pièces 10-11 et 15).

Séance du 26 nivôse an VII [15 janvier 1799]

(AF* III 14, folios 50 recto-51 verso; AF III 569, plaquette 3870)

La séance est en partie consacrée à la discussion de différentes affaires politiques et militaires.

Lois.

¹ Sur ces deux messages, voir respectivement plus haut au 14 et *tome V*, 18 floréal an VI, Marine et Colonies, note.

² La commune ayant perdu en justice sa revendication comme biens communaux. Il ne s'agit apparemment pas de la forêt nationale de la Voivre, au nord de Toul, ni de la commune vosgienne de la Voivre, mais d'un bois de ce nom, commune de Frizon, limitrophe de Saint-Vallier.

³ Et nomination des trois maîtres de poste, repris à l'index. Voir aussi *tome VIII*, 29 pluviôse: fixation des distances de poste et des parcours de relai de cette route.

⁴ Voir au 23.

⁵ L'arrêté sur le général Claude Dallemagne est inconnu de *Six*, qui le dit muté du commandement de la 5^e division de l'armée de Mayence à celui de la 3^e le 9 janvier 1799 / 20 nivôse an VII, ce que nous ne vérifions pas. L'adjudant général François-Joseph Lecat, futur général, mesure connue de cet auteur, qui date du 1^{er} janvier 1799/ 12 nivôse l'envoi du général François Watrin à l'armée de Rome (à celle d'Allemagne sur le registre), et connaît l'affectation des généraux Jean-Louis-Gaspard Josnet de Laviolais et Louis-Hippolyte Peyron. Le registre les dit généraux de brigade réformés, ce qui n'est pas sur la minute.

[Du 24]: annulant l'élection d'un 3^e juge de paix à Tournai en l'an V; autorisant la commune de Perpignan à construire un égout¹; appliquant aux syndics et directeurs de créances l'obligation de rendre tout dépôt en nature, après un référé du Tribunal de cassation du 24 pluviôse an VI; et sur les assemblées primaires de Châtillon-en-Michaille et communales de Maizilly, Mars (Loire), Saint-Nizier [-sous-Charlieu] et Saint-Pierre-la-Noaille (AF III 569, plaquettes 3866, pièces 3-8 et 10-12, et 3870, pièce 15).

Justice.

Défense aux commandants de place en état de siège d'interdire d'écrouer sans leur permission des individus frappés de mandats d'arrêt par des officiers de police judiciaire et ordre au ministre de la Guerre de faire une circulaire. Cessation de toutes fonctions notariées de Théodore Émonin, de Saint-Hippolyte (Doubs), notaire à Belleherbe non domicilié². Rejet faute de consignation d'amende de fol-appel d'un pourvoi en cassation contre un jugement du tribunal criminel de la Roër. Mainlevée de séquestre sur les intérêts d'une rente sur la fondation sécularisée de Saint-Arneval à Sarrebruck, servant à l'entretien du culte protestant, à la veuve Maltitz, d'Offenbach, le capital ne pouvant lui être remboursé qu'après la paix (AF III 569, plaquette 3870, pièces 17-20).

Police générale.

Présentation par le ministre *de plusieurs rapports préliminaires sur différents objets*. Prêtres, déportation³ (AF III 569, plaquette 3870, pièces 21-24).

Relations extérieures.

Communication par le ministre de lettres de Sieyès et de Munich⁴. Remise à ses propriétaires marocains d'une malle déposée au consulat à Cadix contenant des espèces en or et argent, des bijoux et de la poudre d'or provenant d'un bateau maure pris par un corsaire français⁵ (AF III 569, plaquette 3870, pièce 1).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 569, plaquette 3870, pièce 16. Feuille de brevets de pension de la Guerre.

AF III 569, plaquette 3870, pièces 25-30. Nominations: juge au tribunal civil du Léman et justices de paix non pourvues aux élections, *Jura*, Mont-sous-Vaudrey;- *Lot*, Lafrançaise;- *Seine-Inférieure*, Doudeville; Gonnevillle [-la-Mallet];- *Vienne*, Pleumartin.

Séance du 27 nivôse an VII [16 janvier 1799]

(AF* III 14, folios 51 verso-53 verso; AF III 570, plaquettes 3870 et 3871)

Lois.

[Du 26] sur: l'installation du tribunal correctionnel de Béthune dans la maison de l'émigré Giroux, plan du rez-de-chaussée, encre couleur⁶; et les assemblées primaires d'Hirsingue, primaires et communales de Kaysersberg, Rouffach et Thann, et communales d'Aspach-le-Haut, Berwiller, Guewenheim⁷ et Hartmannswiller (AF III 569, plaquette 3870, pièces 2-14; AF III 570, plaquette 3871, pièce 6).

Finances.

Modalités d'application de la loi du 28 vendémiaire⁸ sur le paiement des rentes et pensions du 2^e semestre de l'an VI en bons au porteur admissibles en paiement des contributions directes, envoi au journal *le Rédacteur*. Levée de déchéance du batave Géraud-Felgines, acquéreur du domaine de Mouflaines provenant du prêtre Avrillon-Suzay, chanoine de la cathédrale de Rouen et chapelain de Saint-Nicolas au hameau de Rocquigny⁹ déporté en 1792, sauf aux

¹ Sur ces deux premières lois, voir *tomes V et VI*, 4 prairial et 13 thermidor an VI, messages des Cinq-Cents.

² Et continuant à exercer à Saint-Hippolyte comme notaire soi-disant à la résidence de Belleherbe.

³ Un prêtre d'Ivoy-le-Pré (Cher) après des attentats contre l'arbre de la liberté et les biens de l'agent et de l'adjoint municipaux, et Pierre-Jacques Lecrosnier, né à Saint-Sauveur-Landelin (Manche), ordonné en 1789, n'ayant jamais été fonctionnaire ni pensionné donc non assujéti au serment, se cachant dans le département depuis 1792, arrêté en l'an VI à Bréville [-sur-Mer] chez le nommé Saillard en compagnie d'une sœur de la Providence de Rouen, et détenu au Mont-Saint-Michel.

⁴ Affaires non représentées ici.

⁵ Sur cette affaire, voir plus haut, 12 nivôse, Justice.

⁶ À la suite d'un message du Directoire du 9 messidor an VI (*tome VI*).

⁷ Sous son autre nom de Geibenheim, connu du *Dictionnaire topographique du département du Haut-Rhin* par Georges Stoffel, Paris, Imprimerie nationale, 1878.

⁸ *Tome VI*, séance du lendemain.

⁹ Rocquigny, Seine-Inférieure, communes d'Avremesnil, Gueures et Saint-Pierre-le-Vieux. À rapprocher d'Étienne Arvillon dit du Rozay, chanoine à Suzay (Eure) déporté en Grande-Bretagne en 1792, émigré de la Seine-Inférieure radié et maintenu

héritiers à se pourvoir en remboursement s'il était radié de la liste des émigrés de l'Eure et de la Seine-Inférieure. Ordre de faire un rapport sur le directeur de l'Enregistrement de la Loire-Inférieure accusé par lettre de Cousin, receveur de l'Enregistrement à Pontchâteau, parent du régisseur de l'Enregistrement Letourneux¹, à Sylvain Cadet, commissaire près les tribunaux, d'avoir fait supprimer les amendes par lui requises contre le notaire Busson, minute de Merlin de Douai (AF III 570, plaquette 3871, pièces 21-25).

Guerre.

Règlement sur l'ordre des rangs pour l'avancement des officiers, sous-officiers et gendarmes. Traitement de réforme: du général Baraguey d'Hilliers, et, par conversion de sa pension, de l'ex-général de division Verteuil. Promotion du chef d'escadron Lamure chef de brigade au 7^e chasseurs à cheval. Nomination du chef de bataillon Victor Caire, ex-commandant des guides de l'armée d'Italie, commandant temporaire de 3^e classe de la place d'Arles en état de siège, poste créé. Remise en activité et emploi à l'armée d'Helvétie du général Loison. Emploi de l'adjudant général Gilly à l'armée de Mayence² (AF III 570, plaquette 3871, pièces 7 et 13-20).

Intérieur.

Ordre de faire un rapport sur la municipalité de Cæn, accusée d'anarchisme par lettre du général Avril, commandant la subdivision de Cæn de la 14^e division militaire, jointe sur papier à en-tête ajoutant que la justice de paix, les tribunaux et le commissaire de police sont royalistes (AF III 570, plaquette 3871, pièces 26-27).

Marine et Colonies.

Rapports sur: les arriérés de solde à Brest (bureau particulier) et le Sénégal (retiré par le ministre)³; justifiant la conduite de l'agent maritime de Gravelines accusé par la municipalité d'avoir fait partir de nuit un bâtiment parlementaire chargé de 175 prisonniers de guerre britanniques et d'avoir refusé, conformément aux ordres du ministre, de laisser en surveillance à Gravelines deux marins français arrivés à bord d'un autre parlementaire comme prisonniers de guerre l'un sans titre et l'autre dont le titre n'était pas visé par le commissaire français pour les prisonniers de guerre. Transfert des pensions et secours de la marine de la division des fonds à celle des invalides, prises et prisonniers de guerre. Passeport pour Saint-Domingue à Louis-Charles-Alexandre Castaing, propriétaire dans la colonie venu comme élève au collège de Sorèze et sortant de l'institut national de Liancourt (AF III 570, plaquette 3871, pièces 8-12).

Police générale.

Émigrés, radiation: Laurent-Denis Brenodières dit Bourville, président aux requêtes du parlement de Rouen; Joseph-Marie Chabalier, négociant à Villefort (Lozère); Jean-Antoine-Hercule Chapelain, ayant résidé à Génolhac, la Motte-Tilly, Sourdu puis Linas, radié provisoirement par le district de Villefort (Lozère), également inscrit dans le Gard; Bertrand Clare-Peyrissac, de Nancy, capitaine au 55^e d'infanterie mort en l'an II à l'hôpital militaire de Strasbourg, radié provisoirement par celui de Brive [-la-Gaillarde], recommandé par le député Marbot, à la requête de sa veuve née La Grange; Louis-François Courandin, chanoine d'Angers présumé mort pendant les guerres de Vendée⁴; Raymond-Barthélemy Dalon, de Bordeaux, chef d'escadron au 8^e de chasseurs à cheval détenu à Mirecourt pendant la Terreur Michel-Jean Fromentin de La Fromentinière, d'Alençon, et Charles-Marc Gobin-La Vallée, prêtre à Paris, inscrits dans la Mayenne et la Sarthe; Joseph Garnier, ex-curé de la Chaize [-le-Vicomte], instituteur à l'hospice général de la Rochelle où il s'est retiré en mars 1793 à cause des rebelles, inscrit en Ille-et-Vilaine comme propriétaire à Maxent; Jean-Antoine Graffaud, notaire à Chadouillet (Ardèche, commune de Saint-André-de-Cruzières); Jean Maréchal et Jean-Claude Ordinaire, menuisier et maçon d'Amancey, recommandés par l'ex-député Besson⁵; Nicolas Mercier, curé de Pauillac déporté volontaire en Espagne en 1792, maintenu sur la liste des déportés. Maintien: Louis d'Artis, de Millau, garde du corps du comte d'Artois, usant de faux certificat de résidence à Lyon; Jacques (ou Joseph) Biscarra, de Nice, trésorier du roi de Sardaigne, soi-disant parti avant l'annexion⁶; Hyacinthe-Laurent et Raymond Calouin, de Tréville, inscrits dans l'Aude et la Seine, d'après leur père l'un parti se marier à l'étranger contre son gré et l'autre enrôlé dans un bataillon de volontaires à Toulouse; le constituant Adrien Duport, inscrit dans le Loiret, usant d'un jugement de remise en liberté par le district de Melun en 1792 et de faux certificat de résidence dans le Jura, cité dans les papiers de Klinglin comme correspondant

sur la liste des déportés le 13 nivôse (plus haut). Mouflaines était dans le canton de Suzay.

¹ François-Sébastien Letourneux, ministre de l'Intérieur nommé régisseur de l'Enregistrement le 29 prairial an VI (*tome V*).

² Les généraux Louis Baraguey d'Hilliers et Marc-Antoine Malleret de Verteuil, réformé en 1793, arrêtés inconnus de *Six*, au contraire de ceux concernant le général Louis-Henri Loison et le futur général Jacques-Laurent Gilly, promu général le 12 thermidor (*tome X*), dit Gilly jeune pour le distinguer de l'adjudant général Gilly vieux, commandant les troupes du département de l'Ariège.

³ Et non conservés ici.

⁴ Rapport tendant au maintien faute de preuves.

⁵ Alexandre Besson, ex-député du Doubs à la Convention et aux Cinq-Cents. Le premier est à rapprocher de son homonyme Étienne, également menuisier de cette localité, radié le 23.

⁶ Voir aussi *tome VIII*, 3 floréal: maintien de sa femme Catherine Couppon, le rapport joint à cet arrêté le prénommant Joseph.

d'Alexandre de Lameth à Altona¹; Jean-Baptiste-Victor Emeric, curé de Roquebillière, chanoine de Saint-Dalmas [-Valdeblorre], émigré à Turin; Hilarion-Alexis-Mathurin Forsan, maintenu définitivement, son père Jacques Forsan du Hou, de Rochefort [-en-Terre], ne demandant que la main-levée du séquestre de sa métairie du Gué-Blandin à Saint-Jacut [-les-Pins]; Philippe Licot, de Vireux-Molhain², ne justifiant pas de sa résidence avant un mandat d'amener du comité de surveillance d'Hierges de brumaire an II; Jeanne-Marguerite de Maistre femme Jehannot-Bartillat, ex-maréchal de camp, de Paris, inscrite dans l'Allier, usant de faux certificat de résidence à Orléans, défendue pour sa bonne conduite pendant la Révolution par le commissaire municipal d'Huriel et les députés de l'Allier quoiqu'elle ait quitté ce département en 1791³; Élisabeth May, qualifiée d'anglaise par un passeport de l'envoyé extraordinaire britannique près les Pays-Bas autrichiens en 1792 à Bruxelles mais domiciliée à Paris pendant huit ou neuf ans; Mathurin-Louis Rocher, de Thomery, cuisinier à Londres depuis 1785, revenu acheter une maison dans sa commune en 1792, reparti de Paris l'année suivante avec passeport après avoir fait un don patriotique à la section des Picques, radiation demandée par son beau-frère Paillard, de Fontainebleau⁴; Louis-François Rosnay, de Fère-en-Tardenois, usant de certificats irréguliers à Bercy (Seine), comme détenu pendant la Terreur, et à Saint-Pierre-Canivet; l'ex-ministre⁵ Antoine-René-Marie Terrier-Monciel, émigré à Londres puis en Suisse, rentré dans le Jura pendant la mission du représentant Saladin en l'an III et alors *bras droit de Lameth*, radié provisoirement par le district de Dole sur fausse réclamation, également inscrit dans la Seine; et les membres de la famille Adhémar, *de haute noblesse*, inscrits dans l'Aveyron: François-René Adhémar-Panat, abbé de Conques, aumônier de Mesdames tantes du dernier tyran, feu Louis-François Adhémar-Panat, constituant, maréchal de camp, commandant dans l'armée émigrée mort en avril 1792, radiation demandée par sa veuve Marie-Eugénie-Louise Spada, et les sept jeunes gens qui l'ont suivi de Rodez à Coblenze: Boisse et Solanet, gardes du corps du tyran, Giron, Patris-Congousse, page, Nates-Villecomtal, Puch et Viguier-Grun, Joseph Adhémar-La Garenie, chanoine noble à Rodez, inscrit en l'an II, réclamant en l'an V avec certificat de la commune de la Garenie, terre où réside sa nièce⁶, Adhémar-Labourezie et Adhémar, garde du tyran. Destitution de la municipalité de Genève après des scènes tournant en dérision le droit de timbre au théâtre, lettre de Legoux, receveur de l'Enregistrement, rapportant, avec d'autres traits d'hostilité contre les français, que lors de la représentation de l'opéra du Cousin Jacques *Jean-Baptiste*, comprenant deux phrases sur le papier timbré, *un acteur, pour faire sa cour aux ennemis des loix françaises, a affecté d'ajouter à son rôle une foule de mauvais propos sur le papier timbré, ce qui lui a valu les applaudissemens de tous les mauvais citoyens*⁷. Ordre d'empêcher l'évasion de Robert Barclay, soi-disant frère de Sheridan, porteur de dépêches de lord Grenville, capturé sur un navire britannique et conduit à Ostende, minute de Lagarde⁸ (AF III 570, plaquettes 3871, pièces 30-31, et 3872, pièces 38-100).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 570, plaquette 3871, pièces 1-2. Mandat d'amener contre Monté⁹, de Genève, copie au registre du bureau particulier, AF* III 19, pages 70-71, lettre du ministre de la Police générale à Lagarde accusant réception de cet arrêté et d'une lettre de Mengaud.

¹ Rapport sur papier ordinaire des rapports du ministre au lieu du formulaire imprimé des rapports en matière d'émigration. Adrien Dupont, chef de file des Feuillants avec Alexandre-Théodore-Victor de Lameth, était mort de tuberculose en Suisse en juillet 1798. Les Français avaient saisi une malle contenant des papiers du général Jean-Jacques-Joseph de Klinglin, strasbourgeois au service de l'Autriche, qui prouvaient la conspiration de Pichegru, mais que Moreau, général en chef de l'armée d'Allemagne, ne fit parvenir au Directoire que dans les jours suivant le Dix-Huit Fructidor.

² Sous son ancien nom de Vireux-Saint-Martin. Le mandat d'amener invoqué comme cause du départ n'est pas en rapport avec le fédéralisme.

³ Voir aussi *tome VIII*, 11 ventôse: destitution de Rouillaud, commissaire municipal de Nérès [-les-Bains] anarchiste en l'an VI et accusé de défendre cette émigrée par le commissaire central Beauchamp.

⁴ Le ministre écrit que le don patriotique lui a en quelque sorte servi à acheter son passeport.

⁵ De l'Intérieur du 18 juin au 21 juillet 1792. Jean-Baptiste-Michel Saladin, député de la Somme à la Législative et à la Convention, représentant en mission dans le Doubs, la Haute-Saône et le Jura en l'an III, député de la Seine aux Cinq-Cents condamné à la déportation par la loi du 19 fructidor an V.

⁶ La Garenie, seigneurie à Vailhourles, ou hameau à Lugan?

⁷ Voir *tome VIII*, 6 ventôse: réouverture du théâtre.

⁸ La notice du *Dictionary of national biography* britannique sur l'auteur dramatique et homme politique anglais Richard Brinsley Sheridan dont il semble s'agir ici ne mentionne pas ses frères. Adversaire de la guerre contre les États-Unis, il s'était notamment prononcé en 1794 à la Chambre des communes contre une motion proposant de faire la guerre à la France tant que ce pays n'aurait pas renoncé à la forme républicaine de son gouvernement, ce qui ne l'empêcha pas de seconder le gouvernement lors des révoltes des marins anglais suscitées par les Français, puis de déclarer qu'il faudrait se battre tant qu'un soldat étranger foulerait le sol anglais lors de la tentative de débarquement de Napoléon en 1803. Son frère supposé Robert Barclay pourrait être un militaire de l'armée des Indes britannique de ce nom fait prisonnier de guerre par la France, passé dans les Indes orientales après sa libération, lieutenant-colonel pendant la campagne du Portugal, mort des suites de ses blessures en 1810, sans lien connu avec Sheridan, quoique la notice de ce militaire (*ibidem*) ne contienne rien de nature à la supposer chargé de dépêches du ministre britannique des Affaires étrangères William Wyndham, lord Grenville. Voir aussi *tome IX*, 22 floréal: instructions verbales au ministre sur Barclay, retenu en otage.

⁹ Il s'agit sans doute de l'affaire du théâtre. Le personnage semble inconnu de la sous-série F⁷ des Archives nationales.

AF III 570, plaquette 3871, pièces 35-37. Nomination du conventionnel Pinel¹ commissaire municipal d'Avranches, lettre des députés Engerran et Frémond, et de Pougny commissaire central des Vosges, remplaçant Dieudonné, nommé à d'autres fonctions².

Séance du 28 nivôse an VII [17 janvier 1799]

(AF* III 14, folios 53 verso-55 recto; AF III 570, plaquettes 3873 et 3874)

Lois.

[Du 27]: créant un 5^e tribunal correctionnel de la Marne à Épernay, avec ressort sur l'ex-district, distrait de celui de Reims; et transférant la commune d'Abreschviller du canton de Lorquin à celui de Walscheid³ (AF III 570, plaquettes 3871, pièces 3-5, et 3873, pièce 9).

Messages aux Cinq-Cents.

Sur la création d'un tribunal de commerce à Clamecy, chemise du dossier de la commission spéciale créée le 3 pluviôse et pièces jointes, dont carte du département, *Atlas national de France n° 16, Paris, chez Dumez, directeur de l'Atlas national*, s.d., avec liste des cantons par districts en cartouche, gravure couleur, adresse d'habitants de Clamecy (une trentaine de signatures), délibération de la municipalité de Corbigny réclamant le siège de ce tribunal, fructidor an VII, et adresse de citoyens de l'ex-district de Corbigny, lettres du ministre de la Justice aux membres de la commission jusqu'en vendémiaire an VIII⁴ (AF III 570, plaquette 3874, pièces 18-33).

Guerre.

Ordre au ministre de préparer la confirmation de promotions provisoires à l'armée de Rome par Championnet suivant un état joint, minute de Merlin de Douai (AF III 570, plaquette 3873, pièce 12).

Justice.

Départements de la rive gauche du Rhin: augmentation des frais de bureau du général Wirion pour l'organisation de la gendarmerie; mainlevée du séquestre des biens du commandeur Salabert, ministre du duc de Deux-Ponts, n'ayant quitté ces départements que par obligation de résider à Mannheim et emprisonné pendant deux ans *par suite de son affection pour la France* (AF III 570, plaquette 3873, pièces 10-11 et 13).

Police générale.

Envoi à l'île d'Oléron *jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné* des personnes sujettes à la déportation ne pouvant se soumettre aux dispositions des lois des 19 et 22 fructidor an V par *les circonstances et le mauvais état de santé* et ayant fait leur déclaration dans les délais de la loi du 19 brumaire an VII⁵. Ordre aux piémontais nobles, aux napolitains et à tous étrangers non domiciliés résidant dans les Alpes-Maritimes, les Bouches-du-Rhône, le Gard et le Var de se retirer à l'intérieur à plus de vingt lieues des côtes, sauf ceux habitant en France avant 1789 ou naturalisés par des lois existantes⁶. Prohibition du *Journal politique* de Rouen, chez Thomas, auteur dramatique, prête-nom de Robert, propriétaire rédacteur de *l'Observateur de l'Europe* condamné à la déportation par la loi du 22 fructidor an V⁷. Prêtres, déportation⁸ (AF III 570, plaquette 3874, pièces 34-43).

Relations extérieures.

Signature des lettres de créance de Trouvé, ministre plénipotentiaire près le duc de Wurtemberg. Ordre à Rivaud de faire confirmer par le Directoire cisalpin les promotions faites par Championnet dans les troupes polonaises, réponse de Rivaud, sur papier à en-tête et vignette gravée, annonçant confirmation par le le Directoire cisalpin. Envoi à

¹ Pierre-Louis Pinel, nomination inconnue de *Kuscinski, Dictionnaire des conventionnels*.

² Pougny, élu administrateur central en l'an VI (Jean-René SURATTEAU, *Les élections de l'an VI et le "coup d'État" du 22 floréal*, Paris, Les Belles-Lettres, 1970). Christophe Dieudonné, député à la Législative, nommé commissaire central le 27 thermidor an V à la place de François de Neufchâteau (*tome II*, Affaires non citées au procès-verbal, voir note), élu aux Anciens en germinal an VII.

³ À la suite de messages des 8 fructidor et 13 messidor an VI (*tomes V et VI*).

⁴ Voir aussi *Les Archives du Directoire*, page 175: demande de création d'un tribunal de commerce à Clamecy, an VI.

⁵ Voir *tome IX*, 7 thermidor: levée du séquestre sur les biens de ceux ayant obéi à cet arrêté et envoi du nom des autres aux administrations centrale de leurs domicile pour inscription sur la liste des émigrés.

⁶ Voir *tome VIII*, 2 floréal, Police générale: autorisation aux administrations centrales de ces départements d'en exempter les Grecs que l'agent des Relations extérieures à Marseille reconnaît susceptibles de pouvoir l'être.

⁷ Voir *tome IV*, 22 pluviôse an VI, Police générale, prohibition du *Bulletin* de Rouen, continuation des journaux *le Compilateur* et *l'Observateur de l'Europe*, note.

⁸ Alexis-Ange Couralet, de Foix, arrêté en l'an VI à Lercoul, où des brigands ont tenté de le libérer, le curé de Sargé [-sur-Braye] (Loir-et-Cher) en relations avec le chef de brigands Préjean (Préjean dit Brise-la-Nation, chef chouan de la région de Vendôme, sous le coup d'un mandat d'amener le 14 ventôse (*tome VIII*), et 22 prêtres de Maine-et-Loire.

Faipoult, commissaire civil près l'armée de Rome, d'un mémoire joint de l'ex-député Bonet de Treyches sur les ressources à tirer de Naples, d'après une évaluation des biens fonds ecclésiastiques et des grandes familles nobles, minute de Merlin de Douai notant que *les calculs sont un peu forcés*¹ (AF III 570, plaquette 3873, pièces 1-3 et 14-15, copies des deux dernières lettres du Directoire au registre du bureau particulier, AF* III 19, page 71).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 570, plaquette 3874, pièces 44-45. Nomination d'Arnaud, ex-président du tribunal criminel de la Seine, substitut près le Tribunal de cassation, remplaçant Dupin, refusant, et de Jean-Baptiste Delpech, administrateur du district de Gaillac, juge de paix de Puycelci, et d'assesseurs.

Séance du 29 nivôse an VII [18 janvier 1799]

(AF* III 14, folios 55 verso-59 recto; AF III 570, plaquettes 3875 à 3880²)

Lois.

[Du 28] réglant le mode de dispense provisoire de service militaire des conscrits pour infirmités ou incapacité; créant deux foires annuelles à Beaugency³; et sur les assemblées primaires de Luxembourg et Virton (AF III 570, plaquettes 3873, pièces 5-8, et 3875, pièce 1).

Messages des Cinq-Cents.

[Délibéré le 27, expédié le 29] sur une imposition locale de la commune de Montpellier pour payer ses dépenses locales de l'an V et de l'an VI. [Délibéré le 28, expédié le 29] demandant l'avis du Directoire sur la création d'un tribunal correctionnel à Vouziers, manquant au message du Directoire du 4⁴ (AF III 570, plaquettes 3871, pièces 28-29, et 3873, pièces 16-17).

Messages aux Cinq-Cents.

Sur l'élection d'un agent municipal à Castaignos [-Souslens] par intrigue dans une assemblée du 19 germinal⁵; l'assemblée primaire de Bussière-Badil; des ventes de terrains par les communes de Cernay [-en-Dormois] pour rembourser le capital d'une rente souscrite par la commune pour payer les frais d'un procès contre celle de Servon [-Melzicourt] sur d'autres communaux, Salies [-du-Salat] au citoyen Bourgouigan, propriétaire d'une manufacture de faïence, et Tonneins pour payer la construction d'une nouvelle maison commune remplaçant l'actuelle, délabrée, et une halle, l'ancienne ayant été vendue par son propriétaire; l'ouverture d'une impasse dite rue Coin-de-Nègre à Moissac, et confirmation de l'expropriation d'un jardin pour l'ouvrir jusqu'au-delà des murs par ordonnance du bureau des finances de Montauban en 1779; la création de deux foires à Cennes [-Monestiès] à cause du commerce des fabriques de drap et des troupeaux de la Montagne noire, chemise du dossier de la commission spéciale créée le 3 pluviôse, avec extrait des registres du conseil général de la commune de 1793, délibération de la municipalité de Saint-Papoul et adresse des agent et adjoint municipaux; le transfert de l'hospice de Châtillon-sur-Seine aux Génovéfains, après une résolution du 3 prairial an VI rejetée par les Anciens faute d'avis du Directoire; la réunion de la commune de Montceaux-Ragny, comptant 35 maisons et trois habitants sachant lire, à celle de Sennecey-le-Grand, chemise du dossier de la commission spéciale créée le 3 pluviôse, délibération de la municipalité de Sennecey-le-Grand; la nécessité *d'encadrer* les communes de Buxereuilles et Reclancourt, presque attenantes à celle de Chaumont, omises dans les circonscriptions de canton de l'an III; sur le transfert à "Oléron" de l'administration centrale des Basses-Pyrénées⁶; et transmettant le tableau des ventes de biens nationaux en frimaire (AF III 570, plaquettes 3875, pièces 1-8, 3876, pièces 38-39, 3877, pièces 60-65, et 3878, pièces 89-99, 103-104 et 133-144).

Finances.

¹ Ce mémoire est signé *Bonet de la Haute-Loire, ex-conventionnel*. On ne voit pas dans la carrière de Joseph-Balthazar Bonet de Treyches, député de ce département à la Convention et aux Cinq-Cents jusqu'en l'an V, pourquoi il aurait eu une compétence particulière pour traiter de cette question.

² Plaquette contenant une feuille avec mention *néant* pour le 30 nivôse.

³ À la suite d'un message du Directoire du 29 frimaire (plus haut).

⁴ Voir plus haut, à cette date.

⁵ Au lieu du premier décadi après la clôture de l'assemblée primaire.

⁶ Sur Cernay-en-Dormois, voir *tome VI*, 1^{er} fructidor an VI, message des Cinq-Cents, note. Sur Salies-du-Salat, voir *tome IX*, 19 floréal: loi du jour à la suite de ce message. Sur Tonneins, voir *tome VIII*, 24 ventôse: loi de la veille avec plans de la maison avec halles aux extrémités à construire place de la Liberté. Sur Moissac, voir *tome IX*, 15 floréal: loi de la veille. Sur l'hospice de Châtillon-sur-Seine, affaire non vue jusqu'ici, voir *tome VIII*, 13 ventôse: loi de la veille à la suite de ce message. Buxereuilles et Reclancourt, absorbées par la commune de Chaumont (Haute-Marne) en 1810, faisaient partie de son canton jusqu'à la réforme de l'an III où la ville constitua à elle seule une municipalité de canton. Le message sur les Basses-Pyrénées est une réponse, en attente de renseignements demandés par le ministre de l'Intérieur, à celui des Cinq-Cents du 14.

Instructions en 22 articles aux commissaires civils, contrôleurs et caissiers près les armées hors du territoire de la République. Règlement contre des abus dans la remise des lettres adressées au Directoire et aux ministres, sur rapport du ministre de l'Intérieur. Distribution extraordinaire de fonds sur les exercices des ans V à VII, avec tableau des fonds disponibles dans les caisses de la Trésorerie nationale et des départements. Remise de bons décadaires par la Trésorerie nationale à Barillon au fur et à mesure de la délivrance d'ordonnances de paiement du ministre de la Marine et des Colonies pour l'approvisionnement de Malte. Reconnaissance des ordonnances de celui de l'Intérieur pour les secours aux hospices¹ [de Paris]. Modalités du transfert des contributions directes de communes ou fractions de communes changeant de département². Mise en bail de la fonderie de la Chapelle [-Saint]-Robert (auj.: Javerlhac-et-la-Chapelle-Saint-Robert) provenant des émigrés Roussignac. Coupe de bois: de la manse conventuelle de l'abbaye de la Chalade dans la Meuse, et communaux d'Auxonne et Bassing pour réparer des fontaines et le lavoir (AF III 570, plaquettes 3875, pièces 12-19, 3876, pièces 34-37 et 40-49, et 3878, pièce 100).

Guerre.

Arrêtés sur le personnel, dont confirmation des promotions faites par Championnet *aux dernières affaires de l'armée de Rome*; remise en activité du général Houdetot pour emploi dans son grade³; gendarmerie: changements d'affectation de lieutenants de l'Aisne. Destitution de deux officiers de santé de l'hôpital militaire de Rouen pour trafic de certificats d'infirmités de réquisitionnaires déjà dénoncé par le ministre de la Police générale Letourneux lorsqu'il était commissaire central (AF III 570, plaquettes 3875, pièces 20-23, 3878, pièces 27-33, et 3879, pièces 129-130).

Intérieur.

Destitution, municipalités, présidents: Domalain royaliste, Fresneaux [-Montchevreuil] violant le décadi, Loisy-sur-Marne ivrogne, Troissereux condamné à amende pour refus de payer le droit de passe et Valençay persécutant Legendre-Luçay, entrepreneur de deux filatures mécaniques⁴; membres: Augicourt, Faverney et Théroouanne royalistes⁵, Aurignac et Saint-Bertrand [-de-Comminges] *illitérés*, Bléneau: agent et adjoint municipaux du chef-lieu célébrant la fête du Dix-Huit Fructidor en assistant à une messe en écharpe avec la garde nationale, Corre et Noroy-le-Bourg inciviques⁶, Faucogney [-et-la-Mer], Sauvigney-lès-Angirey (auj.: Sauvigney-lès-Gray), Scey-sur-Saône [-et-Saint-Albin]⁷ et Vailly [-sur-Sauldre] fanatiques, Gerspunsart: président et agent du chef-lieu ignorants et immoraux, Grandfresnoy, dont président ayant excité le peuple contre le commissaire municipal lors de la fête du Dix-Huit Fructidor, Vézins [-de-Lévezou]: président réquisitionnaire et agent du chef-lieu n'assistant pas aux séances, et Villersexel: agents d'Oricourt ayant aidé l'évasion d'émigrés, déserteurs et prêtres réfractaires lors d'une visite domiciliaire, et de Saint-Sulpice recelant son fils réquisitionnaire; agents: Bréban ayant pris, comme commandant la garde nationale, la tête d'un rassemblement de jeunes gens presque tous réquisitionnaires le jour de la Fête-Dieu, Broyes (Oise) et le Fauga fanatiques, le second non résidant, Catenoy ne faisant pas respecter le décadi, Gerberoy refusant de remettre l'état civil à la municipalité, Hans adjudgeant à un prête-nom le droit de pêche dans un canal du domaine d'Hans appartenant aux mineurs Dampierre⁸, le Horps royaliste, Lavoncourt *illétré*, les Mesneux et Saint-Quentin [-des-Prés] travaillant le décadi, Montmort [-Lucy] huissier improbe et fanatique et Uccle (Dyle) pour propos insultant le régime républicain; adjoints: Canals (Aveyron, auj.: commune de Cornus) complice de l'agent destitué le 3⁹, Damery (Marne) ivrogne, Ève fanatique, Hauterive (Yonne) refusant de suppléer l'agent, Neuville [-lès-Champlitte] (auj.: commune de Champlitte) et Rigny royalistes, Quillebeuf [-sur-Seine] travaillant le décadi et Vern [-sur-Seiche] pour défaut de patente; et agent et adjoint d'Arpenans *partisans du trône et de l'autel*. Destitution et jugement: agents de Bas-Oha¹⁰ tolérant le culte dans l'église désaffectée, voleur ou complice du vol de 44 kilogrammes de métal et ayant affirmé que les cloches étaient brisées, et Montfrin installé malgré la

¹ Arrêté annulant celui du 3 surséant à celui du 19 frimaire (plus haut, Intérieur sur les hospices civils de Paris).

² Arrêté pris après une circulaire infructueuse du ministre des Finances aux départements. À titre provisoire, les communes changeant de département sont imposées en l'an VII dans leur nouveau département. En cas de contestation entre deux cantons ou deux communes, imposition dans le canton dont le chef-lieu est le plus proche ou la commune la plus proche, sauf si la commune ou les terrains transférés bordent une rivière: imposition dans le canton ou la commune situés sur la même rive.

³ À noter à l'armée de Rome le futur général Jean-Baptiste Girard, capitaine aide de camp du général Monnier, chef de bataillon (mesure connue de *Six*) et François-Xavier Frossard, connu de *Quintin*, capitaine aide de camp du général Rey, chef d'escadron, ainsi que Rey, aide de camp du général son frère, capitaine. Sur Houdetot, voir plus haut, 19 nivôse (Guerre).

⁴ En allant jusqu'à dénaturer un rapport d'expert sur les prises d'eau de ses usines, incarcérer l'un de ses directeurs et lui refuser un passeport pour Paris où il voulait aller se plaindre.

⁵ Plus les agent et adjoint de Breurey [-lès-Faverney] ayant vendu du bois pour les habitants sans autorisation et sauf l'agent du chef-lieu de Théroouanne, suspendu par l'administration centrale et réintégré.

⁶ Pour la municipalité de Corre: avec interdiction d'exercer à Ch.-L.-E. Ali, agent d'Ormoy noble. Noroy-le-Bourg, nom révolutionnaire: Noroy-le-Bois.

⁷ Et interdiction d'exercer à Ferdinand Lucquet, agent de Pontcey noble.

⁸ En présentant ce canal comme un ruisseau communal.

⁹ Donnant asile à des condamnés à mort par le tribunal criminel de l'Hérault, département qui n'était pas précisé pour l'agent.

¹⁰ Ourthe, auj.: Belgique, province de Liège, commune de Wanze.

scission de l'assemblée communale et ayant fait une visite domiciliaire sans autorisation chez un citoyen dont la maison était assaillie par des réquisitionnaires et des malveillants sous prétexte d'y rechercher des émigrés. Jugement: ex-officiers municipaux de Balschwiller complices des délits forestiers de l'agent¹ et de Rœrmond ayant levé les contributions de l'an IV au-delà de la quote-part de la commune sans reverser l'excédent. Rejet des réclamations d'Hennan, Louhienne et Poswick, administrateurs centraux de l'Ourthe destitués le 6 prairial an VI², et de Dartevelle, inspecteur du droit de passe de l'Oise destitué le 14 brumaire, ivrogne et *ne sachant que signer imparfaitement*, obligé d'avoir un secrétaire, mais prétendant n'avoir déplu que parce qu'il était mal habillé. Refus d'autoriser la 8^e municipalité de Paris à célébrer à domicile le mariage de Louis-François Boisrond, né à Saint-Domingue, paralytique, rapport du ministre citant également le mariage d'un nonagénaire avec sa gouvernante et celui d'une femme enceinte à Versailles³. Ajournement jusqu'en fructidor de l'affaire de Séguy-Lavaud et Gellet, ex-professeurs de langues anciennes et de belles-lettres à l'école centrale de la Creuse à Aubusson, lettre du député Barailon accusant le premier d'incivisme et d'immoralité, accusé par un élève de dix-sept ans qu'il avait renvoyé *d'avoir voulu le corrompre*, et le second, directeur du théâtre, de royalisme⁴. Ordre au ministre: de refuser de nommer au bureau des contributions du bureau central de Paris J. Charon⁵, ex-administrateur central de la Marne, déjà candidat au poste, supprimé sur ordre du ministre, d'inspecteur général de l'instruction publique du département de la Seine, mémoire manuscrit se justifiant des accusations portées contre lui par le journal *la Correspondance* lors de l'affaire de la violation du rayon constitutionnel en l'an V adressé à La Revellière-Lépeaux; de faire surveiller trois administrateurs municipaux de Saint-Trond (Meuse-Inférieure) suspendus par l'administration centrale pour entraves à la rentrée des contributions puis réintégrés, accusés d'anarchie par le député Hubar, lettres du député Rœmers, tableau récapitulatif des contributions de l'an IV et lettre et arrêté de l'administration centrale sur papier à en-tête et vignette gravée; et d'étudier de nouveau la possibilité de réunir un théâtre de bouffons envisagé à Paris par Varisco, de Bergame, au Théâtre de la République, rapport d'avis contraire: *ce seroit exposer le gouvernement à la nécessité d'en soutenir deux au lieu d'un* [théâtre]. Rapports renvoyés au ministre des Finances: sur le manque de fonds du ministère de l'Intérieur pour les établissements publics, l'agriculture et les sciences, arts et manufactures⁶; et l'interdiction d'exporter le cuivre et l'étain d'Autriche, suivant un bulletin de Ratisbonne joint citant également la mise en réquisition des forges de Styrie pour les fonderies de canon, rapport notant que le seul effet en France serait d'accroître le prix du cuivre importé de Suède. Octroi de Paris: règlement sur l'exemption de droit des marchandises en transit⁷, nominations, dont Jean-François Balland, ruiné à Saint-Domingue, recommandé par Reubell, nommé receveur de la barrière du Télégraphe, et remplacement de Fleury, contrôleur de la recette de Pantin, ivrogne, par Louis-Nicolas Bourlon, ex-contrôleur de la ferme générale, recommandé par l'ambassadeur prussien⁸. Nomination d'inspecteurs du droit de passe: Ardennes, Aveyron, Cantal, Eure-et-Loir, Landes, Haut-Rhin, Haute-Saône et Tarn; d'inspecteurs des eaux minérales de Barèges et [Luz-] Saint-Sauveur; et des fils du conventionnel Armonville et de feu Paucton⁹, membre de l'Institut, élèves à l'école nationale de Liancourt. Mission de Claude Chappe pour le projet de ligne de télégraphe vers l'Italie¹⁰. Brevet d'invention sur papier à en-tête et vignette gravée à Louis Robert, d'Essonnes (auj.: Corbeil-Essonnes), pour une machine *à faire du papier d'une grandeur indéfinie*¹¹ (AF III 570, plaquettes 3875, pièces 23-26, 3877, pièces 50-59 et 66-81, 3878, pièces 82-88, 101-102 et 104-110, 3879, pièces 111-128, 131-132 et 145, et 3880, pièces 146-170, 174-1218 et 222-225).

Marine et Colonies.

Rapport sur la protection des côtes du Morbihan contre les débarquements¹².

¹ Voir au 12.

² Et élus par l'assemblée électorale scissionnaire (*tome V*, à la date indiquée, et plus haut, 19 frimaire).

³ Le futur marié est dit âgé de 22 ans, ce qui exclut son homonyme député de Saint-Domingue aux Cinq-Cents né en 1753. Les départements de la Seine et de Seine-et-Oise soulignent le mauvais effet de ces mariages au temple décadaire sur le déroulement des fêtes du décadi, mais le Directoire passe à l'ordre du jour vu le caractère formel des lois du 20 juillet 1792 imposant le mariage à la maison commune et du 13 fructidor an VI sur les décadis.

⁴ Sur le second, voir *tome X*, 23 vendémiaire an VIII: arrêté le destituant de sa nouvelle place de professeur de grammaire générale à l'école centrale de la Dordogne, où il a introduit dans son logement *une femme décriée par ses mœurs* que le portier avait reçu l'ordre de ne pas laisser entrer. Le rapport du ministre de l'Intérieur joint précise que le Directoire lui ayant laissé un an pour s'améliorer, il avait préféré quitter Aubusson pour se présenter dans la Dordogne sans révéler ses antécédents au jury d'instruction de ce département.

⁵ Sur cet administrateur de la Marne, voir *tome II*, 13 et 15 thermidor an V, Affaire de la violation du rayon constitutionnel.

⁶ Au contraire des hospices civils, dont les besoins sont pourvus par la loi du 26 fructidor an VI, des Ponts et Chaussées, pourvus par les recettes du droit de passe, et des prisons, pourvues par celles de l'Enregistrement.

⁷ Moyennant caution du triple du droit, contrôle à l'entrée et à la sortie et passage de jour accompagné d'un préposé.

⁸ Tableau des candidatures avec emplois précédents, place demandée et mention des recommandations (non indexés).

⁹ Alexis-Jean-Pierre Paucton, mathématicien, mort en 1798.

¹⁰ Le rapport du ministre la fait passer de Lyon à Chambéry et au Mont-Cenis, itinéraire rayé sur la minute de l'arrêté et remplacé par Lyon, Toulon et Nice.

¹¹ Il figure sur l'état des fonds ordonnancés par le ministre du début de l'an VII au mois de floréal au titre des encouragements aux arts et métiers (*tome IX*), 17 prairial.

¹² Rapport non conservé ici ni parmi les rapports du ministre du groupe Marine et Colonies de la sous-série, qui en comptent un autre du 11 pluviôse sur ce sujet (AF III 206, dossier 94, pièces 75-77).

Le Directoire arrête qu'il chomera demain décadi trente nivose et ajourne sa séance à après-demain premier pluviôse.

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 570, plaquette 3880, pièces 171-173 et 218-221. Destitution de Chais, commissaire près le tribunal correctionnel de Mons (Jemappes), accusé par deux lettres d'un même auteur à Merlin de Douai, signatures déchirées, d'être partisan des nobles et de visiter en prison les prêtres en instance de déportation, sur le tribunal civil royaliste et les agissements de Jaubert, ami de Chais, disant *publiquement dans tous les taudions*¹ *qu'il fallait élire les partisans de l'imbécile tiran de Vienne*, minute de Merlin de Douai; mutation de Tobie, commissaire près la 5^e municipalité de Paris, à la 2^e, remplaçant l'ex-député Lanthenas² et remplacé par Dubos, chef de la police au bureau central, parmi les candidats: Bertrand, imprimeur, employé au bureau de la liquidation de la dette des émigrés, ex-agent national chargé de l'approvisionnement de Paris à Compiègne, Dorey-Dorey-Lagrey, ex-employé à l'École polytechnique, Fournier, ex-administrateur central, ex-commissaire municipal de Colombes puis Vincennes, Guibert, président de la 5^e municipalité, et Saget, ex-commissaire près la 11^e municipalité.

Séances du 1^{er} au 20 pluviôse an VII [20 janvier-8 février 1799]

Séance du 1^{er} pluviôse an VII [dimanche 20 janvier 1799]

(AF* III 14, folios 60 recto-61 verso; AF III 571, plaquette 3881³)

Une partie de la séance est consacrée à l'examen et à la discussion de différentes affaires politiques et administratives.

Loi.

[Du 29 nivôse] créant un tribunal de commerce à Issoire⁴ (AF III 570, plaquette 3875, pièces 9-10; AF III 571, plaquette 3881, partie du 1^{er}, pièce 1).

Message des Cinq-Cents.

[Délibéré le 28 nivôse et expédié le 1^{er} pluviôse] sur les travaux nécessaires pour utiliser un terrain formé par les alluvions sur la rive gauche du Var de 2 myriamètres de long et un demi de large, concédé par l'ancien gouvernement à la ville de Nice, qui l'a revendue, inondé et subissant la *corrosion des terrains* depuis qu'on a rasé la forêt de haute futaie bordant la rivière, *le pont qu'il importe de maintenir surtout dans les circonstances actuelles est menacé d'être isolé avec les postes militaires* (AF III 571, plaquette 3881, partie du 1^{er} pluviôse, pièces 2-3⁵).

Message aux Cinq-Cents.

Faisant suite à celui du 19 frimaire sur les mesures nécessaires *pour tirer des postes aux lettres le parti le plus avantageux*, en observant que le rejet du tarif proposé empêche les fermiers de remplir les clauses de leur bail et crée un déficit des recettes en l'an VII à compenser, mention de l'envoi au journal *le Rédacteur* (AF III 571, plaquette 3881, partie du 1^{er} pluviôse, pièces 13-15).

Finances.

Rapport sur l'avancement des travaux de l'ex-agence temporaire des titres et du bureau du triage des titres, avec liste et dates d'états de papiers inutiles⁶ de l'agence et de sa section chargée du triage du dépôt dit du Saint-Esprit, an IV, puis du bureau du triage des titres et des sections domaniale et judiciaire, floréal an IV-fin an VI: ordre de mise au rebus après retrait par le ministre de l'Intérieur pour ceux de la Guerre et de la Marine des pièces *propres à faire des cartouches, gargousses et autres artifices militaires*. Organisation des bureaux et du travail du conseil d'administration de la poste aux chevaux. Création d'un bureau de distribution des lettres à Leuze [-en-Hainaut] (Jemappes) à cause de l'importance du commerce de laine, d'huile, sel et épicerie. Nomination d'un préposé au triage des titres de l'Escaut. Exception de la vente des biens nationaux de ceux affectés à l'entretien du haras du Pin (Orne, commune du Pin-au-Haras). Police des frontières sur l'Escaut: maintien de la perception des droits de navigation

¹ Taudion, vieilli, synonyme de taudis (*Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française* par Paul Robert, Paris, Société du nouveau Littré, tome VI, 1964).

² François-Xavier Lanthenas, conventionnel de Rhône-et-Loire puis député d'Ille-et-Vilaine aux Cinq-Cents, nommé à ce poste le 9 fructidor an V (*tome II*), mort le 13 nivôse an VII / 2 janvier 1799.

³ Plaquette contenant 23 pièces pour le 1^{er} pluviôse, et, avec nouvelle numérotation, 3 pièces pour celle du 2, dont la dernière en réalité du 2 ventôse an VII.

⁴ Avec liste des cantons formant son ressort, citée à l'index au nom de la commune.

⁵ Classé par exception à la date de réception par le Directoire au lieu de celle du vote par le Conseil.

⁶ Sans aucune indication sur ces papiers inutiles eux-mêmes.

dans les bureaux de l'Écluse¹, Sas-de-Gand et Anvers (AF III 571, plaquette 3881, partie du 1^{er} pluviôse, pièces 5-12 et 18-23).

Guerre.

Félicitations à Kniaziewicz², chef de brigade de la légion polonaise de l'armée de Rome promu général par le Directoire cisalpin sur proposition de Championnet, *sur le courage que lui et sa brève légion ont montré dans l'attaque de Gaëte*, et à Illinsk et Laskorriski, capitaines, et Luikewecz, lieutenant (AF III 571, plaquette 3881, partie du 1^{er} pluviôse, pièce 4, minute de Lagarde).

Séance du 2 pluviôse an VII [21 janvier 1799]

(AF* III 14, folios 61 verso-69 verso; AF III 571, plaquette 3881, partie du 2 pluviôse³)

Fête de l'anniversaire du 21 janvier.

Cérémonie au temple des Victoires⁴; *le frontispice était paré de trophées guerriers et des couleurs nationales. Au dessus de la principale porte se lisaient en gros caractères les inscriptions suivantes: Au 2 pluviôse, jour d'effroi pour les traîtres et les parjures, et plus bas ces vers: Si dans la République il se trouvait un traître // Qui regrettât les rois et qui voulut (sic) un maître, // Que le perfide meure au milieu des tourmens (Voltaire, Brutus).* Description de l'autel de la Patrie, liste, dans l'ordre protocolaire, des corps constitués et description du cortège du Directoire à son arrivée. Texte du discours de La Revellière-Lépeaux, président du Directoire:... *Amour sacré de la Patrie, tu remplaces dans le cœur des français le servile amour qu'ils affectaient pour leurs maîtres... Pour garder un bien si précieux, ce n'est plus assez de l'enthousiasme qui crée, il faut unir à lui la sagesse qui conserve et ne pas oublier qu'il serait cent fois plus honteux et plus cruel de perdre par ses fautes une liberté que l'on a conquise à force de sacrifices et de courage que d'être resté plongé dans la plus accablante servitude. ... La formule du serment que nous allons prononcer... vous commande de réprimer le royalisme avec énergie, mais aussi de comprimer l'anarchie avec vigueur... En Angleterre, après la rentrée de Charles II, fit-on monter les niveleurs à l'échafaud? Non, car leurs crimes et leurs folies avaient enfanté l'odieuse puissance de Cromwell et trop bien servi la cause des rois! Ce fut Sydney⁵ qu'on envoya à la mort, le vertueux Sydney et ceux qui, comme lui, amis sincères et éclairés de la liberté, s'étaient opposés aux extravagances des ultra-révolutionnaires et à l'usurpation de Cromwell et qui auraient constitués (sic) & affermi la République anglaise si leurs conseils eussent été suivis et si leur système eut prévalu... .* Prestation du serment par le président, l'assistance répondant *Je le jure*, dépôt par lui de l'acte du serment signé par tous les membres du Directoire. Texte de l'*Hymne du 21 janvier* par Lebrun, de l'Institut, musique de Berton, du Conservatoire, commençant par les mots: *Les flammes de l'Etna, sur ses laves antiques...* Exécution du *Chant du départ*. Levée de la séance, le secrétaire général du Directoire prend sur l'autel de la Patrie l'acte du serment par le Directoire pour le déposer aux archives. Le Directoire étant rentré dans le local de ses séances, signature de l'acte de serment par les ministres, les deux sont transmis de suite par le secrétaire général à l'archiviste qui lui en dresse son récépissé (AF III 571, plaquette 3881, partie du 2 pluviôse, pièces 1-2: actes de serment signés par les cinq Directeurs et Lagarde, et par les sept ministres, sur papiers à vignette gravée du Directoire⁶).

Séance du 3 pluviôse an VII [22 janvier 1799]

(AF* III 14, folios 69 verso-71 verso; AF III 571, plaquettes 3882 à 3884)

Messages des Cinq-Cents.

[Délibéré le 1^{er} et expédié le 3] sur l'assemblée primaire de Fays (Haute-Marne); [du jour] demandant l'envoi d'arrêtés de la municipalité de Boulay [-Moselle] annulant ou confirmant des assemblées communales du canton; [et délibéré le 22 nivôse et expédié le 1^{er} pluviôse] demandant les procès-verbaux des assemblées primaire et communales du canton d'Aumetz dont le président de la municipalité, le greffier, le juge de paix et le commissaire

¹ Néerlandais: Sluis (Pays-Bas, Zélande, alors: Escaut, comme la commune de Sas-de-Gand).

² Charles Kniaziewicz (dit ici Kniasewski), commandant la 2^e légion polonaise à l'armée d'Italie puis à celle de Rome. Gaëte avait été prise par l'armée de Rome le 14 nivôse / 3 janvier 1799.

³ La pièce 3 de cette plaquette est la minute d'un arrêté de nomination de juge de paix à Voulx portant la date du 2 pluviôse et la mention de sa réception par le ministre de la Justice le 2 ventôse an VII, date à laquelle nous la rattachons.

⁴ L'église Saint-Sulpice à Paris.

⁵ Algernon Sidney, républicain anglais, exécuté comme membre du complot de Rye en 1683.

⁶ Le récépissé annoncé par le registre n'est pas joint au dossier. Les serments des employés du secrétariat général du Directoire sont dans AF III 24, pièces 540-624 (*Les Archives du Directoire*, page 145).

municipal seraient parents d'émigrés (AF III 568, plaquette 3861, pièces 22-23, dossier du 22 nivôse, AF III 571, plaquette 3881, partie du 1^{er} pluviôse, pièces 16-17, et plaquette 3882, pièces 32-33).

Messages aux Cinq-Cents.

Sur: trois administrateur municipaux de Villefranche [-de-Rouergue] élus à la majorité relative par l'assemblée primaire¹; le transfert du canton de Beaumetz [-les-Loges] à Rivière, commune plus centrale², en transférant celle de la Cauchie à celui de Pas [-en-Artois]; et une contribution locale pour des réparations urgentes à la fontaine de Saint-Gengoux-le-National³ (AF III 571, plaquette 3882, pièces 29-31, 37-39 et 42-44).

Guerre.

Emploi de l'adjudant général Beker à l'armée d'Italie. Promotion d'Abbé, capitaine au 8^e dragons, adjoint à l'adjudant général Jardin, chef d'escadron après la prise de Novare⁴ (AF III 571, plaquette 3882, pièces 18-19 et 22). Transfert à Compiègne de la lieutenance de gendarmerie de Noyon (minute classée par erreur au dossier du 9, AF III 572, plaquette 3893, pièces 17-18).

Intérieur.

Vente des 16 derniers presbytères de la Seine non vendus et inutiles pour le service public suivant un tableau non joint. Nominations: à l'octroi de Paris, dont Milaré, *s'est réuni le 18 fructidor à l'état-major de la 17^e division militaire*, et, parmi les candidats refusés: Dupont, cousin germain du général Hoche, recommandé par le ministre de la Police générale⁵, et d'un inspecteur du droit de passe de l'Oise. Destitution, municipalités: Auxi-le-Château⁶: membres fanatiques, Colombier (Haute-Saône), Fouvent [-Saint-Andoche], Gray, Lure, Luxeuil, Mercey [-sur-Saône] et Pesmes royalistes, Hénanbihen: président et agent municipal du chef-lieu inciviques destitués et réélus en l'an VI, Lille fanatiques et retardant la rentrée des contributions sauf trois membres, minute de Merlin de Douai, lettres de l'administrateur central Rivière et du commissaire central François au député Lesage-Senault accusant la municipalité de prévarication pour la transformation d'une église en école centrale et d'avoir maintenu en prison douze prêtres belges au lieu de les diriger sur Oléron, et accusant notamment l'ex-commissaire municipal Legros et l'administrateur municipal Tavant, enrichi *par l'or de Pitt*, parmi les pièces jointes: *Liberté Égalité. Extrait du registre aux arrêtés de l'administration centrale du Nord* du 26 brumaire an VII punissant le refus de rejoindre la colonne mobile, Douai, imprimerie Marlier, affiche, et nomination de Sachon commissaire municipal, muté de Dunkerque, Monléon-Magnoac: président coupable de vol d'arbres de la forêt de Garaison (auj.: commune de Monléon-Magnoac) et membres inaptes, la Rochefoucauld: membres royalistes destitués en l'an VI et réélus, et Tournay: membres de principes contraires à ceux du gouvernement; agents: Bassevelde (Escaut, auj.: commune d'Assenede) recevant les promesses de mariage le dimanche, Betoncourt [-Saint-Pancras] royaliste, Gente fanatique, Lupersat n'ayant pas contraint son fils, conscrit de la 1^{re} classe, à rejoindre l'armée, et Sergines négligeant la police des cultes; agents et adjoints: Blangy [-sur-Ternoise] tolérant des danses les jours de fête du calendrier romain et ayant laissé faire le partage des communaux⁷, et Velorcey fanatiques (AF III 571, plaquettes 3882, pièces 27-28, 34-36 et 40-41, et 3884, pièces 113-122, 147-157, 166-172, 175-184 et 191-192).

Marine et Colonies.

Rapport sur une expédition à la côte d'Afrique repris par le ministre sur ordre du Directoire⁸. Promotion de Faure, commandant l'expédition de Saint-Domingue ayant ramené le général Hédouville, chef de division, du capitaine de frégate Charles Berrenger, commandant la frégate *la Sirène*, et du lieutenant de vaisseau Louis-Charles-Auguste Lamarre-Lameillerie, servant sur la frégate *la Bravoure*, capitaines de vaisseau et de frégate⁹. Rapport sur la conduite d'officiers revenus de Pondichéry (par l'Angleterre comme prisonniers de guerre), et renvoi des coupables au ministre de la Police générale pour être arrêtés, liste suivant le témoignage du capitaine Devaux de ceux qui, ayant quitté la cocarde blanche tout de suite ou avec retard, se sont bien conduits, et dénonçant le capitaine Mihiel et les lieutenants Charles et Gardet, ayant cherché à passer à l'ennemi, le lieutenant Josset cadet, ayant déserté au Cap de Bonne-Espérance, à renvoyer au ministre de la Police générale, et les capitaines Lassussies et Pariset aîné et cadet, ayant comploté de déserté à

¹ Validée par loi du 14 frimaire (voir au 16). Leurs deux collègues l'avaient été à la majorité absolue.

² Et où la municipalité s'est déjà installée, la maison commune de Beaumetz tombant en ruine.

³ Nom révolutionnaire: Jouvence. Voir *tome VIII*, 3 ventôse an VII, la loi de la veille à la suite de ce message.

⁴ Les futurs généraux Beker (Nicolas-Léonard Bagert, dit), mesure inconnue de *Six*, qui le sait ensuite à l'armée d'Italie, et Abbé (plus haut 23 frimaire, Guerre, note), mesure connue du même mais datée par *Roman d'Amat* du 30 janvier 1799 / 11 pluviôse. L'adjudant général Jardin, cité par l'*Almanach national* de l'an VII, est inconnu des usuels et des index du groupe de la Guerre de la sous-série AF III.

⁵ Tableau de candidatures avec états des services et indication des recommandations, éléments non indexés.

⁶ Nom révolutionnaire: Auxi-la-Réunion.

⁷ Malgré la suspension de ces opérations par la loi du 21 prairial an IV.

⁸ Et non conservé ici ni parmi les rapports du ministre du groupe Marine et Colonies de la sous-série.

⁹ L'ex-député de la Creuse à la Convention et aux Cinq-Cents Amable Faure, futur vice-amiral. Berrenger, mesure connue de *Quintin. Marine*.

Pondichéry et s'étant fait libérer de la prison flottante (en Angleterre) comme royalistes, à inscrire comme émigrés¹. Passeports pour Saint-Domingue² (AF III 571, plaquette 3882, pièces 12-17).

Police générale.

Émigrés, radiation: Jean-Joseph Boscq cadet dit Justin, d'Agen, fourrier à la 85^e demi-brigade à l'armée des Pyrénées-Orientales réformé en l'an IV, recommandé par le député Lacuée; Jacques-Joseph Boucaud, de Bourg (Gironde), conseiller au parlement de Bordeaux, radié sans considération malgré une réclamation tardive, l'agent municipal affirmant *qu'après vérification des registres, on n'y a jamais publié ni affiché de liste d'émigrés du département*; Jean-Baptiste Jadin, homme de loi à Thionville retiré à Richemont (Moselle), dénoncé pour faux certificat de résidence par des habitants de Sierck comprenant mal le français à une époque où il y venait parfois de Cattenom où il habitait, recommandé par Merlin de Thionville; Edme-Joseph Lespinasse, d'Aigleville, maréchal de camp, et Jean-Baptiste Sauvan, de Paris, ex-maître d'hôtel du duc d'Orléans, inscrits par les districts de Pont-Audemer et Castellane; Jean Lindet et Françoise Raison divorcée Rouillon, inscrits dans la Sarthe et la Mayenne, d'Alençon; Martial Rausi, des Cabannes (Ariège), commis de forge à Labuerda (Espagne) depuis quatorze ans, maintien du séquestre de ses biens et interdiction de rentrer jusqu'à la paix. Maintien: Joseph Boulanger, de Chalon-sur-Saône, Joseph-Venture et Marc-Antoine Juillet, fils du receveur des fermes de cette ville, et Philippe-Angélique Laurencin dit Beaufort, du district de Louhans, tous usant de réclamations antidatées; Louis Bouzauquet, garçon confiseur à Lunel, soi-disant engagé en 1793 dans les troupes fédéralistes d'après un certificat de l'an IV d'un commandant d'un bataillon de fédérés du Gard nommé Hyacinthe Bernavon, de Beaucaire, et usant d'un certificat informe de résidence à Marseille; Marguerite Cestarel, cuisinière de Sarlat [-la-Canéda], partie en Espagne de 1791 à l'an IV³; Pierre-Joseph Colonia, maître des requêtes, et sa femme Marthe-Louise-Élisabeth Mannoury, soi-disant partis aux eaux de Spa en 1789, inscrits dans l'Eure; Étienne Companyo, Jacques Rey et Joseph Roca, propriétaires et marchand à Céret se disant cultivateurs emmenés de force par les Espagnols⁴; Benoît-Albert-Louis-Guislain Hamal, de Vierves (Ardenne)⁵, comte, soi-disant accusé de fédéralisme par la société populaire de Givet, radié provisoirement par le district de Couvin; Pierre Ligondès, noble, émigré du Cher radié le 24 germinal an V⁶ sur faux certificat de décès au combat en 1792 dans le 79^e d'infanterie, émigré à Coblenz en 1791, radiation demandée par sa mère veuve Ligondès femme Duclos; Charles-Anselme Martini, sénateur de Nice, et sa femme Marie Ricordi, soi-disant partis avant l'annexion; Pierre Montangé-Cangrand, soi-disant parti de la Réole pour Lyon en 1792 à cause de troubles⁷, puis usant d'une copie d'attestation de services dans les équipages de l'armée des Alpes en l'an III et l'an IV; Marie-Louis Montléart, de Paris, comte, soi-disant commerçant, émigré à Londres; Simon-Pierre-Bernard-Marie Ranfer dit du Monceau, conseiller au parlement de Dijon, parti pour Rome soi-disant se perfectionner dans la peinture, radiation demandée par son père Pierre-Bernard Ranfer de Brétinière; Jacques-François-Victor Reviere-Mauny, major de la garde suisse du comte d'Artois, inscrit en Eure-et-Loir, condamné à mort comme émigré par le Tribunal révolutionnaire⁸; François-Xavier Richart, procureur de la commune de Colmar enjoint de se retirer dans le Jura comme ennemi de la Révolution en avril 1793 et émigré en Suisse; François-Marie Robert dit L'Épinay, d'Épinay (Eure-et-Loir, commune de Garnay), se disant chouan à l'aide d'un passeport du chef du 1^{er} bataillon de Valenciennes de l'an IV sans être des départements insurgés ni prouver son engagement chez les rebelles⁹; Jean-Charles Savary, de Pocé [-les-Bois], chevalier de Saint-Louis, mort en 1792, inscrit en Eure-et-Loir, usant d'un certificat irrégulier de résidence à Lunéville; Vernin-Daigrepoint, parti de son habitation à Cayenne en messidor an II, avant la publication du décret du 16 pluviôse¹⁰, pour le Surinam puis les États-Unis et la France, inscrit en Guyane et dans la Seine; Dominique Zay, marchand de tabac à Lauterbourg, chantre de la synagogue et boucher *de cette secte*, ensuite converti et huissier bailliager au service de l'évêque de Spire, ayant servi l'ennemi et fait rétablir les insignes de féodalité pendant l'occupation, et sa femme Salomé Graff (AF III 571, plaquette 3883, pièces 47-105).

Affaires non citées au procès-verbal.

¹ Le rapport ne nomme pas les 17 officiers ayant quitté la cocarde blanche dès qu'ils ont été instruits de la fausseté du bruit que faisoient courir leurs chefs. Les noms de tous les autres cités avec Richard Lameth, secrétaire du gouvernement à Pondichéry, auquel il n'est fait aucun reproche, sont repris à l'index à la rubrique *Pondichéry*. Voir aussi *tome IX*, 4 prairial, Police générale: inscription sur la liste des émigrés de Saint-Michel (ici Mihiel), capitaine, et Chalus et Gardet, lieutenants.

² Noms repris à l'index à la rubrique *Saint-Domingue*. Parmi eux, Jean Rey-Delmas, se disant élu en l'an IV par le département de l'Ouest de Saint-Domingue non admis (voir *tome III*, 12 vendémiaire an VI, message des Cinq-Cents de la veille) et AF III 100, dossier 441 (dossiers des Cinq-Cents sur les élections de la colonie de l'an IV et de l'an VI).

³ Sur cette émigrée, voir aussi *tome I*, 29 pluviôse an V, Justice, note.

⁴ Le premier ayant ensuite déclaré s'être caché dans la montagne par crainte du retour de l'ennemi.

⁵ Auj.: Belgique, province de Namur, commune de Viroinval. Il use d'une déclaration de civisme disant qu'il aurait été l'un de premiers partisans du rattachement de sa commune à la France, mais des notes du ministère le disent émigré dès 1791.

⁶ *Tome I*.

⁷ *Démarche peu conséquente*.

⁸ Le 9 mai 1793 (Arch. nat., W 270, plaquette 24). Outre le chef d'accusation de ce jugement, ses héritiers ont fait une réclamation tardive.

⁹ Il n'a en outre réclamé qu'en l'an V et sa radiation reviendrait à radier tous les émigrés rentrés d'Angleterre.

¹⁰ Abolissant l'esclavage.

AF III 571, plaquette 3882, pièces 21 et 23-26. Lettres: à Championnet sur les prises sur l'ennemi, première paragraphe rayé lui reprochant de les avoir déclarées propriété de l'armée le 22 frimaire et second lui accusant réception de son arrêté du 11 nivôse les déclarant nationales, et exprimant les *scrupules* du Directoire sur le don par les Consuls romains de cinq millions à l'armée française, somme tirée des contributions de la République romaine pour l'entretien de l'armée et *libéralité mal entendue* risquant *d'accoutumer les soldats, habitués à vaincre par le seul intérêt de l'honneur et de la liberté, à calculer un jour le profit personnel qu'ils pourroient tirer de la victoire... Vous devez employer toute l'influence attachée à votre place, à votre talent et à votre patriotisme pour déterminer les différents corps de l'armée à déclarer que leurs services ne se payent pas par de l'argent, que, satisfaits d'avoir chassé le tiran de Naples et rendu Rome à la liberté, ils se contentent de la gloire qu'ils ont acquise*; et à Joubert, la première regrettant sa démission pour mauvaise santé, lui demandant si possible d'attendre l'arrivée d'un successeur, à défaut, de remettre le commandement à *celui des généraux de division que vous croirez convenir le mieux aux circonstances (qui, d'un instant à l'autre peuvent devenir très graves par une agression de la part de l'Autriche)*, et la seconde le chargeant de *favoriser les patriotes de Lucques*, copies au registre du bureau particulier, AF* III 19, supplément, pages 14-16.

AF III 571, plaquette 3884, pièces 106-112, 123-146, 158-165, 173-174 et 185-190. Nominations: du commissaire municipal de Mons (Jemappes) commissaire près le tribunal correctionnel; de Guébert, président de la 5^e municipalité de Paris, commissaire près le bureau central, remplaçant [Grangeret-] Lagrange, refusant, rapport du 7 annonçant la suspension de sa commission, lettre du député Huguet accusant Guébert, procureur au Châtelet, d'anarchie, et proposant Dubos, récemment nommé commissaire près la 5^e municipalité, ex-employé au bureau de surveillance du bureau central, ou Le Roy, chef du bureau des mœurs et esprit public du même, rédacteur de l'interrogatoire de la fille de Capet, et lettre du commissaire central Dupin défendant Guébert;

- et de commissaires municipaux, *Aube*, Fontvannes: Bonaventure-François Bonnemain, de Bucey [-en-Othe], ex-administrateur central; Pont [-sur-Seine]: Morin-Lamy, de Nogent-sur-Seine, employé du district, remplaçant Mesnard, démissionnant pour éviter sa destitution, rapport et projet d'arrêté de destitution de floréal an VI le disant prêtre marié ayant repris l'exercice du culte, célébrant les enterrements avec les formes anciennes et suspecté de favoriser les assujettis au droit de patente;- *Escout*, Herzele; Ijzendijke: Dechavannes, ex-capitaine d'artillerie, domicilié dans le canton d'Oostburg; Quaremont (auj.: commune de Kluisbergen); Sleidinge (auj.: commune d'Evergem)¹; Zele: remplacement du commissaire assassiné par les brigands;- *Eure*, Brionne;- *Gironde*, Saint-Ciers-de-Canesse: Clair-Roi, notaire;- *Léman*, Abondance; Thoiry: remplacement de Giraud, nommé administrateur central; Viry: François Ribaz fils, notaire;- *Mayenne*, Chantrigné;- *Meurthe*, Lucy;- *Nord*, Bergues [*intra muros*]; Estaires: Gruyelle, vérificateur à l'agence des contributions du département;- *Orne*, Bazoches [-sur-Hoëne]: François Delange, juge au tribunal civil, auparavant juge de paix puis au tribunal du district d'Argentan;- *Ourthe*, Hodimont (auj.: commune de Verviers);- *Pas-de-Calais*, Lens: Goby, employé du commissaire central;- *Vosges*, le Puid: Louis-Gabriel Thouvenin, administrateur du district de Senones, remplaçant Thouvenot, notaire d'un autre canton, démissionnant.

Séance du 4 pluviôse an VII [23 janvier 1799]

(AF* III 14, folios 72 recto-73 recto; AF III 571, plaquettes 3885² et 3886)

Décisions du Directoire.

Rappel aux ministres de l'interdiction au public des bureaux des ministères³, accusé de réception par le ministre de la Police générale à Lagarde. Envoi aux généraux Championnet, Joubert, Jourdan et Masséna d'un mémoire du général Kosciusko sur l'armée russe, joint: *les soldats russes, quoiqu'ils supportent le feu de l'ennemi avec une intrépidité, ne savent nullement se diriger eux-mêmes... ce sont des machines qui ne se meuvent qu'à l'ordre de leurs officiers*. Leur tactique est d'attaquer en premier, *ils ne savent faire d'autre retraite qu'en formant un carré*. Dans cet état, *ils s'obstinent à ne point se rendre*. L'artillerie tire assez vite mais sans bien pointer. Pour la cavalerie, *ils se sont procuré d'excellents chevaux de la grande partie de la Pologne qu'ils occupent, mais connoissent très imparfaitement les manœuvres*; ils ont de bons chasseurs à pied, mais en petit nombre; les cosaques montent des chevaux tartares ou du Don maigres et laids mais très rapides, *très mal payés, ils se pourvoient eux-mêmes en pillant, brulant et ravageant le pays ennemi... Employés en avant-garde, ils se cachent facilement... Lorsqu'ils attaquent, ils font un bruit épouvantable en poussant des cris aigus...; il leur est cependant impossible de résister à une attaque régulière et soutenue*. Nécessité d'ordonner aux chasseurs *de viser toujours sur des officiers de l'armée russe afin de diminuer leur nombre, moyen essentiel pour priver d'impulsion à la machine entière*. L'armée russe étant entourée de ces corps de cosaques, ne peut être surprise, *il faut 1^{mo} les inquiéter, les allarmer, les harceler sans cesse, 2^{do} il faut toujours prévenir leur attaque, 3^{to} tacher de leur faire changer leur ordre de bataille en les attaquant, 4^{to} attaquer les par plusieurs colonnes ou en flanc*, minute au bureau particulier, copie de la lettre d'envoi aux généraux au registre du bureau particulier, AF* III 19, page 71 (AF III 571, plaquette 3885, pièces 4-5 et 23-24).

Finances.

¹ Permutation entre les commissaires de Quaremont et Sleidinge à cause de l'hostilité des habitants de ces cantons contre eux pendant la Guerre des paysans.

² Cette plaquette comprend, pièce 14, le rapport du ministre de la Justice sur les progrès de l'administration des départements de la rive gauche du Rhin en nivôse, que nous analysons le 8, date de sa mention par le registre des procès-verbaux.

³ Par arrêté du 9 pluviôse an VI (*tome IV*, Police générale).

Envoi au ministre du message des Cinq-Cents sur Montpellier¹. Suppression de la commission civile près l'armée française en Piémont et transfert de ses attributions à celle près l'armée d'Italie, lettre d'envoi de Ramel, retenu par un rhume, à Lagarde (AF III 571, plaquette 3885, pièces 6-7 et 13).

Guerre.

Nomination de sous-lieutenants dans les demi-brigades nouvelles, avec rapport du bureau militaire du Directoire, signé par Bourotte, sur les propositions du ministre, parmi les nominations: Arousset, fourrier des grenadiers de la garde du Corps législatif, Henriot, soldat au 8^e d'artillerie à cheval, neveu du député Dornier, et Weiss, ingénieur géographe, auteur de cartes de la Suisse, recommandé par Reubell, parmi les candidats refusés: Duprat, ex-adjoint du génie à l'état-major de l'armée des Alpes, fils de l'adjutant général, et Sardet, employé à l'état-major de la 19^e division militaire, cousin germain de la femme du général Pille² (AF III 571, plaquette 3885, pièces 8-10).

Justice.

Envoi au ministre du message des Cinq-Cents sur Vouziers³ (AF III 571, plaquette 3885, pièce 22).

Police générale.

Sur rapport du ministre sur le brigandage dans les départements méridionaux, réquisition des colonnes mobiles de la Drôme et du Var à la disposition du commandant de la 8^e division militaire, et envoi dans les Basses-Alpes, les Bouches-du-Rhône et le Var, et ordre au ministre de la Guerre de les faire équiper, solder et marcher, rapport notant l'impossibilité d'organiser la colonne mobile dans les Bouches-du-Rhône, où l'on ne lèverait que des anarchistes, et prévoyant de les lever dans la Drôme, le Gard et l'Hérault. Sur dénonciation du chef de la 6^e division de gendarmerie⁴, mandat d'amener contre cinq conspirateurs: le juge de paix d'Amboise, des rouliers de Paris et Fontenay-le-Comte et un habitant de Poitiers (AF III 571, plaquette 3885, pièces 15-21).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 571, plaquette 3886, pièces 25-60. Nomination de commissaires municipaux, *Alpes-Maritimes*, Aspremont: remplacement d'un protecteur de barbets;- *Aveyron*, Gabriac; Parisot;- *Bouches-du-Rhône*, Berre [-l'Étang]: Reynaud, d'Aix, chef de bureau à l'administration centrale, ex-secrétaire du député Pélissier; Salon [-de-Provence];- *Dyle*, Herent: Vanderbucken, commissaire de police à Louvain, remplaçant un commissaire provisoire laissant des prêtres réfractaires célébrer le culte au presbytère, ne faisant pas tenir l'état civil et ivrogne⁵;- *Lot-et-Garonne*, Lévignac [-de-Guyenne]: Perpezat, notaire;- *Lozère*, la Parade (auj.: Hures-la-Parade);- *Meuse-Inférieure*, Heers: Arragon, administrateur municipal d'Hasselt, militaire retiré pour blessures;- *Pas-de-Calais*, Nouvelle-Église: Raulin-Leblanc, employé du district de Calais puis de l'administration centrale;- *Saône-et-Loire*, Montcenis: Verneau, secrétaire adjoint de la municipalité de Chalon, remplaçant Granet, ayant fait rouvrir des églises avant le Dix-Huit Fructidor;- *Seine-Inférieure*, Criquetot [-l'Esneval]: Eudeline jeune, administrateur du district de Rouen, remplaçant Lenud, protecteur d'un marin déserteur et ayant extorqué des fonds à des percepteurs des contributions;- *Deux-Sèvres*, la Forêt [-sur-Sèvre];- *Var*, le Bar [-sur-Loup]: destitution du commissaire volant des briques et des tuiles au château de Bar pour *un bâtiment qu'il faisoit construire*; Saint-Vallier [-de-Thiery]: Mane, ex-administrateur central;- *Vienne*, Ceaux [-en-Loudun]: destitution du commissaire ayant perçu le mandat du dernier traitement de son prédécesseur;- *Haute-Vienne*, Compreignac; Saint-Barbant: Jean-Jacques Robineau-Gajoubert, juge au tribunal civil, ex-administrateur central, remplaçant Moreau-Neuville, nommé juge de paix⁶.

Séance du 5 pluviôse an VII [24 janvier 1799]

(AF* III 14, folios 73 recto-75 verso; AF III 571, plaquette 3887)

Lois.

[Du 3] sur les assemblées primaires de Flavigny [-sur-Ozerain], Moûtier-Saint-Jean⁷, Pluvault, Recey-sur-Ource, Savouges et Semur [-en-Auxois] et communales de Billey, Corcelles-lès-Cîteaux, Darcey, Flammerans, Hauteroche, Heuilley [-sur-Saône], Mussy [-la-Fosse], Poncey [-lès-Athée], Pouillenay, la Roche [-Vanneau],

¹ Voir au 29 nivôse.

² Et auquel Bourotte ne voit pas d'autre titre que cette parenté avec le général commandant la division. L'adjutant général Duprat dont nous avons ici le fils est le futur général Jean-Étienne-Benoît (voir au 17 frimaire). Signalons en outre parmi les nommés plusieurs sergents et sergents-majors membres de l'expédition d'Irlande de l'an VI promus sous-lieutenants provisoires par le général Humbert, ainsi que des capitaines et lieutenants réformés de compagnies de canonniers départementaux *renvoyés chez eux comme citoyens ne touchant aucun appointement*.

³ Voir au 29 nivôse.

⁴ À Tours, ressort: Indre, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher et Vienne.

⁵ *N'a pas honte de faire son domicile d'un cabaret où il est dans un état d'ivresse perpétuelle, l'administration municipale y tient ses séances.*

⁶ Par le Directoire. Le juge nommé le 28 brumaire (plus haut) est Joseph Moreau, assesseur pour la commune de Saint-Martial, mais le nom de Moreau-Neuville est celui du commissaire nommé le 15 précédent (*tome VI*).

⁷ Nom révolutionnaire: Réômes.

Soissons [-sur-Nacey], Villers-les-Pots et Villers-Rotin; [et du 4] sur l'assemblée primaire de la Roche [-des-Arnauds]; transférant la commune de Vérignon du canton d'Ampus à celui d'Aups et créant un canton à Flayosc, commune distraite de celui de Salernes, avec les communes d'Ampus, d'où la municipalité sera transférée dans la décade, et de Tourtour¹; et augmentant les heures d'ouverture de la bibliothèque du Corps législatif (AF III 571, plaquettes 3882, pièces 1-11, 3885, pièces 1-4, et 3887, pièces 3-4).

Messages aux Cinq-Cents.

Envoyant cinq états non joints de pensions et gratifications réglementaires (respectivement 249 et 62 articles) de militaires suisses licenciés résidant en France ou dans leur patrie; et donnant le nombre des domaines congéables des Côtes-du-Nord, du Finistère et du Morbihan vendus et à vendre, en demandant de ne pas modifier la loi du 9 brumaire (an VI) et de maintenir que le fonds appartient au domanier (bailleur) et non au fermier² (AF III 571, plaquette 3887, pièces 21-22 et 35-36).

Décisions du Directoire³.

Le Directoire, ayant pris séance, prend lecture de sa correspondance politique et militaire. Lettres (minutes au bureau particulier): à Championnet sur la démarcation qui doit exister entre les pouvoirs du général en chef de l'armée de Rome et ceux de l'ambassadeur, copie à Bertolio: ordre d'annuler l'acte législatif pris par lui sans réquisition de l'ambassadeur autorisant les Consuls à prendre des dispositions législatives provisoires, minute de Merlin de Douai, lettre de Florens⁴; à Joubert sur des officiers émigrés des Alpes-Maritimes et du Mont-Blanc dans l'armée piémontaise, devenue partie intégrante de l'armée française: cessation de fonctions et obligation de passer en Sardaigne; à Rivaud et Perrochel sur Haller, ex-administrateur des finances de l'armée d'Italie sur le point d'être nommé ambassadeur helvétique en République cisalpine: *des raisons politiques extrêmement graves font désirer au Directoire exécutif français que le citoyen Haller ne remette pas le pied en Italie...*, faire revenir le Directoire helvétique sur cette nomination si elle était vérifiée et qu'ainsi on ne donne même pas de passeport pur et simple pour l'Italie; et au Directoire cisalpin l'invitant à déjouer toutes les factions en réponse à la sienne du 24 nivôse remerciant le Directoire français d'avoir chassé les anarchistes de la Cisalpine⁵, jointe, italien, signée par Luosi, président, Birago, ministre des Affaires étrangères, et Canroti, secrétaire général, vignette gravée légendée *Unione della Repubblica cisalpina colla Repubblica francese, Appiani des., Mercoli inv.* (AF III 571, plaquette 3887, pièces 1-2, 10-21 et 32-33, copies des lettres du Directoire au registre du bureau particulier, AF* III 19, pages 71-75).

Finances.

Arrêtés de distribution décadaire de fonds sur les exercices des ans V à VII et état des fonds disponibles dans les caisses de la Trésorerie nationale et des départements. Annulation de deux mises à disposition de fonds non consommés sur l'exercice de l'an VI au ministre de la Marine et des Colonies et pour le retrait de rescriptions bataves. Mode d'exécution de l'arrêté du 21 messidor an V sur les paiements à faire par la Trésorerie nationale⁶. Coupe de bois communaux de Neuville-lès-This pour construire une fontaine et réparer les chemins. Ouverture au 15 pluviôse de bureaux de garantie des matières d'or et d'argent: Allier (Moulins), Ardèche (Aubenas), Cantal (Aurillac), Drôme (Valence), Eure-et-Loir (Chartres), Loire (Montbrison), Haute-Loire (le Puy), Maine-et-Loire (Angers), Nièvre (Nevers) et Basses-Pyrénées (Bayonne et Pau). Secours à la veuve de Barbare, receveur de l'Enregistrement à Jodoigne (Dyle) assassiné par les brigands dans la nuit du 2 nivôse, enlevé le matin à Bierbeek en rentrant de Louvain, son corps a été trouvé le lendemain nud comme un ver près la commune de Hamme [-Mille] (auj.: commune de Beauvechain), dans la forêt [de Meerdaal], lettre de Morel, receveur extraordinaire du Timbre à Bruxelles, à Lagarde (AF III 571, plaquette 3887, pièces 5-9 et 37-48). Dépôt par le ministre de l'état des mutations de la régie de l'Enregistrement (AF III 571, plaquette 3885, pièces 11-12, classé au dossier du 4, date de la lettre d'envoi des régisseurs au ministre).

Guerre.

¹ À la suite d'un message du Directoire du 7 thermidor an VI (*tome VI*).

² Voir *tome III*, 11 brumaire an VI, note sur la loi du 9 précédent.

³ C'est par ces affaires que commence le procès-verbal sur le registre.

⁴ Joseph-Antoine Florens, alors secrétaire de légation à Rome, où Antoine-René-Constantin Bertolio était ambassadeur.

⁵ *Nel breve giro di tre mesi, voi avete salvato il nostro paese dagli orrori dell'anarchia...*

⁶ *Tome II*. Les ministres et autres ordonnateurs sont chargés de lui adresser, quatre jours avant la fin de chaque décade, les ordonnances de paiement qu'ils auront délivrées avec un bordereau que celle-ci leur retournera le 5 de la décade suivante indiquant les caisses où les paiements seront effectués ou les motifs de l'annulation.

Arrêtés sur le personnel, dont confirmation de la promotion de Sebastiani chef d'escadron au 9^e dragons par Bonaparte le 1^{er} ventôse an VI¹ et nomination de lieutenants et sous-lieutenants aux 9^e et 23^e chasseurs à cheval² (AF III 571, plaquette 3887, pièces 27-31 et 34).

Marine et Colonies.

Attribution de deux mois de solde aux militaires de la Marine et des Colonies prisonniers de guerre rentrant³. (AF III 571, plaquette 3887, pièces 21-22). Refus de brevet d'enseigne de vaisseau à Alexandre Black, capitaine de corsaire à Cherbourg, et de réintégration de Villejegu, ordonnateur destitué par les agents du Directoire à la Guadeloupe⁴.

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 571, plaquette 3887, pièces 44-45. Destitution de Grangeon, commissaire municipal de Thiers anarchiste, député invalidé aux Cinq-Cents en l'an VI⁵, minute de Merlin de Douai, note signalant son projet de départ pour Paris où se trouve Maximilien Bret, d'Issoire, également invalidé en l'an VI, *les factieux ont pour correspondant à Paris... Bonniol, aujourd'hui fripier, ex-homme de loi d'Issoire*.

Séance du 6 pluviôse an VII [25 janvier 1799]

(AF* III 14, folios 76 recto-77 recto; AF III 572, plaquettes 3888 et 3889)

Message des Cinq-Cents.

[Délibéré le 3 et expédié le 6] transmettant une plainte, non jointe, de Liger, fourbisseur des armées et des théâtres, contre La Chabeaussière⁶ (AF III 571, plaquette 3882, pièces 45-46, dossier du 3).

Décisions du Directoire.

Envoi: à Amelot, Joubert et Rivaud d'un rapport non joint du ministre de la Guerre sur les subsistances de l'armée d'Italie, minute de Lagarde; et à Bertolio, Perrochel et Rivaud de la copie du règlement⁷ sur les fonctions des commissaires civils, contrôleurs des recettes et caissiers près les armées hors de la République. Sur plainte d'un Directeur helvétique par lettre non jointe sur le manque de fonds pour les subsistances de l'armée d'Helvétie, dont *la majeure partie est à la charge des habitants*, ordre aux ministres des Finances de vérifier l'acquittement des ordonnances par la Trésorerie nationale, et de la Guerre de *prendre sur le champ des mesures telles que cet état de choses cesse enfin et de punir ceux qui le trompent en présentant comme assurés les approvisionnements et les services de cette armée*, minutes de Lagarde (AF III 572, plaquette 3888, pièces 7-8 et 15-16).

Finances.

Ordonnancement de fonds aux ministres de la Guerre et de la Marine et des Colonies en quittances d'acquéreurs de biens nationaux (AF III 572, plaquette 3888, pièces 4-6).

Justice.

¹ Le futur général Horace-François-Bastien Sebastiani de La Porta, qui avait servi à Arcole et allait servir le futur Premier Consul au Dix-Huit Brumaire, mesure connue de *Six*, confirmé chef de brigade commandant le 9^e dragons le 26 thermidor (*tome X*), sans doute le même que Sebastiani, chef d'escadron commandant les escadrons de guerre de l'armée d'Italie (*tome VIII*, 25 pluviôse, affaires non citées au procès-verbal). Sous l'Empire, il alterna commandements militaires et missions diplomatiques et fut ainsi ambassadeur à Constantinople, dont il organisa la défense contre un coup de main britannique au début de 1807; député des Cent-Jours, il fut également élu à la Chambre des députés en 1819, puis sous la Monarchie de Juillet, où il devint ministre de la Marine puis des Affaires étrangères avant d'occuper plusieurs postes diplomatiques. Il fut inhumé aux Invalides.

² Auxquels le registre ajoute par erreur le 13^e.

³ Extension de l'arrêté du 7 concernant les militaires de la Guerre.

⁴ Affaires non représentées ici. Sur le second, voir AF III 205, dossier 941, pièces 138-139: intervention du ministre auprès du Directoire en sa faveur, frimaire an VI.

⁵ Commissaire *intra muros* nommé de nouveau le 16 thermidor (*tome IX*).

⁶ Cette plainte fait l'objet d'un imprimé de deux pages de l'an VII attribué par *Martin et Walter* à Liger, fourbisseur des armées de la République. L'auteur dramatique Auguste-Étienne-Xavier Poisson de La Chabeaussière (rubrique *POISSON* du *Catalogue des imprimés de la Bibliothèque nationale*), auteur d'un *Catéchisme républicain* publié pour la première fois en l'an II et réédité tous les ans sous la Convention thermidorienne et le Directoire (il figure à ce titre sur un état des dépenses du ministère des Finances du 4^e complémentaire an IV dans *Les Archives du Directoire*, page 164), avait été nommé membre du comité d'administration du Théâtre des Arts après le Neuf-Thermidor. Suivant la *Nouvelle bibliographie française* de Michaud, c'est le député Thiessé qui serait à l'origine de cette campagne contre sa gestion financière.

⁷ Du 29 nivôse (plus haut, Finances).

Exécution des brigands condamnés à mort par les conseils de guerre suivant la loi du 29 nivôse an VI par l'exécuteur des jugements criminels et non pas militairement, *au moins lorsque le jugement a lieu dans un endroit où ce mode d'exécution peut être employé*¹ (AF III 572, plaquette 3888, pièce 18).

Police générale.

Expulsion de Paris et de France du cisalpin Ciconiara, minute de Merlin de Douai² (AF III 572, plaquette 3888, pièce 17).

Relations extérieures.

Communication par le ministre de lettres d'agents diplomatiques, dont Alquier et Sieyès; adoption d'une déclaration à faire à l'Empire et à l'Empereur *relativement à la marche des Russes*, minute retirée par le ministre³. Pouvoirs au ministre pour négocier un traité de commerce *avec l'ambassadeur d'une puissance amie* l'ambassadeur danois Dreyer⁴, copie au registre du bureau particulier, AF* III 19, page 75. Paiement sur les fonds secrets du ministre à Mengaud pour une mission dont il rendra compte⁵ (AF III 572, plaquette 3888, pièces 1-3).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 572, plaquette 3889, pièces 19-52. Nominations: de Deneux, receveur du droit de passe à Nozay (Loire-Inférieure) commissaire municipal d'Issé; et de l'ex-député Zangiacomi substitut près le Tribunal de cassation⁶; - autres nominations judiciaires (justices de paix non pourvues aux élections sauf exception), *Charente-Inférieure*, tribunaux, substitut: Guillet, commissaire près le tribunal du district de Marennes;- *Jemappes*, tribunaux, commissaire: Sta, ex-commissaire près ceux de l'Escaut⁷;- *Loire*, Saint-Étienne, canton de l'Est;- *Lot*, Montcuq: Arnaud-Jean-Baptiste Rozière, de Saint-Privat (auj.: communes de Castelnau-Montratier et Flaugnac), administrateur du district de Lauzerte, juge, et assesseurs;- *Oise*, Feuquières;- *Ourthe*, Burdinne;- *Hautes-Pyrénées*, Trie [-sur-Baïse]: Dominique-Louis-Jean-Barthélemy Curie aîné, juge au tribunal du district de Tarbes, et assesseurs;- *Bas-Rhin*, Geispolsheim; Niederbronn [-les-Bains]; Oberhausbergen; la Petite-Pierre; Strasbourg, justices de paix des 1^{er} à 3^e arrondissements; Wasselonne;- *Saône-et-Loire*, Digoin;- *Sarthe*, la Flèche, tribunal correctionnel, commissaire;- *Seine*, Paris, divisions du Faubourg-Montmartre et de la Fontaine-de-Grenelle;- *Seine-Inférieure*, Anglesqueville (auj.: commune du Val-de-Saône).

Séance du 7 pluviôse an VII [26 janvier 1799]

(AF* III 14, folios 77 verso-79 recto; AF III 572, plaquettes 3890 et 3891)

Lois.

[Du 6] sur des assemblées primaires du Pas-de-Calais: Aubigny [-en-Artois], Audruicq, Croisilles, 2^e section, Licques et Moulle (AF III 572, plaquette 3888, pièces 9-14⁸).

Message aux Cinq-Cents.

Sur la réduction des dépenses de la marine⁹ *particulièrement en ce qui concerne le personnel*, ne pouvant s'appliquer qu'en l'an VIII: révision de l'organisation des ports secondaires, création de traitements de non-activité, demi-solde pour les officiers militaires employés au service des ports, sauf ceux attachés aux états-majors secondaires, réduction au quart de la solde des officiers prisonniers de guerre et au tiers de celle des marinières et matelots, diminution du traitement des officiers d'administration, et rappel du message du 13 brumaire¹⁰ proposant d'opérer une retenue sur les prises maritimes au profit de l'entretien des prisonniers de guerre, rapport du ministre proposant également de faire bénéficier les dépenses variables, surtout les constructions, de la réduction des dépenses fixes si elle peut avoir lieu dès l'an VII, message envoyé au journal *le Rédacteur* (AF III 572, plaquette 3890, pièces 2-6).

Décisions du Directoire.

¹ Apostille de la main de Lambrechts sur son rapport en ce sens, adopté par le Directoire. Les militaires répugnaient à fusiller ces condamnés et la loi citée ici est d'exception et substitue les conseils de guerre aux tribunaux criminels.

² Cicognara, ambassadeur cisalpin en Piémont (voir plus haut, 2 nivôse, affaires d'Italie, note).

³ Affaires non représentées ici. La déclaration à faire à l'Autriche est sans doute celle envoyée aux plénipotentiaires du congrès de Rastatt dont on a la teneur le 8 (décisions du Directoire).

⁴ Christof-Vilhelm Dreyer, ambassadeur en France de 1797 à 1810 (*Repertorium der diplomatischen Vertreter*).

⁵ Sur Joseph-Antoine Mengaud, voir *tome V*, 6 prairial an VI, Relations extérieures, note.

⁶ Joseph Zangiacomi, député de la Meurthe à la Convention et aux Cinq-Cents sorti en l'an VI; *Kuscinski, Dictionnaire des Conventionnels*, le croit nommé à ce poste dès sa sortie du Conseil. Il remplace l'ex-député du Mont-Blanc Duport, refusant.

⁷ Et surtout ex-commissaire central de Rhin-et-Moselle, ce qui est passé ici sous silence à dessein (voir *tome IV*, 8 pluviôse an VI, affaires non citées au procès-verbal, note).

⁸ Par exception, le dossier du 7 ne comprend pas de feuille de renvoi aux lois du 6 pour les arrêtés de promulgation.

⁹ Réponse au message des Cinq-Cents du 9 nivôse (plus haut, 13 nivôse).

¹⁰ *Tome VI*.

Le Directoire ayant pris séance, la délibération s'ouvre sur la violation, aussi formelle qu'inattendue, du droit des gens et des traités que le gouvernement d'Alger vient de commettre en faisant mettre dans les fers les citoyens français qui se trouvoient sur son territoire et en confisquant leurs biens: arrestation des sujets algériens, scellés sur leurs meubles et effets, séquestre de leurs biens et administration confiée à la régie de l'Enregistrement, embargo sur leurs navires et vente des marchandises périssables (AF III 572, plaquette 3890, pièces 7-8).

Finances.

Délégation à Félix, entrepreneur de la manufacture d'armes de Maubeuge, sur les contributions foncières du département de Jemappes à concurrence d'un million huit cent mille francs, montant de ses fournitures d'armes au département depuis vendémiaire, lettre des commissaires de la Trésorerie nationale Defermon, Desrez et Obelin (AF III 572, plaquette 3890, pièces 19-20).

Intérieur.

Envoi au ministre des messages des Cinq-Cents sur les assemblées primaires d'Aumetz et de Fays, l'annulation d'assemblées communales par la municipalité de Boulay [-Moselle], les terrains de la rive gauche du Var et les accusations de Liger contre La Chabeaussière¹ (AF III 572, plaquette 3890, pièces 21-25).

Police générale.

Émigrés, radiation: Antoine-Buffile Brancas, de Paris, comte, inscrit dans le Calvados, justifiant de séjours à Amiens, Rouen et Pont-l'Évêque; Jeanne Froquière veuve Métivier, de Vic-sur-Cère, radiée provisoirement par le district d'Aurillac; André Guillet d'Ardenne, de Laval (Mayenne), inscrit en Maine-et-Loire avec son frère François et son père François-Joseph Guillet dit Préault, morts en 1792 avant les lois sur les émigrés; Claude-Nicolas Jannot dit Courchaton, conseiller au parlement de Besançon, de Courchaton (Haute-Saône, commune de Granges-le-Bourg), membre de la société populaire d'Arcey (Doubs) y ayant fait un don patriotique de salpêtre en l'an II, inscrit par le district de Vesoul comme propriétaire d'un bien dont il avait signé le bail au nom de ses parents, mort en l'an VI en Suisse où il s'était retiré conformément à la loi du 19 fructidor an V; Ignace Kempff, passementier à Rouffach, maintenu le 17 brumaire², radié sans considération, sa femme Françoise Rech exposant que, ne parlant pas français, il n'a pu empêcher ses mandataires de le présenter comme ayant eu une résidence ininterrompue alors qu'il a passé six mois en Suisse en 1792; Charles-Louis-Auguste La Vieuville-Saint-Chamond, de Paris, noble, inscrit dans le Lot, à la requête de sa veuve Claire Mazareilly³; Michel-Louis Méry, négociant à Rouen, inscrit sur dénonciation de la commune de Berthenonville par erreur pour le prêtre Claude-Nicolas-François Méry; Jeanne-Marie-Anne-Françoise Tronchon, de Château-Gontier, auparavant domiciliée à Laval; feu Julien-Adrien-Vincent Pinel-Macellerie, médecin à Cherbourg; Romain Varin, de Saint-Ouen-du-Breuil. Maintien: Philippe-Jacques Bengy-Puivallée, noble de Bourges, radié définitivement le 17 messidor an IV⁴ sur faux certificats comme fédéraliste et sous le coup d'un mandat d'arrêt des représentants en mission Faure-La Brunerie et Forestier, en réalité recruteur de l'armée de Condé; Albert Carpentier, brasseur à Valenciennes⁵ émigré de 1793 à l'an III, usant de faux certificat de résidence à Quevaucamps (Jemappes, auj.: commune de Belœuil); Pierre Chauvigny-Blot, de Gannat, lieutenant-colonel au régiment de Beauvais usant de faux certificat de résidence à Lyon; François-René Chefdebien, prêtre à Narbonne, soi-disant parti prendre les eaux à Caldette (Espagne)⁶ en 1792; Marguerite-Jeanne Cottin, veuve Jean-Théodore Jauge, banquier, prétendu négociant l'ayant amenée de Rouen à Londres en 1792 soi-disant pour l'approvisionnement de Rouen, condamné à mort comme complice de Lamiral⁷, et deux de leurs quatre enfants, ayant plus de dix ans, et Jeanne-Marguerite Girardot, veuve Jean-Louis Cottin, banquier et régisseur des vivres de la Marine l'ayant suivie en 1792 à Genève puis Londres où il est mort en décembre 1792; Marie-Marguerite-Émilie Covet, d'Aix [-en-

¹ Voir au 3 pour les trois premiers et au 1^{er} et au 6 pour les deux autres.

² *Tome VI*. Le rapport du ministre tend au rejet de la réclamation parce qu'il aurait parfaitement pu se perfectionner dans son métier en France et qu'on ne croit pas qu'il ait pu ignorer ce que faisaient ses mandataires.

³ Le ministre ayant vérifié qu'il ne s'agit pas d'un homonyme membre de l'armée de Condé.

⁴ *Debidour*, tome III, page 17, note 3, 11^e. Bien que cela ne soit dit ni ici ni par *Debidour*, il s'agit du député de la noblesse du bailliage de Bourges à la Constituante Philippe-Jacques de Bengy de Puyvallée. *Lemay*, qui ne cite pas ces deux arrêtés, écrit que *plusieurs voyages à Heidelberg (où son fils étudiait en compagnie des fils du vicomte de Bonald) le firent inscrire, deux fois de suite, sur la liste des émigrés; deux fois radié*. Les usuels ne parlent pas de son rôle de recruteur pour l'armée de Condé. Son fils Claude-Austragésile est maintenu le 13 (plus loin).

⁵ *Est monté à cheval pour favoriser la reddition de la place et aller à la rencontre de l'Empereur lors de son entrée dans cette commune*.

⁶ Lieu non identifié.

⁷ Par le Tribunal révolutionnaire le 29 prairial an II (Arch. nat., W 389, dossier 908, sous le prénom de Théodore). Sa veuve et les enfants sont inscrits dans la Seine, de même que Girardot veuve Cottin qui suit et fait l'objet d'un rapport distinct. Sur la "conspiration de Lamiral" (Henri Admiral, garçon de bureau à la loterie, condamné à mort le même jour que Jauge), voir Henri Wallon, *Histoire du tribunal révolutionnaire de Paris avec le journal de ses actes*, Paris, Hachette, 1880-1882, tome IV, page 256.

Provence], veuve en premières noces de Riquetti-Mirabeau aîné¹ et en secondes de Marie-Joseph-Honoré Foucard, officier piémontais de Carmagnola, se disant étrangère comme remariée avant la loi du 8 avril 1792; Célestin Dusart, du Paravent, commune de Saint-Amand-les-Eaux², domestique du receveur de l'abbé de Tournai parti avec lui en avril 1793; Adrien-Joseph d'Espinay-Saint-Luc, colonel de dragons, et sa femme Marie-Thérèse-Hippolyte Montvallat d'Entraques-Crémone, comtesse d'Empire, inscrits en Eure-et-Loir, se disant étrangers pour double domicile à Paris et Mons (Belgique); Denis-Joseph Fenaux, juge de paix à Valenciennes ayant repris ses anciennes fonctions de commis-greffier aux werpes³ sous l'occupation autrichienne, et sa femme Catherine Dose, usant de faux certificat de résidence à Sainte-Radegonde (Somme,auj.: commune de Péronne); Jean-Baptiste des Fontaines dit Dorimont, seigneur de Verchain [-Maugré] ayant rétabli les droits féodaux pendant l'occupation autrichienne et offert à son garde Jeannet de l'armer au service des Impériaux, arrêté à Cambrai en 1793, évadé et arrêté de nouveau à Krefeld par l'armée française en l'an III, et son fils aîné Prosper des Fontaines, soi-disant cultivateur à Bazuel, ayant retiré son grain en Belgique au départ des Autrichiens, usant de faux certificat de résidence à Villers-Pol en l'an II, avec ses domestiques Annette et Augustine Colpin; Jean-Pierre Foucault, notaire à Noyal [-Muzillac], engagé chez les chouans dès mars 1793, présenté en thermidor an V comme s'étant soustrait aux persécutions par le député Febvrier⁴; Jean-Baptiste Fournier, coiffeur à Paris émigré en Angleterre en 1792 avec passeport de la municipalité de Dunkerque⁵; Jeanne-Charlotte Frédefont femme Cormeré, de Clermont-Ferrand, usant de faux certificat de détention à Lyon signé par Richard, secrétaire général de l'administration centrale du Rhône connu comme faussaire; Robert Lang, de Neewiller [-près-Lauterbourg], émigré en décembre 1793 avec ses parents à l'âge de dix ans, rentré en l'an VI, radiation demandée par son parrain Philippe Ulm⁶; Jean-Louis-Frédéric Lepelletier, de Carcassonne, officier au régiment Royal-Vaisseau, soi-disant employé du négociant Van Thielspeet d'Amsterdam depuis 1785; François-Cyprien Lieudé de Sepmauville, d'Évreux, soi-disant chouan amnistié quoique n'étant pas des départements insurgés, usant d'un certificat de résidence informe à Magny-le-Freule; Louis-Joachim-Gratien Millet dit d'Arvillard, noble né à Chambéry, abbé à Paris, se disant étranger; Louis-Marie Pomponne-Pinçon-Menerville, président de la cour des Aides de Paris, usant de faux certificats de résidence dans cette ville; Alexandre et Jean-Louis Romeuf, de "Lavoûte"⁷, lieutenants au 2^e dragons mis sous surveillance à l'armée d'Italie en l'an VI à la demande du général Desaix, présentant un mandat d'arrêt du Comité de sûreté générale du 1^{er} frimaire an II avec fausse signature de Bourguignon, secrétaire général, non encore employé du Comité à cette date⁸; François Savagner, ses fils Joseph et autre François, et Claudine née Lièvre, femme du second, soi-disant cultivateurs à Lauterbourg, en réalité gardes-magasins à la 5^e division militaire, émigrés en 1793; Agathe-Louis-Constant Verghelle, noble de Trith [-Saint-Léger], ayant guidé les Autrichiens lors de l'occupation, banni par le district de Valenciennes en 1793, usant de faux certificats de résidence à Sainghien-en-Weppes et de services à l'armée du Nord (AF III 572, plaquette 3891, pièces 26-95).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 572, plaquette 3890, pièce 1. Nomination d'un receveur général de Seine-et-Marne.

Séance du 8 pluviôse an VII [dimanche 27 janvier 1799]

(AF* III 14, folios 79 recto-81 recto; AF III 572, plaquette 3892)

Lois.

[Du 7] sur les assemblées: primaires et communales de Chaource, 2^e section, Pont-sur-Seine et Rigny-le-Ferron, primaires d'Arcis-sur-Aube, 2^e section, et Saint-Lyé, et communale de Nogent-sur-Seine (AF III 572, plaquettes 3890, pièces 9-18, et 3892, pièce 11).

Décisions du Directoire.

Envoi au ministre de la Guerre (à lui seul) pour transmission aux généraux en chef en leur demandant de rendre compte de tout ce qui concerne la marche des Russes, d'une note jointe chargeant les plénipotentiaires français à Rastatt de déclarer au plénipotentiaire autrichien que si l'Empereur ne donne pas ordre aux Russes de se retirer sous quinze

¹ Il s'agit bien de la femme du grand Mirabeau, que *Lemay* appelle Émilie de Marignane, fille de Louis-Anne-Emmanuel de Covet, marquis de Marignane (*Roman d'Amat* et *Dictionnaire de la noblesse française* par De La Chenaye-Desbois et Badier, rubriques Covet). La femme du frère cadet de Mirabeau (Mirabeau-Tonneau), Marie-Louise-Adélaïde-Jacquette de Robien, est maintenue sur la liste des émigrés de la Seine le 17 ventôse (*tome VIII*).

² Nom révolutionnaire: Elnon-Libre.

³ Aux ventes (mot flamand et picard de même racine que le français déguerpir).

⁴ Jacques-Joseph Febvrier, député du Morbihan aux Anciens élu en l'an V et invalidé par la loi du 19 fructidor.

⁵ Passeport que la municipalité n'avait pas le pouvoir de délivrer. Arrêté à son retour en France, il est inscrit sur la liste des émigrés, où il ne figurait pas encore, et expulsé.

⁶ L'exception de la loi du 28 mars 1793 pour les enfants ne lui est pas applicable, puisqu'elle vise ceux sortis avant sa promulgation et rentrés dans les trois mois. Il est expulsé au lieu d'être traduit devant la commission militaire.

⁷ Haute-Loire: Lavoûte-Chilhac ou Lavoûte-sur-Loire?

⁸ Le futur ministre de la Police générale Claude-Sébastien-Louis-Félix Bourguignon-Dumolard.

jours, *ce silence ou le défaut de déclaration sera aussi regardé comme un acte d'hostilité*. Autorisation à Rivaud de compléter le corps législatif cisalpin qui ne compte que 70 membres. Lettre précisant à Amelot que les commissaires civils, contrôleurs et caissiers près les armées à l'étranger ne relèvent pas des conseils de guerre mais des tribunaux sous réserve d'autorisation du Directoire, à propos d'une question du général Victor sur le payeur général de l'armée d'Italie Sivry, relevant, lui, des premiers (AF III 572, plaquette 3892, pièces 4-10, copies des 3 lettres du Directoire au registre du bureau particulier, AF* III 19, pages 75-76 et 87).

Finances.

Mode d'admission des bons au porteur des rentiers et pensionnaires de l'État en paiement des contributions directes (AF III 572, plaquette 3892, pièce 15).

Guerre.

Destitution du commissaire ordonnateur Jujardi, minute de Merlin de Douai, et de Brémont, commissaire des guerres à Sedan¹. Envoi aux armées du réquisitionnaire Pierre-Auguste Lefranc, chef de bureau à l'administration centrale des Deux-Nèthes, sans faire égard à ses réclamations pour difformités, minute de Merlin de Douai². Confirmation d'un chef de bataillon à la 107^e demi-brigade (AF III 572, plaquette 3892, pièces 12-14 et 16-17).

Justice.

Rapport, classé, assimilant aux religieux des départements réunis les prêtres et religieux belges à Rome, notes sur les collèges de Liège et Saint-Norbert, contigu au palais Frangipani et pouvant être acquis pour l'École française de Rome, et l'hospice Saint-Julien, administré par Demuynck, de Bruges. Complément de traitement des employés de l'Imprimerie de la République pour l'an V et paiement au graveur en lettres Fagnion (AF III 572, plaquette 3892, pièces 30-34). Rapport sur les progrès de l'administration des départements de la rive gauche du Rhin en nivôse, avec tableaux des finances et de vérification des caisses publiques, mention d'une conférence du ministre avec l'ambassadeur prussien de Sandoz-Rollin sur les réclamations de la recette prussienne d'Emmerich et le transfert sur la rive droite du tribunal resté à Clèves³, et de la violation du territoire batave par des habitants du pays de Ravenstein (alors Roër) pour libérer un prisonnier à Volkel (AF III 571, plaquette 3885, pièce 14, classé au dossier du 4).

Police générale.

Prêtres; déportation⁴; annulation de celle de Claude-Augustin Larquand⁵. Mandat d'amener contre Edward Jones, de Londres, débarqué à Dieppe comme commandant du brigantin américain *la Nancy*, de Gloucester, dénoncé par lettre en anglais écrite de Dieppe d'un anonyme disant avoir été l'un des dénonciateurs de l'anglais Wolsincraft, soi-disant américain séjournant à Paris⁶. Renvoi devant le tribunal criminel de l'Ourthe du journaliste Henri Delloye *comme étant l'un des provocateurs des troubles qui ont éclaté dans la Belgique*⁷ (AF III 572, plaquette 3892, pièces 18-29).

Relations extérieures.

¹ Jujardi, à rapprocher de Jujardy, commissaire des guerres, brevet du 9 messidor an VI (*tome V*, index), et de Jubardie, commissaire des guerres chargé des casernements des corps de garde de Paris (*tome I*, 6 floréal an V, Guerre). Thomas-Louis Brémont, ex-commissaire des guerres à Sedan, demande de place, s.d.: AF III 269, pièce 343, qui nous donne les prénoms repris ici, dossier de commissaire des guerres dans AF III 196, dossier 902, pièces 127-130. On ignore les causes de ces destitutions.

² Renvoi au dossier sur le commissaire municipal d'Anvers (ici, affaires non citées au procès-verbal). Voir aussi *tome VIII*, 24 pluviôse, Guerre: ordre au ministre de le faire réellement conduire à l'armée de Mayence et de rendre compte des raisons pour lesquelles le général Béguinot l'a renvoyé à ses fonctions dans les Deux-Nèthes, et rapport du ministre précisant que Béguinot, ignorant l'arrêt du 8, l'avait libéré au vu d'un certificat de santé, mais vient de l'expédier vers l'armée d'Helvétie; 4 ventôse, Police générale: destitution du président de la municipalité d'Anvers et dénonciation, par le commissaire central Levêque, des membres d'un comité chargé de préparer les élections de l'an VII *dans le sens du parti anti-français* sous l'impulsion du député Frison, dont notre personnage était membre; et 11 germinal: annulation du congé signé par le ministre de la Guerre et ordre à ce dernier de désigner au Directoire l'employé qui a surpris sa signature.

³ Voir plus haut, 24 nivôse, Justice.

⁴ François-Marie Buhot, ex-prêtre à Guerlesquin, anarchiste, à l'arrêt est joint un imprimé, reçu au Directoire en prairial an VII, intitulé *Qu'est-ce que Buhot, prêtre, ci-devant chevalier de Kersers*, s.l.n.d., 4 pages, mettant en garde les électeurs de l'an VII contre cet ex-juré au tribunal révolutionnaire de Brest en rappelant ses agissements pendant la Terreur (voir aussi *tome X*, 14 vendémiaire an VIII: message des Cinq-Cents du 9 précédant sur sa demande de réintégration dans ses droits de citoyen français); et deux prêtres du canton de Saint-Marcel (Saône-et-Loire) ayant béni les étables et exorcisé du bétail pendant une épizootie *en persuadant aux habitants des campagnes que les cérémonies suffisoient pour détruire la maladie qui dévorait les troupeaux*.

⁵ Ou Larcand, chanoine à Champlitte, intervention en sa faveur du député Gourdan (voir *tome V*, 28 messidor an VI, Police générale, note).

⁶ Probablement l'anglais Jacques Wolstoncraft, dénoncé par l'inventeur américain Fulton et son compatriote Halley (*tome VI*, 26 fructidor an VI). Gloucester (*Glochester* dans le texte) est sans doute le port des États-Unis (état du Massachusetts) et non la ville anglaise proche de l'embouchure de la Severn.

⁷ Rapport tendant à le renvoyer en commission militaire.

Signature des lettres de créance de Bertolio, ambassadeur en République romaine¹.

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 572, plaquette 3892, pièces 1-3. Comptes-rendus des ministres des Finances et de la Guerre sur leur conférence avec les commissaires de la Trésorerie nationale sur la situation des caisses de l'armée d'Helvétie.

AF III 572, plaquette 3892, pièces 35-45. Nomination de commissaires près les tribunaux correctionnels de Bastia et d'Épernay, d'un remplaçant du juge de paix de la division de la Fontaine-de-Grenelle de Paris nommé le 6, décédé, et de commissaires municipaux des Deux-Nèthes, Anvers: remplacement de Dargonne, anarchiste, lettre confidentielle du commissaire central l'accusant, ainsi que Dinwith, commissaire de police, ivrogne, et Lefranc, dénoncé lors du procès du maire de Givet François Delecolle, qui, avant le Dix-Huit Fructidor, dénonçait aux *meenheer*² d'Anvers les fonctionnaires qu'il appelait jacobins, et est devenu agitateur anarchiste; Boom: Bigarne, de Montbard, ex-employé de la remonte; Malines.

Séance du 9 pluviôse an VII [28 janvier 1799]

(AF* III 14, folios 81 recto-83 verso; AF III 572, plaquettes 3893 à 3895³)

Messages aux Cinq-Cents.

Sur la vente: par l'hospice de Langres d'une ancienne manufacture créée en 1776 devenue magasin d'avoine et d'une grange dîmeresse à Clefmont, par la commune de Billom de mesures jouxtant la halle aux blés construite depuis 1791 sur le terrain des Capucins, et d'un communal de celle de Rang pour rembourser une dette; demandant une loi autorisant le Directoire à créer et supprimer des foires, chemise du dossier de la commission spéciale créée le 14, et sur les importations de toiles peintes et imprimées, se prononçant contre la hausse des droits d'importation des toiles peintes, qui ne ferait qu'accroître leur contrebande déjà massive et aurait des effets fâcheux pour la Suisse, qui en exporte beaucoup mais importe du blé de France, et notant que les manufacturiers se trompent sur les causes de la stagnation de leurs affaires: *la mode a changé du goût des mousselines et des toiles blanches aux siamoises et aux indiennes*, envoi au journal *le Rédacteur*⁴ (AF III 572, plaquettes 3893, pièces 13-16, et 3894, pièces 26-34 et 61-65).

Finances.

Coupes de bois nationaux: de Broussen (à Bellegarde, Gard), au Travers des Cardes, incendiés, de la Condrette à Saint-Michel-du-Bois (Maine-et-Loire,auj.: Saint-Michel-et-Chanveaux) provenant de l'émigré Bourmont, incendiés en messidor an VI, et de l'Orne: forêts du Perche, de la Trappe au canton des Broses, et de Valdieu. Nomination de l'ex-député Dufaÿ⁵ inspecteur de la poste aux lettres d'Amiens. Approbation d'un traité joint entre le ministre et les entrepreneurs de divers services de la Marine les payant en délégations sur les contributions et les domaines, deux pages et demi de signatures⁶, dont plusieurs fournisseurs de bois avec réserve, écartée par le ministre, de leur réclamation pour augmenter le tarif des marchés passé en 1788 pour 12 ans (AF III 572, plaquette 3893, pièces 11-12 et 19-25).

Intérieur.

Destitution, municipalités: Authoison, Combeaufontaine, Granges [-le-Bourg], Jussey, Marnay (Haute-Saône), Montbozon, Pierre [-de-Bresse], Port-sur-Saône, Ray [-sur-Saône], Saint-Loup [-sur-Semouse] et Vesoul *extra muros*: membres fanatiques, Claret, Cruzy, Olargues, Olonzac, Saint-Gervais [-sur-Mare] et la Salvetat [-sur-Agout] négligeant les lois sur la conscription et la réquisition, Évreux *extra muros*: agents municipaux de Gauville [-la-Campagne] et Neuville (auj.: commune de Claville) fanatiques, Feignies: agent de Mairieux turbulent, ex-garde général forestier destitué pour vente irrégulière d'arbres au profit des habitants, Lévignac [-de-Guyenne]: membres anarchistes, et Stainville: membres négligents; agents: Delain et Raze fanatiques, et Fontarèches et Verfeuil complices de l'arrestation d'un courrier de la malle par des brigands; adjoints: Genevrey incivique, et Perrouse et Poyans fanatiques; agents et adjoints: Autoreille et Baulay fanatiques; suspension d'un mois de l'agent de Saint-Cyprien (Dordogne)

¹ Affaire non représentée ici.

² Néerlandais: Monsieur.

³ Avec feuille *néant* pour le 10.

⁴ Sur Langres, Billom et Rang, voir *tomes IX et X*, 14 prairial et 3 et 12 fructidor, lois des jours précédents. Le message sur les foires note que la Constituante et la Législative en ont établi par des lois, que la Convention a proclamé le maintien de toutes celles qui existaient avant 1789 et interdit la création de nouveaux marchés aux grains, et que la question est de savoir s'il s'agit d'une matière législative ou administrative. Voir aussi *tome IX*, 8 thermidor: message du Directoire proposant de créer diverses foires, transmis avec ses pièces jointes à la commission spéciale créée le 14 pluviôse à la suite du message du Directoire du 9. Le message sur les toiles peintes répond à celui des Cinq-Cents du 8 nivôse (voir au 11).

⁵ Louis-Pierre Dufaÿ de La Tour, député de Saint-Domingue sorti des Cinq-Cents en l'an VI. La ville où il est nommé n'est pas précisée par *Kuscinski, Dictionnaire des Conventionnels*.

⁶ On n'a pas retenu les noms de ces fournisseurs dans l'index.

accusé d'avoir injurié un citoyen lui refusant l'accès à sa maison pour s'assurer du responsable d'une rixe¹. Destitution et jugement: agents de Vaujourns ayant volé le numéraire de la malle d'un agent des subsistances de l'armée de Mayence tombée sur la route de Meaux² et Villeneuve [-sur-Bellot] négligeant l'état civil; agent et adjoint d'Ovanches fanatiques et faisant entrave aux lois sur les réquisitionnaires et les conscrits. Jugement des ex-agent et adjoint d'Autet *ayant protégé les crimes des prêtres réfractaires* et des déserteurs en l'an VI³. Rapport sur les mesures prises contre le risque d'accident lors de la débâcle de la Seine et de la Marne à Paris et en amont, faisant état de la progression du dégel depuis la libération de l'Yonne et de la petite Seine⁴. Secours, à la demande des députés des Côtes-du-Nord Delaporte, Digault, Duval-Villebogard, Faisant, Guyomar, Guyot, Le Gorrec et Rivoallan, à Auguste Besné, fils de l'ex-accusateur public⁵ détenu au Temple, aîné de treize enfants, ayant accompagné son père à Paris et logeant à tour de rôle chez ces députés. Remise par l'administration de la poste aux lettres de celles adressées au ministre retenues faute d'affranchissement, cause du *retard qui existe dans une partie de sa correspondance*, lettre de Gaudin, commissaire du Directoire près l'administration des postes, sur la nécessité d'un arrêté du Directoire à ce sujet, comme pour les lettres adressées au Directoire et au ministre de la Police générale. Brevet d'invention à Tobias Schmitt pour une machine appelée *gril aérien, propre à échauffer les appartemens*⁶. Dispense d'âge pour l'École polytechnique à Anne-Félix Brochet, âgé de 25 ans, ayant démissionné comme réquisitionnaire et demandant sa réintégration. Octroi de Paris, nominations⁷; destitution et remplacement du receveur de celle du Roule pour vol d'une saisie d'eau-de-vie. Droit de passe: destitution et remplacement de Buisson et Dubois-Dunilac⁸, inspecteurs de l'Isère coupable de vol et de l'Escaut ivrogne et négligent; application du droit proportionnel aux chevaux et autres animaux traités à l'école (vétérinaire) d'Alfort⁹. Rattachement provisoire à l'Oise du hameau de Montméliant¹⁰ disputé avec le département de Seine-et-Marne. Ordre au ministre de faire un rapport sur le Théâtre de la République (AF III 572, plaquettes 3893, pièces 1-2 et 8-10, 3894, pièces 37-60, et 3895, pièces 66-72 et 75-114).

Marine et Colonies.

Destitution de Joseph Allemand, capitaine de frégate commandant *la Harpe*, et des lieutenants de vaisseau Dubois et Meuron, commandant *le Béraud* et *le Stingel*, rentrés à Ancône sans avoir rempli leur mission¹¹. Passeport pour Saint-Domingue à Jean Clanchy, négociant à Nantes, et son employé Joseph Lionnet, pour expédier d'Hambourg les navires sous pavillon danois *le Vaillant-Frédéric* et *l'Hercule*, armés par Barthélemy et Duchesne (AF III 572, plaquette 3893, pièces 3-5).

Le Directoire arrête qu'il chomera demain décadi dix pluviose et ajourne sa séance à après-demain onze du courant.

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 572, plaquette 3895, pièces. Destitution de Laborde, commissaire municipal d'Auch ayant dit dans un conciliabule après la destitution du commissaire central Frix-David *qu'il répondoit d'Auch et qu'il sauroit empêcher qu'on n'élût aucun directorial*, minute de Merlin de Douai.

Séance du 11 pluviôse an VII [30 janvier 1799]

¹ Cette suspension pour lui permettre d'être jugé est présentée comme une destitution sur le registre.

² Cette malle pesant 150 kilogrammes, il a demandé à un aubergiste de l'aider à la transporter en partageant ces pièces, mais celui-ci, n'ayant pas reçu assez, l'a dénoncé.

³ Un autre ex-agent d'Autet est jugé pour les mêmes faits (arrêté du 6 vendémiaire an VIII, *tome X*).

⁴ L'expression semble désigner la Vieille-Seine, bras du fleuve entre Nogent-sur-Seine et Bray-sur-Seine.

⁵ Sous le coup d'un mandat d'amener du 8 frimaire (plus haut).

⁶ Pièces classées par erreur au dossier du 27 ventôse (*tome VIII*, AF III 587, plaquette 4028, pièces 154-155), système composé d'un foyer sur plaque dans une pièce basse et de canalisations d'air filtré chaud obturables à volonté pour chauffer d'autres pièces ou des récipients d'eau et de nourriture et même, par des tuyaux flexibles, pour réchauffer des couchages. Le nom de l'inventeur est écrit Schmidt sur le registre.

⁷ Dont le conventionnel Foucher, inspecteur, nommé inspecteur général, Vente, fils d'un fermier général, receveur de la barrière de Pantin, recommandé par Barras, Anne-Alexandre-Marie Thibault, futur député de Loir-et-Cher aux Cinq-Cents, régisseur et Thibault, gendre du général Jean-Antoine de Blou de Chantenac, tué par une bombe à Mayence en 1793, contrôleur de celle de la Liberté. Seuls les noms cités ici sont repris à l'index.

⁸ Ex-commissaire des guerres (voir *tome IV*, 5 ventôse an VI, Guerre, note).

⁹ À la barrière de Charenton sur le pont. Il s'agit des bêtes conduites à l'école pour les travaux d'anatomie, des chevaux qu'on amène se baigner ou boire à la rivière et de ceux des employés circulant entre Paris et l'école pour le service, qui tous *paient une taxe double pour une route qu'ils ne parcourent pas*.

¹⁰ À plus de dix kilomètres de Moussy-le-Neuf (Seine-et-Marne) mais deux de Plailly (Oise), jadis à la limite des diocèses de Meaux, Paris et Senlis, aujourd'hui Oise, communes de Mortefontaine et Plailly, et Val-d'Oise, commune de Saint-Witz.

¹¹ Voir aussi AF III 206, dossier 963, pièces 73-74: rapport du ministre du jour demandant de les faire traduire en conseil martial. Le premier est cité dans *Fonds Marine. Campagnes*, page 208, pour une sortie dans l'Adriatique et retour à Ancône (frégate *le Laharpe*).

(AF* III 14, folios 83 verso-84 verso; AF III 573, plaquettes 3896 et 3897)

La séance est consacrée en partie à la discussion de différents objets politiques et militaires.

Message des Cinq-Cents.

[Délibéré le 9] sur la pension de la veuve de Daure, lieutenant de gendarmerie à Toulouse¹ mort en service le 15 vendémiaire (AF III 572, plaquette 3893, pièces 6-7).

Affaires d'Italie.

Lettre signalant à Championnet n'avoir pas reçu de nouvelles de lui, même indirectes, depuis le 15 nivôse sauf celle, apportée à Livourne par un capitaine de brick danois, d'un armistice conclu le 22 nivôse avec les Napolitains: *le Directoire .. désapprouve formellement ce traité s'il existe, il vous charge de le rompre et de vous emparer de Naples, du reste du royaume et de la Sicile*, copie à Joubert, minutes au bureau particulier (AF III 573, plaquettes 3896, pièces 9-10, et 3897, pièce 11, minutes en partie de Merlin de Douai, copies au registre du bureau particulier, AF* III 19, pages 76-78²).

Finances.

Confirmation: de la vente des biens de Melchior Véal-Dubleau, de Langeac, annulée par arrêté du Comité de législation confirmé par le Directoire le 19 prairial an V parce qu'inscrit seulement sur une liste supplétive des émigrés, ce qu'il devait à son ami Gros, administrateur central nommé par le représentant en mission Pierret en l'an III³; de celle de la maison et dépendances dite Douges à Rennes, provenant des héritiers, dont plusieurs émigrés, de Félicité Lopriac veuve Kerhoent, condamnée à mort par le Tribunal révolutionnaire le 8 thermidor an II⁴, à Jouselain et Piolaine; et de la créance sur la République de la femme et des frères et sœurs de l'émigré de Lot-et-Garonne Pierre-Hugues Thémines pour les reprises de dot et de propres aliénés de la première et *la légitime paternelle* des autres (AF III 573, plaquette 3897, pièces 12-19).

Guerre.

Permutation des commandants temporaires des places de Cambrai et Douai; envoi à l'armée du réquisitionnaire Rincheval, de Roucourt, membre du comité révolutionnaire de Douai puis employé du Comité de salut public et secrétaire des représentants en mission à l'armée d'Italie, minutes de Merlin de Douai. Promotions et nominations aux 16^e et 21^e chasseurs à cheval, 6^e hussards et 70^e et 103^e demi-brigades⁵ (AF III 573, plaquette 3897, pièces 20-31).

Intérieur.

Destitution des municipalités anarchistes de Domme, dénoncée par lettre du député Malleville à Merlin de Douai pour délibérations contre la contribution mobilière, banquet civique pour les indigents aux frais de la municipalité et adjudication de la perception des contributions à un parent du président de la municipalité le conventionnel Taillefer⁶; et Miélan dénoncée par le député Desmolin accusant également le receveur général Abadie, à remplacer par Michel Canteloup, de Saint-Clar, et Laborde, commissaire municipal d'Auch (AF III 573, plaquette 3897, pièces 32-37).

Séance du 12 pluviôse an VII [31 janvier 1799]

(AF* III 14, folios 85 recto-87 verso; AF III 573, plaquettes 3898 à 3903)

Lois.

¹ Sur le registre et l'expédition: Toulouse en "*Lot-et-Garonne*", département ayant des lieutenances à Agen, Nérac et Villeneuve-sur-Lot, peut-être celui de la résidence de la veuve. Il s'agit sans doute de Cartier d'Aure, nommé lieutenant en Haute-Garonne le 5 ventôse an VI (*tome IV*, index), évidemment non cité dans le tableau de nomination du 29 brumaire (plus haut).

² Mention de l'annulation *de la partie improbable* de cette lettre par lettre du lendemain.

³ Alors que les affaires d'émigration relevaient des district, cet administrateur central avait fait publier par le département une liste d'émigrés omettant ceux du district de Langeac, ville dont il était également originaire. Voir *tomes II*, le précédent arrêté du Directoire cité ici, et *IX*, 16 prairial: rejet de sa réclamation.

⁴ Félicité Lopriac-Donze, marquise de Querrhoent, condamnée dans l'affaire de la princesse de Monaco (Henri WALLON, *Histoire du tribunal révolutionnaire*, op. cit., tome V, pages 165 et 167). Elle est l'une des victimes de cette journée dont le nom n'a pas même été repris sur l'acte d'accusation et ne figure pas dans la table de la série W des Archives nationales.

⁵ Dont le futur général Jean-Victor Rouyer, sous l'Empire baron de Saint-Victor, chef de cette dernière demi-brigade confirmé à dater du 16 brumaire an V / 6 novembre 1796, date de la formation du 1^{er} bataillon de la demi-brigade à laquelle Six rapporte sa nomination sans citer notre arrêté de confirmation.

⁶ Jean-Guillaume Taillefer. La lettre cite aussi son frère l'adjutant général Jean-Baptiste-Louis, *acteur il y a 6 ou 7 ans au Théâtre des Variétés connu sous le nom de Saint-Réal, colporteur du journal royaliste le Postillon des armées*. Le Directoire ne remplaça cette municipalité que le 23 ventôse (*tome VIII*), donc à la veille des assemblées primaires.

[Du 11] créant un 4^e arrondissement de recettes de l'Aube à Arcis [-sur-Aube]; et faisant du jardin des plantes de Châlons [-sur-Marne] le jardin botanique de l'école centrale par échange entre la République et la commune avec l'ancien lit de la Marne, procès-verbal d'estimation par Jean Poterlet, architecte géographe à Châlons, membre de la Société libre d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, vendémiaire an VII, plan par le même de l'ancien lit de la Marne avec plans du jardin des plantes et de celui du Collège servant de jardin botanique de l'école centrale dans deux cartouches imbriqués, encre couleur, visé par Darsonval jeune, expert de la commune, et l'administration centrale, mention d'une copie à la demande du député Froc de La Boulaye par Hardouin-Béranger, ingénieur géomètre du cadastre, 1818¹ (AF III 573, plaquettes 3896, pièces 1-8, et 3898, pièce 16).

Message des Cinq-Cents.

[Délibéré le 9] sur le remboursement d'un emprunt à la fabrique (paroissiale) de la Teste en 1791 pour achat de grains par une contribution locale ou par la décharge de tout compte aux ex-officiers municipaux (AF III 572, plaquette 3894, pièces 35-36, dossier du 9).

Messages aux Cinq-Cents.

Sur: l'interdiction de construire des maisons à une demi-lieue des forêts nationales² sur référé du tribunal criminel de l'Orne, et arrêté rejetant la seconde partie de ce référé portant sur la capacité pour les gardes forestiers de délivrer des assignations aux parties citées dans leurs procès-verbaux; l'assemblée primaire d'Obernai *extra muros*; et la création d'un tribunal correctionnel à Pont-à-Mousson³ (AF III 573, plaquettes 3898, pièces 16-17, et 3899, pièces 32-33, 38 et 46-47).

Circulaire aux ministres.

Les chargeant d'interdire à leurs employés de donner les noms *des personnes qui procurent au gouvernement des renseignements sur quelque objet et sur quelque personne que ce soit*, minute de Lagarde, accusés de réception des ministres des Finances et de la Police générale (AF III 573, plaquette 3900, pièces 48-50).

Affaires d'Italie⁴.

Réponse à plusieurs lettres de Championnet des 18, 24 et 27 nivôse, non jointes, reçues ce jour par le Directoire: annulation de la *partie improbatore* de la lettre de la veille, le Directoire ... *ignoroit la situation critique où se trouvoit l'armée de Rome au moment où vous avez conclu l'armistice*, et ordre d'envoyer le général Mack à la citadelle de Briançon, copie à Joubert, minutes au bureau particulier (AF III 573, plaquette 3898, pièces 20-23, copies au registre du bureau particulier, AF* III 19, page 78).

Guerre.

Envoi au ministre du message des Cinq-Cents sur Daure⁵ (AF III 573, plaquette 3898, pièce 24).

Intérieur.

Règlement sur le service des courriers extraordinaires du Directoire, des ministres et des généraux: toute dépêche envoyée à Paris sera sous double enveloppe, celle extérieure adressée au Directoire, auprès duquel les courriers se rendront dès leur arrivée; obligation de mentionner le montant des frais versés aux courriers par les expéditeurs⁶ sur leurs passeports, ainsi que le nombre et les destinataires de chaque dépêche, qui seront visés avant le retour, autorisation au secrétaire général du Directoire de *renvoyer à vide* les courriers arrivés de la même provenance en surnombre et qui prendront, avec solde réduite, les places vides sur les cabriolets de la poste au lieu de chevaux, adresses de plusieurs courriers à Lagarde, dont deux citoyens envoyés en Suisse à la place des courriers en pied, lettres de Gaudin, commissaire central du Directoire près l'administration des postes, et des ministres des Finances, de la Guerre et de la Marine et des Colonies, arrêté du Comité de salut public du 1^{er} brumaire an III, 3 pages, imprimé s.l.n.d.⁷. Destitution et remplacement d'administrateurs centraux de l'Aude⁸ anarchistes, copies de réclamations de Roumens, inspecteur du droit de passe, à l'administration centrale, accusée d'entraver la perception de ce droit, an VI, et dossier sur un contentieux entre Jean-François Saussine, ingénieur des Ponts et Chaussées à Perpignan, et Payras, entrepreneur de la construction de la machine hydraulique de Narbonne, an VI, et des municipalités de Limoux, mémoire et copies de lettres de Grizou-Roudil, commissaire municipal, contre la municipalité lui refusant communication des lettres reçues, dont le président a refusé de lui donner acte de sa désapprobation d'expressions

¹ Lois faisant suite aux messages du Directoire du 7 vendémiaire (*tome VI*) et 29 frimaire (plus haut).

² Rappel du message du Directoire du 12 messidor an VI (*tome V*) sur ce sujet.

³ Voir *tome IX*, 25 floréal an VII: loi de la veille à la suite de ce message.

⁴ Dernière délibération de la séance sur le registre.

⁵ Voir au 11.

⁶ Ce qui, étant tombé en désuétude, entraînait des paiements de frais de retour sur leur simple déclaration.

⁷ Voir aussi *tome X*, 17 vendémiaire an VIII: lettre de rappel au ministre de la Guerre sur l'obligation pour les courriers de se présenter d'abord au Directoire, et AF III 151A, dossier 708, pièce 21: réponse du ministre du 19 suivant.

⁸ Les pièces jointes aux trois affaires de l'Aude (58 pièces), dont nous ne citons que les plus marquantes, occupent toute la plaquette 3902. L'un des administrateurs centraux destitués est le futur député aux Cinq-Cents Ambroise Montpellier. La destitution de cette administration centrale fut annulée le 4 thermidor (*tome IX*).

figurant dans une déclaration sur la bonne conduite de l'assemblée primaire et dont un membre, qualifié de propriétaire, est un journalier obligé de travailler la terre tous les jours, ce qui entraîne des absences répétées, extrait de délibération du district destituant l'administrateur Labatut, possédant un sabre à fleur de lys, an III, lettre d'Hugues Homps, fabricant de drap, au député Saint-Gervais, sur le refus de la municipalité de lui délivrer copie des listes de votants des deux sections de l'assemblée primaire et de celle des réquisitionnaires, et Narbonne ayant délivré un certificat d'indigence à Sèbe cadet, chapelier, propriétaire d'une maison et d'une boutique, pour lui éviter de payer la consignation d'amende en cassation d'un jugement contre lui; notes du commissaire central proposant aussi la destitution du commissaire municipal d'Alet [-les-Bains] et de celui près le tribunal correctionnel de Limoux anarchistes, extrait de délibération du district de Quillan sur la vente d'arbres de la forêt de la Resclause (commune de Sainte-Colombe-sur-Guette) par Cailhau, directeur de la régie des biens des émigrés du district, à Étienne Barrière, fermier du domaine de Montfort [-sur-Boulzane], 1793 (AF III 573, plaquettes 3900, pièces 51-69, et 3902, pièces 95-153).

Justice.

Rapport approuvant la remarque de Chariot, ex-huissier priseur à Paris, attribuant le peu de rapport des droits d'Enregistrement à l'exercice des attributions des huissiers priseurs par tous les greffiers, huissiers et notaires indistinctement, sans proposer de mesure, le Corps législatif s'occupant de la question¹. Annulation: d'un mandat d'arrêt du directeur du jury d'Avranches sans autorisation du Directoire contre l'ex-agent municipal de Ponts pour faux acte de naissance de réquisitionnaire, et ordre de le faire juger; d'un jugement du tribunal criminel de la Sarre en appel du tribunal correctionnel de Trèves pour blessures; de demandes de cassation de condamnations pour importation de marchandises prohibées de Ziment, négociant à Mayence, ayant introduit cinquante caisses de sucre candi, par le tribunal criminel du Mont-Tonnerre, d'Henri Franck et Henri Diersdorff par celui de la Roër en appel du tribunal correctionnel de Cologne, et de celle d'Adam Weiss et Parmentier, condamnés à dommages et intérêts pour injures à Jean Fritz par le juge de paix de Bonn *intra muros*. Référé rejeté du tribunal civil du Loiret sur les droits de gruerie, grairie et segrairie², dans l'affaire de Legrand, propriétaire d'un canton de bois en forêt d'Orléans. Cassation d'un référé de celui de l'Allier sur la demande en rescision d'une vente payée en partie en assignats, en denrées et en monnaie métallique dans l'affaire Arnoux et Chacot. Jugement de l'agent municipal d'Hubans (Nièvre, auj.: commune de Grenois) pour entrave aux lois sur les réquisitionnaires et conscrits, dont ses deux fils. Annulation de la nomination comme notaire de Jauffre, commissaire municipal de Saissac destitué³, prêtre ayant séduit *une jeune personne au tribunal de la pénitence* (AF III 573, plaquettes 3898, pièce 1, et 3899, pièces 25, 34, 37 et 39-45).

Police générale.

Émigrés: inscription de Joseph Duroi, détenu au Temple, demeurant au château de Fontenailles (Loir-et-Cher, commune de Lorges), page du comte d'Artois, soi-disant parti pour son éducation en 1790 puis prétendu employé à la vérification des comptes de l'entreprise des fourrages des armées des Alpes et des Pyrénées en l'an IV⁴. Prêtres, déportation⁵; sursis à celle de Jean Maydiou, détenu au Temple, infirme⁶ (AF III 573, plaquette 3899, pièces 26-31 et 35-37).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 573, plaquette 3898, pièces 2-3. Résolution des Cinq-Cents du 3 rejetée par les Anciens le 12 créant un droit d'un pour cent sur les créances hypothécaires et les transcriptions d'actes de mutation de propriétés immobilières, renvoyée à une commission spéciale des Cinq-Cents le 14.

AF III 573, plaquettes 3901, pièces 70-94, et 3903, pièces 154-191. Nominations administratives et judiciaires:

¹ Mention d'un rapport du député Duchâtel du 27 frimaire au nom de la commission des finances des Cinq-Cents.

² Droits de gruerie et de grairie: taxes versées au Roi sur le produit des amendes forestières et des bois saisis, gruerie désignant aussi les offices de justice correspondant (*Dictionnaire de l'Ancien Régime. Royaume de France, XVI^e-XVIII^e siècles*, sous la direction de Lucien Bély, Paris, Presses universitaires de France, 1996, notant l'importance de ces droits dans les régions ayant de vastes massifs forestiers d'un seul tenant, telle la forêt d'Orléans). Voir aussi *tome VIII*, 24 ventôse: message aux Cinq-Cents transmettant ce référé, le Directoire, revenant sur sa première décision, estimant que les lois sur les droits féodaux ne leur sont pas applicables nominativement.

³ Voir *tome V*, 6 messidor an VI, Affaires non citées au procès-verbal, note.

⁴ Né à Paris en 1777, émigré en 1792 avec son père, qui décéda à l'étranger et fut radié par intrigue en pluviôse an V - peut-être s'agit-il d'une radiation provisoire, son nom ne figurant pas dans les index de *Debidour* ni dans les notes -, année où le fils est rentré, pour être ensuite arrêté après dénonciation. Il reste détenu *jusqu'à la décision définitive, conformément aux lois sur l'émigration*, ce qui semble annoncer sa traduction en commission militaire. Rien ne dit s'il est réputé émigré de Loir-et-Cher ou de la Seine.

⁵ Deux prêtres de la Moselle, dont Georges Geoffroy, vicaire d'Hanviller, présumé émigré arrêté en vendémiaire an IV sur ordre du procureur du tribunal du district de Bitche, évadé et repris en l'an VI.

⁶ Vicaire général de l'évêque de Troyes Claude-Mathias-Joseph de Bonal, voir *tome IV*, 12 pluviôse an VI, Police générale, note.

- commissaires municipaux, *Ain*, Billiat¹;- *Aude*², Alaigne: Mir, ex-administrateur central; Alet [-les-Bains]; Arques; Belcaire; Castelreng; Caunes [-Minervois]: Rivet, notaire, ex-président de la municipalité; Chalabre: Escolier père, notaire; Espéras; Espezel; Fanjeaux: Honoré Gelibert, instituteur à la Force; Marsa: remplacement de Gazelle³, noble, anarchiste; Montréal; Pennautier; Peyriac [-Minervois]: Morin, de Trausse, administrateur du district de Carcassonne; Quillan; Saint-Hilaire: Roger Degardie, négociant; Saint-Laurent [-de-la-Cabrerisse]; Sainte-Colombe [-sur-l'Hers];- *Eure-et-Loir*, Cloyes [-sur-le-Loir]: Biard, agent national du district de Châteaudun, remplaçant un ivrogne *dernièrement... tombé revêtu de la cocarde nationale*;- *Golo*, canton de Casacconi;- *Landes*, Tartas;- *Maine-et-Loire*, Feneu; Pellouailles [-les-Vignes]; Saint-André-de-la-Marche;- *Morbihan*, Rieux: Picot, secrétaire de la municipalité, échappé au massacre des fonctionnaires du canton, dont son prédécesseur, en se réfugiant à Redon⁴;- *Moselle*, Goin, lettre des députés Bar, Barthélemy, Couturier, Giral, Gobert et Rolland;- *Nord*, Ribécourt [-la-Tour] ou canton de Marcoing: destitution d'un anarchiste faisant des orgies au cabaret, candidat: le conventionnel Mallet⁵;- *Oise*, Crèvecœur [-le-Grand]: remplacement d'un commissaire provisoire dominé par un ex-prêtre secrétaire de la municipalité, et suspecté de faux acte de naissance de son neveu, conscrit de la 1^{ère} classe;- *Puy-de-Dôme*, Beaumont;- *Seine-et-Oise*, Garancières: remplacement d'un neveu d'émigré par Parelle, ex-intendant du baron d'Augny jusqu'en 1792⁶;- *Somme*, Querrieu: Félix-Adrien Optat-Champion, curé constitutionnel, père de famille, parmi les candidats: Jean-Baptiste Lefèvre, curé constitutionnel d'Allonville exerçant l'ostéologie⁷;- *Var*, la Garde;- *Vaucluse*, Malemort [-du-Comtat];- *Vienne*, Ceaux [-en-Loudun]: Alexandre Roland, ex-administrateur central, défenseur officieux; Saint-Léger-de-Montbrillais: remplacement de Bastard, prêtre exerçant le culte et inexact;

- et justices de paix non pourvues aux élections, *Aisne*, Vervins *intra* et *extra muros*;- *Aube*, Arcis-sur-Aube, 2^e section;- *Dyle*, Bruxelles, 4^e section;- *Mont-Blanc*, Saint-Jean [-de-Maurienne].

Séance du 13 pluviôse an VII [1^{er} février 1799]

(AF* III 14, folios 87 verso-91 verso; AF III 574, plaquettes 3904 à 3908)

Lois.

[Du 12] sur des assemblées du Lot: primaires de Cahors, section de la Victoire, Castelnau-Montratier et Caussade, 3^e section à Septfonds, primaires et communales de Lacapelle-Marival et Puylaroque, et communale d'Anglars⁸ (AF III 573, plaquette 3898, pièces 4-14; AF III 574, plaquette 3904, pièce 5).

Message des Cinq-Cents.

[Du 12] sur l'élection du juge de paix de Royère [-de-Vassivière] (AF III 573, plaquette 3898, pièces 18-19).

Messages aux Cinq-Cents.

Demandant d'autoriser l'agent municipal de Groix à y célébrer les mariages le décadi pour éviter aux habitants la traversée vers Port-Louis et sur des échanges de communaux de Channes avec la veuve Alexandre et le citoyen

¹ Remplacement d'un commissaire n'ayant écrit au commissaire central qu'une fois en trois mois, pour avoir son traitement.

² On suppose que la plupart des commissaires de ce département, tous destitués et remplacés, sont anarchistes, une note de Merlin de Douai en tête du tableau récapitulatif renvoyant aux pièces jointes sur l'administration centrale et les municipalités de Limoux et Narbonne, mais le tableau ne donne pas d'autres précisions et il n'y a pas de rapports ministériels. L'identité des commissaires nommés à Fanjeaux et Montréal est précisée par une feuille d'exécution, sans minute d'arrêté, du 13 ventôse (*tome VIII*). Les minutes donnent d'ailleurs les noms rectifiés en conséquence et ont donc été corrigées *a posteriori*.

³ Ou Garzel-Fontenelle, de Joucou, nommé le 2 frimaire an VI (*tome III*, index) à la place d'un homonyme de son remplaçant.

⁴ Où il a réussi à emporter *une grande partie des pièces et des titres de l'administration. C'est lui qui, depuis cette époque, dirige cette administration de concert avec le citoyen Hinlex, agent de la commune de Rieux*. L'assassinat de Lallemand et Thébault, président de la municipalité et commissaire municipal de Rieux, est évoqué le 13 lors du maintien sur la liste des émigrés de Joachim-Joseph-Louis-Marie Kernezné, noble de Pludual (Côtes-du-Nord): il avait eu lieu lorsqu'ils allaient vérifier ses certificats de résidence à Béganne.

⁵ Apostille de Merlin de Douai: a préféré l'emploi d'adjutant de place de Valenciennes. La municipalité s'empressa de choisir le destitué pour secrétaire et fut à son tour destituée le 14 ventôse (*tome VIII*); ce commissaire est nommé de nouveau le 6 brumaire an VIII (*tome X*), avec rapport notant qu'il avait été destitué sous prétexte d'être violent, d'aller à la chasse et à la pêche et de se conduire en véritable Intendant d'Ancien Régime, mais qu'il était capitaine au 7^e bataillon du département.

⁶ Le baron d'Augny était émigré, mais il est décédé depuis et le partage de ses biens avec la République a été fait. Parelle est préféré à un candidat anarchiste.

⁷ À rapprocher d'Alavoine, ostéologue à Maurepas, même département, nommé commissaire municipal de Combles le 26 nivôse an VI (*tome IV*).

⁸ Alors canton de Lacapelle-Marival, ce qui désigne la commune d'Anglars et exclut celles d'Anglars-Juillac et Anglars-Nozac. Ce dossier est complété par des listes des présidents des municipalités et membres des justices de paix de Cahors, Caussade, Lacapelle-Marival et Puylaurens validés par ces lois, dressées à la demande de Lagarde en ventôse d'après les dossiers des Cinq-Cents, le ministre de l'Intérieur n'ayant pu donner ces éléments.

Coquart pour faire une mare et de Gondreville (Meurthe) avec l'hospice pour créer une place pour les fêtes du décadi¹ (AF III 574, plaquettes 3904, pièces 11-16, et 3905, pièces 63-65).

Finances.

Destitution de Mathieu Lefebvre, receveur général du Nord, à faire juger, suivant le mode qu'un rapport du ministre établira, avec le percepteur des communes d'Auby, Cuincy, Esquerchin, Flers [-en-Escrebieux] et Lauwin [-Planque] pour conversion de fonds reçus en numéraire en bons au porteur à 60 francs de perte, qu'il rétablira dans la caisse, et remplacement par Gossuin, muté de l'Eure², minute de Merlin de Douai, envoi aux journaux *l'Ami des lois* et *le Rédacteur*. Nomination de Delamotte, commissaire municipal de Craonne, inspecteur des contributions de l'Aisne, remplaçant Dupin³, muté dans l'Aube, minute de Merlin de Douai. Bois communaux de Neuville [-lès-This], coupe pour construire une fontaine et réparer des chemins⁴. Envoi de Lubbert en mission secrète en République batave pour préparer avec l'envoyé extraordinaire français un traité de commerce et négociier des emprunts garantis par les biens nationaux français dans cette république, minute au dépôt particulier, feuille de travail du ministre jointe, copie au registre du bureau particulier, AF* III 19, pages 78-80. Destitution de Miscault, directeur de la poste aux lettres de l'armée dans la division d'Aix-la-Chapelle, noble, nommé avant l'arrivée du commissaire Rudler, devant être muté à Strasbourg, dénoncé par l'ex-député Tocquot, président de l'administration centrale de la Meuse⁵. Transfert des contributions du canton d'Orbais réuni à la Marne⁶ (AF III 574, plaquettes 3904, pièces 6-7 et 17-18, et 3905, pièces 29-34 et 43-47).

Guerre.

Secours provisoires aux militaires retirés et veuves et enfants, relevé des dépenses depuis le 27 vendémiaire avec liste nominative, dont les ex-commissaires des guerres Joseph Domont et Joseph Relot, les ex-généraux de division Duhoux et de brigade Crouzat, habitant la Moselle, Jacques Ruelle, Valcroissant et César Vernier, les veuves des généraux de division Bonnaud et de brigade Vergès, la femme du chef d'escadron Jean-François Haindel, prisonnier de guerre en Grande-Bretagne, et les veuves des adjudants généraux Gaudet (Marie Woïgard), Godet, Laforge et Macheray⁷. Arrêtés sur le personnel, dont cessation de fonctions et traitement de réforme du général de brigade Tricotel, commandant la place de Montmédy; nomination de Pierre-Louis Sergent, chef de la 36^e demi-brigade, commandant temporaire de celle de Bruxelles et du commandant du château de Vincennes; emploi du général Houdetot dans la 13^e division militaire et de l'adjudant général Defrance à l'armée de Mayence; remise en activité du général Chérin et emploi à l'armée d'observation; nomination de Durosnel, chef d'escadron à la suite du 16^e chasseurs à cheval, chef d'escadron en pied au 10^e hussards; confirmation de Robin, chef de la 21^e demi-brigade légère promu général de brigade par Bonaparte; nomination de sous-lieutenants dans les 16 demi-brigades nouvelles dont Viennet, sergent-major à la 4^e demi-brigade, fils du général Viennet précédemment nommé chef d'une de ces demi-brigades, et Lemièrre, ex-capitaine d'un bataillon de Fédérés ayant participé au Dix-Août puis sous-lieutenant de dragons, commandant la garde nationale de Gand,

¹ Sur Groix, voir *tomes VIII*, 4 germinal: loi de la veille sur la célébration de ces mariages le décadi par l'agent ou l'adjoint municipaux faisant fonction d'officier d'état civil et devant tenir leur registre en triple exemplaire, un restant dans la commune et les deux autres à remettre à la municipalité de Port-Louis (nom révolutionnaire: Port-Liberté), et *IX*, 27 prairial: loi de la veille étendant ces dispositions à toutes les communes insulaires dépendant d'un chef-lieu sur le continent. Le message sur Channes répond à celui des Cinq-Cents du 24 messidor an VI (*tome V*, à cette date). Sur Gondreville, voir *tome IX*, 14 prairial: loi de la veille à la suite de ce message.

² Le constituant Louis-Marie-Joseph Gossuin, nommé dans l'Eure le 20 vendémiaire an VI (*tome III*).

³ Le conventionnel de l'Aisne André-Simon-Olivier Dupin, nommé dans son département le 11 frimaire an VI (*tome III*, index). Notre arrêté est annulé le 18 messidor (*tome IX*). *Kuscinski, Dictionnaire des conventionnels* ne rapporte pas ces affectations successives mais écrit simplement qu'il fut inspecteur dans l'Aisne puis dans l'Aube.

⁴ Apparemment double emploi avec un arrêté du 5.

⁵ Charles-Nicolas Tocquot, député de ce département à la Législative et à la Convention.

⁶ Versées à la recette de Château-Thierry pour celles antérieures à l'an VII et à celle de Sézanne pour les suivantes, avec fixation du montant de la quote-part transférée de l'Aisne à la Marne.

⁷ Seuls les noms cités ici sont repris à l'index. Le commissaire des guerres Domont est sans doute celui prénommé François-Joseph le 25 frimaire (plus haut). Le général de division Charles-François Duhoux, commandant une division de l'armée des Côtes-de-la-Rochelle en 1793, emprisonné pendant la Terreur, chef royaliste au Treize-Vendémiaire, vivant encore à Paris dans la misère en mai 1799 (*Six*); les généraux de brigade Joseph Crouzat dit Crouzat, retraité en l'an III et retiré à Metz en 1798, Louis-Jacques Ruelle de Santerre, général provisoire à l'armée des Alpes en 1793, suspendu et décrété d'arrestation en l'an II, Valcroissant, général inconnu de *Six* et des index de la sous-série AF III sur les militaires, ex-maréchal de camp demandant à entrer aux Invalides le 3 fructidor an IV, suspecté de royalisme (*Debidour*, tome III, page 406), peut-être l'auteur d'un mémoire pour la formation d'une phalange des Pyrénées (*Table des Procès-verbaux de la Convention*, 25 octobre 1792), et César Verny dit Vernier, général à l'armée des Pyrénées-Occidentales jusqu'en l'an III, nommé commandant provisoire de la place de Luxeuil avec rang de chef de bataillon le 21 mai 1799 / 2 prairial an VII (*Six*), les généraux Jacques-Philippe Bonnaud et François de Vergès, déjà vus le 25 frimaire (plus haut). Sur Haindel, voir *tome VI*, 3 thermidor an VI, Guerre, note. L'adjudant général Macheray est sans doute le même que Macheret, réformé le 29 floréal an V et remis en activité à la 18^e division militaire le 23 fructidor suivant (*tomes I et II*).

récompensé pour sa conduite pendant la Guerre des paysans par une paire de pistolets et un sabre offerts par l'administration centrale de l'Escaut et la municipalité¹ (AF III 574, plaquette 3905, pièces 35-42 et 52-63).

Intérieur.

Destitution: administrateurs centraux de la Haute-Garonne ayant étouffé des réclamations contre l'élection de Descombes juge de paix de Castelsarrasin et négligé d'agir contre des violences par des jeunes gens à Toulouse à la Comédie, notamment par Garrigues et Lapuyade, greffier et commis greffier du tribunal correctionnel, et Denneville et Marcillac, employés de la municipalité, nombreuses pièces jointes à un mémoire de citoyens de cette ville contre les assommeurs en l'an VI, délibérations de la municipalité, procès-verbaux par les commissaires de police Jean Amalvy et Pierre Garrigues, et ordre au ministre de rappeler le commissaire central à *la stricte observation des devoirs que sa place lui impose*, sa *foiblesse l'a rendu l'instrument passif des trois administrateurs destitués*, minute de Merlin de Douai, destitution du commissaire près le tribunal correctionnel de Toulouse et mutation du commissaire municipal *intra muros* au canton *extra muros*², du Gers ayant ignoré l'ordre de déporter un prêtre et la conduite de la municipalité de Miélan, lettre du député Desmolin à Merlin de Douai, et du Morbihan: Ropert, accusé par le député Lapotaire d'être en relations avec les chouans, bien qu'ex-président du tribunal criminel de l'armée du Nord puis ayant défendu Josselin comme commandant temporaire et chef de bataillon de la première expédition d'Irlande; municipalités: Blainville [-sur-l'Eau], Conthil et Vaudémont: membres fanatiques, Morienval: agents de Feigneux, Morcourt (auj.: commune de Feigneux) et Saint-Clément (auj.: commune de Morienval) prêtres négligents, Phalsbourg: agents de Danne [-et-Quatrevent] et Henridorff inciviques, Strasbourg: Démichel, membre royaliste, deux fois destitué comme commissaire, responsable d'une adresse imprimée de la municipalité contre des fonctionnaires publics soi-disant anarchistes, et Barbier, secrétaire en chef, ex-administrateur central en l'an V, notes contre le commissaire municipal Zimmer, ex-receveur du chapitre de Saint-Thomas³, et Vézelay: président, adjoint du chef-lieu ex-brigadier de gendarmerie destitué, et autres royalistes; agents municipaux: Arbroz (Léman, auj.: la Côte-d'Arbroz, Haute-Savoie) refusant de remettre les registres d'état civil et de désigner les conscrits⁴, Avrainville (Meurthe) absent aux fêtes décadaires et aux séances de la municipalité, Avusy (Léman, auj.: Suisse) imposant deux citoyens non compris sur le rôle des contributions⁵, Forges [-les-Bains] condamné à amende pour dégradation de bois nationaux par ses enfants, Laglorieuse assistant au culte catholique romain, Suzy recelant son gendre, conscrit, Tachaires pour actes de notoriété de réquisitionnaire avec dates de naissance différentes, et Thiaucourt [-Regniéville] ne proclamant pas les lois et laissant travailler le décadi; adjoints: Albestroff incitant à résister au droit de passe, et Belleau, Lâitre [-sous-Amance], Thézey-Saint-Martin, Sucy [-en-Brie] et Xammes fanatiques; agents et adjoints: Hommarting et Kerprich [-lès-Dieuze] (Meurthe, auj.: Moselle, commune de Val-de-Bride) *idem*. Destitution et jugement: municipalités, les Petites-Chiettes: président et agent du Tréty (Jura, auj.: communes de Bonlieu et de Saint-Maurice-Crillat) pour faux actes de mariage de conscrits et réquisitionnaires, et Seissan: président et adjoint du chef-lieu payés, après une visite domiciliaire de leur propre chef, pour ne pas arrêter un prêtre assermenté sexagénaire et infirme logé chez un citoyen de Lamaguère, agents: Saint-Agnant [-près-Crocq] recelant son fils réquisitionnaire, Saint-Oradoux [-près-Crocq] donnant asile au prêtre réfractaire Laurenzon, et Vaxy ayant signé *un traité*

¹ Le général François-Laurent Tricotel, mesure connue de *Six*, et Pierre-Louis Sergent, mesure connue de *Quintin*. *Six* dit que le général Houdetot fut nommé commandant de l'arrondissement de Brest le 27 janvier 1799 / 8 pluviôse et du département du Finistère le 12 avril 1799 / 23 germinal, ce que nous ne vérifions ni ici ni au *tome VIII*. Le général Louis-Nicolas Hyacinthe Chérin, mesure connue de *Six*, qui connaît les arrêtés sur les futurs généraux Antoine-Jean-Auguste-Henri Durosnel, en le disant nommé en pied au régiment où il était à la suite (il est promu chef de brigade commandant le 16^e chasseurs à cheval le 9 thermidor, *tome IX*, ce que l'auteur date du 28 février / 10 ventôse comme promotion provisoire à ce grade et à ce commandement), et Jean-Marie-Antoine Defrance, fils du conventionnel de Seine-et-Marne, et sur le général Antoine-Joseph Robin, de l'armée d'Égypte. Les noms de tous les promus en demi-brigades nouvelles et de ceux remplacés sont, comme dans les autres arrêtés, retenus à l'index. Viennet, en réalité le chef de brigade Jean Viennet, nommé le 25 brumaire (plus haut).

² Voir *tome VIII*, 9 ventôse, Intérieur: rapport du ministre, classé, sur le refus de deux des trois administrateurs centraux de la Haute-Garonne nommés ici, avec lettre du commissaire central Dast se défendant d'avoir négligé les troubles anarchistes et statistique des affaires du tribunal correctionnel de Toulouse du 1^{er} floréal an VI au 24 pluviôse an VII, et 12 germinal, Intérieur: ordre au commissaire municipal de Toulouse de vérifier administrativement la réalité des 3172 signatures d'une pétition en faveur des trois ex-administrateurs centraux, avec billet des députés Abolin et Martin demandant que l'affaire soit envoyée par le courrier du lendemain afin d'arriver à Toulouse le 18, avant l'ouverture de l'assemblée électorale. Un arrêté du 12 messidor (*ibidem*) annule celui du 13 pluviôse qui cassait la nomination des deux employés de la municipalité ici évoqués en même temps que celui du 3 germinal (*tome VIII*) portant la même mesure pour quatre commissaires de police de la ville, parmi lesquels Garrigues, ici cité.

³ Démichel, ex-commissaire municipal réintégré le 17 messidor an V après avoir été remplacé le 2 prairial précédent (*tome II*, sa première destitution ne figure pas au *tome I*) et destitué le 29 frimaire an VI (*tome III*, index). Le commissaire municipal Zimmer, qui, lors de cette adresse, *s'est récusé lâchement* est destitué pour le même motif le 27 suivant (*tome VIII*).

⁴ L'arrêté comprend cette phrase: *Considérant que la conduite de l'agent municipal d'Arbroz, dans cette circonstance, est à la fois un outrage fait au civisme, au courage des jeunes citoyens de cette commune et un acte de résistance formelle aux lois qui doivent concourir le plus puissamment au retour de la paix et au triomphe de la République...*

⁵ Qu'on ne lui avait confié que pour transmission au percepteur.

avec un sonneur de cloche. Nomination de la municipalité de Cayres faute d'assemblées communales¹. Réintégration de Vigier, président de la 5^e municipalité de Paris². Ordre de faire un rapport sur le moyen de faire couler en bronze la statue colossale de la Renommée du sculpteur Dejoux³. Brevet d'invention à Jean-Henri Koch, de Paris, pour des serrures de sûreté, papier à en-tête et vignette gravée de brevet d'invention. Autorisation aux ex-officiers municipaux de Grimaud de l'an IV d'appeler en garantie l'agent et l'adjoint en paiement de grains pour l'approvisionnement de la commune à Giraud, marchand à la Garde-Freinet. Démolition des moulins du Château et de Crèveœur à Montargis provenant du duc d'Orléans et assèchement des prairies inondées par leurs retenues formant le marais de Chinchon, cause des épidémies de 1762, 1771, 1779 et 1785⁴. Droit de passe: autorisation d'ordonner sur le produit de l'an VII les frais de premier établissement des barrières et de régie non acquittés sur celui de l'an VI; nomination d'un inspecteur en Saône-et-Loire. Rapport sur l'expulsion de la veuve Frémot de l'hospice des Incurables (de Paris) en messidor an VI⁵ (AF III 574, plaquettes 3904, pièces 8-10 et 19-28, et 3908, pièces 149-178 et 180-219).

Marine et Colonies.

Secours aux sœurs d'Aristide Du Petit-Thouars, commandant le vaisseau *le Tonnant* tué dans le combat de la rade du Béquier. Traitement provisoire de capitaine de vaisseau à Pierre Delorme, nommé provisoirement à ce grade par le représentant en mission Le Tourneur en l'an III après avoir commandé la frégate *la Vestale* remorquant le vaisseau *le Ça-Ira*, blessé au commandement de la frégate *la Minerve*⁶ (AF III 574, plaquette 3905, pièces 48-51).

Police générale.

Émigrés, radiation⁷: François-Marie-Joseph Auriol-Langantier dit Saint-Padon, de Caraman, officier noble, Joseph-Vincent Baudry, cocher des petites voitures de Paris à Sceaux, Marie-Jacques Thomas-Pange, noble de Paris, ex-maréchal de camp à la 14^e division militaire, propriétaire à Mareuil-sur-Fay, et Renée Pitault veuve Julien Paigis, de Château-Gontier, radiés provisoirement par les districts d'Auch, Bernay (Eure), Épernay et Châteauneuf [-sur-Sarthe]; Antoine-Anne-Marcel Boudeville, peintre en miniatures parti de Paris en 1788 se perfectionner à Lisbonne puis Madrid⁸; André Daques, d'Espira [-de-Conflent], inscrit par erreur, ayant eu une conduite patriotique pendant l'invasion ennemie⁹; Hippolyte Escape et Michel Joncas, notaire et menuisier à Prades (Pyrénées-Orientales); Jean-François Gaillard, de Monléon-Magnoac, réformé en l'an IV du 9^e dragons pour infirmités; Georges-Joseph-André Golbéry, de Colmar¹⁰,

¹ Le seul membre restant est le président élu par l'assemblée primaire scissionnaire validée par la loi du 16 frimaire.

² Destitué le 5 prairial an VI (*tome V*). Le rapport du ministre note qu'il n'est dénoncé que par un anonyme l'accusant de faire voter des jeunes gens et d'autoriser le culte réfractaire à domicile.

³ Sur cette statue commandée par le département de Paris en 1793 pour le dôme du Panthéon et dépassant neuf mètres de haut, ce qu'exclut le poids qu'elle pèserait, voir aussi *tome IV*, 7 ventôse an VI, rapport classé du ministre proposant de la placer au Champ de Mars au lieu du Pont-Neuf. François de Neufchâteau détaille ici les conclusions du rapport d'une commission nommée par son prédécesseur la destinant à la place de l'Étoile, où elle surmonterait un globe terrestre qui exprimerait en creux les mers; les continents le seraient en relief par l'or et les différents tons de bronze. Les victoires nationales y seraient gravées et les états conquis à la liberté formeraient un tableau politique de ses progrès. On renfermerait dans l'intérieur de sa masse un choix des inventions les plus utiles etc. Des socles de granit de France serviraient d'empannement et de base à ce globe. Sur leurs faces on graverait profondément tout ce que les arts consacreront à la mémoire du gouvernement, les époques célèbres de la Révolution etc. Le ministre rejette ce projet qui ferait de la statue un accessoire mais note l'intérêt de couler cette pièce: *c'est la plus grande figure qui jamais ait été entreprise en France*.

⁴ Qui ont fait périr un quart des habitants de Montargis. Ces moulins ne sont pas recensés dans *Énergie et subsistances. Enquêtes sur les moulins à blé an II-1809*, par M. Illaire, Paris, Centre historique des Archives nationales, 1998.

⁵ Principale locataire d'une maison, s'absentait pendant trois mois de l'hospice sans prévenir, ce qui lui suppose des revenus, et insubordonnée et méchante: *tantôt elle troubloit le sommeil des autres malades pendant la nuit, tantôt elle les effrayoit par des avis faux et perfides d'un massacre projeté de toutes ces victimes de la misère et de la douleur*.

⁶ Le contre-amiral Aristide Aubert Du Petit-Thouars, mort à la bataille navale d'Aboukir, avait deux sœurs: Félicité Aubert, qui publia le début des mémoires de son frère, et Perpétue, femme Bourgasse (*Roman d'Amat*, rubriques *Aubert* et *Du Petit-Thouars*). Le conventionnel de la Manche Le Tourneur, membre du Directoire éliminé par tirage au sort en l'an V, avait été représentant en mission près l'armée navale de la Méditerranée en l'an III. La première affaire du capitaine Delorme se rattache à la bataille navale du cap de Noli, à l'ouest du golfe de Gênes, à laquelle Le Tourneur assista avec l'escadre de Toulon, les 23 et 24 ventôse an III (vaisseau *le Ça-Ira* et frégate *la Minerve*, commandant: Delorme, lieutenant puis capitaine de vaisseau, *Fonds Marine. Campagnes*, pages 134 et 136, voir aussi *tome IV*, 23 ventôse an VI: secours à la veuve d'Huc, capitaine du *Ça-Ira* mort de ses blessures), et la seconde à la frégate *la Minerve*, commandant: Delorme, capitaine de vaisseau provisoire, capturée au large de Minorque par les frégates anglaises *Dido* et *Lowestoft* (*Fonds Marine. Campagnes*, page 156) le 6 messidor suivant.

⁷ Les affaires Dagues, Joncas et Levelain de La Palaisière sont demandées par Merlin de Douai.

⁸ Peintre en miniature dont les usuels ignorent les prénoms: peintre de cour du roi d'Espagne pour *Thieme et Becker*, qui ne connaissaient aucun autre élément qu'une lettre au ministre de l'Intérieur (français) en 1813, et pour lequel *Bénézit* cite la vente d'une de ses miniatures à Paris en 1925. Il n'est pas cité par *Roman d'Amat*.

⁹ Retiré en Espagne en attendant sa radiation conformément à la loi du 19 fructidor an V et y risquant sa vie au milieu des vrais émigrés et des prêtres réfractaires.

¹⁰ Directeur des Domaines de Rhin-et-Moselle (voir *tome IV*, 28 nivôse an VI, affaires non citées au procès-verbal, note); son dernier prénom (Xavier), est omis ici.

Jacques-François Levelain de La Palaisière, noble, ex-maire de Saint-Aubin-le-Vertueux, et René-Pierre-François Maumousseau, de Château-Gontier, ex-juge, inscrits dans les Vosges, le Calvados et en Maine-et-Loire; Jean-Baptiste Lenfant dit Louzil, de Clisson, mort en l'an III à Ancenis où il s'était réfugié pendant les troubles, à la requête de sa fille Aimée-Marie-Louise Lenfant dite Louzil, veuve Louis-Amaury-Auguste Houel dit Kerchus¹; René-Louis-Martin Montandry et sa femme Louise-Jeanne-Julie Ménard, demeurant à Rennes puis Paris, inscrits dans la Loire-Inférieure; feu Anne-Yvonne-Marguerite-Esther Rivié veuve Louis Gouy, de Paris, radiée provisoirement par le district de Pontoise, à la requête de sa fille Anne-Amable Hux-Bayeux, veuve Gouy d'Arcy; Joseph Sauret, homme de loi à Chaudes-Aigues détenu à Aurillac pendant la Terreur. Inscription ou maintien: Philippe-Antoine Assailly et Rose Grelier veuve Assailly, de Niort, présumés nobles, usant de certificats contradictoire et réclamant hors délais²; Jean-Marie-Antoine-Alexandre-François-Xavier-Octave Barberot, militaire de Besançon émigré en Suisse en l'an III soi-disant pour échapper à ses créanciers; Étienne-Michel-Bernard Belet, de Chartres, radié définitivement le 25 fructidor an IV³ comme parti étudier le commerce en Grande-Bretagne et en Irlande, non rentré depuis et dénoncé comme émigré par le commissaire municipal de Droué; Claude-Austragésile Bengy-Puivallée, fils de Jacques-Bernard⁴; Hugues-Marie Bessery, dragon à l'escadron du Tarn déserteur à l'ennemi à Peyrestortes en 1793, radiation demandée par son oncle Hugues-Marie Bessery-Rivals, négociant à Lavaur; Guillaume-Louis-Calixte Brandin dit Saint-Laurent, de Préaux, soi-disant chargé de fourniture de chevaux pour l'armée française en 1793 fait prisonnier par les Autrichiens à Chimay (Belgique); Pierre-Armand Cavelier, disparu en 1791 de Pont-Audemer, soi-disant chouan amnistié en l'an IV à Saint-Mars [-sur-Colmont]; les ex-députés François-Grégoire Derumare et Jacques Imbert-Colomès⁵; Nicolas-Jacques-Ferdinand Duchêne dit Denant, ayant avoué en l'an IV au général Schilt avoir émigré à Coblenze puis Londres et s'étant ensuite rétracté devant le tribunal criminel de la Vendée, parent du capitaine de vaisseau Aristide Du Petit-Thouars recommandé par Félicité, sœur de celui-ci, et par Barras comme le nommé Sonnet-Danson⁶; les habitants de Valenciennes Jean-Évangéliste Dusart, émigré en 1793 à Mons (Belgique), ayant obtenu par ruse une délibération de la municipalité le réputant non émigré en l'an V, et sa femme, et Louis-Aimé Dusart, niant avoir émigré mais ayant demandé au général Reubell à la Haye une place de secrétaire *pour qu'il ne soit pas inquiété à raison d'un petit commerce qu'il faisait ici*, et sa femme Élisabeth-Joseph (*sic*) Despinoy⁷; Philippe-André Ferdane dit Lépine, officier d'infanterie, disparu de Falaise en 1791, usant de certificats douteux de résidence à Cagny (Calvados), à déporter en Guyane; Marie-Charles-Hilaire-Flavien Froissard dit Brossia de Poligny, de Dole, marquis et maréchal de camp, usant de faux certificats de résidence à Paris et Nîmes; Joachim-Joseph-Louis-Marie Kernezné, noble de Pludual, ex-sous-lieutenant au régiment des Flandres, inscrit en 1791 mais soi-disant chouan amnistié, maintenu et déporté en Guyane après l'assassinat de Lallemand et Thébaud, président de la municipalité et commissaire municipal de Rieux (Morbihan) lorsqu'ils allaient vérifier ses certificats de résidence à Béganne⁸; Jean-Baptiste-Antoine La Balmondrière, chanoine à Mâcon émigré à Saint-Maurice (Suisse) en septembre 1792; César-Henri La Luzerne, ex-lieutenant général, parti auprès de son frère Anne-César, ambassadeur à Londres, malade et mort le 14 septembre 1791, et non rentré avant le 10 mai 1792, inscrit dans la Seine⁹; le marquis de La Rouërie, mort le 30 janvier 1793 au château de la Guyomarais (Côtes-du-Nord, commune de Saint-Denoual) d'après sa cousine Catherine-Charlotte Tuffin, de Saint-Ouen [-la-Rouërie], maintien pour réclamation tardive en l'an IV¹⁰; Louis-Jean Le Sauvage, prêtre insermenté à Granville parti avec passeport pour Jersey en mai 1792¹¹; Louis-Alexandre Rossy, noble de la Couture (Vendée), émigré en 1791, arrêté à Nantes en l'an V, évadé des prisons de Rochefort avant sa déportation; François-Xavier

¹ Rapport tendant au maintien pour réclamation tardive.

² Deux rapports sans mention de lien de parenté, le second recommandé par le député Jard-Panvillier. Ils sont respectivement radiés définitivement les 2 et 6 germinal (*tome VIII*) à cause de pétitions des députés des Deux-Sèvres.

³ *Debidour*, tome III, page 600.

⁴ Constituant, réinscrit définitivement le 8 (plus haut).

⁵ Députés de la Seine-Inférieure et du Rhône aux Cinq-Cents, dont la loi du 19 fructidor an V annulait celles des 22 et 30 prairial an V les radiant, le premier radié provisoirement par la municipalité de Montivilliers se substituant au district en l'an IV, et le second, dont les pièces à l'appui de sa radiation en l'an V n'ont jamais été produites, agent notoire de Louis XVIII en Suisse ayant apporté 600 passeports de Lyon au prince de Condé en l'an V; nos arrêtés ne précisent pas que la loi du 19 fructidor an V qui invalidait leurs radiations avait inscrit le second sur la liste des déportés.

⁶ Rapport du ministre s'en remettant à la sagesse du Directoire, qui décide de l'expulser de France au lieu de le traduire en commission militaire. L'autre émigré semble être Hector-François Dauson-Sonnet, inscrit dans la Vendée comme Duchêne (Arch. nat. F⁷ 5790, dossier 5, pièce 25, F⁷5885 et BB¹ 82, pl. 3).

⁷ Les deux affaires Dusart sont distinctes et sans indication de parenté.

⁸ Voir aussi plus haut, 12 pluviôse, remplacement du commissaire municipal de Rieux, et *tome IX*, 24 floréal: rejet de sa réclamation argumentée par un certificat informel de dépôt de ses armes au commandant de la place de Questembert.

⁹ Il s'agit du ministre de la Marine et des Colonies de 1787 à 1790, frère aîné du diplomate et de l'évêque de Langres César-Antoine, mort en émigration en Autriche le 24 mars 1799 / 4 germinal an VII, peu après cet arrêté, comme le signale sa notice dans *Roman d'Amat*.

¹⁰ Charles-Armand Tuffin de La Rouërie, chef de la conspiration bretonne connue sous son nom (le château de la Rouërie est situé sur la commune de Saint-Ouen-la-Rouërie en Ille-et-Vilaine), effectivement mort d'épuisement et d'un refroidissement dans ce château des Côtes-d'Armor, appartenant à un des membres de son organisation, tandis qu'il parcourait le pays pour rallier ses conjurés. Il est ici dénommé Armand-Charles Tuffin dit La Rouërie.

¹¹ Avant les lois sur la déportation volontaire.

Schneider, de Marlenheim, engagé dans l'armée de Condé, soi-disant employé depuis 1788 chez Jean-Michel Verck, négociant à Steinbach (Allemagne); Louis-François Ventre, de Toulon, soi-disant marin, usant de faux certificats de résidence à Aubagne, Rougiers et Saint-Zacharie. Annulation de la radiation de Gabriel-Rose Trévelec, de Nantes¹, capitaine aux Dragons de la Reine, ayant obtenu un certificat de résidence en l'an II à Feldkirch sous le nom de Gabriel sans signaler être inscrit sur la liste des émigrés et en se disant clerc d'huissier, certificat dont la municipalité ne peut délivrer copie *attendu que dans la translation des papiers de l'ancienne maison commune à celle ci-devant curiale, le registre renfermant les délibérations depuis le commencement de la Révolution jusqu'à l'an 3^e a été perdu sans qu'on ait jamais pu le retrouver*, et expulsion de France (AF III 574, plaquettes 3906, pièces 66-108, et 3907, pièces 109-148).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 574, plaquette 3908, pièce 179. Nomination de Jean-Baptiste Boichoz, conservateur des Hypothèques à Dole, commissaire municipal de Montmirey [-le-Château].

Séance du 14 pluviôse an VII [2 février 1799]

(AF* III 14, folios 92 recto-94 recto; AF III 574, plaquettes 3909 et 3910)

Lois.

[Du 13] sur: l'ouverture d'une rue à travers les Bénédictins de Dijon, plan général des ex-bénédictins et de l'évêché, encre couleur; et des impositions locales des communes de Chatelblanc et Mouthe² (AF III 574, plaquettes 3904, pièces 1-4, et 3909, pièce 15).

Message des Cinq-Cents.

[Délibéré le 12] renvoyant des états non joints de pensions de veuves et enfants de marins morts pour la République à rectifier suivant la loi du 14 fructidor an VI³ (AF III 574, plaquette 3909, pièces 21-22).

Messages aux Cinq-Cents.

Sur la détresse du trésor public... si on ne prend de promptes mesures pour élever les recettes de l'an sept au niveau des dépenses, envoi aux journaux *l'Ami des lois* et *le Rédacteur*; sur la création d'un tribunal correctionnel à Vouziers: avis favorable du Directoire vu ceux déjà transmis de l'administration centrale et du tribunal civil⁴; et sur l'organisation des archives, à *accomoder... aux principes de la constitution*: historique de cette organisation depuis les lois des 12 brumaire et 7 messidor an II et nécessité, par respect de la séparation des pouvoirs, d'abolir la surveillance de l'archiviste de la République⁵ sur les archives administratives et les opérations du triage des titres, afin que *les archives domaniales, judiciaires et généralement celles de toute nature qui sont étrangères aux attributions législatives soient remises sous la surveillance de l'administration*, les archives domaniales sous le contrôle du ministre des Finances et les archives judiciaires sous celui de la Justice, nécessité de continuer les opérations du triage des titres dans toute la France et non plus seulement dans les départements réunis et celui de la Seine, passage rayé demandant que les minutes des notaires cessant leur exercice soient conservées dans des dépôts publics particuliers, mention d'un rapport du bureau du triage des titres joint au message, qui est envoyé au journal *le Rédacteur* (AF III 574, plaquette 3909, pièces 3-4, 19-20 et 31-32).

Finances.

Envoi au ministre du message des Cinq-Cents sur la Teste⁶ (AF III 574, plaquette 3909, pièce 18).

Intérieur.

Destitution de présidents de municipalités de l'Oise gardant *sur leurs concitoyens l'influence dangereuse que leur donnoit la qualité de ci-devant seigneur et de ministre du culte dont ils étaient autrefois revêtus*, arrêtés corrigés le 26 pluviôse, parfois pour d'autres motifs, pour tenir compte d'erreurs signalées par la députation du département: municipalités (présidents sauf indication contraire): Babœuf bénéficiaire dévoué aux nobles, le Hamel-Hétomesnil⁷: président chanoine bénéficiaire mais non prêtre, faisant travailler le décadi, et agent municipal d'Hétomesnil fanatique, Lassigny ivrogne, Mello: président agent du duc de La Rochefoucauld, Jean-Baptiste Foucret, agent du chef-lieu, notaire,

¹ Le 27 vendémiaire (*tome VI*), voir note.

² Le procès-verbal et l'accusé de réception par le Directoire ne mentionnent que deux lois. La première fait suite à un message du Directoire du 5 prairial an VI (*tome V*) et à celui des Cinq-Cents du 13 nivôse (plus haut, au 17) et la seconde à un message du Directoire du 27 brumaire (plus haut). Celle sur Mouthe ne semble avoir été précédée d'aucun échange entre les Conseils et le Directoire.

³ Loi ne traitant que des ayants-droit des militaires de la Guerre (*tome VI*, 16 fructidor an VI).

⁴ Voir plus haut, 4 nivôse, le premier message du Directoire sur ce sujet.

⁵ *On peut lui donner ce titre puisqu'il est consacré par la loi, mais au fond il est l'archiviste du Corps législatif.*

⁶ Voir au 12.

⁷ Auj.: communes distinctes.

sous la coupe de celui-ci, et agent de Cires-lès-Mello prêtre, Montjavoult prêtre et agent du seigneur, Mouchy [-le-Châtel] et Ribécourt [-Dreslincourt] prêtres, Saint-Germer [-de-Fly]: Antoine Bernard, seigneur, président, agent du Saulchoy prêtre et adjoint de Moliens fanatique¹; majorité de la municipalité de Noyon ne faisant pas célébrer les décadis et laissant les foires aux anciens jours; destitution et remplacement: second substitut près les tribunaux, remplacé par Leleu, commissaire près le tribunal correctionnel de Beauvais, lui-même remplacé par Félix-Léon Blanchard-Changy, président du tribunal du district; et commissaires municipaux: Guiscard: Charles-Louis Hébert, administrateur du district de Noyon; Lassigny; Noyon: Pascher, ex-commissaire des guerres à Compiègne; Pont-Sainte-Maxence: remplacement de Malcher, notaire². Envoi au ministre du message des Cinq-Cents sur Royère [-de-Vassivière]³ (AF III 574, plaquette 3909, pièce 34, et 3910, pièces 37-61).

Justice.

Départements de la rive gauche du Rhin: sanctions contre les habitants *du pays cis-rhénan* s'engageant dans des armées étrangères, confiscation de leurs biens et portions d'héritage, obligation aux agents des communes non chef-lieux de canton de signaler les absents et traduction en conseil de guerre des incitateurs. Non confirmation d'un assesseur du juge de paix de Prüm. Cassation d'un référé du tribunal civil des Ardennes sur l'application de l'abolition des droits féodaux au bail emphytéotique à charge de cens et redevances seigneuriales de domaines, maisons et usines par Jean-Joseph Demuset à Jean-Baptiste Beaucamp en 1782. Renvoi devant celui du Pas-de-Calais de Delplace en paiement de blé et farine à l'étapier Kindt⁴ (AF III 574, plaquettes 3909, pièces 1, 25 et 33, et 3910, pièce 67).

Police générale.

Mandat d'amener contre Faurie, directeur des douanes à Besançon, et Miger et Lhomme, receveur et visiteur de celles de Morteau, ayant fait échapper un émigré rentré, sans doute Guyard des Forges de Chambelain, de Tonnerre, en lui délivrant une commission grâce à laquelle il est passé à l'étranger aux Brenets⁵ en remontant le Doubs, affaire dénoncée par Reth et Margnier, contrôleur et visiteur du bureau de Villers [-le-Lac]. Prêtres, déportation⁶ (AF III 574, plaquette 3909, pièces 26-30). Ordres sur Villaret-Joyeuse et l'anglais Brotherton, pièces retirées par le ministre⁷.

Relations extérieures.

Communication par le ministre de lettres de Grouvelle et Sieyès⁸. Règlement pour les secours aux français détenus dans les échelles de Barbarie et du Levant (AF III 574, plaquette 3909, pièce 2).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 574, plaquette 3910, pièces 35-36, 62-66 et 68. Nomination: d'un commissaire municipal à Licques; et judiciaires, *Meuse-Inférieure*, Valkenburg⁹: juge de paix;- *Ourthe*, tribunaux, 2^e substitut;- *Seine-et-Oise*, Mantes, tribunal correctionnel, commissaire.

Séance du 15 pluviôse an VII [dimanche 3 février 1799]

(AF* III 14, folios 94 recto-96 verso; AF III 575, plaquettes 3911 et 3912)

¹ Voir aussi *tome VIII*, 23 germinal: destitution de membres de la municipalité de Sarcus ayant pris une délibération protestant contre la destitution de cet agent.

² *Sacrifiant à la conservation et au ménagement de sa clientèle comme notaire les devoirs qu'il auroit à remplir comme commissaire.*

³ Voir au 13.

⁴ Qui contractait en son propre nom en commandant verbalement et se dit créancier de la République pour des sommes plus considérables, ce qui dénote plutôt un *entrepreneur intéressé des étapes* qu'un préposé.

⁵ Doubs, commune de la Cluse-et-Mijoux, et commune de Suisse, canton de Neuchâtel, alors possession du roi de Prusse. L'émigré cité ici ne figure pas dans les fichiers des émigrés des Archives nationales et le rapport du ministre a laissé en blanc la date de l'arrêt du Directoire qui l'aurait maintenu sur la liste des émigrés, peut-être le 15 nivôse an V: maintien de Guillaume-Vincent Guyard, âgé de 23 ans, né à Tonnerre (*Debidour*, tome IV, page 587, note 1). Voir aussi *tome VIII*, 24 ventôse: libération de Faurie (prénommé Joseph-Barnabé) après son interrogatoire, déclarant que les faits remontent à vendémiaire an VI, que l'émigré se rendait en Suisse conformément à la loi du 19 fructidor an V et qu'il est victime d'une vengeance, et renvoi devant les tribunaux avec ses accusateurs.

⁶ Un prêtre d'Eure-et-Loir et Maillé, ex-évêque de Saint-Papoul (Jean-Baptiste-Marie de Maillé-Latour-Landry, nommé archevêque de Rennes en 1802, mort en 1804), ayant prononcé l'anathème contre la Révolution lors d'une confirmation d'enfants à Sucy [-en-Brie] en messidor an V et ayant ordonné à Paris le prêtre Nicolas, chef de bande dans le Morbihan et neveu d'Étienne Nicolas, autre prêtre réfractaire arrêté dans ce département.

⁷ Et non représentées ici. Louis-Thomas Villaret de Joyeuse, vice-amiral, député du Morbihan aux Cinq-Cents, clichien, ayant fui après le Dix-Huit Fructidor, mais non compris parmi les déportés de la loi du lendemain. L'anglais Brotherton n'est pas identifié; il est inconnu dans le reste de la sous-série AF III et dans les index de la sous-série F⁷.

⁸ Affaires non représentées ici. Philippe-Antoine Grouvelle, ambassadeur au Danemark.

⁹ Nom français: Fauquemont.

Finances.

Arrêtés de distribution décadaire de fonds sur les exercices des ans V à VII, avec état des fonds disponibles dans les caisses de la Trésorerie nationale et des départements, parmi les affaires sans sortie de fonds: traites des entrepreneurs du nettoyage de Paris au profit du citoyen Potier. Paiement à Louise-Françoise Émery femme Trémouille, héritière de son père Claude-Brice Émery, du prix d'embellissements en glaces, cheminées à l'anglaise et autres suivant baux de terrains du domaine de Mousseaux¹ au duc d'Orléans en 1773 et 1774. À la demande du commissaire central des Basses-Alpes, démolition d'un antique édifice appelé chapelle Saint-Pierre de Tourssis à Viens, adossé à une colline et servant de repaire de brigands. Bois communaux: Bovée [-sur-Barboure] pour réparer des chemins, des fontaines et des ponts, Fé[co]court pour payer Poirsson, fondeur à Nancy, Frémonville pour réparer des chemins et des ponts et construire une fontaine, Gerberoy pour réparer la maison commune et un puits, Récicourt pour réparer huit ponts et un puits, et Valleret pour réparer des chemins et des fontaines. Nomination d'inspecteurs des contributions: Aube, Orne² et Seine-et-Oise. Annulation de l'autorisation par l'administration centrale du Bas-Rhin aux habitants de Diemeringen de prendre des pins d'une forêt nationale pour refaire 304 mètres de tuyaux de la fontaine suivant l'usage dans les forêts du comte de Nassau. Versement dans la caisse de ce département du prix d'arbres de haute futaie abattus irrégulièrement sur ordre de l'agent municipal d'Illkirch [-Grafenstaden]. Destitution du directeur de la poste aux lettres de Dijon, minute de Merlin de Douai³ (AF III 575, plaquettes 3911, pièces 1-6 et 9-22, et 3912, pièces 36-43).

Guerre.

Promotions et nominations avec extraits d'états de propositions du ministre pour les états-major des places et des aides de camp et adjoints de la 3^e décade de vendémiaire et de brumaire an VII, et des nominations dans la cavalerie du travail décadaire du 29 fructidor an VI sur lesquels le Directoire a prononcé le 5 pluviôse an VII; paiement à l'ex-général de division Hallot, de Paris, en avance sur sa pension⁴. Gratification à Jules Baudard, ex-adjoint lieutenant, *pour la rédaction historique des campagnes* de l'armée des Pyrénées-Orientales⁵. Formation d'une armée dite d'observation sur la rive gauche du Rhin, lettre du ministre de la Guerre sur papier à en-tête et vignette gravée⁶ du 4 ventôse: *je vous observe que l'arrêté du Directoire devra porter la date du 15 pluviôse, attendu qu'un arrêté du 17 nomme le général Bernadotte au commandement de cette armée*, et mention de l'envoi de l'expédition au ministre le 5⁷ (AF III 575, plaquettes 3911, pièces 7-8, 23-25 et 28-35, et 3912, pièces 51-68).

¹ Commune des Batignolles-Montceaux, auj.: de Paris.

² Marie-Benoît-Louis Gouly, député de l'île de France à la Convention sorti des Anciens en l'an V, muté de l'Aube où il avait été nommé le 11 frimaire an VI (*tome III*, index), nominations inconnues de *Kuscinski, Dictionnaire des Conventionnels*. Voir aussi *tome VIII*, 19 ventôse: remplacement de Gouly, démissionnaire, dans l'Orne.

³ On n'a aucun renseignement et le nom de l'intéressé n'est pas donné ici. Voir AF III 93, dossier 400, pièce 65: note du ministère de l'Intérieur enregistrée au Directoire le 26 prairial an VII, sur Félix, de son vrai nom GrosPierre, valet de chambre du comte, depuis émigré, de Montregard, directeur de la poste aux lettres royaliste destitué, notant qu' *on prouveroit à témoins que, quelqu'un l'appellant Citoyen dans son bureau, il répondit brusquement Citoyen vous-même*.

⁴ Les militaires figurant sur ces tableaux sont tous cités à l'index. Sont identifiés les futurs généraux Georges Beuret, capitaine à la 18^e demi-brigade, aide de camp du général Henri-François Delaborde à l'armée de Mayence (promotion de chef de bataillon ajournée), Joseph Boyer de Rébeval, Jean-Baptiste Broussier et Nicolas-François Conroux de Pépinville, capitaine, chef de brigade et chef de bataillon à la 43^e demi-brigade confirmés à dater de l'an V (voir aussi *tome X*, 12 thermidor: promotion de Boyer de Rébeval chef de bataillon), Dejean, ex-chef de la 7^e demi-brigade maintenu au traitement de réforme (sans doute le futur général Jean-Antoine, voir *tomes I*, 2 floréal an V, Affaires non citées au procès-verbal, note, et *II*, 26 fructidor an V, Guerre, note, l'hypothèse du futur général Pierre-François-Marie-Auguste avancée dans la seconde note semblant écartée par sa nomination comme lieutenant à une demi-brigade nouvelle le 25 brumaire an VII, plus haut), les futurs généraux Duranteau de Baume (Luc, dit Joseph-Jean), chef de bataillon à la 32^e demi-brigade confirmé depuis l'an V, et Étienne-Nicolas Lefol, adjoint aux adjudants généraux à l'armée de Mayence, annulation de sa nomination comme capitaine à la suite de dragons par le général Hoche et maintien de son rang de capitaine d'infanterie (mesures inconnues de *Six*). La pétition du général Jean-Charles Hallot, avec états de service depuis 1746, précise qu'il a eu quatre frères morts au service et que le Directoire ajourna sa demande de remise en activité ou de traitement le 6 frimaire. La confirmation de Colinet du Valdreux, aide de camp capitaine provisoire à Pondichéry, est ajournée jusqu'à l'avis du ministre de la Marine et des Colonies sur sa conduite et celles d'un chef d'escadron et de deux capitaines au 3^e dragons jusqu'à leur retour d'Égypte. Un certain Ménard, chef de bataillon commandant l'arsenal de Paris, dont la promotion de chef de brigade est ajournée, pourrait être le futur général Jean-François-Xavier de Ménard, chef de bataillon à l'état-major de la 17^e division militaire (celle de Paris) promu adjudant général le 12 thermidor (*tome X*). On note une liste ajournée de candidats au commandement de la place de Toul, commandement devant être supprimé, le remplacement du commandant de place de Condé-sur-Escaut Jacques-Claude-Laurent Vialla, muté à Diest (Dyle) le 17 (plus loin), mesure connue de *Quintin*, et la cessation de fonctions de celui de Mons (Jemappes).

⁵ Arrêté annulé le 15 ventôse (*tome VIII*).

⁶ Dessinée par Challiot, gravée par Godefroy.

⁷ Cet arrêté est donc antidaté. La délibération termine le procès-verbal sur le registre, signe d'une rédaction largement postérieure à la date de la séance.

Marine et Colonies.

Suivant l'arrêté du 5 nivôse¹, promotion aux membres de l'équipage de la corvette *la Bayonnaise* s'étant distingués dans le combat contre la frégate britannique *l'Embuscade* et secours aux familles des décédés. Confirmation de grades aux 2^e et 5^e demi-brigades d'artillerie de marine (AF III 575, plaquette 3912, pièces 44-50). Rapport classé au bureau particulier sur la situation politique avec les régences de Barbarie².

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 575, plaquette 3912, pièce 69. Nomination du constituant Volfius commissaire central de la Côte-d'Or, remplaçant Gauthier, destitué³, arrêté pris sur rapport verbal du ministre de l'Intérieur suivant une note au bas de la minute.

Séance du 16 pluviôse an VII [4 février 1799]

(AF* III 14, folios 96 verso-97 verso; AF III 575, plaquette 3913)

Lois.

[Du 14] sur les assemblées de la Moselle: primaires de Longwy, Mars-la-Tour et Saint-Avoid et communale de Bietzen [-über-Merzig]; et primaires de Vaucluse: Bédarrides, section de la Paix, Caderousse, Sainte-Cécile [-les-Vignes], Suze [-la-Rousse] et Valréas⁴ (AF III 573, plaquette 3909, pièces 5-14, et AF III 574, plaquette 3913, pièce 5).

Message des Cinq-Cents.

[Délibéré le 14] renvoyant un état de pension de militaires blessés ou invalides et à des veuves et enfants de militaires décédés à rectifier suivant la loi du 14 fructidor an VI (AF III 573, plaquette 3909, pièces 23-24).

Finances.

Mutation dans un autre département de Vidau, receveur de l'Enregistrement à Limoges, parcourant le département *pour y intriguer en faveur de quelques ennemis bien connus du gouvernement constitutionnel*, et ordre au ministre de faire un rapport sur le *prétexte dont il a cherché à colorer ses absences multipliées*, minute de Merlin de Douai⁵ (AF III 575, plaquette 3913, pièce 6).

Justice.

Référé rejeté du tribunal correctionnel de Vitry [-le-François] sur le respect du décadi par les marchands de la halle, propriété d'un particulier. Admission du pourvoi en cassation par Frédéric Schaff, négociant à Deux-Ponts, contre un jugement du tribunal civil du Mont-Tonnerre en appel d'une sentence en séparation de biens du tribunal du bailliage de sa ville de prairial an VI. Déportation de Timmermann, prêtre à Burtscheid⁶ *débitant dans son temple des prétendues prières pleines d'imprécations contre les institutions républicaines* (AF III 575, plaquette 3913, pièces 7 et 14-16).

Police générale.

Mandat d'amener contre Dieudonné Malherbe, fabricant d'armes à Liège ayant expédié au nommé Pavie, de Poitiers, des armes de calibre plus gros que celles de chasse interceptées à Port-de-Piles⁷. Prêtres: réclusion d'Amable-Fidèle Poulain, sexagénaire mais fanatique et séditieux, ex-professeur de théologie, illégalement relevé de la peine de déportation comme inséré par l'administration centrale du Jura en l'an V; déportation: Boislinard, d'Assigny, membre de la Vendée du Sancerrois de l'an IV condamné à quatre mois de prison par le tribunal criminel du Cher (AF III 575, plaquette 3913, pièces 8-13). *Le même ministre fait plusieurs rapports préparatoires sur différens objets de police.*

¹ Plus haut, à cette date. Les noms des promus et des décédés (deux désignés parmi d'autres) cités par la minute sont repris à l'index.

² Rapport non conservé ici, ni dans le groupe des arrêtés du ministre de la sous-série.

³ Alexandre-Eugène Volfius, député du bailliage de Dijon. Charles Gauthier, élu aux Anciens en germinal an VII, semble bien être le commissaire central ici destitué, comme l'affirme le *Dictionnaire des parlementaires français*, repris par *Roman d'Amat* qui écrit curieusement qu'il exerça la fonction de commissaire près l'administration centrale du département en 1789.

⁴ *Bizing*, canton de *Tünsdorf* [-über-Merzig] (auj.: Allemagne, Sarre), sur l'expédition, ce qui exclut Bitzing, alors canton de Launstroff, auj.: Moselle, commune de Grindorff. Valréas, auj.: Drôme.

⁵ Ordre annulé le 5 ventôse (*tome VIII*), minute de Merlin de Douai également, sans autres détails.

⁶ Nom français: Borcette, Allemagne, Rhénanie-du-Nord-Westphalie, alors: Roër.

⁷ Voir aussi *tome VIII*, 21 pluviôse (affaires non citées au procès-verbal): rapport du bureau secret du ministère de la Guerre sur cette affaire, impliquant Clion, roulier à Fontenay (Vendée) et son associé Henri Bure, fabricant d'armes à Liège. À rapprocher de la levée de la saisie d'une voiture d'armes envoyée aux environs de Niort après son interception à Blois (plus haut, 9 frimaire).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 575, plaquette 3913, pièces 17-23. Nomination: d'un commissaire municipal à Chanzeaux, lettres du député Desmazières à son cousin La Revellière-Lépeaux¹; et justices de paix non pourvues aux élections, *Ain*, Châtillon-en-Michaille: Jean-Baptiste Delaville, ex-administrateur central, juge, et assesseurs;- *Sambre-et-Meuse*, Havelange.

Séance du 17 pluviôse an VII [5 février 1799]

(AF* III 14, folios 98 recto-101 recto; AF III 575, plaquettes 3914 à 3918²)

Lois.

[Du 16] sur l'échange de la maison commune de Vierzon contre la partie des Bénédictins appartenant au citoyen Grenouillet; et le transfert de l'hospice civil de Saint-Amand [-Montrond] aux Capucins; et prolongeant de six mois le délai de celle du 11 brumaire sur l'inscription des droits d'hypothèque³ (AF III 575, plaquettes 3913, pièces 1-4, et 3914, pièce 5).

Message des Cinq-Cents.

[Délibéré le 14] sur l'assemblée primaire de Bassoles [-Aulers]⁴ (AF III 574, plaquette 3903, pièces 16-17).

Messages aux Cinq-Cents.

Transmettant trois états de pensions de veuves et enfants de militaires non joints ici, 790 articles; et sur la pension de retraite de Viénot, receveur de l'Enregistrement à Vincennes, nommé contrôleur des actes en 1759 et ayant exercé jusqu'à son remplacement par son fils en l'an IV, simultanément avec son poste de notaire, pour lequel il a alors opté⁵ (AF III 575, plaquette 3915, pièces 27-30 et 51-54).

Finances.

Destitution du directeur de la poste aux lettres de Sedan chez lequel les royalistes lisaient *les journaux les plus infâmes* avant le Dix-Huit Fructidor et du contrôleur des postes d'Avranches ivrogne et endetté, remplacé par Perriot, directeur divisionnaire des postes de l'armée d'Angleterre réformé, lettre de Gaudin, commissaire central près l'administration des postes. Autorisation à la régie de l'Enregistrement de payer les traitements des employés du droit de garantie des matières d'or et d'argent de nivôse à ventôse an VII. Prolongation d'un mois du délai pour l'application des poinçons de recense dans la Haute-Marne et dans la commune de Langres⁶. Remise par le ministre de l'état des mutations de l'Enregistrement pour la 1^{ère} décade de pluviôse, lettre d'envoi des régisseurs au ministre du 14⁷ (AF III 575, plaquettes 3914, pièces 19-21, et 3915, pièces 43-50).

Guerre.

Permutation des généraux Bessières et Pille, mutés à la 19^e division militaire et aux 1^{ère} et 16^e, et Massol et Muller, mutés aux 6^e et 7^e. Emploi à l'armée de Mayence des généraux Désenfans et Dufour, remplacé provisoirement au commandement de la 14^e division militaire par le général Avril. Réforme du général Huet, commandant la 11^e, remplacé provisoirement par le général Mauco. Promotions: au grade de général de division des généraux de brigade Béguinot, Klein, Lecourbe, Montrichard, Rusca et Vandamme, à celui de général de brigade des adjudants généraux Clauzel, Daultane, Demont, Gudin [de La Sablonnière], Guidal et Heudelet [de Bierre], des chefs de brigade Kister, commandant la 24^e demi-brigade, Vandermæsen, attaché à la suite de la 62^e, et Vignes, commandant la 56^e, et de ceux d'artillerie Guériot-Saint-Martin et Sérour; à celui d'adjudant général des chefs de bataillon Hastrel, aide de camp du général Ernouf, Lahorie, adjoint à l'adjudant général Fririon, et Villatte, aide de camp du général Bernadotte; aux fonctions d'adjudant général dans leurs grades des chefs de bataillon Delotz, Gautier, Latasche et Préval, adjoints aux adjudants généraux Gudin, Demont, Coulanges et Grandjean, et Lefol, adjoint à l'état-major de l'armée de Mayence, et des chefs d'escadron Guyot, adjoint au général Bourcier, et Alicot, Hervo et Porson, adjoints aux adjudants généraux Fririon, Le Camus et Garobuau; au grade de chef de bataillon des capitaines Billard et

¹ Cachet de cire personnel en deux exemplaires (pièces 21 et 22).

² La plaquette 3916 contient, pièces 73-77, un rapport du ministre de l'Intérieur daté du mois de ventôse an VII sur des commissaires municipaux de Sambre-et-Meuse anarchistes, et deux arrêtés datés par erreur du 17 pluviôse avec feuilles d'exécution du 18 ventôse destituant ceux de Clerheid et Florennes.

³ Les deux premières lois font suite aux messages du Directoire des 7 vendémiaire (*tome VI*) et 9 frimaire (plus haut). La loi du 11 brumaire sur les Hypothèques (*tome VI*, 12 brumaire).

⁴ Dont le Conseil a reçu directement un procès-verbal d'authenticité douteuse.

⁵ Voir respectivement *tome IX*, 7 prairial: loi de la veille à la suite de ce message, et plus haut, 17 nivôse, message des Cinq-Cents.

⁶ On suppose qu'il ne s'agit pas de l'ensemble du département, dont les deux bureaux de Chaumont et Langres devaient ouvrir le 1^{er} brumaire (voir *tome VI*, 13 vendémiaire), mais du second, ouvert le 23 frimaire après remise en état des locaux.

⁷ Pièces exceptionnellement classées ici et non à leur date d'envoi.

Gressot, aides de camp du général Scherer; et à celui de chef d'escadron des capitaines Liger-Bellair et Maurin, aides de camp de Beurnonville et de Bernadotte. Remise en activité du général de brigade Quesnel [du Torpt] et des adjudants généraux Bertrand, Couthaud, Drouhot, Gareau, Lautour et Rostollant. Commandants de place: nomination de l'adjudant général Juncker à Lyon, remplaçant l'adjudant général Grillon, muté à Genève à la place du général Girard dit Vieux, à employer dans la 10^e division militaire; mutation du chef de bataillon Violla de Condé-sur-Escaut à Diest (Dyle); nomination de Ribot, ex-chef de bataillon à la 34^e division de gendarmerie, commandant temporaire de la forteresse d'Ehrenbreitstein (à Coblenze)¹. Pontonniers: promotion du capitaine Dardennes chef de bataillon et nomination en pied des capitaine et lieutenant à la suite Larue et Leclerc. Nomination de Bernadotte commandant en chef de l'armée d'observation, minute signée par La Revellière-Lépeaux, Merlin de Douai et Treillard, expédition envoyée au ministre le 19 avec le brevet, fiches sur le maintien au secrétariat général de cet arrêté, à rayer de la feuille de travail du ministre, puis sa remise à Lemolt le 14 ventôse. Rappel au strict respect de la loi du 30 avril 1793 interdisant les femmes aux armées sauf les blanchisseuses et les vivandières, et des arrêtés des 7 nivôse et 6 germinal an VI réprimant la levée de contributions de table par les officiers. Lettre à Championnet sur la discipline à l'armée de Rome: *les chasseurs et les dragons surtout se livrent aux plus grands excès*, ordre d'interdire aux officiers et aux commissaires des guerres d'avoir des femmes à leur suite, *ce n'est pas assez pour une armée française de triompher, il faut encore que sa conduite la rende estimable chez les nations qu'elle aura vaincues*, copie au registre du bureau particulier, AF* III 19, pages 80-81, brouillon du bureau militaire du Directoire (AF III 575, plaquettes 3914, pièces 24-25, ez 3915, pièces 26 et 31-42).

Intérieur.

Destitution: Boblique, administrateur central des Ardennes acquitté comme administrateur du district de Grandpré dans une affaire de vente de biens nationaux, suspecté d'autres indélicatesses², et municipalité de Troyes: membres anarchistes.

¹ Les promotions sont introduites sur le registre par l'exposé des motifs *Le besoin des armées exigeant une augmentation d'officiers généraux...* La mutation du général François Bessières est datée du 12 février 1799 / 24 pluviôse par *Six*, qui donne en revanche la bonne date pour Louis-Antoine Pille, Honoré-Louis-Auguste Massol de Monteil et François Muller (sur ce dernier, voir aussi *tome VIII*, 18 ventôse, affaires non citées au procès-verbal: ordre au ministre de rendre compte le lendemain au Directoire s'il est vrai qu'il soit resté à Besançon en même temps que le commandant de place de la ville, muté à Charleroi le 3 ventôse) ainsi que pour Georges-Joseph Dufour, mais le 1^{er} février 1799 / 13 pluviôse pour le général Nicolas-Joseph Désenfans. L'auteur ne cite ni la nomination provisoire de Jean-Jacques Avril commandant la 14^e division militaire (à Cæn), en le disant cependant commandant le Calvados le 29 mars 1799 / 9 germinal an VII, ni l'arrêté sur le général Louis-Pierre Huet, qu'il dit employé dans la 11^e division militaire (à Bayonne) et admis au traitement de réforme le 15 février 1799 / [27 pluviôse. Il date du 12 février la nomination du général Jean Mauco au commandement provisoire de cette division, mais donne la bonne date pour les promotions des généraux de division François-Barthélemy Béguinot, qu'il dit nommé en même temps commandant la 24^e division militaire (à Bruxelles), Dominique-Louis-Antoine Klein, Claude-Jacques Lecourbe, qu'il dit à l'armée d'Helvétie, Montrichard (Joseph-Élie-Désiré Perruquet de), Jean-Baptiste-Dominique Rusca, qu'il dit à employer à l'armée de Naples, où il servait déjà et venait de s'illustrer lors de la prise, qu'il ignorait le Directoire à notre date, de Naples le 4 pluviôse / 23 janvier, et Vandamme (Dominique-Joseph-René), et des généraux de brigade les adjudants généraux Bertrand Clauzel, Daultane (Joseph-Augustin Fournier de Loysonville d'Aultanne, dit), Joseph-Laurent Demont, Charles-Étienne Gudin de La Sablonnière, Emmanuel-Maximilien-Joseph Guidal et Étienne Heudelet de Bierre, et les chefs de brigade Nicolas-Louis Guériot de Saint-Martin (un arrêté du 11 ventôse, *tome VIII*, fait double emploi avec celui-ci), Georges Kister, Jean-Nicolas Sérour, baron du Fay sous l'Empire (même observation que pour Guériot de Saint-Martin), Lubin-Martin Vandermæsen, qu'il dit à l'armée du Danube, et François-Félix Vignes. Il en est de même pour les promotions d'adjudant général des chefs de bataillon les futurs généraux Étienne d'Hastrel de Rivedoux, Lahorie (Victor-Claude-Alexandre Fanneau de) et Eugène-Casimir Villatte d'Oultremont, Nicolas-Hyacinthe Gautier, selon lui aide de camp de Masséna, Étienne-Nicolas Lefol, selon lui à l'armée du Bas-Rhin, et Claude-Hippolyte de Préval (un arrêté du 4 floréal, *tome VIII*, fait double emploi avec celui-ci), et des chefs d'escadron futurs généraux Claude-Marie d'Hervo, adjoint au futur général Camus (Jean Le Camus de Moulignon, dit), et Jean-François Porson; la promotion d'Antoine-Genès-Marie Delotz est connue de *Quintin*, *Six* ignorant celle du futur général Étienne Guyot, qu'il dit provisoire le 13 juillet 1799 / 25 messidor et confirmée par le Directoire le 19 octobre / 27 vendémiaire an VIII. L'adjudant général Alicot ou peut-être Abriot n'est pas identifié; la liste des adjudants généraux de l'*Almanach national* de l'an VIII ne comporte qu'un seul nom approchant, celui d'Argod, qui ne semble pas être François Argod, chef d'état-major de Victor mais non adjudant général, promu général provisoire peu de temps avant d'être tué à la bataille de Cassano le 27 avril 1799. *Six* donne la bonne date pour les promotions de chef de bataillon des futurs généraux Pierre-Joseph Billard, François-Joseph-Fidèle Gressot, l'un et l'autre aides de camp de Scherer lorsqu'il commandait l'armée d'Italie, et des chefs d'escadron Louis Liger-Bellair, selon lui à la suite du 3^e hussards, et Antoine Maurin. Il connaît la remise en activité du général François-Jean-Baptiste Quesnel du Torpt, selon lui à l'armée d'Italie, et des futurs généraux Antoine-Joseph Bertrand et Claude Rostollant, nommé à l'armée française en République batave le 7 ventôse (*tome VIII*) et promu général le 24 fructidor (*tome X*), sans citer explicitement celle du futur général Louis Gareau, qu'il dit à la division Sérurier à l'armée d'Italie ce 5 février 1799; celles de Pierre-Nicolas Drouhot et Michel-Antoine-Alexandre Lautour de La Mésingerie sont citées par *Quintin*. *Six* connaît l'arrêté sur le général Jean-Pierre Gérard dit Vieux, commandant le département du Léman, rattaché à la 7^e division militaire depuis le 13 vendémiaire (*tome VI*), selon lui muté dans les Hautes-Pyrénées. Sur Juncker, voir plus haut, 7 frimaire, Guerre, note; et sur Violla, voir au 15. Condé-sur-Escaut, nom révolutionnaire: Nord-Libre. La forteresse d'Ehrenbreitstein, sous blocus français depuis l'armistice et le traité de paix de Campo-Formio, était tombée aux mains de l'armée française le 8 pluviôse.

² Sur Boblique, voir *tome IV*, 28 pluviôse an VI, affaires non citées au procès-verbal, note.

*Pour faire cesser le conflit entre Sageret, administrateur du Théâtre français de la République, et les artistes, après sa fermeture par Sageret et le départ annoncé de Molé et Talma et des comédiennes Contat et Vanhove, nomination de Mahérault, professeur à l'école centrale du Panthéon, commissaire du gouvernement chargé de l'administration du théâtre et de la plus équitable distribution des recettes entre les artistes, qui reprendront leur travail*¹. Hommage par Gibelin, membre associé de l'Institut, au nom de la municipalité d'Aix [-en-Provence] et dépôt au muséum national des Antiques d'une urne de porphyre, deux anneaux d'or enrichis l'un d'une émeraude, l'autre d'une agathe-onyx, une médaille en argent, une de bronze et une petite boîte d'or, provenant du mausolée romain dit la Grande Tour du Palais démoli en 1787, pièce jointe: *Lettre sur les tours antiques qu'on a démolies à Aix en Provence & sur les antiquités qu'elles renfermoient, par M.-A.-E. Gibelin, peintre d'histoire, membre honoraire de l'Académie royale des beaux-arts de Parme, Aix, B. Gibelin-David et T. Émeric-David, avocats, imp^{rs} du Roi & de la ville, MDCCLXXXVII, 34 pages de textes et 11 de gravures*². Destitution et remplacement de divers commissaires municipaux³ (AF III 575, plaquette 3916, pièces 57-65 et 68-72).

Marine et Colonies.

Rapports sur: l'enseigne de vaisseau Melchior Vathier; des actes arbitraires contre le canonnier de marine Proux, dénoncés par sa femme, de Brest; les négociations de Niou, commissaire français pour l'échange des prisonniers de guerre en Grande-Bretagne, sur les pêcheurs détenus dans les deux pays; une pétition de Mentor sur les militaires noirs en garnison à l'île d'Aix; et des observations de Lequoy, commissaire français à Flessingue, sur l'arrestation par des corsaires français de bateaux neutres sortant des ports bataves (dépôt particulier)⁴. Secours à la citoyenne Béghin, veuve de Lépine, mort après 38 ans de service dans les bureaux du ministre de la Guerre et de celui de la Marine (AF III 575, plaquette 3914, pièces 22-23).

Police générale.

Émigrés, radiation: Pierre-Barthélemy-François d'Allaume dit Trefforêt, capitaine d'infanterie, de Tréforêt (Seine-Inférieure,auj.: commune du Mesnil-Mauger), président du district de Neufchâtel [-en-Bray] et administrateur du département; Étienne Bezanson-Quinart, de Reims, Marie Combe veuve Loys, négociant à Lyon, et Joseph-Michel Sabrevois, de Chartres, ex-militaire, inscrits dans les Ardennes, en Saône-et-Loire et Seine-et-Oise; Barthélemy-Victor Bovier-Salvaing, de Paris, conseiller à la chambre des comptes de Grenoble, inscrit en Haute-Marne pour des biens à Bourbonne [-les-Bains], recommandé par le député Decomberousse; Marie Héroul veuve François Leroy, de Pont-de-Vie (Orne,auj.: commune de Vimoutiers), Louis-Hector Podenas-Villepinte, de Paris, militaire, noble, et Jacques-Philippe Vivier dit Bellone, de la Sauvetat [-du-Dropt], ex-capitaine au 10^e d'infanterie, détenu à Gap pendant la Terreur, radiés provisoirement par les districts de Lisieux, Vic [-en-Bigorre] et Bergerac; Louis-Gabriel La Houssaye, noble d'Heurtevent; Barbe-Simon Riencourt, militaire, parti de Beaucourt [-en-Santerre] pour Paris en 1788, habitant Amiens depuis l'an IV; Jacques Sauvan dit Cadet, ouvrier en laine à Tarascon, inscrit lors d'un séjour à Uzès. Maintien: Melchior Véal-Dubleau, de Langeac, maintenu en détention jusqu'à ce qu'il soit définitivement statué. Maintien définitif: Jean-Baptiste Ango-Delezeau, parti de Paris en 1790 soi-disant pour maladie et absent depuis; Jean-Gaspard Bastard, parti de Fleurance soi-disant pour le commerce à Aix [-en-Provence], usant de faux certificats; Nicolas Béné, curé des Noyers déporté en 1792, maintenu pour réclamation tardive des héritiers; Christophe-Germain Bernard, prêtre non fonctionnaire public déporté volontaire de Foucarville à Jersey en septembre 1792, usant de faux certificats de résidence ultérieure dans la Manche; Jean-Alexis-Louis et Joseph-François-Antoine Bouscharene, présentés par leur mère Marie-Marguerite Chambon-Contagnet, veuve Bouscharene, de Cros-de-Géorand, l'un comme parti pour Saint-Domingue en 1786 et l'autre comme militaire; Charles-François-Guillaume Chanaleilles-Duvillard, seigneur de Montpezat [-sous-Bauzon], prouvant ses services d'officier de marine jusqu'en 1792 par un certificat d'un administrateur de la marine de Toulon de juillet 1793 ne donnant pas sa destination, radiation demandée par sa mère Marie-Agathe Durand-Bissy, veuve Chanaleilles-Duvillard; Louis-Jean-Baptiste Derneville, de Beaumont [-le-Roger], usant de faux certificats de résidence à Lyon et Fontenu, l'ex-

¹ Le littérateur Jean-François-Régis Mahérault. Les acteurs François-René Molé et François-Joseph Talma, qui épousa Charlotte Vanhove en 1802, et l'actrice Louise-Françoise Contat. Sur cette affaire, voir aussi *tome VIII*, 13 germinal, Intérieur: jugement de Sageret, ex-administrateur des théâtres de la République et de l'Odéon, pour escroquerie envers le gouvernement et le public.

² Cet imprimé du peintre et littérateur aixois Esprit-Antoine Gibelin figure au *Catalogue des imprimés de la Bibliothèque nationale*, mais sans les pages de planches semble-t-il, à côté d'autres écrits sur des antiques, d'un éloge funèbre du général Dugommier devant la société populaire régénérée d'Aix en l'an III, d'un essai *De l'origine et de la forme du bonnet de la liberté*, Paris, an IV, d'un *Discours sur la nécessité de cultiver les arts d'imitation* pour une remise de prix de l'École des modèles vivants à Versailles en l'an VIII, puis, sous l'Empire, d'une tragédie, d'une *Cantate sur la naissance du Roi de Rome*, Aix, 1811, et d'un essai sur les religions de l'Angleterre publié à Londres.

³ Malgré cette annonce sur le registre, au reste inusitée, aucune affaire de l'espèce n'est représentée ici si l'on excepte les deux arrêtés de Sambre-et-Meuse qui datent en réalité du 17 ventôse suivant.

⁴ Ces rapports ne sont pas conservés ici, mais, sauf les deux premiers, dans AF III 206, dossier 943, pièces 78-91. Étienne Mentor, député de Saint-Domingue aux Cinq-Cents (le ministre dément que les deux compagnies d'hommes de couleur soient moins bien traitées que les autres).

ministre de la Guerre Duportail¹, émigré dans l'état de Pensylvannie; Marie-François-Philibert Fabre-Longry, né à Bourg-en-Bresse², noble, demeurant à Fontaines [-sur-Saône], arrêté près de Langres en 1792 après le départ de l'armée autrichienne puis émigré à Fribourg; Étienne Giroult, député à la Législative, fils d'un notaire de Chérencé-le-Héron, se disant retiré dans diverses communes après la session, *craignant d'être inquiété*;³ Pierre-Gabriel-François Lambilly aîné, marquis, ayant écrit de Mons (Belgique) en 1791 aux districts de Ploërmel et Pontivy avoir fui *ce pays gouverné par des factieux où la loi est en opposition avec la justice* et usant de faux certificat de résidence signé par Boisseau, secrétaire adjoint du département de la Seine en l'an IV connu comme auteur de faux, radiation demandée par sa femme, née Laforest; Coentin-Pierre-Joseph La Ruffie, prêtre insermenté parti du canton de Douarnenez en 1791, soi-disant enlevé de nuit par des gendarmes sur ordre du département pour être transféré à Brest comme perturbateur d'après des attestations ensuite démenties par les habitants; Mathurine Lemay veuve Jean Guillonzo notaire à Locminé, usant de certificats irréguliers et n'ayant réclamé qu'en l'an V; Michel-Jean Marceul, noble de la Manche, prétendu chouan, mort au bagne de Brest après condamnation pour faux passeport par la commission militaire de l'armée des Côtes-de-Cherbourg en l'an IV; Marie-Honoré-Raymond Mauclerc, de Péré (Charente-Inférieure), émigré en Belgique rentré en l'an V, usant d'une fausse réclamation au département de la Seine; Emmanuel Merle de La Gorce, de Vallon [-Pont-d'Arc], officier aux Dragons de Schomberg puis au 17^e dragons jusqu'à son abandon en 1791; Paul-Daniel-Alexandre Montrond, de Saint-Pierreville, inscrit dans la Drôme, soi-disant parti aux eaux d'Aix-les-Bains en 1791; Joseph-Olivier-Nicolas Reboul, noble de Bourg-Saint-Andéol, officier au régiment Barrois-Infanterie démissionnaire en 1792, établi ensuite à Suze-la-Rousse, n'ayant réclamé qu'en l'an V; Louis-Joachim-Joseph Passerat, de Chambéry, officier de l'armée sarde depuis 1757, n'ayant réclamé qu'en l'an VI; François-Claude des Rotours, noble de la Rocque, inscrit en 1792, n'ayant réclamé qu'en l'an VII; Marie-Catherine Seroux veuve Chardon, noble de Carignan⁴, autorisée illégalement par le département à se rendre dans ses propriétés de la principauté de Liège, condamnée à mort par le tribunal criminel en frimaire an II, radiation demandée par son gendre Jean-François Chardon; Joseph-Alexis Sirgant-Sigala, noble de Sentenac [-d'Oust], déserteur du 5^e bataillon de l'Ariège en septembre 1793 émigré en Espagne; Alexandre-Louis Thiefferies dit Layens, fils du seigneur de Pailencourt, commune dont les officiers municipaux ont été jugés pour lui avoir délivré un faux certificat, officier au régiment de Bourbonnois puis à la garde constitutionnelle de Louis XVI et dans le régiment émigré de Bouillé⁵. Rejet de la réclamation de Jean-Baptiste La Judée contre son maintien⁶ comme médecin soi-disant parti se perfectionner à l'étranger à l'âge de 46 ans (AF III 575, plaquettes 3916, pièces 66-67, 3917, pièces 78-118, et 3918, pièces 119-150).

Séance du 18 pluviôse an VII [6 février 1799]

(AF* III 14, folios 101 verso-102 verso; AF III 576, plaquette 3919)

Lois.

[Du 17] sur des assemblées en Seine-et-Marne: primaires d'Augers [-en-Brie], Fontainebleau *intra* et *extra muros* dite des quatre communes, la Chapelle-la-Reine⁷, Coulommiers *intra muros*, Faremoutiers, Sourdun et Voulx, et communales de Bailly [-Romainvilliers], Champagne [-sur-Seine], la Chapelle [-sur-Crécy] (auj.: Crécy-la-Chapelle), Combault (auj.: Pontault-Combault), Coulommies, Coutevroult, Esbly, Favières [-en-Brie], Gretz [-Armainvilliers], Liverdy [-en-Brie], Magny-le-Hongre, Montereau [-fault-Yonne], section du Centre, Orly [-sur-Morin], Saint-Fiacre, Saint-Ouen [-sur-Morin], Sancy⁸, Thomery, la Trétoire, Vaucourtois et Villemareuil; et créant un tribunal de commerce à Mauriac (Cantal)⁹ (AF III 575, plaquette 3914, pièces 1-4 et 5-17; AF III 576, plaquette 3919, pièce 5).

Guerre.

¹ Antoine-Jean-Louis Le Bègue du Portail de Presle, dit ici Louis Lebègue-Duportail, ministre de la Guerre du 16 novembre 1790 au 7 décembre 1791. Ancien de la Guerre d'Indépendance des États-Unis, il y était retourné en l'an II. Il mourut en 1802 pendant son voyage de retour en France. Il était inscrit dans la Seine.

² *Sic* sur les documents, ce qui est exceptionnel. Il est inscrit dans l'Ain et prétend s'être rendu en Champagne *pour affaires*. À rapprocher de Marie-Joseph-François-Clair Favre, noble de Bourg (Ain), religieux de l'abbaye de Cîteaux, soi-disant parti à Fribourg en 1790 pour se marier, maintenu le 23 nivôse (plus haut).

³ Voir aussi *tome IX*, 18 floréal: rejet de la réclamation présentée par son beau-frère Nicole, juge de paix de Villedieu [-les-Poëles].

⁴ Sous son ancien nom d'Ivoy.

⁵ Connu de l'index de la garde constitutionnelle de Louis XVI des Archives nationales comme Alexandre Thieffries ou Thieffry, chevalier de Layens, lieutenant à la compagnie de Lestende (O*¹ 3698, novembre 1791), renvois à C 187, plaquette 134, O³ 2558, dossiers 1, 3 et 5, et O³ 2590.

⁶ Le 13 nivôse (plus haut) comme gouverneur de l'émigré Serre-Saint-Roman et sous les prénoms de Jean-Baptiste-Marie.

⁷ Nom révolutionnaire: la Chapelle-Égalité.

⁸ Canton de Crécy [-en-Brie], ce qui exclut la commune de Sancy-lès-Provins.

⁹ À la suite d'un message du Directoire du 16 vendémiaire (*tome VI*). La liste des cantons formant son ressort est reprise à l'index à la rubrique *Mauriac*.

Nominations au 9^e chasseurs à cheval et au 10^e hussards. Annulation de la nomination de Coste, chef de la conspiration de "Dusailant" dans l'Ardèche, membre d'un conseil de guerre dans l'Hérault, et ordre au général commandant la division de rendre compte des motifs de sa nomination, minute de Merlin de Douai¹ (AF III 576, plaquette 3919, pièces 9-10).

Intérieur.

Destitution du président de la municipalité de Masseube anarchiste, lettre jointe convoquant le commissaire municipal de Miélan à une réunion² (AF III 576, plaquette 3919, pièces 19-20).

Justice.

Destitution et jugement des agent et adjoint municipaux de Witternesse pour acte de mariage daté d'avant leur entrée en fonctions. Annulation d'un jugement du tribunal civil du Mont-Tonnerre sur la saisie de marchandises prohibées chez Abraham Lippmann, de Weisenau³. Nomination à l'une des deux places d'inspecteur des forêts de la Roër (AF III 576, plaquette 3919, pièces 11, 17 et 23).

Marine et Colonies.

Envoi au ministre du message des Cinq-Cents sur les états de pensions de militaires de la marine⁴ (AF III 576, plaquette 3919, pièce 8).

Police générale.

Mandat d'arrêt contre le conspirateur Lhoste⁵ (AF III 576, plaquette 3919, pièces 15-16).

Relations extérieures.

Réponse à l'annonce par le duc de Wurtemberg du mariage du prince Alexandre avec la princesse Antoinette-Ernestine-Amélie de Saxe-Cobourg-Saalfeld (AF III 576, plaquette 3919, pièce 1).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 576, plaquette 3919, pièces 18-22 et 24-26. Nomination d'un commissaire municipal à Villecomtal [-sur-Arros], d'un commissaire près le tribunal correctionnel de Mantes, et de justices de paix non pourvues aux élections, *Haute-Loire*, Goudet; - *Oise*, Babœuf: Warnier, ex-administrateur central; - *Haute-Vienne*, Oradour-sur-Vayres; Rochechouart.

Séance du 19 pluviôse an VII [7 février 1799]

(AF* III 14, folios 103 recto-105 verso; AF III 576, plaquettes 3920 à 3923⁶)

Lois.

[Du 18] sur la vente de la maison des filles de la Trinité de la petite rue de Reuilly (à Paris) à Tissot, fabricant de feuillets de corne transparente; et créant un tribunal de commerce à Bernay⁷ (AF III 576, plaquettes 3919, pièces 2-4, et 3920, pièce 4).

Message des Cinq-Cents.

[Délibéré le 17] sur une contribution locale de la commune de la Saulce pour réparer la digue de la Durance (AF III 575, plaquette 39169, pièces 55-56).

Entrée de l'armée française à Naples ⁸.

Message aux deux Conseils sur l'annonce par Championnet *que l'armée de Rome, aujourd'hui armée de Naples, fut attaquée le 2 de ce mois par une foule innombrable formée des débris de l'armée napolitaine, des lazaronnis et des paysans..., que les soldats de la Liberté... après trois jours de prodiges de valeur... sont entrés dans Naples, que l'énergie des patriotes napolitains s'est alors ranimée avec force que leur voix réunie à la clémence*

¹ François-Louis, comte de Saillans, commandant en second au nom des Princes dans le Bas-Languedoc, chef de la révolte royaliste de juillet 1792 autour de Banne (Ardèche).

² Pour préparer les élections.

³ Auj.: quartier de la ville de Mayence.

⁴ Voir au 14.

⁵ On n'a aucun détail. Peut-être Charles-Isidore-Pierre Lhoste, employé près du général Moulin, arrêté à Paris pour faux et usage de faux, frimaire-nivôse an VII (Arch. nat., F⁷ 7509, dossier B⁶ 3920).

⁶ Plaquette contenant une feuille avec état néant pour le 20 pluviôse an VII / 8 février 1799.

⁷ Lois à la suite de messages du Directoire des 25 fructidor an VI et 4 vendémiaire an VII (*tome VI*). La liste des cantons rattachés au tribunal de Bernay (Eure) est reprise à la rubrique de ce nom de l'index.

⁸ C'est par cette affaire que commence le procès-verbal sur le registre. L'armée française était entrée dans Naples le 23 janvier 1799 / 4 pluviôse an VII.

du vainqueur convertit dans un saint enthousiasme pour la liberté le fanatisme qu'on avoit échauffé dans le cœur d'une multitude égarée, que la République napolitaine est proclamée et son gouvernement provisoire organisé (AF III 576, plaquette 3920, pièces 6-8).

Autres messages aux Cinq-Cents.

Sur: la réunion de la commune de Saint-Martin [-de-Lixy], où on ne peut trouver des remplaçants à l'agent et l'adjoint municipaux élus en l'an VI et refusant, à celle de Châteauneuf, chemise du dossier de la commission spéciale créée le 23; la division de celle de Chézery [-Forens] (Léman, auj.: Ain) de part et d'autre de la Valserine en une commune du canton de Collonges (Léman), et l'autre dans l'Ain sous le nom de Forens dans celui de Châtillon-en-Michaille¹; le transfert de celle de Pia du canton de Rivesaltes à celui de Saint-Laurent-de-la-Salanque²; et de celui de Montfrin, commune excentrée et fanatique, à Meynes³; l'achat par la commune de Luçon au notaire Mariteau du terrain du cimetière qu'elle avait saisi en l'an II; et la concession gratuite du collège de Lescar aux irlandais O' Morand, Travers et compagnie, abandonnant celle du Bois-Louis, provenant du collège de Pau, pour y établir une manufacture d'étoffes de laine et de coton à l'instar de celles de Manchester⁴ (AF III 576, plaquettes 3920, pièces 1-3, et 3922, pièces 65-79 et 81-83).

Finances.

Bois communaux: Atignéville pour construire une fontaine et un lavoir, Courcelles [-sous-Châtenois] pour réparer des chemins, fontaines et lavoirs, Neuville-lès-Grancey (Côte-d'Or, auj.: Grancey-le-Château-Neuville) et Rixheim. Nomination d'inspecteurs de la poste aux chevaux⁵. Poste aux lettres: suppression du bureau d'Ouagne, transformation de ceux de Jonchery [-sur-Vesle] et Marckolsheim, après la destitution du directeur Muller, en bureaux de distribution et création d'un tel bureau à Palluau dont le bureau de poste a été supprimé en l'an IV⁶. Approbation d'un traité avec Michel frères pour un service de 12 millions d'après un traité entre le ministre de la Marine et des Colonies et la maison Abbema (AF III 576, plaquette 3921, pièces 22-37 et 51-58).

Guerre.

Permutation des généraux de brigade Laurent et Tugnot, passant aux 1^{ère} et 16^e divisions militaires et à la 24^{e7}, et des capitaines de gendarmerie d'Arras et Douai (AF III 576, plaquette 3920, pièces 9-10).

Intérieur.

Envoi d'une nouvelle commission en Italie, composée de Berthelmy, Moitte et Thouin *pour y recueillir les objets de sciences et d'arts conquis ou à conquérir par les armées françaises*, et du jeune Chaussard secrétaire, rapport du ministre sur onze pages: *Les plus beaux trophées de nos victoires sont les chefs-d'œuvre de l'art que nous avons conquis en Italie*, candidats: Gibelin, connaissant le pays et se proposant de créer une école de fresque à Paris, Leblond et Mongez, membres de l'Institut, et le général Pommereul, mention d'un arrêté du 9 ventôse remplaçant ceux nommés ici et refusant⁸.

¹ Cette fraction dépendant d'ailleurs des tribunaux de l'Ain.

² Voir *tomes VIII et IX*, 29 ventôse: message du Directoire corrigeant l'interversion des deux cantons due à une erreur du rapport du ministre de l'Intérieur joint au présent message, et 26 prairial: loi du 24 transférant la commune au canton de Rivesaltes.

³ Voir aussi *tome VIII*, 13 germinal: message aux Cinq-Cents transmettant les réclamations des communes de Montfrin et Saint-Bonnet [du-Gard] contre ce projet.

⁴ Voir aussi plus haut, 14 frimaire: message des Cinq-Cents sur le domaine du Bois-Louis.

⁵ Cinq, dont trois ex-inspecteurs de l'administration des relais et Pierre-François-Nicolas Plet-Beauprey, député de l'Orne à la Convention et aux Cinq-Cents sorti en l'an VI, nomination connue de *Kuscinski, Dictionnaire des Conventionnels*.

⁶ La commune n'apparaît pas dans les index de *Debidour*.

⁷ Six date du 10 février 1799 / 22 pluviôse cette permutation entre les généraux François-Guillaume-Barthélemy Laurent et Jean-Henri, dit Jean-Henri-Charles-Joseph Tugnot de Lanoy, en se bornant à écrire du premier qu'il servait à cette date dans les 1^{ère} et 16^e divisions, mais en précisant que le second, accusé par les commissaires des guerres Mastrick et Warrenghien de faire obstacle à des mesures contre des dilapidations au dépôt des conscrits de Douai, était muté à Bruges.

⁸ La première commission des objets d'art et de sciences d'Italie avait été créée le 22 floréal an IV, le sculpteur André Moitte et le naturaliste André Thouin étant parmi les membres nommés le surlendemain par le Directoire (*Debidour*, tome II, pages 357 et 371, le premier sous le nom de *Moethe, sculpteur*); Thouin fut ensuite chargé de prononcer un discours lors de la fête de la réception triomphale des objets d'art et de sciences d'Italie le 10 thermidor an VI (*tome VI*). Également membre de la première commission mais non cité par *Debidour*, le peintre Jean-Simon Berthelmy avait ensuite été nommé membre de la commission chargée de la vérification des tableaux du Musée central des arts le 7 nivôse an VI (*tome IV*). Le secrétaire nommé ici est-il Pierre-Jean-Baptiste Chaussard, prénommé Publicola sous la Convention, nommé commissaire national par le Conseil exécutif le 20 décembre 1792 (*Recueil des Actes du Comité de salut public*, tome I, page 345), commissaire national en Belgique en 1792 et dénonciateur de Dumouriez, directeur général des bureaux de l'Instruction publique confirmé le 9 prairial an II (*ibidem*, tome XIII, page 789), l'un des deux chefs du 3^e bureau de la Commission d'Instruction publique (*Almanach national de l'an III*), dont *Roman d'Amat* fait un secrétaire général de l'Instruction publique de l'an III à l'an VI et un protégé de La Revellière-Lépeaux? Le qualificatif de *jeune* semble mal convenir à ce personnage né en 1766 et qui s'était particulièrement mis en avant en publiant ses accusations contre Dumouriez à la fin de 1792. On a mention dans une matricule des employés du ministère de l'Intérieur (F^{1b} I 900, n° 893) d'un expéditionnaire du même nom nommé le 1^{er}

Règlement de l'école nationale de Liancourt en attente de la discussion par le Corps législatif sur le message du Directoire du 27 vendémiaire¹, rapport de 15 pages. Destitution, municipalités: Artenay: président ex-commissaire municipal coopté dès sa destitution² et agent du chef-lieu responsable de cette intrigue, Aunay [-en-Bazois] et Bergzabern (Bas-Rhin): membres incapables, Chambéry anarchistes³, Clamecy *intra muros* et Roquebrune [-sur-Argens] négligents, Drulingen et Truchtersheim royalistes, Gand inciviques et dominés par le secrétaire, Glovelier (Mont-Terrible): président ayant soi-disant acheté la terre de la Combe-Tabellon aux moines de Bellelay en 1792⁴, Molsheim fanatiques, Saint-Maurice [-en-Trièves] complices de bandes de déserteurs, réquisitionnaires et prêtres réfractaires; agents municipaux: Agnicourt [-et-Séchelles] condamné par le juge de paix de Montcornet pour violation du décadi, Avrée, Bobenthal [-über-Bergzabern] (Bas-Rhin) et Garchizy⁵ négligents, Bonchamp [-lès-Laval] complice des brigands, Chevannes (Loiret) fauteur d'un rassemblement d'habitants pour vérifier les rôles de contributions de l'an III à l'an V, Cortil-Wodon (Sambre-et-Meuse, aj.: commune de Fernelmont) reprochant à ses collègues *de s'être trop pressés* pour la conscription, Entrains [-sur-Nohain] négligent et troublant les séances de la municipalité, Germainy protégeant les déserteurs, Grugny refusant de remettre l'état civil à la municipalité de Montville, Nuillé-sur-Vicoïn et Saint-Georges-le-Fléchar⁶ royalistes, Prégilbert condamné pour enlèvement d'objets chez son beau-père, Préporché refusant de donner la liste des déserteurs, Saint-Marcellin [-en-Forez] vénal et partial⁷, Servian pour abus de pouvoir et actes vexatoires, et Uhlwiller après un attroupement contre un citoyen *maltraité dans sa personnes et ses propriétés à raison des principes républicains dont il fait profession*; adjoints: Champlemy pour refus de serment et Frignicourt condamné par le juge de paix de Cloyes [-sur-Marne] pour violation du décadi; agents et adjoints de Mauremont assistant au culte réfractaire. Destitution et jugement: agents et adjoints de Salmbach concussionnaires, et destitution d'autres membres de la municipalité de Wissembourg incapables; et de Scherwiller pour vol de matériaux de construction de la place militaire de Sélestat, et destitution de l'adjoint de Kintzheim pour soustraction des pièces du divorce d'un citoyen de Riquewihr⁸; adjoint de Bilques (Pas-de-Calais, aj.: commune d'Helfaut) ayant rédigé les pièces préparatoires d'un divorce sur feuilles volantes de papier non timbré et sans les transcrire sur le registre des publications de mariage. Rejet de la réclamation de Nicolas Meys, médecin, ex-administrateur municipal de Tirlémont s'étant retiré comme parent d'émigré avant d'être remplacé par le Directoire le 23 vendémiaire, accusant le commissaire municipal d'avoir retardé exprès d'un mois l'envoi de sa déclaration suivant la loi du 3 brumaire, frère d'un membre de l'armée autrichienne, parmi les pièces jointes: copie d'un arrêté d'Hausmann, représentant en mission près les armées du Nord et de Sambre-et-Meuse, le nommant membre du comité de surveillance de la commune, an III⁹. Distribution de tous les livres imprimés par l'Imprimerie de la République sur ordre du gouvernement aux bibliothèques des écoles centrales et spéciales ainsi qu'à celles du Directoire, du Corps législatif et de l'Institut national, le ministre en recevant 200¹⁰ exemplaires parmi lesquels 25 réservés à des récompenses par le gouvernement. Rapport sur un différend entre le bureau central de Marseille et la commission des hospices civils, dont les membres ont démissionné par manque de moyens et parce qu'un de leurs ex-collègues devenu membre du bureau central n'a pas rendu son compte. Inspecteurs du droit de passe: permutation entre un de la Nièvre dont Reubell demande le départ et un de Saône-et-Loire (AF III 576, plaquettes 3921, pièces 38-51, 3922, pièces 59-64, 80 et 84-85, et 3923, pièces 86-97, 99-122, 124-138 et 141-144).

pluviôse an VII et sorti de fonctions le 30 thermidor suivant. Sur Gibelin, voir plus haut, 17 pluviôse. Les archéologues et membres de l'Institut Gaspard-Michel Leblond, conservateur de la Bibliothèque Mazarine, et Antoine Mongez. Le général de division d'artillerie François-René-Jean de Pommereul, admis au traitement de réforme le 5 ventôse an VI (*tome IV*). Voir *tome VIII* l'arrêté du 9 ventôse cité ici, remplaçant Berthelmy, Moitte et Thouin, refusant, par le littérateur Joachim Lebreton, son collègue de l'Institut le sculpteur Philippe-Laurent Roland et l'artiste Mouricault, sans doute le peintre dont *Thieme et Becker* ne connaît pas les prénoms mais le dit élève de l'Académie en 1768 et exposant au Salon de l'an III, de préférence aux candidats proposés par François de Neufchâteau, et celui du 23 germinal suivant nommant l'architecte Jean-Guillaume Legrand, à la place de Lebreton, refusant, et du constituant Eymar (Ange-Marie d'), ex-commissaire du Directoire près le gouvernement provisoire du Piémont, nommé à sa place le 23 ventôse; et *tome IX*, 16 messidor: rappel des trois commissaires Legrand, resté à Paris, et Roland et Mouricault, se trouvant à Chambéry.

¹ Voir *tome V*, 28 messidor an VI, message des Cinq-Cents, note.

² Le 22 fructidor an VI comme incapable (*tome VI*).

³ Parmi les nouveaux administrateurs municipaux de Chambéry le conventionnel Jean-François Gelin, mesure inconnue de *Kuscinski, Dictionnaire des Conventionnels*. Il ne figure pas dans un arrêté du 29 suivant (*tome VIII*) qui destitue et remplace six administrateurs municipaux anarchistes, au lieu de quatre ici.

⁴ Mais leur ayant payé le solde à la fin de l'an VI, donc après le rattachement de fait de l'abbaye le 6 frimaire précédent. La Combe-Tabellon, commune de Glovelier, aj.: Suisse, canton du Jura.

⁵ Pougues [-les-Eaux] sur le registre par confusion avec la municipalité.

⁶ Ayant déclaré *à des gendarmes déguisés... que, royaliste par principe, il faisait pour eux ce qui dépendait de lui, que le plan était monté, que les élections prochaines décideraient de tout et qu'il fallait un nouveau 18 fructidor* (royaliste).

⁷ *Se couvre du masque du patrotisme le plus exagéré pour exercer une influence despotique sur ses collègues.*

⁸ Scherwiller et Kintzheim, canton de Sélestat *extra muros*, municipalité énoncée sur le registre.

⁹ Administrateur municipal nommé de nouveau le 7 nivôse an VI (*tome IV*), il ne figure pas parmi les trois membres de cette municipalité destitués et remplacés le 23 vendémiaire an VII (*tome VI*).

¹⁰ 150 rayé sur la minute.

Marine et Colonies.

Rapport classé au bureau particulier sur plusieurs militaires et administrateurs de la marine à envoyer en Italie¹.

Le Directoire *arrête qu'il chômera demain décadi vingt pluviose et ajourne sa séance à après-demain vingt-un du courant.*

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 576, plaquette 3920, pièce 5. Extrait de renseignements des conservateurs de santé de Marseille: inapplication de la quarantaine en Toscane et à Rome, entrée à Messine d'un navire amenant les ambassadeurs russe et turc, application à Marseille de la quarantaine décidée en Espagne sur les arrivées des États-Unis à cause de la fièvre jaune.

AF III 576, plaquette 3920, pièces 11-21. Arrêté du Directoire du 19 approuvant des instructions, jointes, du ministre de la Guerre par lettre du 20 à Bernadotte, général en chef de l'armée d'observation, sur sa subordination à l'armée de Mayence; instructions du 17 au même: couvrir le Rhin d'Huningue à Dusseldorf, établir un camp volant à Cologne, garder provisoirement l'état-major à Strasbourg, le transférer à Mayence si la suite des opérations le requiert et marcher sur Francfort [-sur-le-Main] et Mannheim, copie au registre particulier, AF* III 19, supplément, pages 29-30. Instructions au général Jourdan par lettre du ministre du 20 avec tableau de la composition des armées sur le Rhin, encre, grand format.

AF III 576, plaquette 3923, pièces 98, 123 et 139-140. Nomination du substitut près les tribunaux de la Loire-Inférieure, minute de Merlin de Douai, destitution des commissaires près le tribunal correctionnel de Verviers et municipal de Grimaud.

¹ Rapport non conservé ici. Il semble s'agir de celui du jour sur la marine du royaume de Naples après la conquête et sur l'envoi du contre-amiral Renaudin (AF III 206, dossier 943, pièces 89-90).